SHARḤ AS-SUNNAH

L'EXPLICATION DE LA SUNNAH

إتحاف القاري

بالتعليقات على

شرح السنة

للإمام البربهاري

Par l'Imām Al-Ḥasan ibn 'Alī Al-Barbahārī

[m. 329 H]

Expliqué par

ASH-SHAYKH AL-'ALLAMAH

ṢĀLIḤ IBN FAWZĀN ĀL FAWZĀN

Al Bayyinah

Le cadeau au lecteur dans les annotations de *Sharḥ As-Sunnah* — L'Explication de la *Sunnah* — Texte par l'*Imām Al-Ḥasan ibn ʿAlī Al-Barbahārī* (m. 329 H.)

Dr *Ṣāliḥ ibn Fawzān ibn ʿAbdillāh al-Fawzān*
Membre de l'assemblée des grands savants d'Arabie saoudite
Membre du comité permanent de l'*Iftā*

إِتْحَافُ القَارِي بالتَّعْلِيقَاتِ عَلَى شَرْحِ السُّنَّةِ

© Éditions *Al-Bayyinah*

Tous droits de reproduction réservés.

3ème édition 1441 – 2020

ISBN : 978-2-919455-39-3

Livre mis en forme sous LaTeX

Une brève biographie de l'*Imām Al-Barbahārī*

Son nom, sa *kunyah* et sa lignée

Il est l'*Imām*, l'exemple à suivre et *mujāhid*, le plus proéminent des savants *Ḥanbalīs* de son époque, *Abū Muḥammad Al-Ḥasan ibn Khalaf al-Barbahārī. Barbahār* étant une plante médicinale importée d'Inde.

Sa naissance et son éducation

Il naquit en l'an 253H, durant le califat de *Al-Muʿtazz billāh, Muḥammad ibn al-Khalīfah Al-Mutawakkil ʿalā Allāh, Jaʿfar ibn Al-Muʿtaṣim billāh al-ʿAbbāsī*, à l'époque du règne tyrannique des Turcs. Ils désignaient qui bon leur semblait parmi les califes et destituaient qui bon leur semblait. La situation ne se stabilisa que durant le califat de *Al-Muʿtamad ʿalā Allāh.*

L'*Imām Al-Barbahārī* fut donc élevé dans cet environnement à la fois politiquement troublé, mais aussi florissant au niveau scientifique, car les adeptes de la *Sunnah* y étaient abondants. L'*Imām* était contemporain de nombreux *Imāms* dont *Ibn Mājah al-Qazwīnī* et *Abū Dāwūd as-Sijistānī* — les compilateurs des *Sunan*, ainsi que *Ḥanbal ibn Isḥāq, Abū Bakr al-Marrūdhī, Isḥāq ibn Ibrāhīm ibn Hānīʾ, Abū Bakr Al-Khallāl, Ibn Qutaybah ad-Daynūrī* et d'autres.

L'*Imām Al-Barbahārī* fut aussi le compagnon de certains compagnons de l'*Imām* de *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah, Aḥmad ibn Ḥanbal.* Il étudia la science auprès d'eux et ils influencèrent grandement sa personnalité.

Ses enseignants et sa recherche de la science

L'*Imām Al-Barbahārī* était excellent et assidu dans la recherche de la science. Il prit la science d'un certain nombre des grands compagnons de l'*Imām Aḥmad ibn Ḥanbal*, dont :

- *Aḥmad ibn Muḥammad ibn al-Ḥajjāj, Abū Bakr al-Marrūdhī* — l'*Imām*, l'exemple, le jurisconsulte et savant du *Ḥadīth*, résident de *Baghdād* et compagnon de l'*Imām Aḥmad ibn Ḥanbal*. Il décéda en 275H [1].
- *Sahl ibn ʿAbdillāh ibn Yūnus at-Tustarī, Abū Muḥammad* — l'*Imām*, l'adorateur et ascète. Il décéda en 283H [2].
- *Al-Fatḥ ibn Shukhruf* — l'un des adorateurs et ascètes. Il est rapporté de l'*Imām Aḥmad* qu'il dit : «*Khurāsān* n'a jamais produit quelqu'un de semblable à *Al-Fatḥ ibn Shukhruf*.» Il décéda en 273H [3].

Son érudition

L'*Imām Al-Barbahārī* était un *Imām* digne, un porte-parole de la vérité qui invitait les autres à la *Sunnah* et au suivi des *āthār* et qui était profondément versé dans les fondements et les branches du *madhhab*. Il jouissait d'une grande réputation et d'un haut rang devant le Sultan. Il était très sévère envers les gens de l'innovation et des passions, les réfutant par ses paroles et ses écrits. Ses cercles d'études étaient emplis de nombreux cours de *ḥadīth*, *āthār* et *fiqh* et nombreux étaient les *Imāms* du *Ḥadīth* et du *fiqh* qui y assistaient.

Abū ʿAbdillāh al-Faqīh a dit : «Si vous rencontrez un habitant de *Baghdād* qui aime *Abū Al-Ḥasan ibn Bashshār* et *Abū Muḥammad al-Barbahārī*, sachez qu'il s'agit d'un homme de la *Sunnah*.»

Parmi ce qui montre son statut élevé est ce que son élève, *Ibn Baṭṭah*, dit : «Je l'ai entendu dire lorsque l'on empêcha les pèlerins : «Ô gens, s'il y a besoin de cent mille *dīnār* et cent mille *dīnār* cinq fois, je m'en chargerais.» S'il l'avait souhaité, il l'aurait obtenu des gens.»

Il composait de la poésie limpide et excellente, dont :

> «Celui qui se contente de ce qui lui suffit s'enrichit et continue dans le suivi (du droit chemin).
> Combien le contentement est un bon attribut créé par Allah.
> Combien de personnes humbles furent élevées par lui !
> L'âme du jeune se sent rétrécie en cas de manque, mais la confiance en son Seigneur lui accorderait sûrement aise et suffisance.»

1. Voir sa biographie dans *Tabaqāt al-Ḥanābilah* (1/56) et *Siyar Aʿlam an-Nubalā'* (13/173).
2. Voir sa biographie dans *Siyar Aʿlam an-Nubalā'* (16/529).
3. Voir *Tārikh Baghdād* (12/384-387) et *Tabaqāt al-Ḥanābilah* (1/256).

Son ascèse et sa piété

L'*Imām Al-Barbahārī* était certes connu par l'ascèse et la piété. Parmi ce qui le montre est ce que *Abū Al-Ḥasan ibn Bashshār* mentionne : «*Al-Barbahārī* abandonna soixante-dix mille *dirham* de l'héritage de son père.»

Ibn Abī Yaʿlā dit : «*Al-Barbahārī* effectuait beaucoup d'efforts et [atteint de hautes] positions [vertueuses] en Islam.»

Les élèves de l'*Imām Al-Barbahārī*

De nombreux étudiants acquirent la science et tirèrent bénéfice de cet *Imām*. Parmi eux :

- L'*Imām*, l'exemple et jurisconsulte *Abū ʿAbdillāh ʿUbaydillāh ibn Muḥammad al-ʿUkbarī*, connu sous le nom de *Ibn Baṭṭah* [4].
- Le grand *Imām*, l'exhortateur *Muḥammad ibn Aḥmad ibn Ismāʿīl al-Baghdādī, Abū Al-Ḥusayn ibn Samʿūn* [5].
- *Aḥmad ibn Kāmil ibn Khalaf ibn Shajarah, Abū Bakr al-Qāḍī* [6].
- L'*Imām* et jurisconsulte, *Al-Ḥusayn ibn ʿAbdillāh al-Baghdādī al-Ḥanbalī, Abū ʿAlī an-Najjād aṣ-Ṣaghīr* (le jeune). Il décéda autour de l'année 360H [7].
- *Muḥammad ibn Aḥmad ibn Ṣāliḥ ibn al-Imām Aḥmad ibn Ḥanbal*. Il décéda en 330H [8].

Son épreuve et son décès

Ibn Abī Yaʿlā rapporte que : «*Al-Barbahārī* effectuait beaucoup d'efforts et [atteint de hautes] positions [vertueuses] en Islam. Ceux qui s'opposaient à lui incitèrent le Sultan contre lui. En 321H, durant le califat de *Al-Qāhir*, son ministre *Ibn Muqlah* voulut arrêter *Al-Barbahārī* qui se cacha. Un groupe de ses compagnons fut arrêté et emmené à *Al-Baṣrah*.

Plus tard, Allah le Très-Haut punit *Ibn Muqlah* pour son acte en rendant *Al-Qāhir* en colère contre lui. *Ibn Muqlah* s'en fut donc, puis *Al-Qāhir* le déchut de sa position de ministre et fit brûler sa maison.

Par la suite, *Al-Qāhir billāh* se fit également arrêter le mercredi 6 *Jumādā al-Ākhirah* de l'an 322H. Il fut emprisonné, détrôné et ses yeux furent arrachés le jour même au point qu'ils tombèrent et qu'il devint aveugle.

4. Voir sa biographie dans *Tabaqāt al-Ḥanābilah* (2/144) et *Siyar Aʿlam an-Nubalā'* (16/529).
5. Voir sa biographie dans *Tabaqāt al-Ḥanābilah* (2/155) et *Siyar Aʿlam an-Nubalā'* (16/505).
6. Voir sa biographie dans *Siyar Aʿlam an-Nubalā'* (15/544).
7. Voir *Tabaqāt al-Ḥanābilah* (2/140-141).
8. Voir *Tabaqāt al-Ḥanābilah* (2/64-66).

Ensuite, Allah accorda Sa faveur à *Al-Barbahārī* et le rétablit à sa position. Sa situation s'améliora tellement que lorsque *Abū ʿAbdillāh ibn ʿArafah*, qui était connu sous le nom de *Niftawayh*, décéda, un groupe de notables et de savants assistèrent à son cortège funèbre ; et ce fut *Al-Barbahārī* qui dirigea sa prière funéraire. Ceci arriva en *Ṣafar* 323H.

Durant cette année, le statut de *Al-Barbahārī* s'accrut, sa parole fut élevée et ses élèves se manifestèrent. Ils répandirent la réfutation des innovateurs. Quant à ces derniers, ils n'eurent de cesse de pousser *Ar-Rāḍī* à se détourner de *Al-Barbahārī*. *Ar-Rāḍī* se rendit alors chez *Badr al-Kharshānī* — le chef de la police — et lui ordonna de se rendre à *Baghdād* et d'annoncer l'interdiction à tout élève de *Al-Barbahārī* de se réunir avec un autre de ses élèves.

Alors, *Al-Barbahārī*, qui vivait du côté occidental, à la porte *Muḥawwal* [9], partit se dissimuler du côté oriental. Il décéda alors qu'il était caché durant le mois de *Rajab* 329H.

Il était âgé de 76 ans et il est également rapporté qu'il était âgé de 77 [10] ans [11].»

9. Voir *Mu'jam al-Buldān* (5/66) à propos de «la porte *Muḥawwal*».

10. Il est rapporté dans *Al-Bidāyah wa an-Nihāyah* qu'il était âgé de 96 ans à sa mort, ce qui est une erreur. Ce qui est correct est qu'il avait 76 ans et Allah est plus savant.

11. Voir sa biographie dans *Tabaqāt al-Ḥanābilah* (2/18), *Siyar A'lam an-Nubalā'* (15/90), *Al-Kāmil fī Tārikh* de *Ibn Al-Athīr* (7/159) et *Al-Wāfī bil-Wafiyāt* de *Safadī* (12/90).

Biographie de *Shaykh Ṣāliḥ ibn Fawzān ibn ʿAbdillāh al-Fawzān*

Shaykh Ṣāliḥ ibn Fawzān ibn ʿAbdillāh al-Fawzān est né en 1354 H. Son père décéda alors qu'il était encore jeune, il fut donc élevé par des membres de sa famille. Il apprit le Noble *Qurʾān* et les bases de la lecture auprès de l'imam de sa mosquée, le noble *Shaykh Ḥumūd ibn Sulaymān at-Talāl* qui fut par la suite désigné juge de la ville de *Ḍariyyah* dans la région de *Al-Qaṣīm*.

Ensuite, le *Shaykh* entra à l'école gouvernementale lorsqu'elle ouvrit à *Ash-Shammāsiyyah* en l'an 1369 H. Il compléta ses études primaires à l'école *Al-Fayṣaliyyah* de *Buraydah* en l'an 1371H et fut désigné enseignant à l'école primaire. Il rejoignit par la suite l'institut d'éducation de *Buraydah* lorsqu'il ouvrit en 1373H et en sortit diplômé en 1377 H.

Shaykh al-Fawzān entra ensuite à la faculté de *sharīʿah* dans l'université de l'Imam *Muḥammad* à *Ar-Riyāḍ* et en fut diplômé en 1381 H (1960). Par la suite, il obtint sa maîtrise en *fiqh*, puis son doctorat dans le même domaine.

Shaykh al-Fawzān étudia auprès d'un grand nombre de savants et jurisconsultes proéminents comme *Shaykh ʿAbd Al-ʿAzīz ibn Bāz*, *Shaykh ʿAbdullāh ibn Ḥumayd* dont il assistait aux leçons dans une mosquée de *Buraydah*, *Shaykh ʿAbd Ar-Razzāq al-ʿAfīfī*, *Shaykh Muḥammad al-Amīn ash-Shinqīṭī*, *Shaykh Ṣāliḥ ʿAlī an-Nāṣir* et d'autres. En outre, il étudia avec un certain nombre de savants de l'université *Al-Azhar* (d'Égypte) spécialisés dans le *ḥadīth*, le *tafsīr* (exégèse du *Qurʾān*) et la langue arabe.

Il a publié plus de soixante travaux couvrant la croyance islamique, la jurisprudence islamique et l'étiquette Musulmane. À ceci s'ajoute à son travail en tant que membre du Comité Permanent pour la Recherche Islamique et les *Fatāwā*. Il est également l'imam, le *khaṭīb* et enseignant à la mosquée du Prince *Muʿtib ibn ʿAbd Al-ʿAzīz Āl Suʿūd* dans le quartier de *Al-Malaz*.

Shaykh al-Fawzān répond également aux questions dans le programme radiophonique *Nūr ʿalā ad-darb* et contribue à de nombreuses recherches publiées par le Conseil pour la recherche islamique, études, thèses et *fatāwā*, qui sont réunies et publiées.

Ses ouvrages

L'Éminent *Shaykh* est l'auteur de nombreux ouvrages. Parmi les plus importants :

1. *At-Taḥqīqāt al-Marḍiyyah fī al-Mabāḥithil-Farḍiyyah*, dans les sciences de l'héritage. Il s'agit de sa thèse de maîtrise en un volume.
2. *Aḥkām al-Aṭʿimah fī ash-Sharīʿatil-Islām*, thèse de doctorat en un volume.
3. *Al-Irshād ilā Ṣaḥīḥal-Iʿtiqād*, en un court volume.
4. *Sharḥ Al-ʿAqīdah al-Wāsiṭiyyah*, en un court volume.
5. *Al-Bayān fī mā Akhṭaʾ fīhi Baʿdu al-Khuṭṭāb*, en un gros volume.
6. *Majmūʿ Muḥādarāt fī al-ʿAqīdah wa ad-Daʿwah*, en deux volumes.
7. *Al-Khuṭāb al-Minbariyyah fī al-Munāsabāt al-ʿAṣriyyah*, en quatre volumes.
8. *Min Aʿlām al-Mujaddidīn fīl-Islām.*
9. *Rasāʾil fī Mawāḍiʿ Mukhtalifah.*
10. *Majmūʿ Fatāwā fīl-ʿAqīdah wal-Fiqh*, transcription du programme *Nūr ʿalā ad-Darb* dont quatre volumes ont été complétés.
11. *Naqd Kitābil-Ḥalāl wal-Ḥarām fīl-Islām.*
12. *Sharḥ Kitāb at-Tawḥīd* de *Shaykh Muḥammad ibn ʿAbd Al-Wahhāb.*
13. *At-Taʿqīb ʿalā mā Dhakarahu al-Khaṭīb fī Ḥaqq ash-Shaykh Muḥammad ibn ʿAbd Al-Wahhāb.*
14. *Al-Mulakhkhaṣ al-Fiqhī*, en deux volumes.
15. *Itḥāf Ahl al-Īmān bi Durūs Shahr Ramaḍān.*
16. *Aḍ-Ḍiyāʾ al-Lāmiʿ min al-Aḥādīth al-Qudsiyyah al-Jawāmiʿ.*
17. *Bayān mā Yafʿaluhu al-Ḥājj wal-Muʿtamir.*
18. *Kitāb at-Tawḥīḍ* en deux parties, adopté au lycée par le ministère de l'éducation.
19. *Fatāwā wa Maqālāt*, publiées dans le magazine *Ad-Daʿwah* et dans le livre *Kitāb ad-Daʿwah.*
20. *Al-Bidaʿ wal-Muḥdathāt wa mā lā Aṣla lahu.*
21. *Majālisu Shahr Ramaḍān al-Mubārak.*

22. *ʿAqīdatut-Tawḥīd.*
23. *Aḍwāʾ min Fatāwā ibn Taymiyyah.*
24. *Buḥūth Fiqhiyyah fī Qaḍāyā ʿAṣriyyah.*
25. *Muḥādarāt fī al-ʿAqīdah wa ad-Daʿwah.*
26. *Sharḥ Kitāb Kashf ash-Shubuhāt.*
27. *Fiqh wa Fatāwā al-Buyūʿ.*
28. *Durūs min al-Qurʾānil-Karīm.*
29. *sharḥ Zād al-Mustaqnīʿ.*
30. *Al-Mulakhkhaṣ fi Sharḥ Kitāb at-Tawḥīd.*
31. *Iʿānatul-Mustafīd bi Sharḥ Kitāb at-Tawḥīd.*
32. *Sharḥ Masāʾil al-Jāhiliyyah.*
33. *Ḥukm al-Iḥtifāl bi Dhikrā al-Mawlid an-Nabawī.*
34. *Al-Muntaqā min Fatāwā Fadilatish-Shaykh Ṣāliḥ al-Fawzān.*
35. *Lamhah ʿanil-Firaq.*
36. *Al-Īmān bil-Malāʾikah wa Āthāruhu fi Ḥayātil-Ummah.*
37. *Al-Iʿlām bi Naqd Kitābil-Ḥalāl wal-Ḥarām.*
38. *Mujmal ʿAqīdatis-Salaf aṣ-Ṣāliḥ.*
39. *Al-Bayān bid-Dalīl Limā fī Naṣīḥah Ar-Rifāʿī wa Muqaddimah Al-Būtī Min al-Kadhibil-Wādiḥ wat-Taḍlīl.*
40. *Ḥaqīqatut-Taṣawwuf.*
41. *Min Mushkilāt ash-Shabāb.*
42. *Wujūb at-Taḥākum ilā mā Anzalahu Allāh.*
43. *Al-Farq bayna al-Bayʿ war-Ribā.*
44. *Masāʾil fil-Īmān.*
45. *At-Taʿliqāt al-Mukhtaṣarah ʿalā Matn Al-ʿAqīdah aṭ-Ṭaḥawiyyah.*
46. *Tadabburul-Qurʾān.*
47. *Min Mashāhīr al-Mujaddidīn fil-Islām.*
48. *Wujūb at-Tathābbut fī al-Akhbār waḥtirām al-ʿUlamāʾ.*
49. *Min Usūl ʿAqīdah Ahlus-Sunnah wal-Jamāʿah.*
50. *Dawrul-Marʾah fī Tarbiyatil-Usrah.*
51. *Maʿnā Lā Ilāha Illā Allāh.*

Sans compter de nombreux livres, recherches et épîtres scientifiques, certains sont édités et d'autres sont en cours d'édition. La plupart ne sont disponibles que sur le site du *Shaykh ḥafiẓahullāh* dans la section *Al-maktabah al-ʿilmiyyah.*

Ses enregistrements audio

Le *Shaykh* a un grand nombre d'enregistrements audio dans de nombreuses branches de la science. Parmi eux :

1. *Sharḥ Luʿmah al-Iʿtiqād*, en 12 cassettes.
2. *Sharḥ Nūniyyah* de *Ibn Al-Qayyim*, en 64 cassettes.
3. *Sharḥ al-ʿAqīdah as-Saffārīniyyah* de l'*Imām As-Saffārīnī*, en 15 cassettes.
4. *Sharḥ Mandhūmah al-Ādāb*, en 16 cassettes.
5. *Sharḥ ʿUmdatil-Aḥkām*, en 11 cassettes.
6. *Sharḥ Al-Usūl ath-Thalāthah*, en 15 cassettes.
7. *sharḥ Al-ʿAqīdah aṭ-Ṭaḥawiyyah*, en 14 cassettes.
8. *Al-Liqāʾ al-Usbūʿī al-Maftūḥ*, en 12 cassettes.
9. *Sharḥ Rasāʾil min Majmūʿah at-Tawḥīd*, en 9 cassettes.
10. *Sharḥ Kashf ash-Shubuhāt*, en 9 cassettes.
11. *Sharḥ al-ʿAqīdah al-Wāsiṭiyyah*, en 31 cassettes.
12. *Sharḥ Masāʾil al-Jāhiliyyah*, en 14 cassettes.
13. *Sharḥ Nawāqid Al-Islām*, en 10 cassettes.
14. *Sharḥ Bulūghil-Marām*, en 168 cassettes.
15. *Sharḥ Zād al-Mustaqnīʿ*, en 69 cassettes.
16. *At-Taʿlīq ʿalā Qurrati ʿUyūn al-Muwaḥḥidīn*, en 60 cassettes.
17. *Sharḥ al-ʿUddah fī Sharḥ al-ʿUmdah*, en 43 cassettes.

Introduction

Au Nom d'Allah le Très Miséricordieux, le Tout Miséricordieux.

Toutes les louanges reviennent à Allah. Que sa paix et Ses bénédictions soient sur notre Prophète *Muḥammad*, sa famille et l'ensemble de ses Compagnons.

L'auteur de cet ouvrage est *Al-Barbahārī*. Son nom est *Al-Ḥasan ibn ʿAlī ibn Khalaf al-Barbahārī* — en référence au *barbahār*, un médicament [12] que peut être il fabriquait ou vendait et auquel il fut attribué. Il faisait partie des grands savants *Ḥanbalīs*, prit la science de ceux qui la prirent de l'*Imām Aḥmad*, tel que *Al-Marrūdhī* [13] et d'autres et était versé dans la science. Il acquit la science de la *ʿaqīdah* (credo) et du *fiqh* (jurisprudence), auprès de grands *Imāms*. [14]

Le titre du livre est *Sharḥ As-Sunnah*. La signification de *Sunnah* étant ici la voie du Messager d'Allah ﷺ. Il ne s'agit pas ici du sens conventionnel du terme que lui donnent les savants du *Ḥadīth*, à savoir : «Tout ce qui est rapporté du Prophète ﷺ comme parole, acte ou approbation silencieuse.» Le sens est ici plus général que cela : il s'agit de la voie du Messager d'Allah ﷺ, de ses Compagnons et des pieux prédécesseurs.

Référence est faite ici à la *Sunnah* établie, qu'elle ait rapport avec le credo, l'adoration, le *fiqh*, les relations et le comportement. Ceci est le sens général du terme *Sunnah*.

L'auteur mentionne parfois des sujets de *fiqh* tels que l'essuyage des *khuffayn*

12. Voir *Al-Ansāb* de *As-Samʿanī* (1/307).

13. *Aḥmad ibn Muḥammad ibn Al-Ḥajjāj ibn ʿAbd Al-ʿAzīz Abū Bakr al-Marrūdhī*. *Ibn Abī Yaʿlā* dit : «Sa mère était de *Marrūdhī* et son père de *Khawarizm*. Il était parmi les plus proéminents des compagnons de l'*Imām Aḥmad* du fait de son ascétisme et sa vertu. Il fut notre *Imām* dont nous recherchâmes la compagnie et dont nous tirâmes grand plaisir de sa fréquentation. Il lui ferma les yeux et le lava lors de son décès. Il rapporte nombre de ses avis.» Il décéda en 275H. *Tabaqāt al-Ḥanābilah* (1/56) et *Siyar Aʿlam an-Nubalāʾ* (13/173).

14. Voir sa biographie dans *Tabaqāt al-Ḥanābilah* (2/18) de *Ibn Abī Yaʿlā* et *Siyar Aʿlam an-Nubalāʾ* (15/90).

(chaussettes de cuir) ou le mariage *mutʿah* (temporaire) afin de réfuter les sectes ayant dévié à ces sujets. Parfois, il répète certains sujets afin d'en appuyer l'importance, la répétition de son contexte ou afin d'ajouter des explications à leur propos ou d'autres raisons scientifiques.

En résumé, ce livre est hautement bénéfique. Son importance provient du fait qu'il ait été rédigé dans les temps anciens, car il s'agit d'un livre parmi les premiers écrits par les *Salafs* — ceux qui vécurent à l'époque, apprirent la science et rapportèrent la *ʿaqīdah* des grands *Imāms*. Qu'Allah fasse miséricorde à ce grand *Imām* !

Le terme «*Sharḥ*» (explication) ne signifie pas qu'il explique ou commente un livre en particulier. Il s'agit plutôt de la clarification de la voie de la *Sunnah*. Voilà ce que signifie *Sharḥ As-Sunnah*. Les prédécesseurs appelaient leurs livres de *ʿaqīdah* «*As-Sunnah*», comme c'est le cas de ce livre, «*As-Sunnah*» de l'*Imām Aḥmad*, «*As-Sunnah*» de son fils *ʿAbdullāh*, «*As-Sunnah*» de l'*Imām Al-Athram* et «*Sharḥ Usūl Iʿtiqādi Ahlis-Sunnah wal-Jamāʿah*» de l'*Imām Al-Lālakāʾī*.

Ils les intitulaient également «*Al-Īmān*». Dans certains livres des chapitres sont nommés «*Kitābul-Īmān*» (Le Livre de la Foi), comme cela est le cas dans *Ṣaḥīḥ Al-Bukhārī* et *Ṣaḥīḥ Muslim*. Ils intitulaient un chapitre «*Kitābul-Īmān*» et y rapportaient ce qui concerne la *ʿaqīdah*, telles que : la croyance en Allah, Ses anges, Ses livres, Ses messagers, le Jour Dernier et le *Qadar* (la prédestination) qu'il soit bon ou mauvais.

Il pouvaient également intituler leurs travaux «*Ash-Sharīʿah*», comme «*Ash-Sharīʿah*» de l'*Imām Al-Ājurrī ash-Shāfiʿī*, « *At-Tawḥīd*», comme «*Kitāb at-Tawḥīd*» de l'*Imām ibn Khuzaymah* et les autres livres du *Tawḥīd* biens connus. Ils appelaient également «*al-ʿAqīdah*» la croyance du cœur, ce qu'il adopte comme religion et à propos de quoi il a la certitude.

Tous ces noms ne sont pas en contradiction, car ils ne sont que différentes appellations de la même chose. Ce sont des synonymes qui ne se contredisent pas les uns les autres et il n'y a pas de mal à les utiliser si la signification voulue est connue. Il s'agit plutôt de conventions et chaque convention a sa propre base, et il n'y a pas de différence entre elles. Même si la formulation diffère, le sens reste le même.

Quant à ceux qui renient cela en affirmant que *ʿaqīdah* et *tawḥīd* sont des termes qui ne sont supportés par aucune preuve et qui ne sont ni présents dans le *Qurʾān*, ni dans la *Sunnah*, ils ne cherchent qu'à causer le doute dans le cœur des gens. Leur intention est d'exterminer ces affaires de croyance avec ce doute. Ils viennent donc avec cela pour clamer qu'il n'existe pas de distinction entre les sectes déviées et le Groupe sur la droiture. Ceci les enrage et afin que les gens du faux ne soient pas réfutés. Voilà le but de ceux qui prétendent la science parmi eux. Quant à la racaille et aux barbares qui prennent leur science des cloaques de la pensée, ils répètent ces paroles qui peuvent se trouver contenues dans des journaux ou encore ce qu'ils nomment «livres compilés» ! Il n'est donc pas permis de prêter attention à ces doutes.

La communauté est habituée et fait attention à la distinction entre le vrai et le faux, entre la guidée et l'égarement. Mais ces personnes ont un but derrière le rejet des termes *ʿaqīdah* et *tawḥīd*. Ils désirent faire se mêler les gens au point qu'il n'existe pas de différence entre le monothéiste et l'athée, entre la personne droite et l'innovateur. Ils prétendent tous rester sous le nom de l'Islam pour le bien de l'unité des Musulmans ! Nous leur disons donc : les Musulmans ne peuvent s'unir que sur une croyance correcte, la croyance qui unit les Compagnons alors qu'ils étaient divisés, comme le dit Allah le Très-Haut :

﴿وَاذْكُرُوا نِعْمَتَ اللَّهِ عَلَيْكُمْ إِذْ كُنتُمْ أَعْدَاءً فَأَلَّفَ بَيْنَ قُلُوبِكُمْ﴾

«et rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous : lorsque vous étiez ennemis, c'est Lui qui réconcilia vos cœurs.» [*Āl ʿImrān* : 103]

Qu'est-ce qui mit un terme à la division et aux conflits entre les Compagnons, si ce n'est cette *ʿaqīdah* qui est : «Nul n'est en droit d'être adoré, si ce n'est Allah et *Muḥammad* ﷺ est le Messager d'Allah» ? Donc il n'existe rien qui ne puisse unir les gens, si ce n'est la croyance correcte. Et s'ils devaient diverger dans leur croyance, ils seraient à jamais divisés.

En ce qui concerne les divergences d'opinions dans les sujets de jurisprudence qui se basent sur des déductions scientifiques que la preuve peut supporter, elles n'affecteront pas en mal la communauté. Elles ne créeront ni division ni inimitié car ces déductions sont acceptables. Par contre, les divergences dans les sujets de *ʿaqīdah* sont inacceptables. Les partis en divergences ne pourront jamais s'unir. Les gens qui diffèrent dans leur *ʿaqīdah* ne pourront jamais être unis, quelles que soient les tentatives de ceux qui tenteraient de les unir, car ils souhaitent rapprocher deux opposés. Et il est impossible de réunir deux choses en opposition.

S'ils désirent l'unité des Musulmans, ils doivent tout d'abord corriger leur *ʿaqīdah*, la croyance à laquelle tous les messagers d'Allah, du premier au dernier, portèrent de l'importance et avec laquelle ils débutèrent tous leur appel. Ils doivent tout d'abord unifier leur *ʿaqīdah*. Ainsi, si la communauté se regroupe sur la même croyance, elle sera unie. Ceci s'ils sont sérieux et sincères dans leur appel.

Cependant, ils se moquent de ceux qui appellent les autres à la *ʿaqīdah* correcte en disant : «Celui-là rend mécréant les gens et cherche à diviser les gens ; il souhaite ceci ou cela etc.»

Nous leur disons : «Vous ne pourrez jamais unir les Musulmans sur autre chose que la croyance correcte.» Par conséquent, si tous les Musulmans professent la même *ʿaqīdah*, ils pourront être aisément unis. Allah le Très-Haut dit :

﴿هُوَ الَّذِي أَيَّدَكَ بِنَصْرِهِ وَبِالْمُؤْمِنِينَ ۝ وَأَلَّفَ بَيْنَ قُلُوبِهِمْ لَوْ أَنفَقْتَ مَا فِي الْأَرْضِ جَمِيعًا مَّا أَلَّفْتَ بَيْنَ قُلُوبِهِمْ وَلَٰكِنَّ اللَّهَ أَلَّفَ بَيْنَهُمْ إِنَّهُ عَزِيزٌ حَكِيمٌ﴾

«C'est Lui qui t'a soutenu par Son secours, ainsi que par (l'assistance) des croyants. Il a uni leurs cœurs (par la foi). Aurais-tu dépensé tout ce qui est sur terre, tu n'aurais pu unir leurs cœurs ; mais c'est Allah qui les a unis, car Il est Puissant et Sage.» [*Al-Anfāl* : 62-63]

Allah le Très haut dit également :

﴿وَاذْكُرُوا نِعْمَتَ اللَّهِ عَلَيْكُمْ إِذْ كُنتُمْ أَعْدَاءً فَأَلَّفَ بَيْنَ قُلُوبِكُمْ فَأَصْبَحْتُم بِنِعْمَتِهِ إِخْوَانًا وَكُنتُمْ عَلَىٰ شَفَا حُفْرَةٍ مِّنَ النَّارِ فَأَنقَذَكُم مِّنْهَا ۗ كَذَٰلِكَ يُبَيِّنُ اللَّهُ لَكُمْ آيَاتِهِ لَعَلَّكُمْ تَهْتَدُونَ﴾

«et rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous : lorsque vous étiez ennemis, c'est Lui qui réconcilia vos cœurs. Puis, par Son bienfait, vous êtes devenus frères. Et alors que vous étiez au bord d'un abîme de Feu, c'est Lui qui vous en a sauvés. Ainsi Allah vous montre Ses signes afin que vous soyez bien guidés.» [*Āl ʿImrān* :103]

Donc rien ne peut réunir les gens, si ce n'est la croyance correcte qui fut apportée par les messagers, du premier au dernier d'entre eux, *Muḥammad* ﷺ. Allah le Très-Haut dit :

﴿وَمَا أَرْسَلْنَا مِن قَبْلِكَ مِن رَّسُولٍ إِلَّا نُوحِي إِلَيْهِ أَنَّهُ لَا إِلَٰهَ إِلَّا أَنَا فَاعْبُدُونِ﴾

Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager à qui Nous n'ayons révélé : «Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc». [*Al-Anbiyāʾ* : 25]

Il dit également :

﴿وَإِنَّ هَٰذِهِ أُمَّتُكُمْ أُمَّةً وَاحِدَةً وَأَنَا رَبُّكُمْ فَاتَّقُونِ﴾

«Cette communauté, la vôtre, est une seule communauté, tandis que Je suis votre Seigneur. Craignez-Moi donc». [*Al-Muʾminūn* : 52]

Dans un autre verset, Allah le Très-Haut dit :

﴿إِنَّ هَٰذِهِ أُمَّتُكُمْ أُمَّةً وَاحِدَةً وَأَنَا رَبُّكُمْ فَاعْبُدُونِ﴾

«Certes, cette communauté qui est la vôtre est une communauté unique, et Je suis votre Seigneur. Adorez-Moi donc.» [*Al-Anbiyāʾ* : 92]

Ils ne seront unis que par l'adoration du Seigneur, l'Unique, Allah l'Exalté et Majestueux. Car Il est le véritable Seigneur et tout autre que Lui est faux. Allah le Très-Haut dit :

﴿ذَٰلِكَ بِأَنَّ اللَّهَ هُوَ الْحَقُّ وَأَنَّ مَا يَدْعُونَ مِن دُونِهِ هُوَ الْبَاطِلُ وَأَنَّ اللَّهَ هُوَ الْعَلِيُّ الْكَبِيرُ﴾

«C'est ainsi qu'Allah est Lui le Vrai, alors que ce qu'ils invoquent en dehors de Lui est le faux ; c'est Allah qui est le Sublime, le Grand.» [*Al-Ḥajj* :62]

Il s'agit donc de la seule manière d'unifier les Musulmans, s'ils sont sincères, qu'ils corrigent leur *ʿaqīdah* et en écartent toute déviation et chose étrangère afin qu'elle revienne comme elle fut apportée par *Muḥammad* ﷺ et que les Musulmans s'unissent dessus. Ceci était l'intention des pieux prédécesseurs comme *Al-Barbahārī* et d'autres lorsqu'ils rédigèrent ces traités et livres expliquant la croyance authentique.

Ainsi, lorsqu'arrivèrent les tribulations, divisions et égarements, ils écrivirent ces livres sur la *ʿaqīdah*, expliquant à travers eux la *Sunnah* sur laquelle étaient le Messager d'Allah ﷺ, ses Compagnons et le meilleures des générations à laquelle quiconque adhère sera sauvé et quiconque s'oppose sera détruit. C'est à propos de la *Sunnah* que le Messager d'Allah ﷺ a dit :

تَرَكتُكُم عَلى البَيضَاءِ لَيلِهَا كَنَهارها.

«*Je vous ai laissé sur une voie claire, de jour comme de nuit.*» [15]

Allah le Puissant et Majestueux dit :

﴿الْيَوْمَ يَئِسَ الَّذِينَ كَفَرُوا مِن دِينِكُمْ فَلَا تَخْشَوْهُمْ وَاخْشَوْنِ الْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ وَأَتْمَمْتُ عَلَيْكُمْ نِعْمَتِي وَرَضِيتُ لَكُمُ الْإِسْلَامَ دِينًا﴾

«Aujourd'hui, les mécréants désespèrent (de vous détourner) de votre religion : ne les craignez donc pas et craignez-Moi. Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agrée l'Islam comme religion pour vous.» [*Al-Māʾidah* : 3]

Voilà la base de l'union. Mais de dire : «Nous nous unissons sur ce à propos de quoi nous sommes d'accord et nous excusons pour ce sur quoi nous sommes en divergence», ceci est impossible si la divergence concerne les affaires de *ʿaqīdah*. Mais, si la divergence est à propos de *fiqh* et de sujets jurisprudentiels qui supportent la divergence, ceci peut être permis, tout en sachant qu'il est obligatoire d'agir en accord avec la preuve, même dans des affaires jurisprudentielles. Allah le Très-Haut dit :

﴿فَإِن تَنَازَعْتُمْ فِي شَيْءٍ فَرُدُّوهُ إِلَى اللَّهِ وَالرَّسُولِ﴾

15. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans son *Musnad* (4/126), *Ibn Mājah* dans son *Sunan* (1/16 n°43), *Ibn Abī ʿĀṣim* dans *As-Sunnah* (49), *Abū Nuʿaym* dans *Al-Mustakhraj ʿalā Ṣaḥīḥ Muslim* (1/36-37), *Al-Ḥākim* dans *Al-Mustadrak ʿalā Aṣ-Ṣaḥīḥayn* (1/175) et d'autres du *ḥadīth* de *Al-ʿIrbāḍ ibn Sāriyah*. *Abū Nuʿaym* a dit : «Ce *ḥadīth* est *ḥasan*, d'après les *aḥādīth* authentiques des gens du *Shām*», *Al-Ḥākim* a dit : «Ce *ḥadīth* est *ṣaḥīḥ*» et *Al-Mundhirī* a dit dans *At-Targhīb wat-Tarhīb* (1/47) : «Une bonne chaîne.»

«... Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messager...» [*An-Nisā'* : 59]

Cependant, les divergences dans les sujets de *fiqh* qui sont possibles et appuyées par des preuves ne créeront pas de division chez les Musulmans. À ce titre, les *ḥanafīs*, *mālikīs*, *shāfi'īs* et *ḥanbalīs* font tous partie de *Ahl As-Sunnah*. Et ni ils ne divergent, ni ne sont divisés — et toutes les louanges reviennent à Allah. Parce que ces déductions juridiques sont possibles et les preuves peuvent les supporter. Quant aux sujets de *'aqīdah*, ils sont unis dessus.

La *'aqīdah* des écoles *ḥanbalī*, *shāfi'ī*, *mālikī* et *ḥanafī* est unique, bien que certains de ceux qui les suivent s'y opposent. Cette catégorie de personnes qui s'oppose aux *Imāms* dans leur *'aqīdah* peut être trouvée parmi les *ḥanbalīs*, *ḥanafīs*, *shāfi'īs* et *mālikīs*. Ces gens ne s'y attachent qu'en matière de *fiqh* mais s'opposent à eux en ce qui concerne la *'aqīdah*. Ils ne sont donc pas considérés comme des suiveurs des *Imāms* car ils les suivent à un sujet et s'opposent à eux dans ce qui est plus important. Ainsi, ils ne peuvent être considérés comme suivant les *Imāms* s'ils s'opposent à eux dans la *'aqīdah*. C'est ce qui a poussé des savants comme *Al-Barbahārī* et d'autres à décrire la voie authentique qui découle du Livre d'Allah, de la *Sunnah* de Son Messager ﷺ et de la guidée des pieux prédécesseurs pour que les Musulmans vivent suivant elle. Et ceci fait partie du conseil sincère envers Allah, Son Messager ﷺ, Son Livre, les dirigeants des Musulmans, ainsi qu'envers ces derniers.

Car, si ces affaires avaient été dissimulées sans avoir été expliquées et sans que ces livres n'aient été écrits, nombreux seraient ceux qui se seraient égarés. Ainsi, ces livres — et toutes les louanges reviennent à Allah — sont des faveurs d'Allah l'Exalté et Majestueux, ainsi qu'une preuve d'Allah à l'encontre de Ses créatures :

﴿لِّيَهْلِكَ مَنْ هَلَكَ عَن بَيِّنَةٍ وَيَحْيَىٰ مَنْ حَيَّ عَن بَيِّنَةٍ﴾

«... pour que, sur preuve, périt celui qui (devait) périr, et vécût, sur preuve, celui qui (devait) vivre...» [*Al-Anfāl* :42]

Shaykh Ṣāliḥ ibn Fawzān al-Fawzān

قَالَ البَرْبَهَارِي رَحِمَهُ اللَّهُ : الحَمْدُ للهِ الذِي هَدَانَا لِلإِسْلَامِ، وَمَنَّ عَلَيْنَا بِهِ، وَأَخْرَجَنَا فِي خَيْرِ أُمَّةٍ، فَنَسْأَلُهُ التَّوْفِيْقَ لِمَا يُحِبُّ وَيَرْضَى، وَالحِفْظَ مِمَّا يَكْرَهُ وَيَسْخَطُ.

L'*Imām Al-Barbahārī* — qu'Allah le couvre de Sa Miséricorde — a dit : «Toutes les louanges reviennent à Allah qui nous a guidé à l'Islam, nous a accordé Sa faveur et a fait de nous la meilleure des nations. Nous demandons à Allah de nous faire vivre en accord avec ce qu'Il aime et agrée et nous cherchons refuge auprès de Lui contre ce qu'Il déteste et dont Il n'est pas satisfait.»

Commentaire

Ceci est l'avant-propos du livre. L'auteur débute donc par la parole *Al-ḥamdulillāh* (c-à-d. Toutes les louanges reviennent à Allah) en accord avec la *Sunnah*.

Le Prophète ﷺ louait Allah et exaltait Sa mention dans ses écrits et discours. Ainsi les *Salafs aṣ-Ṣāliḥ* et les gens de science en firent de même. Ils débutaient leurs livres par «*Bismillāh-ir-Raḥmān-ir-Raḥīm*» (au Nom d'Allah le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux), suivant en cela l'exemple du Noble *Qur'ān*, ainsi que par la formule «*Al-ḥamdulillāhi Rabb-il-ʿĀlamīn*» (toutes les louanges reviennent à Allah, Seigneur des univers), suivant en cela l'action du Prophète ﷺ. Parce qu'il louait Allah, et exaltait Sa mention à chaque fois qu'il donnait un sermon, prenait la parole ou attirait l'attention sur quelque chose [16].

Ensuite, il expliquait ce qu'il souhaitait expliquer — *ʿalayhiṣ-ṣalātu was-salām*. L'auteur a donc suivi cette méthodologie, en prenant pour exemple ceux qui l'ont précédés.

La signification de «*Al-Ḥamdulillāh*» est : toutes les louanges reviennent à Allah, l'Exalté et Magnifique. «*Al-Ḥamd*» est louer et d'exalter la mention de celui qu'on loue. Allah l'Exalté et Majestueux est donc loué pour Son Essence, Ses Noms, Attributs et Actions. À lui reviennent tous les types de louanges. Car tous les bienfaits proviennent de Lui — exalté soit-Il.

Quant à autre que Lui, il sera loué proportionnellement au bien qu'il accomplit. Cependant la louange absolue, parfaite et englobante ne revient qu'à Allah Seul, exalté soit-Il. Il ne vous est donc pas permis de dire : «Toutes les louanges reviennent

16. Comme cela fut le cas pour la conversion de *Ḍimād al-Azdī* ﷺ. Lors de celle-ci, le Messager d'Allah ﷺ débuta son discours en disant : «*Toutes les louanges reviennent à Allah, nous Le remercions et recherchons Son aide. Quiconque Allah guide, nul ne peut l'égarer et quiconque Il égare, nul ne peut le guider. Nous attestons que nul n'est en droit d'être adoré si ce n'est Allah, Seul, sans associé. Nous attestons que Muḥammad est Son serviteur et Messager. Ensuite...* » Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/593, n°868), d'après ʿAbdullāh ibn ʿAbbās رضي الله عنهما.

à Untel» dans le sens absolu. Ceci n'est permis que pour Allah Seul, comme il est mentionné dans le *Qur'ān* :

﴿الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ ۝ الرَّحْمَٰنِ الرَّحِيمِ﴾

«Toutes les louanges reviennent à Allah, Seigneur des Univers, Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux» [*Al-Fātiḥah* : 2-3]

﴿الْحَمْدُ لِلَّهِ الَّذِي خَلَقَ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضَ وَجَعَلَ الظُّلُمَاتِ وَالنُّورَ﴾

«Toutes les louanges sont à Allah qui a créé les cieux et la terre, et établi les ténèbres et la lumière...» [*Al-Anʿām* : 1]

Ainsi que :

﴿الْحَمْدُ لِلَّهِ فَاطِرِ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ﴾

«Toutes les louanges sont à Allah, Créateur des cieux et de la terre...» [*Fāṭir* : 1]

Par contre, il n'y a rien de mal à dire : «Je remercie Untel» ou «Je loue Untel pour telle chose», tout en spécifiant la chose pour laquelle il a été remercié ou loué.

Cependant, dire : «Toutes les louanges reviennent à Untel» n'est permis que pour Allah, Le Très-Haut.

Le Nom Allah est l'un de Ses Noms — l'Exalté — et sa signification est *Al-Maʾlūh*, *Al-Maʿbūd*, c'est-à-dire Celui qui est adoré. Car *Al-Ulūhiyyah* (l'Unicité d'adoration) signifie *Al-ʿUbūdiyyah* (l'Unicité de servitude). Ce nom n'est employé pour personne d'autre qu'Allah. Nul autre qu'Allah a été nommé par ce nom, même parmi les tyrans, mécréants et athées. Aucun parmi eux ne se donna le nom d'Allah. Même *Pharaon* ne dit pas : «Je suis Allah», il dit plutôt :

﴿أَنَا رَبُّكُمُ الْأَعْلَىٰ﴾

«... C'est moi votre seigneur, le très haut.» [*An-Nāziʿāt* : 24]

Ce nom est donc spécifique à Allah, exalté soit-Il.

Rabbil-ʿĀlamīn : *Ar-Rabb* signifie le Possesseur et Administrateur. *Al-ʿālamīn* est le pluriel de *al-ʿālam* qui signifie l'ensemble de la création. Allah est leur Seigneur, Créateur, Gérant, Divinité et Dieu.

Sa parole : «**Toutes les louanges reviennent à Allah qui nous a guidé à l'Islam**».

L'Islam est le plus grand des bienfaits. Allah le Très-Haut dit :

﴿الْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ وَأَتْمَمْتُ عَلَيْكُمْ نِعْمَتِي وَرَضِيتُ لَكُمُ الْإِسْلَامَ دِينًا﴾

«... Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agrée l'Islam comme religion pour vous.» [*Al-Māʾidah* : 3]

Donc, avec l'Islam, le bienfait a été complété pour les Musulmans. Allah, l'Exalté et Majestueux dit :

﴿قُلْ بِفَضْلِ اللَّهِ وَبِرَحْمَتِهِ فَبِذَٰلِكَ فَلْيَفْرَحُوا﴾

«Dis : «[Ceci provient] de la grâce d'Allah et de Sa miséricorde; Voilà de quoi ils devraient se réjouir...» [*Yūnus* : 58]

La grâce d'Allah mentionnée dans le verset précédent est l'Islam et Sa miséricorde est le *Qurʾān*. Ils devraient donc se réjouir de l'Islam et du *Qurʾān*.

Vous devez donc reconnaître que c'est un bienfait d'Allah que d'avoir été guidé à l'Islam et d'y avoir été raffermi. C'est un bienfait d'Allah. Ce n'est ni par votre force, ni par votre puissance, c'est plutôt un succès accordé par Allah — exalté soit-Il.

Ainsi, les gens du paradis diront au jour de la résurrection après y être entré :

﴿الْحَمْدُ لِلَّهِ الَّذِي هَدَانَا لِهَٰذَا وَمَا كُنَّا لِنَهْتَدِيَ لَوْلَا أَنْ هَدَانَا اللَّهُ﴾

«... Louange à Allah qui nous a guidés à ceci. Nous n'aurions pas été guidés, si Allah ne nous avait pas guidés...» [*Al-Aʿrāf* : 43]

Sa parole : **«nous a accordé Sa faveur».**

L'Islam est un bienfait d'Allah — l'Exalté et Très-Haut. Il ne doit rien à personne et accorde Ses faveurs à Ses serviteurs par l'Islam, les bienfaits, le bien-être et la subsistance.

Sa parole **«a fait de nous la meilleure des nations».**

Cette citation de *Al-Barbahārī* découle de la parole d'Allah le très Haut :

﴿كُنتُمْ خَيْرَ أُمَّةٍ أُخْرِجَتْ لِلنَّاسِ﴾

«Vous êtes la meilleure communauté, qu'on ait fait surgir pour les hommes...» [*Āl ʿImrān* : 110]

Sa parole : «**Vous**» s'adresse aux Musulmans. «*Khayra Ummah*» signifie «meilleure communauté». Et le terme «*al-Ummah*» signifie «*al-Jamāʿah*» : «la meilleure communauté, qu'on ait fait surgir pour les hommes».

Méditez donc Sa parole : «**pour les hommes**». L'excellence de cette communauté n'est pas limitée à elle seule. Elle transcende tous les hommes en ce qui concerne le prêche, le *jihād*, l'enseignement et la guidance. Il ne serait pas suffisant à la personne d'apprendre et de faire de bonnes actions pour elle-même tout en négligeant les autres. Au contraire, elle doit répandre le prêche, la science, le bien, inviter à l'adoration d'Allah, ordonner le bien et interdire le *blamâble*, ceci afin d'être un membre actif de la société Musulmane.

Ainsi, Sa parole :

﴿أُخْرِجَتْ لِلنَّاسِ﴾

«... qu'on ait fait surgir pour les hommes...»

Signifie qu'on ne les pas seulement fait surgir pour eux-mêmes, mais qu'Allah les a fait surgir pour l'ensemble de l'humanité.

Sa parole : **«Nous demandons à Allah de nous faire vivre en accord avec ce qu'Il aime et agrée»**.

Il faut demander le raffermissement à Allah même si l'on connaît la vérité, agit en accord avec celle-ci et croit en elle. Il ne faut pas se sentir à l'abri de la déviation et de la tentation, car les épreuves peuvent influer la personne et l'égarer du chemin d'Allah.

En conséquence, le Prophète ﷺ invoquait Allah en disant :

يَا مُقَلِّبَ القلُوبِ ثَبِّتْ قَلبي عَلى دينكَ.

«Ô Toi qui fait tourner les cœurs, raffermis mon cœur sur Ta religion.» [17]

Le prophète *Ibrāhīm*, celui qui a atteint le plus haut degré d'amour d'Allah, عليه السلام disait dans son invocation :

﴿وَاجْنُبْنِي وَبَنِيَّ أَن نَّعْبُدَ الْأَصْنَامَ ۝٣٥ رَبِّ إِنَّهُنَّ أَضْلَلْنَ كَثِيرًا مِّنَ النَّاسِ﴾

«... et préserve-moi ainsi que mes enfants de l'adoration des idoles. Ô mon Seigneur, elles (les idoles) ont égaré beaucoup de gens...»
[*Ibrāhīm* : 35-36]

Il avait peur pour lui-même. Ainsi, lorsque la foi de la personne se fortifie, elle craint pour elle et ne se sent pas à l'abri des turpitudes, ni ne se considère pure. Plutôt, elle demande tout le temps à Allah le raffermissement et la bonne fin et craint la mauvaise fin, la tentation, la déviation, l'égarement et les prêcheurs du mal.

Sa parole : **«et nous cherchons refuge auprès de Lui contre ce qu'Il déteste et dont Il n'est pas satisfait.»**

Afin qu'Allah nous fasse vivre en accord avec ce qu'Il aime et agrée comme actes, paroles et croyances et nous écarte de ce qui ne Le satisfait pas comme paroles, actes et croyances, car Lui seul, l'Exalté et Très-Haut, est le Guide, accorde le succès et mène au droit chemin.

17. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans son *Musnad* (4/182), *Ibn Mājah* dans son *Sunan* (n°199), *An-Nasā'ī* dans son *Sunan al-Kubrā* (7738), *Ibn Ḥibbān* dans son *Ṣaḥīḥ* (934), *Al-Ḥākim* dans *Al-Mustadrak 'alā Aṣ-Ṣaḥīḥayn* (1/525) qui le juge authentique suivant la condition de *Muslim* et *Adh-Dhahabī* le rejoint dans cet avis. *Al-Buṣayrī* a dit dans *Miṣbāḥ az-Zujājah* (1/27) : «Sa chaîne est authentique».

L'Islam est la voie des prophètes

١ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : اعْلَمُوا أَنَّ الإِسْلَامَ هُوَ السُّنَّةُ، وَالسُّنَّةَ هِيَ الإِسْلَامُ وَلَا يَقُومُ أَحَدُهُمَا إِلَّا بِالآخَرِ.

[1] L'auteur, qu'Allah le couvre de Sa Miséricorde, dit : «Sachez que l'Islam est la *Sunnah* et que la *Sunnah* est l'Islam. Aucun d'entre eux ne peut être établi sans l'autre.»

Commentaire

Sa parole : «**Sachez**» : ce verbe est utilisé pour attirer l'attention et il signifie : «apprenez». Comment pourriez-vous savoir que l'Islam est la *Sunnah* ? En apprenant, vous le saurez. Donc «**Sachez**» est un terme employé pour attirer l'attention sur ce qui le suit, comme dans Sa parole :

﴿فَاعْلَمْ أَنَّهُ لَا إِلَٰهَ إِلَّا اللَّهُ وَاسْتَغْفِرْ لِذَنبِكَ﴾

«Sache donc qu'en vérité il n'y a point de divinité digne d'adoration à part Allah et implore le pardon pour ton péché...» [*Muḥammad* : 19]

C'est-à-dire que vous devez connaître la signification de *Lā ilāha illallāh* et agir en conséquence.

﴿اعْلَمُوا أَنَّ اللَّهَ شَدِيدُ الْعِقَابِ وَأَنَّ اللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ﴾

Sachez qu'Allah est sévère en punition, mais aussi qu'Allah est Pardonneur et Miséricordieux. [*Al-Mā'idah* : 98]

Ainsi le verbe à l'impératif «sache» ou «sachez» est employé pour attirer l'attention sur ce qui le suit.

Sa parole : **«... l'Islam est la *Sunnah* et que la *Sunnah* est l'Islam.»**

C'est-à-dire que l'Islam est la voie apportée par les messagers d'Allah *'alayhim as-salām* ; tous les messagers vinrent avec l'Islam. Chaque prophète appela (son peuple) à Allah et vint avec une législation d'Allah et ceci est l'Islam. L'Islam est donc l'adoration d'Allah l'Exalté et Majestueux, Seul, à tout moment, avec ce qu'Il a légiféré. Car Allah légiféra certes des législations pour les prophètes d'une période spécifique, puis Il les abrogea.

Ainsi, après leur abrogation, agir selon l'abrogeant était l'Islam, jusqu'à ce que toutes les législations précédentes furent abrogées par celles de *Muḥammad* ﷺ. Allah l'Exalté et Majestueux dit :

﴿لِكُلِّ أَجَلٍ كِتَابٌ ۝ يَمْحُو اللَّهُ مَا يَشَاءُ وَيُثْبِتُ ۖ وَعِندَهُ أُمُّ الْكِتَابِ﴾

«... Chaque échéance a son terme prescrit. Allah efface ou confirme ce qu'Il veut et la mère du Livre est auprès de Lui.» [*Ar-Ra'd* : 38-39]

L'Islam est donc ce avec quoi vinrent les messagers comme prêche et actes à différentes époques, suivant ces époques, jusqu'à ce que *Muḥammad* ﷺ fut envoyé. Puis l'Islam fut connu par ce avec quoi il vint, excluant les précédentes religions. Donc quiconque reste sur l'une des précédentes religions révélées et ne croit pas en *Muḥammad* ﷺ n'est pas Musulman, car ni il ne se sera soumis à Allah l'Exalté et Majestueux, ni il n'aura obéi à Son Messager ﷺ, puisque ce qu'il suit a certes expiré et a été abrogé. Et le fait de rester sur ce qui a été abrogé n'est pas considéré comme religion par Allah l'Exalté et Majestueux. Agir suivant la loi abrogeante est ce qui est la religion.

Sa parole : **«... et que la *Sunnah* est l'Islam.»**

Il n'y a pas de différence entre eux. Si nous interprétons la *Sunnah* comme étant la voie (de guidée), alors il n'y a pas de différence entre elle et l'Islam.

Sa parole : **«Aucun d'entre eux ne peut être établi sans l'autre.»**

L'Islam ne peut être établi sans la *Sunnah* et la *Sunnah* ne peut être établie sans l'Islam. Celui qui prétend l'Islam sans agir suivant la *Sunnah* c'est-à-dire la voie du Messager d'Allah ﷺ ne sera pas Musulman. Et celui qui connaît la *Sunnah* sans se soumettre à Allah ne sera pas Musulman, bien qu'il la connaisse. Il est donc obligatoire de combiner les deux.

La *Jamāʿah* ne peut exister qu'avec deux choses

٢ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : فَمِنَ السُّنَّةِ لُزُومُ الجَمَاعَةِ، فَمَنْ رَغِبَ غَيْرَ الجَمَاعَةِ وَفَارَقَهَا؛ فَقَدْ خَلَعَ رِبْقَةَ الإِسْلَامِ مِنْ عُنُقِهِ، وَكَانَ ضَالًّا مُضِلًّا

[2] L'auteur, qu'Allah le couvre de Sa Miséricorde, dit : «S'accrocher à la *Jamāʿah* fait partie de la *Sunnah*. Celui qui rejette la *Jamāʿah* et l'abandonne aura certainement desserré le joug de l'Islam de sa nuque, se sera égaré et mènera d'autres à l'égarement.»

Commentaire

Sa parole : **«S'accrocher à la *Jamāʿah* fait partie de la *Sunnah*.»**

Tant que cette affaire reste ainsi, que l'Islam est la *Sunnah* et que la *Sunnah* est l'Islam, elle prend alors plusieurs aspects :

«S'accrocher à la *Jamāʿah* fait partie de la *Sunnah*» : c'est-à-dire s'accrocher à la communauté des Musulmans. Se sens de *Jamāʿah* est ici la communauté des Musulmans qui est sur la vérité.

Quant aux *jamāʿāt* (groupes, communautés) qui ne sont pas sur la vérité, elles ne peuvent être appelées la véritable *Jamāʿah*. Nulle *jamāʿah* qui s'unit sur l'égarement ou sur une méthodologie qui s'oppose à l'Islam ne peut être nommée véritable, voulue ou digne d'éloges. La *Jamāʿah* voulue ici est celle de ceux qui suivent la vérité.

Et ceci n'implique pas forcément qu'ils soient un grand nombre ; même si une seule personne était sur la vérité, elle serait appelée *Jamāʿah*. Ainsi, la *Jamāʿah* est formée de tous ceux qui sont sur la vérité, qu'ils soient peu ou nombreux. Adhérez donc à ceux qui sont sur la vérité et ne vous opposez pas à la *Jamāʿah* qui est sur la vérité. Vous devez rester avec eux sur la vérité. Le jugement de celui qui abandonne la *Jamāʿah* viendra par la suite.

S'accrocher à la *Jamāʿah* implique de ne pas la délaisser, ni d'être en désaccord avec elle.

Sa parole : **«Celui qui rejette la *Jamāʿah* et l'abandonne aura certainement desserré le joug de l'Islam de sa nuque...»**

Ceci provient du *ḥadīth* suivant :

مَن فَارَقَ الجَمَاعَةَ قِيدَ شِبْرٍ فَقَد خَلَعَ رِبقَةَ الإِسْلَامِ مِنْ عُنُقِهِ.

«Celui qui abandonne la Jamāʿah d'un empan aura enlevé le joug de l'Islam de sa nuque.» [18]

Il s'agit d'une menace sévère. Si l'abandon de la *Jamāʿah* est en rapport avec la croyance que quelqu'un peut avoir dans l'adoration d'autre qu'Allah, il s'agira alors de mécréance. Et si la séparation est moindre que cela, il s'agira d'un égarement. Ainsi, il n'y a aucun bien dans la séparation d'avec la *Jamāʿah*. Il est dit dans un *ḥadīth* :

عَلَيكُم بالجَمَاعَةِ فَإِنَّ يَدَ اللهِ عَلَى الجَمَاعَةِ.

«Accrochez-vous à la Jamāʿah, car certes la Main d'Allah est au dessus de la Jamāʿah.» [19]

Lorsque le Prophète ﷺ informa *Ḥudhayfah ibn Al-Yamān* ﷺ des tribulations et de la division qui arriveront, *Ḥudhayfah* lui dit : «Que m'ordonnes-tu si je devais être présent à cette époque ?» Le Prophète ﷺ dit :

أَنْ تَلزَمَ جَمَاعَةَ الْمُسْلِمِينَ، وَ إِمَامَهُمْ.

«Accroche-toi à la Jamāʿah des Musulmans et à leur Imām.» [20]

---

18. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans son *Musnad* (4/130), *At-Tirmidhī* (5/148, n°2863), *Ibn Khuzaymah* (3/195, n°1895), *Ibn Ḥibbān* dans son *Ṣaḥīḥ* (14/124, n°6233), *Al-Ḥākim* (1/204) et d'autres du *ḥadīth* de *Al-Ḥārith al-Ashʿarī* ﷺ. Il est jugé authentique par *At-Tirmidhī*, *Ibn Khuzaymah*, *Ibn Ḥibbān*, *Al-Ḥākim* et d'autres.

19. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans son *Musnad* (1/18), *Al-Ḥumaydī* dans son *Musnad* (1/19), *At-Tirmidhī* (4/465, n°2165), *An-Nasāʾī* dans *Al-Kubrā* (5/388, n°9225), *Ibn Ḥibbān* dans son *Ṣaḥīḥ* (16/240, n°7254), *Al-Ḥākim* (1/114) et d'autres du *ḥadīth* de *ʿUmar* ﷺ avec des formulations similaires. *At-Tirmidhī* a dit : «*Ḥasan ṣaḥīḥ gharīb* sous cette forme.» Il est authentifié par *Ibn Ḥibbān* et *Al-Ḥākim* et *Adh-Dhahabī* le rejoint dans cet avis.

20. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1319, n°3411) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1475, n°1847) du *ḥadīth* de *Ḥudhayfah* ﷺ.

La *Jamāʿah* ne peut donc exister qu'avec deux choses :

Premièrement : que sa méthodologie soit basée sur le *Qurʾān* et la *Sunnah* ; elle en doit ni être basée sur les pensées d'une personne, ni sur l'opinion d'Untel ou Untel. Elle doit être basée sur le *Qurʾān* et la *Sunnah*.

Deuxièmement : elle doit être dirigée par un chef vers qui reviennent les affaires. Il est impossible d'assembler la *Jamāʿah* sans dirigeant. Il lui faut un chef qui sert de référence. C'est pour cela que le Prophète ﷺ a dit à *Ḥudhayfah* رضي الله عنه :

أَنْ تَلْزَمَ جَمَاعَةَ الْمُسْلِمِينَ، وَ إِمَامَهُمْ.

«Accroche-toi à la Jamāʿah des Musulmans et à leur Imām.»

Ḥudhayfah demanda : «Et s'il n'y a pas de *Jamāʿah* ou d'*Imām* ?» Il ﷺ dit :

تَعْتَزِلُ تِلْكَ الفِرَقَ.

«Tiens-toi à l'écart de toutes ces sectes.»

Il lui ordonna de se tenir à l'écart de toute secte, de ne rester qu'avec la *Jamāʿah* des Musulmans et de ne rester avec aucune des *jamāʿāt*, autre que la *Jamāʿah* des Musulmans, au point de rester seul sur la vérité s'il le faut, jusqu'à ce que la mort le trouve dans cet état.

Ceci montre que nul ne doit rester avec les *jamāʿāt* qui s'opposent à la vraie méthodologie et que la *Jamāʿah* ne peut exister qu'à deux conditions : que sa méthodologie soit basée sur le *Qurʾān*, la *Sunnah* et la méthodologie des pieux prédécesseurs et qu'elle ait un *Imām* à qui reviennent les affaires. Il n'y a de religion sans *Jamāʿah* et il n'y a de *Jamāʿah* sans *Imām* et il n'y a pas d'*Imām* qui ne soit écouté et obéi.

Voilà la méthodologie des Musulmans et la *Sunnah* que l'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — nous explique. Elle comprend l'interdiction des opinions étranges et de l'opposition. Et il faut adhérer à la *Jamāʿah* tant que l'on n'est pas sur l'égarement.

Sa parole : **«... aura certainement desserré le joug de l'Islam de sa nuque...»**

Il faisait partie des coutumes des Arabes de mettre un joug autour du cou des moutons afin qu'ils ne se séparent pas, ne se perdent pas et ne se fassent pas dévorer par le loup. Ces jougs étaient reliés par une seule corde qui les réunissait afin de les protéger.

Le Prophète ﷺ compara donc l'attachement à la *Jamāʿah* à cela car elle est certes le joug protecteur contre ce qui détruit tout comme le joug placé autour du cou du mouton le protège des loups et de se perdre.

Sa parole : «**... se sera égaré et mènera d'autres à l'égarement...**»

Il se sera égaré du chemin et mènera d'autres à l'égarement, c'est-à-dire qu'il est égaré et égarera ceux qui le prendront comme exemple et le suivront. Allah le Très-Haut dit :

﴿وَمَن يُشَاقِقِ الرَّسُولَ مِن بَعْدِ مَا تَبَيَّنَ لَهُ الْهُدَىٰ وَيَتَّبِعْ غَيْرَ سَبِيلِ الْمُؤْمِنِينَ نُوَلِّهِ مَا تَوَلَّىٰ وَنُصْلِهِ جَهَنَّمَ وَسَاءَتْ مَصِيرًا﴾

Et quiconque fait scission d'avec le Messager, après que le droit chemin lui est apparu et suit un sentier autre que celui des croyants, alors Nous le laisserons comme il s'est détourné, et le brûlerons dans l'Enfer. Et quelle mauvaise destination ! [*An-Nisāʾ* : 115]

Il est donc obligatoire au Musulman de suivre la voie des croyants, de ne pas s'opposer à eux et de ne pas se séparer.

Le fondement sur lequel est construite la *Jamāʿah* est les Compagnons du Prophète

٣ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالأَسَاسُ الَّذِي تُبْنَى عَلَيْهِ الجَمَاعَةُ : هُمْ أَصْحَابُ مُحَمَّدٍ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ، وَرَحِمَهُمْ اللهِ أَجْمَعِينَ، وَهُمْ أَهْلُ السُّنَّةِ وَالجَمَاعَةِ، فَمَنْ لَمْ يَأْخُذْ عَنْهُمْ؛ فَقَدْ ضَلَّ وَابْتَدَعَ، وَكُلُّ بِدْعَةٍ ضَلَالَةٌ، وَالضَلَالَةُ وَأَهْلُهَا فِي النَّارِ.

[3] L'auteur, qu'Allah le couvre de Sa Miséricorde, dit : «Le fondement sur lequel la *Jamāʿah* est construite est les Compagnons de *Muḥammad* ﷺ, qu'Allah leur fasse miséricorde. Ils sont *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah*. C'est pourquoi celui qui ne prend pas sa religion d'eux se sera certainement égaré et aura commis des innovations. Et toute innovation est égarement et tout égarement, ainsi que ceux qui le pratiquent, sont voués au feu.

Commentaire

Sa parole : **«Le fondement sur lequel la *Jamāʿah* est construite...»**

Quelle est la *Jamāʿah* qui possède ces attributs ? Il s'agit des Compagnons de *Muḥammad* ﷺ, ceux qui leur succédé parmi les *Tābiʿūn*, les *Atbāʿ at-Tābiʿīn* et les meil-

leures générations. Voilà la *Jamāʿah*, ainsi que ceux qui les suivent parmi les dernières générations. Ce sont eux la *Jamāʿah* avec laquelle le Musulman doit être.

Même si du tort et des menaces lui étaient faits, s'il devait se faire condamner ou agresser, il doit faire preuve de patience et endurer tant qu'il est sur la vérité. Il ne doit pas dévier de la vérité et doit patienter face à tout ce qui peut le frapper. Il sera sinon pris pour cible par ceux dont l'intention est mauvaise et ceux qui appellent au mal et à l'égarement.

Allah le Très-Haut dit :

﴿وَالسَّابِقُونَ الْأَوَّلُونَ مِنَ الْمُهَاجِرِينَ وَالْأَنصَارِ وَالَّذِينَ اتَّبَعُوهُم بِإِحْسَانٍ رَّضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا عَنْهُ﴾

«Les tout premiers [croyants] parmi les *Muhājirūn* et les *Anṣār* et ceux qui les ont suivis avec exactitude, Allah les agrée, et ils L'agréent.» [*At-Tawbah* : 100]

Lorsqu'Allah le Très-Haut mentionna les *Muhājirūn* et les *Anṣār* dans la sourate *Al-Ḥashr*, Il dit :

﴿وَالَّذِينَ جَاءُوا مِن بَعْدِهِمْ يَقُولُونَ رَبَّنَا اغْفِرْ لَنَا وَلِإِخْوَانِنَا الَّذِينَ سَبَقُونَا بِالْإِيمَانِ وَلَا تَجْعَلْ فِي قُلُوبِنَا غِلًّا لِّلَّذِينَ آمَنُوا رَبَّنَا إِنَّكَ رَءُوفٌ رَّحِيمٌ﴾

«Et [il appartient également] à ceux qui sont venus après eux en disant : «Seigneur, pardonne-nous, ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi ; et ne mets dans nos cœurs aucune rancœur pour ceux qui ont cru. Seigneur, Tu es Compatissant et Très Miséricordieux».» [*Al-Ḥashr* : 10]

Le successeur prend comme modèle le prédécesseur parmi les gens de la vérité et du bien même si une très longue période de temps s'est écoulée entre eux. Il doit s'accrocher à ce sur quoi ils étaient à tout prix et doit patienter.

Sa parole : **«... les Compagnons de *Muḥammad* ﷺ, qu'Allah leur fasse miséricorde...»** parmi les *Muhājirūn* et les *Anṣār*, parce qu'ils furent le peuple qui accompagna le Messager d'Allah ﷺ, lutta avec lui, l'aida, apprit la religion et nous la transmit. Ils sont le lien entre nous et le Messager d'Allah ﷺ.

Donc ceux qui les insultent ou dénigrent les Compagnons cherchent à détruire l'Islam. Ils inventèrent cette ruse. En effet, s'ils élèvent leur voix contre les Compagnons et ne les reconnaissent pas à leur juste valeur, que restera-t-il comme lien entre nous et le Messager d'Allah ﷺ ? Leur objectif est donc de rompre le lien avec les premiers à croyants parmi les *Muhājirūn* et les *Anṣār* afin d'égarer la communauté.

Quoi d'autre pourrait les avoir poussé à insulter les Compagnons ? Ont-ils de la rancœur ou de la rancune vis-à-vis de biens ou de quelque chose de semblable ? Les Compagnons leur ont-ils causé du tort malgré les nombreuses générations qui les séparent d'eux ?

Ce qui les a incité est donc la haine dans les cœurs. Car les Compagnons furent ceux qui transmirent cette religion. Ils désirent rompre la connexion entre le Messager d'Allah ﷺ et sa communauté afin que cette religion s'effondre. Voilà leur but.

Sa parole : **«Ils sont *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah*...»**

Les Compagnons de *Muḥammad* ﷺ et ceux qui sont venus après eux avec perfection sont *Ahl As-Sunnah* c'est-à-dire les gens de la voie droite qui est la *Sunnah* expliquée dans ce livre. Ils sont la véritable *Jamāʿah.*

Quant à l'union d'autres qu'eux, sur le faux, cela ne peut être nommé *Jamāʿah*, même s'ils sont un grand nombre. Allah le Très-Haut dit :

﴿تَحْسَبُهُمْ جَمِيعًا وَقُلُوبُهُمْ شَتَّىٰ﴾

> **«... Tu les croirais unis, alors que leurs cœurs sont divisés...»** [*Al-Ḥashr* : 14]

La *Jamāʿah* est donc constituée de ceux qui sont sur la vérité. Celui qui dit : «Je suis avec le groupe d'Untel ou Untel, et ce groupe est la *Jamāʿah* et vous dites : «Accrochez-vous à la *Jamāʿah* et ces gens sont la *Jamāʿah*»», nous lui répondons : «Qui vous a dit que ces gens sont la *Jamāʿah* ? La *Jamāʿah* est constituée de ceux qui sont sur la vérité, ceux qui sont sur la *Sunnah*, ce sont eux la *Jamāʿah.*»

Sa parole : **«... celui qui ne prend pas sa religion d'eux se sera certainement égaré et aura commis des innovations...»**

Celui qui ne prend pas sa religion des Compagnons — ceux qui transmirent le *Qurʾān* et la *Sunnah* — n'est pas sur la vérité. Si on les diffame, on annule leur transmission — et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge.

Les ennemis d'Allah et de Son Messager cherchent à invalider l'Islam et inventèrent cette ruse diabolique pour rompre la connexion entre les premières générations des Musulmans et les dernières dans le but de pouvoir s'attaquer à elles plus facilement et les détruire. Cependant, si les dernières générations de Musulmans restent attachées à la première *Jamāʿah*, le Livre d'Allah et la *Sunnah*, il sera difficile (de s'en prendre à elles). Ou plutôt, il sera impossible — avec la permission d'Allah — de les détruire.

Sa parole : **«... se sera certainement égaré...»**

C'est-à-dire qu'il se sera écarté de la vérité et aura commis une innovation. *Al-bidʿah* (l'innovation) fait référence à toute adoration, croyance ou parole qui n'a de preuve ni dans le Livre d'Allah, ni dans la *Sunnah* du Messager d'Allah. Le Prophète ﷺ a dit :

مَنْ عَمِلَ عَمَلاً لَيْسَ عَلَيْهِ أَمْرُنَا فَهُوَ رَدٌّ.

«Celui qui fait un acte que nous n'avons pas approuvé le verra rejeté.» [21]

Dans une autre version :

مَنْ أَحْدَثَ فِي أَمْرِنَا مَا لَيْس مِنْهُ فَهُوَ رَدٌّ.

«Celui qui introduit quoi que ce soit dans notre affaire qui n'en fait pas partie le verra rejeté.» [22]

Il a également dit :

وَ إِيَّاكُمْ وَ مُحْدَثَاتِ الأُمُورِ، فَإِنَّ كُلَّ مُحْدَثَةٍ بِدْعَةٌ، وَ كُلَّ بِدْعَةٍ ضَلَالَةٌ.

«Prenez garde aux choses inventées, car toute invention est innovation et toute innovation est égarement.» [23]

Donc la *bidʿah* est toute chose introduite dans la religion qui n'en fait pas partie. Comment saurons-nous que cela n'en fait pas partie ? S'il n'existe pas de preuve à son sujet, cela n'en fait alors pas partie, parce qu'Allah le Puissant et Majestueux a dit :

﴿الْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ﴾

«... Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion...» [*Al-Māʾidah* : 3]

Cette religion est donc parachevée — et toutes les louanges reviennent à Allah. Elle ne peut supporter d'ajout. Ce qui nous incombe donc est de connaître la religion qu'Allah — le Puissant et Majestueux — a parachevée, d'y adhérer et de délaisser tout ajout, approbation et supplément, car ils nous éloignent d'Allah le Puissant et Majestueux.

L'explication de :

مَا أَحْدَثَ قَوْمٌ بِدْعَةً إِلَّا نُزِعَ مِثْلُهَا مِنَ السُّنَّةِ.

«Nul n'introduit d'innovation (dans la religion) sans que son équivalent dans la *Sunnah* ne disparaisse.» [24]

va bientôt suivre — si Allah veut. Voici donc la voie authentique et droite : s'accrocher à la *Jamāʿah* et à la *Sunnah* tout en délaissant les innovations.

Sa parole : **«Et toute innovation est égarement...»**

---

21. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°1718), l'*Imām Al-Bukhārī* l'a rapporté de manière *muʿallaq* (2/753, 6/2675), d'après *ʿĀʾishah* ﵂.

22. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°2550) et *Muslim* (n°1718), d'après d'après *ʿĀʾishah* ﵂.

23. Partie du *ḥadīth* de *Al-ʿIrbāḍ ibn Sāriyah* ﵁. Il a été référencé précédemment.

24. *Ḥasan ibn ʿAṭiyyah* (*raḥimahullāh*) a dit : «Nul n'introduit d'innovation (dans la religion) sans que son équivalent dans la *Sunnah* qu'il pratique ne disparaisse, et cela ne reviendra jamais jusqu'au jour de la résurrection.» Rapporté par *Ad-Dārimī* (1/58, n°98), *Abū Nuʿaym* dans *Al-Ḥilyah* (6/73) et *Al-Lālakāʾī* dans *Sharḥ Usūl Iʿtiqād Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah* (1/39).

Il n'existe pas de bonne innovation, contrairement à ce qu'affirment certains. En vérité, toute innovation est égarement, d'après le sens du *ḥadīth* du Messager d'Allah ﷺ dans lequel il a dit :

فَإِنَّ كُلَّ مُحْدَثَةٍ بِدْعَةٌ، وَ كُلَّ بِدْعَةٍ ضَلَالَةٌ.

«Toute invention est innovation et toute innovation est égarement.» [25]

Donc l'innovation religieuse n'est pas bonne du tout et toute innovation est égarement. Cette parole est celle du Messager d'Allah ﷺ, celui qui ne parle pas de ses propres passions.

Sa parole : **«... tout égarement, ainsi que ceux qui le pratiquent, sont voués au feu.»**

L'égarement ainsi que ses gens iront en Enfer soit à cause de leur mécréance, soit à cause de leurs péchés.

Cependant, les innovations ne sont pas toutes du même rang. Certaines sont totalement de la mécréance comme le fait de demander le secours des défunts, de les invoquer, le sacrifice et le vœu pour autre qu'Allah. Ceux qui pratiquent cela seront éternellement en Enfer. Ces innovations sont des innovations de mécréance.

De même, nier les Noms et Attributs d'Allah comme cela était le cas des *Jahmiyyah* est de la mécréance — et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge, parce qu'ils décrivent Allah comme n'ayant ni Nom, ni Attribut, ce qui annulerait Son Existence. Car toute chose en existence doit posséder des attributs et quelque chose qui n'aurait pas d'attribut n'existerait pas.

En conséquence, les savants ont jugé les *Jahmiyyah* mécréants. Ils prétendent que le *Qurʾān* — qui est la Parole d'Allah, Sa révélation et ce qu'il a fait descendre — est créé et considèrent donc qu'il s'agit d'une créature comme une autre. Ils prétendent qu'Allah ne parle pas et le comparent à un corps inanimé. Mais celui qui ne parle pas ne peut être une divinité. Allah le Très-Haut dit :

﴿وَاتَّخَذَ قَوْمُ مُوسَىٰ مِن بَعْدِهِ مِنْ حُلِيِّهِمْ عِجْلًا جَسَدًا لَّهُ خُوَارٌ ۚ أَلَمْ يَرَوْا أَنَّهُ لَا يُكَلِّمُهُمْ وَلَا يَهْدِيهِمْ سَبِيلًا﴾

> **«Et le peuple de *Mūsā* adopta après lui un veau, fait de leurs parures : un corps qui semblait mugir. N'ont-ils pas vu qu'il ne leur parlait point et qu'il ne les guidait sur aucun chemin ?...»** [*Al-Aʿrāf* : 148]

Cela montre que celui qui n'est pas doué de parole n'est pas une divinité, alors que les *Jahmiyyah* prétendent qu'Allah ne parle pas. Donc, il n'est pas Dieu ! Qu'Allah

25. Le texte apparaît dans de nombreux *aḥādīth* dont celui de *Al-ʿIrbāḍ ibn Sāriyah* ﷺ, dont la référence a précédé et celui de *Jābir* ﷺ, rapporté par *An-Nasāʾī* (3/188, n°1578) et *Ibn Khuzaymah* dans son *Ṣaḥīḥ* (1785). Son origine est dans *Ṣaḥīḥ Muslim* (2/592, n°768).

soit Exalté au-dessus de tout ce qu'ils disent. Dans la sourate *Ṭāhā*, Allah le Très-Haut dit :

﴿أَفَلَا يَرَوْنَ أَلَّا يَرْجِعُ إِلَيْهِمْ قَوْلًا وَلَا يَمْلِكُ لَهُمْ ضَرًّا وَلَا نَفْعًا﴾

«Quoi ! Ne voyaient-ils pas qu'il [le veau] ne leur rendait aucune parole et qu'il ne possédait aucun moyen de leur nuire ou de leur faire du bien ?» [*Ṭāhā* : 89]

C'est-à-dire que le veau, s'ils lui avaient parlé, ne leur aurait pas donné de réponse. Est-ce que cela peut correspondre à une divinité ? *Ibrāhīm* عليه السلام dit aux adorateurs d'idoles :

﴿فَاسْأَلُوهُمْ إِن كَانُوا يَنطِقُونَ﴾

«... Demandez-leur donc, si elles peuvent parler.» [*Al-Anbiyāʾ* : 63]

Ils lui répondirent :

﴿لَقَدْ عَلِمْتَ مَا هَٰؤُلَاءِ يَنطِقُونَ﴾

... «Tu sais bien que celles-ci ne parlent pas». [*Al-Anbiyāʾ* : 65]

Il leur dit :

﴿أَفَتَعْبُدُونَ مِن دُونِ اللَّهِ مَا لَا يَنفَعُكُمْ شَيْئًا وَلَا يَضُرُّكُمْ ۝٦٦ أُفٍّ لَّكُمْ وَلِمَا تَعْبُدُونَ مِن دُونِ اللَّهِ ۖ أَفَلَا تَعْقِلُونَ﴾

... «Adorez-vous donc, en dehors d'Allah, ce qui ne saurait en rien vous être utile ni vous nuire non plus ? Fi de vous et de ce que vous adorez en dehors d'Allah ! Ne raisonnez-vous pas ?»» [*Al-Anbiyāʾ* : 66-67]

Cependant, Allah le Puissant et Majestueux dit :

﴿وَقَالَ رَبُّكُمُ ادْعُونِي أَسْتَجِبْ لَكُمْ﴾

«Et votre Seigneur dit : «Appelez-Moi, Je vous répondrai...» [*Ghāfir* : 60]

Il se décrit Lui-même par l'Attribut de la Parole. Celui qui ne parle pas n'est donc pas Dieu. C'est pour cette raison que la plupart des savants jugèrent les *imāms* parmi les *Jahmiyyah* comme étant mécréants en excluant de ce jugement ceux qui leur vouaient un suivi aveugle, ainsi que les ignorants parmi eux à qui la vérité n'a pas été clairement montrée et qui ne les suivaient que du fait de leur ignorance. Attention doit leur être portée et il faut la leur montrer. Mais s'ils persistaient, leur mécréance devrait être déclarée.

Allah a expliqué et clarifié la vérité dans le *Qurʾān* et la *Sunnah*

قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : قَالَ عُمَرُ بن الخطَّابِ رَضِي اللَّهُ عَنْهُ : لَا عُذْرَ لِأَحَدٍ فِي ضَلَالَةٍ رَكِبَهَا حَسِبَهَا هُدًى، وَلَا فِي هُدًى تَرَكَهُ حَسِبَهُ ضَلَالَةً، فَقَدْ بُيِّنَتِ الأُمُورُ وَثَبَتَتِ الحُجَّةُ، وَانْقَطَعَ العُذْرُ.

L'auteur, qu'Allah le couvre de Sa Miséricorde, dit : «*ʿUmar ibn Al-Khaṭṭāb* ﷺ a dit : «Il n'est pas d'excuse pour s'être embarqué dans un type d'égarement en pensant qu'il s'agit de la guidée, ni pour une guidée abandonnée en pensant qu'il s'agit d'un égarement. Les choses ont été montrées, la preuve a été établie et l'excuse n'existe plus.»[26]»

Commentaire

La parole de *ʿUmar* ﷺ : **«Il n'est pas d'excuse... »**

Parce qu'Allah a montré la vérité et l'a détaillée dans le *Qurʾān* et la *Sunnah*. Nul ne peut donc être excusé pour l'égarement. Le manque vient de lui, puisqu'il ne cher-

26. Rapporté par *Abū Yūsuf* dans *Kitāb al-Kharāj* (n°32), *Ibn Shabbah* dans *Tārīkh Al-Madīnah* (2/12), *Ibn Baṭṭah* dans *Al-Ibānah* (162), *Al-Khaṭīb al-Baghdādī* dans *Al-Faqīh wal-Mutafaqqih* (1/383), *Ibn Ḥazm* dans *Al-Iḥkām* (6/215), *Ibn Al-Jawzī* dans *Al-Muntaẓim* (4/225) avec des voies remontant jusqu'à *ʿUmar* ﷺ. Il est également rapporté par *Abū Nuʿaym* dans *Al-Ḥilyah* (5/346) d'après *ʿUmar ibn ʿAbd Al-ʿAzīz* (*raḥimahullāh*).

cha pas la vérité, ni ne demanda aux hommes de science. Il est donc tombé dans l'égarement du fait de sa négligence.

Sa parole : «**... en pensant qu'il s'agit de la guidée...**»

Ceci montre que la supposition ne vaut rien face à la vérité. Allah le Puissant et Majestueux dit :

﴿وَإِنَّهُمْ لَيَصُدُّونَهُمْ عَنِ السَّبِيلِ وَيَحْسَبُونَ أَنَّهُم مُّهْتَدُونَ﴾

«Ils [Les diables] détournent certes [les hommes] du droit chemin, tandis que ceux-ci s'estiment être bien guidés.» [*Az-Zukhruf* : 37]

Leurs pensées erronées ne pourront intercéder en leur faveur, car, puisqu'ils ne se sont pas référés au Livre d'Allah et à la *Sunnah* du Prophète d'Allah ﷺ afin de différencier entre le vrai et le faux, ils n'ont pas d'excuse. Ils ont plutôt suivi leurs passions :

﴿وَيَحْسَبُونَ أَنَّهُم مُّهْتَدُونَ﴾

«**... tandis que ceux-ci s'estiment être bien guidés**» [*Az-Zukhruf* : 37]

Malgré ceci, Allah les déclara mécréants et égarés. Donc, le fait que la personne pense être sur la vérité ne peut lui servir d'excuse, à moins que la révélation divine reçue par les messagers ne lui soit pas parvenue. Parce que ce qui lui est obligatoire est de se référer au Livre d'Allah et à la *Sunnah*. Et elle ne doit pas rester sur se supposition, ses pensées ou ce que d'autres lui affirment être la vérité, car rien de cela n'est une excuse. Dans un autre verset, Allah le Très-Haut dit :

﴿إِنَّهُمُ اتَّخَذُوا الشَّيَاطِينَ أَوْلِيَاءَ مِن دُونِ اللَّهِ وَيَحْسَبُونَ أَنَّهُم مُّهْتَدُونَ﴾

«... parce qu'ils ont pris, au lieu d'Allah, les diables pour alliés, et ils pensent qu'ils sont bien-guidés !» [*Al-A'rāf* : 30]

Regardez : ils prirent des diables parmi les hommes et les *jinns* comme alliés en dehors d'Allah qu'ils suivent, tout en pensant être guidés. Est-ce que les diables souhaitent le bien pour eux ? Allah le Très-Haut dit :

﴿وَمَن يَعْشُ عَن ذِكْرِ الرَّحْمَٰنِ نُقَيِّضْ لَهُ شَيْطَانًا فَهُوَ لَهُ قَرِينٌ﴾

«Et quiconque s'aveugle (et s'écarte) du rappel du Tout Miséricordieux, Nous lui désignons un diable qui devient son compagnon inséparable.» [*Az-Zukhruf* : 36]

Regardez la parole d'Allah :

﴿وَمَن يَعْشُ عَن ذِكْرِ الرَّحْمَٰنِ نُقَيِّضْ لَهُ شَيْطَانًا﴾

«Et quiconque s'aveugle (et s'écarte) du rappel du Tout Miséricordieux, Nous lui désignons un diable...» [*Az-Zukhruf* : 36]

Ceci lui sert de châtiment :

﴿فَهُوَ لَهُۥ قَرِينٌ ۝٣٦ وَإِنَّهُمْ﴾

«... qui devient son compagnon inséparable. Ils...» [*Az-Zukhruf* : 36-37]

C'est-à-dire les diables

﴿لَيَصُدُّونَهُمْ عَنِ ٱلسَّبِيلِ وَيَحْسَبُونَ أَنَّهُم مُّهْتَدُونَ﴾

«... détournent certes [les hommes] du droit chemin, tandis que ceux-ci s'estiment être bien guidés.» [*Az-Zukhruf* : 37]

Ceux qui suivent s'estiment bien guidés. Cela ne leur sera utile en rien et ne leur servira pas d'excuse, parce que l'appel des messagers leur est parvenu et ils ne l'ont pas accepté.

Cependant, l'excuse existe dans les affaires dans lesquelles l'*ijtihād* (déduction juridique de jugements) est permis. La personne qui fait son possible et déploie des efforts dans la recherche jusqu'à atteindre la certitude d'être parvenu à la vérité est excusée, d'après la parole du Prophète ﷺ :

إِذَا اجْتَهَدَ الْحَاكِمُ فَأَصَابَ فَلَهُ أَجْرَانِ، وَإِنِ اجْتَهَدَ فَأَخْطَأَ فَلَهُ أَجْرٌ وَاحِدٌ.

«Si le juge exerce son effort d'interprétation et a raison, il aura deux récompenses, mais s'il exerce son effort se trompe, il aura alors une seule récompense.» [27]

Ceci concerne les affaires dans lesquelles l'*ijtihād* est possible. Quant à celles qui sont restreintes par Allah — c'est-à-dire les affaires de *'aqīdah*, il n'est permis à personne d'y engager un *ijtihād*. Il est obligatoire de suivre les preuves à leur sujet et il n'y a pas de place pour l'*ijtihād*.

Sa parole : **«... ni pour une guidée abandonnée en pensant qu'il s'agit d'un égarement...»**

Les affaires religieuses ne se basent pas sur la pensée ou les suppositions, l'engagement dans l'égarement en pensant qu'il s'agit de la guidée ou délaisser la guidée en pensant qu'il s'agit de l'égarement. Les suppositions n'intercéderont pas pour la personne (au Jour du jugement) car la guidée et l'égarement ont été clairement montrées par Allah dans le *Qur'ān*. Et le Messager d'Allah ﷺ les a montré dans la *Sunnah*, ainsi que les pieux prédécesseurs par leurs comportement et croyance. La vérité est donc claire — et toutes les louanges reviennent à Allah.

Cela fait partie de la miséricorde d'Allah que la vérité soit clairement établie dans le Livre d'Allah, la *Sunnah* du Messager d'Allah ﷺ et la guidée des pieux prédécesseurs. Il n'y a ni ambiguïté, ni confusion comme cela arriva pour les nations

27. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°7352) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°1716) du *ḥadīth* de *'Amr ibn Al-'Āṣ* et de *Abū Hurayrah* رضي الله عنهما.

précédentes, lorsqu'une longue période s'écoulait, que la vérité se trouvait mêlée au faux et que les Livres (révélés) furent déformés et modifiés. Quant à cette communauté, la vérité lui restera claire parce que le *Qur'ān* et la *Sunnah* sont préservés du changement et de l'altération. Ainsi, nul n'est excusable.

Sa parole : **«Les choses ont été expliquées...»**

Certes, les affaires religieuses ont été expliquées. Elles nécessitent cependant de la recherche et demander (la science) par lesquelles la personne apprend et comprend, prenant la science des savants. Il ne faut se reposer ni sur soi-même, ni sur des ignorants semblables à soi ni sur ceux qui prétendent la connaissance, ni sur les livres. La science doit être acquise de ceux qui la portent, parce que cette connaissance doit s'apprendre des savants. La science s'acquiert par l'apprentissage auprès des savants et non dans les livres.

Car les livres ne sont que des outils de recherche qui sont expliqués par les savants. Quant à la vérité, elle est prise des hommes de science. Elle est rapportée par eux — génération après génération.

Sa parole : **«... la preuve a été établie et l'excuse n'existe plus...»**

Nul n'est excusable. Allah a préservé cette religion des modifications et altérations et la vérité a été montrée sans laisser de zone d'ombre, contrairement à ce qui arriva aux nations précédentes. Après qu'une période de temps s'écoulait sur elles, elles altéraient et modifiaient leurs livres. La vérité se trouva mêlée au faux et dissimulée.

Le *Qurʾān* et la *Sunnah* ont parfait toutes les affaires religieuses

قَالَ الْمُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَذَلِكَ أَنَّ السُّنَّةَ وَالْجَمَاعَةَ قَدْ أَحْكَمَا أَمْرَ الدِّينِ كُلَّهُ، وَتَبَيَّنَ لِلنَّاسِ، فَعَلَى النَّاسِ الاتِّبَاعُ .

L'auteur, qu'Allah le couvre de Sa Miséricorde, dit : «Et cela parce que la *Sunnah* et la *Jamāʿah* ont perfectionné toutes les affaires de la religion et cela est clair pour les gens. Ainsi, il est obligatoire aux gens de suivre cela.»

Commentaire

Il — qu'Allah le couvre de bienfaits — dit : «**Parce que la *Sunnah* et la *Jamāʿah* ont perfectionné toutes les affaires de la religion...**»

«*Dhālika* (et cela)» fait référence à ce qui a précédé comme incitation au suivi de la voie des gens de la *Sunnah* et de la *Jamāʿah*. Il a déjà été expliqué que les gens de la *Sunnah* sont ceux qui adhèrent à la *Sunnah* du Messager d'Allah ﷺ. Voilà les gens de la *Sunnah*.

Al-*Jamāʿah* sont ceux qui sont unis sur la vérité sans se diviser comme le mentionne Allah le Très haut :

﴿وَاعْتَصِمُوا بِحَبْلِ اللَّهِ جَمِيعًا وَلَا تَفَرَّقُوا﴾

«Et cramponnez-vous tous ensemble au câble d'Allah et ne soyez pas divisés...» [*Āl ʿImrān* : 103]

Ils sont unis sur la vérité sans être divisés dessus ou diverger à son sujet. Ce sont eux les gens de la *Sunnah* et de la *Jamāʿah*. Quant à :

﴿الَّذِينَ فَرَّقُوا دِينَهُمْ وَكَانُوا شِيَعًا﴾

«Ceux qui émiettent leur religion et se divisent en sectes...» [*Al-Anʿām* : 159]

Allah le Puissant et Majestueux dit à Son Prophète ﷺ à leur propos :

﴿لَّسْتَ مِنْهُمْ فِي شَيْءٍ إِنَّمَا أَمْرُهُمْ إِلَى اللَّهِ ثُمَّ يُنَبِّئُهُم بِمَا كَانُوا يَفْعَلُونَ﴾

«... de ceux-là tu n'es responsable en rien : leur sort ne dépend que d'Allah. Puis Il les informera de ce qu'ils faisaient.» [*Al-Anʿām* : 159]

«Et cela parce que la *Sunnah* et la *Jamāʿah* ont perfectionné...» C'est-à-dire *ātqanā* : elles ont toutes deux fait exceller l'affaire de la religion dans son entièreté. La religion toute entière se limite à la *Sunnah* et à la *Jamāʿah*, comme mentionné par le Prophète ﷺ :

فَإِنَّهُ مَنْ يَعِشْ مِنْكُمْ فَسَيَرَى اخْتِلَافًا كَثِيرًا، فَعَلَيْكُمْ بِسُنَّتِي.

«Certes, ceux d'entre vous qui vivront verront beaucoup de divergences; adhérez donc à ma Sunnah.» [28]

Rien ne peut protéger du mal de ces divergences, si ce n'est le suivi de la *Sunnah* du Messager d'Allah ﷺ — et il s'agit de ce à quoi le Messager d'Allah ﷺ et ses Compagnons adhéraient comme croyance, adoration, relations, manières et comportement. Ils sont *Al-Firqah an-Nājiyah* (le groupe sauvé) d'entre les soixante-treize groupes qui entreront tous au feu sauf un. Ils demandèrent : «Qui sont-ils, ô Messager d'Allah?» Le groupe qui diffère de ces sectes est une *Jamāʿah* distincte : «Qui sont-ils?» Le Prophète dit pour expliquer qui ils sont :

مَنْ كَانَ عَلَى مِثْلِ مَا أَنَا عَلَيْهِ وَ أَصْحَابِي.

«Celui qui est sur ce que je suis, moi et mes Compagnons.» [29]

---

28. Partie du *ḥadīth* de *Al-ʿIrbāḍ ibn Sāriyah* ﷺ. Il a été référencé précédemment.

29. Rapporté par *At-Tirmidhī* dans son *Sunan* (5/26, n°2641), *Ibn Naṣr al-Marūzī* dans *As-Sunnah* (p. 23, n°59), *Al-Ḥākim* dans *Al-Mustadrak* (1/218), *Al-Ājurrī* dans *Ash-Sharīʿah* (n°23), *Al-Lālakāʾī* dans *Sharḥ Usūl Iʿtiqād Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah* (n°147) et *Ibn Baṭṭah* dans *Al-Ibānah* (n°196). L'*Imām At-Tirmidhī* a dit : «*Ḥasan gharīb mufassar*». *Al-Lālakāʾī*, *Al-Baghawī* dans *Sharḥ As-Sunnah* (1/213) et *Ibn Al-ʿArabī* dans *Aḥkām Al-Qurʾān* (3/432) le jugent authentique et prouvé. *Al-ʿIrāqī* a dit dans *Al-Mughnī ʿan Ḥaml al-Asfār* (2/885) : «Une bonne chaîne». Il a comme témoin le *ḥadīth* de *Anas* ﷺ rapporté par *Aṭ-Ṭabarānī* dans *Al-Awsaṭ* (n°7840) et *Aṣ-Ṣaghīr* (n°724), *Al-Jūraqānī* dans *Al-Abāṭīl wa al-Manākīr wa aṣ-Ṣiḥāḥ wa al-Mashāhīr* (n°268), *Aḍ-Ḍayāʾ* dans *Al-Mukhtārah* (2733). *Al-Jūraqānī* a dit : «Un *ḥadīth* avec deux rapporteurs dans l'un des niveaux de sa chaîne, bonne et bien connue. Ses rapporteurs sont tous de confiance, aussi enracinés que la pleine lune et les étoiles.»

Ce sur quoi étaient le Messager ﷺ et ses Compagons est la *Sunnah*. Celui qui s'y attache est sauvé. En conséquence, ils sont appelés *Al-Firqah an-Nājiyah* (le Groupe Sauvé).

Sa parole : **«... et cela est clair pour les gens. Ainsi, il est obligatoire aux gens de suivre cela.»**

Il est clair aux gens que la religion toute entière est dans l'attachement à la *Sunnah* et à la *Jamāʿah*. C'est pour cela que nul ne s'oppose aux gens de la *Sunnah* et de la *Jamāʿah*, sauf les gens de l'égarement. Allah le Très-Haut dit :

﴿فَمَاذَا بَعْدَ الْحَقِّ إِلَّا الضَّلَالُ﴾

«... Au delà de la vérité qu'y a-t-il donc sinon l'égarement ?...»

[*Yūnus* : 32]

Donc, celui qui laisse la vérité tombe dans l'égarement. Et la vérité est ce sur quoi sont les gens de la *Sunnah* et de la *Jamāʿah*, à l'exclusion de tous les autres.

Certes, la religion provient d'Allah

٤ – قَالَ الْمُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ رَحِمَكَ اللَّهُ أَنَّ الدِّينَ إِنَّمَا جَاءَ مِنْ قِبَلِ اللَّهِ – تَبَارَكَ وَتَعَالَى – لَمْ يُوضَعْ عَلَى عُقُولِ الرِّجَالِ وَآرَائِهِمْ، وَعِلْمُهُ عِنْدَ اللَّهِ، وَعِنْدَ رَسُولِهِ، فَلَا تَتَّبِعْ شَيْئاً بِهَوَاكَ؛ فَتَمْرُقَ مِنَ الدِّينِ فَتَخْرُجَ مِنَ الإِسْلَامِ؛ فَإِنَّهُ لَا حُجَّةَ لَكَ، فَقَدْ بَيَّنَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ لِأُمَّتِهِ السُّنَّةَ، وَأَوْضَحَهَا لِأَصْحَابِهِ، وَهُمُ الجَمَاعَةُ، وَهُمُ السَّوَادُ الأَعْظَمُ، وَالسَّوَادُ الأَعْظَمُ : الحَقُّ وَأَهْلُهُ، فَمَنْ خَالَفَ أَصْحَابَ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ فِي شَيْءٍ مِنْ أَمْرِ الدِّينِ فَقَدْ كَفَرَ.

[4] L'auteur, qu'Allah le couvre de Ses bienfaits dit : «Sachez — qu'Allah vous fasse miséricorde — que la religion provient d'Allah — le Béni et Exalté. Elle n'a pas été fondée sur les intellects et les avis des hommes. Certes, sa connaissance est auprès d'Allah et de Son Messager ﷺ. Ne suivez donc rien de vos passions de peur de renier la religion et sortir du sein de l'Islam. Certes vous n'avez aucune preuve pour vous, car le Messager d'Allah ﷺ a très certainement expliqué la *Sunnah* à sa communauté et il l'a clarifiée à ses Compagnons, et ce sont eux la *Jamāʿah* et *As-Sawad al-Aʿẓam*. Et *As-Sawad al-Aʿẓam* est la vérité et ceux qui la suivent. Ainsi, celui qui s'oppose aux Compagnons du Messager d'Allah ﷺ dans n'importe quel aspect de la religion aura certainement mécru.

Commentaire

La religion vient d'Allah. Il — Exalté soit-Il — est Celui qui la légiféra. Nul n'a le droit de légiférer une religion qu'Allah n'a pas permise. Allah le Très-Haut dit :

﴿أَمْ لَهُمْ شُرَكَاءُ شَرَعُوا لَهُم مِّنَ الدِّينِ مَا لَمْ يَأْذَن بِهِ اللَّهُ﴾

«Ou bien auraient-ils des associés [à Allāh] qui auraient établi pour eux des lois religieuses qu'Allah n'a jamais permises ?...» [*Ash-Shūrā* : 21]

Ceci est une désapprobation et une mise en garde. La religion est donc ce qu'Allah a légiféré et transmis par Son Messager ﷺ. C'est elle la religion à propos de laquelle Allah le Puissant et Majestueux a dit :

﴿شَرَعَ لَكُم مِّنَ الدِّينِ مَا وَصَّىٰ بِهِ نُوحًا وَالَّذِي أَوْحَيْنَا إِلَيْكَ وَمَا وَصَّيْنَا بِهِ إِبْرَاهِيمَ وَمُوسَىٰ وَعِيسَىٰ ۖ أَنْ أَقِيمُوا الدِّينَ وَلَا تَتَفَرَّقُوا فِيهِ﴾

«Il vous a légiféré en matière de religion, ce qu'Il avait enjoint à *Nūḥ*, ce que Nous t'avons révélé, ainsi que ce que Nous avons enjoint à *Ibrāhīm*, à *Mūsā* et à *ʿĪsā* : «Établissez la religion ; et n'en faites pas un sujet de divisions» ...» [*Ash-Shūrā* : 13]

Il s'agit de la *sharīʿah* (législation) de tous les prophètes, et ces cinq messagers doués de ferme résolution en particulier. Ceci est leur religion. Donc quiconque s'y oppose ou en diverge sera détruit et se sera égaré. Elle est basée sur l'Unicité d'Allah — l'Exalté et Majestueux, l'abandon de l'adoration d'autres en dehors de Lui, se limiter à ce qu'Allah — l'Exalté et Majestueux — a légiféré et s'abstenir de ce qu'Il a interdit. Voilà ce qu'est la religion.

Sa parole : «**Elle n'a pas été fondée sur les intellects et les avis des hommes.**»

La religion n'est pas ce que les hommes jugent ou considèrent bon. Ceci n'est pas la religion d'Allah. Il s'agit plutôt de la religion de ceux qui l'ont innovée. Quant à la religion d'Allah — l'Exalté et Majestueux, il s'agit de ce qu'Allah a légiféré. Mais ce que les hommes jugent bon selon leur opinion n'est pas la religion d'Allah. Cela ne sera la religion que de ceux qui la considèrent comme telle. Donc nulle part de la religion ne devrait être attribuée à Allah, si ce n'est ce qu'il a révélé par l'intermédiaire de Son Messager ﷺ. Et ce que tout autre que Lui a légiféré ne peut être attribué à Allah. Cela ne sera attribué qu'à celui qui l'aura légiféré, et Allah en est exempt. Allah le Très-Haut dit :

﴿أَمْ لَهُمْ شُرَكَاءُ شَرَعُوا لَهُم مِّنَ الدِّينِ مَا لَمْ يَأْذَن بِهِ اللَّهُ﴾

«Ou bien auraient-ils des associés [à Allah] qui auraient établi pour eux des lois religieuses qu'Allah n'a jamais permises ?...» [*Ash-Shūrā* : 21]

Sa parole : «**Certes, sa connaissance est auprès d'Allah et de Son Messager ﷺ...**»

Les affaires religieuses sont *tawqīfiyah* (limitées aux textes du *Qur'ān* et de la *Sunnah*). Elles doivent être justifiées par des preuves venant d'Allah et de Son Messager ﷺ. Les affaires religieuses se restreignent à ce qui est rapporté du livre d'Allah et de la *Sunnah* du Messager d'Allah ﷺ. Et les nouveautés et innovations qu'Allah n'a pas révélées doivent être abandonnées, même si leurs adeptes les considèrent comme faisant partie de la religion et cherchent à s'approcher d'Allah par leur intermédiaire. Nous ne devons ni leur prêter attention ni croire en elles parce que la religion d'Allah est ce qu'Allah a légiféré, ainsi que Son Messager ﷺ. Parce que la religion est fondée sur la science qui vint d'Allah et de Son Messager ﷺ.

Ne suivez donc pas les passions et ce que les gens ont agréé pour eux-mêmes et ont décidé de suivre alors qu'elles n'ont aucune base dans le Livre d'Allah et la *Sunnah* de Son Messager ﷺ, comme il est rapporté du Prophète ﷺ :

مَنْ أَحْدَثَ فِي أَمْرِنَا مَا لَيْسَ مِنْهُ فَهُوَ رَدٌّ.

«Celui qui introduit quoi que ce soit dans notre affaire qui n'en fait pas partie le verra rejeté.» [30]

Dans une autre version :

مَنْ عَمِلَ عَمَلاً لَيْسَ عَلَيْهِ أَمْرُنَا فَهُوَ رَدٌّ.

«Celui qui fait un acte que nous n'avons pas approuvé le verra rejeté.»

Ainsi, celui qui désire que ses actes soient vertueux et bénéfiques doit se conformer à ces deux affaires :

Premièrement : ne vouer sa religion qu'à Allah Seul, la purifiant de tout polythéisme.

Deuxièmement : suivre la *Sunnah* du Messager d'Allah ﷺ et purifier son suivi de toute innovation et affaire nouvellement inventée.

De nombreuses oppositions seront trouvées dans les sujets de la *'aqīdah* et de l'adoration. Parce que les gens ont des passions, désirs, opinions et méthodologies contraires à la *Sunnah*. Nous ne suivons donc pas les gens. Nous exposons plutôt ce que suivent les gens à l'aune du Livre d'Allah et de la *Sunnah* du Messager d'Allah ﷺ. Donc, ce qui est en conformité avec le Livre d'Allah et la *Sunnah* du Messager d'Allah ﷺ est la vérité et ce qui s'y oppose est fausseté.

Sa parole : «**Ne suivez donc rien de vos passions...**»

Ne suivez donc rien en vous conformant à vos passions et désirs. Ou plutôt, vos passions et désirs devraient suivre ce qui est venu d'Allah et de Son Messager ﷺ.

30. Sa référence a précédé.

Vous ne devriez donc rien désirer ni souhaiter d'autre que ce qui a été rapporté d'Allah et de Son Messager ﷺ. Voilà la voie du salut.

Si vous suivez vos passions, vous ferez partie des gens des passions, qui ne suivent pas la révélation. Allah le Très-Haut dit :

﴿فَإِن لَّمْ يَسْتَجِيبُوا لَكَ فَاعْلَمْ أَنَّمَا يَتَّبِعُونَ أَهْوَاءَهُمْ ۚ وَمَنْ أَضَلُّ مِمَّنِ اتَّبَعَ هَوَاهُ بِغَيْرِ هُدًى مِّنَ اللَّهِ ۚ إِنَّ اللَّهَ لَا يَهْدِي الْقَوْمَ الظَّالِمِينَ﴾

«Mais s'ils ne te répondent pas, sache alors que c'est seulement leurs passions qu'ils suivent. Et qui est plus égaré que celui qui suit sa passion sans une guidée d'Allah ? Allah vraiment, ne guide pas les gens injustes.» [*Al-Qaṣaṣ* : 50]

Il, le Très-Haut, a également dit :

﴿فَاحْكُم بَيْنَهُم بِمَا أَنزَلَ اللَّهُ ۖ وَلَا تَتَّبِعْ أَهْوَاءَهُمْ عَمَّا جَاءَكَ مِنَ الْحَقِّ﴾

«... Juge donc parmi eux d'après ce qu'Allah a fait descendre. Ne suis pas leurs passions, loin de la vérité qui t'est venue...» [*Al-Mā-'idah* : 48]

Le Très-Haut dit :

﴿ثُمَّ جَعَلْنَاكَ عَلَىٰ شَرِيعَةٍ مِّنَ الْأَمْرِ فَاتَّبِعْهَا وَلَا تَتَّبِعْ أَهْوَاءَ الَّذِينَ لَا يَعْلَمُونَ ﴿١٨﴾ إِنَّهُمْ لَن يُغْنُوا عَنكَ مِنَ اللَّهِ شَيْئًا ۚ وَإِنَّ الظَّالِمِينَ بَعْضُهُمْ أَوْلِيَاءُ بَعْضٍ ۖ وَاللَّهُ وَلِيُّ الْمُتَّقِينَ﴾

«Puis Nous t'avons mis sur la voie de l'Ordre [une religion claire et parfaite]. Suis-la donc et ne suis pas les passions de ceux qui ne savent pas. Ils ne te seront d'aucune utilité vis-à-vis d'Allah. Les injustes sont vraiment alliés les uns des autres ; tandis qu'Allah est le Protecteur des pieux...» [*Al-Jāthiyah* : 18-19]

Nous sommes donc entre deux voies : soit suivre la religion correcte, soit suivre nos désirs. Il n'existe pas de troisième voie.

Sa parole : **«... de peur de renier la religion et sortir du sein de l'Islam...»**

Celui qui suit ses passions finira par renier la religion, même si cela peut prendre longtemps. La première étape étant de tolérer ce qui s'oppose à la *Sharī'ah* et de tolérer les passions jusqu'à quitter le sein de la religion et ainsi sa passion sera devenue sa religion, comme Allah le Puissant et Majestueux dit :

﴿أَفَرَأَيْتَ مَنِ اتَّخَذَ إِلَٰهَهُ هَوَاهُ وَأَضَلَّهُ اللَّهُ عَلَىٰ عِلْمٍ وَخَتَمَ عَلَىٰ سَمْعِهِ وَقَلْبِهِ وَجَعَلَ عَلَىٰ بَصَرِهِ غِشَاوَةً﴾

«Vois-tu celui qui prend sa passion pour sa propre divinité ? Et Allah l'égare sciemment et scelle son ouïe et son cœur et étend un voile sur sa vue...» [*Al-Jāthiyah* : 23]

Ainsi, la passion est une autre divinité. Le polythéisme ne se restreint pas à l'adoration des statues ou des idoles. Il en existe une autre forme : les passions. Il se peut qu'une personne n'adore ni idole, ni arbre, ni pierre, ni tombe, mais suive sa passion. Une telle personne est esclave de sa passion. C'est pourquoi il faut faire preuve de prudence et ne suivre que ce qui se conforme du Livre d'Allah et à la *Sunnah*.

Sa parole : **«... car certes vous n'avez aucune preuve pour vous. Le Messager d'Allah ﷺ a très certainement expliqué la *Sunnah* à sa communauté et il l'a clarifiée à ses Compagnons...»**

Il n'est pas de preuve pour celui qui s'oppose (à la vérité) et suit ses passions. Parce qu'il s'est égaré après que l'explication et la connaissance religieuse aient été données :

﴿أَفَرَأَيْتَ مَنِ اتَّخَذَ إِلَٰهَهُ هَوَاهُ وَأَضَلَّهُ اللَّهُ عَلَىٰ عِلْمٍ﴾

> **«Vois-tu celui qui prend sa passion pour sa propre divinité ? Et Allah l'égare sciemment...»** [*Al-Jāthiyah* : 23]

Il ne s'agit pas d'une personne ignorante, mais plutôt de quelqu'un qui connaît le Livre d'Allah et la *Sunnah* du Messager d'Allah ﷺ, ainsi que les paroles des hommes de science. Mais ils ne sont pas en conformité avec ses désirs, il les rejette donc et prend ce qui se conforme à ses passions. Ceci est l'égarement — et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge. Suivre sa passion est donc très dangereux et il faut prendre garde à son suivi.

Allah le Puissant et Majestueux dit à Son prophète *Dāwūd* عليه السلام :

﴿وَلَا تَتَّبِعِ الْهَوَىٰ فَيُضِلَّكَ عَن سَبِيلِ اللَّهِ ۚ إِنَّ الَّذِينَ يَضِلُّونَ عَن سَبِيلِ اللَّهِ لَهُمْ عَذَابٌ شَدِيدٌ بِمَا نَسُوا يَوْمَ الْحِسَابِ﴾

> **«... et ne suis pas la passion : sinon elle t'égarera du sentier d'Allah». Car ceux qui s'égarent du sentier d'Allah auront un dur châtiment pour avoir oublié le Jour des Comptes.»** [*Ṣād* : 26]

Ibn Al-Jawzī (qu'Allah lui fasse miséricorde) a écrit un large volume intitulé *Dhamm al-Hawā'* (La Condamnation des Passions). Il y cite les preuves, paroles des gens de science et de sagesse qui mettent en garde contre le suivi des passions. Il est donc obligatoire à la personne de faire attention à sa passion, car il se peut qu'il soit sauvé de l'adoration des idoles, pierres, arbres et tombes et il se peut qu'il connaisse le *Tawḥīd* et la *Sunnah*, mais qu'il ne soit pas préservé du suivi de sa passion, et ceci est une grande calamité.

Ainsi le Musulman doit prêter attention au suivi de ses passions et afin qu'elle suive ce qui a été rapporté du Messager d'Allah ﷺ, comme il est rapporté dans le *ḥadīth* dans lequel le Prophète ﷺ a dit :

لَا يُؤْمِنُ أَحَدُكُمْ حَتَّى يَكُونَ هَوَاهُ تَبَعاً لِمَا جِئْتُ بِهِ.

«Nul d'entre vous ne sera véritablement croyant jusqu'à ce que sa passion ne suive ce avec quoi je suis venu.»

An-Nawāwī le juge *ṣaḥīḥ* dans *Al-Arbaʿīn* et a dit : «On nous l'a rapporté dans le livre *Al-Ḥujjah* avec une chaîne authentique.» [31]

Le Messager d'Allah ﷺ n'a rien laissé sans l'avoir expliqué à sa communauté, au point que certains Compagnons dirent :

مَا تُوُفِّيَ رَسُولُ اللهِ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ وَطَائِرٌ يُقَلِّبُ جَنَاحَيْهِ فِي الْهَوَاءِ إِلَّا وَ ذَكَرَ لَنَا مِنْهُ عِلْماً.

«Le Messager d'Allah ﷺ ne laissa pas avant de mourir un oiseau qui bat des ailes dans le ciel sans nous en avoir informé de quelque science.» [32]

Il ne laissa rien de ce dont l'humanité a besoin pour se rapprocher d'Allah et s'écarter de la mécréance et de l'égarement sans l'avoir expliqué. Le Prophète ﷺ a dit :

إِنِّي تَارِكٌ فِيكُمْ مَا إِنْ تَمَسَّكْتُمْ بِهِ لَنْ تَضِلُّوا بَعْدِي : كِتَابَ اللهِ وَ سُنَّتِي.

«Je vous ai certes laissé après moi deux choses, tant que vous vous accrocherez, vous ne vous égarerez pas : le Livre d'Allah et ma Sunnah.» [33]

Il laissa sa communauté sur un chemin lumineux, de jour comme de nuit. Lorsqu'Allah paracheva la religion et compléta Sa faveur à travers lui, il se rendit au côté de son Seigneur après avoir transmis le message clair et expliqué la *Sunnah* à ses Compagnons. Il dit durant le sermon de son pèlerinage d'adieu :

أَلا هَلْ بَلَّغْتُ؟

«N'ai-je point transmis (le message)?»

Ils répondirent : «Nous attestons que tu as certainement transmis le message et conseillé.» Puis il dit :

اللَّهُمَّ اشْهَدْ.

31. Rapporté par *Ibn Abī ʿĀṣim* dans *As-Sunnah* (n°15), *Al-Ḥasan ibn Sufyān* dans *Al-Arbaʿīn* (n°9), *Al-Bayhaqī* dans la préface de *Sunan al-Kubrā* (p. 188), *Al-Khaṭīb* dans *Tārīkh Baghdād* (4/369), *Al-Aṣbahānī* dans *At-Targhīb wat-Tarhīb* (n°30) et dans *Al-Ḥujjah fī Bayān al-Maḥajjah* (n°103), *Al-Baghawī* dans *Sharḥ As-Sunnah* (1/212-213), *Al-Harawī* dans *Dhamm al-Kalām* (n°320), *Abū Aṭ-Ṭāhir as-Silafī* dans *Muʿjam as-Safar* (n°1265), *Ibn Baṭṭah* dans *Al-Ibānah* (1/387), *Ibn Al-Jawzī* dans *Dhamm al-Hawā* (pp. 22-23) et d'autres, d'après *ʿAbdullāh ibn ʿAmr* رضي الله عنهما. Il a été authentifié par de nombreux savants dont *Abū Nuʿaym al-Aṣbahānī* et *An-Nawawī*. *Abū Naṣr as-Sijzī* a dit dans son livre *Al-Ibānah* : «*Ḥasan gharīb*» comme cela est mentionné dans *Kanz al-ʿUmmāl* (1/217).

32. Rapporté par *Wakīʿ* dans *Az-Zuhd* (n°522), l'*Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (5/153, 162), *Ibn Saʿd* dans *Aṭ-Ṭabaqāt* (2/354), *Al-Bazzār* dans son *Musnad* (n°3897), *Aṭ-Ṭabarānī* dans *Al-Muʿjam al-Kabīr* (n°1647), *As-Saydāwī* dans son *Muʿjam* (p. 142), *Ibn Ḥibbān* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°71), *Ad-Dāraquṭnī* dans *Al-ʿIlal* (6/290) et d'autres du *ḥadīth* de *Abū Dharr* رضي الله عنه. *Shaykh Sulaymān ibn ʿAbdullāh* a dit dans *Taysir Al-ʿAzīz Al-Ḥamīd* : «Une bonne chaîne.»

33. Rapporté par *Al-Ḥākim* dans *Al-Mustadrak ʿalā aṣ-Ṣaḥīḥayn* (1/171), *Al-Bayhaqī* dans *As-Sunan al-Kubrā* (10/114) et *Al-Ājurrī* dans *Ash-Sharīʿah* (n°1657), d'après *ʿAbdullāh ibn ʿAbbās* رضي الله عنهما.

« Ô Allah sois témoin.» [34]

Sa parole : **«... et ce sont eux la *Jamāʿah* et *As-Sawad al-Aʿẓam*...»**

Ses Compagnons sont la *Jamāʿah*. C'est-à-dire qu'ils sont le cœur de la *Jamāʿah*, puis ceux qui vinrent après eux, puis ceux qui vinrent après ces derniers, comme le dit le Prophète ﷺ :

خَيْرُكُمْ قَرْنِي ثُمَّ الَّذِيْنَ يَلُوْنَهُمْ، ثُمَّ الَّذِيْنَ يَلُوْنَهُمْ.

«Les meilleurs d'entre vous sont ma génération, puis celle qui la suit, puis celle qui la suit.» [35]

Les *Ṣaḥābah* (Compagnons), les *Tābiʿūn* (successeurs des Compagnons) et *Atbāʿ at-Tābiʿīn* (successeurs des *Tābiʿūn*) sont les meilleures générations. Ils forment la *Jamāʿah* et quiconque est venu par la suite les suit. Il suit le fondement sur lequel les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ étaient. Allah le Très-Haut dit :

﴿وَالسَّابِقُونَ الْأَوَّلُونَ مِنَ الْمُهَاجِرِينَ وَالْأَنصَارِ وَالَّذِينَ اتَّبَعُوهُم بِإِحْسَانٍ﴾

«Les tout premiers [croyants] parmi les *Muhājirūn* et les *Anṣār* et ceux qui les ont suivis avec exactitude...» [*At-Tawbah* : 100]

Ils sont la *Jamāʿah* qu'Allah nous a ordonné de suivre ; de même, le Prophète ﷺ nous ordonna d'être avec eux et nous interdit de diverger d'avec eux. Ils sont *As-Sawādul-Aʿẓām* qui sont sur la vérité et la guidée. Ceux qui ignorent les pieux prédécesseurs et rabaissent leur mérite en disant qu'ils étaient des hommes et nous sommes des hommes, que rien ne nous empêche de parler (des affaires religieuses avec nos propres opinions), qu'il ne nous est pas obligatoire de les suivre et de suivre leurs paroles, ceci est de l'égarement — et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge.

Ceci est isoler les derniers de cette communauté des premiers. Et si les derniers se séparent des premiers, ils seront damnés. Les ennemis de l'Islam cherchent à détruire la communauté et viennent donc avec cette ruse : couper le lien entre les derniers de cette communauté et les premiers.

De nos jours, certains mettent en garde contre la voie des pieux prédécesseurs

De nos jours, certains avertissent contre le fait de revenir aux paroles des prédécesseurs, prétendant que leur époque est révolue. Ils mettent donc en garde contre

34. Rapporté par *Al-Bukẖārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/30, n°67) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1305, n°1679), d'après le *ḥadīṯ* de *Abū Bakrah* ﷺ.

35. Rapporté par *Al-Bukẖārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (3450) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (2535), d'après le *ḥadīṯ* de *ʿImrān ibn Ḥuṣayn* ﷺ.

ce sur quoi étaient les *Salafs* et encouragent l'innovation religieuse. La religion a été restreinte divinement et se base sur le suivi et non l'innovation.

L'innovation n'est permise que dans l'industrie et ce qui est bénéfique à cette vie. En ce qui concerne la religion, plus rien ne peut y être ajouté après la mort du Messager d'Allah ﷺ, car la législation s'arrêta avec sa mort ﷺ. Nous n'avons donc qu'à suivre sans rien introduire de nous mêmes en disant : «C'est ce qui correspond à notre époque.» L'*Imām Mālik* (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit :

لَا يُصْلِحُ آخِرَ هَذِهِ الأُمَّةِ إِلَّا مَا أَصْلَحَ أَوَّلَهَا.

> «Rien d'autre que ce qui rectifia le début de cette communauté n'en rectifiera la fin.» [36]

Ce qui rectifia son début est le Livre d'Allah et la *Sunnah* du Messager d'Allah ﷺ. Donc les derniers ne pourront être rectifiés que par le *Qurʾān* et la *Sunnah* en suivant la guidée des pieux prédécesseurs.

As-Sawād al-Aʿẓām sont ceux sur la vérité et non le plus grand nombre

Sa parole : **«Et *As-Sawad al-Aʿẓam* est la vérité et ceux qui la suivent...»**

As-Sawad al-Aʿẓam sont les gens de la vérité et ses membres sont ceux qui s'y attachent. *As-Sawad al-Aʿẓam* ne signifie pas le plus grand nombre. Sa signification est plutôt : ceux qui sont sur la vérité, même s'ils sont peu ; ce sont eux *As-Sawad al-Aʿẓam* même s'il ne s'agit que d'une seule personne [37]. Quiconque est sur la vérité est considéré étant *As-Sawad al-Aʿẓam*. Ne prenez pas en compte les grands nombres de gens, considérez plutôt ce sur quoi ils sont, car il se peut que la majorité soit sur l'égarement. Le Très-Haut dit :

﴿وَإِن تُطِعْ أَكْثَرَ مَن فِي الْأَرْضِ يُضِلُّوكَ عَن سَبِيلِ اللَّهِ﴾

36. Rapporté de lui par beaucoup, dont *Ash-Shāṭibī* dans *Al-Iʿtiṣām* et *Ibn ʿAbd Al-Hādī* dans *Tanqīḥ at-Taḥqīq* (2/423). Et peut être l'*Imām Mālik* l'a-t-il pris de son *shaykh Wahb ibn Kaysān*, car *Ibn ʿAbd Al-Barr* rapporte dans *At-Tamhīd* (10/23) que l'*Imām Mālik* a dit : «*Wahb ibn Kaysān* s'asseyait avec nous et ne nous quittait pas sans nous avoir dit : «Sachez que la fin de cette affaire ne pourra être rectifiée par autre chose que ce qui rectifia son début».»

37. *Abū Nuʿaym* rapporte dans *Al-Ḥilyah* (9/238) qu'un homme demanda à l'*Imām Ishāq ibn Rahawayh* : «Qui sont *As-Sawad al-Aʿẓam* ?» Il répondit : «*Muḥammad ibn Aslam* (*Aṭ-Ṭūsī*), ses compagnons et ceux qui les suivent.» Puis il dit : «Un homme demanda à *Ibn Al-Mubārak* : «Ô *Abū ʿAbd Ar-Raḥmān*, qui est *As-Sawad al-Aʿẓam* ?» Il répondit : «*Abū Ḥamzah as-Sukkarī*.»» *Isḥāq* dit alors : «À cette époque *Abū Ḥamzah*, et à la nôtre : *Muḥammad ibn Aslam* et ceux qui le suivent.» Par la suite, *Isḥāq* dit : «Si vous aviez demandé aux ignorants ce qu'est *As-Sawad al-Aʿẓam*, ils vous auraient répondu : «Le groupe des gens». Ils ne savent pas que la *Jamāʿah* est le savant qui s'attache aux paroles et à la voie du Prophète ﷺ. Donc, celui qui est avec lui et suit sa voie est la *Jamāʿah*. Et quiconque s'y oppose a abandonné la *Jamāʿah*.» Puis *Isḥāq* dit : «Je n'ai pas entendu plus savant que *Muḥammad ibn Aslam* durant les cinquante dernières années.»

«Et si tu obéis à la majorité de ceux qui sont sur la terre, ils t'égareront du sentier d'Allah...» [*Al-Anʿām* : 116]

Et Allah le Très-Haut également dit :

﴿وَمَا أَكْثَرُ النَّاسِ وَلَوْ حَرَصْتَ بِمُؤْمِنِينَ﴾

«Et la plupart des gens ne sont pas croyants malgré ton désir ardent.» [*Yūsuf* : 103]

Et :

﴿وَمَا وَجَدْنَا لِأَكْثَرِهِم مِّنْ عَهْدٍ ۖ وَإِن وَجَدْنَا أَكْثَرَهُمْ لَفَاسِقِينَ﴾

«Et Nous n'avons trouvé chez la plupart d'entre eux aucun respect de l'engagement; mais Nous avons trouvé la plupart d'entre eux pervers.» [*Al-Aʿrāf* : 102]

﴿وَإِنَّ كَثِيرًا مِّنَ النَّاسِ لَفَاسِقُونَ﴾

«... Beaucoup de gens, certes, sont des pervers.» [*Al-Māʾidah* : 49]

Ne vous faites donc pas duper par le plus grand nombre de personnes; elles ne devraient être suivies que si elles sont sur la vérité. Ceux qui sont sur la vérité sont la *Jamāʿah*, quel que soit leurs nombre. Le critère est ce sur quoi ils sont : s'agit-il de la vérité ou du faux? S'il s'agit de la vérité, ils seront alors la *Jamāʿah*, même s'ils ne sont qu'une seule personne. Et s'il s'agit du faux, ce sera l'égarement, même si de nombreuses personnes le suivent.

Sa parole : **«Ainsi, celui qui s'oppose aux Compagnons du Messager d'Allah ﷺ dans n'importe quel aspect de la religion aura certainement mécru.»**

Le verbe *kafara* (il aura mécru) peut signifier la mécréance mineure ou majeure, suivant le niveau d'opposition. Sa parole : **«aura certainement mécru»** ne signifie pas la mécréance majeure qui fait sortir en tout cas du sein de l'Islam. Mais il se peut que ce soit le cas, ou que ce soit de la mécréance mineure. Ce qui est important à noter est que s'opposer aux *Salafs* est de la mécréance. Il peut s'agit de mécréance mineure ou majeure selon le degré d'opposition.

Ou il se peut que la signification soit qu'il s'oppose à eux initialement en peu de choses, puis, petit a petit, il renie la religion complètement. Son opposition l'amène à la mécréance. Si son opposition persiste, il se dirigera vers la mécréance majeure dont le résultat sera sa sortie du sein de la religion. Le diable, les passions et l'âme qui ordonne le mal le tromperont graduellement jusqu'à ce qu'il sorte de l'Islam.

La *Sunnah* et l'innovation ne peuvent coexister

٥ – قَالَ الْمُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ أَنَّ النَّاسَ لَمْ يَبْتَدِعُوا بِدْعَةً قَطُّ حَتَّى تَرَكُوا مِنَ السُّنَّةِ مِثْلَهَا، فَاحْذَرِ الْمُحَرَّمَاتِ مِنَ الأُمُورِ، فَإِنَّ كُلَّ مُحْدَثَةٍ بِدْعَةٌ، وَكُلَّ بِدْعَةٍ ضَلَالَةٌ، وَالضَّلَالَةُ وَأَهْلُهَا فِي النَّارِ

[5] L'auteur, qu'Allah le couvre de Sa Miséricorde, dit : «Sache que les gens n'ont jamais introduit d'innovation sans délaisser son équivalent de la *Sunnah*. Prenez donc garde aux interdits car toute invention est innovation et toute innovation est égarement et l'égarement ainsi que ses gens seront au feu.»

Commentaire

Ceci est une grande sagesse. Il a été rapporté des pieux prédécesseurs :

أَنَّ النَاسَ مَا أَحْدَثُوا بِدْعَةً إِلَّا فَقَدُوا مِثْلَهَا مِنَ السُنَّةِ.

«Les gens n'ont jamais introduit d'innovation (dans la religion) sans qu'ils perdent son équivalent de la *Sunnah*.» [38]

38. La parole de *Ḥassān ibn ʿAṭiyyah* (*raḥimahullāh*) : «Nul n'introduit d'innovation (dans la religion) sans que son équivalent dans la *Sunnah* qu'il pratique ne disparaisse, et cela ne reviendra jamais jusqu'au jour de la résurrection.» a précédé. *Shaykh Al-Islām ibn Taymiyyah* (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit dans *Majmūʿ al-Fatāwā* (7/173) : «Il en est ainsi avec les gens de l'innovation. Vous ne trouverez personne qui ne délaisse quelque chose de la *Sunnah* qu'il devrait croire ou mettre en application sans tomber dans l'innovation. Ni vous ne trouverez d'innovateur qui n'ait abandonné quelque chose de la *Sunnah*, comme il

Parce que la *Sunnah* et l'innovation ne peuvent coexister sans que l'une n'élimine l'autre. Ainsi, il est impossible que quelqu'un soit a la fois un innovateur et un *Sunnī*, il devra soit être un innovateur, soit un *Sunnī*. Ces deux caractéristiques ne peuvent être présentes en même temps en lui : l'une doit éliminer l'autre. Ceci est l'une des nuisances de l'innovation.

Cette sagesse qui nous est rapportée est confirmée par l'expérience. Sa preuve est que l'on trouve les gens de l'innovation haïr les *aḥādīth* authentiques, ainsi que les *sunan*. Leur pire ennemi et la chose qu'ils détestent le plus entendre est de dire : «Tel ou tel *ḥadīth* interdit cela.»

Ils ne veulent pas entendre parler de *aḥādīth* ou *sunan* qui contredisent ce qu'ils suivent. Ceci est un signe que la *Sunnah* et l'innovation ne peuvent coexister. Cependant la personne de la *Sunnah*, lorsqu'elle entend un *ḥadīth* du Messager d'Allah ﷺ, se réjouit et cela ajoute du bien à son bien et de la science à sa science.

Celui sur la *Sunnah* se satisfait des *aḥādīth* du Messager d'Allah ﷺ, alors que l'innovateur s'en enfuit. Ceci est clair à propos des innovateurs : ils déclarent la

---

est rapporté dans le *ḥadīth* : «*Nul n'introduit d'innovation sans délaisser son équivalent de la Sunnah.*» Rapporté par l'*Imām Aḥmad*. Allah le Très-Haut dit :

﴿فَنَسُوا حَظًّا مِّمَّا ذُكِّرُوا بِهِ فَأَغْرَيْنَا بَيْنَهُمُ الْعَدَاوَةَ وَالْبَغْضَاءَ﴾

« ... **Mais ils ont oublié une partie de ce qui leur a été rappelé. Nous avons donc suscité entre eux l'inimitié et la haine...** » [*Al-Mā'idah* : 14]

Lorsqu'ils abandonnèrent une grande part du message qui leur fut envoyé, ils suivirent autre chose et que l'inimitié et la haine furent suscitées entre eux. Il, le Très-Haut, dit :

﴿وَمَن يَعْشُ عَن ذِكْرِ الرَّحْمَٰنِ نُقَيِّضْ لَهُ شَيْطَانًا فَهُوَ لَهُ قَرِينٌ﴾

«Et quiconque s'aveugle (et s'écarte) du rappel du Tout Misericordieux, Nous lui désignons un diable...» [*Az-Zukhruf* : 36]

C'est-a-dire s'éloigne du rappel que le Très Miséricordieux a descendu. Il, l'Exalté, dit :

﴿فَمَنِ اتَّبَعَ هُدَايَ فَلَا يَضِلُّ وَلَا يَشْقَىٰ ﴿١٢٣﴾ وَمَنْ أَعْرَضَ عَن ذِكْرِي فَإِنَّ لَهُ مَعِيشَةً ضَنكًا وَنَحْشُرُهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ أَعْمَىٰ﴾

«... quiconque suit Mon guide ne s'égarera ni ne sera malheureux. Et quiconque se détourne de Mon Rappel, mènera certes, une vie pleine de gêne, et le Jour de la Résurrection Nous l'amènerons aveugle au rassemblement».» [*Tāhā* : 123-124]

﴿اتَّبِعُوا مَا أُنزِلَ إِلَيْكُم مِّن رَّبِّكُمْ وَلَا تَتَّبِعُوا مِن دُونِهِ أَوْلِيَاءَ ۗ قَلِيلًا مَّا تَذَكَّرُونَ﴾

«Suivez ce qui vous a été descendu venant de votre Seigneur et ne suivez pas d'autres alliés que Lui. Mais vous vous souvenez peu.» [*Al- A'rāf* : 3]

Il ordonna donc de suivre ce qui a été révélé et interdit ce qui s'y oppose, c'est-à-dire le suivi de Ses alliés en dehors de Lui. Celui qui ne suit pas l'un suit l'autre. Pour cette raison, Il a dit :

﴿وَيَتَّبِعْ غَيْرَ سَبِيلِ الْمُؤْمِنِينَ﴾

«... et suit un sentier autre que celui des croyants...» [*An-Nisā'* : 115]

Les savants ont dit : «Celui qui ne suit pas leur voie suit autre que leur voie.» Ils mentionnent ceci comme preuve du fait que leur suivi est obligatoire. Il ne convient à personne de dévier de ce consensus.»

guerre aux *sunan* parce qu'ils détruisent ce qu'ils possèdent comme innovations. Les innovations délogent les *sunan* ainsi que l'amour de la *Sunnah* des cœurs. Ceci doit nous éloigner des innovations.

Sa parole : «**Prenez donc garde aux interdits...**»

Parce qu'il n'y a aucun bien dans les interdits, que l'interdiction concerne le polythéisme, la mécréance ou les péchés. Parce qu'Allah n'interdit pas quelque chose contenant du bien. Il n'interdit que ce qui est pur mal ou dont le mal est au moins équivalent au bien. Lorsque le bien et le mal coexistent dans une chose, si le mal est supérieur ou égal au bien, il faut s'en éloigner. Mais si le bien est prédominent, il n'est alors pas interdit de le faire. Dans ce cas, la petite quantité de mal est tolérée face à l'abondance du bien.

Sa parole : «**... car toute invention est innovation et toute innovation est égarement...**»

Ceci provient du *ḥadīth* de *Al-ʿIrbāḍ ibn Sāriyah* ﷺ. Il rapporte que : «Le Messager d'Allah ﷺ nous fit un sermon qui fit trembler les cœurs et verser les larmes des yeux.» Puis on dit : «Ô Messager d'Allah, on dirait le sermon de quelqu'un qui va faire ses adieux, conseille-nous donc.» Il ﷺ dit :

أُوصِيكُم بِتَقْوَى اللهِ، وَ السَّمْعِ وَ الطَّاعَةِ، وَ إِنْ تَأَمَّرَ عَلَيْكُمْ عَبْدٌ وَ فِي رِوَايَةٍ : عَبْدٌ حَبَشِيٌّ كَأَنَّ رَأْسَهُ زَبِيبَةٌ فَإِنَّهُ مَنْ يَعِشْ مِنْكُمْ فَسَيَرَى اخْتِلَافاً كَثِيراً، فَعَلَيْكُم بِسُنَّتِي وَ سُنَّةِ الخُلَفَاءِ الرَّاشِدِينَ المَهْدِيِّينَ مِنْ بَعْدِي، تَمَسَّكُوا بِهَا، وَ عَضُّوا عَلَيْهَا بِالنَّوَاجِذِ، وَ إِيَّاكُمْ وَ مُحْدَثَاتِ الأُمُورِ.

«Je vous conseille la crainte d'Allah et d'écouter et d'obéir (à vos dirigeants), même si un esclave abyssin vous est désigné comme dirigeant — et dans une version : un esclave abyssin dont la tête est semblable à un raisin sec. Car certes, celui d'entre vous qui vivra verra beaucoup de dissension. Accrochez vous donc à ma Sunnah et à la sunnah des califes bien guidés après moi. Accrochez-vous y et mordez-y avec vos molaires. Et prenez garde aux inventions...»

Ceci est un avertissement. L'expression *iyyākum wa* (prenez garde à) est employée pour l'avertissement.

وَ إِيَّاكُمْ وَ مُحْدَثَاتِ الأُمُورِ، فَإِنَّ كُلَّ مُحْدَثَةٍ بِدْعَةٌ، وَ كُلَّ بِدْعَةٍ ضَلَالَةٌ.

«Prenez garde aux inventions, car toute invention est innovation et toute innovation est égarement.»

Dans une autre version :

وَ كُلَّ ضَلَالَةٍ فِي النَّارِ.

«Et tout égarement ira au feu.» [39]

39. Sa référence a précédé.

Toute invention est une innovation. Ici, on parle d'invention religieuse.

Quant aux inventions liées aux coutumes, services, nourriture, boisson et habillement, ce sont des innovations au sens linguistique et non au sens législatif. Mais les innovations religieuses sont les innovations interdites. Ceci est une réplique à ceux qui divisent les innovations en bonnes, mauvaises et permises, prétendant que les cinq jugements du *fiqh* peuvent s'y appliquer. Ceci est erroné. Car les innovations religieuses sont un égarement, d'après la parole du Messager d'Allah ﷺ, qui dit :

فَإِنَّ كُلَّ مُحْدَثَةٍ بِدْعَةٌ، وَ كُلَّ بِدْعَةٍ ضَلَالَةٌ.

«... car toute invention est innovation et toute innovation est égarement.»

Je pense qu'ils y ont inclus les innovations dans le sens linguistique et les ont décrites comme étant bonnes. Les innovations dans le sens linguistique sont permises comme la construction d'écoles et de facultés pour les étudiants, imprimer des copies du *Qur'ān*, placer des points sur ses lettres et autres. Cela fut appelé bonnes innovations. Mais il ne s'agit pas d'innovations (dans le sens religieux). Il s'agit plutôt d'ajout aux *sunan* et de revivification de *sunan*.

Donc la construction d'écoles et de facultés pour les étudiants en sciences religieuses, imprimer des copies du *Qur'ān*, placer des points sur les lettres, tout ceci entre dans la consolidation de la science. Ceci est bon et fait partie des *sunan*. Soit ils ont pris des *sunan* et les ont nommées innovations, soit ils font référence à des choses de la vie de tous les jours qui ne font pas partie des affaires religieuses. Parce qu'elles font partie des affaires d'ici-bas. Elles ne font donc pas partie de la religion.

Sa parole : **«... est égarement et l'égarement et ses gens seront au feu»** comme il est mentionné dans le *ḥadīth* :

وَ كُلَّ ضَلَالَةٍ فِي النَّارِ.

«Et tout égarement ira au feu.» [40]

Ainsi que dans le *ḥadīth* des sectes :

وَ سَتَفْتَرِقُ هَذِهِ الأُمَّةُ عَلَى ثَلَاثٍ وَ سَبْعِينَ فِرْقَةً كُلُّهَا فِي النَّارِ إِلَّا وَاحِدَةً.

«Cette communauté se divisera en soixante-treize groupes, tous au feu sauf un.» [41]

Ceci prouve que les gens de l'innovation iront au feu. Mais ils différeront : certains iront en Enfer du fait de leur mécréance alors que d'autres iront en Enfer à cause de leurs péchés. Certains resteront en Enfer éternellement, alors que d'autres non, leur jugement étant identique à celui des pécheurs.

40. Sa référence a précédé.
41. Sa référence a précédé.

Aucune innovation n'est tolérable, même celle qui semble petite

٦ – قَالَ الْمُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاحْذَرْ صِغَارَ الْمُحْدَثَاتِ مِنَ الأُمُورِ، فَإِنَّ صِغَارَ الْبِدَعِ تَعُودُ حَتَّى تَصِيرَ كِبَارًا، وَكَذَلِكَ كُلُّ بِدْعَةٍ أُحْدِثَتْ فِي هَذِهِ الأُمَّةِ كَانَ أَوَّلُهَا صَغِيرًا يُشْبِهُ الْحَقَّ، فَاغْتَرَّ بِذَلِكَ مَنْ دَخَلَ فِيهَا، ثُمَّ لَمْ يَسْتَطِعِ الْخُرُوجَ مِنْهَا، فَعَظُمَتْ وَصَارَتْ دِينًا يُدَانُ بِهَا، فَخَالَفَ الصِّرَاطَ الْمُسْتَقِيمَ فَخَرَجَ مِنَ الإِسْلَامِ.

[6] L'auteur, qu'Allah le couvre de Sa Miséricorde, dit : «Prenez garde aux petites choses inventées, parce que les petites innovations s'additionnent jusqu'à devenir grandes. Ce fut le cas pour toute innovation introduite dans cette communauté. Au début, elle était petite, semblable à la vérité. Puis, celui qui y entra se fit tromper et fut incapable d'en sortir. Elle grandit donc et ils en firent une religion. Il contredit donc le voie droite et quitta ainsi le sein de l'Islam.»

Commentaire

Sa parole : «**Prenez garde aux petites choses inventées...**»

Il nous dit de n'être laxiste envers aucune forme d'innovation, même si elle semble petite, car elle grandira et sera suivie par d'autres. Ceci est l'un des maux

de l'innovation : si la porte de l'innovation est ouverte, elle grandira. Ne soyez donc pas laxistes la concernant en disant qu'il ne s'agit que d'une petite innovation, qui ne peut nuire. L'innovation est comme un charbon ardent : même s'il est petit, il peut se propager au point de brûler la maison, le magasin ou toute la ville. Le poète a dit :

وَ مُعْظَمُ النَّارِ مِنْ مُسْتَصْغَرِ الشَّرَرِ.

«Nombreux sont les incendies déclenchés par des braises négligées.»

Il ne devrait y avoir aucune négligence à ce sujet et la porte de l'innovation devrait être fermée pour toujours. Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

وَ إِيَّاكُمْ وَ مُحْدَثَاتِ الأُمُورِ.

«Prenez garde aux inventions.» [42]

L'expression *iyyākum wa* est une mise en garde absolue contre les innovations, qu'elles soient petites ou grandes. Le Messager d'Allah ﷺ n'a rien exclu des innovations. Son interdiction est générale, en ce qui concerne toutes les innovations. Et il dit :

وَ شَرَّ الأُمُورِ مُحْدَثَاتُهَا.

«Les pires des choses sont les inventions.» [43]

Sa parole : **«Ce fut le cas pour toute innovation introduite dans cette communauté. Au début, elle était petite, ressemblant à la vérité. Puis, celui qui y entra se fit tromper et fut incapable d'en sortir.»**

La première *Fitnah* qui toucha cette communauté fut causée par le fait d'être indulgent envers les gens de la corruption jusqu'à ce que leurs méfaits se répandirent sur la terre toute entière, qu'ils lavèrent les cerveaux des jeunes et des gens du commun et les remplirent avec le mal. Jusqu'à ce que les tribulations eurent lieu en Islam et parmi les Musulmans et ceci est bien connu.

Tout ceci fut causé par la non prise en considération des gens du mal et le fait de les laisser jusqu'à ce que la situation soit devenue grave. Il est donc obligatoire d'être strict et résolu et fermer la porte à tout cela. Rien n'épargne des innovations après Allah — le Majestueux et Très-Haut — si ce n'est la science bénéfique. Mais celui qui ne possède pas de science se fera emporter par les innovations et pensera qu'elles sont bonnes parce qu'il ne les connaît pas.

Rien ne peut donc sauver des innovations, sauf ce qu'a ordonné le Prophète ﷺ :

فَعَلَيْكُمْ بِسُنَّتِي وَ سُنَّةِ الخُلَفَاءِ الرَّاشِدِينَ...

«Accrochez vous donc à ma Sunnah et à la sunnah des califes bien guidés...» [44]

42. Sa référence a précédé.
43. Sa référence a précédé, du *ḥadīth* de *Jābir* ﷺ.
44. Sa référence a précédé.

C'est ce qui nous protégera des innovations. Et cela nécessite l'apprentissage et la compréhension de la religion d'Allah. Comme les pieux prédécesseurs étaient les plus savants de cette communauté, ils furent les plus prudents vis-à-vis des innovations et les plus sévères dans la mise en garde à leur encontre, du fait de leur connaissance de ses conséquences.

Lorsque le feu des tribulations brûle, il touche tout le monde : le frais et le sec, les jeunes et les vieux, les savants et l'ensemble des gens. Et si quelqu'un devait en être préservé, sa famille, ses enfants et ses proches n'en seraient pas, eux, protégés. Comme lorsque le feu s'attaque à des bûches sèches, il devient difficile de l'éteindre, mais l'éteindre lorsqu'il commence à brûler est facile. Alors que l'éteindre après qu'il soit devenu important et intense devient certes difficile. Il est donc obligatoire d'être déterminé à leur encontre et de ne pas être laxiste à leur égard.

Comme les pieux prédécesseurs assaillaient les innovations et ne permettaient pas leur propagation, ils furent les meilleures générations et les plus pures de cette communauté. En conséquence, le Messager d'Allah ﷺ fit leur éloge en disant :

خَيْرُكُمْ قَرْنِي ثُمَّ الَّذِينَ يَلُونَهُمْ، ثُمَّ الَّذِينَ يَلُونَهُمْ.

«Les meilleurs d'entre vous sont ma génération, puis celle qui la suit, puis celle qui la suit.» [45]

Parce qu'ils n'étaient pas laxistes vis-à-vis des innovations. Ils s'attaquaient plutôt à elles et les gens de l'innovation se dissimulaient à cause de la force des gens de la vérité. Mais, lorsque les meilleures générations passèrent, les innovations, les gens de l'innovation et du mal devinrent actifs et les tribulations se propagèrent entre les Musulmans. Mais Allah le Majestueux et Exalté a garanti la préservation de cette religion. La religion est préservée — et toutes les louanges reviennent à Allah — mais la destruction touchera tout de même certains de ses adeptes. Eux seront damnés. Quant à la religion, elle est préservée par Allah. Il désigne ceux qui la soutiendront et l'établiront. Allah le Très-Haut dit :

﴿وَإِن تَتَوَلَّوْا يَسْتَبْدِلْ قَوْمًا غَيْرَكُمْ ثُمَّ لَا يَكُونُوا أَمْثَالَكُم﴾

«... Et si vous vous détournez, Il vous remplacera par un peuple autre que vous, et ils ne seront pas comme vous.» [*Muḥammad* : 38]

Et :

﴿فَسَوْفَ يَأْتِي اللَّهُ بِقَوْمٍ يُحِبُّهُمْ وَيُحِبُّونَهُ﴾

«... Allah va faire venir un peuple qu'Il aime et qui L'aime...» [*Al-Mā'idah* : 54]

45. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (3450) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (2535), d'après le *ḥadīth* de *'Imrān ibn Ḥuṣayn* ﷺ.

Allah ne va pas laisser perdre Sa religion. Mais ce sont nous qui perdrons si nous sommes négligents à son propos, avons des relations avec des innovateurs ou ceux qui inventent de nouvelles choses et sommes laxistes à leur sujet. Nous sommes ceux qui risquons de perdre. Il se peut que des tribulations, des combats et que du sang coule en conséquence et que nous ne puissions y mettre fin.

Sa parole : **«Elle grandit donc et ils en firent une religion.»**

C'est-à-dire que si les innovations sont négligées elles deviendront une religion. Et l'une des paroles précédentes de l'auteur : **«les gens n'ont jamais introduit d'innovation sans délaisser son équivalent de la *Sunnah*»** signifie jusqu'à ce que les innovations deviennent la religion de cette société et que les *sunan* en soient supprimées. Cela ne signifie pas que toute la communauté en sera ainsi. Mais plutôt la société qui permet aux innovations de se propager, ces innovations deviendront la religion de son peuple.

Cela ne signifie pas pour autant que la religion disparaîtrait. Il y aura d'autres gens en d'autres lieux qui l'établiront. Allah désignera pour Sa religion ceux qui la feront triompher, la garderont et la protégeront.

Il est rapporté dans un *hadīth*[46] qu'à la fin des temps la guidée du Prophète ﷺ sera considérée innovation et l'innovation sera considérée comme une *sunnah* du Prophète ﷺ au point que, si elle venait à être changée, il serait dit que la religion a été changée et on dira à celui qui blâme l'innovation qu'il aura blâmé la religion.

Sa parole : **«Il contredit donc la voie droite et quitta ainsi le sein de l'Islam.»**

C'est-à-dire que le suivi des innovations amènera leurs partisans à les prendre pour leur religion toute entière jusqu'à quitter le sein de l'Islam, si bien que rien de la guidée du Prophète ﷺ n'en restera.

46. D'après *'Abdullāh ibn Mas'ūd* ﷺ qui dit : «Comment serez-vous lorsqu'une tribulation qui rend l'homme âgé sénile et fait mûrir le jeune et les gens considéreront la tribulation comme une *sunnah* au point que si elle venait à être altérée, ils diraient : la *sunnah* a été altérée.» Ils dirent : «Quand cela aura-t-il lieu, ô *Abū 'Abd Ar-Raḥmān*?» Il dit : «Quand vos récitateurs se multiplieront, alors que vos savants seront peu, vos dirigeants seront nombreux et peu seront loyaux et que l'on pratiquera la religion pour un bien d'ici-bas.» *Ad-Dārimī* le rapporte dans son *Sunan* (1/75, n°185), *Al-Ḥākim* dans *Al-Mustadrak 'alā Aṣ-Ṣaḥīḥayn* (4/560), *Ibn 'Abd Al-Barr* dans *Jāmi' Bayān al-'Ilm wa Faḍlihi* (1/188), *Al-Bayhaqī* dans *Al-Madkhal ilā As-Sunan al-Kubrā* (p. 453, n°758) et d'autres. Il est *mawqūf* (s'arrête au niveau du Compagnon) mais avec le jugement de *ar-raf'* (qui remonte jusqu'au Prophète ﷺ).

Il est obligatoire au Musulman de vérifier ce qu'il entend

قَالَ الْمُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : فَانْظُرْ – رَحِمَكَ اللَّهُ – كُلَّ مَنْ سَمِعْتَ كَلَامَهُ مِنْ أَهْلِ زَمَانِكَ خَاصَّةً فَلَا تَعْجَلَنَّ، وَلَا تَدْخُلَنَّ فِي شَيْءٍ مِنْهُ حَتَّى تَسْأَلَ وَتَنْظُرَ : هَلْ تَكَلَّمَ فِيهِ أَحَدٌ مِنْ أَصْحَابِ النَّبِيِّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ وَرَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ، أَوْ أَحَدٌ مِنَ الْعُلَمَاءِ؟ فَإِنْ أَصَبْتَ فِيهِ أَثَراً عَنْهُمْ فَتَمَسَّكْ بِهِ، وَلَا تُجَاوِزْهُ لِشَيْءٍ، وَلَا تَخْتَرْ عَلَيْهِ شَيْئاً فَتَسْقُطَ فِي النَّارِ.

L'auteur, qu'Allah le couvre de Ses bienfaits, dit : «Contrôlez donc, qu'Allah vous fasse miséricorde, les paroles de ceux que vous entendez, et plus particulièrement parmi vos contemporains. Ne soyez pas hâtifs, n'agissez pas avant d'avoir demandé et considéré : «Est-ce que l'un des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ ou l'un des savants en a-t-il parlé ?» Si vous trouvez une de leurs paroles à ce sujet, accrochez-vous y. Ne la laissez pour rien au monde. Ne la laissez pour rien au monde, de peur d'être plongé dans le feu.»

Commentaire

Ne vous précipitez pas dans ce que vous entendez des gens, et plus particulièrement à la fin des temps. Car nombreux sont ceux qui parlent, qui émettent des verdicts juridiques, qui s'élèvent (par eux-mêmes) au statut de la possession de la science, plus particulièrement avec les médias modernes : tout un chacun parle au

nom de la science et de la religion au point que même les gens de l'égarement et des sectes déviées ont commencé à parler au nom de la religion sur des chaînes télévisées satellitaires. Le danger est très grand!

Il vous est donc obligatoire, ô Musulmans, et plus particulièrement les étudiants en science religieuse, de vérifier. Ne soyez pas hâtifs à propos de ce que vous entendez : vous devez vérifier et connaître la personne qui a dit cette parole et d'où provient son idéologie. Puis, quelles sont ses références, ainsi que ses preuves du Livre d'Allah et de la *Sunnah* du Messager d'Allah ﷺ ? Puis, où a-t-elle appris cette idéologie ? De qui a-t-elle acquis la science ? Ce sont des sujets qui demandent vérification, et surtout à notre époque. Ce n'est pas tout orateur qui doit être écouté, même s'il est éloquent et s'exprime clairement pour son audience.

Ne vous faites pas tromper par cela, mais vérifiez le niveau de science et de compréhension qu'il a. Peut être qu'il n'est pas très éloquent mais est doué de compréhension et peut être qu'il est très éloquent mais il est ignorant et ne possède rien comme science. Il est plutôt doté d'une langue magique avec laquelle il trompe les gens et se fait passer pour un savant et penseur doué de compréhension et autres juste pour les tromper et les faire dévier de la vérité.

Ce qui importe n'est pas l'éloquence de la parole, mais il faut plutôt prêter attention à ce qu'elle contient comme science et comme preuves. Combien une petite parole fondée peut être plus bénéfique qu'un long discours très éloquent et dont peu d'intérêt peut être tiré. Et ceci arrive à notre époque où les discours sont longs et la science qu'on en dérive peu abondante. Les récitateurs se sont multipliés et les savants ne sont plus nombreux. Et le *fiqh* (la compréhension de la science) n'est pas dans les longs discours ou la multiplication des belles récitations et les belles paroles ou les bonnes manières de s'exprimer. Un poète a dit :

> «Présenter son discours d'une belle manière
> embellit toujours le faux qui en fait partie
> Et la vérité peut être affectée par le manque d'élocution.
> Vous pouvez dire, pour faire l'éloge du miel :
> Voici le sirop de l'abeille.
> Ou si vous voulez : Voici le vomi de la guêpe.»

Si vous voulez faire l'éloge du miel, dites : «Voici le sirop de l'abeille» . Et si voulez le rabaisser, dites «vomi» au lieu de «sirop» et «guêpe» au lieu d'«abeille». L'orateur éloquent peut donc faire apparaître la vérité comme étant le faux et le faux comme étant vérité, de par son éloquence. Prenez donc garde à ceci. C'est pour cela que le Prophète ﷺ a mis en garde contre celui qui est éloquent et dont la langue tourne dans la bouche comme le fait celle de la vache [47]. Le Prophète ﷺ a mis en garde

47. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (2/165, 187), *Ibn Abī Shaybah* dans son *Muṣannaf* (n°26297), *Abū Dāwūd* dans son *Sunan* (n°5005), *At-Tirmidhī* dans son *Sunan* (n°2853), *Aṭ-Ṭabarānī* dans *Al-*

contre cela et a dit :

إِنَّ مِنَ البَيَانِ لَسِحْراً.

«L'éloquence est telle qu'elle ressemble à la magie.» [48]

Signifiant qu'elle ensorcelle l'audience.

Sa parole : **«Contrôlez donc, qu'Allah vous fasse miséricorde, les paroles de ceux que vous entendez, et plus particulièrement parmi vos contemporains. Ne soyez pas hâtifs...»**

Ceci était à l'époque de l'auteur. Ce dernier a quasiment vécu à l'époque de l'*Imām Aḥmad* car il était l'un des élèves de ses élèves et il dit : ne vous pressez pas dans l'acceptation des paroles de vos contemporains avant de les avoir vérifiées. Qu'en est-il de notre époque, l'époque des passions et de l'ignorance, l'ère de l'entremêlement, qui donne naissance à une vague massive de tribulations, de mal et d'idéologies ?

L'ennemi, de nos jours, cherche à renverser la religion. Il veut que nous dépendions de lui et nous imposer ses idéologies et sa politique. Nous devons donc vérifier cette affaire et nous tenir à l'écart de nombreuses choses. Nous devons commencer par apprendre la parole d'Allah et celles de Son Messager ﷺ et comprendre la religion d'Allah l'Exalté et Majestueux.

La compréhension de la religion implique la protection des tribulations. Et *fiqh* signifie compréhension. Il se peut que quelqu'un ait beaucoup mémorisé mais peu de compréhension. Ainsi, il est égal aux gens du commun. En fait, la personne du commun peut être meilleure que lui, car elle se retient (de faire quelque chose sans avoir de science à son sujet) et reconnaît son ignorance. Mais celui qui a beaucoup mémorisé ne sait pas qu'il est ignorant. Ce qui compte est la compréhension. À ce propos, le Prophète ﷺ a dit :

رُبَّ مُبَلَّغٍ أَوْعَى مِنْ سَامِعٍ.

«Il se peut que celui à qui le message est transmis le comprenne mieux que celui qui l'aura directement reçu.» [49]

Il se peut que quelqu'un mémorise, cite et transmette, mais que quelqu'un d'autre comprenne mieux que lui.

رُبَّ حَامِلِ فِقْهٍ وَ هُوَ غَيْرُ فَقِيهٍ.

Mu'jam al-Awsaṭ (n°9030), *Al-Bazzar* dans son *Musnad* (n°2452) et d'autres d'après *'Abdullāh ibn 'Amr* رضي الله عنهما qui rapporte que le Prophète ﷺ a dit : «*Allah déteste l'orateur éloquent qui remue sa langue comme le fait la vache.*» *At-Tirmidhī* a dit : «*Ḥasan gharīb*» et *Abū Ḥātim* l'a authentifié dans *Al-'Ilal* (2/341).

48. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°4851), d'après *'Abdullāh ibn 'Umar* رضي الله عنهما et par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°869), d'après *'Ammār ibn Yāsir* رضي الله عنهما.

49. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/620, n°1654) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1305, n°1679) d'après *Abū Bakrah* رضي الله عنه et la version est celle de *Al-Bukhārī*.

«Il se peut que quelqu'un ayant mémorisé la science ne soit pas un savant.» [50]

Il est un narrateur et un transmetteur, mais n'est pas un *faqīh* (qui a de la compréhension)! La compréhension est donc un don d'Allah, Il l'accorde à qui Il veut parmi Ses serviteurs. Et, s'il l'utilise et la développe, il en tirera bénéfice et s'il la néglige, il la perdra.

Sa parole : **«Ne soyez pas hâtifs n'agissez pas avant d'avoir demandé et considéré : «Est-ce que l'un des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ ou l'un des savants en a-t-il parlé?...»»**

Ceci est un énorme conseil pour celui qui admire par le discours religieux de quiconque. Quant au discours à propos des affaires de ce bas monde, ce n'est pas le sujet que nous traitons. Mais si vous admirez un discours religieux, ne vous précipitez pas (de l'accepter) avant d'avoir vérifié s'il est basé sur la vérité et les preuves. Ou bien sort-il de la tête et des pensées de l'orateur? Si c'est le cas, il sera semblable à l'écume de la mer, délaissez-le. Mais s'il repose sur le Livre d'Allah et la *Sunnah* du Messager d'Allah ﷺ, alors il s'agit de la vérité. Ne vous précipitez donc pas à accepter un discours du fait de son apparence, même si sa fluidité, son éloquence, sa force et sa beauté vous impressionnent.

Ne vous précipitez pas et exposez-le au Livre d'Allah et à la *Sunnah* du Messager d'Allah ﷺ ; prenez également en considération l'orateur : s'agit-il d'un savant ou non? Et attendez d'avoir demandé aux gens de science et vérifiez si l'un des pieux prédécesseurs a dit de même ou non.

J'ai déjà mis en garde contre ceci à plusieurs reprises : n'inventez pas de verdicts religieux, d'avis, de paroles et d'expressions qu'aucun Salaf n'a eu avant vous. Prenez les pieux prédécesseurs en exemple ainsi que leurs paroles et, si vous veniez à dire quelque chose à propos de laquelle nul ne vous a précédé, cela serait étrange et plus dangereux qu'utile.

La parole des Compagnons est la balance, car ils furent les élèves du Messager ﷺ. Leur parole à propos de la signification d'un verset doit être prise en considération : comment l'ont-ils interprété et concernant un *ḥadīth* : comment l'ont-ils expliqué? Prenez donc leurs paroles et explications, car ils sont plus proches de la vérité que ceux qui vinrent après eux, puisqu'ils étudièrent avec le Messager ﷺ, entendirent l'interprétation et l'explication de lui et apprirent de lui. Ils sont donc les personnes les plus proches de la vérité.

Il ne faut pas prêter attention à celui qui dit : «Il ne faut pas prendre en considération les Compagnons : ils furent des hommes avec leurs raisons et nous sommes

50. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans son *Musnad* (5/183), *Abū Dāwūd* dans son *Sunan* (3/322, n°3660), *At-Tirmiḏhī* dans son *Sunan* (5/33, n°2656), *Ad-Dārimī* dans son *Sunan* (1/86, n°229), *Ibn Ḥibbān* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/270, n°67), d'après *Zayd ibn Thābit* ﷺ. *At-Tirmiḏhī* a dit : «*Ḥadīth ḥasan*». *Al-Būṣayrī* l'a authentifié dans *Miṣbaḥ az-Zujājah* (4/212).

des hommes avec nos raisons, et les temps ont changé!»

La religion restera jusqu'à l'établissement de l'Heure. Elle ne changera pas avec le passage du temps. Elle s'applique en tous lieux et endroits. Ce ne sont que les efforts des êtres humains dans l'exercice des jugements religieux qui peut être juste ou erroné, qui change. Quant à la religion elle-même, elle ne change pas car elle convient à toute époque et à tout endroit, puisqu'elle a été révélée par le Sage, Le Digne de louanges.

Par conséquent, les savants conseillent souvent d'adhérer au Livre d'Allah et à la *Sunnah* du Messager d'Allah ﷺ, suivant la compréhension des pieux prédécesseurs. N'inventez rien de vous même ou provenant des la compréhension des gens des dernières générations.

Sa parole : **«... ou l'un des savants...»**

C'est-à-dire si cette parole a été mentionnée par l'un des savants de confiance parmi les *Imāms* qui suivent la voie des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ, car ils transmettent des Compagnons et les Compagnons transmettent du Messager d'Allah ﷺ.

Sa parole : **«Si vous trouvez une de leurs paroles à ce sujet, accrochez-vous y...»**

Si elle est conforme à leurs paroles, accrochez-vous y.

Sa parole : **«Ne la laissez pour rien au monde...»**

Ne laissez pas la parole des pieux prédécesseurs pour l'opinion d'Untel ou Untel parmi ceux qui sont venus après eux.

Sa parole : **«... de peur d'être plongé dans le feu.»**

Ne préférez rien qui vient des gens des dernières générations à ce qui a été rapporté des pieux prédécesseurs de peur de tomber dans le feu. Parce qu'en faisant ainsi, vous dévierez du chemin du Paradis et le chemin du Paradis est ce que :

﴿الَّذِينَ أَنْعَمَ اللَّهُ عَلَيْهِم مِّنَ النَّبِيِّينَ وَالصِّدِّيقِينَ وَالشُّهَدَاءِ وَالصَّالِحِينَ ۚ وَحَسُنَ أُولَٰئِكَ رَفِيقًا﴾

> **«... ceux qui seront avec ceux qu'Allah a comblés de Ses bienfaits : les prophètes, les véridiques, les martyrs, et les vertueux. Et quels bons compagnons que ceux-là!»** [*An-Nisā'* : 69]

suivaient.

Voilà la voie du Paradis. Et ce qui s'oppose à cela est la voie du feu. Allah le Puissant et Majestueux dit :

﴿وَأَنَّ هَٰذَا صِرَاطِي مُسْتَقِيمًا فَاتَّبِعُوهُ ۖ وَلَا تَتَّبِعُوا السُّبُلَ فَتَفَرَّقَ بِكُمْ عَن سَبِيلِهِ﴾

> ««**Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc ; et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie.» ...»** [*Al-An'ām* : 153]

Le chemin d'Allah est unique, mais les autres sont nombreux. Tout diable — parmi les êtres humains et les *jinns* — possède le sien. Les sentiers de l'égarement sont nombreux, celui qui les suit tombera dans le désarroi. Mais le droit chemin est unique et ne contient pas de divergence. Vous ne serez jamais perdant si vous la suivez.

La déviation du chemin peut venir par deux voies

٧ – قَالَ الْمُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ أَنَّ الخُرُوجَ عَنِ الطَّرِيقِ عَلَى وَجْهَيْنِ : أَمَّا أَحَدُهُمَا فَرَجُلٌ قَدْ زَلَّ عَنِ الطَّرِيقِ وَهُوَ لَا يُرِيدُ إِلَّا الخَيرَ؛ فَلَا يُقْتَدَى بِزَلَّتِهِ فَإِنَّهُ هَالِكٌ، وَرَجُلٌ عَانَدَ الحَقَّ وَخَالَفَ مَنْ كَانَ قَبْلَهُ مِنَ المتَّقِينَ؛ فَهُوَ ضَالٌّ مُضِلٌّ، شَيطَانٌ مَرِيدٌ فِي هَذِهِ الأُمَّةِ، حَقِيقٌ عَلَى مَنْ عَرِفَهُ أَنْ يُحَذِّرَ النَّاسَ مِنْهُ، وَيُبَيِّنَ لِلنَّاسِ قِصَّتَهُ، لِئَلَّا يَقَعَ فِي بِدْعَتِهِ أَحَدٌ فَيَهْلِكَ.

[7] L'auteur, qu'Allah lui fasse miséricorde, dit : «Sachez que la déviation du Chemin est sous deux formes. Premièrement : celui qui dévie du chemin mais ne voulait que le bien. Il ne doit pas être suivi dans son erreur car il est perdu. Deuxièmement : celui qui s'entête face à la vérité et a divergé avec ceux parmi les pieux qui l'ont précédés. Il s'égare et égarera les autres. C'est un diable rebelle de cette communauté. Quiconque le connaît doit mettre en garde contre lui et expliquer sa situation aux gens afin que nul ne tombe dans son innovation et ne se perde.»

Commentaire

Après que le *shaykh* ait décrit le bon chemin que le Musulman doit suivre en ce qui concerne sa croyance et sa religion dans la partie précédente, il mentionne que celui qui dévie de ce chemin est dans l'un de ces deux cas :

Premièrement : celui qui dévie involontairement du droit chemin. Il s'agit de quelqu'un qui veut le bien, mais qui n'a pas suivi la voie correcte. L'effort de déduction n'est pas suffisant, même si l'intention de celui qui l'entreprend et ses objectifs sont bons. Il faut qu'en plus de cela il soit sur la bonne voie. Il est considéré comme ayant commis une erreur et celui qui est d'accord avec lui à ce propos et le suit, tout en sachant que s'en est une, sera perdant. Car il s'agit d'un chemin vers la perte, même s'il cherche le bien et non la déviation.

Ceci est la situation de beaucoup de ceux qui innovent dans les sujets de *ʿaqīdah*. Cela n'est pas permis et on ne doit pas les suivre. Et une telle personne n'est pas sur la voie droite. Allah le Puissant et Majestueux dit :

﴿وَأَنَّ هَٰذَا صِرَاطِي مُسْتَقِيمًا فَاتَّبِعُوهُ ۖ وَلَا تَتَّبِعُوا السُّبُلَ فَتَفَرَّقَ بِكُمْ عَن سَبِيلِهِ﴾

> **«Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc ; et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie.»...»** [*Al-Anʿām* : 153]

Nous rejetons tout sentier qui nous écarte de la voie droite, même si celui qui l'a innové avait un bon objectif et une bonne intention. Nous ne le suivrons pas là-dedans. Et s'il persiste dans son erreur, elle l'amènera à sa perte car celui qui abandonne le droit chemin dans son voyage et prend un chemin de l'égarement sera perdu.

Deuxièmement : celui qui dévie délibérément du droit chemin ; il connaît la vérité et sait que la voie qu'il suit est fausse. Mais il dévie volontairement de la vérité avec pour intention d'égarer les gens. L'intention du premier était de réformer les gens, mais il n'a pas suivi le bon chemin. Quant au second, son objectif est d'égarer les gens et de les détourner du droit chemin. Cette personne est diabolique car les diables font dévier les gens du droit chemin. *Iblīs* dit à son Seigneur, le Puissant et Sublime :

﴿لَأَقْعُدَنَّ لَهُمْ صِرَاطَكَ الْمُسْتَقِيمَ﴾

> **«... je m'assoirai pour eux sur Ton droit chemin...»** [*Al-Aʿrāf* : 16]

Il (c-à-d. *Iblīs*) veut les détourner de Lui vers des voies déviées. Le Prophète ﷺ illustra ceci en traçant une ligne droite sur le sol et d'autres lignes autour. Puis il dit à propos de la ligne droite :

هَذَا صِرَاطُ اللَّهِ.

> «*Voici le chemin d'Allah.*»

Et à propos des autres lignes :

وَ هَذِهِ سُبُلٌ، عَلَى كُلِّ سَبِيلٍ مِنْهَا شَيْطَانٌ يَدْعُو النَّاسَ إِلَيْهَا.

«Ce sont des sentiers (de l'égarement), un diable appelle au bout de chacun.» [51]

Cette illustration est claire, et ce que le *shaykh* mentionne ici s'y conforme. Parce que celui qui fait dévier les gens de la voie droite vers les voies inventées et innovées ne souhaite pas le bien pour eux. Il ne souhaite plutôt que leur perte et est un diable, qu'il fasse partie des *jinns* ou des humains. Il nous est bien plus obligatoire de mettre en garde contre cette personne que contre la première. Parce qu'il veut égarer les gens délibérément.

Sa parole : «**Il s'égare et égarera les autres. C'est un diable rebelle de cette communauté.**»

C'est-à-dire qu'il est lui-même égaré et mènera d'autres à l'égarement et il est un diable rebelle et réfractaire qui désire égarer les gens de la voie droite.

Il n'est pas permis de rester silencieux à propos de celui qui a dévié de la vérité

Sa parole : «**Quiconque le connaît doit mettre en garde contre lui et expliquer sa situation aux gens afin que nul ne tombe dans son innovation et ne se perde.**»

C'est-à-dire qu'il n'est pas permis de se taire au sujet de celui qui a délibérément dévié de la vérité. Sa situation doit être exposée et ses caractéristiques dévoilées publiquement pour que les gens prennent garde à lui. Il ne faut pas dire que les gens ont le droit d'avoir leur propre opinion — la liberté d'expression — et qu'il fut respecter les opinions des autres comme on nous le répète aujourd'hui. Le sujet ici n'est pas question d'opinion, mais de suivi. Quant à nous, Allah nous a certes tracé une voie claire et nous a ordonné de le suivre en disant :

﴿وَأَنَّ هَٰذَا صِرَاطِي مُسْتَقِيمًا فَاتَّبِعُوهُ﴾

«Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc» ...»
[*Al-Anʿām* : 153]

51. Rapporté par *Aṭ-Ṭayālisī* dans son *Musnad* (n°244), l'*Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (1/435, 465), *Saʿīd ibn Mansūr* dans son *Sunan* (n°935), *Ad-Dārimī* (n°202), *An-Nasāʾī* dans *Al-Kubrā* (n°11175), *Ibn Jarīr* dans son *Tafsīr* (8/88), *Ibn Abī ʿĀṣim* dans *As-Sunnah* (n°17), *Muḥammad ibn Naṣr* dans *As-Sunnah* (n°12 et 13), *Ibn Abī Ḥātim* dans son *Tafsīr* (n°8102), *Al-Bazzār* dans son *Musnad* (n°1694, 1718, 1865), *Ash-Shāshī* dans son *Musnad* (n°535-537), *Abū Nuʿaym* dans *Al-Ḥilyah* (6/263), *Ibn Ḥibbān* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°6), *Ibn Waḍḍāḥ* dans *Al-Bidaʿ wa an-Nahyi ʿanhā* (p. 31), *Al-Ḥākim* dans *Al-Mustadrak* (2/318), *Al-Lālakāʾī* dans *Sharḥ Usūl al-Iʿtiqād* (n°92-93), *Al-Baghawī* dans *Sharḥ as-Sunnah* (1/196) et dans son *Tafsīr* (2/142) et d'autres de *ʿAbdullāh ibn Masʿūd* ﷺ. *Ibn Ḥibbān* et *Al-Ḥākim* l'ont authentifié et *Adh-Dhahabī* est d'accord avec ce dernier. D'autres parmi les hommes de science l'ont également authentifié.

Donc quiconque vient à nous et veut de nous la déviation de ce chemin droit, nous devons tout d'abord rejeter sa parole, puis la montrer et mettre en garde les gens contre lui. Nous ne pouvons rester silencieux à son propos. Car si nous le faisons, il trompera les gens, plus particulièrement s'il est un orateur ou écrivain éloquent et cultivé.

Les gens seront certes trompés par lui et diront qu'il s'agit de quelqu'un apte à la science, alors qu'il fait partie des penseurs comme ceux que nous rencontrons de nos jours. Cette question est donc très dangereuse.

L'obligation de s'opposer à l'opposant à la *Sunnah*

Il est obligatoire de réfuter celui qui s'oppose à la vérité. C'est le contraire de ce que disent ces gens : «Arrêtez les réfutations, laissez les gens, tout le monde a le droit d'avoir son opinion et devrait être respecté — la liberté d'expression et la liberté de penser» . Avec ceci, la communauté serait perdue. Les pieux prédécesseurs ne restaient pas silencieux face à ce genre d'individus. Ils les exposaient plutôt et les réfutaient car ils connaissaient leur danger pour la communauté.

Nous ne pouvons nous taire devant leur mal. Au contraire, il est obligatoire d'exposer ce qu'Allah a descendu, car nous ferions sinon partie de ceux qui dissimulent la science à propos de qui Allah dit :

﴿إِنَّ الَّذِينَ يَكْتُمُونَ مَا أَنزَلْنَا مِنَ الْبَيِّنَاتِ وَالْهُدَىٰ مِن بَعْدِ مَا بَيَّنَّاهُ لِلنَّاسِ فِي الْكِتَابِ ۙ أُولَٰئِكَ يَلْعَنُهُمُ اللَّهُ وَيَلْعَنُهُمُ اللَّاعِنُونَ﴾

> «**Certes ceux qui cachent ce que Nous avons fait descendre en fait de preuves et de guide après l'exposé que Nous en avons fait aux gens, dans le Livre, voilà ceux qu'Allah maudit et que les maudisseurs maudissent**» [*Al-Baqarah* : 159]

La question ne se limite par au seul innovateur. Elle comprend aussi celui qui reste silencieux à son propos, car il est inclus dans la condamnation et le châtiment. Parce qu'il est obligatoire d'expliquer et de clarifier la vérité aux gens. Et c'est la raison d'être des réfutations scientifiques qui sont disponibles de nos jours dans les librairies Musulmanes : elles servent à défendre la voie droite et à mettre en garde contre ces personnes. Donc nul ne propage cette idée — celle de la liberté d'opinion, de la liberté d'expression et du respect de l'autre — si ce n'est un égareur qui dissimule la vérité.

Notre objectif est la vérité, nous ne cherchons pas à critiquer ou à parler sur les gens. Le but est la clarification de la vérité. Voilà un dépôt qu'Allah a confié aux savants. Il n'est donc pas permis de se taire au sujet de ces personnes. Et il est malheureux que lorsqu'un savant commence à réfuter ces personnes et leurs semblables,

les gens disent : « Voilà quelqu'un de trop hâtif » et ainsi de suite parmi les murmures de Satan. Cependant, cela ne découragera pas les hommes de science de montrer aux gens le mal de ceux qui appellent à l'égarement. Cela ne les découragera pas !

Il n'y a pas de discussion à propos des affaires religieuses

٨ – قَالَ الْمُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ رَحِمَكَ اللَّهُ أَنَّهُ لَا يَتِمُّ إِسْلَامُ عَبْدٍ حَتَّى يَكُونَ مُتَّبِعاً مُصَدِّقاً مُسَلِّماً، فَمَنْ زَعَمَ أَنَّهُ قَدْ بَقِيَ شَيْءٌ مِنْ أَمْرِ الإِسْلَامِ لَمْ يَكْفِنَاهُ أَصْحَابُ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ فَقَدْ كَذَّبَهُمْ، وَكَفَى بِهَذَا فُرْقَةً وَطَعْناً عَلَيْهِمْ، فَهُوَ مُبْتَدِعٌ ضَالٌّ مُضِلٌّ، مُحْدِثٌ فِي الإِسْلَامِ مَا لَيْسَ مِنْهُ.

[8] L'auteur, qu'Allah le couvre de Ses bienfaits, dit : «Sachez — qu'Allah vous fasse miséricorde — que l'Islam du serviteur ne sera complet avant qu'il ne suive, ne croie et ne se soumette (au *Qur'ān* et à la *Sunnah*). Et celui qui prétend qu'il reste quelque chose de l'Islam qui ne nous a pas été expliqué par les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ les aura démenti et ceci est suffisant comme sectarisme et diffamation à leur encontre. Cette personne est un innovateur, est égarée, égare les autres et introduit dans l'Islam ce qui n'en fait pas partie.»

Commentaire

Ceci complète la partie précédente.

Sa parole : **«l'Islam du serviteur ne sera complet avant qu'il ne suive, ne croie et ne se soumette (au *Qur'ān* et à la *Sunnah*)...»**

C'est-à-dire qu'il suive et non n'innove, un croyant et non quelqu'un qui doute et hésite. «*Musallimān*» signifie se soumettre au *Qur'ān* et à la *Sunnah*. Parce qu'il s'agit de soumission et non de débat. Nous devons nous soumettre à Allah et Son Messager ﷺ et ne pas discuter ces affaires ou suivre notre propre avis — comme ils disent — à propos de la Parole d'Allah et celle de Son Messager ﷺ.

Sa parole : **«Et celui qui prétend qu'il reste quelque chose de l'Islam qui ne nous a pas été expliqué par les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ les aura démenti...»**

Celui qui prétend que les Compagnons ont eu un manque dans leur explication et leur clarification de la vérité ou dans la transmission aux gens depuis le Prophète ﷺ ou prétend être en position de discuter ou d'ajouter quelque chose à la religion désire le mal pour les gens. Parce que les Compagnons ﷺ n'ont rien laissé de ce qu'ils ont entendu ou vu du Prophète ﷺ sans le transmettre et le montrer à la communauté, comme s'il s'agissait d'un dépôt. C'est pour cela qu'il est donné précédence à leur commentaire (du *Qur'ān*) par rapport à tout autre commentaire. Car ils étaient les élèves du Messager ﷺ et entendirent le *Qur'ān*, son explication et les *aḥādīth* de lui. Ils virent ses actions et les transmirent comme un dépôt. Il ne laissèrent donc rien (d'inexpliqué).

Ainsi, quiconque leur prétend un manque ou qu'ils aient laissé quelque chose sans le transmettre est certes un fieffé menteur, un égaré égareur qui fait douter les gens au sujet de la religion d'Allah et sa transmission par les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ. Il accuse donc faussement les Compagnons. Et ceci est la voie des gens de l'innovation : ils accusent les Compagnons de trahison et de ne pas être de confiance dans la transmission afin de rompre notre lien avec le Messager d'Allah ﷺ. Il est obligatoire de prendre garde à ces gens et nous devrions connaître la valeur et le statut des Compagnons ﷺ.

Qui nous a-t-il permis de recevoir ce *Qur'ān*, ces *aḥādīth* et cette compréhension si ce n'est leur transmission du Messager ﷺ dans son entièreté ? Ils transmirent et nous rapportèrent, chacun dans la limite de ce qu'Allah lui avait accordé comme capacité. Ils n'ont rien laissé de la religion d'Allah sans le porter et le transmettre, comme ils le prirent du Messager d'Allah ﷺ. Ils sont dignes de confiance parce qu'Allah les choisit pour accompagner Son Prophète ﷺ, prendre et rapporter de lui et transmettre (aux générations futures). Allah les choisit pour ce but et ensuite quelqu'un viendrait les accuser de déficience ? Seul un égaré égareur qui souhaite rompre le lien de cette communauté avec les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ, puis, finalement, avec le Messager d'Allah ﷺ peut dire cela.

Nous n'étions pas aux assises du Messager d'Allah ﷺ, ni n'avons entendu ses enseignements. De nombreuses générations se sont écoulées entre lui et nous. Les nobles Compagnons sont ceux qui nous transmirent le message du Messager ﷺ.

Leur position dans la religion est donc très grande. C'est pour cela qu'ils ne sauraient être accusés d'avoir dissimulé ou laissé quoi que ce soit sans le montrer.

Sa parole : **«Cette personne est un innovateur, est égarée, égare les autres et introduit dans l'Islam ce qui n'en fait pas partie.»**

L'introduction dans l'Islam de ce qui n'en fait pas partie est son but. Et il ne sera pas capable de le faire sans avoir calomnié les Compagnons, les avoir accusé de trahison et de mensonge. Puis, il inventera quelque chose et dira : «Voilà la religion qu'il est obligatoire de suivre.» Ceci est le but de leur accusation de mensonge, trahison et manquement à l'encontre des Compagnons : avoir l'opportunité de créer d'eux-mêmes une religion pour les gens qui s'accorde avec leurs avis et intellects et que nous prenions la science des savants et des têtes de l'égarement, ceux qui modifièrent la *Sunnah* du Messager d'Allah ﷺ avec des mensonges, de faux savants et des *asānīd* (chaînes de transmissions de *aḥādīth*) falsifiées et inventées d'eux-mêmes et contraires aux sources de l'Islam. Ceci est clair et présent dans leur héritage et leurs idéologies.

Cependant — et toutes les louanges reviennent à Allah — ce qu'ils ont d'égarement est encerclé et dévoilé par les lumières de la vérité et de la révélation. Elles dévoilent l'ensemble des mensonges abondants qui sont présents dans leurs livres.

La *Sunnah* n'admet pas l'ajout

٩ – قَالَ الْمُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهِ : وَاعْلَمْ رَحِمَكَ اللَّهُ أَنَّهُ لَيْسَ فِي السُّنَّةِ قِيَاسٌ، وَلَا تُضْرَبُ لَهَا الْأَمْثَالُ، وَلَا تُتَّبَعُ فِيهَا الْأَهْوَاءُ، بَلْ هُوَ التَّصْدِيقُ بِآثَارِ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ، بِلَا كَيْفٍ وَلَا شَرْحٍ، وَلَا يُقَالُ : لِمَ وَلَا كَيْفَ؟

[9] L'auteur, qu'Allah le couvre de Ses bienfaits, dit : «Sachez — qu'Allah vous fasse miséricorde — qu'il n'y a ni *qiyās* (analogie) dans la *Sunnah*, ni interprétation à partir d'elle, ni suivi des passions en elle. Il s'agit plutôt de la croyance en ce qui a été rapporté du Messager d'Allah ﷺ (à propos des Noms et Attributs d'Allah et des sujets de croyance) sans *kayf* (demander comment) ou *sharḥ* (explication qui s'oppose au sens correct). Il ne faut ni demander «Pourquoi ?», ni «Comment ?».»

Commentaire

Le sens voulu ici par *Sunnah* est *ʿaqīdah*. Parce que ce livre traite des sujets de *ʿaqīdah* et la *ʿaqīdah* est la *Sunnah*. Il s'intitule «*Sharḥ As-Sunnah*» (L'Explication de la *Sunnah*), parce que la *Sunnah* est la voie. Les sujets de *ʿaqīdah* sont *tawqīfiyah* (limités aux textes du *Qurʾān* et de la *Sunnah*). Il n'y aura jamais de place pour un quelconque ajout. Elle se base sur ce qui a été rapporté d'Allah et de Son Messager ﷺ. Et certes, ce qui s'oppose à ce qui a été rapporté d'Allah et de Son Messager ﷺ est faux et de l'égarement. Voilà donc la signification de la parole des savants : «La *ʿaqīdah* est *tawqīfiyah*». Elle ne laisse pas de place à la déduction par analogie, car l'analogie est restreinte aux questions de jurisprudence — comme les

règles du *ḥalāl* et du *ḥarām*. Quant aux questions de *ʿaqīdah*, elles n'admettent pas de *qiyās*. Ce qui est demandé est d'accepter et de se soumettre à tout ce qui provient d'Allah et de Son Messager ﷺ sans rien y ajouter.

Sa parole : «**... ni suivi des passions en elle.**»

C'est-à-dire qu'il ne faut pas dire à propos de la *ʿaqīdah* que l'on accepte ce qui est en accord avec nos passions et que l'on rejette ce qui s'y oppose, comme cela est la voie des gens de l'égarement. Et c'est pour cela qu'ils sont nommés «gens des passions». Allah le Très-Haut dit :

﴿فَإِن لَّمْ يَسْتَجِيبُوا لَكَ فَاعْلَمْ أَنَّمَا يَتَّبِعُونَ أَهْوَاءَهُمْ ۚ وَمَنْ أَضَلُّ مِمَّنِ اتَّبَعَ هَوَاهُ بِغَيْرِ هُدًى مِّنَ اللَّهِ﴾

> «**Mais s'ils ne te répondent pas, sache alors que c'est seulement leurs passions qu'ils suivent. Et qui est plus égaré que celui qui suit sa passion sans une guidée d'*Allāh*?...**» [*Al-Qaṣaṣ* : 50]

Ainsi, celui qui ne se soumet pas à la *ʿaqīdah* établie dans le Livre d'Allah et dans la *Sunnah* du Messager d'Allah ﷺ ne fait que suivre sa passion. Par conséquent, les gens de l'innovation dans la *ʿaqīdah* sont nommés «gens des passions» du fait de leur suivi de leurs passions comme il est indiqué dans le verset :

﴿وَمَنْ أَضَلُّ مِمَّنِ اتَّبَعَ هَوَاهُ بِغَيْرِ هُدًى مِّنَ اللَّهِ﴾

> «**... Et qui est plus égaré que celui qui suit sa passion sans une guidée d'Allah?...**» [*Al-Qaṣaṣ* : 50]

Sa parole : «**Il s'agit plutôt de la croyance en ce qui a été rapporté du Messager d'Allah ﷺ (à propos des Noms et Attributs d'Allah et des affaires de croyance) sans *kayf* (demander comment) ou *sharḥ* (explication qui s'oppose au sens correct). Il ne faut ni demander «Pourquoi?», ni «Comment?».**»

C'est-à-dire se soumettre aux paroles du Messager d'Allah ﷺ en ce qui concerne les Noms et Attributs d'Allah et les affaires de *ʿaqīdah* sans *sharḥ*, c'est-à-dire sans explication qui contredit leur sens correct, qui est ce que le texte implique et dénote. Ceci est très répandu chez les *Jahmiyyah*, les *Muʿtazilah* et les *Ashāʿirah*, telles que leurs affirmations que la Main d'Allah est *Al-Qudrah* (la puissance), Sa Face est Son Essence ou *al-istiwāʾ* (l'Établissement d'Allah sur Son Trône) est *al-istīlāʾ* (la prise de possession de quelque chose). Ce sont de fausses explications. Il ne s'agit pas de la signification de ces textes.

Ainsi, la parole de l'auteur : «**... sans *sharḥ***» signifie sans fausse explication. Quant à expliquer en donnant le sens correct, voilà ce qui est la vérité.

Pourquoi les gens de l'innovation, de l'égarement et des débats tombent dans l'innovation

١٠ – فَالكَلَامُ وَالخُصُومَةُ وَالجِدَالُ وَالمِرَاءُ مُحْدَثٌ، يَقْدَحُ الشَّكَّ فِي القَلْبِ، وَإِنْ أَصَابَ صَاحِبُهُ الحَقَّ وَالسُّنَّةَ.

[10] «Ainsi, la spéculation, les discussions, les débats et l'argumentation sont des innovations. Ils font naître le doute dans le cœur, même s'il arrive avec cela à la vérité et à la *Sunnah*.»

Commentaire

Ces affaires : la spéculation, les discussions et les débats qui eurent lieu entre les sectes sont toutes des affaires inventées et leur cause était le suivi de passions. Celui dont les passions sont assujetties à ce avec quoi vint le Messager d'Allah ﷺ, il ne sera pas sujet au doute et n'entrera pas dans les discussions, débats ou argumentations. Car il est soumis. Allah le Très-Haut dit :

﴿فَإِمَّا يَأْتِيَنَّكُم مِّنِّي هُدًى فَمَن تَبِعَ هُدَايَ فَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ﴾

«... Toutes les fois que Je vous enverrai un guide, ceux qui [le] suivront n'auront rien à craindre et ne seront point affligés.» [*Al-Baqarah* : 38]

Il dit — le Très-Haut :

﴿فَمَنِ اتَّبَعَ هُدَايَ فَلَا يَضِلُّ وَلَا يَشْقَىٰ﴾

«... quiconque suit Mon guide ne s'égarera ni ne sera malheureux.» [*Ṭāhā* : 123]

Ce qui importe est le suivi et s'abandonner aux ordres d'Allah et de Son Messager ﷺ et la soumission sans débat ni argumentation. Les gens de l'égarement ne tombèrent dans les débats et les argumentations qu'à cause de leur absence de soumission à Allah et Son Messager ﷺ, comme ont fait les gens de la *Sunnah* et de la *Jamāʿah*. C'est la raison pour laquelle vous verrez les gens de la *Sunnah* et de la *Jamāʿah* — et c'est à Allah que revient la louange — unis sans aucun désaccord à propos des sujets de *ʿaqīdah*. Les divergences dans la *ʿaqīdah* n'existe que chez les groupes égarés. Allah le Très-Haut dit :

﴿وَإِن تَوَلَّوْا فَإِنَّمَا هُمْ فِي شِقَاقٍ ۖ فَسَيَكْفِيكَهُمُ اللَّهُ ۚ وَهُوَ السَّمِيعُ الْعَلِيمُ﴾

«... Et s'ils s'en détournent, ils seront certes dans le schisme ! Alors Allah te suffira contre eux. Il est l'Audient, l'Omniscient.» [*Al-Baqarah* : 137]

Et ceci est confirmé dans un autre verset :

﴿وَلَا تَتَّبِعُوا السُّبُلَ فَتَفَرَّقَ بِكُمْ عَن سَبِيلِهِ ۚ ذَٰلِكُمْ وَصَّاكُم بِهِ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ﴾

««... et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie.» Voilà ce qu'Il vous enjoint. Ainsi atteindrez-vous la piété.» [*Al-Anʿām* : 153]

Sa parole : «**... même s'il arrive avec cela à la vérité et à la *Sunnah*.**»

C'est-à-dire qu'il est dans l'erreur parce qu'il les a atteint par un faux chemin. Car le chemin correct est la soumission et n'est pas d'entrer dans des discours futiles, débats et argumentations inutiles qui emplissent les cœurs de rancœur et éveillent la rancune. Cela peut même inciter à pire : le *takfīr* (déclarer la mécréance d'autres), car les sectes égarées se déclarent mécréantes les unes les autres et se déclarent égarées les unes les autres.

﴿كُلُّ حِزْبٍ بِمَا لَدَيْهِمْ فَرِحُونَ﴾

«... chaque parti exultant de ce qu'il détenait.» [*Ar-Rūm* : 32]

Chacun d'entre eux considèrent suivre ce qui est correct.

Quant aux gens de la *Sunnah* et de la *Jamāʿah* qui acceptent et se soumettent, les divergences (dans la *ʿaqīdah*) n'existent pas entre eux — et c'est à Allah que reviennent toutes les louanges. Ils ne se déclarent ni mécréants ni égarés les uns les autres. Ils se font plutôt leurs éloges les uns les autres et se suivent les uns les autres car il sont sur le chemin correct. La rancœur, le *takfīr* et le *taḍlīl* (déclarer l'égarement des autres) ne sont les résultats que de l'opposition à la vérité et de suivre des opinions et des idéologies (sans fondement).

Il ne fait aucun doute que chacun veut faire triompher son opinion et que nul n'accepte qu'on lui dise : «Tu as commis une erreur» . La signification de cela (pour lui) est qu'on l'accuse de déficience intellectuelle et cela ne lui plaira pas. Cependant, si l'on venait à dire à celui qui suit la vérité lorsqu'il se trompe : «Tu t'es trompé vis-à-vis de la preuve ou de la *Sunnah*» , il l'acceptera certainement. Parce qu'il a pour objectif la vérité et ne cherche pas à faire triompher son avis. Si on dit : «Ô Untel, tu t'es trompé vis-à-vis de la *Sunnah* ou de la preuve», il l'acceptera et reviendra sur ses propos. Mais si on disait à quelqu'un qui suit ses passions : «Tu as commis une erreur», il se mettrait en colère et deviendrait furieux.

Ceci est une caractéristique des gens des passions : chacun veut faire triompher son avis. Quant à celui qui suit la vérité, il veut faire triompher la vérité et la recherche. Et la sagesse est l'objet trouvé du croyant : là où il la trouve, il la prend.

Commenter l'Essence d'Allah le Créateur est une innovation

١١ – وَاعْلَمْ – رَحِمَكَ اللَّهُ – أَنَّ الكَلَامَ فِي الرَّبِّ تَعَالَى مُحْدَثٌ، وَهُوَ بِدْعَةٌ وَضَلَالَةٌ، وَلَا يُتَكَلَّمُ فِي الرَّبِّ إِلَّا بِمَا وَصَفَ بِهِ نَفْسَهُ عَزَّ وَجَلَّ فِي القُرْآنِ، وَمَا بَيَّنَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ لِأَصْحَابِهِ، فَهُوَ – جَلَّ ثَنَاؤُهُ – وَاحِدٌ ﴿لَيْسَ كَمِثْلِهِ شَيْءٌ وَهُوَ السَّمِيعُ البَصِيرُ﴾ [الشُّورَى : ١١] رَبُّنَا أَوَّلٌ بِلَا مَتَى، وَآخِرٌ بِلَا مُنْتَهَى، يَعْلَمُ السِّرَّ وَأَخْفَى، وَهُوَ عَلَى عَرْشِهِ اسْتَوَى، وَعِلْمُهُ بِكُلِّ مَكَانٍ، وَلَا يَخْلُو مِنْ عِلْمِهِ مَكَانٌ .

[11] «Sachez – qu'Allah vous fasse miséricorde – que de spéculer (de l'essence) du Seigneur est une chose nouvellement inventée et c'est une innovation et un égarement. Il ne faut décrire le Seigneur qu'avec ce par quoi Il s'est décrit, le Puissant et Majestueux, dans le *Qur'ān* et ce qu'a expliqué le Messager d'Allah ﷺ à ses Compagnons. Il – Exalté soit-Il – est Unique : «Rien ne lui ressemble et Il est l'Audient, le Voyant.» [*Ash-Shūrā* : 11] Notre Seigneur est le Premier, sans avoir eu de début et le Dernier, qui n'a pas de fin. Il connaît le secret et ce qui est encore plus dissimulé. Et Il S'est établi au-dessus de Son Trône. Sa connaissance englobe tout lieu et nul endroit n'est caché de Sa Science.»

Commentaire

Sa parole : «**... spéculer (de l'essence) du Seigneur est une chose nouvellement inventée et c'est une innovation et un égarement...**»

Signifie que de spéculer au sujet de l'essence du Seigneur — l'Exalté et Très-Haut, de Ses Noms et Attributs est une affaire innovée qui fut introduite dans la religion par les gens de l'égarement qui ne se soumettent pas aux textes. Ils ne craignent pas Allah — l'Exalté et Très-Haut — et spéculent de l'essence du Seigneur, de Ses Noms et Attributs. Ils renient ce qu'Allah S'est affirmé pour Lui-même ou ce que Son Messager ﷺ a affirmé pour Lui.

Ils viennent avec leurs propres avis en disant : «Ceci est la vérité». Ils interprètent les textes de manière incorrecte ou disent : «Nous ne les comprenons pas et les remettons à Allah». Les paroles d'Allah et de Son Messager ﷺ sont considérés comme des paroles des non-Arabes que les Arabes ne comprendraient pas.

C'est pour cela que ce qui est obligatoire au Musulman est de suivre le chemin correct — le chemin des pieux prédécesseurs. Ils ne doivent pas prêter attention à ces égarés qui débattent à propos d'Allah sans en avoir aucune autorité. Ils débattent du *Qur'ān* et de la *Sunnah* ; leur préoccupation est le débat. Il est obligatoire de prendre garde à eux. Ces gens ne sont pas des suiveurs mais des innovateurs, ne suivant que leurs passions.

Sa parole : **« Il ne faut décrire le Seigneur qu'avec ce par quoi Il s'est décrit, le Puissant et Majestueux, dans le *Qur'ān*... »**

Après avoir interdit de débattre à propos de l'essence d'Allah, exalté soit-Il, et d'argumenter à propos de Ses Noms et Attributs, il explique ce qui est obligatoire : accepter le *Qur'ān* et la *Sunnah* comme ils sont venus, dans leur sens originel — leur signification étant dérivée de la langue dans laquelle le *Qur'ān* et la *Sunnah* furent descendus. La signification de «science» est bien connue dans la langue (arabe), tout comme «visage», «œil», «main», «établissement» et «élévation». Leur signification et celle de ce qui y ressemble est bien connue dans la langue arabe dans laquelle le *Qur'ān* a été révélé. Mais les gens de l'égarement disent que ces termes ne doivent pas être compris dans leur sens littéral et se divisèrent en deux groupes :

La premier dit : «Nous devons nous retenir (de commenter les Noms et Attributs d'Allah) et être d'avis que leur sens littéral n'est pas le sens voulu et nous ne comprenons pas le sens voulu.» Ce groupe est nommé *Al-Mufawwiḍah*[52].

La second est *Al-Mu'awwilah* : ils sont majoritaires et expliquent les significations des Noms et Attributs d'Allah par des sens incorrects et faux. Ils s'égarèrent donc et égarèrent les autres. Ils occupèrent les gens et remplirent des livres de ces discussions, débats et argumentations sans aucun intérêt.

Il est donc obligatoire de se soumettre à ce qui est apporté dans le *Qur'ān* et la *Sunnah* parmi les Noms et Attributs d'Allah en suivant ce que veulent dire Allah et Son Messager ﷺ. Parce que c'est Allah — l'Exalté et très Haut — qui Se connaît le

52. NdT : secte qui remet les significations des Noms et Attributs à Allah même si elles furent expliquées par Allah et Son Messager ﷺ.

mieux, car il est le Plus Savant de tout. Et la créature la plus savante à propos d'Allah est le Messager d'Allah ﷺ.

Quant à nous, notre science est limitée. Nous ne connaissons même pas tout ce qui concerne les détails de nos articulations, veines et sens. Nous ne connaissons que peu de choses de nos corps. Connaissons-nous (l'essence de) l'âme? Qu'est ce que l'esprit? Puisque vous ignorez des choses de votre corps ou de vous-mêmes, comment pourriez-vous discuter de l'essence d'Allah — l'Exalté et Très-Haut que nul autre que Lui ne connaît. Allah dit :

﴿يَعْلَمُ مَا بَيْنَ أَيْدِيهِمْ وَمَا خَلْفَهُمْ وَلَا يُحِيطُونَ بِهِ عِلْمًا﴾

«Il connaît ce qui est devant eux et ce qui est derrière eux, alors qu'eux-mêmes ne Le cernent pas de leur science.» [*Ṭāhā* : 110]

Ceci dépasse leurs connaissances et imagination et Allah ne doit pas être comparé à Sa créature, ceci étant un rabaissement d'Allah l'Exalté et Majestueux. Il est donc le plus Savant de Lui-même et des autres, le plus Véridique et plus éloquent que sa création, comme le mentionne *Shaykh Al-Islām Ibn Taymiyyah* (*raḥimahullāh*) dans *Al-Wāsiṭiyyah*[53].

Sa parole : **«... et ce qu'a expliqué le Messager d'Allah ﷺ à ses Compagnons.»**

La source des Noms et Attributs est le Livre d'Allah et la *Sunnah*. Leur explication est également dans le Livre d'Allah et la *Sunnah*, ainsi que dans la langue arabe avec laquelle la *Sharī'ah* fut descendue. Nous ne devons pas leur appliquer la logique d'Aristote ou de Platon ou de qui que ce soit, car ceci est un crime à l'encontre de la *Sharī'ah* d'Allah et remplacer la révélation par la logique ou la spéculation. Et combien furent les crimes commis par la spéculation et l'argumentation? Et malgré tout cela ils n'arrivèrent tout de même pas à leur but. Il gâchèrent leurs vies dans les débats et les argumentations et admirent n'avoir pas atteint leur objectif. S'ils s'étaient soumis à Allah et à Son Messager ﷺ, ils auraient trouvé la tranquillité. En conséquence, l'un d'entre eux dit :

«L'audace dans l'utilisation de la raison
amène à la confusion.
Et la plupart des efforts de l'humanité (à ce sujet) sont égarement.
Nos âmes sont (emprisonnées) dans nos corps.
Et les conséquences de nos vies d'ici-bas sont la nuisance et le mal.
Nous ne tirâmes nul bénéfice de nos recherches notre vie durant. Si ce n'est la compilation de «Untel a dit» et «Untel a dit».»[54]

53. *Al-'Aqīdah al-Wāsiṭiyyah*, p.7.

54. Ces lignes de poésie sont de *Fakhr ar-Rāzī*. Voir *Dar'u Ta'āruḍ al-'Aql wan-Naql* (1/160) et *Minhāj as-Sunnah* (5/271).

Ils tombèrent certes dans le doute et la confusion, alors que ceux qui se soumirent à Allah et Son Messager ﷺ, certes s'en préservèrent.

Les gens de l'égarement dirent également :

«Tout au long de ma vie, j'ai fait le tour des institutions (de spéculation).
Et voyageais avec pour ultime but (d'apprendre la spéculation) en ces endroits.
Je ne vis rien d'autre que celui qui, dans sa confusion, plaçait sa tête dans sa paume ou celui qui se frappait les dents de regret.» [55]

Il fit le tour de toutes les institutions, c'est-à-dire les académies de spéculation, logique et débat. Il voyagea dans le but (de l'apprendre) de ces instituts, mais n'y trouva pas ce qui soigne le malade. Et il conclut : «J'ai certes arpenté les chemins de la spéculation et de la philosophie, mais je ne pense pas qu'elles puissent guérir le malade ou étancher (la soif de) l'assoiffé. Et je vis que ce qui s'en approche le plus est la voie du *Qur'ān*». [56]

En ce qui concerne l'affirmation (des Noms et Attributs d'Allah), récitez :

﴿إِلَيْهِ يَصْعَدُ الْكَلِمُ الطَّيِّبُ﴾

«**... vers Lui monte la bonne parole...**» [*Fāṭir* : 10]

Et :

﴿الرَّحْمَٰنُ عَلَى الْعَرْشِ اسْتَوَىٰ﴾

«Le Tout Miséricordieux S'est établi sur le Trône.» [*Ṭāhā* : 5]

En ce qui concerne la négation (de toute similitude entre Allah et Sa création), récitez :

﴿لَيْسَ كَمِثْلِهِ شَيْءٌ﴾

«**... Il n'y a rien qui Lui ressemble...**» [*Ash-Shūrā* : 11]

﴿وَلَا يُحِيطُونَ بِهِ عِلْمًا﴾

«**... alors qu'eux-mêmes ne Le cernent pas de leur science.**» [*Ṭāhā* : 110]

Sa parole : **«Il — Exalté soit-Il — est Unique : «Rien ne lui ressemble et Il est l'Audient, le Voyant.» [*Ash-Shūrā* : 11]»**

Il — Exalté soit-Il — est Unique. Rien ne Lui est associé dans Son Essence, ses Noms et Attributs, Sa création, Ses actions ou dans le fait de L'adorer. Il n'a nul partenaire. Pourquoi donc porter ce fardeau ? Vous êtes une créature alors qu'Il est le Créateur.

55. Ces deux vers de poésie sont de *Ash-Shahristānī*, l'auteur de *Al-Milal wan-Niḥal*. Voir *Dar'u Ta'āruḍ al-'Aql wan-Naql* (1/159) et *Minhāj as-Sunnah* (5/270).

56. L'auteur est *Fakhr ar-Rāzī* comme mentionné dans le livre *An-Nubūwāt* de *Shaykh Al-Islām*, p.117.

Comment la créature pourrait cerner le Créateur ? Exalté soit-Il. Votre place est de vous soumettre à Allah et à Son Messager ﷺ. Ne débattez pas, ne discutez pas, ne vous troublez pas, ni les autres. Voilà le devoir, l'obligation. C'est pour cela que les Compagnons ne se chargèrent pas de ce fardeau, ni ne s'arrêtèrent au sujet d'un verset ou d'un *ḥadīth*. Au contraire, ils les affirmèrent, se soumirent à eux et crurent en eux. Ils n'eurent jamais de problème.

Ce sujet requiert donc soumission et assujettissement. Nous ne devons pas plonger dans de vains discours à propos de la croyance à la manière des gens des débats, de la spéculation et de la logique, de peur que le résultat soit comme ce qu'ils admirent pour eux-mêmes comme confusion, troubles et non réalisation de résultat, comme le dit l'un d'entre eux :

> «Nous ne tirâmes nul bénéfice de nos recherches notre vie durant.
> Si ce n'est la compilation de «Untel a dit» et «Untel a dit».»

Untel a dit et Untel a dit. S'il dit ceci, la réponse est cela.

Sa parole : «**Notre Seigneur est le Premier, sans avoir eu de début et le Dernier, qui n'aura pas de fin.**»

Allah, le Puissant et Majestueux, est le Premier, qui n'a pas eu de début et le Dernier, qui n'aura pas de fin. Allah le Très-Haut dit :

﴿هُوَ الْأَوَّلُ وَالْآخِرُ وَالظَّاهِرُ وَالْبَاطِنُ﴾

> **«C'est Lui le Premier et le Dernier, le Plus Haut et le Plus Proche...»**
> [*Al-Ḥadīd* : 3]

(Ce sont) des noms avec des (sens) complémentaires : le Premier est le complémentaire du Dernier, le Plus Haut est le complémentaire du Plus Proche. Le Prophète ﷺ expliqua ce verset en disant :

أَنْتَ الأَوَّلُ فَلَيْسَ قَبْلَكَ شَيْءٌ، وَ أَنْتَ الآخِرُ فَلَيْسَ بَعْدَكَ شَيْءٌ، وَ أَنْتَ الظَاهِرُ فَلَيْسَ فَوْقَكَ شَيْءٌ، وَ أَنْتَ البَاطِنُ فَلَيْسَ دُونَكَ شَيْءٌ.

> *«Tu es le Premier et rien ne te devance, Tu es le Dernier et rien n'est après Toi, Tu es le Plus Haut et rien n'est au-dessus de Toi et Tu es le Plus Proche et rien n'est plus proche que Toi.»* [57]

Voilà l'explication du Messager ﷺ. Puis, quelqu'un d'autre viendra et donnera une explication contraire à la sienne ﷺ, prétendant que la signification de *Aẓ-Ẓāhir* (le Plus Haut) est *ẓahara lil-ʿuqūl* (Allah apparaît dans les esprits de Ses créatures) et *ẓahara bil-barāhīn* (Allah apparaît par les preuves) et n'est pas qu'Il est au-dessus de Ses créatures ou au-dessus du Trône... !

57. *Ṣaḥīḥ Muslim* (4/2084, n°2713) du *ḥadīth* de *Abū Hurayrah* ﷺ.

Ceci est faux et contraire à l'explication du Messager d'Allah ﷺ. La plus savante des créatures à propos d'Allah est le Messager d'Allah ﷺ et il a certes expliqué ce verset d'une façon claire que la signification du «Premier» est Celui que rien ne précède et le «Dernier» est Celui après Qui rien n'existe, le Plus Haut est Celui au-dessus de Qui rien n'existe. C'est-à-dire qu'Il est au-dessus de Ses créatures.

﴿وَهُوَ الْقَاهِرُ فَوْقَ عِبَادِهِ ۚ وَهُوَ الْحَكِيمُ الْخَبِيرُ﴾

«C'est Lui le Dominateur Suprême sur Ses serviteurs; c'est Lui le Sage, le Parfaitement Connaisseur.» [*Al-Anʿām* : 18]

﴿وَهُوَ الْقَاهِرُ فَوْقَ عِبَادِهِ ۖ وَيُرْسِلُ عَلَيْكُمْ حَفَظَةً﴾

«Et Il est le Dominateur Suprême sur Ses serviteurs. Et Il envoie sur vous des gardiens...» [*Al-Anʿām* : 61]

Allah est suprêmement élevé dans Son Essence, Sa Capacité et Sa Domination, exalté soit-Il.

وَ أَنْتَ الْبَاطِنُ فَلَيْسَ دُونَكَ شَيْءٌ.

«Tu es le Plus Proche et rien n'est plus proche que Toi.»

C'est-à-dire qu'Il connaît toute chose et rien ne Lui est caché, bien qu'Il soit au-dessus de Ses créatures, nul de leurs secrets les plus intimes et de ce que dissimulent leurs poitrines ne Lui sont cachés. Allah le Très-Haut dit :

﴿لَا يَخْفَىٰ عَلَيْهِ شَيْءٌ فِي الْأَرْضِ وَلَا فِي السَّمَاءِ﴾

«Rien, vraiment, ne se cache d'Allah de ce qui existe sur la terre ou dans le ciel.» [*Āl ʿImrān* : 5]

Puis quelqu'un viendra et dira qu'Allah — l'Exalté et Majestueux — n'est ni au-dessus, ni en dessous, ni à droite, ni à gauche, ni dans l'univers ni en dehors de celui-ci. La signification de ceci est qu'Il est non-existant, comme cela est présent dans les livres des savants de la spéculation.

Sa parole : **«... Il connaît le secret et ce qui est encore plus dissimulé. Et Il est au-dessus de Son Trône...»**

La fait qu'Il sache ce qui est sur et sous la terre ne s'oppose pas au fait qu'Il soit au-dessus du Trône. Parce qu'Allah le Puissant et Majestueux a tout englobé de Sa Puissance et rien ne peut L'englober. L'ensemble de la création est minuscule par rapport à Lui. Il est le Puissant, le Grand, le Très-Haut et le Sublime. Nous ne devons donc pas le comparer à nous.

﴿وَمَا قَدَرُوا اللَّهَ حَقَّ قَدْرِهِ وَالْأَرْضُ جَمِيعًا قَبْضَتُهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ وَالسَّمَاوَاتُ مَطْوِيَّاتٌ بِيَمِينِهِ ۚ سُبْحَانَهُ وَتَعَالَىٰ عَمَّا يُشْرِكُونَ﴾

«Ils n'ont pas estimé Allah comme Il devrait l'être alors qu'au Jour de la Résurrection, Il fera de la terre entière une poignée, et les cieux seront pliés dans Sa [main] droite. Gloire à Lui ! Il est au-dessus de ce qu'ils Lui associent.» [*Az-Zumar* : 67]

Par rapport à Lui, Ses créatures sont minuscules, même si elles nous semblent gigantesques. Mais par rapport à Lui, elles sont extrêmement petites devant Sa Grandeur. Mais ces gens n'ont pas estimé Allah à Sa juste valeur lorsqu'ils renient Ses Puissance et Grandeur.

﴿يَا أَيُّهَا النَّاسُ ضُرِبَ مَثَلٌ فَاسْتَمِعُوا لَهُ ۚ إِنَّ الَّذِينَ تَدْعُونَ مِن دُونِ اللَّهِ لَن يَخْلُقُوا ذُبَابًا وَلَوِ اجْتَمَعُوا لَهُ ۖ وَإِن يَسْلُبْهُمُ الذُّبَابُ شَيْئًا لَّا يَسْتَنقِذُوهُ مِنْهُ ۚ ضَعُفَ الطَّالِبُ وَالْمَطْلُوبُ ﴿٧٣﴾ مَا قَدَرُوا اللَّهَ حَقَّ قَدْرِهِ﴾

«Ô hommes ! Une parabole vous est proposée, écoutez-la : «Ceux que vous invoquez en dehors d'Allah ne sauraient même pas créer une mouche, quand même ils s'uniraient pour cela. Et si la mouche les dépouillait de quelque chose, ils ne sauraient le lui reprendre. Le solliciteur et le sollicité sont [également] faibles !» Ils n'ont pas estimé Allah à sa juste valeur...» [*Al-Ḥajj* : 73-74]

Ils ne connaissent pas la Grandeur, la Puissance, la Majesté et la Science d'Allah. Il en résultent qu'ils Le rendent similaire à eux-mêmes et ainsi Le rendent déficient, Exalté soit-Il. Si vous vous réunissiez tous, du premier au dernier, des *jinn* et des humains, et essayiez de créer une mouche, qui fait partie des choses les plus petites, vous ne seriez capables de le faire, et plus particulièrement ceux qui sont invoqués comme divinité ou seigneur en dehors d'Allah.

﴿لَن يَخْلُقُوا ذُبَابًا وَلَوِ اجْتَمَعُوا لَهُ ۖ﴾

«... ne sauraient même pas créer une mouche, quand même ils s'uniraient pour cela. ...» [*Al-Ḥajj* : 73-74]

Même si les docteurs les plus doués, les personnes les plus compétentes de l'univers, les artisans et les inventeurs s'unissaient et qu'on leur demandait de nous créer une mouche, ils ne pourraient le faire, bien qu'ils construisent des bateaux gigantesques qui ont des pistes de décollage et contiennent des avions ou encore d'énormes avions. Ils sont capables de faire tout cela. Mais ils sont incapables de créer une mouche et d'y insuffler une âme. Ils dessinent des images de mouches, êtres humains, animaux sauvages et autres, mais sont incapables de les faire marcher et parler. Ils ne peuvent que les dessiner.

Mais l'insufflation de l'âme revient à Allah le Puissant et Majestueux. Comment le Créateur pourrait-Il être rendu analogue à la créature ? Les raisons et les illusions ne peuvent l'englober et Il ne peut être imaginé, Exalté soit-Il.

Sa parole : «**Il connaît le secret et ce qui est encore plus dissimulé. Et Il S'est établi au-dessus de Son Trône.**»

Le fait qu'Il soit établi au-dessus du Trône ne s'oppose pas au fait qu'Il connaisse le secret et ce qui est encore plus dissimulé. Il ne faut pas dire que, puisqu'Il est établi au-dessus du Trône, Il est loin des gens et (donc) ne peut ni entendre ni voir. Ceci est rendre semblable le Seigneur à la créature. Ainsi, toutes les choses sont égales pour Allah, le Puissant et Majestueux. Rien de proche ou d'éloigné ne Lui est caché, la première et la dernière des créatures, ici-bas et l'au-delà, tout est inclus dans la science d'Allah, Exalté soit-Il. C'est pour cela qu'aussi immense que soit l'univers, Allah le gère de Sa Puissance, Sa Volonté et le crée.

﴿إِنَّ اللَّهَ يُمْسِكُ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضَ أَن تَزُولَا ۚ وَلَئِن زَالَتَا إِنْ أَمْسَكَهُمَا مِنْ أَحَدٍ مِّن بَعْدِهِ ۚ إِنَّهُ كَانَ حَلِيمًا غَفُورًا﴾

> «**Allah retient les cieux et la terre pour qu'ils ne s'affaissent pas. Et s'ils s'affaissaient, nul autre après Lui ne pourra les retenir. Il est Indulgent et Pardonneur.**» [*Fāṭir* : 41]

Les orbites, les mouvements du soleil et de la lune suivant ce calcul si précis et qui ne connaît ni retard, ni erreur. Qui est Celui qui arrangea ainsi l'univers ? Allah le Puissant et Majestueux. La lune et les étoiles resteront organisées telles qu'elles le sont jusqu'à ce qu'Allah veuille la fin du monde et la transition vers l'au-delà. Celui qui les organisa est le Sage, l'Omniscient. Gloire à Lui Le Très-Haut, le Puissant et Majestueux.

Si vous méditez sur l'univers, vous comprendrez la grandeur d'Allah le Puissant et Majestueux. Lorsque les gens observent un instrument précis, ils sont impressionnés par sa création et son créateur, alors qu'il ne s'agit que de quelque chose de petit. Qu'en est-il de l'univers tout entier qui ne connaît pas de retard ? Qui est Celui qui l'étend et le maintient ? Qui est Celui qui maintient l'univers entier afin qu'il ne connaisse ni retard, ni changement, ni défaut ? Allah, le Puissant et Majestueux.

Ces créatures comprennent à la fois ce qui est petit et ce qui est énorme. Qui est Celui qui leur accorde leur subsistance ? Qui est Celui qui accorde subsistance aux énormes créatures, chacune suivant ses besoins ? Allah, le Puissant et Majestueux.

Il nous est donc obligatoire de nous soumettre à ce qui a été rapporté d'Allah car Il est le plus Savant à propos de Lui-même, ainsi qu'à ce qui a été rapporté du Messager d'Allah ﷺ, car il est le plus savant de toutes les créatures à propos de son Seigneur. Nous ne devons pas émettre d'objection ou introduire nos raisons et nos pensées.

Il n'y a donc aucune contradiction entre le fait qu'Il connaisse le secret et ce qui est dissimulé tout en étant établi au-dessus du trône et sa parole : «Sa connaissance englobe tout lieu et nul endroit n'est caché de Sa Science.»

Sa Science englobe toute chose.

﴿إِنَّ اللَّهَ لَا يَخْفَىٰ عَلَيْهِ شَيْءٌ فِي الْأَرْضِ وَلَا فِي السَّمَاءِ﴾

«Rien, vraiment, ne se cache d'Allah de ce qui existe sur la terre ou dans le ciel.» [*Āl ʿImrān* : 5]

﴿وَيَعْلَمُ مَا فِي الْبَرِّ وَالْبَحْرِ ۚ وَمَا تَسْقُطُ مِن وَرَقَةٍ إِلَّا يَعْلَمُهَا وَلَا حَبَّةٍ فِي ظُلُمَاتِ الْأَرْضِ وَلَا رَطْبٍ وَلَا يَابِسٍ إِلَّا فِي كِتَابٍ مُّبِينٍ﴾

«... Nul autre que Lui ne les connaît. Et Il connaît ce qui est dans la terre ferme, comme dans la mer. Et pas une feuille ne tombe qu'Il ne le sache. Et pas une graine dans les ténèbres de la terre, rien de frais ou de sec, qui ne soit consigné dans un livre explicite.» [*Al-Anʿām* : 59]

﴿وَهُوَ الَّذِي يَتَوَفَّاكُم بِاللَّيْلِ﴾

«Et, la nuit, c'est Lui qui prend vos âmes...»

C'est-à-dire par le sommeil.

﴿وَيَعْلَمُ مَا جَرَحْتُم﴾

«... et Il sait ce que vous avez acquis...»

C'est-à-dire ce que vous avez gagné.

﴿بِالنَّهَارِ ثُمَّ يَبْعَثُكُمْ فِيهِ﴾

«... pendant le jour. Puis Il vous ressuscite le jour...» [*Al-Anʿām* : 60]

Vous vous éveillez de votre sommeil tous les jours. Qui est Celui qui vous cause l'endormissement et vous réveille ? Allah le Puissant et Majestueux. Si vous méditez sur la grandeur de l'univers, cela vous guidera à reconnaître la grandeur d'Allah et à vous soumettre à Lui. Et si vous méditez les paroles du Messager ﷺ et ce dont il nous a informé du passé et du futur, qui se déroulera comme il nous l'a indiqué. Qui est Celui qui l'informa de ceci ? Allah le Puissant et Majestueux. Il est Celui qui lui révéla tout ceci. Cela ne provient pas de lui-même, mais d'Allah le Puissant et Majestueux. Si vous compariez les événements ayant eu lieu à la lumière des *aḥādīth*, vous seriez certes surpris.

Le Messager ﷺ nous informa de nombreux événements qui arrivèrent aux précédents prophètes et nations bien qu'il vint bien après. Qui est Celui qui l'en informa ? Allah le Puissant et Majestueux. Ceci prouve qu'il est un messager d'Allah, car il n'est pas possible que le Glorieux *Qurʾān* provienne d'un autre qu'Allah.

﴿قُل لَّئِنِ اجْتَمَعَتِ الْإِنسُ وَالْجِنُّ عَلَىٰ أَن يَأْتُوا بِمِثْلِ هَٰذَا الْقُرْآنِ لَا يَأْتُونَ بِمِثْلِهِ وَلَوْ كَانَ بَعْضُهُمْ لِبَعْضٍ ظَهِيرًا﴾

«Dis : «Même si les hommes et les *jinns* s'unissaient pour produire quelque chose de semblable à ce *Qur'ān*, ils ne sauraient produire rien de semblable, même s'ils se soutenaient les uns les autres»» . [*Al-Isrā'* : 88]

Le *Qur'ān* est la parole d'Allah, le Puissant et Majestueux. Et le Messager ﷺ n'est qu'un transmetteur du message d'Allah le Puissant et Majestueux.

﴿وَأُوحِيَ إِلَيَّ هَٰذَا الْقُرْآنُ لِأُنذِرَكُم بِهِ وَمَن بَلَغَ﴾

«... et ce *Qur'ān* m'a été révélé pour que je vous avertisse, par sa voie, vous et tous ceux qu'il atteindra...» [*Al-An'ām* : 19]

Il est donc un transmetteur d'Allah le Puissant et Majestueux.

On ne demande pas le comment des Attributs d'Allah

١٢ – قَالَ الْمُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَلَا يَقُولُ فِي صِفَاتِ الرَّبِّ تَعَالى : كَيْفَ؟ وَلِمَ؟ إِلَّا شَاكٌّ فِي اللَّهِ تَبَارَكَ وَتَعَالَى.

[12] L'auteur — qu'Allah le couvre de Sa Miséricorde — dit : «Et nul ne demande à propos des Attributs d'Allah «comment?» ou «pourquoi?», si ce n'est celui qui doute à propos d'Allah, Exalté soit-Il, le Très-Haut.»

Commentaire

Ni le «comment» , ni «Pourquoi a-t-Il dit telle ou telle chose?» ne doivent être demandés. Il faut se soumettre à Allah car nul ne connaît le «comment» si ce n'est Allah le Puissant et Majestueux.

Le *Qurʾān* est la Parole d'Allah incréée

١٣ – قَالَ المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللهُ : وَالقُرْآنُ كَلَامُ اللهِ وَتَنْزِيلُهُ وَنُورُهُ، وَلَيْسَ مَخْلُوقاً؛ لِأَنَّ القُرْآنَ مِنَ اللهِ، وَمَا كَانَ مِنَ اللهِ فَلَيْسَ بِمَخْلُوقٍ، وَهَكَذَا قَالَ مَالِكُ بْنُ أَنَسٍ، وَأَحْمَدُ بْنُ حَنْبَلٍ رَحِمَهُمُ اللهُ، وَمَنْ قَبْلَهُمَا مِنَ الفُقَهَاءِ وَمَنْ بَعْدَهُمَا، وَالمِرَاءُ فِيهِ كُفْرٌ.

[13] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Le *Qurʾān* est la Parole d'Allah, Sa révélation et Sa lumière. Le *Qurʾān* n'est pas créé parce qu'il est d'Allah. Ce qui est d'Allah n'est pas créé. Comme l'ont dit *Mālik ibn Anas*, *Aḥmad ibn Ḥanbal — raḥimahumāllāh —* et des jurisconsultes avant et après eux. Discuter ce sujet est un acte de mécréance.»

Commentaire

Sa parole : **«Le *Qurʾān* est la Parole d'Allah, Sa révélation et Sa lumière. Il n'est pas créé»**

Il fait partie de la croyance de *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah* que le *Qurʾān* est la Parole d'Allah. Il le prononça réellement, l'ange *Jibrīl* l'entendit réellement de Lui et le descendit à *Muḥammad* ﷺ. Cette croyance ne fait pas l'objet de divergence parmi les gens de science qui suivent la *Sunnah* du Messager d'Allah ﷺ.

Ce ne sont que les gens de l'égarement tels que les *Jahmiyyah* — les suiveurs de *Al-Jahm ibn Ṣafwān* — et ceux qui en découlent comme les *Muʿtazilah*, les *Zaydiyyah* et les chiites. Toutes ces sectes acquirent cette croyance déviée des *Jahmiyyah*. Il en est

de même des *Ibāḍiyyah*. Ils suivent tous cette méthodologie qui s'oppose à celle de *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah* et sont d'avis que le *Qur'ān* est créé. Car, d'après eux, Allah ne saurait être décrit comme étant doté de Parole, tout comme Il — d'après eux — ne saurait être décrit par l'ouïe, la vue, la connaissance, la volonté etc. Il ne saurait également être décrit comme ayant un Visage, deux mains et autres.

Leur objectif en cela est de corrompre la croyance même s'ils prétendent que leur but est d'exempter Allah le Puissant et Majestueux de toute ressemblance à Ses créatures. Cette prétention est fausse parce que les Attributs d'Allah ne sont pas similaires à ceux des créatures. Allah le Puissant et Majestueux a des Noms et Attributs qui Lui siéent, ainsi qu'à Sa Grandeur. De même, les créatures ont des noms et des qualités qui correspondent à leur nature. Il n'y a donc aucune similitude entre les deux en ce qui concerne la réalité et le comment, même si leurs signification et noms sont identiques. C'est ce qui est nommé co-incidence, mais ils sont différents dans leur réalité et leur comment. Voilà la compréhension de *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah*. Leur preuve provient du livre d'Allah :

﴿وَإِنْ أَحَدٌ مِّنَ الْمُشْرِكِينَ اسْتَجَارَكَ فَأَجِرْهُ حَتَّىٰ يَسْمَعَ كَلَامَ اللَّهِ﴾

«Et si l'un des associateurs te demande asile, accorde-le lui, afin qu'il entende la Parole d'Allah...» [*At-Tawbah* : 6]

Il s'attribua la Parole à Lui-même, Glorifié soit-Il, le Très-Haut. Il dit à propos des hypocrites :

﴿يُرِيدُونَ أَن يُبَدِّلُوا كَلَامَ اللَّهِ﴾

«... Ils voudraient changer la Parole d'Allah...» [*Al-Fatḥ* : 15]

Il se l'est attribuée à Lui-même.

Les preuves de la *Sunnah* et du consensus de la communauté sont nombreuses dans ce sujet. Ce sujet est certain et est sans aucun doute. Le désaccord des gens de l'égarement n'a pas d'effet dessus : le *Qur'ān* est certes la Parole d'Allah et fait partie de Ses Paroles — exalté soit-Il. Allah certes parle quand Il le veut, s'Il le veut et de ce qu'Il veut. La Parole fait partie de Ses Attributs et ce *Qur'ān* fait partie des Paroles d'Allah. La Torah, l'Évangile et les Psaumes font partie de Ses Paroles. Il prononce des ordres et des interdictions. Il dit d'une chose : «sois» et elle est.

﴿إِنَّمَا أَمْرُهُ إِذَا أَرَادَ شَيْئًا أَن يَقُولَ لَهُ كُن فَيَكُونُ﴾

«Quand Il veut une chose, Il lui dit : «Sois», et c'est.» [*Yasīn* : 82]

Il s'affirme donc la Parole à lui-même.

﴿إِذْ قَالَ اللَّهُ يَا عِيسَىٰ﴾

«(Rappelle-toi) quand Allah dit : «Ô *'Īsā*...» [*Āl 'Imrān* : 55]

Il s'adressa à *Mūsā* par une parole qu'il entendit lorsqu'Il l'envoya à Pharaon. Allah le Puissant et Majestueux est donc doté de Parole et le Glorieux *Qur'ān* fait partie de Ses Paroles.

Quant à la parole des gens de l'égarement qui prétendent qu'affirmer la Parole d'Allah est comme d'annexer une créature au Créateur, comme par exemple la chamelle d'Allah, la maison d'Allah, etc., nous leur répondons que ceci est fabriquer des mensonges (à l'égard d'Allah) et mélanger la vérité au faux. Parce que l'annexion à Allah est de deux types :

Le premier : *iḍāfatul-ma'ān* (l'annexion dans le sens).

Le second : *iḍāfatul-a'yān* (l'annexion de choses à Allah).

La signification est que leur annexion à Allah est annexer un adjectif au nom qu'il qualifie. Une telle annexion est réelle. Elle fait donc partie de Ses Attributs, comme la Parole, l'Ouïe et la Vue.

Quant à *iḍāfatul-a'yān*, comme la chamelle, la maison, etc., il s'agit d'annexer une créature à son Créateur. Cette annexion lui confère honneur. Ils ont mélangé ces deux types sans différencier entre eux. C'est la raison pour laquelle *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah* mentionnent ce sujet dans leurs livres pour réfuter les gens de l'égarement. Si Allah n'était pas doté de Parole, comme ils le prétendent, comment pourrait-Il ordonner et interdire ?

Cela implique que les jugements de la *Sharī'ah* seraient déformés ainsi que la destruction du fondement principal, le *Qur'ān*. Et une fois ce fondement détruit, l'Islam en entier le sera. Ils prétendent que c'est cela exempter Allah de toute imperfection, alors qu'il s'agit d'une distorsion (des Noms et Attributs d'Allah). Et il existe une différence entre le *ta'ṭīl* [58] et le *tanzīh* [59]. *At-tanzīh* est ce qu'Allah a mentionné dans Ses Paroles :

﴿لَيْسَ كَمِثْلِهِ شَيْءٌ﴾

«... Il n'y a rien qui Lui ressemble...» [*Ash-Shūrā* : 11]

﴿هَلْ تَعْلَمُ لَهُ سَمِيًّا﴾

«... Lui connais-tu un homonyme ?» [*Maryam* : 65]

Voilà le *tanzīh* qu'Allah mentionne et il s'agit de renier la ressemblance de la créature au Créateur ou de rendre égaux la créature et le Créateur. C'est ce dont Allah le Puissant et Majestueux S'est exempté. Quant à renier les attributs, il s'agit du *ta'ṭīl* qui résulte du *tashbīh* (rendre semblable). Donc, en premier lieu, ils rendirent semblable, puis ils distordirent. Il ne s'agit donc pas de *tanzīh* et il y a une différence entre le *tanzīh* et le *ta'ṭīl*.

58. NdT : distorsion du sens des Noms et Attributs d'Allah.
59. NdT : exempter Allah de toute imperfection.

Les *Ashāʾirah* apportèrent quelque chose de plus incroyable encore que la parole des *Jahmiyyah*. Ils dirent que la Parole d'Allah est divisée en deux : *maʿān* (significations) et *alfāẓ* (expressions).

Al-Maʿānī est la Parole d'Allah. Allah est décrit comme doué d'une parole véritable qui est une signification ancienne et qui existe par elle-même. Mais, selon eux, il faut renier qu'Allah parle avec des lettres et une voix. Ils disent que c'est la signification qu'elle existe par elle-même (*qāʾimun bi nafsihi*), exalté soit Allah. Quant à l'expression, il s'agit de la parole de la créature, c'est-à-dire la parole de *Jibrīl* ou celle de *Muḥammad* ﷺ !

Ils ont donc divisé le *Qurʾān* en deux : une partie créée et une partie incréée. Ils ne sont ni avec *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah* qui affirment que le *Qurʾān* est incréé, ni avec les *Jahmiyyah* qui affirment que le *Qurʾān* est tout entier une créature. Ils oscillent comme les chrétiens à propos de *al-Masīh* qu'il est composé de deux choses : *al-lāhūt* (divin) et *an-nāsūt* (humain). Ils disent : *al-lāhūt* incarné dans *an-nāsūt* !

Pour résumer, ce sujet est très important. Ne vous faites pas emporter par les paroles des trompeurs qui prétendent faire partie de *Ahl As-Sunnah* en disant : «ce sujet ne nécessite pas tant de discussion», que «l'*Imām Aḥmad* a exagéré dans son refus de dire que le *Qurʾān* est créé» et que «ce sujet ne mérite pas toute l'attention qui y a été portée» . Ceci est présent dans les livres de certains qui s'affilient à la science. Certains vont jusqu'à affirmer que ce qui arriva entre l'*Imām Aḥmad* et son opposant n'était qu'un désaccord politique !

Mais si vous y réfléchissez, vous vous rendrez compte que le sujet ne doit pas être pris à la légère. S'il était renié que le *Qurʾān* est la Parole d'Allah, que nous resterait-il ? Si le Seigneur était dépourvu de parole, cela serait une imperfection du Seigneur — exempté soit-Il de toute imperfection — car celui qui ne parle pas n'est pas une divinité. Allah — Exalté soit-Il — blâma les juifs qui adorèrent le veau (qui ne pouvait parler). Il dit :

﴿أَلَمْ يَرَوْا أَنَّهُ لَا يُكَلِّمُهُمْ﴾

«... N'ont-ils pas vu qu'il ne leur parlait point...» [*Al-Aʿrāf* : 148]

Il est obligatoire au Seigneur d'être doté de parole, de gérer, ordonner et interdire. Ainsi, si la parole était reniée à Allah, il deviendrait indigne de la divinité — Exalté soit-Il de ce qu'ils disent.

Il s'agit donc d'un sujet énorme. C'est pour cette raison que l'*Imām Aḥmad* prit une position aussi immuable que les montagnes. Ni il n'abandonna, ni il ne donna d'interprétation métaphorique. Au contraire, il resta patient durant l'épreuve, l'emprisonnement, les corrections, ainsi que l'humiliation que lui firent subir les trois califes *Al-Maʾmūn*, *Al-Muʿtaṣim* et *Al-Wāthiq*. Ils continuèrent à le punir, désirant son abandon. Mais l'*Imām Aḥmad* refusa et resta ferme et, à la fin de l'époque de *Al-Wāthiq*, il est dit que *Al-Wāthiq* changea de position lorsqu'un débat eut lieu en sa

présence entre un savant de *Ahl As-Sunnah* et *Bishr al-Mirrīsī* ; et ce dernier fut vaincu. Sur ce, *Al-Wāthiq* changea sa position.[60]

En bref, ce sujet est énorme et très important. Il ne doit pas être minimisé. Il ne faut pas dire comme certains ignorants, les orientalistes, les *Ashā'irah* et ceux qui les imitent : «Ce sujet ne nécessite pas tant d'attention et de réfutations.»

Certes l'*Imām Aḥmad* apporta son argument à leur encontre avec la parole d'Allah :

﴿حَتَّىٰ يَسْمَعَ كَلَامَ اللَّهِ﴾

«... afin qu'il entende la Parole d'Allah...» [*At-Tawbah* : 6]

﴿كَذَٰلِكُمْ قَالَ اللَّهُ مِن قَبْلُ﴾

«... ainsi Allah a déjà annoncé...» [*Al-Fatḥ* : 15]

60. *Adh-Dhahabī* a dit dans *Siyar A'lām an-Nubalā'* (10/308-309) : «*Ibrāhīm ibn Asbāṭ* a dit : «Un homme enchaîné fut amené à *Ibn Abī Du'ād* en présence de *Al-Wāthiq*. Il dit alors à *Aḥmad ibn Abī Du'ād* : «Informe-moi de ce à quoi tu appelles les gens. Est-ce quelque chose qui était connu du Messager d'Allah ﷺ et qu'il n'a pas transmis ou était-ce quelque chose qui lui était inconnu?» Il répondit : «Il s'agit de quelque chose qui lui était connu». Il dit : «Si cela est juste qu'il ﷺ n'y ait pas appelé, n'est-ce pas injuste que tu y appelles?» Il fut éberlué et *Al-Wāthiq* éclata de rire. Il se leva alors avec sa main devant sa bouche, entra dans son assemblée et étendit ses jambes en disant : «Un sujet à propos duquel le Messager d'Allah ﷺ resta avec raison silencieux, ne convient-il pas que nous en fassions de même?» Il ordonna lors que l'on donne cent *dinar* au *shaykh* et qu'il fut renvoyé chez lui.» Et *Ṭāhir ibn Khalaf* dit : «J'ai entendu *Al-Muhtadī billāh ibn Al-Wāthiq* dire : «À chaque fois que mon père souhaitait exécuter quelqu'un, il requérait notre présence» Il dit : «Un vieil homme enchaîné avec la barbe teinte fut amené et mon père dit : «Faites entrer *Aḥmad ibn Abī Du'ād* et ses compagnons.» Le *shaykh* fut amené et dit : «*As-Salāmu 'alaykum*, Ô Commandeur des croyants.» Il répondit : «Qu'Allah ne t'accorde pas la paix (*As-Salām*)» Il dit : «Comme ton éducateur t'a mal éduqué! Allah le Majestueux dit :

﴿وَإِذَا حُيِّيتُم بِتَحِيَّةٍ فَحَيُّوا بِأَحْسَنَ مِنْهَا أَوْ رُدُّوهَا﴾

«Si on vous fait une salutation, saluez d'une façon meilleure ; ou bien rendez-la (simplement)...» [*An-Nisā'* : 86]»

Aḥmad ibn Abī Du'ād dit alors : «L'homme est un rhétoricien.» Il dit : «Parle-lui.» Il dit : «Vieil homme, que dis-tu à propos du *Qur'ān*?» Il dit : «Tu es injuste envers moi, je devrais plutôt te poser la question.» Il répondit : «Demande». Il dit : «Que dis-tu (à son sujet)?» Il répondit : «Créé.» Le vieil homme dit : «Est-ce quelque chose qui était connu du Messager d'Allah ﷺ, de *Abū Bakr*, *'Umar* et les Califes ou leur était-ce inconnu?» Il répondit : «C'est quelque chose qui leur était inconnu.» Il dit : «Gloire à Allah! Quelque chose qu'ils ne connaissaient pas mais que toi tu connais?» Il devint honteux et dit : «Tu m'as humilié.» Il dit : «L'affaire étant ce qu'elle est, que dis-tu du Qur'ān?» Il dit : «Créé.» Le vieil homme dit : «Cela était-il connu du Prophète?» Il dit : «Cela était connu du Prophète.» Le vieil homme dit : «Était-ce connu du Prophète ﷺ, mais il n'y appela pas?» Il répondit : «Oui.» Le vieil homme dit alors : «Et était-ce juste qu'il en fasse ainsi?» Il répondit : «Oui». Le vieil homme dit alors : «Ne serait-ce pas juste que tu en fasses de même, si cela était juste pour lui et les Califes après lui?» *Al-Wāthiq* se leva alors, entra ses quartiers, s'allongea et dit : «Quelque chose d'inconnu au Prophète ﷺ, à *Abū Bakr*, à *'Umar*, à *'Uthmān* et à *'Alī*, mais que toi tu connais? Gloire à Allah! Ils le savaient, mais ils n'en ont pas informé les gens? Ce qui était juste pour eux devrait l'être pour toi!» Il ordonna alors que les fers du vieil homme soient détachés et qu'on lui donne quatre cents *dinar*. *Ibn Abī Du'ād* fut alors méprisé et, par la suite, il ne fit torturer plus personne.»»

﴿قَالَ اللَّهُ﴾

«... Allah a déjà annoncé...» [*Al-Fatḥ* : 15]

Il S'affirme la Parole à Lui-Même.

Sa parole : **«Sa révélation...»**

C'est-à-dire le *Qurʾān*. Il le descendit à Son Prophète *Muḥammad* ﷺ par l'intermédiaire de *Jibrīl* عليه السلام. Allah le Très-Haut dit :

﴿نَزَلَ بِهِ الرُّوحُ الْأَمِينُ ﴿١٩٣﴾ عَلَىٰ قَلْبِكَ لِتَكُونَ مِنَ الْمُنذِرِينَ ﴿١٩٤﴾ بِلِسَانٍ عَرَبِيٍّ مُّبِينٍ﴾

«et l'Esprit fidèle est descendu avec cela sur ton cœur, pour que tu sois du nombre des avertisseurs en une langue arabe très claire.»
[*Ash-Shuʿarāʾ* : 193-195]

Ceci est très clair et explicite. Malgré cela quelqu'un viendra et dira : «Le *Qurʾān* est créé et non pas descendu. Allah ne l'a pas prononcé et Il n'est pas doté de parole.» Exalté soit-Il de ce qu'ils disent.

Sa parole : **«... et Sa lumière...»**

Le *Qurʾān* est décrit comme étant une lumière. Allah le Très-Haut dit :

﴿وَلَٰكِن جَعَلْنَاهُ نُورًا نَّهْدِي بِهِ مَن نَّشَاءُ مِنْ عِبَادِنَا﴾

«... mais Nous en avons fait une lumière par laquelle Nous guidons qui Nous voulons parmi Nos serviteurs...»
[*Ash-Shūrā* : 52]

Il est également nommé *Rūḥ*. Allah le Très-Haut dit :

﴿أَوْحَيْنَا إِلَيْكَ رُوحًا مِّنْ أَمْرِنَا﴾

«... Nous t'avons révélé un esprit [*Rūḥ*] provenant de Notre ordre...»
[*Ash-Shūrā* : 52]

Il s'agit d'un *Rūḥ* parce que les cœurs sont revivifiés par son intermédiaire tout comme le corps est donné vie par le *Rūḥ* (l'âme). Il s'agit donc du *Rūḥ* des cœurs, le *Rūḥ* qui est bien connu étant celui qui est dans les corps.

Ainsi, le *Qurʾān* est lumière, *Rūḥ*, guidée, rappel et admonestation. Il possède de nombreux noms, ce qui indique sa grandeur.

Sa parole : **«Le *Qurʾān* n'est pas créé parce qu'il est d'Allah. Ce qui est d'Allah n'est pas créé.»**

Allah le Puissant et Majestueux ainsi que Ses Noms et Attributs sont incréés. Il est le Créateur et tout autre que Lui est créé. En conséquence, il ne faut pas dire que Ses Noms et Attributs sont créés, car ils sont d'Allah. Ce qui est d'Allah n'est pas

créé, c'est-à-dire ce avec quoi Il est décrit. Allah avec Ses Noms et Ses Attributs est le Créateur et tout autre que Lui est créé.

Sa parole : **«Comme l'ont dit *Mālik ibn Anas, Aḥmad ibn Ḥanbal*...»**

C'est la parole des *Imāms*, dont *Mālik*, l'*Imām de Dār al-Hijrah* (*Al-Madīnah*) et l'*Imām Aḥmad* qui fut châtié et à qui on nuisit à cause de cela et patienta, et d'autres parmi les *Imāms* de *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah*. C'est leur position.

Sa parole : **«... et des jurisconsultes avant et après eux...»**

C'est-à-dire que l'*Imām Mālik* et l'*Imām Aḥmad* ne furent pas les seuls à tenir cet avis. Il s'agissait également de la parole de ceux qui les précédèrent parmi les Compagnons, les *Tābiʿūn*, les *Atbāʿ at-Tābiʿīn*, ainsi que celui des *imāms* qui les suivirent.

Sa parole : **«Contester cela est un acte de mécréance.»**

Discuter de la création *Qurʾān* ou que quelqu'un doute et dise : «Je ne sais pas, c'est un sujet à controverse» — comme cela est le cas aujourd'hui.

De nos jours, le phénomène qui a émergé est de dire : «c'est un sujet controversé.» Nous disons que lorsqu'une divergence d'opinion existe, la preuve doit être suivie, nous n'adorons pas (Allah) en suivant les désaccords et les avis des gens. Nous adorons Allah en suivant les preuves. Nous devons donc référer la divergence aux preuves. Ce qui est soutenu par la preuve est la vérité et ce qui est contraire est faux. Allah ne nous a pas laissé avec les avis, les paroles et les désaccords. Il dit plutôt :

﴿فَإِن تَنَازَعْتُمْ فِي شَيْءٍ فَرُدُّوهُ إِلَى اللَّهِ وَالرَّسُولِ﴾

«... Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messager...» [*An-Nisāʾ* : 59]

﴿وَمَا اخْتَلَفْتُمْ فِيهِ مِن شَيْءٍ فَحُكْمُهُ إِلَى اللَّهِ ۚ ذَٰلِكُمُ اللَّهُ رَبِّي عَلَيْهِ تَوَكَّلْتُ وَإِلَيْهِ أُنِيبُ﴾

«Sur toutes vos divergences, le jugement appartient à Allah. Tel est Allah mon Seigneur ; en Lui je place ma confiance et c'est à Lui que je retourne [repentant].» [*Ash-Shūrā* : 10]

Il est ainsi obligatoire de se référer au Livre d'Allah et à la *Sunnah* de Son Messager ﷺ, et de prendre ce qui est établi par la preuve tout en abandonnant ce qui s'y oppose.

Quant à celui qui accepte l'avis qui est en conformité avec sa passion et son désir, même s'il s'oppose aux preuves, celui-là est un égaré, celui-là adore Sa passion. Alors que celui qui adore Allah, il prend ce qui est établi par la preuve du Livre d'Allah et de la *Sunnah* de Son Messager ﷺ.

La croyance en la vision d'Allah au Jour de la Résurrection

١٤ — قَال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللهُ : وَالإِيمَانُ بِالرُّؤْيَةِ يَوْمَ القِيَامَةِ، يَرَوْنَ اللهَ عَزَّ وَجَلَّ بِأَعْيُنِ رُؤُوسِهِمْ، وَهُوَ يُحَاسِبُهُمْ بِلَا حَاجِبٍ وَلَا تُرْجُمَانٍ.

[14] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «La croyance en la vision d'Allah au Jour de la résurrection. Ils (les croyants) verront Allah de leur propres yeux et Il fera leurs comptes sans voile ni interprète.»

Commentaire

Parmi les sujets importants de la *ʿaqīdah* est l'affirmation que les croyants verront leur Seigneur au Jour de la résurrection de leurs propres yeux de la même manière qu'ils voient la lune lors des nuits de pleine lune et comme ils voient le soleil clairement en absence de nuages, comme il est rapporté dans les *aḥādīth* authentiques *mutawātirah*[61] concernant la vision du Seigneur par les croyants. L'*Imām Ibn al-Qayyim* a mentionné les *aḥādīth* à ce sujet dans *Ḥādī al-Arwāḥ*[62], les détaillant avec

61. NdT : pluriel de *mutawātir* : *hadīth* dont les rapporteurs sont si nombreux à chaque étape de la chaîne de transmission qu'il est impossible qu'ils se soient tous mis d'accord pour mentir.

62. *Ḥādī al-Arwāḥ ilā Bilād al-Afrāḥ* (1/196 et suivantes).

les chaînes de transmission. Ils ont été rapportés par un grand nombre de rapporteurs de confiance à chaque niveau de la chaîne qui affirment que les croyants verront leur Seigneur de leurs propres yeux.

Les gens de l'égarement parmi les sectes égarées s'opposent à cela, comme le font les *Mu'tazilah* et ceux qui les suivent. Ils renient que les croyants verront Allah au Jour de la résurrection, alors que cela est mentionné dans le *Qur'ān*. Allah le Très-Haut dit :

﴿لِّلَّذِينَ أَحْسَنُوا الْحُسْنَىٰ وَزِيَادَةٌ﴾

«À ceux qui agissent en bien est réservée la meilleure (récompense i.e. le paradis) et même davantage (i.e. la vision d'*Allah*)...» [*Yūnus* : 26]

Il est rapporté dans le *Ṣaḥīḥ Muslim* que le mot *ziyādah* signifie : voir le Visage d'Allah, Exalté soit-Il [63]. Et le Très-Haut dit :

﴿لَهُم مَّا يَشَاءُونَ فِيهَا وَلَدَيْنَا مَزِيدٌ﴾

«Il y aura là pour eux tout ce qu'ils voudront. Et auprès de Nous il y a davantage encore.» [*Qāf* : 35]

Al-mazīd (davantage encore) signifie voir le Visage d'Allah, Exalté soit-Il [64]. On le retrouve également dans la sourate *Al-Qiyāmah* :

﴿وُجُوهٌ يَوْمَئِذٍ نَّاضِرَةٌ ۝٢٢ إِلَىٰ رَبِّهَا نَاظِرَةٌ﴾

«Ce jour-là, il y aura des visages resplendissants qui regarderont leur Seigneur» [*Al-Qiyāmah* : 22-23]

Le terme *nāḍirah* avec la lettre *ḍāḍ* découle de *an-nuḍrah* qui signifie l'éclat.

﴿تَعْرِفُ فِي وُجُوهِهِمْ نَضْرَةَ النَّعِيمِ﴾

«Tu reconnaîtras sur leurs visages, l'éclat de la félicité.» [*Al-Muṭaffifīn* : 24]

63. Rapporté par Muslim dans son *Ṣaḥīḥ* (1/163, n°181), d'après *Ṣuhayb* ﷺ qui rapporte que le Prophète ﷺ a dit : *«Lorsque les habitants du paradis y seront entrés, Allah le Béni et Très-Haut dira : «Désirez-vous que je vous accorde autre chose ?» Et ils diront : «N'as-tu pas illuminé nos faces ? Ne nous as-tu pas accordé le paradis et sauvé du feu ?» Puis il soulèvera le voile et rien de ce qui leur aura été accordé ne leur sera plus cher que de regarder leur Seigneur, exalté soit-Il.»* Il récita ensuite le verset :

﴿لِّلَّذِينَ أَحْسَنُوا الْحُسْنَىٰ وَزِيَادَةٌ﴾

«À ceux qui agissent en bien est réservée la meilleure (récompense) et même davantage...» [*Yūnus* : 26]

64. Ceci a été rapporté dans le *ḥadīth* de *Anas* ﷺ. Il est rapporté par l'*Imām Ash-Shāfi'ī* dans son *Musnad* (p.70), *Al-Bazzār* dans son *Musnad* (n°3519 — *Kashf al-Astār*), *Ibn Jarīr* dans son *Tafsīr* (26/175) et d'autres. *Aḍ-Ḍayā' al-Maqdisī* l'a jugé authentique dans *Al-Aḥādīth al-Mukhtārah* (6/272, n°2291).

﴿إِلَىٰ رَبِّهَا نَاظِرَةٌ﴾

«qui regarderont leur Seigneur;» [*Al-Qiyāmah* : 23]

Avec la lettre *ẓā'*, signifiant qu'ils regarderont Allah le Majestueux et Exalté de leurs propres yeux. Il connaîtront une félicité plus grande que la félicité du Paradis. Ceci est dans le Glorieux *Qur'ān*.

Dans la sourate *Al-Muṭaffifīn*, Allah dit à propos des mécréants :

﴿كَلَّا إِنَّهُمْ عَن رَّبِّهِمْ يَوْمَئِذٍ لَّمَحْجُوبُونَ﴾

«Qu'ils (les mécréants) prennent garde ! En vérité ce jour-là un voile les empêchera de voir leur Seigneur» [*Al-Muṭaffifīn* : 15]

Un voile les empêchera de voir Allah. Si les mécréants auront un voile qui les empêchera de voir Allah, ceci est une preuve que les croyants verront leur Seigneur — Exalté soit-Il. Parce que les croyants crurent en Lui ici-bas sans Le voir, mais plutôt, en suivant les preuves, ils crurent en Lui et en Ses messagers. Ils crurent en Lui sans Le voir ici-bas.

Allah les honorera donc au Paradis en se manifestant à eux et ils Le verront de leurs propres yeux, car ils crurent en Lui ici-bas sans Le voir. Quant aux mécréants, puisqu'ils mécrurent en Lui ici-bas, Allah placera un voile entre Lui et eux au Jour de la résurrection afin de les récompenser :

﴿جَزَاءً وِفَاقًا﴾

«comme rétribution équitable.» [*An-Nabā'* : 26]

L'une des ambiguïtés sur lesquelles les *Mu'tazilah* et ceux qui sont de leur avis s'appuient est qu'Allah dit à *Mūsā* :

﴿لَن تَرَانِي﴾

«Tu ne peux me voir!», comme il est mentionné dans Sa parole :

﴿وَلَمَّا جَاءَ مُوسَىٰ لِمِيقَاتِنَا وَكَلَّمَهُ رَبُّهُ قَالَ رَبِّ أَرِنِي أَنظُرْ إِلَيْكَ قَالَ لَن تَرَانِي وَلَٰكِنِ انظُرْ إِلَى الْجَبَلِ فَإِنِ اسْتَقَرَّ مَكَانَهُ فَسَوْفَ تَرَانِي﴾

«Et lorsque *Mūsā* vint à Notre rendez-vous et que son Seigneur lui eut parlé, il dit : «Ô mon Seigneur, montre Toi à moi pour que je Te voie!» Il dit : «Tu ne Me verras pas; mais regarde le Mont : s'il tient en sa place, alors tu Me verras.»» [*Al-A'rāf* : 143]

Ils disent que c'est une preuve qu'Allah ne sera pas vu. Nous leur répondons : «Oui, ceci est ici-bas, parce que cet événement eut lieu ici-bas. Nous sommes d'accord pour dire qu'Allah ne peut être vu ici-bas. Parce que *Mūsā* Lui demanda de Le voir dans cette vie. Allah le Puissant et Majestueux dit :

﴿لَن تَرَانِي﴾

«**Tu ne peux me voir!**»; c'est-à-dire ici-bas.

La négation avec la particule *lan* n'implique pas une négation éternelle. Il s'agit plutôt d'une négation temporaire.

﴿قَالَ لَنْ تَرَانِي﴾

«**Il dit : «Tu ne peux me voir!**»» C'est-à-dire tu ne peux me voir dans cette vie. Même en langue arabe, la négation qui utilise *lan* n'implique pas l'éternité. En conséquence, *Ibn Mālik* a dit dans *Al-Kāfiyah ash-Shāfiyah* à propos de la grammaire arabe :

> «Celui qui considère que la négation avec *lan* est éternelle,
> Son avis est rejeté et le contraire doit être soutenu.» [65]

C'est-à-dire que la particule *lan* n'implique pas une négation éternelle.

Une autre preuve qu'Allah mentionne à propos des juifs :

﴿فَتَمَنَّوُا الْمَوْتَ إِن كُنتُمْ صَادِقِينَ ﴿٩٤﴾ وَ لَن يَتَمَنَّوْهُ أَبَدًا﴾

> «**souhaitez donc la mort [immédiate] si vous êtes véridiques!» Or, ils ne la souhaiteront jamais...**» [*Al-Baqarah* : 94-95]

Bien qu'il soit rapporté que dans l'Au-delà ils souhaiteront la mort afin que leur châtiment s'arrête. Allah le Très-Haut dit :

﴿وَنَادَوْا يَا مَالِكُ لِيَقْضِ عَلَيْنَا رَبُّكَ﴾

> «**et ils crieront : «Ô *Mālik*! Que ton Seigneur nous achève!» ...**» [*Az-Zukhruf* : 77]

Ils demanderont la mort, ce qui indique que la particule *lan* n'implique pas la négation éternelle. C'est une règle de la langue arabe et ce que le sens du *Qur'ān* indique.

Ils diront également que ce qui prouverait qu'Allah ne serait jamais vu est Sa parole :

﴿لَّا تُدْرِكُهُ الْأَبْصَارُ وَهُوَ يُدْرِكُ الْأَبْصَارَ﴾

> «**Les regards ne peuvent l'atteindre, cependant qu'Il saisit tous les regards...**» [*Al-An'ām* : 103]

Nous leur disons : ceci n'est pas la négation de la vision, mais la négation de la possibilité de l'atteindre. Il ne dit pas que les yeux ne Le verront pas. Il dit :

﴿لَّا تُدْرِكُهُ الْأَبْصَارُ﴾

> «**Les regards ne peuvent l'atteindre...**»

65. Voir *Al-Kāfiyah ash-Shāfiyah* de *Ibn Mālik* (3/1531) avec l'explication de son fils *Badr ad-Dīn Muḥammad*.

C'est-à-dire que nulle vision ne peut L'englober. Et la négation de *al-idrāk* n'est pas la négation de la vision. Les yeux pourront donc le voir, mais pas l'atteindre. La signification du terme *al-idrāk* est de cerner Allah le Puissant et Majestueux. Donc même s'ils Le verront au Paradis, ils ne pourront L'embrasser. Donc ce qui est nié est *al-idrāk*, ce qui signifie le cerner. Ainsi, les yeux Le verront mais ne pourront L'atteindre. Ils Le verront cependant, comme cela est indiqué par les preuves. Et il est obligatoire de regrouper les textes.

Lorsque deux textes semblent en contradiction, tant qu'il est possible de les réunir, il faut le faire. Ceci est clair — et toutes les louanges reviennent à Allah.

La Parole d'Allah ne contient aucune contradiction. Il s'agit plutôt de différents aspects qui s'expliquent les uns les autres. Quant à celui qui prend un verset et en laisse un autre, il fera partie des gens qui ont une inclination vers l'égarement. Allah le Très-Haut dit :

﴿فَأَمَّا الَّذِينَ فِي قُلُوبِهِمْ زَيْغٌ فَيَتَّبِعُونَ مَا تَشَابَهَ مِنْهُ ابْتِغَاءَ الْفِتْنَةِ وَابْتِغَاءَ تَأْوِيلِهِ﴾

> **«... Les gens, donc, qui ont au cœur une inclination vers l'égarement, mettent l' accent sur les versets à équivoque cherchant la dissension en essayant de leur trouver une interprétation...»** [*Āl ʿImrān* : 7]

Le *Qurʾān* doit être utilisé dans son entièreté comme preuve :

﴿كُلٌّ مِّنْ عِندِ رَبِّنَا﴾

> **«... tout est de la part de notre Seigneur...»** [*Āl ʿImrān* : 7]

Comme cela est mentionné par ceux qui sont fermement ancrés dans la science.

Un aspect du *Qurʾān* en explique un autre, il ne se contredit jamais car Allah en a nié toute contradiction. Allah le Très-Haut dit :

﴿أَفَلَا يَتَدَبَّرُونَ الْقُرْآنَ وَلَوْ كَانَ مِنْ عِندِ غَيْرِ اللَّهِ لَوَجَدُوا فِيهِ اخْتِلَافًا كَثِيرًا﴾

> **«Ne méditent-ils donc pas sur le *Qurʾān*? S'il provenait d'un autre qu'Allah, ils y trouveraient certes maintes contradictions!»** [*An-Nisāʾ* : 82]

Si un verset vous est difficile à comprendre, recherchez dans le *Qurʾān* ce qui l'explique. Si ne parvenez pas à le trouver, passez à la *Sunnah*, vous y trouverez ce qui l'explique. Si vous n'y parvenez pas, recherchez dans les paroles des Compagnons — ceux qui rapportèrent du Messager ﷺ. Vous trouverez dans leurs paroles ce qui explique le verset qui vous est difficile. Le *Qurʾān* est préservé dans sa formulation et sa signification — et toutes les louanges reviennent à Allah. Il ne s'y trouve ni contradiction, ni opposition. Les contradictions ne se trouvent que dans les esprits humains.

De façon similaire, ceux qui prétendent la science, qui n'ont ni étudié les sciences (islamiques), ni acquis les principes de déduction des preuves, tirent des conclusions sans compréhension. Ils affirment tant de choses que nul parmi les savants n'ont affirmé avant eux. Ceci est dû à leur ignorance et au fait qu'ils s'attribuent faussement à la science. Ces sujets sont importants. Ils nécessitent de l'apprentissage, de la précision, de la précaution et de la vérification. Parce que la *'aqīdah* est le fondement et tout défaut qui la touche touche le fondement.

Voilà donc toutes les divergences en ce qui concerne la vision d'Allah — Exalté soit-Il — au Jour de la résurrection. Allah ne peut donc être vu ici-bas et seuls les croyants Le verront dans l'au-delà, alors qu'un voile empêchera les mécréants de voir leur Seigneur.

Sa parole : «**La croyance en la vision d'Allah au Jour de la résurrection...**»

Pourquoi a-t-il précisé au Jour de la résurrection ? Parce qu'Il — exalté soit-Il — ne peut être vu ici-bas.

Sa parole : «**Ils (les croyants) verront Allah de leur propres yeux...**»

Il dit : «**de leurs propres yeux**» pour nier l'interprétation de ceux qui prétendent que la signification de «Ils verront leur Seigneur» est par leur cœur et non par leurs yeux.

Sa parole : **«et Il fera leurs comptes sans voile ni interprète.»**

C'est-à-dire qu'au Jour de la résurrection, le serviteur dont les comptes seront rendus sera seul avec son Seigneur, et Allah lui rendra compte de ses actes dans un langage que le serviteur comprendra. Il n'y aura aucun interprète entre lui et Allah. L'interprète est celui qui transmet les significations d'une langue à l'autre, comme celui qui traduit de l'anglais à l'arabe ou vice versa. Parce que les langages sont nombreux.

La croyance au *Mīzān*

١٥ – قَال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالإِيمَانُ بِالميزَانِ يومَ القِيَامَةِ، يُوزَنُ فِيهِ الخَيْرُ وَالشَّرُّ، لَهُ كِفَّتَانِ وَلَهُ لِسَانٌ.

[15] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «La croyance au *Mīzān* au Jour de la résurrection. Le bien et le mal y seront pesées. Et il a deux plateaux et une langue.»

Commentaire

Parmi les sujets de *ʿaqīdah* est la croyance au *Mīzān* qui sera utilisé pour peser les actes des serviteurs au Jour de la résurrection. Allah le Très-Haut dit :

﴿وَالْوَزْنُ يَوْمَئِذٍ الْحَقُّ ۚ فَمَن ثَقُلَتْ مَوَازِينُهُ فَأُولَٰئِكَ هُمُ الْمُفْلِحُونَ ۝ وَمَنْ خَفَّتْ مَوَازِينُهُ فَأُولَٰئِكَ الَّذِينَ خَسِرُوا أَنفُسَهُم بِمَا كَانُوا بِآيَاتِنَا يَظْلِمُونَ﴾

> **«Et la pesée, ce jour-là, sera équitable. Donc, celui dont les bonnes actions pèseront lourd... voilà ceux qui réussiront ! Et quant à celui dont les bonnes actions pèseront léger... voilà ceux qui auront causé la perte de leurs âmes parce qu'ils étaient injustes envers Nos enseignements.»** [*Al-Aʿrāf* : 8-9]

Dans un autre verset :

﴿خَسِرُوا أَنفُسَهُمْ فِي جَهَنَّمَ خَالِدُونَ﴾

> **«... ceux qui ont ruiné leurs propres âmes et ils demeureront éternellement dans l'Enfer.»** [*Al-Muʾminūn* : 103]

Si les bonnes actions pèsent le plus lourd, le serviteur sera heureux. Mais, au contraire, si ses mauvaises actions pèsent plus lourd, le serviteur sera perdu.

﴿فَأَمَّا مَن ثَقُلَتْ مَوَازِينُهُ ۝٦ فَهُوَ فِي عِيشَةٍ رَّاضِيَةٍ ۝٧ وَأَمَّا مَنْ خَفَّتْ مَوَازِينُهُ ۝٨ فَأُمُّهُ هَاوِيَةٌ ۝٩ وَمَا أَدْرَاكَ مَا هِيَهْ ۝١٠ نَارٌ حَامِيَةٌ﴾

> **«quant à celui dont la balance sera lourde il sera dans une vie agréable; et quant à celui dont la balance sera légère, sa mère [destination] est un abîme très profond. Et qui te dira ce que c'est ? C'est un Feu ardent.»** [*Al-Qāriʿah* : 6-11]

Cela fait partie de la Justice d'Allah, exalté soit-Il. Il pèsera leurs bonnes et mauvaises actions sur une balance qu'ils verront. Il s'agit d'une balance concrète avec deux plateaux et une langue. Les bonnes actions seront placées sur un plateau et les mauvaises dans l'autre, comme cela est prouvé par le *Qurʾān* et la *Sunnah*.

Contrairement aux *Muʿtazilah*, qui disent que ce qui est voulu par *Al-Mawāzīn* (les balances) et *Al-Mīzān* (la balance) est l'établissement de la justice et qu'il ne s'agit pas d'une balance concrète, en se basant sur leur fausse croyance. Parce qu'ils s'appuient sur leur raison et non pas sur les textes. Le *Mīzān* est réel, possédant deux plateaux, comme il est rapporté dans les *aḥādīth* authentiques. [66]

Sa parole : **«Le bien et le mal y seront pesées.»**

C'est-à-dire les bonnes et les mauvaises actions.

Sa parole : **«Et il a deux plateaux et une langue.»**

Il a deux plateaux comme il est rapporté dans les *aḥādīth*. Les bonnes actions seront placées dans l'un des plateaux et les mauvaises actions dans l'autre, comme cela est indiqué dans le *ḥadīth* de «la carte» dans l'histoire de celui qui aura quatre-vingt dix-neuf rouleaux et chacun de ces rouleaux sera empli de mauvaises actions jusqu'à perte de vue. Il lui sera dit : «As-tu une bonne action ?» Et il répondra : «Non, Seigneur». Ces énormes rouleaux deviendront encore plus grands et il dira : «Non, Seigneur.» Il lui sera alors dit : «Mais tu ne seras point lésé, tu as une bonne action auprès de Nous.» Une carte sera apportée comprenant le témoignage : «Nul n'est digne d'adoration, si ce n'est Allah» et le témoignage : «*Muḥammad* ﷺ est le Messager d'Allah.» et cette carte sera placée sur l'un des plateaux alors que les rouleaux seront placés sur l'autre. La carte pèsera plus lourd que les rouleaux et il entrera

66. Certains d'entre eux vont être mentionnés. *Abū Al-Ḥasan al-Ashʿarī* a dit dans *Maqālāt Al-Islāmiyyīn* (1/472) : «Les gens de la vérité disent : «Il a une langue et deux plateaux. Les bonnes actions seront pesées sur l'un de ses plateaux et les péchés sur l'autre...» alors que les gens de l'innovation renient la balance et disent : «*Al-Mawāzīn* ne signifient pas plateaux et langues, il s'agit plutôt de métaphores. Ils seront récompensés par Allah pour leurs actes de manière balancée.» Ils renièrent le *Mīzān*...»

au Paradis [67]. C'est une preuve que la balance a deux plateaux sur lesquels les actes seront placés au Jour de la résurrection.

Sa parole : «**et une langue.**» La langue de la balance est connue des gens. Il l'appellent «le cœur de la balance» qui bouge vers la droite et vers la gauche. Ainsi, lorsque les plateaux de la balance pèsent le même poids, le cœur de la balance sera équilibré. Mais si l'un des plateaux penche, alors le cœur s'incline.

67. D'après *'Abdullāh ibn 'Umar* ﷺ qui dit que le Prophète a dit : *«Un homme de ma communauté sera convoqué devant les créatures au Jour de la résurrection. Quatre-vingt dix-neuf énormes rouleaux seront ouverts devant lui, chacun s'étendant jusqu'à perte de vue. Il lui sera ensuite demandé : «Y a-t-il quoi que ce soit de présent que tu souhaites nier?» Il dira : «Non, Seigneur.» Il lui sera dit : «As-tu une quelconque excuse ou bonne action?» L'homme prendra alors peur et dira : «Non». Il sera alors dit : «Certes, tu as de bonnes actions auprès de Nous, tu ne seras certainement pas lésé.» Une carte lui sera alors amenée contenant : «Ashhadu an Lā Ilāha illallāh wa ashhadu anna Muḥammadan 'Abduhu wa Rasūluhu (J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration si ce n'est Allah et j'atteste que Muḥammad est le serviteur et le Messager d'Allāh.)» Il dira alors : «Mon Seigneur, cette carte contre ces rouleaux?» Il sera dit : «Tu ne seras certes pas lésé.» Les énormes rouleaux seront placés sur un plateau et la carte sur un autre et les énormes rouleaux deviendront légers et la carte lourde.»* Il est rapporté par *Ibn Al-Mubārak* dans *Az-Zuhd* (n°371) et dans son *Musnad* (n°100), l'*Imām Aḥmad* dans son *Musnad* (2/213, 222), *At-Tirmidhī* dans son *Sunan* (n°2639), *Ibn Mājah* dans son *Sunan* (n°4300), *Ibn Ḥibbān* dans son *Ṣaḥīḥ* (461), *Al-Ḥākim* dans *Al-Mustadrak* (1/529), *Al-Baghawī* dans *Sharḥ As-Sunnah* (n°4321) et d'autres. *At-Tirmidhī* a dit : «Il est *ḥasan gharīb*», *Ibn Ḥibbān* l'a authentifié, tout comme *Al-Ḥākim*, selon la condition de *Muslim* et *Adh-Dhahabī* est d'accord avec lui.

La croyance au châtiment de la tombe

١٦ – قَال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالإِيمَانُ بِعَذَابِ القَبْرِ، وَمُنْكَرٍ وَنَكِيرٍ.

[16] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Et la croyance au châtiment de la tombe, à *Munkar* et *Nakīr*.»

Commentaire

De même, il fait partie de la *ʿaqīdah* de *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah* de croire au châtiment et aux délices de la tombe. Le défunt est soit châtié dans sa tombe, soit il reste dans la félicité jusqu'à ce qu'il soit ressuscité au Jour de la résurrection.

La tombe est une demeure entre cette vie d'ici-bas et l'Au-delà. Cette demeure est nommé *al-Barzakh*, qui est un mot qui signifie barrière entre deux choses. Allah le Très-Haut dit :

﴿مَرَجَ الْبَحْرَيْنِ يَلْتَقِيَانِ ﴿١٩﴾ بَيْنَهُمَا بَرْزَخٌ لَّا يَبْغِيَانِ﴾

> **«Il a donné libre cours aux deux mers pour se rencontrer; il y a entre elles une barrière qu'elles ne dépassent pas.»** [*Ar-Raḥmān* : 19-20]

Ni l'eau salée ne pénètre dans l'eau douce, ni l'eau douce ne pénètre dans l'eau salée parce qu'Allah a placé une barrière entre elles. Elles ne se mélangent donc pas de ce fait. *Al-Barzakh* est donc la partition entre deux choses; il y a donc trois demeures :

1. La demeure d'ici-bas,
2. la demeure de *al-Barzakh*,
3. la demeure éternelle.

Ce sont les demeures que les serviteurs traverseront. La demeure d'ici-bas est pour les actes, la demeure de *al-Barzakh* un lieu d'attente, alors que la résidence éternelle est la demeure de la récompense. Allah le Puissant et Majestueux dit :

﴿حَتَّىٰ زُرْتُمُ الْمَقَابِرَ﴾

«jusqu'à ce que vous visitiez les tombes.» [*At-Takāthur* : 2]

Ce verset indique que les tombes ne sont pas un lieu de résidence. La personne y étant placée est plutôt telle le visiteur qui rend visite puis s'en va. Être dans la tombe est considéré comme une visite car on y réside puis on la quitte.

Cependant, une fois placé dans la tombe, recouvert de sable et que les gens s'en vont :

وَإِنَّهُ لَيَسْمَعُ قَرْعَ نِعَالِهِمْ.

«Il entendra certes le son de leurs sandales qui s'éloignent.» [68]

Puis deux anges viendront à lui dans la tombe et le feront s'asseoir. Son âme sera ramenée dans son corps et il vivra la vie de *al-Barzakh* qui n'est pas comparable à la vie d'ici-bas. Ils lui demanderont alors : «Qui est ton Seigneur ? Quelle est ta religion ? Qui est ton Prophète ?» S'il répond correctement à ces questions, il sera sauvé, aura réussi et sera préservé du malheur après cela. Sa tombe lui sera élargie jusqu'à perte de vue. Une porte vers le Paradis lui sera ouverte afin que sa brise et son parfum lui parviennent. Un lit du paradis sera commandé pour lui [69]. Il sera dans la félicité dans sa tombe. Ceci fait partie des affaires de l'invisible que nous ne connaissons pas. Si nous ouvrions la tombe, nous ne verrions rien de ceci, puisque le défunt est dans un monde et nous dans un autre.

Quant à l'hypocrite ou celui qui doute, lorsqu'il lui sera demandé : «Qui est ton Seigneur ?» Il dira : «Je ne sais pas». «Quelle est ta religion ?» Il dira : «Je ne sais pas.» «Qui est ton Prophète ?» «Je ne sais pas.» Même s'il était un savant dans cette vie qui avait mémorisé les textes, les explications, connaissait la langue ou était un orateur éloquent. Mais s'il n'avait pas de foi, il hésitera dans la tombe et sera incapable de répondre lorsque ces questions lui seront posées. Il bredouillera en disant :

68. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/448, n°1273) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/2200, n°2870), d'après *Anas* ﷺ.

69. Ceci a été rapporté dans le *ḥadīth* de *Al-Barā' ibn 'Āzib* ﷺ, rapporté par *Aṭ-Ṭayālisi* dans son *Musnad* (p.102), *l'Imām Aḥmad* dans son *Musnad* (4/287), *Abū Dāwūd* dans son *Sunan* (4/239, n°4753) et *Al-Ḥākim* dans *Al-Mustadrak 'alā Aṣ-Ṣaḥīḥayn* (1/93-96) qui dit : «Il est authentique suivant les conditions des deux *shaykh* (*Al-Bukhārī* et *Muslim*) et *Adh-Dhahabī* est d'accord avec lui. *Ibn al-Qayyim* l'a jugé authentique dans *I'lām al-Muwaqqi'īn* (1/214).

هَا هَا لَا أَدْرِي، سَمِعْتُ النَّاسَ يَقُولُونَ شَيْئاً فَقُلْتُهُ، فَيُفْتَحُ لَهُ بَابٌ إِلَى النَّارِ، وَ يُضَيَّقُ عَلَيْهِ قَبْرُهُ حَتَّى تَخْتَلِفَ أَضْلَاعُه، وَ يَأْتِيهِ مِنْ سَمُومِهَا وَ حَرِّهَا، وَ يُفْرَشُ لَهُ فِرَاشٌ مِنَ النَّارِ.

««Hā! Hā! Je ne sais pas. J'ai entendu les gens dire quelque chose et je l'ai répétée.» Une porte de l'enfer lui sera alors ouverte, sa tombe lui sera rétrécie au point que ses côtes s'entrecroisent. Il sera soumis à sa chaleur et un lit du Feu lui sera étalé.» [70]

Le châtiment et la félicité de la tombe sont affirmés à la fois dans le Livre d'Allah et dans la *Sunnah* du Messager d'Allah ﷺ. Le Prophète ﷺ a dit :

تَعَوَّذُوا بِاللَّهِ مِنْ أَرْبَعٍ : مِنْ عَذَابِ جَهَنَّمَ، وَ مِنْ عَذَابِ القَبْرِ، وَ مِنْ فِتْنَةِ المَحْيَا وَ المَمَاتِ، وَ مِنْ فِتْنَةِ المسِيحِ الدَّجَّالِ.

«Cherchez refuge auprès d'Allah contre quatre choses : le châtiment de l'Enfer, le châtiment de la tombe, les épreuves de la vie et de la mort et la tribulation du Faux Messie, Ad-Dajjāl.» [71]

Le Prophète ﷺ cherchait donc refuge contre le châtiment de la tombe [72]. Dans le *Qur'ān*, des références sont faites aux tourments de la tombe.

Allah le Très-Haut dit :

﴿وَلَنُذِيقَنَّهُم مِّنَ الْعَذَابِ الْأَدْنَىٰ دُونَ الْعَذَابِ الْأَكْبَرِ﴾

«Nous leur ferons certainement goûter au châtiment ici-bas, avant le grand châtiment...» [*As-Sajdah* : 21]

Il a été dit que cela fait référence aux tourments de la tombe. Il a également été dit que cela fait référence au châtiment d'ici-bas. Et dans la parole du Très-Haut à propos de Pharaon et de son peuple :

﴿النَّارُ يُعْرَضُونَ عَلَيْهَا غُدُوًّا وَعَشِيًّا ۚ وَيَوْمَ تَقُومُ السَّاعَةُ أَدْخِلُوا آلَ فِرْعَوْنَ أَشَدَّ الْعَذَابِ﴾

«Le Feu, auquel ils sont exposés matin et soir. Et le jour où l'Heure arrivera (il sera dit) : «Faites entrer les gens de Pharaon au plus dur du châtiment».» [*Ghāfir* : 46]

Ils y sont exposés matin et soir et ceci est dans la tombe. Après leur décès, ils commencèrent à être exposés au feu matin et soir. Et au Jour de la résurrection, il sera dit :

﴿أَدْخِلُوا آلَ فِرْعَوْنَ أَشَدَّ الْعَذَابِ﴾

---

70. Partie du *ḥadīth* de *Al-Barā'* ﷺ dont la référence a précédé.

71. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/463, n°1311) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/412, n°588), d'après *Abū Hurayrah* ﷺ.

72. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/356, n°1002) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/410, n°584), d'après *'Ā'ishah* ﷺ.

«... «Faites entrer les gens de Pharaon au plus dur du châtiment».» [*Ghāfir* : 46]

Et Allah, exalté soit-Il dit :

﴿وَمَنْ أَعْرَضَ عَن ذِكْرِي فَإِنَّ لَهُ مَعِيشَةً ضَنكًا وَنَحْشُرُهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ أَعْمَىٰ﴾

«Et quiconque se détourne de Mon Rappel, mènera certes, une vie pleine de gêne, et le Jour de la Résurrection Nous l'amènerons aveugle au rassemblement».» [*Ṭāhā* : 124]

Ils (les savants de l'exégèse) disent que «**une vie pleine de gêne**» est dans la tombe [73]. Et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge.

Les preuves du châtiment de la tombe sont *mutawātirah*. Donc celui parmi les *Muʿtazilah* et leurs semblables qui le renie s'oppose à des preuves qui sont *mutawātirah* et une telle personne a un manque dans sa *ʿaqīdah* — et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge. Il lui manque un des fondements de la *ʿaqīdah* qui est la croyance au châtiment de la tombe.

S'il en fait ainsi intentionnellement tout en connaissant les textes, mais s'entête dans sa prétention et le renie, il sera alors jugé mécréant. S'il s'agit par contre que quelqu'un qui a été trompé, qui suit aveuglément ou un ignorant, il ne sera pas jugé mécréant. Il sera plutôt jugé égaré, mais pas mécréant.

Sa parole : **«... *Munkar* et *Nakīr*.»**

Munkar et *Nakīr* sont les noms des deux anges qui viendront au défunt sous une apparence terrible. L'un d'entre eux est nommé *Munkar* tandis que l'autre est nommé *Nakīr* comme il est rapporté dans les *aḥādīth*. [74]

73. *Ibn Kathīr* le rapporte dans son *Tafsīr* (3/170), d'après *Abū Saʿīd al-Khudrī* et *Abū Hurayrah* رضي الله عنهما que l'explication de «**une vie pleine de gêne**» est le châtiment de la tombe.

74. Rapporté par *At-Tirmidhī* dans son *Sunan* (3/383, n°1071), *Ibn Abī ʿĀṣim* dans *As-Sunnah* (2/416, n°864), *Al-Ḥārith ibn Abī Usāmah* dans son *Musnad* (1/377, n°280), *Ibn Ḥibbān* dans son *Saḥīḥ* (7/286, n°3117), d'après *Abū Hurayrah* رضي الله عنه qui rapporte que le Prophète ﷺ a dit : «Lorsque le défunt est enterré, deux anges bleu foncé lui apparaissent, l'un d'entre eux est nommé *Al-Munkar* et l'autre *An-Nakīr*.» *At-Tirmidhī* a dit : «Il est *ḥasan gharīb*.»

La croyance au bassin du Prophète

١٧ — قَال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : والإِيمَانُ بِحَوْضِ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ، وَلِكُلِّ نَبِيٍّ حَوْضٌ، إِلَّا صَالِحاً عَلَيْهِ السَّلَامُ فَإِنَّ حَوضَهُ ضَرْعُ نَاقَتِه.

[17] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Croire au bassin du du Messager d'Allah ﷺ. Chaque prophète a un bassin, sauf *Ṣāliḥ* car son bassin sera le pis de sa chamelle.»

Commentaire

De même, parmi les fondements de *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah* est de croire à *al-ḥawḍ* (le bassin). Le Messager d'Allah ﷺ en a un et tous les prophètes en ont un et leurs adeptes en boiront. Car les gens seront touchés par une grande soif et auront fortement besoin d'eau. Le bassin de notre Prophète est le plus grand des bassins. Sa longueur est d'un mois de voyage et sa largeur d'un mois de voyage et son eau est plus blanche que le lait et plus douce que le miel. Le nombre des récipient pour y puiser est équivalent au nombre d'étoiles du ciel. Quiconque en boira ne connaîtra plus jamais la soif[75]. Ceux qui apostasièrent après la mort du Messager d'Allah ﷺ

75. Il a été rapporté dans des *aḥādīth mutawātirah* : ce qui a été rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/1793, n°2292) d'après *ʿAbdullāh ibn ʿAmr ibn Al-ʿĀs* رضي الله عنهما que le Prophète ﷺ a dit : «*Mon bassin mesure un mois de voyage, ses côtés sont égaux, son eau est plus blanche que l'argent, son parfum est meilleur que le musc*

en seront écartés, ainsi que ceux qui le renièrent — et Allah est plus savant — parmi les gens de l'innovation.

Sa parole : « **Chaque prophète a un bassin, sauf *Ṣāliḥ* car son bassin sera le pis de sa chamelle.**»

Dans la mesure de mes connaissances, cette exception n'est pas prouvée. Ce qui est correct, c'est que chaque prophète a un bassin, comme il est rapporté dans le *ḥadīth*.[76]

et ses récipients sont comme les étoiles du ciel (en nombre). Quiconque en boira ne connaîtra plus jamais la soif.» Il rapporte également dans son *Ṣaḥīḥ* (1/217, n°247), d'après *Abū Hurayrah* ﷺ que le Prophète ﷺ a dit : «*Mon bassin est plus grand que la distance entre Aylah (Al-ʿAqabah en Jordanie actuelle) et ʿAdan (au sud du Yémen). Il est plus blanc que la neige, plus doux que le lait avec du miel. Ses récipients sont plus nombreux que les étoiles. J'en empêcherai l'accès comme le fait celui qui empêche un chameau qui lui est étranger de son bassin.*» Les Compagnons dirent : «Ô Messager d'Allah, nous reconnaîtras-tu ce jour-là ?» Il répondit : «*Oui, vous aurez des caractéristiques que personne d'entre les autres nations n'aura, vous viendrez à moi avec des visages étincelants du fait des ablutions. Certains d'entre vous seront repoussés et ne l'atteindront pas. Je dirai alors : «Ô Seigneur, ils sont mes Compagnons» et un ange me répondra et dira : «Tu ne sais pas ce qu'ils innovèrent après toi.*»

76. Il est rapporté dans le *ḥadīth* de *Samurah ibn Jundub* ﷺ que le Prophète ﷺ a dit : «*Chaque prophète a un bassin et ils se vanteront à propos de leur nombre d'adeptes. Je désire avoir le plus grand nombre d'adeptes.*» Rapporté par *Al-Bukhārī* dans *At-Tārīkh al-Kabīr* (1/44), *At-Tirmidhī* (4/628, n°2443), *Ibn Abī ʿĀṣim* dans *As-Sunnah* (n°734) et *Aṭ-Ṭabarānī* dans *Al-Muʿjam al-Kabīr* (7/212, n°6881). *Al-Ḥāfiẓ Al-Mizzī* l'a authentifié du fait de ses chaînes de transmissions, comme le rapporte *Ibn Kathīr* dans son *Tafsīr* (1/363).

La croyance à l'intercession du Prophète

١٨ — قَال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالإِيمَانُ بِشَفَاعةِ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ لِلْمُذْنِبِينَ الخَاطِئِينَ يَوْمَ القِيَامَةِ، وَعَلَى الصِّرَاطِ، وَيُخْرِجُهُمْ مِنْ جَوْفِ جَهَنَّمَ، وَمَا مِنْ نَبِيٍّ إِلَّا وَلَهُ شَفَاعَةٌ، وَكَذَلِكَ الصِّدِّقُونَ وَالشُّهَدَاءُ وَالصَّالِحُونَ، وَاللَّهُ بَعْدَ ذَلِكَ تَفَضَّلُ كَثِيرٌ عَلَى مَنْ يَشَاءُ، وَالخُرُوجِ مِنَ النَّارِ بَعدَمَا احْتَرَقُوا، وَصَارُوا حُمَماً.

[18] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Croire en l'intercession du Messager d'Allah ﷺ pour les pécheurs au Jour de la résurrection et sur le *Ṣirāṭ* (le pont jeté au-dessus de l'Enfer) et Il les fera sortir des profondeurs de l'Enfer. Et il n'y aura pas de prophète qui n'aura pas d'intercession. De même que les véridiques, les martyrs et les hommes vertueux. Après cela, Allah accordera de grandes faveurs à qui Il veut et ils sortiront du feu après y avoir été brûlés et avoir été carbonisés.»

Commentaire

Parmi les fondements de *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah* est de croire à l'intercession avec les conditions mentionnées par Allah le Puissant et Majestueux qui sont :

— qu'elle se fera avec Sa permission,

— que celui pour qui l'intercession soit demandée fasse partie des gens de la foi.

Mais si celui pour qui l'intercession est demandée fait partie des gens de la mécréance, l'intercession ne sera pas acceptée pour lui. Allah le Très-Haut dit :

﴿فَمَا تَنفَعُهُمْ شَفَاعَةُ الشَّافِعِينَ﴾

«Ne leur profitera point donc, l'intercession des intercesseurs.» [*Al-Muddaththir* : 48]

Il a également dit :

﴿مَا لِلظَّالِمِينَ مِنْ حَمِيمٍ وَلَا شَفِيعٍ يُطَاعُ﴾

«... Les injustes n'auront ni ami zélé, ni intercesseur écouté.» [*Ghāfir* : 18]

Le mécréant ne bénéficiera donc jamais d'intercession. Quant au croyant, l'intercession est prouvée en sa faveur lorsqu'Allah le permet. Le plus grand des intercesseur et leur chef est notre Prophète *Muḥammad* ﷺ. Il dispose d'intercessions qui lui sont spécifiques. Il existe aussi des intercessions qu'il aura en commun avec d'autres.

Sa parole : «**Croire en l'intercession du Messager d'Allah ﷺ pour les pécheurs au Jour de la résurrection et sur le *Ṣirāṭ* (le pont jeté au-dessus de l'enfer)...**»

Le Messager ﷺ sera le plus grand des intercesseurs au Jour de la résurrection. En fait, il intercédera en faveur de tous ceux qui seront réunis sur la plaine afin qu'Allah les soulage de la longue attente debout et que débutent les comptes. Car l'attente sera longue pour eux et ils seront touchés par de sévères difficultés, chaleur, soif et peur. L'attente sera longue pour eux — l'attente de *Al-Ḥashr*[77]. Ils se rendront chez les *Awlū al-ʿAzmi* (ceux doués de ferme volonté) parmi les messagers pour leur demander d'implorer Allah de les soulager de l'attente, soit par le Paradis, soit par l'Enfer. Ils iront voir *Ādam*, mais il s'excusera; ils iront voir *Nūḥ*, mais il s'excusera; ils iront voir *Ibrāhīm*, mais il s'excusera; ils iront voir *Mūsā*, mais il s'excusera; ils iront voir *ʿĪsā*, mais il s'excusera. Puis ils iront voir *Muḥammad* ﷺ et il dira : «*C'est mon rôle*», puis il tombera prosterné sous le Trône.

Parce qu'il ne pourra intercéder en faveur de qui que ce soit sans la permission d'Allah. Il tombera prosterné et invoquera son Seigneur et il lui sera dit :

يَا مُحَمَّدُ، ارْفَعْ رَأْسَكَ، وَسَلْ تُعْطَ، وَ اشْفَعْ تُشَفَّعْ، فَيَأْذَنُ اللَّهُ لَهُ بِالشَّفَاعَةِ، فَيَشْفَعُ فِي أَهْلِ الْمَحْشَرِ.

«Ô Muḥammad, redresse ta tête. Demande et ta requête sera acceptée. Intercède et ton intercession sera acceptée.» Allah lui accordera donc la permission d'intercéder et il intercédera pour les gens de la plaine de la résurrection[78].

77. NdT : c'est-à-dire l'assemblée de toutes les créatures devant Allāh au Jour du jugement.
78. Rapporté par *Al-Bukhārī* (4/1624, n°4206) et *Muslim* (1/182-183, n°193), d'après Anas ﷺ.

Afin qu'ils passent de l'assemblée à la reddition des comptes. Il s'agit de la plus grande intercession par laquelle Allah le favorisera devant toute créature. Allah le Très-Haut dit :

﴿وَمِنَ اللَّيْلِ فَتَهَجَّدْ بِهِ نَافِلَةً لَّكَ عَسَىٰ أَن يَبْعَثَكَ رَبُّكَ مَقَامًا مَّحْمُودًا﴾

«Et de la nuit consacre une partie [avant l'aube] pour des prières surérogatoires : afin que ton Seigneur te ressuscite en une position de gloire.» [*Al-Isrāʾ* : 79]

Al-Maqām al-Maḥmūd (la position de gloire) fait référence à la plus grande intercession et, dans l'invocation qui suit l'appel à la prière :

.آتِ مُحَمَّدًا الوَسِيلَةَ وَ الفَضِيلَةَ، وَ ابْعَثْهُ مَقَامًا مَحْمُودًا الَّذِي وَعَدْتَهُ.

«Accorde à Muḥammad le droit d'intercéder et la supériorité; et élève-le à la position de gloire que Tu lui as promise.» [79]

Il s'agit de la plus grande des intercessions.

De même, il intercédera en faveur de ceux qui auront commis des péchés majeurs parmi sa communauté. Il intercédera pour qu'ils n'entrent pas au feu ou en sortent s'ils y avaient déjà entré. Il intercédera donc en leur faveur. Ceci ne lui est pas spécifique. Il intercédera, ainsi que tous les prophètes, les *awliyāʾ* (les serviteurs bien aimés d'Allah) et ceux qui seront décédés durant l'enfance. Ils intercéderont pour tous ceux qui auront commis des péchés majeurs, contrairement aux (positions égarées des) *Jahmiyyah*, *Muʿtazilah* et des *Khawārij*.

Les *Khawārij* sont ceux qui prennent les armes contre les dirigeants Musulmans et renoncent à leur allégeance. Ils sont aussi ceux qui taxent les Musulmans de mécréance pour les péchés majeurs qui sont en dessous du polythéisme. Voilà qui sont les *Khawārij*. Ils furent nommés *Khawārij* parce qu'ils sortirent de ce qui est légiféré, se révoltèrent contre les autorités et renièrent leur allégeance. Ces gens renient l'intercession et disent : «Quiconque entre au feu n'en sortira jamais.» Ils citent la parole d'Allah :

﴿وَمَا هُم بِخَارِجِينَ مِنَ النَّارِ﴾

«... mais ils ne pourront pas sortir du feu.» [*Al-Baqarah* : 167]

Nous leur répliquons en disant que cela concerne les mécréants. Les mécréants n'en sortiront jamais. Quant à l'intercession voulue ici, elle est pour les gens de la foi qui ont commis des péchés majeurs. Elle est prouvée. Allah le Puissant et Majestueux dit :

﴿مَن ذَا الَّذِي يَشْفَعُ عِندَهُ إِلَّا بِإِذْنِهِ﴾

«... Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission ?...» [*Al-Baqarah* : 255]

79. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/222, n°589), d'après *Jābir* ﷺ.

Cela indique que s'Il accorde Sa permission, on pourra intercéder auprès de Lui. De façon similaire, Il dit :

﴿وَكَم مِّن مَّلَكٍ فِي السَّمَاوَاتِ لَا تُغْنِي شَفَاعَتُهُمْ شَيْئًا إِلَّا مِن بَعْدِ أَن يَأْذَنَ اللَّهُ لِمَن يَشَاءُ وَيَرْضَىٰ﴾

«Et que d'Anges dans les cieux dont l'intercession ne sert à rien, sinon qu'après qu'Allah l'aura permis, en faveur de qui Il veut et qu'Il agrée.» [*An-Najm* : 26]

Les deux conditions de l'intercession sont contenues dans ce verset :

i «**après qu'Allah l'aura permis**» est la première condition,

ii «**et qu'Il agrée**» est la seconde condition. Il agrée celui envers qui l'intercession est demandée, et Il n'agrée que le croyant. Quant au mécréant, Il ne l'agrée pas.

Ceux qui s'opposent à *Ahl As-Sunnah* concernant l'intercession sont deux extrêmes opposés :

i ceux qui nient l'intercession tels les *Khawārij* et les *Mu'tazilah*, ceux qui taxent les Musulmans de mécréance pour des péchés majeurs inférieurs au polythéisme,

ii ceux qui exagèrent dans l'affirmation de l'intercession. Il s'agit des soufis et des adorateurs de tombes qui se reposent sur l'intercession et, ainsi, cherchent refuge auprès des tombes, demandent le secours des morts, cherchant leur intercession comme l'a dit Allah le Très-Haut :

﴿وَيَعْبُدُونَ مِن دُونِ اللَّهِ مَا لَا يَضُرُّهُمْ وَلَا يَنفَعُهُمْ وَيَقُولُونَ هَٰؤُلَاءِ شُفَعَاؤُنَا عِندَ اللَّهِ﴾

«Ils adorent au lieu d'Allah ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter et disent : «Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah».» [*Yūnus* 18]

Ils les adorent afin qu'ils intercèdent en leur faveur auprès d'Allah.

Quant à ceux qui suivent la voie du juste milieu, ce sont *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah*. Ni ils ne nient l'intercession de manière absolue, ni ils ne l'affirment de manière absolue. Ils l'affirment plutôt avec les deux conditions contenues dans le Livre d'Allah et la *Sunnah*. Voilà donc une brève discussion à propos de l'intercession.

Sa parole : «**... pour les pécheurs...** »

C'est-à-dire qu'il y aura une intercession en faveur des pécheurs parmi les croyants, ceux qui n'ont pas atteint le niveau de la mécréance.

Sa parole : «**... sur le *Ṣirāṭ* (le pont jeté au-dessus de l'enfer)...**»

Signifie que le Prophète ﷺ intercédera en faveur des croyants lors de leur passage sur le *Ṣirāṭ*. Il intercédera également en faveur de quiconque entrera au feu

afin qu'il en sorte s'il fait partie des gens du monothéisme. Il intercédera donc sur le *Ṣirāṭ* lorsque les gens le traverseront.

Le *Ṣirāṭ* est le pont jeté au-dessus de l'Enfer. Les gens le traverseront suivant leurs actions. Certains le traverseront en un clignement d'œil, d'autres comme l'éclair, d'autres comme le vent, d'autres comme le cheval au galop, d'autres comme le chameau, d'autres courront, d'autres marcheront et d'autres ramperont. Et parmi eux seront ceux qui seront saisis et jetés au feu. Toutes les créatures traverseront ce pont : les mécréants et les croyants. Rien d'autre que leurs actes ne les sauveront. Allah le Très-Haut dit :

﴿وَإِن مِّنكُمْ إِلَّا وَارِدُهَا﴾

«Il n'y a personne parmi vous qui ne passera pas par [L'Enfer]...»

C'est-à-dire sur le *Ṣirāṭ*.

﴿كَانَ عَلَىٰ رَبِّكَ حَتْمًا مَّقْضِيًّا ﴿٧١﴾ ثُمَّ نُنَجِّي الَّذِينَ اتَّقَوا وَّنَذَرُ الظَّالِمِينَ فِيهَا جِثِيًّا﴾

«... car [il s'agit là] pour ton Seigneur d'une sentence irrévocable. Ensuite, Nous délivrerons ceux qui étaient pieux et Nous y laisserons les injustes agenouillés.» [*Maryam* : 71-72]

Donc nul ne sera sauvé sauf les gens de *tawqā* (piété). Quant aux mécréants, ils seront certes châtiés en Enfer — et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge. Voilà ce qu'est le *Ṣirāṭ*.

Sa parole : **«Après cela, Allah accordera de grandes faveurs à qui Il veut...»**

Il se peut qu'Allah sorte certains croyants du feu sans intercession de la part des intercesseurs, mais de Sa Faveur, exalté soit-Il, Il sortira des gens du feu sans intercession, mais de Sa Faveur seule.

Sa parole : **«... et ils sortiront du feu après y avoir été brûlés et avoir été carbonisés.»**

Allah le Puissant et Majestueux informa que les gens du feu y demeureront éternellement. Ni ils n'y mourront, ni ils n'y vivront. Allah le Très-Haut dit :

﴿فَذَكِّرْ إِن نَّفَعَتِ الذِّكْرَىٰ ﴿٩﴾ سَيَذَّكَّرُ مَن يَخْشَىٰ ﴿١٠﴾ وَيَتَجَنَّبُهَا الْأَشْقَى ﴿١١﴾ الَّذِي يَصْلَى النَّارَ الْكُبْرَىٰ ﴿١٢﴾ ثُمَّ لَا يَمُوتُ فِيهَا وَلَا يَحْيَىٰ﴾

«Rappelle, donc, où le Rappel doit être utile. Quiconque craint (Allah) s'[en] rappellera, et s'en écartera le grand malheureux, qui brûlera dans le plus grand Feu, où il ne mourra ni ne vivra.» [*Al-A'lā* : 9-13]

Donc, celui qui persiste et n'accepte pas le rappel ou l'avertissement et persiste dans son égarement entrera au feu et y restera sans vivre de vie d'aisance, ni mourir

d'une mort réconfortante. Il restera plutôt dans le châtiment. Mais celui qui y entrera parmi les Musulmans pécheurs sera brûlé et calciné. Il sera par la suite sorti du feu et placé dans une rivière nommée la Rivière de la Vie. Son corps repoussera et, lorsque son corps sera complet, il lui sera permis d'entrer au paradis.

La croyance au *Ṣirāṭ* au-dessus de l'Enfer

١٩ – قَال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالإِيمَانُ بِالصِرَاطِ عَلَى جَهَنَّمَ، يَأْخُذُ الصِّرَاطُ مَنْ شَاءَ اللَّهُ، وَيَجُوزُ مَنْ شَاءَ اللَّهُ، وَيَسْقُطُ فِي جَهَنَّمَ مَنْ شَاءَ اللَّهُ، وَلَهُمْ أَنْوَارٌ عَلَى قَدْرِ إِيمَانِهِمْ.

[19] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Croire au *Ṣirāṭ* au-dessus de l'Enfer. Le *Ṣirāṭ* attrapera quiconque Allah veut. Le traversera celui qu'Allah veut et tombera en Enfer celui qu'Allah veut. Ils auront une lumière proportionnelle à leur foi.»

Commentaire

Parmi les événements du Jour de la résurrection sera la traversée du *Ṣirāṭ* comme mentionné auparavant.

Linguistiquement, le terme *aṣ-Ṣirāṭ* signifie la route. Mais il signifie ici le pont jeté sur l'Enfer. Il est très peu large, plus fin qu'un cheveu, plus affûté qu'une épée et plus brûlant que des braises. Toutes les créatures le traverseront suivant leurs actions. Leurs actes les feront se déplacer. Celui qui sera sauvé aura certainement réussi et celui qui ne sera pas sauvé sera perdu.

La traversée des gens se fera en proportion de leurs actes. Certains traverseront en un clin d'œil, certains comme un éclair, d'autres comme le vent, d'autres comme le cheval au galop et d'autres comme le chameau. Certains courront sur leurs pieds,

d'autres marcheront et d'autres ramperont. Certains seront attrapés et jetés en Enfer. Ceci est mentionné dans le Glorieux *Qur'ān* et la *Sunnah* prophétique. Allah le Très-Haut dit :

﴿فَوَرَبِّكَ لَنَحْشُرَنَّهُمْ وَالشَّيَاطِينَ ثُمَّ لَنُحْضِرَنَّهُمْ حَوْلَ جَهَنَّمَ جِثِيًّا﴾

«Par ton Seigneur ! Assurément, Nous les rassemblerons, eux et les diables. Puis, Nous les placerons autour de l'Enfer, agenouillés.»

Jusqu'à Sa parole :

﴿وَإِن مِّنكُمْ إِلَّا وَارِدُهَا ۚ كَانَ عَلَىٰ رَبِّكَ حَتْمًا مَّقْضِيًّا﴾

«Il n'y a personne parmi vous qui ne passera pas par [L'Enfer] : Car [il s'agit là] pour ton Seigneur d'une sentence irrévocable.» [*Maryam* : 68-71]

C'est-à-dire l'Enfer. Ce passage signifie la traversée du *Ṣirāṭ*. Il s'agit du passage mentionné dans le *Qur'ān* et cela s'adresse aux croyants et aux autres.

﴿وَإِن مِّنكُمْ إِلَّا وَارِدُهَا﴾

Il n'y a personne parmi vous qui ne passera pas par [L'Enfer]...

Les croyants, les mécréants, les hypocrites et toutes les créatures traverseront ce *Ṣirāṭ*. Celui qui en sera sauvé entrera le Paradis et celui qui en tombera sera damné.

﴿ثُمَّ نُنَجِّي الَّذِينَ اتَّقَوا﴾

«Ensuite, Nous délivrerons ceux qui étaient pieux...» [*Maryam* : 72]

Et rien ne peut sauver, si ce n'est la piété. Ni la force physique, ni la richesse, ni le statut social ne peuvent sauver l'individu. Rien ne peut sauver si ce n'est la piété. Ceci est le texte du Glorieux *Qur'ān*.

Des *aḥādīth* ont été rapportés dans la *Sunnah* à propos de la frayeur du Jour de la résurrection, dont fait partie la traversée du *Ṣirāṭ*. Il est obligatoire de croire au *Ṣirāṭ* et à sa traversée. Croire en cela (seulement) n'est pas suffisant, il faut l'accompagner d'actions vertueuses. C'est pour cela que l'être humain doit se préparer à la traversée par la piété — qui est constituée des actes vertueux.

Sa parole : «Le *Ṣirāṭ* attrapera quiconque Allah veut. Le traversera celui qu'Allah veut et tombera en Enfer celui qu'Allah veut.» , comme Allah, Exalté soit-Il, dit :

﴿ثُمَّ نُنَجِّي الَّذِينَ اتَّقَوا وَّنَذَرُ الظَّالِمِينَ فِيهَا جِثِيًّا﴾

«Ensuite, Nous délivrerons ceux qui étaient pieux et Nous y laisserons les injustes agenouillés.» [*Maryam* : 72]

Car il y a des crochets sur le *Ṣirāṭ* qui attraperont quiconque ils auront été ordonnés d'attraper alors que les autres le traverseront.

Sa parole : «**Ils auront une lumière proportionnelle à leur foi.**»

Au Jour de la résurrection, les gens de la foi auront une lumière avec laquelle ils marcheront comme le dit Allah le Très-Haut :

﴿نُورُهُمْ يَسْعَىٰ بَيْنَ أَيْدِيهِمْ وَبِأَيْمَانِهِمْ يَقُولُونَ رَبَّنَا أَتْمِمْ لَنَا نُورَنَا وَاغْفِرْ لَنَا ۖ إِنَّكَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ﴾

> «**Leur lumière courra devant eux et à leur droite ; ils diront : «Seigneur, parfais-nous notre lumière et pardonne-nous. Car Tu es Omnipotent».**» [*At-Taḥrīm* : 8]

Allah le Très-Haut dit également :

﴿يَوْمَ تَرَى الْمُؤْمِنِينَ وَالْمُؤْمِنَاتِ يَسْعَىٰ نُورُهُم بَيْنَ أَيْدِيهِمْ وَبِأَيْمَانِهِم بُشْرَاكُمُ الْيَوْمَ جَنَّاتٌ تَجْرِي مِن تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ خَالِدِينَ فِيهَا ۚ ذَٰلِكَ هُوَ الْفَوْزُ الْعَظِيمُ﴾

> «**Le jour où tu verras les croyants et les croyantes, leur lumière courant devant eux et à leur droite ; (on leur dira) : «Voici une bonne nouvelle pour vous, aujourd'hui : des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux pour y demeurer éternellement». Tel est l'énorme succès.**» [*Al-Ḥadīd* : 12]

Il sera initialement donné aux hypocrites une lumière parce qu'ils étaient entrés et avaient extériorisé l'Islam ; ils seront donc traités de façon similaire à ce qu'ils montrèrent (dans cette vie).

Il leur sera donc donné une lumière pour les tromper comme ils cherchèrent à tromper par leur Islam, ils auront donc une lumière par ruse. Ensuite leur lumière s'éteindra et ils resteront dans les ténèbres.

﴿يَوْمَ يَقُولُ الْمُنَافِقُونَ وَالْمُنَافِقَاتُ لِلَّذِينَ آمَنُوا انظُرُونَا﴾

> «**Le jour où les hypocrites, hommes et femmes, diront à ceux qui croient : «Attendez...**» [*Al-Ḥadīd* : 13]

Parce qu'ils marcheront derrière les croyants.

﴿انظُرُونَ﴾

> «**... Attendez...**»

C'est-à-dire «attendez-nous».

﴿نَقْتَبِسْ مِن نُّورِكُمْ قِيلَ ارْجِعُوا وَرَاءَكُمْ فَالْتَمِسُوا نُورًا فَضُرِبَ بَيْنَهُم بِسُورٍ لَّهُ بَابٌ بَاطِنُهُ فِيهِ الرَّحْمَةُ وَظَاهِرُهُ مِن قِبَلِهِ الْعَذَابُ ﴿١٣﴾ يُنَادُونَهُمْ أَلَمْ نَكُن مَّعَكُمْ﴾

«... que nous empruntions [un peu] de votre lumière» . Il sera dit : «Revenez en arrière, et cherchez de la lumière» . C'est alors qu'on éleva entre eux une muraille ayant une porte dont l'intérieur contient la miséricorde, et dont la face apparente a devant elle le châtiment [l'Enfer]. «N'étions-nous pas avec vous ?» leur crieront-ils...»

C'est-à-dire ici-bas.

﴿قَالُوا بَلَىٰ وَلَٰكِنَّكُمْ فَتَنتُمْ أَنفُسَكُمْ وَتَرَبَّصْتُمْ وَارْتَبْتُمْ وَغَرَّتْكُمُ الْأَمَانِيُّ حَتَّىٰ جَاءَ أَمْرُ اللَّهِ وَغَرَّكُم بِاللَّهِ الْغَرُورُ ﴿١٤﴾ فَالْيَوْمَ لَا يُؤْخَذُ مِنكُمْ فِدْيَةٌ وَلَا مِنَ الَّذِينَ كَفَرُوا ۚ مَأْوَاكُمُ النَّارُ ۖ هِيَ مَوْلَاكُمْ ۖ وَبِئْسَ الْمَصِيرُ﴾

«... «Oui, répondront [les autres] mais vous vous êtes laissés tenter, vous avez comploté (contre les croyants) et vous avez douté et de vains espoirs vous ont trompés, jusqu'à ce que vînt l'ordre d'Allah. Et le séducteur [le diable] vous a trompés au sujet d'Allah. Aujourd'hui donc, on n'acceptera de rançon ni de vous ni de ceux qui ont mécru. Votre asile est le Feu : c'est lui qui est votre compagnon inséparable. Et quelle mauvaise destination !» [Al-Ḥadīd : 13-15]

La foi deviendra lumière au Jour de la résurrection. Derrière elle marcheront ses adeptes. Alors qu'au contraire, les mécréants et les hypocrites seront dans les ténèbres — et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge. Ils ne sauront pas vers où ils iront.

La croyance aux prophètes et aux anges

٢٠ – قَال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللهِ : وَالإِيمَانُ بِالأَنْبِيَاءِ وَالملَائِكَة.

[20] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Et de croire aux prophètes et aux anges.»

Commentaire

Parmi les fondements et les piliers de la foi est la croyance aux anges et aux prophètes. Ceci comme dans le *ḥadīth* de *Jibrīl* عليه السلام lorsqu'il dit au Prophète ﷺ : «Informe-moi de la foi.» Le Prophète ﷺ dit :

الإِيمَانُ : أَنْ تُؤْمِنَ بِاللهِ وَ مَلَائِكَتِهِ وَ كُتُبِهِ وَ رُسُلِهِ وَ اليَوْمِ الآخِرِ، وَ تُؤْمِنَ بِالقَدَرِ خَيْرِهِ وَ شَرِّهِ

«La foi est de croire en Allah, Ses anges, Ses livres, Ses messagers et au Jour dernier. Et de croire au destin bon et mauvais.» [80]

Et dans le *Qur'ān* :

﴿لَّيْسَ الْبِرَّ أَن تُوَلُّوا وُجُوهَكُمْ قِبَلَ الْمَشْرِقِ وَالْمَغْرِبِ وَلَكِنَّ الْبِرَّ مَنْ آمَنَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ وَالْمَلَائِكَةِ وَالْكِتَابِ وَالنَّبِيِّينَ﴾

80. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/36, n°8), d'après *'Umar ibn Al-Khaṭṭāb* رضي الله عنه.

«La bonté pieuse ne consiste pas à tourner vos visages vers le Levant ou le Couchant. Mais la bonté pieuse est de croire en Allah, au Jour dernier, aux Anges, au Livre et aux prophètes...» [*Al-Baqarah* : 177]

Et dans Sa parole, exalté soit-Il :

﴿آمَنَ الرَّسُولُ بِمَا أُنزِلَ إِلَيْهِ مِن رَّبِّهِ وَالْمُؤْمِنُونَ ۚ كُلٌّ آمَنَ بِاللَّهِ وَمَلَائِكَتِهِ وَكُتُبِهِ وَرُسُلِهِ لَا نُفَرِّقُ بَيْنَ أَحَدٍ مِّن رُّسُلِهِ ۚ وَقَالُوا سَمِعْنَا وَأَطَعْنَا﴾

«Le Messager a cru en ce qu'on a fait descendre vers lui venant de son Seigneur, et aussi les croyants : tous ont cru en Allah, en Ses anges, à Ses livres et en Ses messagers; (en disant) : «Nous ne faisons aucune distinction entre Ses messagers» . Et ils ont dit : «Nous avons entendu et obéi...» [*Al-Baqarah* : 285]

﴿قُولُوا آمَنَّا بِاللَّهِ وَمَا أُنزِلَ إِلَيْنَا وَمَا أُنزِلَ إِلَىٰ إِبْرَاهِيمَ وَإِسْمَاعِيلَ وَإِسْحَاقَ وَيَعْقُوبَ وَالْأَسْبَاطِ وَمَا أُوتِيَ مُوسَىٰ وَعِيسَىٰ وَمَا أُوتِيَ النَّبِيُّونَ مِن رَّبِّهِمْ لَا نُفَرِّقُ بَيْنَ أَحَدٍ مِّنْهُمْ وَنَحْنُ لَهُ مُسْلِمُونَ﴾

Dites : «Nous croyons en Allah et en ce qu'on nous a révélé, et en ce qu'on a fait descendre vers *Ibrāhīm* et *Ismāʿīl* et *Isḥāq* et *Yaʿqūb* et les Tribus, et en ce qui a été donné à *Mūsā* et à *ʿĪsā*, et en ce qui a été donné aux prophètes, venant de leur Seigneur : nous ne faisons aucune distinction entre eux. Et à Lui nous sommes Soumis».» [*Al-Baqarah* : 136]

En conséquence, il est obligatoire de croire en tous les anges, ceux qu'Allah a mentionné et ceux qu'Il n'a pas mentionné. Le terme *al-malāʾikah* (les anges) est le pluriel de *malak* (ange). Ils sont des créatures du monde de l'invisible. Allah les créa à partir de lumière.

Quant aux *jinns*, Allah les créa à partir du feu. En ce qui concerne les êtres humains, Allah les créa d'argile, puis d'une eau vile comme cela est mentionné par Allah, exalté soit-Il.

Il faut donc croire en tous les anges, ceux qu'Allah a mentionné et ceux qu'Il n'a pas mentionné, nous croyons en eux tous, collectivement. Celui qui croit en certains d'entre eux et mécroit en d'autres aura mécru en tous les anges. Allah le Très-Haut dit :

﴿قُلْ مَن كَانَ عَدُوًّا لِّجِبْرِيلَ فَإِنَّهُ نَزَّلَهُ عَلَىٰ قَلْبِكَ بِإِذْنِ اللَّهِ مُصَدِّقًا لِّمَا بَيْنَ يَدَيْهِ وَهُدًى وَبُشْرَىٰ لِلْمُؤْمِنِينَ ﴿٩٧﴾ مَن كَانَ عَدُوًّا لِّلَّهِ وَمَلَائِكَتِهِ وَرُسُلِهِ وَجِبْرِيلَ وَمِيكَالَ فَإِنَّ اللَّهَ عَدُوٌّ لِّلْكَافِرِينَ﴾

«Dis : «Quiconque est ennemi de *Jibrīl* doit connaître que c'est lui qui, avec la permission d'Allah, a fait descendre sur ton cœur cette

révélation qui déclare véridiques les messages antérieurs et qui sert aux croyants de guide et d'heureuse annonce» [Dis :] «Quiconque est ennemi d'Allah, de Ses anges, de Ses messagers, de *Jibrīl* et de *Mikāʾīl*... [Allah sera son ennemi] car Allah est l'ennemi des infidèles».» [*Al-Baqarah* : 97-98]

Donc celui qui mécroit en l'un des anges aura mécru en tous les anges, comme les juifs qui disent : «*Jibrīl* est notre ennemi. Si celui qui descendit la révélation à *Muḥammad* ﷺ était autre que *Jibrīl*, nous lui aurions obéi. Mais c'est *Jibrīl* qui descendit la révélation et il est notre ennemi. Nous ne croirons donc pas en lui.» Allah révéla alors ce verset :

﴿قُلْ مَن كَانَ عَدُوًّا لِّجِبْرِيلَ فَإِنَّهُ نَزَّلَهُ عَلَىٰ قَلْبِكَ بِإِذْنِ اللَّهِ﴾

«Dis : «Quiconque est ennemi de *Jibrīl* doit connaître que c'est lui qui, avec la permission d'Allah, a fait descendre sur ton cœur cette révélation...» [*Al-Baqarah* : 97] [81]

Elle n'est pas de *Jibrīl*, mais plutôt d'Allah, le Puissant et Majestueux. *Jibrīl* n'est qu'un messager d'Allah chargé de la révélation.

Parmi les sectes égarées qui s'affilient à l'Islam sont celles qui disent : «*Jibrīl* a certes trahi de dépôt, car le message divin était destiné à *ʿAlī* ﷺ, mais il l'a trahi et donné à *Muḥammad* ﷺ !» Leur poète écrivit :

«Le digne de confiance (*Jibrīl*) trahit (la confiance),
il la détourna du lion.»

C'est-à-dire de *ʿAlī*.

L'auteur a dit : **«Et de croire aux prophètes et aux anges.»**

Un prophète est celui à qui une législation a été révélée, sans qu'il lui ait été ordonné de la transmettre.

Un messager est celui à qui une législation a été révélée et qui a été ordonné de la transmettre.

La différence entre un prophète et un messager est que le messager est envoyé avec une législation qui lui a été descendue. Contrairement au prophète qui est envoyé avec la législation descendue à un messager avant lui comme les prophètes des Fils d'*Isrāʾīl*. Ils furent envoyés avec le message de *Mūsā* dans la Thora.

81. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/1628, n°4210), d'après *ʿAbdullāh ibn Salām* ﷺ qui dit à propos de *Jibrīl* : «C'est l'ennemi des juifs parmi les anges.» Il ﷺ récita alors le verset :

﴿مَن كَانَ عَدُوًّا لِّجِبْرِيلَ فَإِنَّهُ نَزَّلَهُ عَلَىٰ قَلْبِكَ بِإِذْنِ اللَّهِ﴾

«... Quiconque est ennemi de Jibrīl doit connaître que c'est lui qui, avec la permission d'Allah, a fait descendre sur ton cœur cette révélation...» [*Al-Baqarah* : 97]

﴿إِنَّا أَنزَلْنَا التَّوْرَاةَ فِيهَا هُدًى وَنُورٌ ۚ يَحْكُمُ بِهَا النَّبِيُّونَ الَّذِينَ أَسْلَمُوا لِلَّذِينَ هَادُوا وَالرَّبَّانِيُّونَ وَالْأَحْبَارُ﴾

«Nous avons fait descendre la Thora dans laquelle il y a guide et lumière. C'est sur sa base que les prophètes qui se sont soumis à Allah, ainsi que les rabbins et les docteurs jugent les affaires des Juifs...» [*Al-Mā'idah* : 44]

Ils jugeaient donc avec la Thora descendue à *Mūsā* عليه السلام. Ils ne vinrent pas avec une législation indépendante. Contrairement au messager qui vient avec une législation indépendante et est ordonné de la transmettre aux autres. Quant au prophète, il lui est ordonné de transmettre le message d'autres avant lui et une révélation peut lui être faite occasionnellement. Ceci est la différence.

Celui qui mécroit en l'un des prophètes aura mécru en tous les prophètes dont celui en qui il prétend croire. Parce que les prophètes sont des frères. Le Messager d'Allah ﷺ dit :

الأَنْبِيَاءُ إِخْوَةٌ لِعَلَّاتٍ.

«Les prophètes sont des frères de mères différentes.» [82]

Une seule chaîne, leur voie est unique. Donc celui qui renie l'un d'entre eux les renie tous. Parce que ce qui est avec celui-ci est avec l'autre également. Ils sont tous les messagers d'Allah. Celui qui prétend croire en *Mūsā* comme les juifs et mécroit en *'Īsā* et *Muḥammad* ﷺ mécroit en fait en tous les prophètes dont le prophète auquel il prétend croire — *Mūsā* عليه السلام. Parce que *Muḥammad* ﷺ est mentionné dans le livre avec lequel vint *Mūsā*.

Allah le Très-Haut dit :

﴿الَّذِينَ يَتَّبِعُونَ الرَّسُولَ النَّبِيَّ الْأُمِّيَّ الَّذِي يَجِدُونَهُ مَكْتُوبًا عِندَهُمْ فِي التَّوْرَاةِ وَالْإِنجِيلِ يَأْمُرُهُم بِالْمَعْرُوفِ وَيَنْهَاهُمْ عَنِ الْمُنكَرِ وَيُحِلُّ لَهُمُ الطَّيِّبَاتِ وَيُحَرِّمُ عَلَيْهِمُ الْخَبَائِثَ وَيَضَعُ عَنْهُمْ إِصْرَهُمْ وَالْأَغْلَالَ الَّتِي كَانَتْ عَلَيْهِمْ ۚ فَالَّذِينَ آمَنُوا بِهِ وَعَزَّرُوهُ وَنَصَرُوهُ وَاتَّبَعُوا النُّورَ الَّذِي أُنزِلَ مَعَهُ ۙ أُولَٰئِكَ هُمُ الْمُفْلِحُونَ﴾

«Ceux qui suivent le Messager, le Prophète illettré qu'ils trouvent écrit (mentionné) chez eux dans la Thora et l'Évangile. Il leur ordonne le convenable, leur défend le blâmable, leur rend licites les bonnes choses, leur interdit les mauvaises, et leur ôte le fardeau et les jougs qui étaient sur eux. Ceux qui croiront en lui, le soutiendront, lui porteront secours et suivront la lumière descendue avec lui ; ceux-là seront les gagnants.» [*Al-A'rāf* : 157]

82. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1270, n°3259) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/1837, n°2365), d'après *Abū Hurayrah* رضي الله عنه, la formulation est celle présente chez *Al-Bukhārī* : *«Les prophètes sont des frères de même père, leurs mères diffèrent, mais leur religion est unique.»*

﴿الَّذِينَ آتَيْنَاهُمُ الْكِتَابَ يَعْرِفُونَهُ كَمَا يَعْرِفُونَ أَبْنَاءَهُمْ﴾

«Ceux à qui Nous avons donné le Livre, le reconnaissent comme ils reconnaissent leurs enfants...» [*Al-Baqarah* : 146]

Mais l'envie les fit mécroire en *Muḥammad* ﷺ parce qu'ils ne voulaient pas que la prophétie fut enlevée des Fils d'*Isrā'īl*. Ils voulaient monopoliser la faveur d'Allah.

﴿أَمْ يَحْسُدُونَ النَّاسَ عَلَىٰ مَا آتَاهُمُ اللَّهُ مِن فَضْلِهِ﴾

«Envient-ils aux gens ce qu'Allah leur a donné de par Sa grâce?» [*An-Nisā'* : 54]

Ce sont l'envie et la transgression qui les firent le rejeter ; autrement, ils savaient qu'il était le Messager d'Allah, car ils trouvèrent sa mention dans la Thora et l'Évangile.

De même, *'Īsā* عليه السلام annonça la bonne nouvelle de (la venue de) *Muḥammad* ﷺ. Allah le Très-Haut dit :

﴿وَإِذْ قَالَ عِيسَى ابْنُ مَرْيَمَ يَا بَنِي إِسْرَائِيلَ إِنِّي رَسُولُ اللَّهِ إِلَيْكُم مُّصَدِّقًا لِّمَا بَيْنَ يَدَيَّ مِنَ التَّوْرَاةِ وَمُبَشِّرًا بِرَسُولٍ يَأْتِي مِن بَعْدِي اسْمُهُ أَحْمَدُ﴾

«Et quand *'Īsā* fils de *Maryam* dit : «Ô Enfants d'*Isrā'īl*, je suis vraiment le Messager d'Allah [envoyé] à vous, confirmateur de ce qui, dans la Thora, est antérieur à moi, et annonciateur d'un Messager à venir après moi, dont le nom sera «*Aḥmad*» ...» [*Aṣ-Ṣaff* : 6]

Qui fut le messager qui vint après *'Īsā* عليه السلام ? Nul autre messager ne vint après *'Īsā* عليه السلام, si ce n'est *Muḥammad* ﷺ. Son nom est *Aḥmad* et *Muḥammad*, il a de nombreux noms. Celui qui mécroit en *'Īsā* mécroit en tous les messagers. Et celui qui mécroit en *Muḥammad* ﷺ mécroit en tous les messagers. C'est pour cela qu'Allah le Majestueux et Très-Haut dit :

﴿كَذَّبَتْ قَوْمُ نُوحٍ الْمُرْسَلِينَ﴾

«Le peuple de *Nūḥ* traita de menteurs les Messagers» [*Ash-Shu'arā'* : 105]

Bien que le premier des messagers fut *Nūḥ*, ils le rejetèrent. Mais Allah dit qu'ils traitèrent tous les messagers de menteurs. Cela inclut donc tous ceux qui vinrent après lui. Parce que celui qui renie un messager renie (également) tous les autres messagers :

﴿كَذَّبَتْ عَادٌ الْمُرْسَلِينَ﴾

«Les *'Ād* traitèrent de menteurs les envoyés.» [*Ash-Shu'arā'* : 123]

﴿كَذَّبَتْ ثَمُودُ الْمُرْسَلِينَ﴾

«Les *Thamūd* traitèrent de menteurs les Messagers.» [*Ash-Shuʿarāʾ* : 141]

﴿كَذَّبَ أَصْحَابُ الْأَيْكَةِ الْمُرْسَلِينَ﴾

«Les gens d'*Al-Aykah* traitèrent de menteurs les Messagers.» [*Ash-Shuʿarāʾ* : 176]

Ainsi, celui qui mécroit en un, mécroit à tous.

﴿إِنَّ الَّذِينَ يَكْفُرُونَ بِاللَّهِ وَرُسُلِهِ وَيُرِيدُونَ أَن يُفَرِّقُوا بَيْنَ اللَّهِ وَرُسُلِهِ وَيَقُولُونَ نُؤْمِنُ بِبَعْضٍ وَنَكْفُرُ بِبَعْضٍ وَيُرِيدُونَ أَن يَتَّخِذُوا بَيْنَ ذَٰلِكَ سَبِيلًا ۝ أُولَٰئِكَ هُمُ الْكَافِرُونَ حَقًّا﴾

«Ceux qui ne croient pas en Allah et en Ses messagers, et qui veulent faire distinction entre Allah et Ses messagers et qui disent : «Nous croyons en certains d'entre eux mais ne croyons pas en d'autres» , et qui veulent prendre un chemin intermédiaire (entre la foi et la mécréance), les voilà les vrais mécréants !...» [*An-Nisāʾ* : 150-151]

Bien qu'ils croyaient en certains d'entre eux, cela ne fut pas suffisant. Il est obligatoire de croire à tous, car ils sont tous les messagers d'Allah. Tous vinrent d'Allah, exalté soit-Il, le premier d'entre eux annonçant la bonne nouvelle du dernier d'entre eux tout comme le dernier d'entre eux croit au premier d'entre eux *ʿalayhim as-salām*. Voilà la croyance des Musulmans — *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah*.

La croyance au Paradis et à l'Enfer

٢١ – قَال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالإِيمَانُ بِأَنَّ الجَنَّةَ حَقٌّ وَالنَّارَ حَقٌّ، وَأَنَّهُمَا مَخْلُوقَتَانِ، الجَنَّةُ فِي السَمَاءِ السَّابِعَةِ، وَسَقْفُهَا العَرْشُ، وَالنَارُ تَحْتَ الأَرْضِ السَابِعَةِ السُّفْلَى، وَهُمَا مَخْلُوقَتَانِ، قَدْ عَلِمَ اللَّهُ تَعَالَى عَدَدَ أَهْلِ الجَنَّةِ وَمَنْ يَدْخُلُهَا، وَ عَدَدَ أَهْلِ النَّارِ وَمَنْ يَدْخُلُهَا، لَا تَفْنَيَانِ أَبَداً، بَقَاؤُهُمَا مَعَ بَقَاءِ اللَّهِ أَبَدَ الآبِدِينَ، وَدَهْرَ الدَّاهِرِينَ، وَآدَمُ عَلَيْهِ السَّلَامُ كَانَ فِي الجَنَّةِ البَاقِيَةِ المَخْلُوقَةِ، فَأُخْرِجَ مِنْهَا بَعْدَمَا عَصَى اللَّهُ عَزَّ وَجَلَّ

[21] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Et de croire que le Paradis est vérité et que l'Enfer est vérité et qu'ils sont tous deux créés. Le paradis est situé au septième ciel et son toit est le Trône. Le feu est sous la septième terre. Ils sont tous deux créés. Allah sait le nombre de personnes du Paradis et qui y entrera et le nombre de personnes du feu et qui y entrera. Ils ne cesseront jamais d'exister. Ils resteront pour toujours avec l'Existence éternelle d'Allah — exalté soit-Il. *Ādam* fut dans le paradis éternel créé. Il en fut cependant expulsé après avoir désobéi à Allah le Puissant et Majestueux.»

Commentaire

Parmi les piliers de la foi est la croyance au Jour dernier et tout ce qu'il contient. Parmi ce que contient le Jour dernier sont le Paradis et l'Enfer qui sont tous les deux des demeures de récompense. Les croyants seront au Paradis, qui a été préparé pour

les vertueux tandis que les mécréants seront au feu qui leur a été préparé. Ils sont tous deux des demeures de récompense.

Ici-bas est la demeure des actes et elle ne contient nulle récompense, alors que l'Au-delà est la demeure de récompense et il ne contient aucune action. Ainsi, celui qui ne croit pas au Paradis et au feu aura mécru parce qu'il est obligatoire de croire en tout ce qui est authentiquement rapporté à propos du Jour dernier. Et en font partie le Paradis et l'Enfer.

Ceci est mentionné à de nombreuses reprises dans le *Qur'ān*. Donc celui qui mécroit au Paradis et à l'Enfer ou les interprète mal comme le font les *Qarāmiṭah* et les *Bāṭiniyyah* sera mécréant en Allah, exalté soit-Il.

Il est obligatoire de croire au Paradis et au feu et qu'ils sont tous deux des demeures réelles : la demeure des vertueux et la demeure des mécréants. Tous deux sont éternels, existent actuellement, ayant déjà été créés. Ils sont éternels et ne périront jamais. Allah le Très-Haut dit à propos du Paradis :

﴿أُعِدَّتْ لِلْمُتَّقِينَ﴾

«... préparé pour les pieux» [*Āl 'Imrān* : 133]

Et Il dit à propos du feu :

﴿أُعِدَّتْ لِلْكَافِرِينَ﴾

«... préparé pour les mécréants.» [*Āl 'Imrān* : 131]

Le terme «préparé» est une preuve qu'ils existent déjà et sont prêts. Cela ne signifie pas qu'ils seront créés par la suite en prenant pour preuve que le Prophète ﷺ mentionna tellement de choses qui prouvent leur existence. Parmi elles sa parole :

إِنَّ شِدَّةَ الحَرِّ مِنْ فَيْحِ جَهَنَّمَ.

«Certes la chaleur intense est l'expiration de l'Enfer.» [83]

Et il dit également à propos du froid intense :

جَعَلَ اللَّهُ لِجَهَنَّمَ نَفَسَيْنِ : نَفَسًا فِي الصَّيْفِ، وَذَلِكَ أَحَرُّ مَا تَجِدُونَ، وَنَفَسًا فِي الشِّتَاءِ، وَذَلِكَ شِدَّةُ البَرْدِ فَهُوَ مِنْ زَمْهَرِيرِ جَهَنَّمَ.

«Allah a donné deux souffles à l'Enfer : un en été et c'est le plus chaud que vous trouverez et un en hiver et c'est le froid le plus sévère. Il fait partie du froid de l'Enfer.» [84]

---

83. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/198, n°510) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/430, n°615), d'après *Abū Hurayrah* رضي الله عنه. La version de *Al-Bukhārī* est d'après *Abū Hurayrah* et *Ibn 'Umar* رضي الله عنهم.

84. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/199, n°512) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/431, n°617), d'après *Abū Hurayrah* رضي الله عنه.

Ceci indique qu'ils existent actuellement.

Le Paradis existe ; Allah l'a préparé pour les pieux. Il a confié le Paradis et l'Enfer à des anges. Dans le *ḥadīth* de *ʿUbādah ibn Aṣ-Ṣāmit* ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit :

مَنْ شَهِدَ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، وَأَنَّ مُحَمَّدًا رَسُولُ اللَّهِ، وَأَنَّ عِيسَى عَبْدُ اللَّهِ وَرَسُولُهُ، وَكَلِمَتُهُ أَلْقَاهَا إِلَى مَرْيَمَ وَرُوحٌ مِنْهُ، وَأَنَّ الجَنَّةَ حَقٌّ، وَ النَّار حَقٌّ، أَدْخَلَهُ اللَّه الجَنَّةَ عَلَى مَا كَانَ مِنَ العَمَلِ.

«Celui qui atteste que nul ne mérite d'être adoré si ce n'est Allah et que Muḥammad est le Messager d'Allah, et que ʿĪsā est le serviteur d'Allah, Son messager et Sa Parole qu'Il accorda à Maryam et un esprit de Lui et que le Paradis et l'Enfer sont vérité, Allah le fera entrer au Paradis quels qu'aient pu être ses actes.» [85]

Le témoin est sa parole ﷺ :

وَأَنَّ الجَنَّةَ حَقٌّ، وَ النَّار حَقٌّ.

«... et que le Paradis et l'Enfer sont vérité...»

Et dans l'invocation d'ouverture de sa prière de nuit, le Prophète ﷺ disait :

لِقَاؤُكَ حَقٌّ، وَوَعْدُكَ حَقٌّ، وَالجَنَّةُ حَقٌّ، وَالنَّارُ حَقٌّ.

«Ta rencontre est vérité, Ta promesse est vérité et le Paradis et l'Enfer sont vérité.» [86]

Sa parole : **«... et qu'ils sont tous deux créés...»**

C'est-à-dire qu'ils ont déjà été créés.

Sa parole : « **Le paradis est situé au septième ciel et son toit est le Trône.**»

Ceci est authentiquement rapporté dans le *ḥadīth* :

إِنَّ فِي الجَنَّةِ مِائَةَ دَرَجَةٍ أَعَدَّهَا اللَّهُ لِلمُجَاهِدِينَ فِي سَبِيلِ اللَّهِ، مَا بَيْنَ الدَّرَجَتَيْنِ كَمَا بَيْنَ السَّمَاءِ وَالأَرْضِ، فَإِذَا سَأَلْتُمُ اللَّهَ فَأَسْأَلُوهُ الفِرْدَوْسَ فَإِنَّهُ أَوْسَطُ الجَنَّةِ، وَأَعْلَى الجَنَّةِ، وَفَوْقَهُ عَرْشُ الرَّحْمَنِ، وَمِنْهُ تَفَجَّرُ أَنْهَارُ الجَنَّةِ.

«Certes le Paradis a cent niveaux qu'Allah a préparé pour ceux qui s'engagent dans le jihād pour Sa cause. Et la distance entre chaque niveau est telle la distance entre le ciel et la terre. Donc, si vous demandez à Allah, demandez-Lui l'entrée au Firdaws, car il s'agit certes des parties intermédiaire et supérieure du Paradis et au-dessus se trouve le Trône de Ar-Raḥmān. Sous lui coulent les rivières du Paradis.» [87]

Ceci indique que le Paradis se situe dans un endroit élevé — dans *ʿIlliyyūn*. Allah le Très-Haut dit :

﴿كَلَّا إِنَّ كِتَابَ الْأَبْرَارِ لَفِي عِلِّيِّينَ﴾

85. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1268, n°3252) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/57, n°28).

86. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/377, n°1069) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/532, n°769), d'après *Ibn ʿAbbās* ﷺ.

87. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1028, n°2637), d'après *Abū Hurayrah* ﷺ.

«Qu'ils prennent garde! Le livre des bons sera dans *'Illiyyūn*» [*Al-Muṭaffifīn* : 18]

C'est-à-dire la plus haute partie de quelque chose, alors que le feu se trouve au plus bas du bas. Allah le Très-Haut dit :

﴿كَلَّا إِنَّ كِتَابَ الْفُجَّارِ لَفِي سِجِّينٍ ۝ وَمَا أَدْرَاكَ مَا سِجِّينٌ﴾

«Non...! Mais en vérité le livre des libertins sera dans *Sijjīn* — et qui te dira ce qu'est *Sijjīn* ?» [*Al-Muṭaffifīn* : 7-8]

Sa parole : «**Allah sait le nombre de personnes du Paradis et qui y entrera...**»

Allah le Puissant et Majestueux connaît tout de par Sa Science éternelle. Et en fait partie Sa science des gens du Paradis et de qui y entrera, ainsi que des gens de l'Enfer et qui y entrera. Rien n'échappe à Sa science. Il sait tout et l'a consigné dans la Tablette Gardée.

Sa parole : «**Ils ne cesseront jamais d'exister.**»

Le Paradis et le feu sont deux demeures éternelles qui ne cesseront jamais d'exister. Ceci réfute ceux qui sont d'avis que l'existence du Paradis et de l'Enfer prendra fin. Et ils disent que le Paradis et l'Enfer ne partagent pas l'éternité avec Allah. Ils sont ceux qui renient *tasalsul* dans le passé et *tasalsul* dans le futur [88], du fait de leur ignorance.

Nous disons : il y a une différence entre l'Éternité d'Allah et celle du Paradis et du feu. L'Éternité d'Allah le Puissant et Majestueux est telle qu'Il Lui convient, il s'agit de l'un de Ses Attributs. Alors que l'éternité du Paradis et de l'Enfer est liée au fait qu'Allah les rendit éternels et à leur création par Lui. Il s'agit donc d'une éternité acquise. C'est Allah le Puissant et Majestueux qui la leur accorda. Quant à l'Éternité d'Allah le Puissant et Majestueux, elles fait partie de Ses Attributs — Ses Attributs d'Essence.

Sa parole : «**Ils resteront pour toujours avec l'Existence éternelle d'Allah...**»

Leur éternité reste avec l'Éternité d'Allah. Et l'Éternité d'Allah ne connaît pas de fin. Il en est de même pour l'éternité du Paradis et de l'Enfer : elle ne prendra jamais fin. Il n'y a donc aucune similitude entre l'Éternité d'Allah et l'éternité du Paradis et de l'Enfer, tout comme c'est le cas pour tous les autres Attributs d'Allah.

88. NdT : *Tasalsul al-ḥawādiṯh* fait référence à l'existence continue de quelque chose de créé qui n'existait pas. Ceux qui renient *tasalsul* insistent — erronément — sur le fait que tout ce qui a un début doit avoir une fin et ne peut exister sans fin. Voir *Al-Intiṣār bi Sharḥ 'Aqīdah Ahli al-Amsār* (p.230).

Sa parole : «***Dahrud-Dāhirīn***[89]» est une emphase.

Sa parole : «***Ādam* fut dans le paradis éternel créé.»**

Lorsqu'Allah créa *Ādam* et ce qui arriva arriva, de l'honneur qu'Allah lui fit et de montrer son mérite au-dessus des anges, *Iblīs* — c'est-à-dire Satan — l'envia pour cela et refusa de se prosterner devant lui. Il désobéit à Allah le Puissant et Majestueux du fait de son envie et de son arrogance. Allah le Puissant et Majestueux dit à *Ādam* :

﴿اسْكُنْ أَنتَ وَزَوْجُكَ الْجَنَّةَ وَكُلَا مِنْهَا رَغَدًا حَيْثُ شِئْتُمَا﴾

«... habite le Paradis toi et ton épouse, et nourrissez-vous-en de partout à votre guise...» [*Al-Baqarah* : 35]

Allah les fit donc demeurer au Paradis pour les honorer. Ce Paradis est dans les cieux. Puis, lorsque la tromperie d'*Iblīs* eut lieu et que *Ādam* mangea de l'arbre qui lui était interdit, Allah fit descendre *Ādam* et *Iblīs* sur terre :

﴿قُلْنَا اهْبِطُوا مِنْهَا جَمِيعًا﴾

«Nous dîmes : «Descendez d'ici, vous tous!...» [*Al-Baqarah* : 38]

Ils descendirent alors sur terre. Allah pardonna à *Ādam* parce qu'il, ainsi que sa femme, se repentit à Allah.

﴿قَالَا رَبَّنَا ظَلَمْنَا أَنفُسَنَا وَإِن لَّمْ تَغْفِرْ لَنَا وَتَرْحَمْنَا لَنَكُونَنَّ مِنَ الْخَاسِرِينَ﴾

«Tous deux dirent : «Ô notre Seigneur, nous avons fait du tort à nous-mêmes. Et si Tu ne nous pardonnes pas et ne nous fais pas miséricorde, nous serons très certainement du nombre des perdants».» [*Al-Aʿrāf* : 23]

﴿وَعَصَىٰ آدَمُ رَبَّهُ فَغَوَىٰ ﴿١٢١﴾ ثُمَّ اجْتَبَاهُ رَبُّهُ فَتَابَ عَلَيْهِ وَهَدَىٰ﴾

«... *Ādam* désobéit ainsi à son Seigneur et il s'égara. Son Seigneur l'a ensuite élu, agréé son repentir et l'a guidé.» [*Ṭāhā* : 121-122]

Donc *Ādam* et *Ḥawwā'* — que la Paix d'Allah soit sur eux deux — se repentirent à Allah et Allah agréa leur repentir. Quant à *Iblīs*, il persista dans sa désobéissance. En conséquence, Allah l'exclut de Sa Miséricorde, le maudit et en fit un associé de tout mal.

Sa parole : «**Il en fut cependant expulsé après avoir désobéi à Allah le Puissant et Majestueux.**»

Son exclusion du Paradis était une punition pour son péché. Cependant, il se repentit à Allah, exalté soit-Il, comme le mentionne Allah dans le *Qur'ān*.

89. NdT : l'éternité de ceux qui ont été rendus éternels.

La croyance au Messie *Ad-Dajjāl*

٢٢ – قَال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالإِيمَانُ بِالمَسِيحِ الدَّجَّالِ.

[22] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Et de croire au Messie *Ad-Dajjāl*.»

Commentaire

Parmi les fondements de *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah* est la croyance au Messie *Ad-Dajjāl*. Il s'agit d'un homme parmi les descendants d'*Ādam* qui sortira des juifs et qui sera suivi par eux. Il est *Al-Mahdī* que les juifs attendent. Car tout le monde prétend (avoir) *Al-Mahdī*. Les juifs prétendent avoir un *Mahdī* et leur *Mahdī* est le Messie *Ad-Dajjāl*. Les chiites attendent le *Mahdī* caché dans la grotte, comme ils prétendent, et il fait partie de la descendance de *Al-Ḥusayn* ﷺ.

Les membres de *Ahl As-Sunnah waʿl-Jamāʿah* attendent aussi *Al-Mahdī* dont le Messager d'Allah ﷺ nous a informé dans les *aḥādīth* authentiques qui sont *mutawātirah* dans leur sens. Il s'agit d'un homme de la famille du Prophète ﷺ, parmi les descendants de *Al-Ḥasan ibn ʿAlī* رضي الله عنهما. Le *Mahdī* apparaîtra vers la fin des temps et les Musulmans lui prêteront allégeance. Il combattra dans le sentier d'Allah et emplira la terre de justice et dirigera les Musulmans dans la prière. Alors qu'il en sera ainsi, le Messie *Ad-Dajjāl* apparaîtra. Les Musulmans connaîtront des difficultés jusqu'à ce que *ʿĪsā* le fils de *Maryam* عليهما السلام descende.

Il y aura donc deux Messies :

— le Messie de l'égarement qui est *Ad-Dajjāl*,

— et le Messie de la guidée qui est *ʿĪsā* le fils de *Maryam* عليه السلام.

Le Messie *Ad-Dajjāl* est nommé «*Al-Masīḥ*» (le Messie) du fait de sa rapidité de mouvement sur la terre. Parce qu'Allah lui facilitera les moyens par lesquels il lui sera possible de se déplacer très rapidement sur terre pour causer du tort, du mal et des tribulations. Il est nommé *Ad-Dajjāl* qui dérive du mot *ad-dajal* qui signifie mensonge. Car le mot *ad-dajjāl* signifie celui qui ment exagérément. Parce qu'il est un grand menteur qui prétendra être Allah et il en résultera que les gens en seront éprouvés, sauf ceux qu'Allah aura raffermis. Il aura un Paradis et un Enfer avec lui.

Il accomplira des actes extraordinaires, des illusions sataniques, non pas des miracles. Il ne s'agira que d'illusions sataniques. Allah les fera arriver par son intermédiaire afin d'éprouver Ses serviteurs. Son danger est donc sévère. C'est pour cela que tous les prophètes ont mis en garde contre lui et notre Prophète, *Muḥammad* ﷺ, nous a plus mis en garde contre lui que tout autre. Il nous enseigna de chercher refuge (auprès d'Allah) contre ses tribulations dans le dernier *tashahhud* de notre prière durant lequel nous cherchons refuge auprès d'Allah contre quatre choses :

i le châtiment de l'Enfer,

ii le châtiment de la tombe,

iii les épreuves de la vie et de la mort,

iv l'épreuve du Messie *Ad-Dajjāl*.

Sa tribulation est la plus grande tribulation qui arrivera à la surface de la terre — et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge. Voilà qui est le Messie *Ad-Dajjāl*.

Alors qu'il sera dans cet état, ayant agressé, éprouvé et affligé les Musulmans, *ʿĪsā* le fils de *Maryam* descendra des cieux. Il poursuivra *Ad-Dajjāl*, le tuera et délivrera les Musulmans de son mal. Il se chargera des affaires, établissant la justice sur terre, brisant la croix et tuant le porc. Nulle religion ne subsistera sauf l'Islam. Le judaïsme, le christianisme et les autres religions des mécréants seront réduites à néant et nulle religion ne restera à part l'Islam. Il jugera avec la *sharīʿah* de *Muḥammad* ﷺ et fera partie de ses adeptes, car il n'y aura plus d'autre prophète après *Muḥammad* ﷺ.

Le Messie descendra certes pour suivre le Messager et juger avec sa *sharīʿah* — la *sharīʿah* de l'Islam. Voilà ce qui arrivera lors de l'apparition de *Ad-Dajjāl* et de la descente du Messie.

ʿĪsā fut nommé *Al-Masīḥ* (le Messie) parce qu'il touchait (*yamsaḥ*) le malade qui guérissait par la permission d'Allah. Cela faisait partie de ses miracles عليه السلام. Il touchait l'aveugle, le lépreux et l'aveugle-né et leur maladie guérissait après qu'ils aient été touchés. Il fut alors nommé *Al-Masīḥ* c'est-à-dire *Al-Māsiḥ* (celui qui touche).

La croyance en la descente de ʿĪsā

٢٣ – قَال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالإِيمَانُ بِنُزُولِ عِيسَى ابنِ مَرْيَمَ عَلَيْهِ السَّلَامُ، يَنْزِلُ فَيَقْتُلُ الدَّجَّالَ، وَيَتَزَوَّجُ، وَيُصَلِّي خَلْفَ القَائِمِ مِنْ آلِ مُحَمَّدٍ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ وَيَمُوتُ وَيَدْفِنُهُ المسْلِمُونَ.

[23] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Et de croire en la descente de *ʿĪsā ibn Maryam* عليه السلام. Il descendra et tuera *Ad-Dajjāl*. Il se mariera, accomplira la prière derrière un *imām* faisant partie de la descendance de *Muḥammad* ﷺ, mourra et sera enterré par les Musulmans.»

Commentaire

Sa parole : **«Et de croire en la descente de *ʿĪsā ibn Maryam* عليه السلام.»** Il s'agit de l'un des signes majeurs de la fin des temps.

Sa descente, c'est-à-dire des cieux. Parce qu'Allah l'éleva à lui lorsque les juifs voulurent le tuer. Ils lui vinrent pour le tuer directement et le crucifier. Mais Allah l'éleva à Lui et ils ne s'en aperçurent pas. Il fit alors qu'un homme prenne son apparence et ils le tuèrent, l'ayant pris pour le Messie, alors que ce n'était pas le cas. Allah le Très-Haut dit :

﴿وَمَا قَتَلُوهُ وَمَا صَلَبُوهُ وَلَكِن شُبِّهَ لَهُمْ﴾

> **«... Or, ils ne l'ont ni tué ni crucifié ; mais ce n'était qu'un faux semblant !...»** [*An-Nisāʾ* : 157]

Allah fit qu'un homme prenne son apparence. Il est dit que c'est parce que cet homme les mena à lui qu'Allah le punit. Il est aussi dit qu'il était un adepte de ʿĪsā parmi ses disciples. ʿĪsā عليه السلام lui dit : «Tu vas prendre mon apparence et sera récompensé du Paradis.» L'homme patienta et accepta donc de prendre son apparence, d'être crucifié et tué parce qu'il désirait la récompense du Paradis par cela.

Sa parole : **«Il descendra et tuera *Ad-Dajjāl*.»**

Il tuera *Ad-Dajjāl* à la porte de *Ludd* qui est un endroit bien connu. *ʿĪsā ibn Maryam* عليه السلام cherchera le *Dajjāl* et lorsqu'il le verra, ce dernier se dissoudra comme le sel se dissout dans l'eau. Puis *ʿĪsā* s'approchera de lui, le frappera avec sa lance et le tuera.

Sa parole : «**Il se mariera, accomplira la prière derrière un imām faisant partie de la descendance de *Muḥammad* ﷺ**»

Sa parole : «**Il se mariera**» est rapporté dans certains *āthār*, mais ils ne sont pas authentiques [90].

En ce qui concerne le fait qu'il accomplira la prière derrière *Al-Mahdī*, ceci est prouvé. Le *Mahdī* lui demandera de diriger la prière des Musulmans parce qu'il descendra au moment de la prière de *al-fajr*, alors que les Musulmans se seront rassemblés pour la prière. *Al-Mahdī* lui demandera donc de diriger la prière des Musulmans, mais il dira : «Vous êtes les *imāms* les uns des autres.» [91]

Il accomplira donc la prière derrière *Al-Mahdī*.

L'*Imām* sera *Al-Mahdī*, *Muḥammad ibn ʿAbdillāh*. Il aura le même nom que le Messager d'Allah ﷺ et son père aura le même nom que celui du Messager. Il fait partie de la descendance de *Al-Ḥasan*, le fils de *ʿAlī* رضي الله عنه. Il est dit que la sagesse sous-jacente à cela — et Allah est plus Savant — est que, comme *Al-Ḥasan* abandonna son califat à *Muʿāwiyah ibn Abī Sufyān* رضي الله عنهما afin de préserver le sang des Musulmans, Allah l'honora en faisant de *Al-Mahdī* l'un de ses descendants.

Sa parole : «**... mourra et sera enterré par les Musulmans**»

Ceci est dans le *Qurʾān*. Allah le Très-Haut dit :

﴿وَإِن مِّنْ أَهْلِ الْكِتَابِ إِلَّا لَيُؤْمِنَنَّ بِهِ قَبْلَ مَوْتِهِ﴾

«Il n'y aura personne, parmi les gens du Livre, qui n'aura pas foi en lui avant sa mort...» [*An-Nisāʾ* : 159]

Il mourra donc, tout comme les autres humains meurent. Allah dit :

﴿وَمَا جَعَلْنَا لِبَشَرٍ مِّن قَبْلِكَ الْخُلْدَ ۖ أَفَإِن مِّتَّ فَهُمُ الْخَالِدُونَ﴾

90. On l'a rapporté par *Ibn ʿAbbās* رضي الله عنهما, voir *Fatḥ Al-Bārī* (6/493) et *ʿUmdah al-Qārī* (16/40).

91. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/137, n°156), d'après *Jābir* رضي الله عنه qui rapporte : *«Puis ʿĪsā ibn Maryam* عليه السلام *descendra et leur dirigeant dira : «Viens diriger notre prière», mais il répondra : «Non, vous êtes des imāms les uns pour les autres.», c'est un honneur d'Allah pour cette communauté.»*

«Et Nous n'avons attribué l'immortalité à nul homme avant toi. Est-ce que si tu meurs, toi, ils seront, eux, éternels ?» [*Al-Anbiyā'* : 34]

Il mourra عليه السلام lorsque la durée de vie qu'Allah lui a accordé sera écoulée. Et les Musulmans l'enterreront à la manière qu'ils enterrent leurs morts.

La croyance que la foi est paroles et actions

٢٤ – قَال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالإِيمَانُ بِأَنَّ الإِيمَانَ قَوْلٌ وَعَمَلٌ، وَنِيَّةٌ وَإِصَابَةٌ، يَزِيدُ وَيَنْقُصُ، يَزِيدُ مَا شَاءَ اللَّهُ، وَيَنْقُصُ حَتَّى لَا يَبْقَى مِنْهُ شَيْءٌ.

[24] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Et de croire que la foi est paroles, actions, intention et *iṣābah*. Elle croît et décroît. Elle croit comme le veut Allah et décroit jusqu'à ce qu'il n'en reste plus rien.»

Commentaire

En langue arabe, le terme *īmān* (foi) signifie croyance ferme qui est accompagnée d'une certitude qui n'est pas touchée par le doute. Comme il est dit, *āmana lahu*, ce qui signifie *ṣaddaqahu* (il a cru en lui) :

﴿وَمَا أَنتَ بِمُؤْمِنٍ لَّنَا﴾

«... Tu ne nous croiras pas...» [*Yūsuf* : 17]

C'est-à-dire : «tu ne nous croiras pas.»

﴿فَآمَنَ لَهُ لُوطٌ﴾

«*Lūṭ* crut en lui...» [*Al-ʿAnkabūt* : 26]

C'est-à-dire : «il crut en son oncle, *Ibrāhīm* عليه السلام.»

Quant au sens religieux de *īmān*, il s'agit d'une croyance du cœur, d'une parole de la langue et d'actes des membres. Elle croit par l'obéissance et décroit par la désobéissance. Il n'y aura pas de foi si tous ces aspects ne sont pas combinés. Celui qui croit dans son cœur sans croire avec sa langue n'est pas un croyant, car Allah, exalté soit-Il, dit à propos des mécréants :

﴿قَدْ نَعْلَمُ إِنَّهُ لَيَحْزُنُكَ الَّذِي يَقُولُونَ فَإِنَّهُمْ لَا يُكَذِّبُونَكَ وَلَٰكِنَّ الظَّالِمِينَ بِآيَاتِ اللَّهِ يَجْحَدُونَ﴾

«Nous savons qu'en vérité ce qu'ils disent te chagrine. Or, vraiment ils ne croient pas que tu es menteur, mais ce sont les versets d'Allah, que les injustes renient.» [*Al-Anʿām* : 33]

Et Il dit à propos de Pharaon :

﴿قَالَ لَقَدْ عَلِمْتَ مَا أَنزَلَ هَٰؤُلَاءِ إِلَّا رَبُّ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ﴾

«Il dit : «Tu sais fort bien que ces choses [les miracles], seul le Seigneur des cieux et de la terre les a fait descendre...» [*Al-Isrāʾ* : 102]

Allah le Puissant et Majestueux dit à propos des mécréants qui renièrent Ses versets :

﴿وَجَحَدُوا بِهَا وَاسْتَيْقَنَتْهَا أَنفُسُهُمْ ظُلْمًا وَعُلُوًّا﴾

«Ils les nièrent injustement et orgueilleusement, tandis qu'en eux-mêmes ils y croyaient avec certitude...» [*An-Naml* : 14]

Donc la foi du cœur seule n'est pas suffisante, contrairement à ce qu'affirment les *Murjiʾah*. Ce n'est pas la foi. De même, la foi de la langue seule n'est pas suffisante, parce qu'il s'agit de la foi des hypocrites :

﴿يَقُولُونَ بِأَلْسِنَتِهِم مَّا لَيْسَ فِي قُلُوبِهِمْ﴾

«... Ils disent avec leurs langues ce qui n'est pas dans leurs cœurs...» [*Al-Fatḥ* : 11]

De même, la foi du cœur et celle de la parole de la langue ne sont pas suffisantes comme le disent certains *Murjiʾah*. Ceci n'est pas suffisant. Il doit y avoir les actes des membres. Celui qui croit avec son cœur et sa langue mais n'accomplit jamais la prière, ni le jeûne de *Ramaḍān*, n'accomplit jamais le pèlerinage obligatoire, ni n'accomplit aucun acte sera mécréant. S'il croit avec sa langue, le prononce, et croit avec son cœur et atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration sauf Allah et que *Muḥammad* ﷺ est le Messager d'Allah mais délaisse toutes les actions sans excuse, cela ne fera pas de lui un croyant. À moins qu'il ne délaisse les actions avec une excuse comme celui qui est contraint ou celui qui oublie ou celui qui est ignorant.

C'est également le cas de celui qui s'est converti à l'Islam et fut incapable de faire la moindre bonne action. Il se convertit à l'Islam et mourut sur le champ. Celui-là

ne sera pas jugé pour ses actions, parce qu'il était incapable d'en faire. De même, le déficient mental qui n'a pas la capacité de faire la moindre action. Cependant, s'il est capable d'accomplir des actions mais les délaisse entièrement, il ne sera alors pas un croyant.

Certains savants ont ajouté une quatrième catégorie dans leur définition de la foi, comme l'a mentionné l'auteur, qui est le suivi de la *Sunnah*. Ils disent : la foi est parole, croyance, action et la *Sunnah*. C'est-à-dire le suivi de la *Sunnah*. Avec cet ajout, les innovateurs qui ne suivent pas la *Sunnah* mais pratiquent des actions inventées en sont exclus.

C'est ce que l'auteur mentionna ici dans sa parole : «**intention et *iṣābah***» — c'est-à-dire agir en conformité avec la *Sunnah*. Quant à celui qui commet un acte erroné à travers des innovation, des superstitions et des choses nouvellement inventées, celui-là ne sera pas considéré croyant.

«Elle croit avec l'obéissance.»

Fait partie de la définition complète de la foi qu'elle croit avec l'obéissance. Ceci est explicitement mentionné dans le *Qur'ān* :

﴿وَيَزِيدُ اللَّهُ الَّذِينَ اهْتَدَوْا هُدًى﴾

«Allah accroît la rectitude de ceux qui suivent le bon chemin...» [*Maryam* : 76]

﴿وَإِذَا تُلِيَتْ عَلَيْهِمْ آيَاتُهُ زَادَتْهُمْ إِيمَانًا﴾

«... Et quand Ses versets leur sont récités, cela fait augmenter leur foi...» [*Al-Anfāl* : 2]

﴿وَيَزْدَادَ الَّذِينَ آمَنُوا إِيمَانًا﴾

«... et que croisse la foi de ceux qui croient...» [*Al-Muddaththir* : 31]

Il est explicite que la foi croit par l'obéissance. «**... et décroît par la désobéissance...**» : car tout ce qui croît peut également décroître.

Il est également rapporté dans le *ḥadīth* que celui qui ne déteste pas le mal dans son cœur, il ne lui reste de la foi que l'équivalent d'une graine de moutarde [92], ce qui indique que la foi s'affaiblit jusqu'à ce qu'elle ressemble au grain de moutarde. Il est aussi rapporté dans un *ḥadīth* authentique que :

﴿أَنَّهُ يُخْرَجُ مِنَ النَّارِ مَنْ كَانَ فِي قَلْبِهِ أَدْنَى مِثْقَالِ حَبَّةٍ مِنْ خَرْدَلٍ مِنْ إِيمَانٍ﴾

92. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/69, n°50) du *ḥadīth* *'Abdullāh ibn Mas'ūd* ﷺ suivant dont une partie est : *«Celui qui les combat avec son cœur est croyant et il ne reste rien de la foi après cela que l'équivalent d'un grain de moutarde.»*

«Sortira de l'Enfer quiconque aura dans son cœur l'équivalent d'un grain de moutarde de foi.» [93]

Cela montre donc que la foi s'affaiblit jusqu'à devenir équivalente à un grain de moutarde. Allah le Très-Haut dit :

﴿هُمْ لِلْكُفْرِ يَوْمَئِذٍ أَقْرَبُ مِنْهُمْ لِلْإِيمَانِ﴾

«... Ils étaient, ce jour-là, plus près de la mécréance que de la foi...»
[*Āl ʿImrān* : 167]

Leur foi était faible et ils étaient plus proches de la mécréance. Cela indique que la foi s'affaiblit au point que la personne sera plus proche de la mécréance — et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge.

C'est la signification de la parole de l'auteur : «... **et décroit jusqu'à ce qu'il n'en reste plus rien.**» Et il se peut qu'elle décroisse jusqu'à ce qu'il n'en reste plus rien. Il se peut que l'équivalent d'un grain de moutarde reste et cela bénéficiera à la personne au Jour de la résurrection et lui permettra de sortir l'Enfer. Mais s'il ne lui reste pas l'équivalent d'un grain de moutarde, elle sera avec les gens du feu qui y demeureront éternellement.

93. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/1624, n°4206) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/182-183, n°193), d'après *Anas* ﷺ.

La croyance que les meilleurs de cette communauté et de toutes les communautés après les prophètes sont *Abū Bakr*, *ʿUmar* et *ʿUthmān*

٢٥ – قَال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَأَفْضَلُ هَذِهِ الأُمَّةِ وَالأُمَمُ كُلُّهَا بَعْدَ الأَنْبِيَاءِ صَلَوَاتُ اللَّهِ عَلَيْهِمْ أَجْمَعِينَ : أَبُو بَكْرٍ، ثُمَّ عُمَرَ، ثُمَّ عُثْمَانَ، هَكَذَا رُوِيَ لَنَا عَنْ ابْنِ عُمَرَ، قَالَ : كُنَّا نَقُولُ وَرَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ بَيْنَ أَظْهُرِنَا : إِنَّ خَيْرَ النَّاسِ بَعْدَ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : أَبُو بَكْرٍ، وَعُمَرَ، وَعُثْمَانَ، وَيَسْمَعُ بِذَلِكَ النَّبِيُّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ فَلَا يُنْكِرُهُ.

[25] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Les meilleurs de cette communauté et de toutes les communautés après les prophètes *ʿalayhim as-salām* sont *Abū Bakr*, puis *ʿUmar*, puis *ʿUthmān*. Voilà ce qui nous fut rapporté d'après *Ibn ʿUmar* qui dit : «Nous disions, alors que le Prophète ﷺ était présent : «Les meilleurs après le Messager ﷺ sont *Abū Bakr*, *ʿUmar* et *ʿUthmān*. Et le Prophète ﷺ entendait cela sans y objecter.»»»

Commentaire

Les meilleures des générations sont celle durant laquelle le Messager d'Allah ﷺ fut envoyé, puis la suivante, puis la suivante. Ce sont les meilleures générations. Et les meilleurs parmi les meilleures générations sont les Compagnons ﷺ. Les Compagnons n'ont pas non plus tous les mêmes mérites. Le meilleur d'entre eux est *Abū Bakr aṣ-Ṣiddīq* ﷺ — celui qui crut au Messager d'Allah ﷺ dès le début, lorsqu'il vint (avec le message divin). Il lui vint en aide, le défendit, dépensa de ses biens pour le soutenir et l'accompagna jusqu'à sa mort. Il prit ensuite la position de calife après le décès du Prophète ﷺ. Il se chargea des affaires avec excellence et Allah renforça la religion par son intermédiaire après que les gens furent ébranlés par la mort du Messager d'Allah ﷺ. Allah rendit *Abū Bakr* aussi ferme que la montagne jusqu'à ce que la communauté se renforce par son intermédiaire. Il fut la cause du retour à l'Islam des apostats et des mécréants et l'Islam fut stabilisé après la mort du Messager d'Allah ﷺ.

Puis il décéda et fut enterré aux côtés du Messager d'Allah ﷺ. Il fut donc son compagnon dans la vie et dans la mort, ainsi que dans la grotte. Allah le Très-Haut dit :

﴿إِذْ هُمَا فِي الْغَارِ إِذْ يَقُولُ لِصَاحِبِهِ لَا تَحْزَنْ إِنَّ اللَّهَ مَعَنَا﴾

«... Quand ils étaient dans la grotte et qu'il disait à son compagnon : «Ne t'afflige pas, car Allah est avec nous.»...»

[*At-Tawbah* : 40]

Il fut donc le meilleur de cette communauté, suivi en cela par *ʿUmar ibn Al-Khaṭṭāb* — le second Calife, puis *ʿUthmān*, puis *ʿAlī* ﷺ. Ils sont les quatre Califes Bien Guidés ﷺ.

Puis, le reste des dix Compagnons à qui furent promis le Paradis qui sont : les quatre Califes, *Saʿd ibn Abī Waqqāṣ*, *Saʿīd ibn Zayd ibn ʿAmr ibn Nufayl*, *Ṭalḥah ibn ʿUbaydillāh*, *Az-Zubayr ibn Al-ʿAwām*, *Abū ʿUbaydah ʿĀmir ibn Al-Jarrāḥ* et *ʿAbd Ar-Raḥmān ibn ʿAwf*. Ce sont les dix à qui fut promis le Paradis. Le Messager d'Allah ﷺ leur annonça le Paradis, ils sont donc les meilleurs Compagnons. Le Prophète ﷺ dit :

أَبُو بَكْرٍ فِي الجَنَّةِ، وَعُمَرُ فِي الجَنَّةِ، وَعَلِيٌّ فِي الجَنَّةِ، وَعُثْمَانُ فِي الجَنَّةِ، وَطَلْحَةُ فِي الجَنَّةِ، والزُّبَيْرُ فِي الجَنَّةِ، وعَبْدُ الرَّحْمَنِ بْنُ عَوْفٍ فِي الجَنَّةِ، وَسَعْدُ بْنُ أَبِي وَقَّاص فِي الجَنَّةِ، وَسَعِيدُ بْنُ زَيْدِ بْنُ عَمْرِو بْنُ نُفَيْلٍ فِي الجَنَّةِ، وَأَبُو عُبَيْدَةَ بْنُ الجَرَّاحِ فِي الجَنَّةِ.

«Abū Bakr est au Paradis, ʿUmar est au Paradis, ʿAlī est au Paradis, ʿUthmān est au Paradis, Ṭalḥah est au Paradis, Az-Zubayr est au Paradis, ʿAbd Ar-Raḥmān ibn ʿAwf est au Paradis, Saʿd ibn Abī Waqqāṣ est au Paradis, Saʿīd ibn Zayd ibn ʿAmr ibn Nufayl est au Paradis et Abū ʿUbaydah ibn Al-Jarrāḥ est au Paradis.» [94]

94. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans son *Musnad* (1/193), *At-Tirmidhī* dans son *Sunan* (5/647, n°3747), *Ibn Ḥibbān* dans son *Ṣaḥīḥ* (15/463, n°7002) et d'autres.

Puis après eux les Compagnons qui participèrent à la bataille de *Badr*, puis les Compagnons qui prêtèrent le Serment de *Riḍwān* parmi les *Muhājirūn* et les *Anṣār*. Puis ceux qui embrassèrent l'Islam et émigrèrent avant la conquête de *Makkah* sont supérieurs à ceux qui acceptèrent l'Islam et émigrèrent après la conquête. Donc les Compagnons n'ont pas tous les mêmes vertus suivant leur ancienneté en Islam et leur position.

Les Compagnons ﷺ ont tous un mérite général que nul autre qu'eux ne peut atteindre : avoir accompagné le Messager d'Allah ﷺ et avoir émigré (de *Makkah* à *Al-Madīnah*). Les *Muhājirūn* sont donc supérieurs aux *Anṣār*. Il s'agit d'un mérite général pour eux tous. Nul ne pourra l'atteindre parmi ceux qui sont venus après eux. Ils sont la meilleure et la plus vertueuse des générations ﷺ.

Donc, celui qui les dénigre ou les déteste mécroit en Allah. Car Allah les loua, fit leurs éloges et les choisit pour accompagner Son Prophète, *Muḥammad* ﷺ. Donc, celui qui dénigre les Compagnons ou les déclare mécréants ou les méprise aura mécru en Allah, exalté soit-Il. Et il aura renié Allah et Son Messager ﷺ. Parce qu'Allah le Très haut dit :

﴿وَالسَّابِقُونَ الْأَوَّلُونَ مِنَ الْمُهَاجِرِينَ وَالْأَنصَارِ وَالَّذِينَ اتَّبَعُوهُم بِإِحْسَانٍ رَّضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا عَنْهُ﴾

> **«Les tout premiers [croyants] parmi les *Muhājirūn* et les *Anṣār* et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement, Allah les agrée, et ils L'agréent...»** [*At-Tawbah* : 100]

﴿لَّقَدْ رَضِيَ اللَّهُ عَنِ الْمُؤْمِنِينَ إِذْ يُبَايِعُونَكَ تَحْتَ الشَّجَرَةِ﴾

> **«Allah a très certainement agréé les croyants quand ils t'ont prêté le serment d'allégeance sous l'arbre...»** [*Al-Fatḥ* : 18]

Sa parole : **«Voilà ce qui nous fut rapporté d'après *Ibn ʿUmar* qui dit : «Nous disions, alors que le Prophète ﷺ était présent : «Les meilleurs après le Prophète ﷺ sont *Abū Bakr* et *ʿUmar* et *ʿUthmān*. Et le Prophète ﷺ entendait cela sans y objecter.»[95]»**

En ce qui concerne *Abū Bakr* et *ʿUmar*, cela fait l'objet d'un consensus. Mais, en ce qui concerne la comparaison (d'excellence) entre *ʿUthmān* et *ʿAlī*, il existe une divergence d'opinion. Certains préférèrent *ʿUthmān* alors que d'autres préférèrent *ʿAlī* رضي الله عنهما. Quant à *Abū Bakr* et *ʿUmar*, ils sont les meilleurs de la communauté par consensus des Musulmans. Ceci en ce qui concerne l'excellence. Mais en ce qui concerne le Califat, il est obligatoire d'accepter cet ordre : *Abū Bakr*, puis *ʿUmar*, puis *ʿUthmān*, puis *ʿAlī*. Donc quiconque dénigre le Califat ou l'un d'entre eux se sera égaré.

Shaykh Al-Islām a dit dans *Al-Wāsiṭiyyah* :

95. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1352, n°3494) d'après *ʿAbdullāh ibn ʿUmar* رضي الله عنهما qui dit : «Du temps du Prophète, nous ne rendions personne égal à *Abū Bakr*, puis *ʿUmar*, puis *ʿUthmān*. Ensuite, nous laissons les Compagnons du Prophète et n'en préférons pas l'un par rapport à l'autre.»

.مَنْ طَعَنَ فِي خِلَافَةِ وَاحِدٍ مِنْ هَؤُلَاءِ فَهُوَ أَضَلُّ مِنْ حِمَارِ أَهْلِهِ.

«Celui qui dénigre les Califes ou l'un d'entre eux est plus égaré que l'âne de sa famille.»[96]

Parce qu'il s'oppose au consensus des Musulmans, car ils sont unanimes quant à la précédence de *Abū Bakr* concernant le Califat, puis *ʿUmar*, puis *ʿUthmān* et ensuite *ʿAlī*. Ainsi, celui qui devance *ʿAlī* et dit qu'il avait plus droit au Califat que même *Abū Bakr*, et prétendant que le Califat après la mort du Messager d'Allah ﷺ était pour *ʿAlī* ﷺ parce qu'il était le dépositaire du Messager d'Allah ﷺ et était donc supposé être le Calife, mais *Abū Bakr* et les Compagnons l'opprimèrent et lui prirent le Califat, ceci est déclarer la communauté égarée — et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge — et s'opposer aux textes rapportés à propos de l'ordre de ces Califes.

L'ordre des Califes fait l'objet d'un consensus. Mais l'ordre de préférence entre *ʿAlī* et *ʿUthmān* est un point de divergence. Néanmoins, l'opinion correcte est que *ʿUthmān* est meilleur. Parce que les Compagnons, dont *ʿAlī*, le choisirent comme Calife du Messager d'Allah ﷺ et *ʿAlī* était présent. Donc, le fait que les Compagnons choisirent *ʿUthmān* montre qu'il était supérieur. *ʿAbd Ar-Raḥmān ibn ʿAwf* dit :

رَأَيْتُ النَّاس لَا يَعْدِلُونَ بِعُثْمَانَ.

«J'ai vu les gens ne rendre personne égal à *ʿUthmān*.»[97]

Cela montre que *ʿUthmān* est meilleur.

96. *Al-ʿAqīdah al-Wāsiṭiyyah* (p.42).

97. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (6/2634, n°6781), d'après *Al-Miswar ibn Makhramah* ﷺ.

La croyance aux meilleurs des Compagnons après les Califes

ثُمَّ أَفْضَلُ النَّاسِ بَعدَ هَؤُلَاءِ : عَلِيٌّ، وَطَلْحَةُ، وَالزُّبَيْرُ، وَسَعْدُ بْنُ أَبِي وَقَّاصٍ، وَسَعِيدُ بْنُ زَيْدٍ، وَعَبْدُالرَّحْمَانِ بْنُ عَوْفٍ، وَأَبُو عُبَيْدَةَ عَامِرُ بْنُ الجَرَّاحِ، وَكُلُّهُمْ يَصْلُحُ لِلخِلَافَةِ. ثُمَّ أَفْضَلُ النَّاسِ بَعْدَ هَؤُلَاءِ : أَصْحَابُ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ، القَرْنُ الأَوَّلُ الَّذِي بُعِثَ فِيهِمْ : المهَاجِرُونَ الأَوَّلُونَ، وَالأَنْصَارُ، وَهُمْ مَنْ صَلَّى القِبْلَتَيْنِ.

«Puis, les meilleurs des hommes après eux sont : *ʿAlī, Ṭalḥah, Az-Zubayr, Saʿd ibn Abī Waqqāṣ, Saʿīd ibn Zayd, ʿAbd Ar-Rahmān ibn ʿAwf* et *Abū ʿUbaydah ʿĀmir ibn Al-Jarrāḥ*. Chacun d'entre eux était apte au Califat. Puis, les meilleurs des gens après eux sont les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ, la première génération de Musulmans à qui il ﷺ fut envoyé : les *Muhājirūn* (Émigrés) et les *Anṣār* (Auxiliaires) ; ils sont ceux qui accomplirent la prière dans les deux directions.»

Commentaire

C'est-à-dire que les meilleurs Compagnons après les trois Califes sont ceux qui restent parmi les dix à qui fut promis le Paradis. Ils sont ceux que l'auteur vient de citer.

Sa parole : «**Chacun d'entre eux était apte au Califat.**»

C'est-à-dire les Gens de la Consultation (*Aṣḥāb Ash-Shūrā*) que *ʿUmar* ﷺ chargea de choisir le Calife après lui. Parce que lorsque *ʿUmar* ﷺ était à l'article de la mort, il institua un groupe de consultation afin de choisir le Calife parmi eux. Parce qu'ils étaient tous aptes à être Calife. Il leur confia donc cette affaire et ils choisirent *ʿUthmān* ﷺ.

Sa parole : «**... la première génération...**»

Parmi les meilleures générations. C'est la génération de ceux à qui le Messager d'Allah ﷺ fut envoyé et qui crut en lui.

Le terme *aṣḥāb* (compagnons) est le pluriel de *ṣaḥābī* (compagnon). *Aṣ-Ṣaḥābī* est celui qui rencontra le Prophète ﷺ, crut en lui et mourut dans cet état (de croyance).

Celui qui crut au Prophète ﷺ (de son vivant) sans l'avoir rencontré n'est pas un *Ṣaḥābī*, comme *An-Najāshī*. Il est considéré comme faisant partie des *Tābiʿūn*.

Celui qui le rencontra sans croire en lui n'est également pas un *Ṣaḥābī*. Parce que les polythéistes et les mécréants rencontrèrent le Prophète ﷺ mais ne crurent pas en lui.

Et celui qui le rencontra et crut en lui puis apostasia, son statut de Compagnon est annulé s'il décéda sur l'apostasie. Mais s'il s'en était repenti, Allah lui aura pardonné et son statut lui aura été réattribué.

En conséquence, *Ibn Ḥajar* (*raḥimahullah*) dit dans son livre *An-Nukhbah* à propos de la définition du *Ṣaḥābī* : «Celui qui rencontra le Prophète ﷺ, crut en lui et mourut dans cet état (de croyance), même si l'apostasie arriva entre deux, d'après l'opinion la plus authentique.»[98] C'est-à-dire ceci est la plus authentique des deux opinions des savants.

La deuxième opinion est que son statut de Compagnon est annulé, même s'il se repend, parce que l'apostasie annule les actes l'ayant précédée.

Sa parole : «**... la première génération de Musulmans à qui il ﷺ fut envoyé : les *Muhājirūn* (Émigrés) et les *Anṣār* (Auxiliaires) ; ils sont ceux qui accomplirent la prière dans les deux directions.**»

Les *Muhājirūn* furent mentionnés avant les *Anṣār*. Ceci montre que les *Muhājirūn* sont meilleurs du fait de leur migration dans le sentier d'Allah, parce qu'ils abandonnèrent leurs terre et biens. Allah mentionne les *Muhājirūn* avant les *Anṣār* dans plusieurs versets, comme Allah le Très-Haut dit :

﴿وَالسَّابِقُونَ الْأَوَّلُونَ مِنَ الْمُهَاجِرِينَ وَالْأَنصَارِ﴾

«Les tout premiers [croyants] parmi les *Muhājirūn* et les *Anṣār*...»
[*At-Tawbah* : 100]

98. *Nukhbah al-Fikar* (p.575 — avec l'explication de *Malā ʿAlī al-Qārī*).

﴿لِلْفُقَرَاءِ الْمُهَاجِرِينَ الَّذِينَ أُخْرِجُوا مِن دِيَارِهِمْ وَأَمْوَالِهِمْ يَبْتَغُونَ فَضْلًا مِّنَ اللَّهِ وَرِضْوَانًا وَيَنصُرُونَ اللَّهَ وَرَسُولَهُ ۚ أُولَٰئِكَ هُمُ الصَّادِقُونَ﴾

«[Il appartient aussi] aux émigrés besogneux qui ont été expulsés de leurs demeures et de leurs biens, tandis qu'ils recherchaient une grâce et un agrément d'Allah, et qu'ils portaient secours à (la cause d') Allah et à Son Messager. Ceux-là sont les véridiques.» [*Al-Ḥashr* : 8]

Jusqu'à Sa Parole :

﴿وَالَّذِينَ تَبَوَّءُوا الدَّارَ وَالْإِيمَانَ﴾

«Il [appartient également] à ceux qui, avant eux, se sont installés dans le pays et dans la foi...» [*Al-Ḥashr* : 9]

C'est-à-dire les *Anṣār*. Les *Muhājirūn* sont donc mentionnés avant les *Anṣār*.

﴿لَّقَد تَّابَ اللَّهُ عَلَى النَّبِيِّ وَالْمُهَاجِرِينَ وَالْأَنصَارِ﴾

«Allah a accueilli le repentir du Prophète, celui des Muhājirīn et des *Anṣār*...» [*At-Tawbah* : 117]

Ceci indique que les *Muhājirūn* furent meilleurs que les *Anṣār*.

Le terme *Anṣār* est le pluriel de *Anṣārī*. Ils sont les croyants des tribus de *Al-Aws* et *Al-Khazraj* — les habitants de *Al-Madīnah* qui prêtèrent allégeance au Messager d'Allah ﷺ dont le serment est connu sous le nom de *Bayʿatul-ʿAqabah*. Il ﷺ émigra vers eux et ils le soutinrent, l'aidèrent et le logèrent, lui et les Compagnons ﷺ. Allah le Très-Haut dit à leur propos :

﴿وَالَّذِينَ تَبَوَّءُوا الدَّارَ وَالْإِيمَانَ مِن قَبْلِهِمْ يُحِبُّونَ مَنْ هَاجَرَ إِلَيْهِمْ وَلَا يَجِدُونَ فِي صُدُورِهِمْ حَاجَةً مِّمَّا أُوتُوا وَيُؤْثِرُونَ عَلَىٰ أَنفُسِهِمْ وَلَوْ كَانَ بِهِمْ خَصَاصَةٌ ۚ وَمَن يُوقَ شُحَّ نَفْسِهِ فَأُولَٰئِكَ هُمُ الْمُفْلِحُونَ﴾

«Il [appartient également] à ceux qui, avant eux, se sont installés dans le pays et dans la foi, qui aiment ceux qui émigrent vers eux, et ne ressentent dans leurs cœurs aucune envie pour ce que [ces immigrés] ont reçu, et qui [les] préfèrent à eux-mêmes, même s'il y a pénurie chez eux. Quiconque se prémunit contre sa propre avarice, ceux-là sont ceux qui réussissent.» [*Al-Ḥashr* : 9]

Originellement, ils se nommaient *Al-Aws* et *Al-Khazraj*, mais, après avoir prêté serment au Messager d'Allah ﷺ de l'aider, ils furent nommés les *Anṣār* (Auxiliaires), c'est-à-dire, les Auxiliaires du Messager d'Allah ﷺ.

قَالَ الْمُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : ثُمَّ أَفْضَلُ النَّاسِ بَعدَ هَؤُلَاءِ : مَنْ صَحِبَ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يَوْماً أَوْ شَهْراً أَوْ سَنَةً أَوْ أَقَلَّ مِنْ ذَلِكَ أَوْ أَكْثَرَ، نَتَرَحَّمُ عَلَيْهِمْ، وَنَذْكُرُ فَضْلَهُمْ، وَنَكُفُّ عَنْ زَلَلِهِمْ، وَلَا نَذْكُرُ أَحَداً مِنْهُمْ إِلَّا بِالْخَيْرِ، لِقَولِ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : إِذَا ذُكِرَ أَصْحَابِي فَأَمْسِكُوا. وَقَالَ سُفْيَانُ بْنُ عُيَيْنَةَ : مَنْ نَطَقَ فِي أَصْحَابِ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ بِكَلِمَةٍ فَهُوَ صَاحِبُ هَوىً.

L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Puis, les meilleurs des gens après eux furent ceux qui accompagnèrent le Messager d'Allah ﷺ pour un jour, un mois ou un an, ou moins ou plus. Nous demandons la miséricorde d'Allah pour eux, mentionnons leurs mérites et nous taisons sur leurs erreurs. Nous ne les mentionnons qu'en bien, en se basant sur la parole du Messager d'Allah ﷺ : «*Si mes Compagnons sont mentionnés, retenez-vous (d'abuser d'eux)*.»

Sufyān ibn ʿUyaynah a dit : «Celui qui prononce la moindre parole sur les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ fait partie des gens des passions.»»

Commentaire

Le statut de Compagnon diffère entre celui qui accompagna le Messager d'Allah ﷺ pendant longtemps et celui qui l'accompagna pour une courte période. Cependant, le mérite d'être un Compagnon existe même si l'accompagnement était court.

Sa parole : «**Nous demandons la miséricorde d'Allah pour eux, mentionnons leurs mérites et nous taisons sur leurs erreurs.**»

Le droit qu'ils ont sur nous est que nous invoquions l'agrément d'Allah pour eux, Lui demandons Sa Miséricorde pour eux, les prenions comme exemple, fassions leurs éloges, retenions nos langues de les diffamer dans leur ensemble ou l'un d'entre eux en particulier ou d'entrer dans de vaines discussions à propos de ce qui arriva entre eux comme tribulations et guerres. Car chacun d'entre eux était un *mujtahid*[99]. Celui d'entre eux qui avait raison aura deux récompenses alors que celui qui se sera trompé en recevra une et son erreur sera pardonnée. De plus, ils ont des bonnes actions qui effaceront les erreurs que certains d'entre eux purent commettre.

Sa parole : «**Nous ne les mentionnons qu'en bien...** »

99. NdT : capable d'exercer son *ijtihād* dans les affaires religieuses, c'est-à-dire de tirer par lui même les règles des textes.

Parce qu'ils désiraient la vérité et s'efforcèrent d'y arriver. Chacun d'entre eux agit en accord avec son effort de déduction. Certains d'entre eux eurent raison alors que d'autres eurent tort et furent pardonnés. Chacun d'entre eux fut le Compagnon du Messager d'Allah ﷺ. Nous ne devons pas nous immiscer dans ce qui eut lieu entre eux. Méditez ce verset :

﴿وَالَّذِينَ جَاءُوا مِن بَعْدِهِمْ﴾

«Et [il appartient également] à ceux qui sont venus après eux...» [*Al-Ḥashr* : 10]

C'est-à-dire après les *Muhājirūn* et les *Anṣār*

﴿يَقُولُونَ رَبَّنَا اغْفِرْ لَنَا وَلِإِخْوَانِنَا الَّذِينَ سَبَقُونَا بِالْإِيمَانِ وَلَا تَجْعَلْ فِي قُلُوبِنَا غِلًّا لِّلَّذِينَ آمَنُوا﴾

«... en disant : «Seigneur, pardonne-nous, ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi ; et ne mets dans nos cœurs aucune rancœur pour ceux qui ont cru...» [*Al-Ḥashr* : 10]

En conséquence, *Shaykh Al-Islām ibn Taymiyyah* (*raḥimahullah*) dit à ce propos :

مِنْ أُصُولِ أَهْلِ السُّنَّةِ وَالْجَمَاعَةِ : سَلَامَةُ قُلُوبِهِمْ وَأَلْسِنَتِهِمْ لِصَحَابَةِ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ .

«Parmi les fondements de *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah* est de préserver leur cœurs et leurs langues à l'encontre des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ.» [100]

Préserver leurs cœurs signifie qu'ils ne haïssent aucun d'entre eux ; et préserver leurs langues signifie qu'ils ne parlent d'aucun d'entre eux (en mal) ou les dénigrent. Le Prophète ﷺ dit dans le *ḥadīth* authentique :

لَا تَسُبُّوا أَصْحَابِي، فَوَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ لَوْ أَنْفَقَ أَحَدُكُمْ مِثْلَ أُحُدٍ ذَهَبًا مَا بَلَغَ مُدَّ أَحَدِهِمْ وَلَا نَصِيفَهُ.

«N'insultez pas mes Compagnons. Par Celui dans la Main Duquel se trouve mon âme, si vous dépensiez une montagne d'or aussi grande que Uḥud en aumône, elle représenterait moins que le mudd de l'un d'entre eux, ni même la moitié d'un mudd.» [101]

«N'insultez pas mes Compagnons» : puis viendra quelqu'un à l'intellect déficient, dont la foi est ébranlée, avec des passions, qui commencera à parler à l'encontre des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ. S'il faisait partie d'une des sectes égarées, nous ne le prendrions pas en compte. Le problème est qu'il s'affilie à *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah* et prétend que ceci (ses critiques) font partie de la vérification de l'Histoire.

100. *Al-'Aqīdah al-Wāsiṭiyyah* (p.40).

101. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1343, n°3470) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/1967, n°2541), d'après *Abū Sa'īd al-Khudrī* ﷺ.

Es-tu en charge de vérifier l'Histoire? Tu t'immisces dans quelque chose que tu ne connais pas. Du danger en résultera et les gens douteront des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ et cela implantera la haine des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ dans les cœurs des gens.

Il est donc obligatoire de se retenir de discuter de ce qui arriva entre eux.

Sa parole : **«basant sur la parole du Messager d'Allah ﷺ»** :

إِذَا ذُكِرَ أَصْحَابِي فَأَمْسِكُوا.

«Si mes Compagnons sont mentionnés, retenez-vous (d'abuser d'eux).» [102]

Et, plus concrètement, sa parole ﷺ :

لَا تَسُبُّوا أَصْحَابِي.

«N'insultez pas mes Compagnons...»

Ceci est une interdiction d'insulter un des Compagnons. Ainsi, il est obligatoire que nous demandions la Miséricorde et le pardon pour eux en appliquant la parole d'Allah le Très-Haut :

﴿وَالَّذِينَ جَاءُوا مِن بَعْدِهِمْ يَقُولُونَ رَبَّنَا اغْفِرْ لَنَا وَلِإِخْوَانِنَا الَّذِينَ سَبَقُونَا بِالْإِيمَانِ﴾

> **«Et [il appartient également] à ceux qui sont venus après eux en disant : «Seigneur, pardonne-nous, ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi...»** [*Al-Ḥashr* : 10]

Et nous devons retenir nos langues et nos plumes des discussions à propos des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ. Nous devons les défendre, réfuter ceux qui dénigre n'importe lequel d'entre eux et invalider sa parole parce qu'elle s'oppose à la *ʿaqīdah* correcte — la *ʿaqīdah* de *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah*.

Shaykh Al-Islām a dit dans *Al-Wāsiṭiyyah* :

> «Ce qui est rapporté à leur encontre n'est soit pas correct, faisant partie de mensonges et de dissimulations. Et quant à ce qui est correct, celui qui était impliqué agit en suivant son *ijtihād*. Et celui qui exerce son *ijtihād*, si son jugement est correct, il aura double récompense et s'il se trompe il n'aura qu'une seule récompense. De plus, ils ont des vertus qui peuvent expier et rattraper les erreurs que certains d'entre eux peuvent avoir commises.» [103]

Le Messager d'Allah ﷺ dit à propos de *Ḥāṭib ibn Abī Baltaʿah* ﷺ lorsqu'il fit son effort d'interprétation et envoya une lettre aux gens de *Makkah* [104] et que *ʿUmar* ﷺ dit : «Laisse-moi couper la tête de cet hypocrite!»

---

102. Rapporté par *Aṭ-Ṭabarānī* dans *Al-Muʿjam al-Kabīr* (10/198), *Abū Nuʿaym* dans *Ḥilyah al-Awliyā'* (4/108), d'après *ʿAbdullāh ibn Masʿūd* ﷺ. *Al-Ḥāfiẓ al-ʿIrāqī* a dit dans *Takhrīj al-Ihyā'* (1/50) : «Rapporté par *Aṭ-Ṭabarānī* du *ḥadīth* de *Ibn Masʿūd* avec une bonne chaîne.»

103. *Al-ʿAqīdah al-Wāsiṭiyyah* (p.40).

104. NdT : afin que l'immunité soit accordée à sa famille et à ses biens par les mécréants.

Le Prophète ﷺ dit :

لَا تَدْرِي يَا عُمَرُ، لَعَلَّ اللَّهَ اطَّلَعَ عَلَى أَهْلِ بَدْرٍ فَقَالَ : اعْمَلُوا مَا شِئْتُمْ فَقَدْ غَفَرْتُ لَكُمْ.

«Tu ne sais pas, ô ʿUmar, peut être qu'Allah a regardé les gens de Badr et dit : «Faites ce que vous voulez, car Je vous ai certes pardonné.»» [105]

Ce Compagnon faisait partie de ceux qui participèrent à la bataille de *Badr*.

Sa parole : **«*Sufyān ibn ʿUyaynah* a dit : «Celui qui prononce la moindre parole sur les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ fait partie des gens des passions.»»**

Car nul ne parle sur eux si ce n'est quelqu'un des passions qui défie les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ. Ce qui nous est obligatoire est de les considérer avec amour, respect, honneur et les imiter. Il est important de connaître leur valeur et les prendre comme exemple parce qu'ils sont la meilleure des générations, et parce qu'ils rencontrèrent le Prophète ﷺ, crurent en lui, l'accompagnèrent, le firent triompher, combattirent à ses côtés et prirent la science de lui. C'est pour tout cela qu'ils sont les meilleurs de cette communauté. Ils sont en fait les meilleures créatures après les prophètes parce qu'Allah les choisit spécifiquement pour être les Compagnons de Son Prophète, *Muḥammad* ﷺ, le sceau des prophètes et le meilleur des messagers.

Donc, personne ne les dénigre sauf celui qui a de la rancune dans son cœur à l'encontre de l'Islam. Car, en réalité, il ne les dénigre pas pour leurs personnes, mais pour ce qu'ils représentent comme triomphe de cette religion et pour leur transmission en tant que dépôt. Nous disons donc que celui qui les dénigre ne le fait que par rancune envers l'Islam. Il étanche sa colère de cette façon et veut, ainsi, couper la relation entre cette communauté et son Prophète *Muḥammad* ﷺ puisque les Compagnons sont les intermédiaires entre le Messager d'Allah ﷺ et nous. Voilà donc le but de celui qui les dénigre.

Conséquemment, après qu'Allah eût mentionné les *Muhājirūn* et les *Anṣār* dans la sourate *Al-Ḥashr*, Il dit :

﴿وَالَّذِينَ جَاءُوا مِن بَعْدِهِمْ يَقُولُونَ رَبَّنَا اغْفِرْ لَنَا وَلِإِخْوَانِنَا الَّذِينَ سَبَقُونَا بِالْإِيمَانِ وَلَا تَجْعَلْ فِي قُلُوبِنَا غِلًّا لِّلَّذِينَ آمَنُوا﴾

«Et [il appartient également] à ceux qui sont venus après eux en disant : «Seigneur, pardonne-nous, ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi ; et ne mets dans nos cœurs aucune rancœur pour ceux qui ont cru...» [*Al-Ḥashr* : 10]

105. Rapporté par *Al-Bukhārī* (3/1095, n°2845) et *Muslim* (4/1941, n°2494), d'après *ʿAlī* ﷺ.

Ceci montre que celui qui les dénigre tous ou même un seul d'entre eux n'en fait ainsi qu'à cause de la rancune qu'il porte dans son cœur à leur encontre. C'est pour cela que *Sufyān ibn ʿUyaynah* — qu'Allah soit satisfait de lui — le noble *Imām* dit :

«Celui qui prononce la moindre parole sur les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ fait partie des gens des passions.»

C'est sa passion qui le pousse à agir ainsi, et cette passion signifie les détester et porter de la rancune à leur égard. Ainsi, vous trouverez que les pires des gens sont ceux qui dénigrent les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ. Ils sont dévoilés par le mensonge et la haine devant les gens et il en résulte qu'ils reçoivent la haine des gens. Nul ne les voit sans les détester, car Allah a placé leur haine sur terre. Nul ne voit ceux qui haïssent les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ sans qu'il ne ressente de la haine et ne les déteste dans son cœur. Et c'est à Allah que nous demandons d'être préservé.

Néanmoins, leur haine ni ne nuit aux Compagnons du Messager d'Allah ﷺ, ni à l'Islam. Le mérite et la récompense des Compagnons leurs sont réservés. Et l'Islam continuera à exister et à prévaloir — et c'est à Allah que reviennent toutes les louanges. Ils ne font que se nuire à eux-mêmes.

Cependant, nous craignons pour celui qui lit leurs livres et qui ne possède pas de science, car il se peut que certains mauvais sentiments s'implantent dans leur cœur à l'encontre des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ et qu'il se fasse influencer en cela. De nombreux enfants des Musulmans sont tombés dans leur piège en lisant les livres de ces personnes. Parce que les lire influence et fait apparaître la haine des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ dans le cœur ou, au moins, leur mérite s'en trouve réduit et leur statut diminue aux yeux de celui qui les lit.

Nous craignons pour la jeunesse Musulmane et pour ceux qui ne sont pas ancrés dans la science qu'ils se fassent influencer par ces livres qui dénigrent les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ. Surtout que, de nos jours, ils sont publiés et imprimés de le meilleure des impressions, avec les meilleures des couvertures et leur publicité est faite dans les foires au livre. Ces personnes prennent donc ces opportunités de faire la publicité et de répandre la diffamation des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ.

Il ne fait aucun doute que de diffamer les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ revient à diffamer le Messager d'Allah ﷺ. Comment se pourrait-il que ses Compagnons soient ceux qui sont décrits de ces mauvais attributs? C'est diffamer le Messager d'Allah ﷺ. Et cela revient également à dénier le Livre d'Allah, parce qu'Allah a certes vanté les Compagnons dans le Glorieux *Qurʾān* dans de nombreux versets, dont la parole d'Allah suivante :

﴿وَالسَّابِقُونَ الْأَوَّلُونَ مِنَ الْمُهَاجِرِينَ وَالْأَنصَارِ وَالَّذِينَ اتَّبَعُوهُم بِإِحْسَانٍ رَّضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا عَنْهُ وَأَعَدَّ

لَهُمْ جَنَّاتٍ تَجْرِي تَحْتَهَا الْأَنْهَارُ خَالِدِينَ فِيهَا أَبَدًا ۚ ذَٰلِكَ الْفَوْزُ الْعَظِيمُ﴾

«Les tout premiers [croyants] parmi les *Muhājirūn* et les *Anṣār* et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement, Allah les agrée, et ils L'agréent. Il a préparé pour eux des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, et ils y demeureront éternellement. Voilà l'énorme succès !» [*At-Tawbah* : 100]

Allah, exalté soit-Il, dit également :

﴿لَّقَدْ رَضِيَ اللَّهُ عَنِ الْمُؤْمِنِينَ إِذْ يُبَايِعُونَكَ تَحْتَ الشَّجَرَةِ فَعَلِمَ مَا فِي قُلُوبِهِمْ فَأَنزَلَ السَّكِينَةَ عَلَيْهِمْ وَأَثَابَهُمْ فَتْحًا قَرِيبًا ﴿١٨﴾ وَمَغَانِمَ كَثِيرَةً يَأْخُذُونَهَا﴾

«Allah a très certainement agréé les croyants quand ils t'ont prêté le serment d'allégeance sous l'arbre. Il a su ce qu'il y avait dans leurs cœurs, et a fait descendre sur eux la quiétude, et Il les a récompensés par une victoire proche ainsi qu'un abondant butin qu'ils ramasseront...» [*Al-Fatḥ* : 18-19]

﴿مُّحَمَّدٌ رَّسُولُ اللَّهِ ۚ وَالَّذِينَ مَعَهُ أَشِدَّاءُ عَلَى الْكُفَّارِ رُحَمَاءُ بَيْنَهُمْ ۖ تَرَاهُمْ رُكَّعًا سُجَّدًا يَبْتَغُونَ فَضْلًا مِّنَ اللَّهِ وَرِضْوَانًا ۖ سِيمَاهُمْ فِي وُجُوهِهِم مِّنْ أَثَرِ السُّجُودِ ۚ ذَٰلِكَ مَثَلُهُمْ فِي التَّوْرَاةِ﴾

«*Muḥammad* est le Messager d'Allah. Et ceux qui sont avec lui sont durs envers les mécréants, miséricordieux entre eux. Tu les vois inclinés, prosternés, recherchant d'Allah grâce et agrément. Leurs visages sont marqués par la trace laissée par la prosternation. Telle est leur image dans la Thora...» [*Al-Fatḥ* : 29]

C'est-à-dire leur description dans la Thora. Ils y sont mentionnés tout comme leur Prophète *Muḥammad* ﷺ :

﴿وَمَثَلُهُمْ فِي الْإِنجِيلِ﴾

«... Et l'image que l'on donne d'eux dans l'Évangile...» [*Al-Fatḥ* : 29]

Qui fut descendu à *ʿĪsā*,

﴿كَزَرْعٍ أَخْرَجَ شَطْأَهُ فَآزَرَهُ فَاسْتَغْلَظَ فَاسْتَوَىٰ عَلَىٰ سُوقِهِ يُعْجِبُ الزُّرَّاعَ لِيَغِيظَ بِهِمُ الْكُفَّارَ﴾

«... est celle d'une semence qui sort sa pousse, puis se raffermit, s'épaissit, et ensuite se dresse sur sa tige, à l'émerveillement des semeurs. [Allāh] par eux [les croyants] remplit de dépit les mécréants...» [*Al-Fatḥ* : 29]

Le verset précédent montre que nul n'est rempli de dépit à l'encontre des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ ni ne les déteste, si ce n'est un mécréant, en se basant sur la parole d'Allah, exalté soit-Il :

﴿لِيَغِيظَ بِهِمُ الْكُفَّارَ﴾

«... [Allah] par eux [les croyants] remplit de dépit les mécréants...»
[*Al-Fatḥ* : 29]

Ceci est un signe de la mécréance. Détester les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ est mécréance et hypocrisie — et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge.

Sa parole : **«... la moindre parole sur les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ fait partie des gens des passions.»**

C'est-à-dire que s'il prononce la moindre parole de dénigrement des Compagnons, il s'agira alors d'une personne des passions. Alors, si quelqu'un est considéré comme suivant sa passion pour la prononciation d'un simple mot, qu'en est-il de celui qui ne rédige des livres que pour les injurier, les diffamer, enquêter et pour amplifier leurs erreurs ? Une telle personne suit sa passion parce que tout ce qu'elle a prononcé est dû aux passions dans son esprit et sa haine des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ.

Le dirigeant doit être obéit dans ce qu'Allah aime et agrée

٢٦ – قَالَ المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالسَّمْعُ وَالطَاعَةُ لِلأَئِمَّةِ فِيمَا يُحِبُّ اللَّهُ وَيَرْضَى، وَمَنْ وَلِيَ الخِلَافَةَ بِإِجْمَاعِ النَّاسِ عَلَيْهِ وَرِضَاهُمْ بِهِ فَهُوَ أَمِيرُ المُؤْمِنِينَ، لَا يَحِلُّ لِأَحَدٍ أَنْ يَبِيتَ لَيْلَةً وَلَا يَرَى أَنَّ لَيْسَ عَلَيْهِ إِمَامٌ، بَرّاً كَانَ أَوْ فَاجِراً.

[26] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – dit : «Il est obligatoire d'écouter les dirigeants et de leur obéir dans ce qu'Allah aime et agrée. Et celui qui devient Calife par consensus et agrément des Musulmans est considéré le commandeur des croyants. Il n'est permis à personne de passer une nuit sans avoir de gouverneur, que ce dernier soit vertueux ou pervers.»

Commentaire

Parmi les fondements de *Ahl As-Sunnah wal-Jamaʿah* établis dans le Livre d'Allah et la *Sunnah* du Messager d'Allah ﷺ est d'écouter et d'obéir aux gouverneurs Musulmans. Allah le Très-Haut dit :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا أَطِيعُوا اللَّهَ وَأَطِيعُوا الرَّسُولَ وَأُولِي الْأَمْرِ مِنكُمْ﴾

«Ô les croyants ! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement...» [*An-Nisāʾ* : 59]

«**[C]eux d'entre vous**» signifie d'entre les Musulmans. Le Prophète ﷺ a dit :

أُوصِيكُمْ بِتَقْوَى اللهِ، وَالسَّمْعِ وَالطَّاعَةِ، وَإِنْ تَأَمَّرَ عَلَيْكُمْ عَبْدٌ.

«Je vous conseille la crainte d'Allah, d'écouter et d'obéir, même si un esclave est désigné pour vous diriger.» [106]

Dans une autre version, il dit :

وَإِنْ تَأَمَّرَ عَلَيْكُمْ عَبْدٌ حَبَشِيٌّ.

«Même si un esclave Abyssin est désigné pour vous diriger.» [107]

Et dans encore une autre version, il est dit :

عَبْدٌ مُجَدَّعُ الأَطْرَافِ.

«Un esclave amputé.» [108]

C'est-à-dire qui a été amputé des pieds ou des mains.

Tant qu'il détient l'autorité, lui obéir dans le bien est obligatoire. C'est l'un des fondements de la *ʿaqīdah*. Celui qui se révolte contre les dirigeants Musulmans fait partie des égarés. Une telle personne est soit un *Khārijī* ou un *Muʿtazilī* ou quelqu'un qui suit un quelconque chemin sans fondement qui s'oppose à la *Sunnah* du Messager d'Allah ﷺ.

Sa parole : **«Il est obligatoire d'écouter les dirigeants et de leur obéir dans ce qu'Allah aime et agrée.»**

Avec la restriction : dans ce qu'Allah aime et agrée. Ils ne doivent pas être obéis dans la désobéissance. Le Prophète ﷺ a dit :

لَا طَاعَةَ لِمَخْلُوقٍ فِي مَعْصِيَةِ الخَالِقِ.

«Pas d'obéissance à une créature dans la désobéissance au Créateur.» [109]

Le Prophète ﷺ également dit :

إِنَّمَا الطَّاعَةُ فِي المَعْرُوفِ.

106. Partie du *ḥadīth* de *Al-ʿIrbāḍ ibn Sāriyah* ﷺ, dont la référence a précédé.

107. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (6/2612, n°6723), d'après Anas ﷺ et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1468, n°1837), d'après *Um Muḥṣin* ﷺ et, dans certaines versions de son *ḥadīth* rapporté par *Muslim* : *«Même s'il s'agit d'un esclave Abyssin amputé.»*

108. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1468, n°1837), d'après *Um Muḥṣin* ﷺ et (1/448, n°648), d'après *Abū Dharr* ﷺ.

109. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans son *Musnad* (4/432, 5/66), *Aṭ-Ṭabarānī* dans *Al-Muʿjam al-Kabīr* (18/185), *Al-Qaḍāʿī* dans *Musnad ash-Shihāb* (2/55) et d'autres. La formulation est celle de *Aṭ-Ṭabarānī* et *Al-Qaḍāʿī*. La formulation d'*Aḥmad* est la suivante : *«Pas d'obéissance à une créature dans la désobéissance à Allah.»* Son origine est dans les *Ṣaḥīḥayn*, du *ḥadīth* de *ʿAlī* ﷺ.

«L'obéissance ne se fait que dans le bien.» [110]

Cela ne signifie pas que lorsque le dirigeant ordonne une désobéissance, on lui enlève son commandement. Plutôt, il ne doit pas être obéi dans cette désobéissance, mais doit être obéi dans ce qui n'implique pas de désobéissance.

Sa parole : «**Et celui qui devient Calife par consensus et agrément des gens est considéré le commandeur des croyants.**»

Ceci est une explication de la manière dont le commandement est donné en Islam.

Le commandement est conféré de l'une des façons suivantes :

La première façon : ce que l'auteur vient de mentionner. C'est-à-dire celui qui les Musulmans auront choisi. Cependant, les Musulmans qui choisissent le dirigeant sont les *Ahl al-Ḥill wal-ʿAqd* (les gens d'expérience et de raison) parmi les savants, dirigeants, hommes d'état et commandants d'armée. Cela ne signifie pas que le choix du dirigeant revient à tout le monde dont les enfants, les femmes, les habitants des villes et de la campagne.

Parce que les gens doivent suivre *Ahl al-Ḥill wal-ʿAqd*. Donc, si *Ahl al-Ḥill wal-ʿAqd* choisit un dirigeant, il devient obligatoire au (reste du) peuple de lui obéir. Ce fut ce qui arriva concernant le Califat de *Abū Bakr Aṣ-Ṣiddīq* ﷺ.

Après la mort du Messager d'Allah ﷺ, les Compagnons furent unanimes dans le serment d'allégeance à *Aṣ-Ṣiddīq*. Le reste de la communauté suivit donc ceux qui choisirent *Aṣ-Ṣiddīq*. Nulle place ne fut laissée à qui que ce soit d'autre pour participer à cette sélection. Parce qu'il s'agit de l'un des devoirs spécifiques à *Ahl al-Ḥill wal-ʿAqd* et les Musulmans choisirent donc *Abū Bakr* ﷺ, qui était le meilleur d'entre eux. Et ce choix a des preuves dans la *Sunnah* du Messager d'Allah ﷺ :

i *Abū Bakr* était le meilleur des Compagnons de manière absolue et nul ne conteste cela.

ii Le Messager d'Allah ﷺ donna des indications de son Califat. Parmi celles-ci, durant la maladie qui causa sa mort, le Prophète ﷺ fit avancer *Abū Bakr* dans la prière afin qu'il dirige les Musulmans dans le *miḥrāb* (place de l'*imām* de la prière) du Messager d'Allah ﷺ [111] et prenne sa place. Ceci est une indication qu'il sera leur dirigeant dans le Califat, comme il le fut dans la prière. Ils choisirent donc *Abū Bakr* ﷺ en disant : «Le Messager d'Allah ﷺ était satisfait de toi pour notre religion, pourquoi ne serions-nous pas satisfaits de toi concernant nos affaires mondaines?» Ils lui prêtèrent donc allégeance et les Compagnons furent unanimes à ce sujet, que ce soit ceux qui participèrent directement à ce choix, ou

110. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/1577, n°4085) et *Muslim* (3/1469, n°1840), du *ḥadīth* de *ʿAlī* ﷺ; la formulation de Muslim est : «*Pas d'obéissance dans la désobéissance à Allāh, l'obéissance n'est que dans le bien.*»

111. Rapporté par *Al-Bukhārī* (1/236, n°633) et *Muslim* (1/313, n°418), d'après *ʿĀ'ishah* ﷺ.

ceux qui n'y participèrent pas qui les suivirent. Parce que les Musulmans sont une seule communauté et une seule main.

La deuxième façon : lorsque *Abū Bakr* ﷺ fut à l'article de la mort, il choisit et désigna *ʿUmar ibn Al-Khaṭṭāb* ﷺ comme successeur. Les Musulmans écoutèrent donc et obéirent. Il s'agit de la deuxième manière de conférer le pouvoir. Dans ce cas, le dirigeant désigne un successeur pour après sa mort, comme le fit *Abū Bakr* ﷺ avec *ʿUmar* ﷺ.

La troisième façon : lorsque l'un des Musulmans l'emporte sur les autres et que les autres se soumettent à son commandement, il devient alors leur chef et *Imām*. Par exemple, ce qui arriva à *ʿAbd Al-Malik ibn Marwān* lors du désaccord qui arriva après la mort de *Yazīd ibn Muʿāwiyah*. *ʿAbd Al-Mālik ibn Marwān ibn Al-Ḥakam* s'empara du Califat. Il était bon, ferme et fort. Allah fit que les gens tirèrent bénéfice de son action. L'allégeance lui fut prêtée et les Musulmans écoutèrent et obéirent. Et il y eut du bien en cela pour les Musulmans.

Voilà donc comment le commandement est conféré en Islam : soit par le choix de *Ahl al-Ḥill wal-ʿAqd* ou par le dirigeant précédent désignant son successeur ou lorsqu'un Musulman l'emporte sur les autres, devenant de fait leur dirigeant ; le reste des Musulmans doit se soumettre et lui être assujetti et il devient interdit à quiconque de renoncer à son allégeance.

Sa parole : «**... par consensus et agrément des Musulmans...**»

Il ne faut pas comprendre de ceci que la sélection revient à l'ensemble des Musulmans. Celle-ci revient au consensus de *Ahl al-Ḥill wal-ʿAqd* comme ce qui eut lieu lors du Califat de *Abū Bakr* et celui de *ʿUthmān* ﷺ, car ceux qui le choisirent étaient l'organe consultatif, ceux qui avaient reçu la bonne annonce du Paradis. Ils le choisirent, donc son commandement fut affirmé. Personne n'émit d'objection. Ils furent plutôt unanimes pour accorder le commandement à *ʿUthmān* ﷺ.

Sa parole : «**Il n'est permis à personne de passer une nuit sans avoir de gouverneur, que ce dernier soit vertueux ou pervers.**»

Ce sujet est très important. Il n'est permis à personne de se révolter contre la communauté Musulmane, en renonçant à son allégeance. Car, s'il en fait ainsi et « **passe une nuit sans avoir de gouverneur**» qu'il considère étant l'*Imām*, il :

قَدْ خَلَعَ رِبْقَةَ الإِسْلَامِ مِنْ عُنُقِهِ.

«... aura certainement ôté le carcan de l'Islam de son cou.» [112]

112. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1478, n°1851) du *ḥadīth* de *ʿAbdullāh ibn ʿUmar* qui contient : *«celui qui meurt sans un serment d'allégeance à son cou sera mort d'une mort de la Jāhiliyah.»* Dans la version de *Ibn ʿUmar* rapportée par *Al-Ḥākim* dans *Al-Mustadrak ʿalā Aṣ-Ṣaḥīḥayn* (1/150), il est dit : *«Celui qui se révolte contre la Jamāʿah d'un empan aura certainement retiré le carcan de l'Islām de son cou jusqu'à ce qu'il revienne.»* Il dit : *«et celui qui meurt sans Imām de la Jamāʿah, sa mort est une mort de la Jāhiliyah.»*

C'est-à-dire qu'il était uni avec les Musulmans et aura rompu les relations avec les Musulmans s'il sort de l'obéissance au gouverneur. Comme les agneaux qui ont été attachés à une corde au bout de laquelle se trouve une partie métallique où il passe sa tête pour éviter de se perdre. Ceci est un carcan. L'unité des Musulmans derrière un gouverneur est comparée à cela. Donc celui qui se révolte et cesse d'obéir à l'*Imām* aura certainement retiré ce carcan de son cou et s'exposera à la perte, à être enlevé par les loups et les passions.

Cela ne signifie pas qu'une telle personne ait mécru. Cela signifie plutôt qu'il s'est séparé et est sorti de la *Jamāʿah*. Il est donc comme l'animal qui s'est détaché de sa corde et risque de se faire voler, piller et attaquer par des bêtes féroces.

Il ne faut pas dire : «Je n'ai pas participé au serment, donc je n'ai pas d'*Imām*». Vous êtes l'un des Musulmans, donc, lorsque les *Ahl al-Ḥill wal-ʿAqd* ont prêté serment, votre serment doit suivre automatiquement.

Le *Ḥajj* et le *jihād* avec l'*Imām*

٢٧ – قَالَ المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالحَجُّ وَالغَزْوُ مَعَ الإِمَامِ مَاضٍ، وَصَلَاةُ الجُمُعَةِ خَلْفَهُمْ جَائِزَةٌ، وَيُصَلِّي بَعْدَهَا سِتَّ رَكَعَاتٍ، يَفْصِلُ بَيْنَ كُلِّ رَكْعَتَيْنِ، هٰكَذَا قَالَ أَحْمَدُ بْنُ حَنْبَلٍ.

[27] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Accomplir le pèlerinage et livrer bataille doivent se faire avec les gouverneurs. Il est permis d'accomplir la prière du *Jumu'ah* derrière eux. Et six *raka'āt* doivent la suivre, deux par deux. Ceci est l'avis de *Aḥmad ibn Ḥanbal*.»

Commentaire

Les fonctions de l'*Imām* sont nombreuses et ont été mentionnées et regroupées dans les livres de *al-aḥkām as-sulṭāniyyah* (règles juridiques se rapportant au sultan) qui ont été écrits à ce sujet. Des livres tels *Al-Aḥkām as-Sulṭāniyyah* par *Al-Māwardī* et *Al-Aḥkām as-Sulṭāniyyah* par *Abū Ya'lā al-Ḥanbalī* et d'autres écrits à ce sujet contiennent des explications des fonctions de l'*Imām*. Et ceci est mentionné dans les livres de *fiqh*, ainsi que dans les livres de *'aqīdah* comme celui-ci.

Premièrement : il est en charge de diriger les prières du *Jumu'ah* et des deux fêtes et les Musulmans doivent accomplir la prière derrière lui, sauf s'il choisit d'être remplacé par un savant ou un étudiant en science qui dirigera la prière des gens. Cependant, la base est qu'il est plus en droit d'être l'*imām* des prières du *Jumu'ah* et des deux fêtes. Mais il a le droit, s'il le veut, de choisir un substitut et c'est ce qui est fait de nos jours.

Deuxièmement : il prend la tête du *Ḥajj*, dirige les pèlerins, leur donne des ordres et s'occupe de leurs problèmes.

Établir le *jihād* dans le sentier d'Allah fait partie des devoirs de l'*Imām*

Troisièmement : entreprendre le *jihād* pour la cause d'Allah est l'une des fonctions de l'*Imām*. Il est celui qui l'ordonne, organise les bannières, choisit les soldats et les combattants, désigne les commandants, mobilise les brigades et les soldats, équipe les combattants, les guide au combat et leur spécifie le lieu du champ de bataille.

Entreprendre le *jihād* fait donc partie des fonctions de l'*Imām*. Le *jihād* ne doit pas être entrepris dans le chaos, où tous ceux qui veulent porter une arme combattent, attaquent et disent : «Je combats pour la cause d'Allah.» Ceci n'est pas du *jihād* pour la cause d'Allah.

Le *jihād* pour la cause d'Allah doit être bien organisé et guidé par les règles islamiques. Mais si le chaos s'y infiltre, il deviendra destruction et son mal l'emportera sur ses bénéfices, s'il reste un quelconque bénéfice. Dans ce cas, le mal qui en découle devient plus important. Ces affaires ont des lignes directrices et le sujet du *jihād* est important, il requiert donc de la discipline et de respecter les règles du *jihād* mentionnées dans le Livre d'Allah et la *Sunnah* du Messager d'Allah ﷺ, ainsi que les paroles des hommes de science.

Cette affaire n'est pas un désordre dans lequel l'un de ceux qui appellent à la tribulation dirige les extrémistes, radicaux ou ignorants sans savoir qu'il les mène à la destruction et dit : «Nous combattons pour la cause d'Allah!» Ceci est causer du tort à l'Islam et aux Musulmans. Ce n'est pas le *jihād*, parce qu'il ne suit pas les règles du *jihād*. Et, s'il ne suit pas les règles du *jihad*, il deviendra corruption et non *jihād*. Tout ce qui dépasse ses limites se transforme en son opposé.

De nos jours, ils disent à ceux qui les contredisent : «Vous nous empêchez d'accomplir le *jihād* pour la cause d'Allah.» Nous leur disons : «Nous ne vous empêchons pas d'accomplir le *jihād* dans la cause d'Allah, mais disons que l'accomplissement du *jihād* doit suivre les règles islamiques. Et ce que vous faites est le chaos et non le *jihād*, car Allah ne nous a pas ordonné ceci.»

Ainsi, diriger les Musulmans durant le pèlerinage, la bataille, les prières du *Jumu'ah* et des deux fêtes font partie des devoirs du dirigeant.

Sa parole : **«Il est permis d'accomplir la prière du *Jumu'ah* derrière eux.»**

C'est-à-dire même s'ils commettent des péchés et désobéissent, la prière doit être accomplie derrière eux. Parce que la prière derrière eux est source d'unité. Et

aussi, si un pécheur fait du bien, il faut coopérer avec lui dans celle-ci. C'est pour cela que lorsqu'il fut annoncé à *'Uthmān* ﷺ alors qu'il était assiégé : «Untel dirige la prière des gens alors qu'il n'est pas l'*Imām*, il s'agit plutôt d'un imām de tribulation.» Il dit : «Ô mon neveu, si les gens font du bien, coopérez avec eux en cela, mais, s'ils font du mal, abstenez-vous de leur mal.» [113]

Donc lorsqu'il prie, vous devez priez derrière lui s'il est le dirigeant. Même s'il commet des péchés ou commet des actes contraires à la *Sunnah*, du fait de l'avantage qui en découle. Et parce que la prière est un acte d'adoration. Si un désobéissant prie, il doit être encouragé et il faut invoquer pour lui. Les Compagnons prièrent derrière des dirigeants à propos desquels des remarques pouvaient être à faire, comme *Al-Ḥajjāj* et d'autres. Les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ accomplirent la prière derrière eux, se soumettant à l'ordre du Messager d'Allah ﷺ et pour le bien de l'union.

Sa parole : **«Et six *rakaʿāt* doivent la suivre...»**

Ceci est une sujet de *fiqh* qui vint du fait de la mention de la prière du *Jumuʿah*. La prière du *Jumuʿah* n'a pas de *rātibah* (prière surérogatoire liée) la précédant. Ainsi, celui qui arrive à la mosquée accomplit ce qui lui est facile d'accomplir et s'assoit pour attendre. Mais, s'il continue d'accomplir des prières surérogatoires jusqu'à l'arrivée de l'*Imām*, cela est mieux, car il s'agit d'un acte surérogatoire qui n'a pas de relation avec la prière du *Jumuʿah*. Quant à la *rātibah* du *Jumuʿah*, elle est accomplie après. Le nombre minimum de *rakaʿāt* est deux et le nombre le maximum est quatre avec deux *taslīm*, selon l'avis le plus répandu.

Il est rapporté dans un autre *ḥadīth* qu'il y en a six, avec trois *taslīm*. Donc, le nombre minimum est de deux et le maximum est six ou quatre, comme cela est bien connu.

Sa parole : «**deux par deux. Ceci est l'avis de *Aḥmad ibn Ḥanbal*.**» [114]

C'est-à-dire qu'il ne faut pas accomplir six *rakaʿāt* avec un seul *taslīm*. Il s'agit plutôt de six *rakaʿāt* avec un *taslīm* toutes les deux *rakaʿāt* ou après quatre *rakaʿāt*, avec un *taslīm* toutes les deux rakāʿat. Ceci est meilleur.

Son attribution à l'*Imām Aḥmad* est parce que l'auteur est *ḥanbalī* et connaît l'avis de l'*Imām Aḥmad*. C'est l'un des avis rapportés de l'*Imām Aḥmad*, mais ce qui est plus connu est le nombre quatre.

113. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/246, n°663), d'après *'Ubaydillāh ibn 'Adī ibn Khiyārbih*.

114. Dans *Masā'il 'Abdullāh ibn Al-Imām Aḥmad* (p.121, n°437), *'Abdullāh* dit : «J'ai demandé à mon père : «Combien prie-t-on après le *Jumuʿah* ? Que préfères-tu ?» Il dit : «S'il le souhaite, il prie quatre après le *Jumuʿah* et s'il le souhaite, il prie six, sauf qu'il fait le *taslīm* toutes les deux *rakaʿāt*, comme cela se fait dans les prières de jour, deux par deux.»» Voir n°436.

Celui qui désobéit au dirigeant des Musulmans

٢٨ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالخِلَافَةُ فِي قُرَيْشٍ إِلَى أَنْ يَنْزِلَ عِيسَى ابْنُ مَرْيَمَ عَلَيْهِ الصَّلَاةُ وَالسَّلَام.

[28] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Et (croire que) le califat reste chez *Quraysh* jusqu'à la descente de *ʿĪsā* ibn *Maryam* عليه السلام.»

Commentaire

Si au moins deux personnes se disputent à propos de qui devrait diriger les Musulmans et que chacun d'entre eux est apte à être dirigeant, alors la précédence doit être donnée à celui de la tribu de *Quraysh* à cause de son excellence sur les autres, d'après la parole du Prophète ﷺ :

الأَئِمَّةُ مِنْ قُرَيْشٍ.

«*Les dirigeants sont de Quraysh.*» [115]

Et sa parole :

قَدِّمُوا قُرَيْشًا وَلَا تَتَقَدَّمُوهَا.

115. Rapporté par *Aṭ-Ṭayālisī* dans son *Musnad* (1/284), *Al-Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (3/129), *An-Nasāʾī* dans *As-Sunan al-Kubrā* (3/476, n°5942), *Ibn Abī ʿĀṣim* dans *As-Sunnah* (n°1020), *Abū Yaʿlā* dans son *Musnad* (7/94), *Al-Bayhaqī* dans *As-Sunan al-Kubrā* (3/121) et authentifié par *Aḍ-Ḍayāʾ* dans *Al-Mukhtārah* (4/403, n°1576).

«Donnez précédence à Quraysh et ne la dépassez pas.» [116]

Donc, si le *Qurashī* est apte et qu'il y a une divergence à propos de qui devrait se charger des affaires, précédence doit lui être donnée, du fait de la recommandation du Messager d'Allah ﷺ à ce sujet.

Aussi, parce qu'à la mort du Prophète ﷺ, les *Anṣār* dirent : «Un dirigeant devrait venir de nous et un de vous.» Mais *Abū Bakr* ﷺ leur dit :

> «Les Arabes n'accepteront pas cette affaire, sauf s'il s'agit (d'un membre) de *Quraysh*.» [117]

Ils prêtèrent donc allégeance à *Abū Bakr aṣ-Ṣiddīq* et, après lui, à *ʿUmar*, et après *ʿUmar* à *ʿUthmān*, puis à *ʿAlī*, puis à *Muʿāwiyah* ﷺ. Et après lui aux *Banū Umayyah*, puis aux *Banū ʿAbbās*. Et tous sont membres de *Quraysh*.

Mais si l'affaire est résolue et qu'un dirigeant a été désigné, il devient obligatoire de lui obéir, même s'il ne fait pas partie de *Quraysh*, ou s'il en fait partie mais n'est pas apte à diriger. Car le fait qu'il fasse partie de *Quraysh* ne le rend pas éligible à être dirigeant, sauf s'il est un *Qurashī* qui y est éligible et qu'il n'existe pas de dirigeant.

Sa parole : «**... jusqu'à la descente de *ʿĪsā* ibn *Maryam* عليه السلام.**»

Référence est faite à *ʿĪsā* عليه السلام lors de sa descente et l'*Imām* des Musulmans sera *Muḥammad ibn ʿAbdillāh al-Mahdī*. Il fera partie de la descendance de *Al-Ḥasan ibn ʿAlī ibn Abī Ṭālib*. Cela indique que le dernier dirigeant fera partie de la tribu de *Quraysh* et le premier fut de *Quraysh*, et il s'agissait de *Abū Bakr* ﷺ.

Ceci est autant que faire se peut, comme nous l'avons dit. Et si personne de *Quraysh* n'est disponible, la règle ne doit pas être délaissée pour autant ou, si l'autorité est avec autre qu'un *Qurashī* et qu'il est apte à cela, nous ne devons pas le repousser et dire : «Il n'est pas apte à cela.» Il est donc obligatoire de bien connaître ces affaires.

116. Rapporté par *Ibn Abī ʿĀṣim* dans *As-Sunnah* (n°1519) et *Aṭ-Ṭabarānī* dans *Al-Muʿjam al-Kabīr* — comme cela est dans *Majmaʿ az-Zawāʾid* (10/25).

117. Voir *Ṣaḥīḥ Al-Bukhārī* (3/1341, n°3467).

Celui qui sort de l'obéissance au dirigeant parce qu'il a péché est un *Khārijī*

٢٩ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ: وَمَنْ خَرَجَ عَنْ إِمَامٍ مِنْ أَئِمَّةِ المسْلِمِينَ، فَهُوَ خَارِجِيٌّ، قَدْ شَقَّ عَصَا المسْلِمِينَ، وَخَالَفَ الآثَارَ، وَمِيتَتُهُ مِيتَةٌ جَاهِلِيَّةٌ.

[29] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – dit : «Celui qui se révolte contre n'importe lequel des dirigeants Musulmans est un *Khārijī*. Et il aura certainement renoncé à son allégeance, se sera opposé aux textes et sa mort est considérée comme une mort de la *Jāhiliyah*.»

Commentaire

Sa parole : «**Celui qui se révolte contre n'importe lequel des dirigeants Musulmans est un *Khārijī*.**»

Celui qui se révolte contre l'obéissance à l'une des autorités et renonce à son allégeance au prétexte que cette autorité a commis des péchés ou des erreurs comme le firent les *Khawārij* a le même jugement que les *Khawārij*. Les *Khawārij* sont une secte égarée dont les graines émergèrent du vivant du Messager d'Allah ﷺ, lorsque *Dhūl-Khuwayṣirah* vint et dit au Messager d'Allah ﷺ lorsqu'il le vit partager le butin : «Ô *Muḥammad*, sois juste, car tu n'as pas été juste.» Le Prophète dit alors :

وَيْلَكَ فَمَنْ يَعْدِلْ إِذَا لَمْ أَعْدِلْ؟

«Malheur à toi! Et qui sera juste si je ne le suis pas?»

Lorsque l'homme s'en fut allé, le Prophète ﷺ dit :

يَخْرُجُ مِنْ ضِئْضِئِ هَذَا قَوْمٌ تَحْقِرُونَ صَلَاتَكُمْ إِلَى صَلَاتِهِمْ، وَعِبَادَتَكُمْ إِلَى عِبَادَتِهِمْ، يَقْرَؤُونَ القُرْآنَ، وَلَا يَتَجَاوَزُ حَنَاجِرَهُمْ، يَمْرُقُونَ مِنَ الدِّينِ كَمَا يَمْرُقُ السَّهْمُ مِنَ الرَّمِيَّةِ، فَأَيْنَمَا لَقِيتُمُوهُمْ فَاقْتُلُوهُمْ. فَإِنَّ فِي قَتْلِهِمْ أَجْرًا لِمَنْ قَتَلَهُمْ.

«De la descendance de cet homme sera un peuple devant lequel vous considérerez vos prières et adorations insignifiantes. Ils réciteront le Qur'ān mais il ne dépassera pas leurs gorges et ils sortiront de l'Islam comme la flèche traverse le gibier; où que vous les rencontriez, tuez-les car il y a certes une récompense à les tuer pour celui qui les tue.» [118]

Il est donc obligatoire de les combattre afin de contenir le mal qu'ils causent aux Musulmans.

Ceci lorsqu'ils prennent les armes. Mais lorsqu'ils ne font que manifester les positions des *Khawārij* et commencent à parler sans combattre ou sans être en possession d'armes, nous les blâmerons et leur montrerons leur égarement, mais nous ne les combattrons pas. Toutefois, s'ils montaient en puissance et commençaient à combattre les Musulmans, il ne serait pas permis aux Musulmans de les laisser. Au contraire, il serait obligatoire au dirigeant de les combattre et il est du devoir des Musulmans d'être avec lui dans le combat, comme cela arriva durant le Califat de *'Alī* ﷺ lorsqu'il combattit les *Khawārij* en un endroit nommé *An-Nahrawān*.

Les Compagnons se joignirent à lui et combattirent les *Khawārij* à son côté jusqu'à ce qu'ils les massacrèrent. Et en faisant ainsi, il reçut la récompense promise par le Messager d'Allah ﷺ lorsqu'il dit :

فَإِنَّ فِي قَتْلِهِمْ أَجْرًا لِمَنْ قَتَلَهُمْ.

«Il y a certes une récompense à les tuer pour celui qui les tue.» [119]

Ceci fait partie des vertus de *'Alī* ﷺ et celles-ci sont nombreuses. L'une d'entre elles est qu'il tua les *Khawārij* et mit en application la parole du Messager d'Allah ﷺ à leur égard.

Sa parole : **«Et il aura certainement renoncé à son allégeance, se sera opposé aux textes et sa mort est considérée comme une mort de la *Jāhiliyah*.»**

118. Rapporté par *Al-Bukharī* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1219, n°3166) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/741, n°1064), d'après *Abū Sa'īd al-Khudrī* ﷺ.

119. Partie du précédent *ḥadīth* de *Abū Sa'īd* ﷺ.

Les *Khawārij* sont ceux qui rompent le serment d'allégeance et se révoltent contre l'autorité. Ils sont aussi ceux qui déclarent mécréants les Musulmans qui commettent des péchés majeurs inférieurs au polythéisme. Ils ont deux signes :

Le premier : ils se révoltent contre l'autorité Musulmane et s'efforcent de renverser le dirigeant en place.

Le second : ils déclarent mécréants les Musulmans qui commettent les péchés majeurs inférieurs au polythéisme.

Et c'est l'exagération qui les amena à cela — et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge. En conséquence, le Prophète ﷺ mit en garde contre l'extrémisme en disant :

إِيَّاكُمْ وَالغُلُوَّ فَإِنَّمَا أَهْلَكَ مَنْ كَانَ قَبْلَكُمُ الغُلُوُّ.

«Prenez garde à l'exagération car ceux qui vous précédèrent furent principalement perdus à cause de l'exagération.» [120]

L'exagération signifie l'ajout dans la religion — et l'ajout dans ce qui a été légiféré. C'est ce type d'exagération qui amena les *Khawārij* à ce qui leur arriva. Ils exagérèrent tant dans le fait de blâmer le blâmable qu'ils renoncèrent à leur allégeance et exagérèrent tant dans l'adoration qu'ils déclarèrent mécréants les Musulmans qui tombent dans les péchés majeurs.

Sa parole : «**... se sera opposé aux textes...**»

C'est-à-dire aux *aḥādīth* qui furent rapportés du Messager d'Allah ﷺ à propos de la l'obligation d'obéir au dirigeant des Musulmans.

Sa parole : «**... et sa mort est considérée comme une mort de la *Jāhiliyah*.**»

Parce qu'il aura une caractéristique de la *Jāhiliyah* (époque d'ignorance anté-islamique), parce que les Arabes, durant cette époque étaient divisés en tribus. Il n'avaient pas de dirigeant (global) qui les unissait. Chaque tribu était indépendante et elles se lançaient des attaques les unes les autres. Ils ne s'unirent que lorsqu'Allah envoya *Muḥammad* ﷺ. Il les invita à l'Islam et ils l'acceptèrent et furent sous une unique bannière. Par conséquent, Allah le Très-Haut dit :

﴿وَاذْكُرُوا نِعْمَتَ اللَّهِ عَلَيْكُمْ إِذْ كُنتُمْ أَعْدَاءً فَأَلَّفَ بَيْنَ قُلُوبِكُمْ فَأَصْبَحْتُم بِنِعْمَتِهِ إِخْوَانًا﴾

«... et rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous : lorsque vous étiez ennemis, c'est Lui qui réconcilia vos cœurs. Puis, par Son bienfait, vous êtes devenus frères...» [*Āl ʿImrān* : 103]

120. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (1/215, 347), *An-Nasā'ī* dans son *Sunan* (n°3057), *Ibn Mājah* dans son *Sunan* (n°3029), *Aṭ-Ṭabarānī* dans *Al-Muʿjām al-Kabīr* (n°12747), *Ibn Khuzaymah* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°2868-2867), *Ibn Ḥibbān* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°3871), *Al-Ḥākim* dans *Al-Mustadrak ʿalā Aṣ-Ṣaḥīḥayn* (1/466) et il l'authentifia avec les conditions de *Al-Bukhārī* et *Muslim* et *Adh-Dhahabī* s'accorde avec lui.

﴿وَاذْكُرُوا إِذْ أَنتُمْ قَلِيلٌ مُّسْتَضْعَفُونَ فِي الْأَرْضِ تَخَافُونَ أَن يَتَخَطَّفَكُمُ النَّاسُ فَآوَاكُمْ وَأَيَّدَكُم بِنَصْرِهِ وَرَزَقَكُم مِّنَ الطَّيِّبَاتِ لَعَلَّكُمْ تَشْكُرُونَ﴾

«Et rappelez-vous quand vous étiez peu nombreux, opprimés sur terre, craignant de vous faire enlever par des gens. Il vous donna asile, vous renforça de Son secours et vous attribua de bonnes choses afin que vous soyez reconnaissants.» [*Al-Anfāl* : 26]

Ceci fait partie des fruits de l'obéissance au dirigeant des Musulmans. Tous ces bienfaits arrivent : la sécurité, la recherche de subsistance et les gens pouvant se déplacer pour cela du fait de la sécurité des routes. Mais si la peur se répand, les gens ne peuvent ni voyager, ni acheter ni vendre, par peur pour leur vie. Ceci fait partie des faveurs de la *Jamāʿah* et d'obéir à l'autorité. Quant aux révoltes contre le dirigeant et renoncer à son allégeance, il en résulte :

- la désunion de la communauté Musulmane,
- le sang est injustement versé,
- les ennemis prennent le dessus sur les Musulmans. Car l'ennemi se réjouit de cela. Vous pouvez constater la joie des mécréants devant la désunion des Musulmans. Ils les désunissent, viennent en aide aux partis égarés, les fournissent en armes et en stratégies pour se révolter contre la communauté Musulmane et pour propager la division chez les Musulmans et en tirer profit comme cela arrive de nos jours. Tout cela est le résultat de la division, de la désobéissance au Messager d'Allah ﷺ et de se révolter contre le dirigeant Musulman.

En bref, celui qui n'a pas de dirigeant est comme celui qui vivait durant la *Jāhiliyah*. Et s'il meurt, sa mort est considérée comme une mort de la *Jāhiliyah*. Cela ne signifie pas qu'il ait mécru. Cependant, cela signifie qu'il a l'un des aspects de la *Jāhiliyah* en le fait qu'il ne vit pas dans l'obéissance à un dirigeant mais vit une vie d'anarchie.

L'interdiction de combattre le dirigeant comme le font les *Khawārij*

٣٠ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَلَا يَحِلُّ قِتَالُ السُّلْطَانِ، وَلَا الخُرُوجُ عَلَيْهِ وَإِنْ جَارَ، وَذَلِكَ لِقَوْلِ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ لِأَبِي ذَرٍّ الغِفَارِيِّ : اصْبِرْ، وَإِنْ كَانَ عَبْداً حَبَشِيًّا. وَقَوْلُهُ لِلأَنْصَارِ : اصْبِرُوا حَتَّى تَلْقَوْنِي عَلَى الحَوْضِ. وَلَيْسَ مِنَ السُّنَّةِ قِتَالُ السُّلْطَانِ؛ فَإِنَّ فِيهِ فَسَادَ الدُّنْيَا وَالدِّينِ.

[30] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – dit : «Combattre le dirigeant et se révolter contre lui n'est pas permis, même s'il s'agit d'un tyran. Parce que le Messager d'Allah ﷺ a dit à *Abū Dharr Al-Ghifārī* : «*Patiente, même s'il s'agit d'un esclave Abyssin.*» Et sa parole aux *Anṣār* : «*Patientez jusqu'à ce que l'on se rencontre au bord du bassin.*» Combattre le dirigeant ne fait pas partie de la *Sunnah* car cela mène à la corruption de cette vie et de la religion.»

Commentaire

Il n'est permis à personne de se révolter contre le dirigeant et de prendre les armes contre lui parce qu'il en résulte de grands maux.

Sa parole : «**Combattre le dirigeant et se révolter contre lui n'est pas permis, même s'il s'agit d'un tyran.**»

C'est-à-dire qu'il est interdit de combattre le dirigeant comme le font les *khawārij*.

«... [M]ême s'il s'agit d'un tyran.»

C'est-à-dire que même s'il commet de l'injustice et de la tyrannie, il faut patienter sur cela car patienter sur l'oppression et l'injustice du dirigeant — quelles que soient les nuisances — est moindre que les nuisances qui risquent d'avoir lieu en cas de révolte. La nuisance en patientant et obéissant au tyran est plus supportable que les nuisances causées par la révolte. Il ne fait nul doute que l'un des principes de l'Islam est : «Supporter le moindre de deux maux afin d'empêcher quelque chose de pire.»

Le Prophète ﷺ dit aux *Anṣār* :

إِيَّاكُمْ سَتَرَوْنَ بَعْدِي أَثَرَةً فَاصْبِرُوا حَتَّى تَلْقَوْنِي عَلَى الْحَوْضِ.

«Vous verrez certes de l'égoïsme après moi. Patientez jusqu'à ce que l'on se rencontre au bord du bassin.» [121]

Il leur recommanda la patience bien qu'ils verront de l'égoïsme — l'appropriation de richesses sans droit tout en les en excluant. Il leur conseilla donc de patienter pour empêcher l'arrivée d'un plus grand mal.

Sa parole : **«Parce que le Messager d'Allah ﷺ a dit à *Abū Dharr Al-Ghifārī* : *«Patiente, même s'il s'agit d'un esclave Abyssin.»***

C'est-à-dire que le dirigeant ne doit pas être traité avec dédain, même s'il n'a pas belle apparence, même s'il est de couleur noire et même s'il n'est pas Arabe. Parce que la considération est pour sa position de Calife et d'*Imām* et non pour sa propre personne. Il faut donc lui obéir tant qu'il est Musulman. Il ne faut pas chercher dans son apparence ce qui ne plaira pas à celui qui regarde, du fait de sa laideur, vieillesse ou d'un défaut physique.

مُجَدَّعَ الأَطْرَافِ.

«[Un esclave] amputé.» [122]

Rien de ceci ne justifie de révolte contre lui même s'il est malade ou d'une santé fragile. Tant que le serment d'allégeance est confirmé, il faut patienter avec lui, l'écouter et lui obéir, même s'il a ces caractéristiques.

Sa parole : **«Combattre le dirigeant ne fait pas partie de la *Sunnah*...»**

Combattre le dirigeant ne fait pas partie de la *Sunnah* prouvée du Prophète ﷺ. Cela ne peut être trouvé dans aucun *ḥadīth* faible, bon ou authentique. Il n'existe

121. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/837, n°2247) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1474, n°1854), d'après *Usayd ibn Al-Ḥuḍayr* ﷺ.

122. Sa référence a précédé.

aucun *ḥadīth* dans la *Sunnah* qui indique la permission de combattre un dirigeant Musulman, même s'il est pécheur, injuste et oppresseur ou qu'il détourne les biens. Il n'est pas permis de se révolter contre lui. En fait, tous les *aḥādīth* indiquent de patienter dans ce cas et l'interdiction de se révolter contre lui.

Cela ne signifie pas que le dirigeant ne doive pas être conseillé. Il doit l'être en secret, que cela se passe entre lui et le conseilleur. Celui qui a une *naṣīḥah* (conseil sincère) doit la donner au dirigeant, comme le dit le Prophète ﷺ :

الدِّينُ النَّصِيحَةُ، قُلْنَا لِمَنْ؟ قَالَ : للهِ وِلِكِتَابِهِ وَلِرَسُولِهِ وَلِأَئِمَّةِ الْمُسْلِمِينَ وَعَامَّتِهِمْ.

«*La religion est la sincérité.*» Nous dîmes : «Envers qui?» Il dit : «*Envers Allah, Son Livre, Son Messager, les dirigeants des Musulmans et les gens du commun.*» [123]

Cela ne signifie pas qu'il ne doit pas être conseillé ou qu'il doit être laissé à lui-même. Au contraire, il est obligatoire de lui montrer et de le conseiller. Il fait partie de ses droits sur les savants, ses sujets, l'organe consultatif et des gens d'opinion qu'ils le conseillent.

«Combattre le dirigeant ne fait pas partie de la *Sunnah*...»

C'est-à-dire qu'il n'existe aucune preuve authentique ou faible qui permette de combattre le dirigeant Musulman. Au contraire, il s'y trouve, ainsi que dans le *Qur'ān*, l'ordre de lui obéir.

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا أَطِيعُوا اللَّهَ وَأَطِيعُوا الرَّسُولَ وَأُولِي الْأَمْرِ مِنكُمْ﴾

«Ô les croyants! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement...» [*An-Nisā'* : 59]

Regardez la parole d'Allah : «**ceux d'entre vous**». Elle signifie : tant qu'il est Musulman et il est obligatoire de lui obéir.

Sa parole : «**... parce que cela mène à la corruption de cette vie et de la religion.**»

Lorsque le dirigeant est combattu, la corruption se répandra là où la communauté Musulmane sera sans dirigeant. L'anarchie se répandra et pavera la voie aux ennemis pour l'emporter sur les Musulmans et les amener à négliger leur religion. Car personne n'appliquera les peines légales, ne fera appliquer la loi du talion, ne jugera par les règles de la *Sharī'ah* et ne rendra leurs droits à qui ils appartiennent. Personne ne s'occupera des affaires judiciaires.

Dans cet état, la religion sera corrompue, le chaos et la corruption se répandront, la main du voleur ne sera pas tranchée, et donc des biens seront perdus. Les

123. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/74, n°55), du *ḥadīth* de *Tamīm ad-Dārī* ﷺ.

voleurs de grands chemins ne seront pas stoppés et les routes s'en trouveront désertées. Qui est celui en charge de cela ? Celui qui détient le pouvoir. Ceci fait partie des fonctions de l'autorité. Personne d'autre ne peut s'en charger, même si tous les gens s'unissaient, ils ne pourraient s'en occuper. Le chaos régnerait sans arrêt.

Combattre les *Khawārij*

٣١ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَيَحِلُّ قِتَالُ الخَوَارِجِ إِذَا عَرَضُوا لِلمُسْلِمِينَ فِي أَمْوَالِهِمْ وَأَنْفُسِهِمْ وَأَهْلِهِمْ، وَلَيْسَ لَهُ إِذَا فَارَقُوهُمْ أَنْ يَطْلُبَهُمْ، وَلَا يُجْهِزَ عَلَى جَرِيحِهِمْ، وَلَا يَأْخُذَ فَيْئَهُمْ، وَلَا يَقْتُلَ أَسِيرَهُمْ، وَلَا يَتْبَعَ مُدْبِرَهُمْ

[31] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Et il est permis de combattre les *Khawārij* s'ils s'en prennent aux biens, personnes et familles des Musulmans. Il [le dirigeant] ne doit pas les poursuivre s'ils se retirent. Il ne doit pas tuer leurs blessés, prendre leurs biens comme butin, tuer les captifs, ni chasser ceux parmi eux qui se sont enfuis.»

Commentaire

Nous avons déjà vu que les *Khawārij* sont ceux qui jugent permis de rompre le serment d'allégeance et qui sont d'avis que le dirigeant n'a plus ni allégeance, ni serment s'il commet un péché. Ils sont également ceux qui déclarent mécréants les Musulmans qui commettent un péché majeur inférieur au polythéisme. Si ces personnes adoptent cette ligne de pensée sans avoir aucun pouvoir ni combattre, ils doivent être laissés tranquille, conseillés et enseignés, afin que peut être ils se repentent.

Mais s'ils gagnent en puissance et manifestent de la force, il sera alors obligatoire aux Musulmans de les combattre afin de repousser leur mal. Ils ne doivent pas être combattus sur le principe qu'ils sont mécréants. Au contraire, ils doivent

être combattus sur le principe qu'ils sont des Musulmans qui se sont révoltés et ont transgressé les Musulmans.

En conséquence, le commandeur des croyants, *ʿAlī* ﷺ fut questionné à propos de savoir si les *Khawārij* étaient mécréants, il répondit : «Non, ils se sont enfuis de la mécréance, mais ils nous ont transgressé.» [124] [125]

Ils ne doivent donc pas être combattus sur le principe qu'ils sont mécréants. En conséquence, leurs femmes et enfants ne doivent pas être faits prisonniers, ni leurs biens confisqués, ni leurs blessés achevés. Car les combattre est pour repousser le mal et non pour des raisons de mécréance.

Sa parole : **«Et il est permis de combattre les *Khawārij* s'ils s'en prennent aux biens, personnes et familles des Musulmans.»**

Parce que le Prophète ﷺ ordonna de les combattre et parce que *ʿAlī* ﷺ les combattit lorsqu'ils confrontèrent *ʿAbdullāh ibn Khabāb ibn Al-Arat* ﷺ, le tuèrent et ouvrirent le ventre de sa fille qui était enceinte. Après cela, le Commandeur des Croyants ﷺ se résolut à les combattre à cause de leur transgression.

Sa parole : **«Il [le dirigeant] ne doit pas les poursuivre s'ils se retirent.»**

S'ils abandonnent le combat, le dirigeant ne doit pas les poursuivre, tant qu'ils ne commettent pas de transgression. Il ne fait pas de doute qu'ils sont égarés, il est donc obligatoire de les conseiller afin que peut être ils reviennent. Cependant, ils ne doivent pas être combattus.

---

124. Rapporté par *ʿAbd Ar-Razzāq* dans *Al-Muṣannaf* (10/150) et *Al-Bayhaqī* dans *As-Sunan al-Kubrā* (8/173).

125. *Shaykh Al-Islām ibn Taymiyyah* (*raḥimahullah*) dit dans *Risālah Faḍl Ahl al-Bayt wa Ḥuqūqihim* (p.29) : «Il est établi du commandeur des croyants, *ʿAlī* ﷺ, de nombreuses sources que lorsqu'il combattit les Gens du Chameau, il ne les fit pas prisonnier, ni ne prit leurs biens comme butin, ni ne tua les blessés. Il ne poursuivit non plus aucun ceux qui tournèrent les talons, ni ne tua ceux qui tombèrent aux mains de ceux qui combattaient derrière lui. Il accomplit également la prière mortuaire sur ceux qui tombèrent des deux côtés à *Jamal* et *Siffin* et dit : «Nos frères nous ont transgressés.» Et il ne dit pas qu'ils étaient mécréants ou hypocrites et il suivit ce qui est dit dans le Livre d'Allah et la *Sunnah* de Son Prophète. Parce qu'il – ﷺ – les appela frères, les considérant comme des Musulmans en querelle et en transgression, comme Il, exalté soit-Il, dit :

﴿وَإِن طَائِفَتَانِ مِنَ الْمُؤْمِنِينَ اقْتَتَلُوا﴾

«Et si deux groupes de croyants se combattent...» [*Al-Ḥujurāt* : 9]»

Il dit également (p.31) : «Ceux qui périrent dans les batailles dont il dirigea les prières funéraires et appela «nos frères» et ceux dont il ne dirigea pas les prières funéraires ne peuvent être comparés. On lui demanda qui sont ceux dont les efforts ici-bas sont vains alors qu'ils pensent être dans le vrai. Il répondit : «Ce sont les gens de *Harūrā*.»» De même, il dit : «Et aussi les gens de *Siffin*, il pria sur les défunts et dit : «Nos frères nous ont transgressé, mais l'épée les corrigea.» S'il les avait considéré mécréants, il n'aurait pas accompli la prière funéraire sur eux, ni ne les aurait nommés ses frères, ni considéré que l'épée les purifia.» *Minhāj As-Sunnah* (7/406).

Sa parole : «**Il ne doit pas tuer leurs blessés...**»
Parce que le mal du blessé a cessé.

Sa parole : «**... prendre leurs biens comme butin...**»
C'est-à-dire que leurs biens ne peuvent être pris comme butin, car il s'agit des biens des Musulmans.

Sa parole : «**... tuer les captifs...**»
Parce qu'ils sont Musulmans, et leur capture a mis un terme à leur mal.

Sa parole : «**... ni chasser ceux parmi eux qui se sont enfuis.**»
S'ils sont vaincus, le dirigeant doit les laisser, il ne doit pas les poursuivre parce qu'ils ont cessé leur mal.

Il est obligatoire d'obéir au dirigeant en toute chose

٣٢ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ أَنَّهُ لَا طَاعَةَ لِبَشَرٍ فِي مَعْصِيَةِ اللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ، وَمَنْ كَانَ مِنْ أَهْلِ الإِسْلَامِ، وَلَا يُشْهَدُ عَلَى أَحَدٍ، وَلَا يُشْهَدُ لَهُ بِعَمَلِ خَيْرٍ وَلَا شَرٍّ، فَإِنَّكَ لَا تَدْرِي بِمَ يُخْتَمُ لَهُ عِنْدَ الموْتِ، تَرْجُو لَهُ رَحْمَةَ اللَّهِ وَتَخَافُ عَلَيْهِ، وَلَا تَدْرِي مَا يَسْبِقُ لَهُ عِنْدَ الموْتِ إِلَى اللَّهِ مِنَ النَّدَمِ، وَمَا أَحْدَثَ اللَّهُ فِي ذَلِكَ الوَقْتِ إِذَا مَاتَ عَلَى الإِسْلَامِ، تَرْجُو لَهُ رَّحْمَةَ اللَّهِ وَتَخَافُ عَلَيْهِ دُنُوبَهُ، وَمَا مِنْ ذَنْبٍ إِلَّا وَلِلعَبْدِ مِنْهُ تَوْبَةٌ.

[32] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – dit : «Sachez qu'il n'y a pas d'obéissance à la créature dans la désobéissance à Allah, exalté soit-Il. Il ne faut attester de rien pour les adeptes de l'Islam suivant de bonnes ou mauvaises actions. Car vous ne pouvez savoir sur quoi il sera au moment de sa mort. Espérez la miséricorde d'Allah pour lui et craignez pour lui. Vous ne savez pas ce qu'il regrettera au moment de la mort, devant Allah et ce qu'Allah provoquera à ce moment s'il meurt sur l'Islam. Au contraire, vous devez espérer pour lui la miséricorde et craindre pour ses péchés, car il n'est aucun péché dont le serviteur ne peut se repentir.»

Commentaire

Sa parole : **«Sachez qu'il n'y a pas d'obéissance à la créature dans la désobéissance à Allah...»**

Ceci est une exception à ce qui précède : il a mentionné qu'il est obligatoire d'obéir aux dirigeants, mais pas dans tout. Plutôt, ils doivent être obéis dans tout ce qui n'implique pas de désobéissance. Mais s'ils ordonnent une désobéissance, il ne faut pas leur obéir dans ceci.

Il est rapporté dans un *ḥadīth* que le Messager d'Allah ﷺ désigna un commandant pour une brigade de Compagnons. Alors qu'ils étaient en chemin, il leur dit : «Assemblez du bois». Lorsqu'ils l'eurent assemblé, il leur dit : «Allumez-le». Lorsqu'ils l'eurent allumé, il dit : «Jetez-vous y, le Messager d'Allah ﷺ n'a-t-il pas dit : اِسْمَعُوا وَ أَطِيعُوا.

«Écoutez et obéissez.» ?»

Mais certains d'entre eux dirent : «Nous n'avons obéi au Messager d'Allah ﷺ que pour fuir le feu. Comment devrions-nous y entrer ?» Ils refusèrent donc d'y entrer. Lorsque la nouvelle atteint le Messager d'Allah ﷺ, il dit :

أَمَّا إِنَّهُمْ لَوْ دَخَلُوهَا لَمْ يَخْرُجُوا مِنْهَا، إِنَّمَا الطَّاعَةُ فِي الْمَعْرُوفِ.

«Certes s'ils y étaient entrés ils n'en seraient pas sortis. L'obéissance ne se fait que dans le bien.» [126]

Le Prophète ﷺ a également dit :

لَا طَاعَةَ لِمَخْلُوقٍ فِي مَعْصِيَةِ الخَالِقِ.

«Pas d'obéissance à une créature dans la désobéissance au Créateur.» [127]

Allah le Très-Haut a dit à propos des parents :

﴿أَنِ اشْكُرْ لِي وَلِوَالِدَيْكَ إِلَيَّ الْمَصِيرُ ﴿١٤﴾ وَإِن جَاهَدَاكَ﴾

«... «Sois reconnaissant envers Moi ainsi qu'envers tes parents. Vers Moi est la destination. Et si tous deux te forcent...» [*Luqmān* : 14-15]

C'est-à-dire les parents.

﴿عَلَىٰ أَن تُشْرِكَ بِي مَا لَيْسَ لَكَ بِهِ عِلْمٌ فَلَا تُطِعْهُمَا ۖ وَصَاحِبْهُمَا فِي الدُّنْيَا مَعْرُوفًا ۖ وَاتَّبِعْ سَبِيلَ مَنْ أَنَابَ إِلَيَّ﴾

«... à M'associer ce dont tu n'as aucune connaissance, alors ne leur obéis pas ; mais reste avec eux ici-bas de façon convenable. Et suis le sentier de celui qui se tourne vers Moi...» [*Luqmān* : 15]

Cependant, cela ne signifie pas que l'obéissance à l'autorité cesse complètement s'il ordonne aux gens de commettre une désobéissance. Mais, cela signifie qu'il ne

126. Sa référence a précédé.
127. Sa référence a précédé.

doit pas être obéi en cela, mais il faut lui obéir en ce qui n'implique pas de désobéissance. Voilà la signification de la phrase : «Pas d'obéissance à la créature dans la désobéissance au Créateur.» Il ne faut pas dire qu'Allah a ordonné l'obéissance aux autorités et la bonté envers les parents en toute chose. Nous disons que certes Allah a ordonné l'obéissance aux autorités et la bonté envers les parents, mais dans le bien, et non dans la désobéissance à Allah, le Très-Haut.

Sa parole : **«Il ne faut attester de rien pour les adeptes de l'Islam suivant de bonnes ou mauvaises actions»**

Ceci est le sujet d'attester le Paradis ou l'Enfer pour une personne spécifique. Le Paradis ou l'Enfer ne peuvent être attestés pour personne sans preuve du Livre d'Allah et de la *Sunnah*. Quant à celui pour lequel il n'y a pas de preuve qu'il fasse partie des gens du Paradis, même s'il s'agit d'un croyant vertueux, on ne peut savoir quelle sera sa fin. Il en est de même pour la pécheur ou le mécréant : nous ne devons pas conclure qu'il sera parmi les gens du feu, parce que nous ne savons pas s'il se repentira. Le Prophète ﷺ a dit :

إِنَّ أَحَدَكُمْ لَيَعْمَلُ بِعَمَلِ أَهْلِ الجَنَّةِ فَلَا يَكُونُ بَيْنَهُ وَبَيْنَهَا إِلَّا ذِرَاعٌ، فَيَسْبِقُ عَلَيْهِ الكِتَابُ فَيَعْمَلُ بِعَمَلِ أَهْلِ النَّارِ فَيَدْخُلُهَا، وَإِنَّ أَحَدَكُمْ لَيَعْمَلُ بِعَمَلِ أَهْلِ النَّارِ حَتَّى مَا يَكُونَ بَيْنَهُ وَبَيْنَهَا إِلَّا ذِرَاعٌ فَيَسْبِقُ عَلَيْهِ الكِتَابُ فَيَعْمَلُ بِعَمَلِ أَهْلِ الجَنَّةِ فَيَدْخُلُهَا.

> *«Certes, l'un d'entre vous s'engagera dans les actes des gens du Paradis jusqu'à ce qu'une coudée l'en sépare, et ce qui a été décrété le rattrape, il s'engagera alors dans les actes des gens du feu et y entrera donc. Et l'un d'entre vous s'engagera dans les actes des gens du feu jusqu'à ce qu'une coudée l'en sépare, et ce qui a été décrété le rattrape et il s'engagera donc dans les actes des gens du Paradis et y entrera.»* [128]

Les actes ne se jugent que par leurs conclusions. Nul ne connaît les conclusions, si ce n'est Allah, le Connaisseur de l'invisible — exalté soit-Il. Cependant, nous craignons pour les pécheurs et espérons pour les obéissants. Nous ne disons rien de catégorique. Plutôt, nous espérons pour les serviteurs obéissants, et nous ne sommes pas catégoriques, et craignons pour les pécheurs et nous ne sommes pas catégoriques. Ceci est ce qui concerne les individus spécifiques.

Mais en ce qui concerne la généralité, nous pouvons être catégoriques que les croyants seront parmi les gens du Paradis et être catégoriques que les mécréants seront parmi les habitants du feu. Allah le Très-Haut dit à propos du feu :

﴿أُعِدَّتْ لِلْكَافِرِينَ﴾

«... préparé pour les mécréants.» [*Āl 'Imrān* : 131]

128. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1174, n°3036) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/2036, n°2643), du *ḥadīth* de *'Abdullāh ibn Mas'ūd* ﷺ.

Et Il dit à propos du Paradis :

﴿أُعِدَّتْ لِلْمُتَّقِينَ﴾

«... préparé pour les pieux» [*Āl ʿImrān* : 133]

Ceci est en ce qui concerne la généralité des gens. Mais, en ce qui concerne les individus spécifiques, ceci est laissé à Allah — exalté soit-Il. Cependant, nos relations avec les gens se font sur ce qui est apparent. Nous nous comportons avec les obéissants selon ce qui est apparent et de même avec les pécheurs. Nous ne jugeons que ce qui est apparent et non selon ce que sera la destination ou le résultat final, car ceci est dans la Main d'Allah — Exalté soit-Il.

Les interdits sont classifiés

٣٣ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالرَّجْمُ حَقٌّ.

[33] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Et la lapidation est vérité.»

Commentaire

Allah — Exalté soit-Il — a interdit certaines choses concernant l'honneur, les transactions et autres. Ces interdictions sont divisées en parties :

i les interdictions majeures,

ii les interdictions mineures.

Et, en ce qui concerne les punitions de celui qui commet l'un de ces interdits, ils sont divisés en trois catégories qui sont :

La première : les interdictions pour lesquelles Allah a prescrit des châtiments spécifiques. Ils sont nommés *al-ḥudūd* (les peines légales). Le terme *ḥudūd* découle de *ḥadd*, qui signifie dissuasion. Parce que ces châtiments dissuadent les gens de commettre ces péchés.

La seconde : les interdictions pour lesquelles Allah n'a pas prescrit de châtiments spécifiques. Il existe cependant le *taʿzīr* (châtiment discrétionnaire). Il est laissé à la discrétion du juge qui décidera ce qui servira de dissuasion. C'est ce qui est appelé *taʿzīr*, discipliner le fautif.

La troisième : les interdictions qui n'ont ni *ḥadd*, ni *taʿzīr*, cependant elles ont des menaces, colères, malédictions, feu et autre types de menaces. Comme la consommation de *ribā* (usure), les jeux de hasard et autres. Pour celles-ci, il y a de sévères

menaces qui dissuadent celui qui a la foi dans le cœur. Mais celui dont le cœur n'en contient pas ou dont la foi est faible, les comptes seront certes rendus et un châtiment l'attend dans l'Au-delà. Car Allah a interdit ces interdictions. Le Prophète ﷺ a dit :

إِنَّ اللَّهَ فَرَضَ فَرَائِضَ فَلَا تُضَيِّعُوهَا وَحَرَّمَ أَشْيَاءَ فَلَا تَنْتَهِكُوهَا، وَسَكَتَ عَنْ أَشْيَاءَ رَحْمَةً بِكُمْ غَيْرَ نِسْيَانٍ فَلَا تَسْأَلُوا عَنْهَا.

> *«Allah a prescrit certaines obligations, donc ne les négligez pas. Il a interdit certaines choses, donc ne les transgressez pas. Et Il S'est tu à propos d'autres choses par miséricorde envers vous, et non par oubli, donc ne posez pas de questions à leur sujet.»* [129]

L'un de ces *ḥudūd* est le châtiment pour *zinā*. *Zinā* est l'accomplissement de relations sexuelles interdites avec quelqu'un avec qui elles ne sont pas permises. C'est là la signification de *zinā* : avoir une relation sexuelle qu'Allah a interdite en dehors du mariage légiféré effectif. Allah le Très-Haut dit :

﴿وَالَّذِينَ هُمْ لِفُرُوجِهِمْ حَافِظُونَ ۝٢٩ إِلَّا عَلَىٰ أَزْوَاجِهِمْ أَوْ مَا مَلَكَتْ أَيْمَانُهُمْ فَإِنَّهُمْ غَيْرُ مَلُومِينَ ۝٣٠ فَمَنِ ابْتَغَىٰ وَرَاءَ ذَٰلِكَ فَأُولَٰئِكَ هُمُ الْعَادُونَ﴾

> **«et qui se maintiennent dans la chasteté et n'ont de rapports qu'avec leurs épouses ou les esclaves qu'ils possèdent car dans ce cas, ils ne sont pas blâmables, mais ceux qui cherchent [leur plaisir] en dehors de cela, sont des transgresseurs ;»** [*Al-Maʿārij* : 29-31]

C'est-à-dire ceux qui dépassent le licite pour l'illicite. Ceux qui commettent des relation sexuelles interdites sont de deux catégories :

Il s'agit soit de celui qui n'a jamais eu de relation sexuelle avec son épouse par un mariage licite qui le préserve. Cette personne est vierge. Son châtiment est de cent coups de fouet. Allah le Très-Haut dit :

﴿الزَّانِيَةُ وَالزَّانِي فَاجْلِدُوا كُلَّ وَاحِدٍ مِّنْهُمَا مِائَةَ جَلْدَةٍ ۖ وَلَا تَأْخُذْكُم بِهِمَا رَأْفَةٌ فِي دِينِ اللَّهِ إِن كُنتُمْ تُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ ۖ وَلْيَشْهَدْ عَذَابَهُمَا طَائِفَةٌ مِّنَ الْمُؤْمِنِينَ﴾

> **«La fornicatrice et le fornicateur, fouettez-les chacun de cent coups de fouet. Et ne soyez point pris de pitié pour eux dans l'exécution de la loi d'Allah — si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Et qu'un groupe de croyants assiste à leur punition.»** [*An-Nūr* : 2]

---

129. Rapporté par *Aṭ-Ṭabarānī* dans *Al-Muʿjam al-Kabīr* (22/222), *Ibn Jarīr dans son Tafsīr* (7/85), *Ad-Dāraquṭnī* dans son *Sunan* (4/104), *Al-Ḥākim* dans *Al-Mustadrak ʿalā Aṣ-Ṣaḥīḥayn* (4/129), *Al-Bayhaqī* dans *As-Sunan al-Kubrā* (10/12) et d'autres. *An-Nawawī* l'a jugé *ḥasan* dans *Riyāḍ aṣ-Ṣāliḥīn* (p.336).

Il est rapporté dans la *Sunnah* authentique qu'il devra être exilé de la ville dans laquelle il commit le rapport interdit pour une autre pour une durée d'une année. Le Prophète ﷺ a dit :

الْبِكْرُ بِالْبِكْرِ جَلْدُ مِائَةٍ وَتَغْرِيبُ عَامٍ.

«Pour ceux qui sont vierges, cent coups de fouet et un an d'exil.» [130]

L'exil est donc authentiquement prouvé dans la *Sunnah*, tandis que la flagellation est prouvée dans le *Qur'ān*. En fait, les savants sont unanimes en ce qui concerne la flagellation, ainsi que la majorité d'entre eux sur l'exil. Voilà la peine légale pour toute personne vierge.

En ce qui concerne *ath-thayyib*, il s'agit de la personne qui a eu des relations sexuelles avec son épouse (ou son époux) dans un mariage légal — celle qui a connu la valeur de l'honneur et son caractère sacré. Cette personne doit être lapidée jusqu'à ce que mort s'ensuive. Ceci est prouvé dans un verset du *Qur'ān* dont la formulation a été abrogée, mais dont le jugement reste, comme le mentionna *'Umar* ﷺ sur la chaire du Messager d'Allah ﷺ. Il dit :

نَزَلَتْ آيَةُ الرَّجْمِ فَوَعَيْنَاهَا وَحَفِظْنَاهَا، وَرَجَمَ رَسُولُ اللَّهِ، وَأَخْشَى إِنْ طَالَ بِالنَّاسِ زَمَانٌ أَنْ يَقُولُوا : مَا نَجِدُ الرَّجْمَ فِي كِتَابِ اللَّهِ، أَلَا إِنَّهُ فِي كِتَابِ اللَّهِ.

> «Le verset de la lapidation fut révélé. Nous le comprîmes et le mémorisâmes, et le Messager d'Allah ﷺ lapida. Je crains qu'après le passage du temps des gens disent : «Nous ne trouvons pas la lapidation dans le Livre d'Allah». Certes elle est dans le Livre d'Allah.» [131]

Il faisait référence à la Parole d'Allah le Très-Haut :

﴿وَالشَّيْخُ وَالشَّيْخَةُ إِذَا زَنَيَا فَارْجُمُوهُمَا الْبَتَّةَ نَكَالاً مِنَ اللَّهِ وَاللَّهُ عَزِيزٌ حَكِيمٌ﴾

> **«Les homme et femme matures (i.e. mariés), s'ils ont des rapports sexuels interdits, lapidez-les à mort — un châtiment de la part d'Allah. Et Allah est Puissant et Sage.** [132]»

C'est une partie du *Qur'ān* dont la formulation a été abrogée mais dont le jugement est resté. Le Messager d'Allah ﷺ lapida et ordonna la lapidation, et les Musulmans sont unanimes à ce sujet. Nul ne s'oppose à cela, si ce n'est les gens de l'innovation dont le désaccord n'est pas pris en compte, comme les *Khawārij*.

La lapidation à mort est donc prouvée dans le *Qur'ān*, dans la *Sunnah* prononcée et pratiquée, et le consensus des Musulmans. Donc celui qui la nie est mécréant, car

130. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1316, n°1690), d'après *'Ubādah ibn Aṣ-Ṣāmit* ﷺ.

131. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (6/2503, n°6442) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1317, n°1691), d'après 'Umar ﷺ.

132. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1317, n°1691).

il aura dénié Allah, Son Messager ﷺ et le consensus des Musulmans. La lapidation est donc authentiquement prouvée, il n'y a donc pas lieu de la discuter.

C'est en se basant sur cela que l'auteur a dit : « **Et la lapidation est vérité.**»

Ceci fait partie de la *'aqīdah* de *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah* et sert de réfutation aux innovateurs qui dénient la lapidation sans aucune science ou clairvoyance du fait de leur ignorance, leur fausse prétention d'avoir de la science et le fait qu'ils s'appuient sur leurs raisons et idéologies. Ces gens ne doivent pas être pris en compte et leur paroles ne doivent pas être écoutées.

Il se peut qu'un ignorant vienne, prétendant la science et avoir fait des recherches, et dise : «Il y a divergence à ce sujet.» On lui répondra : «Est-ce toute divergence qui est prise en considération?» Il existe des divergences annulées qui sont pas prises en considération. L'une d'entre elles est celle-ci. C'est pour cela que le poète dit :

«Ce n'est pas toute divergence qui est considérée,
seule l'est celle qui mérite d'être considérée.»

Ce qui compte n'est pas la prétention d'une divergence d'opinion, mais l'authentification et le rapport à la preuve. Donc quiconque s'oppose à la preuve est un opposant et nulle considération ne doit être donnée à son désaccord et il ne faut pas y prêter attention.

Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿فَإِن تَنَازَعْتُمْ فِي شَيْءٍ فَرُدُّوهُ إِلَى اللَّهِ وَالرَّسُولِ إِن كُنتُمْ تُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ ۚ ذَٰلِكَ خَيْرٌ وَأَحْسَنُ تَأْوِيلًا﴾

«**... Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation (et aboutissement).**» [*An-Nisā'* : 59]

Nous ne devons pas rester sur la divergence. Au contraire, nous devons nous référer à la preuve, du fait de la parole d'Allah :

﴿فَرُدُّوهُ إِلَى اللَّهِ وَالرَّسُولِ إِن كُنتُمْ تُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ ۚ ذَٰلِكَ خَيْرٌ وَأَحْسَنُ تَأْوِيلًا﴾

«**... renvoyez-le à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation (et aboutissement).**» [*An-Nisā'* : 59]

En conséquence, l'auteur — *raḥimahullāh* — a mentionné la lapidation bien qu'il s'agisse d'un livre sur les croyances. Parce qu'il est obligatoire de croire en l'obligation de la lapidation. Ainsi, quiconque la renie est mécréant. Il mentionna ceci pour réfuter les innovateurs qui nient la lapidation.

Quiconque dénigre l'essuyage des chaussettes ne fait pas partie des Gens de la *Sunnah*

٣٤ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ: وَالمسْحُ عَلَى الخفَّيْنِ سُنَّةٌ.

[34] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Et l'essuyage des *khuffayn* est de la *Sunnah*.»

Commentaire

«Et l'essuyage des *khuffayn* (chaussettes de cuir) est de la *Sunnah*.»

Il mentionna ce sujet bien qu'il s'agisse d'un sujet de *fiqh* car il est lié à la *ʿaqīdah*. Ainsi, ce qui renie l'essuyage des *khuffayn* contredit *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah* et s'oppose à la *ʿaqīdah* authentique. Parce que l'essuyage des *khuffayn* est authentiquement rapporté du Messager d'Allah ﷺ dans de nombreux *aḥādīth* qui atteignent le niveau de *at-tawātur* [133].

L'essuyage des *khuffayn* est une permission, et mettre en application une facilité fait partie de la *Sunnah*, du fait de la parole du Prophète ﷺ :

إِنَّ اللَّهَ يُحِبُّ أَنْ تُؤْتَى رُخَصُهُ كَمَا يَكْرَهُ أَنْ تُؤْتَى مَعْصِيَتُهُ.

133. NdT : information rapportée par un si grand nombre de rapporteurs à chaque étape de la chaîne qu'ils ne peuvent s'être accordés sur un mensonge ou qu'il ne s'agisse d'une coïncidence.

«Certes Allah aime que Ses facilités soit mises en pratique comme il déteste que Ses interdits soient commis.» [134]

Ainsi, essuyer les *khuffayn* et ce qui peut les remplacer, comme *al-jawārib* (les chaussettes) est authentiquement prouvé dans la *Sunnah* prophétique. Nul ne s'y oppose, si ce n'est les *Rawāfiḍ*, alors qu'ils prétendent la permission d'essuyer les deux pieds. D'après les *Rawāfiḍ* [135], les deux pieds ne doivent pas être lavés, mais essuyés, en prenant comme preuve :

﴿وَامْسَحُوا بِرُؤُوسِكُمْ وَأَرْجُلِكُمْ﴾

Wamsaḥū biru'ūsikum wa arjulikum

«... passez les mains mouillées sur vos têtes et vos pieds...» [*Al-Mā'idah* : 6]

Avec une *kasrah* (au lieu d'une *fatḥah* : *arjulikum* au lieu de *arjulakum*)

﴿إِلَى الْكَعْبَيْنِ﴾

«... jusqu'aux chevilles...» [*Al-Mā'idah* : 6]

Selon eux, ces *ka'bān* (chevilles) ne sont pas les deux chevilles connues sous les tibias. Au contraire, pour eux, les chevilles sont ce qui est en-dessous du nœud du lacet et il s'agit du pied tout entier avec le talon. C'est la cheville pour les *Rawāfiḍ*, alors que ce n'est pas la cheville pour *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah*.

Il n'existe pas de preuve pour leur récitation du verset précédent avec une *kasrah*. Parce que la récitation la plus connue de ce verset est avec une *fatḥah* :

﴿وَأَرْجُلَكُمْ﴾

Wa arjulakum

«... et lavez vos pieds...» [*Al-Mā'idah* : 6]

en conjonction avec :

﴿فَاغْسِلُوا وُجُوهَكُمْ﴾

Faghsilū wujūhikum

«... lavez vos visages...» [*Al-Mā'idah* : 6]

et la récitation avec une *kasrah* est à cause de *al-mujāwarah* (la proximité), du fait de la parole d'Allah, le Très-Haut :

﴿وَامْسَحُوا بِرُؤُوسِكُمْ﴾

Wamsaḥū biru'ūsikum

«... et essuyez vos têtes...»

134. Rapporté par *Aḥmad* dans *Al-Musnad* (2/108), *Aṭ-Ṭabarānī* dans *Aṣ-Ṣaghīr* (5/275, n°5302), *Ibn Khuzaymah* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/2259, n°2027), *Ibn Ḥibbān* dans son *Ṣaḥīḥ* (6/451, n°2742), d'après *'Abdullāh ibn 'Umar* رضي الله عنهما et *Al-Mundhirī* a authentifié la chaîne de *Aḥmad* dans *At-Targhīb wat-Tarhīb* (2/87).

135. NdT : groupe extrémiste parmi les chiites.

et en prenant comme preuve que le Prophète ﷺ lavait ses pieds et n'essuyait que ses *khuffayn*.

Raccourcir la prière fait partie des facilités de la *Sharīʿah*

٣٥ – قَالَ المؤلِّفُ رَحِمَهُ اللهُ : وَتَقْصِيرُ الصَّلَاةِ فِي السَّفَرِ سُنَّةٌ.

[35] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Et le raccourcissement des prières en voyage est de la *Sunnah*.»

Commentaire

Parmi les permissions que la législation islamique a apporté afin de faciliter les actes d'adoration aux serviteurs et d'enlever la gêne est le raccourcissement des prières en voyage. C'est-à-dire le raccourcissement des prières de quatre *rakaʿāt*.

Ceci est basé sur le texte du *Qur'ān*. Allah le Très-Haut dit :

﴿وَإِذَا ضَرَبْتُمْ فِي الْأَرْضِ﴾

«Et quand vous parcourez la terre...»

C'est-à-dire vous voyagez.

﴿فَلَيْسَ عَلَيْكُمْ جُنَاحٌ أَن تَقْصُرُوا مِنَ الصَّلَاةِ إِنْ خِفْتُمْ أَن يَفْتِنَكُمُ الَّذِينَ كَفَرُوا﴾

«... ce n'est pas un péché pour vous de raccourcir la prière, si vous craignez que les mécréants ne vous mettent à l'épreuve...» [*An-Nisā'* : 101]

Le sens apparent de ce verset est qu'il n'est pas permis de raccourcir la prière, si ce n'est dans un moment de peur. Ce paradoxe fut certes enlevé, car on demanda au Messager d'Allah ﷺ : «Pourquoi raccourcissons-nous notre prière alors que nous sommes actuellement en temps de paix ?»

Le Prophète ﷺ répondit :

تِلْكَ صَدَقَةٌ تَصَدَّقَ اللَّهُ بِهَا عَلَيْكُمْ، فَاقْبَلُوا مِنَ اللَّهِ صَدَقَتَهُ.

«C'est l'aumône qu'Allah vous a faite, alors acceptez l'aumône d'Allah.» [136]

Et le Prophète ﷺ raccourcissait ses prières lors de tous ses voyages. Et il raccourcissait les prières de quatre *raka'āt* en deux *raka'āt*. Ceci est la *Sunnah*. Cependant, il est permis de compléter, mais c'est le contraire qui est le mieux.

Ainsi, le *qaṣr* (raccourcissement de la prière) est une facilité. Celui qui le veut le fait et c'est le mieux. Quant à celui qui le délaisse et complète, il n'y a pas de mal. Parce que la complétion est l'origine. L'auteur l'a mentionné parce qu'accepter les facilités de la législation fait partie de la *'aqīdah*. Et ceci réfute les *mutashaddidīn* (exagérateurs) qui n'acceptent pas les facilités légiférées.

136. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/47, n°686), d'après *'Umar ibn Al-Khaṭṭāb* ﷺ.

La rupture du jeûne durant le voyage de jour durant *Ramaḍān* fait partie des facilités de la *Sharīʿah*

٣٦ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالصَّوْمُ فِي السَّفَرِ؛ مَنْ شَاءَ صَامَ، وَمَنْ شَاءَ أَفْطَرَ

[36] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Le jeûne durant le voyage. Jeûne celui qui veut et rompt son jeûne celui qui veut.»

Commentaire

L'une des facilités qu'Allah a accordées à Ses serviteurs est la rupture du jeûne du *Ramaḍān* en voyage. C'est une facilité : celui qui le souhaite rompt son jeûne et celui qui le souhaite jeûne.

Si l'on jeûne, le jeûne est correct parce qu'un Compagnon dit au Prophète ﷺ qu'il avait la capacité de jeûner en voyage et le Prophète ﷺ le lui permit. [137] Il s'agit

137. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/790, n°1121), d'après *Ḥamzah ibn ʿAmr al-Aslamī* ﷺ qui dit : «Ô Messager d'Allah, j'ai la force de jeûner en voyage, est-ce que je commets un péché?» Le Messager d'Allah répondit : «*C'est une facilité d'Allah. Celui qui la prend, cela est bon, et celui qui aime jeûner ne commet pas de péché.*»

donc d'une facilité et il n'est pas obligatoire de prendre une facilité. Cependant, il est meilleur de la prendre, comme toutes les facilités. Néanmoins, celui qui souhaite revenir à l'origine et jeûne (durant un voyage), il n'y a pas de mal. Allah, exalté soit-Il dit :

﴿فَمَن شَهِدَ مِنكُمُ الشَّهْرَ فَلْيَصُمْهُ ۖ وَمَن كَانَ مَرِيضًا أَوْ عَلَىٰ سَفَرٍ فَعِدَّةٌ مِّنْ أَيَّامٍ أُخَرَ﴾

«... Et quiconque est malade ou en voyage, alors qu'il jeûne un nombre égal d'autres jours...» [*Al-Baqarah* : 185]

Et le Prophète ﷺ rompait son jeûne durant ses voyages. [138]

138. Il est rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/686, n°1842) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/784, n°1113), d'après *Ibn 'Abbās* رضي الله عنهما que le Messager d'Allah ﷺ voyagea à *Makkah* durant *Ramaḍān* et jeûna jusqu'à ce qu'il arriva à *Al-Kadīd*. Il rompit alors son jeûne et les gens rompirent leur jeûne.

La prière en *sarāwīl*

٣٧ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَلَا بَأْسَ بِالصَّلَاةِ فِي السَّرَاوِيلِ.

[37] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – dit : «Et il n'y a pas de mal à prier en *sarāwīl*.»

Commentaire

Le *sarāwīl* est bien connu. C'est ce qui est porté pour couvrir la *ʿawrah* [139] et qui est cousu à la taille de la partie inférieure du corps et qui a des manches.

Il mentionne que la prière en *sarāwīl* est valide. Ceci en ce qui concerne les hommes, car la *ʿawrah* de l'homme est ce qui se trouve entre le nombril et les genoux, et le *sarāwīl* couvre cela. Donc celui qui accomplit la prière dans un *sarāwīl* qui couvre ce qui se trouve entre le nombril et les genoux, sa prière est valide.

Quant à la femme, l'ensemble de son corps est *ʿawrah* durant la prière, sauf le visage, s'il n'y a pas d'homme qui ne soit pas parmi ses *maḥārim* [140] en sa présence.

Mais si l'homme prie en *izār* (pagne), cela est mieux qu'en *sarāwīl*, ou il prie en *qamīṣ* (longue chemise). Cela est meilleur, car cela embellit l'apparence. Allah le Très-Haut dit :

﴿يَا بَنِي آدَمَ خُذُوا زِينَتَكُمْ عِندَ كُلِّ مَسْجِدٍ﴾

«Ô enfants d'*Ādam*, dans chaque lieu de prière portez votre parure (vos habits)...» [*Al-Aʿrāf* : 31]

139. NdT : parties du corps qu'il est interdit de montrer aux autres.
140. NdT : hommes de sa famille avec qui une femme ne pourra jamais se marier.

C'est-à-dire au moment de chaque prière. Et *zīnah* (l'embellissement), comme mentionné par *Ibn Taymiyyah*, est plus général que le seul fait de couvrir la *'awrah*. [141]

141. Cette parole de l'*Imām al-Barbahārīraḥimahullāh* réfute certains groupes chiites qui prétendent que prier en *sarāwīl* est interdit parce qu'ils sont touchés par le vent au niveau du postérieur. Ils rendent alors obligatoire d'enlever le *sarāwīl* avant la prière.

Les deux catégories de *nifāq*

٣٨ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالنِّفَاقُ أَنْ يُظْهِرَ الإِسْلَامَ بِاللِّسَانِ وَيُخْفِي الكُفْرَ بِالضَّمِيرِ.

[38] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – dit : «Et *an-nifāq* est de manifester l'Islam dans ses paroles tout en dissimulant la mécréance dans sa poitrine.»

Commentaire

An-nifāq est de montrer le bien tout en dissimulant le mal. Il est de deux types :

***Nifāq i'tiqādī* (l'hypocrisie de croyance)** : c'est une mécréance majeure. L'hypocrite est pire que le mécréant d'origine.

Parce que le mécréant d'origine est bien connu pour sa mécréance et pour être un ennemi. Mais l'hypocrite trompe les Musulmans et fait apparaître qu'il est l'un d'entre eux, alors qu'il est leur ennemi : il manifeste l'Islam alors qu'il est mécréant. Allah dit à propos des hypocrites :

﴿يُخَادِعُونَ اللَّهَ وَالَّذِينَ آمَنُوا وَمَا يَخْدَعُونَ إِلَّا أَنفُسَهُمْ وَمَا يَشْعُرُونَ﴾

> **«Ils cherchent à tromper Allah et les croyants ; mais ils ne trompent qu'eux-mêmes, et ils ne s'en rendent pas compte.»** [*Al-Baqarah* : 9]

C'est pour cela qu'Allah les jettera au plus profond de l'Enfer, sous les adorateurs d'idoles et les mécréants, parce qu'ils sont pire que les mécréants. Ainsi, Allah, exalté soit-Il, dit à leur sujet :

﴿هُمُ الْعَدُوُّ فَاحْذَرْهُمْ ۚ قَاتَلَهُمُ اللَّهُ ۖ أَنَّىٰ يُؤْفَكُونَ﴾

«... L'ennemi c'est eux. Prends y garde. Qu'Allah les extermine ! Comme les voilà détournés (du droit chemin).» [*Al-Munāfiqūn* : 4]

An-nifāq al-iʿtiqādī ne peut coexister avec la foi.

***An-nifāq al-ʿamalī* (l'hypocrisie d'action)** : c'est lorsqu'une personne est croyante intérieurement et extérieurement, mais peut avoir certains attributs des hypocrites. Ces attributs diminuent sa foi et une sévère menace plane sur lui. Mais elle ne sort pas de l'Islam. Il est nommé *an-nifāq al-ʿamalī* et aussi *an-nifāq al-asghar* (l'hypocrisie mineure).

Un exemple de ceci est ce qui a été rapporté du Prophète ﷺ qui dit :

أَرْبَعٌ مَنْ كُنَّ فِيهِ كَانَ مُنَافِقًا خَالِصًا، وَمَنْ كَانَتْ فِيهِ خَصْلَةٌ مِنْهَا كَانَ فِيهِ خَصْلَةٌ مِنَ النِّفَاقِ حَتَّى يَدَعَهَا : إِذَا حَدَّثَ كَذَبَ، وَإِذَا وَعَدَ أَخْلَفَ، وَإِذَا أُؤْتُمِنَ خَانَ، وَإِذَا خَاصَمَ فَجَرَ.

«Quatre caractéristiques ne se trouvent que chez l'hypocrite et celui qui en possède une possède une caractéristique de l'hypocrisie, jusqu'à ce qu'il l'abandonne : lorsqu'il parle, il ment, lorsqu'il promet, il ne remplit pas sa promesse, lorsqu'on lui confie quelque chose, il trahit et lorsqu'il se dispute, il transgresse.» [142]

Il se peut donc que le croyant fasse preuve de *nifāq al-ʿamalī* et ceci est un manque dans sa foi et mérite la menace (d'Allah). Mais il ne sera pas considéré sorti de la religion.

Cette hypocrisie est l'ostentation que le Messager d'Allah ﷺ craignait pour ses Compagnons. Il l'appela polythéisme mineur. Il dit :

إِنَّ أَخْوَفَ مَا أَخَافُ عَلَيْكُمُ الشِّرْكُ الأَصْغَرُ. قَالُوا وَمَا الشِّرْكُ الأَصْغَرُ، يَا رَسُولَ اللَّهِ؟ قَالَ : الرِّيَاءُ. يَقُولُ اللَّهُ يَوْمَ القِيَامَةِ إِذَا جَزَى النَّاسَ بِأَعْمَالِهِمْ : اذْهَبُوا إِلَى الَّذِينَ كُنْتُمْ تُرَاؤُونَ فِي الدُّنْيَا فَانْظُرُوا هَلْ تَجِدُونَ عِنْدَهُمْ جَزَاءً.

«Ce que je crains le plus pour vous est le polythéisme mineur.» Ils dirent : «Ô Messager d'Allah, qu'est-ce que le polythéisme mineur ?» Il répondit : *«L'ostentation. Au Jour de la résurrection, lorsqu'Allah récompensera les gens pour leurs actes, Il dira : «Allez à ceux envers qui vous faisiez preuve d'ostentation dans la vie et voyez s'ils peuvent vous récompenser.»»* [143]

Le Prophète ﷺ a également dit :

أَلَا أُخْبِرُكُمْ بِمَا هُوَ أَخْوَفُ عَلَيْكُمْ عِنْدِي مِنَ المَسِيحِ الدَّجَّالِ. قَالُوا بَلَى. قَالَ : الشِّرْكُ الخَفِيُّ. يَقُومُ الرَّجُلُ فَيُصَلِّي فَيُزَيِّنُ صَلَاتَهُ لِمَا يَرَى مِنْ نَظَرِ رَجُلٍ إِلَيْهِ.

142. Rapporté par *Al-Bukhārī* (1/21, n°34) et *Muslim* (1/78, n°58), du *ḥadīth* de *ʿAbdullāh ibn ʿAmr* رضي الله عنهما.

143. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans son *Musnad* (5/428), *Al-Bayhaqī* dans *Shuʿab al-Īmān* (5/333), *Al-Baghawī* dans *Sharḥ As-Sunnah* (14/323-324), d'après *Maḥmūd ibn Labīd* رضي الله عنه. *Al-Mundhirī* a dit dans *At-Targhīb wat-Tarhīb* (1/69) : «Sa chaîne est bonne.»

« Vous informerais-je de ce que je crains plus pour vous que le Messie Ad-Dajjāl ?» Ils dirent : «Bien sûr que oui !» Il dit : «*Le polythéisme caché. Quelqu'un sera debout en prière et l'embellira lorsqu'il verra quelqu'un le regarder.*» [144]

S'il prie en présence de quelqu'un, il embellit sa prière, mais, s'il prie chez lui, ou dans un endroit dissimulé, il se dépêche de l'accomplir, sans même y prêter attention. C'est ce que les Compagnons craignaient fortement pour eux-mêmes. Nul ne doit s'en sentir à l'abri et il faut donc craindre cela. C'est pour cela qu'ils disaient : «Nul ne le craint, si ce n'est le croyant et nul ne s'en sent à l'abri, si ce n'est l'hypocrite.»

Ainsi, le Musulman doit craindre ce type d'hypocrisie, l'hypocrisie mineure.

Sa parole : «**Et *an-nifāq* est de manifester l'Islam dans ses paroles tout en dissimulant le mécréance dans son cœur.**» C'est la définition de l'hypocrisie de croyance, et il s'agit de l'hypocrisie majeure. La foi ne peut coexister avec elle et un croyant n'en fait jamais preuve. Au début de la sourate *Al-Baqarah*, Allah, exalté soit-Il, divisa les gens en croyants intérieurement et extérieurement, en mécréants intérieurement et extérieurement et en hypocrites qui manifestent l'Islam ouvertement et dissimulent la mécréance, lorsqu'Il dit :

﴿الٓمٓ ۝١ ذَٰلِكَ الْكِتَابُ لَا رَيْبَ ۛ فِيهِ ۛ هُدًى لِّلْمُتَّقِينَ ۝٢ الَّذِينَ يُؤْمِنُونَ بِالْغَيْبِ وَيُقِيمُونَ الصَّلَاةَ وَمِمَّا رَزَقْنَاهُمْ يُنفِقُونَ ۝٣ وَالَّذِينَ يُؤْمِنُونَ بِمَا أُنزِلَ إِلَيْكَ وَمَا أُنزِلَ مِن قَبْلِكَ وَبِالْآخِرَةِ هُمْ يُوقِنُونَ ۝٤ أُولَٰئِكَ عَلَىٰ هُدًى مِّن رَّبِّهِمْ ۖ وَأُولَٰئِكَ هُمُ الْمُفْلِحُونَ﴾

«Alif, Lām, Mīm. C'est le Livre au sujet duquel il n'y a aucun doute, c'est un guide pour les pieux, qui croient à l'invisible et accomplissent la prière et dépensent (dans l'obéissance à Allah), de ce que Nous leur avons attribué, Ceux qui croient à ce qui t'a été descendu (révélé) et à ce qui a été descendu avant toi et qui croient fermement à la vie future. Ceux-là sont sur le bon chemin de leur Seigneur, et ce sont eux qui réussissent (dans cette vie et dans la vie future).» [*Al-Baqarah* : 1-5]

Ces versets concernent les croyants intérieurement et extérieurement. Quant aux mécréants intérieurement et extérieurement, Allah dit à leur propos :

144. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans son *Musnad* (3/30), *Ibn Mājah* dans son *Sunan* (n°4204), *Aṭ-Ṭaḥāwī* dans *Sharḥ Mushkil al-Āthār* (n°1781) et *Ibn ʿAdī* dans *Al-Kāmil* (3/174). Une version résumée est rapportée par *Al-Bazzār* dans son *Musnad* (n°2447 — *Kashf al-Astār*), *Aṭ-Ṭabarī* dans *Tahdhīb al-Āthār* (2/794 — *Musnad ʿAlī*), *Al-Ḥākim* dans *Al-Mustadrak ʿalā aṣ-Ṣaḥīḥayn* (4/329) et d'autres, d'après *Abū Saʿīd al-Khudrī* ﷺ, et authentifié par *Aṭ-Ṭahawī* et *Al-Ḥākim*, et *Adh-Dhahabī* est d'accord avec lui. *Al-Buṣayrī* l'a jugé *ḥasan* dans *Misbāh az-Zujājah* (4/237).

﴿إِنَّ الَّذِينَ كَفَرُوا سَوَاءٌ عَلَيْهِمْ أَأَنذَرْتَهُمْ أَمْ لَمْ تُنذِرْهُمْ لَا يُؤْمِنُونَ ۝ خَتَمَ اللَّهُ عَلَىٰ قُلُوبِهِمْ وَعَلَىٰ سَمْعِهِمْ ۖ وَعَلَىٰ أَبْصَارِهِمْ غِشَاوَةٌ ۖ وَلَهُمْ عَذَابٌ عَظِيمٌ﴾

«[Mais] certes les infidèles que tu les avertisses ou que tu ne les avertisses pas, ils ne croient pas. Allah a scellé leurs cœurs et leurs oreilles ; et un voile épais leur couvre la vue ; et pour eux il y aura un grand châtiment.» [*Al-Baqarah* : 6-7]

Puis, Il dit à propos de la troisième catégorie :

﴿وَمِنَ النَّاسِ مَن يَقُولُ آمَنَّا بِاللَّهِ وَبِالْيَوْمِ الْآخِرِ وَمَا هُم بِمُؤْمِنِينَ ۝ يُخَادِعُونَ اللَّهَ وَالَّذِينَ آمَنُوا وَمَا يَخْدَعُونَ إِلَّا أَنفُسَهُمْ وَمَا يَشْعُرُونَ ۝﴾

«Parmi les gens, il y a ceux qui disent : «Nous croyons en Allah et au Jour dernier !» tandis qu'en fait, ils n'y croient pas. Ils cherchent à tromper Allah et les croyants ; mais ils ne trompent qu'eux-mêmes, et ils ne s'en rendent pas compte...»

Jusqu'à la parole d'Allah, le Très-Haut :

﴿صُمٌّ بُكْمٌ عُمْيٌ فَهُمْ لَا يَرْجِعُونَ﴾

«Sourds, muets, aveugles, ils ne peuvent donc pas revenir (de leur égarement).» [*Al-Baqarah* : 8-18]

Tout ceci à propos des hypocrites : plus de dix versets.

Sa parole : **«... tout en dissimulant le mécréance dans sa poitrine.»**
La signification de *ḍamīr* est ce qui est caché dans le cœur.

Ici-bas est pour les actes et l'Au-delà pour les comptes

٣٩ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ بِأَنَّ الدُّنْيَا دَارُ إِيمَانٍ وَإِسْلَامٍ، وَأُمَّةُ مُحَمَّدٍ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ فِيهَا مُؤْمِنُونَ مُسْلِمُونَ فِي أَحْكَامِهِمْ وَمَوَارِيثِهِمْ وَذَبَائِحِهِمْ وَالصَّلَاةِ عَلَيْهِمْ، وَلَا نَشْهَدُ لِأَحَدٍ بِحَقِيقَةِ الإِيمَانِ حَتَّى يَأْتِيَ بِجَمِيعِ شَرَائِعِ الإِسْلَامِ، فَإِنْ قَصَّرَ فِي شَيْءٍ مِنْ ذَلِكَ كَانَ نَاقِصَ الإِيمَانِ حَتَّى يَتُوبَ، وَاعْلَمْ أَنَّ إِيمَانَهُ إِلَى اللَّهِ تَعَالَى : تَامُّ الإِيمَانِ أَوْ نَاقِصَ الإِيمَانِ، إِلَّا مَا أَظْهَرَ لَكَ مِنْ تَضْيِيعِ شَرَائِعِ الإِسْلَامِ.

[39] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – dit : «Sachez qu'ici-bas est la demeure de la foi et de l'Islam. Et les adeptes de *Muḥammad* y sont les croyants et sont Musulmans dans leurs jugements, leur héritage, leur sacrifice et leur prière funéraire. N'attestez pour personne d'avoir la véritable foi jusqu'à ce qu'elle accomplisse tous les rites de l'Islam. Si elle a un manquement dans l'un d'entre eux, elle sera considérée ayant une foi incomplète, jusqu'à ce qu'elle se repente. Et sachez que la connaissance de sa foi est auprès d'Allah, exalté soit-Il, qu'elle soit complète ou incomplète, sauf en ce qui vous apparaît comme négligence dans les législations de l'Islam.»

Commentaire

Sa parole : «**Sachez qu'ici-bas est la demeure de la foi et de l'Islam.**»

C'est-à-dire que l'Islam et la foi sont pour ici-bas qui est la demeure des actes. Quant à l'Au-delà, il s'agit de la demeure de récompense. Donc l'Islam et la foi ne sont que pour ici-bas. Mais celui qui meurt sur autre chose que l'Islam et la foi, alors celui-ci est un mécréant. Au Jour de la résurrection, il ne lui sera d'aucun secours de voir ce en quoi il mécroyait et y croit ou souhaite revenir (dans cette vie) et désire que son Seigneur l'y retourne afin qu'il croie. Allah le Très-Haut dit :

﴿وَلَوْ تَرَىٰ إِذْ وُقِفُوا عَلَى النَّارِ فَقَالُوا يَا لَيْتَنَا نُرَدُّ وَلَا نُكَذِّبَ بِآيَاتِ رَبِّنَا وَنَكُونَ مِنَ الْمُؤْمِنِينَ﴾

> **«Si tu les voyais, quand ils seront placés devant le feu. Ils diront alors : «Hélas ! Si nous pouvions être renvoyés (sur la terre), nous ne traiterions plus de mensonges les versets de notre Seigneur et nous serions du nombre des croyants».»** [*Al-Anʿām* : 27]

Il y a une différence entre l'Islam et la foi, parce que la religion a trois degrés :

1. *Al-Islām*,
2. *al-Īmān* (la foi),
3. *al-Iḥsān* (l'excellence),

comme cela est mentionné dans le *ḥadīth* de *Jibrīl*. Le plus large d'entre eux est l'Islam, parce qu'il s'agit de la soumission extérieure. Quelqu'un peut être un croyant intérieurement ou un hypocrite qui se soumet extérieurement et mécroit intérieurement. Quant à la foi, elle n'est pas utilisée pour décrire l'hypocrite. Le croyant à la foi parfaite et celui à la foi déficiente entrent dans cette catégorie.

Ainsi, si l'Islam et la foi sont mentionnés ensemble, ce qui est voulu par l'Islam est les actes apparents, alors que ce qui est voulu par la foi sont les actes intérieurs, comme indiqué dans le *ḥadīth Jibrīl* :

الإِسْلَامُ أَنْ تَشْهَدَ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللهُ، وَأَنَّ مُحَمَّداً رَسُول اللهِ، وَتُقِيمَ الصَّلَاةَ، وَتُؤْتِيَ الزَّكَاةَ، وَتَصُومَ رَمَضَانَ وَتَحُجَّ الْبَيتَ.

> *«L'Islam est d'attester qu'il n'y a de divinité digne d'adoration, si ce n'est Allah et que Muḥammad est le Messager d'Allah, d'accomplir la prière, de donner la Zakāh, de jeûner le mois de Ramaḍān et d'accomplir le Pèlerinage.»*

Ce sont des actes apparents. Il (*Jibrīl*) dit alors : «Informe-moi de la foi.» Il répondit :

أَنْ تُؤْمِنَ بِاللهِ وَ مَلَائِكَتِهِ وَ كُتُبِهِ وَ رُسُلِهِ وَ الْيَوْمِ الآخِرِ، وَ تُؤْمِنُ بِالقَدَرِ خَيْرِهِ وَ شَرِّهِ.

> *«De croire en Allah, Ses anges, Ses livres, Ses messagers et au Jour dernier. Et de croire au destin bon et mauvais.»* [145]

145. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°1), du *ḥadīth* de *ʿUmar ibn Al-Khaṭṭāb* ﷺ.

Ce sont des actes intérieurs.

Il est obligatoire que l'Islam et la foi coexistent. Si un seul d'entre eux est mentionné, il inclura alors l'autre. Et si l'Islam est mentionné seul, il inclura la foi et si la foi est mentionnée seule, elle inclura l'Islam. Par conséquent, il est dit : «Lorsque l'Islam et la foi sont mentionnés ensemble, ils prennent alors des sens différents et s'ils sont séparés, leur sens est le même.»

Comme l'exemple de *al-faqīr* (le pauvre) et *al-miskīn* (le nécessiteux). Lorsqu'ils sont tous deux mentionnés, *al-faqīr* a un sens et *al-miskīn* un autre. Mais, si l'un d'entre eux est mentionné, l'autre sera inclus. [146]

Sa parole : «**Et les adeptes de *Muḥammad* y sont les croyants et sont Musulmans dans leurs jugements, leur héritage, leur sacrifice et leur prière funéraire.**»

La communauté de *Muḥammad* est constituée de Musulmans et croyants, parce que celui qui est croyant est également Musulman. Et celui qui est Musulman peut être croyant ou hypocrite. Cependant, il est essentiel que l'Islam correct soit accompagné de la foi, même si elle est faible.

﴿قَالَتِ الْأَعْرَابُ آمَنَّا ۖ قُل لَّمْ تُؤْمِنُوا وَلَٰكِن قُولُوا أَسْلَمْنَا﴾

> «**Les Bédouins ont dit : «Nous avons la foi». Dis : «Vous n'avez pas encore la foi. Dites plutôt : Nous nous sommes simplement soumis...»** [*Al-Ḥujurāt* : 14]

Sa parole : «**... dans leurs jugements, leur héritage...**»

Le Musulman, même s'il ne l'est que d'apparence, a le même jugement que les Musulmans, ils sont alliés avec lui, et, lorsqu'il meurt, ils le lavent, l'emmaillotent, accomplissent la prière mortuaire sur lui et l'enterrent dans les cimetières des Musulmans. De son vivant, ils l'aiment, s'allient à lui et font preuve de miséricorde et de fraternité les uns envers les autres. Voilà la Communauté de *Muḥammad*. Le Prophète ﷺ a dit :

مَثَلُ الْمُؤْمِنِينَ فِي تَوَادِّهِم وَتَرَاحُمِهِمْ وَتَعَاطُفِهِمْ كَمَثَلِ الجَسَدِ الوَاحِدِ إِذَا اشْتَكَى مِنْهُ عُدْوٌ تَدَاعَى لَهُ سَائِرُ الجَسَدِ بِالسَّهَرِ وَالحُمَّى.

> *«Les croyants entre eux sont comme un seul corps. Lorsque l'un des membres souffre, l'ensemble du corps répond en restant éveillé et par la fièvre.»* [147]

Le Prophète ﷺ a également dit :

الْمُؤْمِنُ لِلْمُؤْمِنِ كَالْبُنْيَانِ يَشُدُّ بَعْضُهُ بَعْضًا، وَشَبَّكَ بَيْنَ أَصَابِعِهِ.

146. Voir *Majmū' al-Fatāwā* (7/551).

147. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (5/2238, n°5665) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/1999, n°2586), d'après *An-Nu'mān ibn Bashīr* ﷺ.

«La relation entre les croyants est comme une construction, chacun renforçant l'autre.» Et pour illustrer cela, il entrecroisa ses doigts. [148]

Ils sont donc des frères.

﴿إِنَّمَا الْمُؤْمِنُونَ إِخْوَةٌ﴾

«Les croyants ne sont que des frères...» [*Al-Ḥujurāt* : 10]

C'est-à-dire des frères dans la foi et pas (nécessairement) du même lignage.

Sa parole : **«... leur sacrifice...»**

Le sacrifice du Musulman est licite même s'il est pécheur. Tant qu'il n'est pas sorti de l'Islam, son sacrifice est licite. Également, le sacrifice de l'hypocrite peut être mangé lorsqu'il sacrifie, du fait qu'il est considéré Musulman tant que son hypocrisie n'a pas été montrée. Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿إِلَّا مَا ذَكَّيْتُمْ﴾

«... sauf celle que vous égorgez avant qu'elle ne soit morte...» [*Al-Mā'idah* : 3]

Ceci s'adresse aux Musulmans. Et Il nous a rendu licite la viande des gens du Livre. Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿وَطَعَامُ الَّذِينَ أُوتُوا الْكِتَابَ حِلٌّ لَّكُمْ﴾

«... Vous est permise la nourriture des gens du Livre...» [*Al-Mā'idah* : 5]

C'est-à-dire les bêtes qu'ils ont sacrifiées, parce qu'ils sacrifient les animaux de la manière qui leur a été légiférée dans leurs Livres. Quant au sacrifice des idolâtres, des mécréants, des athées et des apostats, il est interdit d'en manger, car il s'agit du sacrifice d'un mécréant dont le sacrifice est impur. Parce que le sacrifice du mécréant est considéré *maytah* (animal trouvé mort) et est impur du fait de la mécréance, affecté par le sacrificateur et il devient impureté car son sacrificateur est impureté. Il en est donc affecté.

Et puisqu'Allah — exalté soit-Il — a spécifiquement rendu licite le sacrifice des Gens du Livre, cela prouve que la consommation de la bête sacrifiée par autre qu'eux est interdite.

Sa parole : **«... et leur prière funéraire.»**

La prière funéraire doit être accomplie sur tout Musulman, même s'il était pécheur et désobéissant ou hypocrite dont l'hypocrisie n'était pas apparente. Tant qu'il n'est pas sorti de l'Islam, on prie sur lui, invoque pour lui, demande qu'il soit

148. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/182, n°467) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/1999, n°2585), d'après *Abū Mūsā* ﷺ.

pardonné et ses proches héritent de lui, tout comme il peut hériter de ses proches.

Sa parole : «**N'attestez pour personne d'avoir la véritable foi jusqu'à ce qu'elle accomplisse tous les rites de l'Islam.**»

C'est-à-dire qu'il ne faut faire les éloges de personne en disant : «Untel est croyant», parce qu'attester pour lui qu'il soit un croyant peut être un témoignage qu'il ne mérite pas. C'est pourquoi, lorsqu'un homme dit au Prophète ﷺ : «Donne à Untel, parce qu'il est croyant.» Le Prophète ﷺ répondit :

أَوْ مُسْلِمٌ.

«Ou Musulman.»

Il lui dit alors : «Donne à Untel car il est croyant.» Le Prophète ﷺ répondit :

أَوْ مُسْلِمٌ.

«Ou Musulman.» [149]

Ce qui était voulu par le Prophète ﷺ était que l'on ne doit faire les éloges de personne. Nous devons plutôt donner un nom général en disant : «Il est Musulman.» Puisqu'il se peut que cette personne soit un Musulman avancé dans l'Islam ou qui possède des péchés, désobéissances et manques ou il pourrait même s'agir d'un hypocrite. Nous n'attestons donc pas la perfection pour lui.

Sa parole : «**Si elle a un manquement dans l'un d'entre eux, elle sera considérée ayant une foi imparfaite...**»

La *ʿaqīdah* de *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah* est que le pécheur ne sort pas de l'Islam, même si ses péchés sont majeurs, et tant qu'ils sont inférieurs au polythéisme, ils ne le font pas sortir le Musulman de l'Islam, ni n'annulent sa foi. Au contraire, il est considéré croyant du fait de sa foi et pécheur du fait de son péché majeur. Ou on peut dire : «Il s'agit d'un croyant à la foi déficiente.»

Sa parole : «**Et sachez que la connaissance de sa foi est auprès d'Allah, exalté soit-Il, qu'elle soit complète ou incomplète...**»

C'est-à-dire que nous devons accepter ce qui est apparent de lui et laisser ses secrets à Allah.

Sa parole : «**... sauf en ce qui vous apparaît comme négligence dans les lois de l'Islam.**»

C'est-à-dire sauf s'il accomplit l'un des annulatifs de l'Islam, ce qui comprend l'abandon des rites de l'Islam. Dans ce cas on le juge alors apostat, comme pour celui

149. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/18, n°27) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/132, n°150), d'après *Saʿd ibn Abī Waqqāṣ* ﷺ.

qui abandonne délibérément la prière, prononce une parole de mécréance comme insulter Allah, le Messager ﷺ ou l'*Islām*. Tu le juges apostat de par ce qui apparaît de lui.

Ainsi, celui qui manifeste l'un des annulatifs de l'Islam et ne dispose ni d'excuse légale, ni de barrière préventive (doit être jugé mécréant). Mais s'il est *muta'awwil* (qui pratique le *ta'wīl*), un suiveur aveugle, ignorant ou en état de colère, il ne devra pas être déclaré apostat du fait de ces barrières préventives.

La prière funéraire est accomplie sur celui qui extériorise l'Islam et la foi

٤٠ – قَالَ المؤلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ: وَالصَّلَاةُ عَلَى مَنْ مَاتَ مِنْ أَهْلِ القِبْلَةِ سُنَّةٌ: وَالمرْجُومُ وَالزَّانِي، وَالزَّانِيَةَ، وَالَّذِي يَقْتُلُ نَفْسَهُ، وَغَيْرِهِ مِنْ أَهْلِ القِبْلَةِ، وَالسَّكْرَانِ وَغَيْرِهِ، الصَّلَاةُ عَلَيْهِمْ سُنَّةٌ.

[40] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – dit : «Et fait partie de la *Sunnah* d'accomplir la prière funéraire sur celui qui meurt parmi les gens de la *Qiblah* : celui et celle qui ont été lapidés pour avoir commis l'adultère, le suicidé et les autres parmi les gens de la *Qiblah*, et l'alcoolique et d'autres également. Il fait partie de la *Sunnah* de prier sur eux.»

Commentaire

Ceci est comme ce qui a précédé, à savoir que celui qui fait apparaître la foi et l'Islam, la prière funéraire doit être accomplie sur lui et il doit être considéré comme parmi les Gens de la *Qiblah* – ceux qui accomplissent la prière orientés vers la *Ka'bah*, la *Qiblah* des Musulmans. Nous traitons les individus à partir de ce qui est apparent. Nous les considérons et nous comportons avec eux comme avec des Musulmans, qu'ils soient vivants ou morts.

Sa parole : «**... celui et celle qui ont été lapidés pour avoir commis l'adultère, le suicidé et les autres parmi les gens de la *Qiblah*...**»

Le pécheur parmi les croyants dont le péché ne l'a pas fait sortir de l'Islam doit être traité comme le sont les Musulmans et on invoque pour lui, comme pour le suicidé et le lapidé pour avoir commis l'adultère. Le Prophète ﷺ accomplit certes la prière funéraire sur les personnes qui furent lapidées à mort pour avoir commis l'adultère : *Mā'iz* ﷺ [150] ou *Al-Ghāmidiyyah* ﷺ [151] et ne l'accomplit pas sur certains comme celui qui s'était suicidé et celui qui avait volé du butin (avant qu'il ne soit partagé entre les combattants) pour dissuader les gens, et non parce qu'il s'agissait de mécréants. Ainsi, il permit aux Compagnons de prier sur eux et ne les en empêcha pas, car une telle personne est Musulmane.

Sa parole : «**... et l'alcoolique et d'autres également. Il fait partie de la *Sunnah* de prier sur eux.**»

L'alcoolique est celui qui consomme des substances enivrantes et c'est un pécheur. La peine légale doit lui être appliquée. Cependant, il ne sort pas de l'Islam. Donc, s'il meurt, il faut prier sur lui même s'il consomme des substances enivrantes, parce qu'il fait partie des gens de la *Qiblah*.

Sa parole : « **Il fait partie de la *Sunnah*...**»

C'est-à-dire que cela fait partie de la *Sunnah* du Messager ﷺ et il est obligatoire de la suivre.

150. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (6/2500, n°6434), d'après *Jābir* ﷺ.
151. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1323, n°1695), d'après *Buraydah* ﷺ.

Ne sort de l'Islam que celui qui en accomplit l'un des annulatifs

٤١ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَلَا يَخْرُجُ أَحَدٌ مِنْ أَهْلِ القِبْلَةِ مِنَ الإِسْلَامِ حَتَّى يَرُدَّ آيَةً مِنْ كِتَابِ اللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ، أَوْ يَرُدَّ شَيْئاً مِنْ آثَارِ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ، أَوْ يُصَلِّيَ لِغَيْرِ اللَّهِ، أَوْ يَذْبَحَ لِغَيْرِ اللَّهِ، وَإِذَا فَعَلَ شَيْئاً مِنْ ذَلِكَ فَقَدْ وَجَبَ عَلَيْكَ أَنْ تُخْرِجَهُ مِنَ الإِسْلَامِ، فَإِذَا لَمْ يَفْعَلْ شَيْئاً مِن ذَلِكَ فَهُوَ مُؤْمِنٌ وَمُسْلِمٌ بِالاِسْمِ لَا بِالحَقِيقَةِ.

[41] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – dit : «Nul parmi les Gens de la *Qiblah* ne quitte l'Islam à moins d'avoir rejeté un verset du Livre d'Allah ou quoi que ce soit de ce qui a été rapporté du Prophète ﷺ ou d'avoir prié pour autre qu'Allah ou d'avoir sacrifié pour autre qu'Allah. S'il en fait ainsi, il vous est obligatoire de le sortir de l'Islam. Mais s'il ne fait rien de cela, il sera appelé croyant et Musulman, mais ne le sera pas en réalité.»

Commentaire

Nul parmi les Gens de la *Qiblah* ne peut être exclut de l'Islam, si ce n'est en commettant l'un de ses annulatifs bien connu et ne pas avoir d'excuse pour cela.

Sa parole : «**... ou quoi que ce soit de ce qui a été rapporté du Prophète ﷺ...** »

S'il renie tout ou partie du *Qur'ān* ou tout ou partie de la *Sunnah* authentique ou renie quoi que ce soit du *Qur'ān* ou de la *Sunnah* authentique, il sera jugé apostat parce qu'il aura traité de menteurs Allah et Son Messager ﷺ, tant qu'il ne s'agit pas d'un ignorant, d'un suiveur aveugle ou d'un *muta'awwil* (quelqu'un qui pratique le ta'wīl). S'il est dans ce cas, la chose doit lui être expliquée et s'il persiste après cela, il sera jugé apostat. La signification de «ce qui a été rapporté du» Messager d'Allah ﷺ est les *aḥādīth*.

Sa parole : « **... ou quoi que ce soit de ce qui a été rapporté du Prophète ﷺ...**»

C'est-à-dire dire qu'il en deviendra mécréant. C'est une grande règle de *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah* qui s'oppose à ce sujet avec deux sectes :

i les *Khawārij*, des extrémistes qui déclarent mécréants les Musulmans qui commettent des péchés majeurs inférieurs au polythéisme,

ii les *Murji'ah* qui disent que les péchés ne causent pas de tort à la foi, tant que la personne croit dans son cœur, nul péché ne lui nuira. Même si elle abandonne tous les actes et n'accomplit rien, il s'agira d'un croyant, à la foi complète !

Quant à *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah*, comme mentionné par l'auteur, ils sont au juste milieu entre ces deux sectes. Ils disent que les péchés majeurs diffèrent. S'il s'agit de polythéisme ou de mécréance majeure, ces péchés font sortir la personne de la religion, suivant le consensus des savants. Mais s'il ne s'agit ni de polythéisme, ni de mécréance, ni de traiter de mensonge le Livre d'Allah ou la *Sunnah* du Messager d'Allah ﷺ, ni d'abandonner la prière ou d'invoquer autre qu'Allah ou sacrifier pour autre qu'Allah, mais il s'agit d'un péché majeur inférieur à ceci, alors le serviteur ne sort pas de l'Islam, contrairement à la croyance des *Khawārij* et des *Mu'tazilah*. Toutefois, les péchés majeurs nuisent au croyant, diminuent sa foi et l'affaiblissent, contrairement à ce que pensent les *Murji'ah*, à savoir que le péché n'affecte pas la foi.

Cette position (celle de *Ahl As-Sunnah*) est donc celle qui est au juste milieu et regroupe les textes de menace et ceux de promesse. Les *Khawārij* et les *Mu'tazilah* prirent les textes de menace et abandonnèrent ceux de promesse, alors que les *Murji'ah* firent le contraire : ils prirent les textes de promesse et abandonnèrent ceux de menace. Ces deux sectes sont donc égarées.

Sa parole : «**... ou d'avoir prié pour autre qu'Allah ou d'avoir sacrifié pour autre qu'Allah.**»

S'il prie pour une tombe, cherchant à s'en rapprocher, ou se prosterne pour une

idole ou sacrifie pour autre qu'Allah et accomplit un acte d'adoration pour autre qu'Allah, celui-là sera devenu polythéiste et mécréant, il sera sorti de la religion. Mais en ce qui concerne ce qui est inférieur à cela, *Ahl As-Sunnah* sont sur la voie au juste milieu, entre les *Khawārij* et les *Murji'ah*.

Sa parole : «**S'il en fait ainsi, il vous est obligatoire de le sortir de l'Islam.**»

S'il fait l'un de ces actes : prier pour autre qu'Allah, sacrifier pour autre qu'Allah ou accomplir un acte d'adoration pour autre qu'Allah, il vous sera obligatoire de le faire sortir de la religion et obligatoire de croire qu'il est mécréant.

Ne dites pas : «Ceci ne me concerne pas» ou «Je ne sais pas à son sujet». Au contraire, il vous est obligatoire de rendre le *kāfir* (mécréant) et le *mushrik* (polythéiste) mécréants et de rendre celui qui commet un péché majeur inférieur au *shirk fāsiq* (pervers). Il est essentiel de montrer la vérité à ce sujet.

Sa parole : «**Mais s'il ne fait rien de cela, il sera appelé croyant et Musulman, mais ne le sera pas en réalité.**»

C'est-à-dire en ce qui nous est apparent, alors que ses affaires secrètes reviennent à Allah.

La croyance de *Ahl As-Sunnah* concernant les Attributs d'Allah

٤٢ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَكُلُّ مَا سَمِعْتَ مِنَ الآثَارِ شَيْئاً مِمَّا لَمْ يَبْلُغْهُ عَقْلُكَ، نَحْوُ قَوْلِ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : قُلُوبُ العِبَادِ بَيْنَ أُصْبُعَيْنِ مِنْ أَصَابِعِ الرَّحْمَانِ عَزَّ وَجَلَّ، وَقَوْلِهِ : إِنَّ اللَّهَ يَنْزِلُ إِلَى السَّمَاءِ الدُّنْيَا، وَيَنْزِلُ يَوْمَ عَرَفَةَ، وَيَنْزِلُ يَوْمَ القِيَامَةِ، وَإِنَّ جَهَنَّمَ لَا يَزَالُ يُطْرَحُ فِيهَا حَتَّى يَضَعَ عَلَيْهَا قَدَمَهُ جَلَّ ثَنَاؤُهُ، وَقَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى لِلعَبْدِ : إِنْ مَشَيْتَ إِلَيَّ هَرْوَلْتُ إِلَيْكَ، وَقَوْلِهِ : خَلَقَ اللَّهِ آدَمَ عَلَى صُورَتِهِ، وَقَوْلِ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : رَأَيْتُ رَبِّي فِي أَحْسَنِ صُورَةٍ. وَأَشْبَاهِ هَذِهِ الأَحَادِيثِ، فَعَلَيْكَ بِالتَّسْلِيمِ وَالتَّصْدِيقِ وَالتَّفْوِيضِ وَالرِّضَى وَلَا تُفَسِّرْ شَيْئاً مِنْ هَذِهِ بِهَوَاكَ فَإِنَّ الإِيمَانَ بِهَذَا وَاجِبٌ، فَمَنْ فَسَّرَ شَيْئاً مِنْ هَذَا بِهَوَاهُ، وَرَدَّهُ فَهُوَ جَهْمِيٌّ.

[42] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Tout ce que vous entendez de ce qui a été rapporté (du Messager d'Allah ﷺ) et que votre raison ne peut cerner, telle que la parole du Messager d'Allah ﷺ : «*Les cœurs des serviteurs sont entre deux Doigts du Tout Miséricordieux.*», «*Certes Allah — exalté soit-Il — descend au plus proche des cieux.*», «*Il descend au jour de ʿArafah et au Jour de la résurrection.*», «*Et les gens continueront à être jetés en Enfer jusqu'à ce qu'Allah pose Son Pied dessus, exalté soit-Il.*» et la parole d'Allah — exalté soit-Il — au serviteur : «*Si tu viens vers Moi en marchant, Je viens vers toi en courant.*», «*Allah a certes créé Ādam à Son image.*» et la parole du Prophète ﷺ : «*J'ai vu mon Seigneur*

***sous la plus excellente des images.*» et d'autres *aḥādīth* similaires, il vous est obligatoire de vous y soumettre, d'y croire, d'y céder et d'en être satisfait. Ne les interprétez pas de vos passions : il est certes obligatoire d'y croire. Quiconque les interprète avec ses passions ou les rejette est un *Jahmī*.»**

Commentaire

Il vous est obligatoire d'affirmer les textes à propos des Attributs d'*Allāh* — exalté soit-Il — qui ont été confirmés dans leur sens véritable, sans y appliquer votre raison en disant que cela ne convient pas à Allah, Allah est exempté de tout cela et il s'agit de *tashbīh* (rendre Allah semblable à Sa création), comme le font les *Mu'aṭṭilah*, ou croire qu'Allah ressemble à Ses créatures, comme le prétendent les *Mumaththilah*. Chacune de ces sectes est égarée.

Les *Mu'aṭṭilah* exagèrent dans le fait d'exempter Allah de toute imperfection, au point qu'ils renièrent tous les Noms et Attributs d'Allah, de peur de tomber dans le *tashbih* comme ils le prétendent.

Les *Mumaththilah* exagèrent dans l'affirmation des Noms et Attributs d'Allah au point de faire ressembler Allah à Sa créature. Ces deux écoles de pensée sont fausses.

La position de *Ahl As-Sunnah* est la voie du juste milieu. Ils affirment les Noms et Attributs d'Allah, d'une affirmation sans *tashbīh*, et Lui nient toute ressemblance aux créature, d'une négation également sans distorsion. Voilà la méthodologie de *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah* en accord avec la parole d'Allah :

﴿لَيْسَ كَمِثْلِهِ شَيْءٌ﴾

«Il n'y a rien qui Lui ressemble...»

Ce verset sert de réfutation aux *Mumaththilah*.

﴿وَهُوَ السَّمِيعُ الْبَصِيرُ﴾

«... et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant.» [*Ash-Shūrā* : 11]

Ceci réfute les *Mu'aṭṭilah*.

Ce verset montre que d'affirmer les Noms et Attributs d'Allah n'implique ni *tashbīh*, ni *tamthīl*. Et ceci est la méthodologie correcte concernant les Noms et Attributs d'Allah.

Tel que : «***Les cœurs des serviteurs sont entre deux doigts du Tout Miséricordieux.***»

Il faut affirmer les Doigts au Tout Miséricordieux, comme cela est rapporté dans le *ḥadīth*. Il ne faut pas dire qu'ils sont comme les doigts de la créature, car cela est du *tashbīh*. Allah est exempté de toute imperfection et il faut les affirmer comme il

convient à la Majesté d'Allah — exalté soit-Il, ils ne sont pas comme les doigts des créatures.

Il faut également affirmer le *ḥadīth* qudsī dans lequel Allah le Tout Puissant a dit :

مَنْ أَتَانِي يَمْشِي أَتَيْتُهُ هَرْوَلَةً.

«Celui qui vient vers Moi en marchant, Je vais vers lui en courant.» [152]

C'est-à-dire que celui qui s'empresse de Me satisfaire et de M'obéir, Je M'empresse de lui pardonner ses péchés et subvenir à ses besoins. Cela ne signifie pas la course que nous connaissons. Comme c'est expliqué à la fin du *ḥadīth* par Sa parole :

لَئِنْ سَأَلَنِي لَأُعْطِيَنَّهُ، وَلَئِنْ اسْتَعَاذَنِي لَأُعِيذَنَّهُ.

«S'il Me demande, Je lui accorderai certainement et s'il cherche refuge auprès de Moi, Je lui accorderai certainement refuge.»

Ainsi, la signification ici de courir est de s'empresser à remplir les besoin de Son serviteur. Tout comme le serviteur se hâte à l'obéissance. Court-il réellement ou est-ce une image? Ceci réfute certaines personnes hâtives qui affirment que courir est un Attribut d'Allah. Il s'agit là d'une action réciproque comme le mentionne Allah, le Très-Haut :

﴿فَيَسْخَرُونَ مِنْهُمْ سَخِرَ اللَّهُ مِنْهُمْ﴾

«... et ils se moquent alors d'eux. Qu'Allah les raille...» [*At-Tawbah* : 79]

﴿إِنَّمَا نَحْنُ مُسْتَهْزِئُونَ ۝١٤ اللَّهُ يَسْتَهْزِئُ بِهِمْ﴾

«... en effet nous ne faisions que nous moquer (d'eux)» . C'est Allah qui Se moque d'eux...» [*Al-Baqarah* : 14-15]

﴿وَمَكَرُوا وَمَكَرَ اللَّهُ﴾

«Et ils [les autres] se mirent à comploter. Allah a fait échouer leur complot...» [*Āl 'Imrān* : 54]

Il est donc obligatoire de connaître ces importantes bases afin d'être sur la clairvoyance, ainsi que la croyance des pieux prédécesseurs à ce sujet — ceux qui étaient plus fermement ancrés et plus savants que nous. Il ne faut pas s'appuyer sur sa propre compréhension et sa propre raison pour affirmer à Allah des choses qui nous sont inconnues, en se basant sur des sens apparents ou des textes équivoques. Il y a des preuves sans équivoque qui les expliquent et les clarifient.

Il faut ramener les textes équivoques à ceux qui ne le sont pas. Et nul ne sera guidé à cela, si ce n'est ceux qui sont fermement ancrés dans la science. Il est donc

152. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (6/2694, n°6970) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/2061, n°2675), d'après *Abū Hurayrah* ﷺ.

obligatoire à l'étudiant en science religieuse et au débutant de ne pas se précipiter dans ces sujets. Il doit plutôt s'arrêter et apprendre comment les comprendre en se basant sur la méthodologie des pieux prédécesseurs, et la voie est claire.

Les pieux prédécesseurs n'ont rien manqué dans l'explication de la vérité et l'établissement de principes et de lignes directrices. Cependant, cela nécessite de l'apprentissage et de la compréhension. Un exemple de cela est également dans la parole du Prophète ﷺ :

يَنْزِلُ رَبُّنَا إِلَى سَمَاءِ الدُّنْيَا.

«Notre Seigneur descend au ciel le plus proche.» [153]

et :

وَيَنْزِلُ عَشِيَّةَ عَرَفَةَ.

«Il descend le Jour de 'Arafah.» [154]

يَأْتِي يَوْمَ القِيَامَةِ.

«Il viendra au Jour de la résurrection.» [155]

يَجِيءُ يَوْمَ القِيَامَةِ لِفَصْلِ القَضَاءِ بَيْنَ عِبَادِهِ.

«Il viendra au Jour de la résurrection pour juger entre Ses serviteurs.» [156]

Nous devons affirmer la réalité de ces actions pour Allah sans entrer dans la spécification du comment. Nous ne devons donc pas nous charger de savoir comment Il descend ou comment Il viendra. Nous ne devons pas nous plonger dans le comment. Quant à la signification, elle est compréhensible. C'est pour cela que lorsqu'il fut demandé à l'*Imām Mālik* à propos de *al-Istiwā'* et que le questionneur demanda :

﴿الرَّحْمَنُ عَلَى الْعَرْشِ اسْتَوَىٰ﴾

153. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/384, n°1094) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/521, n°758), d'après *Abū Hurayrah* رضي الله عنه.

154. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/982, n°1348), d'après *'Ā'ishah* رضي الله عنها, que le Messager Allah ﷺ a dit : *«Il n'y a pas de jour où Allāh sauve du feu plus de serviteurs qu'au jour de 'Arafah. Il S'approche et Se vante devant les anges en disant : «Qui veulent-ils ?»»*

155. Le Très-Haut dit :

﴿ هَلْ يَنظُرُونَ إِلَّا أَن يَأْتِيَهُمُ اللَّهُ فِي ظُلَلٍ مِّنَ الْغَمَامِ وَالْمَلَائِكَةُ وَقُضِيَ الْأَمْرُ ۚ وَإِلَى اللَّهِ تُرْجَعُ الْأُمُورُ﴾

«Qu'attendent-ils sinon qu'Allah leur vienne à l'ombre des nuées de même que les Anges et que leur sort soit réglé ? Et c'est à Allah que toute chose est ramenée.» [*Al-Baqarah* : 210]

156. Le Très Haut dit :

﴿ وَجَاءَ رَبُّكَ وَالْمَلَكُ صَفًّا صَفًّا﴾

«et que ton Seigneur viendra ainsi que les Anges, rang par rang,» [*Al-Fajr* : 22]

«Le Tout Miséricordieux S'est établi sur le Trône.» [*Ṭāhā* : 5]

«Comment S'est-Il établi?» La question concernait le comment. L'*Imām Mālik* (*raḥimahullāh*) lui dit : «*Al-Istiwā'* est bien connu.» C'est-à-dire que sa signification est connue. «Le comment est inconnu, y croire est obligatoire et demander le comment est une innovation.» Voilà la méthodologie sûre dans ce genre de sujets.

De même, affirmer une image à Allah du fait de sa parole ﷺ :

خَلَقَ اللَّهُ آدَمَ عَلَى صُورَتِهِ.

«Allah créa Ādam à Son image.» [157]

Et, dans une autre version :

عَلَى صُورَةِ الرَّحْمَانِ.

«À l'image du Tout Miséricordieux.» [158]

Nous affirmons l'image à Allah de la même manière que Son Messager ﷺ la Lui affirma dans sa parole :

رَأَيْتُ رَبِّي فِي أَحْسَنِ صُورَةٍ.

«J'ai vu mon Seigneur sous la plus excellente des images.» [159]

Ceci était ici-bas, lors d'un rêve. La parole du Prophète ﷺ : «*sous la plus excellente des images.*» contient l'affirmation de l'image pour Allah — exalté soit-Il, comme il sied à Sa Majesté. Elle n'est pas comme l'image des créatures, il s'agit plutôt de l'image de *Ar-Raḥmān*, le Puissant et Majestueux. Nous affirmons ces affaires sans doute ni entrer dans de vaines discussions à leur propos. Et le *tafwīḍ* correct (laisser la signification des Attributs à Allah) est le *tafwīḍ* du comment et non de la signification.

Sa parole : «**Ne les interprétez pas de vos passions...**»

Au contraire, ils ne doivent être interprétés qu'avec le sens correct qui sied à Allah, exalté soit-Il. Il ne faut pas dire que ces Noms et Attributs d'Allah ne peuvent être expliqués. Au contraire, ils doivent l'être et leurs significations doivent être expliquées, parce que le *tafwīḍ* ne concerne que le comment. Affirmer *An-Nuzūl* (la descente) et laisser le comment à Allah. Il viendra au Jour de la résurrection pour juger Ses serviteurs, comme Il le dit, le Très-Haut :

﴿وَجَاءَ رَبُّكَ﴾

157. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (5/2299, n°5873) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/2183, n°2841), d'après *Abū Hurayrah* ﷺ.

158. Rapporté par *Aṭ-Ṭabarānī* dans *Al-Mu'jam al-Kabīr* (12/430), *Al-Ḥārith ibn Abī Usāmah* dans son *Musnad* (2/831), *Ibn Khuzaymah* dans *Kitāb at-Tawḥīd* (n°41), d'après *'Abdullāh ibn 'Umar* ﷺ. Il a été authentifié par l'*Imām Aḥmad* et par *Isḥāq ibn Rāhawayh*, comme cela se trouve dans *Al-Mīzān* de *Adh-Dhahabī* (4/96).

159. Rapporté par *Al-Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (5/234), *At-Tirmidhī* dans son *Sunan* (5/368), d'après *Mu'ādh* ﷺ. *At-Tirmidhī* l'a authentifié et rapporte cela de *Al-Bukhārī*.

«et que ton Seigneur viendra...» [*Al-Fajr* : 22]

﴿هَلْ يَنظُرُونَ إِلَّا أَن يَأْتِيَهُمُ اللَّهُ فِي ظُلَلٍ مِّنَ الْغَمَامِ وَالْمَلَائِكَةُ وَقُضِيَ الْأَمْرُ﴾

«Qu'attendent-ils sinon qu'Allah leur vienne à l'ombre des nuées de même que les Anges et que leur sort soit réglé?...» [*Al-Baqarah* : 210]

Il viendra afin de juger entre Ses serviteurs. Cependant, cela n'est pas comme la venue des créatures. Il s'agit d'une venue qui sied à Sa Majesté, comme Il le veut.

«... de vos passions...»

C'est-à-dire ne les interprétez pas sans science, mais interprétez-les selon les preuves; et référez les preuves qui sont équivoques à celles qui ne le sont pas. Il n'y a aucun mal en cela. Quant au débutant ou à l'ignorant, ils ne doivent pas entrer dans ces affaires importantes, car ceci est une erreur et un grand danger.

Je vois de nombreux jeunes qui prétendent avoir de la science discutant hardiment des sujets de *ʿaqīdah*, parlant à leur sujet, et s'ils divergeant entre eux, ils deviennent les ennemis les uns des autres et rompent les relations qui les unissaient. Ô mes frères, Allah ne vous a pas chargé de ces affaires! Ce qui vous est obligatoire est de suivre la méthodologie des pieux prédécesseurs et de dire ce qu'ils dirent. Les livres de *ʿaqīdah* ont été écrits, édités — et c'est à Allah que reviennent les louanges, publiés, authentifiés, bien planifiés et sont rigoureux. N'allez donc pas inventer des choses et les expliquer par vous-mêmes. Ceci est suffisant pour vous.

Sa parole : **«... il est obligatoire d'y croire.»**

Croire aux Noms, Attributs et Actions d'Allah est obligatoire et est ordonné au serviteur. Il fait partie de la foi en Allah de croire en Ses Noms et Attributs de la manière qui sied à Sa Majesté. Donc, celui qui s'introduit dans les affaires des Noms et Attributs d'Allah que ce soit par le *taʿṭīl* (nier la signification) ou le *tamthīl* (faire ressembler Allah) ou le *tafwīḍ* (laisser la signification des Attributs à Allah) ou par sa propre explication, n'a pas vraiment foi en Allah; sa foi est déficiente.

Sa parole : **«Quiconque les interprète avec ses passions ou les rejette est un *Jahmī*.»**

Les *Jahmiyyah* nièrent les Noms et Attributs d'Allah parce qu'ils les interprétèrent avec ce qui correspond à la créature. Il ne fait aucun doute qu'Allah est exempt de toute ressemblance aux créatures. Les *Jahmiyyah* d'abord firent ressembler, puis déformèrent en se basant sur leur *tamthīl* car rien ne leur apparut de ces textes si ce n'est ce qui ressemble ce qui est chez les créatures. Ils les nièrent donc sur cette base.

Mais s'ils avaient dit : «Ces textes contiennent les Noms et Attributs d'Allah en réalité comme ils Lui siéent et non comme les noms et attributs des créatures.» S'ils avaient suivi cette méthodologie, ils auraient été saufs. Mais ils ne se basèrent que sur leurs compréhensions et leurs passions. Le terme *Jahmiyyah* est une attribution à *Al-Jahm ibn Ṣafwān at-Tirmiḏhī* ou *as-Samarqandī*. Il fut le premier à prétendre que le *Qurʾān* est créé. Il nia les Noms et Attributs d'Allah et dit que la foi n'est qu'une connaissance du cœur et d'autres idées égarées et de mécréance. Ainsi, quiconque a cette croyance est affilié à lui et il sera alors dit : «C'est un *Jahmī*», en référence à *Al-Jahm*.

La vision d'Allah ici-bas et dans l'Au-delà

٤٣ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَمَنْ زَعَمَ أَنَّهُ يَرَى رَبَّهُ فِي دَارِ الدُّنْيَا فَهُوَ كَافِرٌ بِاللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ.

[43] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Quiconque prétend voir son Seigneur ici-bas aura mécru en Allah.»

Commentaire

Celui qui prétend que quelqu'un peut voir Allah ici-bas à l'œil nu et non en rêve est un mécréant. Parce qu'Allah le Très-Haut ne peut être vu ici-bas. En conséquence, lorsque *Mūsā* — celui à qui Allah parla directement — demanda à voir Allah, Il lui dit :

﴿قَالَ رَبِّ أَرِنِي أَنظُرْ إِلَيْكَ ۚ قَالَ لَن تَرَانِي وَلَٰكِنِ انظُرْ إِلَى الْجَبَلِ فَإِنِ اسْتَقَرَّ مَكَانَهُ فَسَوْفَ تَرَانِي﴾

«... il dit : «Ô mon Seigneur, montre Toi à moi pour que je Te voie !» Il dit : «Tu ne Me verras pas ; mais regarde le Mont : s'il tient en sa place, alors tu Me verras.» ...» [*Al-Aʿrāf* : 143]

Ainsi, nul ne peut voir Allah ici-bas et ce sujet fait l'objet d'un consensus chez les savants. La vision d'Allah ne se fera que dans l'Au-delà parce que les gens sont faibles ici-bas et incapables de voir Allah, exalté soit-Il, de par cette faiblesse.

En conséquence, lorsqu'Allah apparut à la montagne, elle s'effondra et devint poussière. Qu'en serait-il alors du descendant d'*Ādam* qui est fait de chair et d'os ?

Cependant, dans l'Au-delà, Allah donnera à Ses serviteurs la capacité de Le voir et de jouir de Sa vue. La vision d'Allah dans l'Au-delà pour les croyants est prouvée et *mutawātirah*. Mais, ici-bas, nul ne peut Le voir à l'œil nu.

Les savants divergent quant à savoir si le Prophète ﷺ vit Allah durant la Nuit de l'ascension ou non. L'avis correct et qui est celui de la majorité des savants est que le Messager d'Allah ﷺ ne Le vit pas de ses yeux, mais avec son cœur. Parce que nul ne peut voir Allah ici-bas, car Il est trop Grand pour que l'humanité puisse Le voir ici-bas. C'est pour cela que lorsqu'il fut demandé au Prophète ﷺ s'il vit son Seigneur durant la Nuit de l'ascension, il dit :

نُورٌ أَنَّى أَرَاهُ.

«(Son voile) était lumière, comment aurai-je pu le voir?» [160]

Il ﷺ dit également :

حِجَابُهُ النُّورُ لَوْ كَشَفَهُ لأَحْرَقَتْ سُبُحَاتُ وَجْهِهِ مَا انْتَهَى إِلَيْهِ بَصَرُهُ مِنْ خَلْقِهِ.

«Son voile est lumière. S'Il l'avait relevé, la sublimité de Son Visage aurait consumé tout ce qu'aurait touché Sa Vue.» [161]

160. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/161, n°178), d'après *Abū Dharr* ﷺ.
161. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/161, n°179), d'après *Abū Mūsā* ﷺ.

Le Musulman s'abstient de méditer sur l'Essence d'Allah

٤٤ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالفِكْرَةُ فِي اللَّهِ بِدْعَةٌ؛ لِقَوْلِ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : تَفَكَّرُوا فِي الخلْقِ وَلَا تَفَكَّرُوا فِي اللَّهِ فَإِنَّ الفِكْرَةَ فِي الرَّبِّ تَقْدَحُ الشَّكَّ فِي القَلْبِ.

[44] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – dit : «Méditer sur (l'Essence d')Allah, exalté soit-Il, est une innovation du fait de la parole du Messager d'Allah ﷺ : «*Méditez sur la création, mais ne méditez pas sur (l'Essence d')Allah.» Car certes méditer sur (l'Essence du) Seigneur cause le doute dans le cœur.*»

Commentaire

Il est obligatoire au Musulman de s'abstenir de méditer sur l'Essence d'Allah, exalté soit-Il, ainsi que de méditer sur le comment de Ses Noms, Attributs et Actions, parce qu'Allah dit :

﴿يَعْلَمُ مَا بَيْنَ أَيْدِيهِمْ وَمَا خَلْفَهُمْ وَلَا يُحِيطُونَ بِهِ عِلْمًا﴾

«Il connaît ce qui est devant eux et ce qui est derrière eux, alors qu'eux-mêmes ne Le cernent pas de leur science.» [*Ṭāhā* : 110]

Il est ainsi obligatoire de croire en Allah, exalté soit-Il, et de glorifier le Seigneur sans méditer sur Son Essence et le comment de Ses Noms et Attributs.

Sa parole : **«... du fait de la parole du Messager d'Allah ﷺ :**

تَفَكَّرُوا فِي الخَلْقِ وَلَا تَفَكَّرُوا فِي اللهِ.

«Méditez sur la création, mais ne méditez pas sur (l'Essence d')Allah.» [162] **»**

C'est-à-dire méditez sur les créatures et les signes universels d'Allah, ils vous montreront la Puissance d'Allah.

«Comme il est étonnant que l'on désobéisse au Seigneur !
Comment peut Le nier celui qui Le nie ?
Alors qu'en toute chose est certes un signe montrant Son Unicité.»

Méditez donc sur les signes universels tels que le ciel, la terre, les montagnes, les pierres, les arbres, les mers et les autres créatures d'Allah afin que vous connaissiez à travers elles la Grandeur du Créateur. Et méditez sur les verset coraniques d'Allah. Mais si veniez à méditer sur l'Essence d'Allah et le comment de Ses Noms et Attributs, vous ne pourriez jamais les cerner parce que :

﴿وَلَا يُحِيطُونَ بِهِ عِلْمًا﴾

«... alors qu'eux-mêmes ne Le cernent pas de leur science.» [*Ṭāhā* : 110]

162. Rapporté par *Aṭ-Ṭabarānī* dans *Al-Awsaṭ* (6/250), *Al-Lālakā'ī* dans *Sharḥ Usūl al-I'tiqād* (n°927), d'après *'Abdullāh ibn 'Umar* ﷺ.

Tout ce qui existe est sous les ordres d'Allah

٤٥ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ أَنَّ الهَوَامَّ وَالسِّبَاعَ وَالدَّوَابَّ نَحْوَ الذَّرِّ وَالذُّبَابِ وَالنَّمْلِ كُلُّهَا مَأْمُورَةٌ، وَلَا يَعْلَمُونَ شَيْئاً إِلَّا بِإِذْنِ اللَّهِ تَعَالَى.

[45] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – dit : «Sachez que les insectes, les animaux de proie, les bêtes de somme, les petites fourmis, les mouches et les fourmis sont tous commandés. Ils ne connaissent rien sans la permission d'Allah, exalté soit-Il.»

Commentaire

L'univers tout entier est géré et commandé d'une commande universelle : les mouvements du soleil, de la lune et des étoiles, les orbites, les animaux et oiseaux et toute chose fonctionne en se basant sur l'ordre qu'Allah leur a décrété :

﴿أَعْطَىٰ كُلَّ شَيْءٍ خَلْقَهُ ثُمَّ هَدَىٰ﴾

> **«... Celui qui a donné à chaque chose sa propre nature puis l'a dirigée.»** [*Ṭāhā* : 50]

Il a organisé le monde tout entier et ce qu'il contient d'êtres vivants, créatures, orbites, cieux et terre : tous suivent le décret et la gérance du Créateur. Ils se soumettent à Sa commande universelle :

﴿إِنَّمَا أَمْرُهُ إِذَا أَرَادَ شَيْئًا أَن يَقُولَ لَهُ كُن فَيَكُونُ﴾

«Quand Il veut une chose, Son commandement consiste à dire : «Sois», et c'est.» [*Yasīn* : 82]

Ils se déplacent et marchent par l'ordre d'Allah, exalté soit-Il, et Sa gérance et Ses création, *Irādah* (ce qu'Allah aime) et *Mashī'ah* (Volonté) Lui sont soumises, exalté soit-Il :

﴿كُلٌّ يَجْرِي لِأَجَلٍ مُّسَمًّى﴾

«... chacun poursuivant sa course vers un terme fixé...» [*Ar-Ra'd* : 2]

Sa parole : «**Ils ne connaissent rien sans la permission d'Allah, exalté soit-Il.**»

C'est-à-dire par la permission universelle d'Allah et il s'agit de la commande universelle. La *Mashī'ah* est d'Allah. Ils ne se dépacent pas de leur propre volonté ou la gérance d'un autre qu'Allah, exalté soit-Il. En conséquence, lorsque le tyran dit à *Ibrāhīm* عليه السلام :

﴿أَنَا أُحْيِي وَأُمِيتُ﴾

«... je donne la vie et la mort...»

Ibrāhīm lui dit alors :

﴿فَإِنَّ اللَّهَ يَأْتِي بِالشَّمْسِ مِنَ الْمَشْرِقِ فَأْتِ بِهَا مِنَ الْمَغْرِبِ فَبُهِتَ الَّذِي كَفَرَ﴾

«... «Puisqu'Allah fait venir le soleil du Levant, fais-le donc venir du Couchant.» Le mécréant resta alors confondu...» [*Al-Baqarah* : 258]

Car nul n'a la capacité de réaliser et d'imiter les actions d'Allah, exalté soit-Il. Il est Celui qui gère l'univers et le régule de la meilleure et plus parfaite manière. Il ne change ni ne s'altère.

﴿مَّا تَرَىٰ فِي خَلْقِ الرَّحْمَٰنِ مِن تَفَاوُتٍ﴾

«... sans que tu voies de disproportion en la création du Tout Miséricordieux...» [*Al-Mulk* : 3]

Donc le soleil, la lune, les étoiles, les cieux et la terre se déplacent suivant des règles divines depuis qu'Allah les créa, jusqu'à leur fin, décrétée par Allah. Ils ne changent, ni ne s'altèrent.

Affirmer que la Science d'Allah englobe toute chose

٤٦ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالإِيمَانُ بِأَنَّ اللَّهِ تَعَالَى قَدْ عَلِمَ مَا كَانَ مِنْ أَوَّلِ الدَّهْرِ، وَمَا لَمْ يَكُنْ، وَمَا هُوَ كَائِنٌ، أَحْصَاهُ وَعَدَّهُ عداً، وَمَنْ قَالَ إِنَّهُ لَا يَعْلَمُ إِلَّا مَا كَانَ وَمَا هُوَ كَائِنٌ؛ فَقَدْ كَفَرَ باللَّهِ العَظِيمِ.

[46] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Et croire qu'Allah savait tout ce qui devait se passer et ne pas se passer depuis l'aube des temps, ainsi que ce qui devait exister. Il l'a complètement dénombré et énuméré. Celui qui dit qu'Il ne sait que ce qui a eu lieu et ce qui a lieu aura certainement mécru en Allah, l'Immense.»

Commentaire

Il est obligatoire d'affirmer la Science à Allah, exalté soit-Il, et d'affirmer qu'elle englobe toute chose. Il est Oniscient et Il est Omnipotent. Sa Science n'a ni début, ni fin. Sa Science est, comme le reste de Ses Attributs, établie pour l'éternité. Comme Allah n'a pas de début, il n'y a pas non plus de début à Ses Noms, Ses Attributs et Ses Actes, exalté soit-Il. Et comme Allah n'aura pas de fin, il n'y aura donc pas non plus de fin à Ses Noms, Attributs et Actes — exalté soit-Il. Il est avec Ses Noms et Attributs le Premier, qui n'a pas de début et Il est avec Ses Noms et Attributs le Dernier qui n'aura pas fin, comme le dit le Prophète ﷺ :

أَنْتَ الأَوَّلُ فَلَيْسَ قَبْلَكَ شَيْءٌ، وَ أَنْتَ الآخِرُ فَلَيْسَ بَعْدَكَ شَيْءٌ، وَ أَنْتَ الظَاهِرُ فَلَيْسَ فَوْقَكَ شَيْءٌ، وَ أَنْتَ البَاطِنُ فَلَيْسَ دُونَكَ شَيْءٌ.

«Tu es le Premier et rien ne te devance, Tu es le Dernier et rien n'est après Toi, Tu es le Plus Haut et rien n'est au-dessus de Toi et Tu es le Plus Proche et rien n'est plus proche que Toi.» [163]

Sa parole : **«Et croire qu'Allah savait tout ce qui devait se passer et ne pas se passer depuis l'aube des temps, ainsi que ce qui devait exister. Il l'a complètement dénombré et énuméré.»**

Allah sait ce qui arriva dans le passé, ce qui arrivera dans le futur et Il sait ce qui n'arrivera pas. Et Il sait ce qui n'arrivera pas et, si cela devait arriver, comment cela arriverait. La Science d'Allah englobe toute chose. En conséquence, Il dit :

﴿وَلَوْ رُدُّوا لَعَادُوا لِمَا نُهُوا عَنْهُ﴾

«... Or, s'ils étaient rendus [à la vie terrestre], ils reviendraient sûrement à ce qui leur était interdit...» [*Al-Anʿām* : 28]

Allah sait que s'ils revenaient ici-bas, il retomberaient dans ce qui leur avait été interdit. C'est-à-dire : s'il revenaient ici-bas, il mécroiraient à nouveau, bien que le retour ici-bas n'arrivera jamais.

Sa parole : **«Celui qui dit qu'Il ne sait que ce qui a eu lieu et tout ce qui a lieu aura certainement mécru en Allah, l'Immense.»**

Celui qui limite la Science d'Allah aux seuls événements qui se passent et qu'Il ne sait pas ce qui arrivera avant que cela n'arrive aura certainement mécru en Allah. Parce que cette personne renie la Science d'Allah, exalté soit-Il, renie que Sa Science englobe toute chose et attribue une science déficiente à Allah. Cette personne aura commis de la mécréance à cause de ceci.

La Science d'Allah n'est pas limitée, quant à la science de la créature, elle est certes limitée, quel qu'en soit le niveau.

﴿وَفَوْقَ كُلِّ ذِي عِلْمٍ عَلِيمٌ﴾

«... Et au-dessus de tout homme détenant la science il y a un savant [plus docte que lui].» [*Yūsuf* : 76]

Allah ordonna à Son Messager ﷺ de dire :

﴿رَبِّ زِدْنِي عِلْمًا﴾

«... «Ô mon Seigneur, accroîs mes connaissances !»» [*Ṭāhā* : 114]

163. *Ṣaḥīḥ Muslim* (4/2084, n°2713) du *ḥadīth* de *Abū Hurayrah* ﷺ.

Celui qui limite la Science d'Allah en disant : «Il sait telle chose, mais ne sait pas telle autre» sera mécréant parce qu'il L'aura dénigré et renié l'exhaustivité de Sa Science à propos de toute chose.

Les conditions du mariage pour la majorité des savants

٤٧ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَلَا نِكَاحَ إِلَّا بِوَلِيٍّ وَ شَاهِدَيْ عَدْلٍ وَصَدَاقٍ قَلَّ أَوْ كَثُرَ، وَمَنْ لَمْ يَكُنْ لَهَا وَلِيٌّ فَالسُّلْطَانُ وَلِيُّ مَنْ لَا وَلِيَّ لَهُ.

[47] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – dit : «Et il n'y a pas de mariage sans tuteur, deux témoins intègres et une dot, petite ou grande. Et celle qui n'a pas de tuteur, alors le gouverneur (Musulman) sera considéré son tuteur.»

Commentaire

Ceci est un sujet de *fiqh*. Il explique les conditions de validité du mariage pour la majorité des savants. L'une d'entre elles est qu'il doit y avoir un tuteur et que la femme ne se donne pas en mariage d'elle-même. Parmi ses conditions est le témoignage (du mariage). Un mariage ne doit pas être conclu secrètement, sans qu'il n'ait de témoin.

Parmi les façons de faire des Musulmans est d'annoncer le mariage. Il existe une divergence au sujet du tuteur. La majorité des savants est d'avis que la femme doit avoir un tuteur, alors que les *Ḥanafīs* sont d'avis qu'il n'y a pas de mal à ce que la femme se donne en mariage sans accord du tuteur. Mais cet avis n'est pas pris en compte car il s'oppose à la preuve qui est la parole du Messager d'Allah ﷺ :

وَلَا نِكَاحَ إِلَّا بِوَلِيٍّ وَشَاهِدَيْ عَدْلٍ.

«Pas de mariage sans tuteur, ni deux témoins intègres.» [164]

Et sa parole dans un autre *ḥadīth* :

وَلَا تُزَوِّجُ الْمَرْأَةُ الْمَرْأَةَ، وَلَا تُزَوِّجُ الْمَرْأَةُ نَفْسَهَا، فَإِنَّ الزَّانِيَةَ هِيَ الَّتِي تُزَوِّجُ نَفْسَهَا.

«Il n'est pas permis à la femme de donner une autre femme en mariage ou de se donner elle-même en mariage, car certes c'est la femme adultère qui se donne en mariage.» [165]

Et,

وَأَيُّمَا نَكَحَتْ بِغَيْرِ إِذْنِ وَلِيِّهَا، فَنِكَاحُهَا بَاطِلٌ بَاطِلٌ بَاطِلٌ.

«Celle qui se marie sans l'accord de son tuteur, son mariage est nul, son mariage est nul, son mariage est nul.» [166]

Même si certains jurisconsultes le considèrent valide en se basant sur leur effort de déduction.

Parce que ce sont les preuves à qui l'on donne précédence.

C'est pour cela que l'auteur a mentionné ce sujet, bien qu'il s'agisse de *fiqh*, afin d'expliquer quelle est l'opinion correcte pour la majorité des hommes de science, comme l'indique la *Sunnah* prophétique. Et, afin de préserver le mariage Musulman, et que le secret et la ruse n'y entrent pas. Au contraire, il doit être clair et annoncé parce que les mariages font partie des affaires les plus importantes. Car les familles, enfants et lignées sont basés dessus et, sans cela, on rendrait licite les rapports illicites. Il est donc obligatoire que le contrat de mariage soit conforme aux principes de la *Sharī'ah* qui sont mentionnés dans les *aḥādīth* et les versets du *Qur'ān*.

Sa parole : «**... et une dot, petite ou grande.**»

Quant à la dot, elle n'est pas une condition, mais une obligation. C'est pour cela que, si un contrat de mariage est conclu sans que la dot ne soit spécifiée, le contrat sera valide. Cependant, une dot correspondant au statut de la mariée devra lui être donnée, car c'est son droit.

Sa parole : «**Et celle qui n'a pas de tuteur, alors le gouverneur (Musulman) sera considéré son tuteur.**»

164. Rapporté par *Al-Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (4/394, 413), *Abū Dāwūd* (n°2085), *At-Tirmidhī* (1/203-204), *Ad-Dārimī* (2/137), *Aṭ-Ṭaḥāwī* dans *Sharḥ Ma'ānī al-Āthār* (2/5), d'après *Abū Mūsā al-Ash'arī* ﷺ.

165. Rapporté par *Ibn Mājah* (1/606, n°1882), *Ad-Daraquṭnī* dans son *Sunan* (3/227) et *Al-Bayhaqī* dans *As-Sunan al-Kubrā* (7/110), d'après *Abū Hurayrah* ﷺ. Il a été authentifié par *Ibn al-Mulaqqīn* dans *Al-Badr al-Munīr* (7/563), selon la condition de *Muslim*.

166. Rapporté par *Al-Imām Aḥmad dans Al-Musnad* (6/47), *Abū Dāwūd* (n°2083), *At-Tirmidhī* (1/204), *Ad-Dārimī* (2/137), *Aṭ-Ṭaḥāwī* dans *Sharḥ Ma'ānī al-Āthār* (2/4), d'après *'Ā'ishah* ﷺ.

Il faut l'accord du tuteur. Le tuteur est un parent de la femme, en commençant par le plus proche. Parmi eux sont son père, puis son grand-père et ainsi de suite en voie ascendante, puis son fils, puis son petit-fils et ainsi de suite en voie descendante, puis son frère, puis son demi-frère de même père, puis son oncle, puis le demi-frère de son père de même père, puis son cousin paternel, puis le fils du demi-frère de même père de son père. Voilà les tuteurs de la femme. Mais s'il arrive que la femme ne dispose pas de tuteur dans sa famille, le dirigeant ou son représentant, comme le juge, sera son tuteur. Il faut que le mariage ait des principes et il ne doit pas s'agir d'une affaire désordonnée à cause des passions et désirs des gens.

À propos du divorce

٤٨ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَإِذَا طَلَّقَ الرَّجُلُ امْرَأَتَهُ ثَلَاثاً فَقَدْ حَرُمَتْ عَلَيْهِ، لَا تَحِلُّ لَهُ حَتَّى تَنْكِحَ زَوْجاً غَيْرَهُ.

[48] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Si un homme divorce trois fois de sa femme, elle lui devient interdite. Elle le restera jusqu'à ce qu'elle se marie à autre que lui.»

Commentaire

Sa parole : «**Si un homme divorce trois fois de sa femme, elle lui devient interdite.**»

Si un homme divorce de sa femme trois fois et que les divorces sont séparés, elle lui devient interdite au consensus des savants. Par exemple, s'il dit : «*Anti ṭāliq* (je te divorce)», puis dit plus tard : «*Anti ṭāliq*», puis dit : «*anti ṭāliq*» (une troisième fois) ou il dit : «*Anti ṭāliq*, puis *ṭāliq* ou *faṭāliq*» avec la lettre *fā'* — qui indique un ordre, alors elle sera irrévocablement séparée de lui ; si le nombre divorce atteint trois, elle sera devenue illicite pour lui jusqu'à ce qu'elle épouse quelqu'un d'autre. Allah le Très-Haut dit :

﴿الطَّلَاقُ مَرَّتَانِ فَإِمْسَاكٌ بِمَعْرُوفٍ أَوْ تَسْرِيحٌ بِإِحْسَانٍ﴾

«Le divorce est permis pour seulement deux fois. Alors, c'est soit la reprise conformément à la bienséance, ou la libération avec gentillesse...»

Jusqu'à Sa parole :

﴿فَإِن طَلَّقَهَا فَلَا تَحِلُّ لَهُ مِن بَعْدُ حَتَّىٰ تَنكِحَ زَوْجًا غَيْرَهُ ۗ فَإِن طَلَّقَهَا فَلَا جُنَاحَ عَلَيْهِمَا أَن يَتَرَاجَعَا إِن ظَنَّا أَن يُقِيمَا حُدُودَ اللَّهِ ۗ﴾

> **«S'il divorce avec elle (la troisième fois) alors elle ne lui sera plus licite tant qu'elle n'aura pas épousé un autre. Et si ce (dernier) la répudie alors les deux ne commettent aucun péché en reprenant la vie commune, pourvu qu'ils pensent pouvoir tous deux se conformer aux ordres d'*Allāh*...»** [*Al-Baqarah* : 229-230]

Ceci lorsque les divorces sont séparés, même s'ils ont été prononcés lors de la même assise. Mais s'il venait à dire : « Je te divorce, je te divorce, je te divorce» sans particule de conjonction, il faut alors regarder la situation plus en détail. S'il voulait faire une confirmation par la répétition, alors un seul divorce est considéré. Mais, si son intention était de jeter les bases, elle sera irrévocablement séparée de lui si le nombre de divorces atteint trois. Par contre, si le divorce est en disant une seule fois : «Tu es divorcée trois fois» , la majorité des savants sont d'avis que le divorce est effectif et qu'elle est séparée irrévocablement de lui et elle sera illicite pour lui jusqu'à avoir avoir épousé un autre homme. Ceci est l'avis des quatre *imāms*.

D'après certains savants, trois divorces prononcés en une seule fois sont considérés comme un seul divorce. Ce sujet fait l'objet d'une longue divergence d'opinion. Toutefois, il nous est suffisant de savoir que trois divorces la lui rendent illicite, pas pour toujours, mais jusqu'à ce qu'elle se remarie avec autre que lui et qu'elle soit à nouveau divorcée. Mais ce n'est pas l'objet de rentrer maintenant dans les divergences d'opinion.

L'inclusion par l'auteur de ces sujets dans la *ʿaqīdah* a pour but — et Allah est plus Savant — d'expliquer que les affaires de mariage sont très importantes et qu'il faut y prêter grande attention et suivre les règles de la *Sharīʿah* à leur propos. Il ne faut pas être laxiste à ce sujet. Et, puisque le livre est intitulé *Sharḥ* As-*Sunnah*, c'est-à-dire l'explication de la *Sunnah* dans sa totalité, car le sujet du mariage en fait partie.

L'Islam est venu pour préserver les lignées et le sang

٤٩ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَلَا يَحِلُّ دَمُ امْرِئٍ مُسْلِمٍ يَشْهَدُ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، وَيَشْهَدُ أَنَّ مُحَمَّداً عَبْدُهُ وَرَسُولُهُ إِلَّا بِإِحْدَى ثَلَاثٍ : زَانٍ بَعْدَ إِحْصَانٍ، أَوْ مُرْتَدٍّ بَعْدَ إِيمَانٍ، أَوْ قَتَلَ نَفْساً مُؤْمِنَةً بِغَيْرِ حَقٍّ فَيُقْتَلُ بِهِ، وَمَا سِوَى ذَلِكَ فَدَمُ المسْلِمِ عَلَى المسْلِمِ حَرَامٌ أَبَداً حَتَّى تَقُومَ السَّاعَةُ.

[49] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Il est illicite de verser le sang du Musulman qui atteste qu'il n'est de divinité digne d'adoration, si ce n'est Allah et que *Muḥammad* est Son serviteur et Messager, sauf dans trois cas : l'adultère après la chasteté, l'apostasie après la foi ou d'avoir pris la vie d'un croyant sans droit et de se faire exécuter en retour. En dehors de cela, le sang du Musulman est sacré jusqu'à l'établissement de l'Heure.»

Commentaire

L'auteur mentionne le sujet du meurtre du Musulman après les sujets de mariage parce que l'Islam est venu avec la préservation de l'honneur, du sang et des biens. Le Prophète ﷺ a dit :

إِنَّ دِمَاءَكُمْ وَأَمْوَالَكُمْ وَأَعْرَاضَكُمْ عَلَيْكُمْ حَرَامٌ.

«Certes vos sang, biens et honneur sont sacrés.» [167]

167. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/30, n°67) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1305, n°1679), du

Il ﷺ dit également :

كُلُّ الْمُسْلِمِ عَلَى الْمُسْلِمِ حَرَامٌ، دَمُهُ وَمَالُهُ وَعِرْضُهُ.

«Tout ce qui appartient au Musulman est sacré pour le Musulman : son honneur, son sang et ses biens.» [168]

Ainsi, après avoir discuté de l'honneur dans les phrases précédentes, à propos des affaires de mariage et de divorce, il passe au sujet du sang. Si le Musulman atteste qu'il n'est de divinité digne d'adoration, si ce n'est Allah et que *Muḥammad* ﷺ est le Messager d'Allah, son sang et ses biens deviennent sacrés.

C'est pour cela que le Prophète ﷺ dit :

أُمِرْتُ أَنْ أُقَاتِلَ النَّاسَ حَتَّى يَقُولُوا : لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، فَإِذَا قَالُوهَا عَصَمُوا مِنِّي دِمَاءَهُم وَأَمْوَالَهُمْ إِلَّا بِحَقِّ الْإِسْلَامِ، وَحِسَابُهُم عَلَى اللَّهِ تَعَالَى.

«J'ai été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils disent : «Nulle divinité n'est digne d'adoration, si ce n'est Allah.» S'ils en font ainsi, leur sang et leurs biens sont préservés de moi, sauf ce que l'Islam permet d'en prélever légalement. Et c'est Allah le Très-Haut qui se charge des comptes.» [169]

Donc celui qui annonce son Islam et prononce les attestations de foi, nous l'accepterons de lui, le considérerons Musulman et les règles concernant les Musulmans lui seront appliquées. Et si son cœur contient de l'hypocrisie, cela reste entre lui et Allah. Et Allah s'occupera de ses comptes. Le Prophète ﷺ accepta l'Islam des hypocrites et leur appliqua les jugements apparents.

Cependant, celui qui accomplit l'un des annulatifs de l'Islam, il nous est obligatoire de le juger apostat. S'il se repent, c'est le mieux, sinon il doit être exécuté pour protéger la religion. C'est la première chose qui rend licite le sang du Musulman.

La seconde chose qui rend licite le sang du Musulman est la loi du talion d'une vie pour une vie. Allah le Très-Haut dit :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا كُتِبَ عَلَيْكُمُ الْقِصَاصُ فِي الْقَتْلَى ۖ الْحُرُّ بِالْحُرِّ وَالْعَبْدُ بِالْعَبْدِ وَالْأُنثَىٰ بِالْأُنثَىٰ ۚ فَمَنْ عُفِيَ لَهُ مِنْ أَخِيهِ شَيْءٌ فَاتِّبَاعٌ بِالْمَعْرُوفِ وَأَدَاءٌ إِلَيْهِ بِإِحْسَانٍ ۗ ذَٰلِكَ تَخْفِيفٌ مِّن رَّبِّكُمْ وَرَحْمَةٌ ۗ فَمَنِ اعْتَدَىٰ بَعْدَ ذَٰلِكَ فَلَهُ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿١٧٨﴾ وَلَكُمْ فِي الْقِصَاصِ حَيَاةٌ يَا أُولِي الْأَلْبَابِ﴾

«Ô les croyants ! On vous a prescrit le talion au sujet des tués : homme libre pour homme libre, esclave pour esclave, femme pour femme. Mais celui à qui son frère aura pardonné en quelque façon

---

ḥadīṯ de *Abū Bakrah* ﷺ.

168. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/1986, n°2564), du *ḥadīṯ* de *Abū Hurayrah* ﷺ.

169. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/17, n°25) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/53, n°22), du *ḥadīṯ* de *'Abdullāh ibn 'Umar* ﷺ.

doit faire face à une requête convenable et doit payer des dommages de bonne grâce. Ceci est un allègement de la part de votre Seigneur, et une miséricorde. Donc, quiconque après cela transgresse, aura un châtiment douloureux. C'est dans le talion que vous aurez la préservation de la vie, ô vous doués d'intelligence...» [*Al-Baqarah* : 178-179]

Le talion préserve la vie, bien que la personne ait été tuée. Parce que si le meurtrier avait su qu'il se ferait exécuter, il se serait retenu de tuer. Et si les gens voient le meurtrier se faire exécuter, ils se retiendront de commettre des meurtres. Par ceci, l'effusion de sang est évitée.

Le talion est un moyen de préserver la vie même si le coupable est exécuté. C'est un meurtre qui mène à (préserver) la vie des membres restants de la société et il réduira la transgression du sang. Mais de laisser le meurtrier en disant que cela ne respecte pas les droits de l'homme et ne pas l'exécuter, cela causera des effusions de sang, des troubles de la sécurité et la peur chez ceux qui sont en sécurité. Cela amènera également une grande corruption et augmentera les meurtres et les effusions de sang. Même durant la *Jāhiliyah*, il était dit : «L'exécution bénéficie à ceux qui se feront assassiner». Exécuter un transgresseur bénéficie à ceux qui se seraient fait tuer dans le futur. Il existe un verset du *Qur'ān* à ce sujet :

﴿وَلَكُمْ فِي الْقِصَاصِ حَيَاةٌ يَا أُولِي الْأَلْبَابِ﴾

«C'est dans le talion que vous aurez la préservation de la vie, ô vous doués d'intelligence...» [*Al-Baqarah* : 179]

Quant à ceux qui prétendent que le talion est incompatible avec les droits de l'homme, nous leur disons : «Celui à qui du tort a été causé n'est-il pas un être humain ?» Donc appliquer le talion est une protection de ses droits.

La troisième catégorie dont il est permis de verser le sang est le *thayyib* qui a commis un rapport sexuel. Le *thayyib* est la personne mariée qui a eu un rapport sexuel avec son conjoint par l'intermédiaire d'un mariage valide. Si une telle personne commet un rapport sexuel interdit, elle devra être lapidée jusqu'à ce que mort s'en suive et son sang sera devenu licite avec ceci.

Voilà donc les affaires qui rendent licite de verser le sang du Musulman : le talion d'une vie pour une vie, l'adultère après la chasteté et l'apostat qui a commis l'un des annulatifs de l'Islam. Le Prophète ﷺ a dit :

مَنْ بَدَّلَ دِينَهُ فَاقْتُلُوهُ.

«Quiconque change de religion, tuez-le.» [170]

170. *Al-Bukhārī* rapporte dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1098, n°2854 et 6/2537, n°6524), d'après *'Ikrimah* qui dit que certains hérétiques furent amenés à *'Alī* رضي الله عنه et il les brûla. Ceci parvint à *Ibn 'Abbās* qui dit :

«Quant à moi, je ne les aurais pas brûlé à cause de l'interdiction du Messager d'Allah :

Et, dans ce *ḥadīth*, il dit :

وَالتَّارِكُ لِدِينِهِ الْمُفَارِقُ لِلْجَمَاعَةِ.

«Et celui qui abandonne sa religion et quitte la Jamāʿah.» [171]

Dans ce *ḥadīth* est une réfutation à ceux qui s'opposent au châtiment pour l'apostasie en utilisant la parole d'Allah comme preuve :

﴿لَا إِكْرَاهَ فِي الدِّينِ﴾

«Nulle contrainte en religion!...» [*Al-Baqarah* : 256]

C'est une conclusion erronée, parce que le but de l'exécution de l'apostat n'est pas la contrainte en religion. Au contraire, le but est la protection de la religion de la manipulation de celui qui y entre par choix puis l'abandonne après avoir témoigné de la véracité de la religion.

Sa parole : **«... le sang du Musulman qui atteste qu'il n'est de divinité digne d'adoration, si ce n'est Allāh...»**

Le Musulman est celui qui atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration, si ce n'est Allah et que *Muḥammad* ﷺ est le Messager d'Allah. Cependant, il faut agir après les deux attestations de foi : accomplir la prière, s'acquitter de la *zakāh*, accomplir le jeûne et accomplir le Pèlerinage à la Maison si l'on en est capable. Il faut agir.

Sa parole : **«En dehors de cela, le sang du Musulman est sacré jusqu'à l'établissement de l'Heure.»**

Le sang du Musulman est sacré pour le Musulman. Le sang du Musulman ne sera jamais licite, à moins qu'il ne transgresse à l'encontre des gens ou les attaque dans leurs foyers, devienne un bandit de grand chemin ou se révolte contre l'autorité et ainsi de suite. Une telle personne doit être exécutée pour empêcher son mal, s'il ne peut être empêché autrement.

لَا تُعَذِّبُوا بِعَذَابِ اللَّهِ.

«Ne châtiez pas par le châtiment d'Allāh.»

Je les aurais tué à cause de la parole du Prophète :

مَنْ بَدَّلَ دِينَهُ فَاقْتُلُوهُ.

«Quiconque change de religion, tuez-le.»»

171. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (6/2521, n°6484) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1302, n°1676), d'après *ʿAbdullāh ibn Masʿūd* ﷺ.

Certaines choses ne cesseront jamais d'exister

٥٠ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَكُلُّ شَيْءٍ مِمَّا أَوْجَبَ اللَّهُ عَلَيْهِ الفَنَاءَ يَفْنَى، إِلَّا الجَنَّةَ وَالنَّارَ وَالعَرْشَ وَالكُرْسِيَّ وَالصُّورَ وَالقَلَمَ وَاللَّوحَ، لَيْسَ يَفْنَى شَيْءٌ مِنَ هَذَا أَبَداً، ثُمَّ يَبْعَثُ اللَّهِ الخلْقَ عَلَى مَا أَمَاتَهُمْ عَلَيْهِ يَوْمَ القِيَامَةِ، وَيُحَاسِبُهُمْ بِمَا شَاءَ، فَرِيقٌ فِي الجَنَّةِ وَفَرِيقٌ فِي السَّعِيرِ، وَيَقُولُ لِسَائِرِ الخلَقِ مِمَّنْ لَمْ يُخْلَقْ لِلبَقَاءِ : كُونُوا تُرَاباً.

[50] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Tout ce à quoi Allah a ordonné de périr périra, sauf le Paradis et l'Enfer, le Trône, le Repose-Pieds, la trompe, la plume et la tablette gardée. Nul d'entre eux ne périra. Puis Allah ressuscitera les créatures dans l'état où il les aura fait mourir au Jour de la résurrection. Et Il leur demandera des comptes pour ce qu'Il voudra. Un groupe sera au Paradis et un groupe pour le feu ardent. Puis, il dira au reste des créatures qu'Il ne créa pas pour l'éternité : «Soyez poussière.»»

Commentaire

Sa parole : **«Tout ce à quoi Allah a ordonné de périr périra...»**
Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿كُلُّ مَنْ عَلَيْهَا فَانٍ ۝ وَيَبْقَىٰ وَجْهُ رَبِّكَ ذُو الْجَلَالِ وَالْإِكْرَامِ﴾

«Tout ce qui est sur elle [la terre] doit disparaître, [Seule] subsistera La Face de ton Seigneur, plein de majesté et de noblesse.» [*Ar-Raḥmān* : 26-27]

Toute la création périra et Seul restera Allah.

﴿كُلُّ نَفْسٍ ذَائِقَةُ الْمَوْتِ﴾

«Toute âme goûtera la mort...» [*Āl ʿImrān* : 185]

Allah dit également :

﴿وَنُفِخَ فِي الصُّورِ فَصَعِقَ مَن فِي السَّمَاوَاتِ وَمَن فِي الْأَرْضِ إِلَّا مَن شَاءَ اللَّهُ﴾

«Et on soufflera dans la Trompe, et voilà que ceux qui seront dans les cieux et ceux qui seront sur la terre seront foudroyés, sauf ceux qu'Allah voudra [épargner]...» [*Az-Zumar* : 68]

Concernant Sa parole :

﴿إِلَّا مَن شَاءَ اللَّهُ﴾

«... sauf ceux qu'Allah voudra [épargner]...» [*Az-Zumar* : 68]

Les savants disent qu'il s'agit des anges ou de houris au Paradis [172] et Allah est plus savant.

L'ensemble de la création mourra puis sera ressuscité au Jour de la résurrection.

﴿ثُمَّ إِنَّكُم بَعْدَ ذَٰلِكَ لَمَيِّتُونَ ﴿١٥﴾ ثُمَّ إِنَّكُمْ يَوْمَ الْقِيَامَةِ تُبْعَثُونَ﴾

«Et puis, après cela vous mourrez. Et puis au Jour de la Résurrection vous serez ressuscités.» [*Al-Muʾminūn* : 15-16]

C'est pour cela que le Musulman doit se rappeler de la mort, s'y préparer par de bonnes actions, demander à Allah une bonne fin et se repentir des mauvaises actions. Voilà l'intérêt de se rappeler la mort. S'il se remémore la mort, il s'y préparera. C'est pour cela que le Prophète ﷺ dit :

تَذَكَّرُوا هَاذِمَ اللَّذَّاتِ : المَوْتَ، فَإِنَّكُمْ لَا تَذْكُرُونَهُ فِي كَثِيرٍ إِلَّا قَلَّلَهُ، وَلَا فِي قَلِيلٍ إِلَّا كَثَّرَهُ.

«Remémorez-vous régulièrement la destructrice des plaisirs : la mort. On ne se la remémore pas souvent sans qu'ils ne réduisent et peu sans qu'ils n'accroissent.» [173]

172. *Al-Baghawī* le cite dans son *Tafsīr* (3/432), d'après *Aḍ-Ḍaḥāk raḥimahullāh.*

173. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* (2/292), *At-Tirmidhī* (4/553), *Ibn Mājah* (2/1422), *An-Nasā'ī* (4/4) et *Ibn Ḥibbān* dans son *Ṣaḥīḥ* (7/259), d'après *Abū Hurayrah* ﷺ.

Il ne convient donc pas au Musulman d'être insouciant face à la mort. Au contraire, il faut toujours se la remémorer et s'y préparer.

Il faut croire en la résurrection — le Jour où les gens sortiront de leurs tombes et se tiendront devant le Seigneur des univers.

﴿ثُمَّ نُفِخَ فِيهِ أُخْرَىٰ فَإِذَا هُمْ قِيَامٌ يَنظُرُونَ﴾

«... Puis on y soufflera de nouveau, et les voilà debout à regarder.» [*Az-Zumar* : 68]

Les âmes leur reviendront après que leurs corps soient recomposés une fois sortis de leurs tombes. Puis ils seront conduits au rassemblement jusqu'à la fin de ce qu'ils rencontreront dans l'Au-delà, tels que les dangers qu'ils traverseront jusqu'à ce qu'ils s'installent au Paradis ou en Enfer. Le Paradis et l'Enfer sont des demeures d'établissement.

Sa parole : «**... sauf le Paradis et l'Enfer...**»

Tous deux ne périront jamais. Allah les a créés pour l'éternité. Quant aux cieux et à la terre, ils changeront. Les cieux se déchireront, la terre se rompra et ce monde changera.

﴿يَوْمَ تُبَدَّلُ الْأَرْضُ غَيْرَ الْأَرْضِ وَالسَّمَاوَاتُ ۖ وَبَرَزُوا لِلَّهِ الْوَاحِدِ الْقَهَّارِ﴾

«au jour où la terre sera remplacée par une autre, de même que les cieux et où (les hommes) comparaîtront devant Allah, l'Unique, le Dominateur Suprême.» [*Ibrāhīm* : 48]

Quant au Trône, il ne changera jamais. Et le Paradis et l'Enfer ni ne périront, ni ne changeront.

«... le Repose-Pieds...»

Il est situé plus bas que le Trône. Le Trône est plus immense que lui. Le Repose-pieds déborde les cieux et la terre et le Trône est plus immense encore.

Sa parole : **«... et la trompe...»**

Il s'agit de la trompe de l'ange *Isrāfīl*. Il soufflera dedans avec les âmes. Puis les âmes s'envoleront vers leurs corps et il leur sera redonné vie, par la permission d'Allah.

﴿ثُمَّ نُفِخَ فِيهِ أُخْرَىٰ فَإِذَا هُمْ قِيَامٌ يَنظُرُونَ﴾

«... Puis on y soufflera de nouveau, et les voilà debout à regarder.» [*Az-Zumar* : 68]

Sa parole : **«... la plume, la Tablette Gardée...»**

C'est-à-dire la Tablette Gardée et la plume qui écrivit tous les décrets.

Sa parole : «**Nul d'entre eux ne périra.**»

Il s'agit de choses qu'Allah a créées pour l'éternité : le Trône, le Repose-pieds [174], la Tablette Gardée, la plume, le Paradis, l'Enfer et les âmes. Une fois créés, ils ne périront jamais.

Sa parole : «**Puis Allah ressuscitera les créatures dans l'état où il les aura fait mourir au Jour de la résurrection.**»

C'est-à-dire dans l'état sur lequel ils trouvèrent la mort de mécréance ou de foi. Tout le monde sera ressuscité sur l'état sur lequel il se trouvait. La croyance à la résurrection est l'un des six piliers de la foi. La croyance à l'Au-delà est associée à la croyance à Allah dans de nombreux versets du *Qur'ān*.

Al-ba'th est le rétablissement de la vie aux gens après leur décès, dans l'Au-delà. La vie leur fut accordée ici-bas afin qu'ils agissent. Puis ils mourront, seront enterrés et resteront ainsi autant qu'Allah l'aura destiné, dans une étape d'attente qui est la vie de *Al-Barzakh* : la séparation entre ici-bas et l'Au-delà.

Puis ils sortiront de ces tombes et se lèveront vivants comme ils l'étaient auparavant. Rien ne sera perdu de leur corps. Puis leurs âmes seront renvoyées dans leurs corps, puis ils seront conduits au rassemblement pour la récompense de leurs actes qu'ils accomplirent dans la vie d'ici-bas, qu'ils soient bons ou mauvais.

﴿وَلَا تُجْزَوْنَ إِلَّا مَا كُنتُمْ تَعْمَلُونَ﴾

«**... Et vous ne serez rétribués que selon ce que vous faisiez.**» [*Yasīn* : 54]

Nul ne sera récompensé pour les bonnes actions d'autres, ni châtié pour les mauvaises actions d'autres.

﴿وَلَا تَزِرُ وَازِرَةٌ وِزْرَ أُخْرَىٰ﴾

«**... personne ne portera le fardeau (responsabilité) d'autrui...**» [*Al-An'ām* : 164]

Tout individu sera récompensé pour ses actes, bons ou mauvais. C'est la justice d'Allah. Il ne les laissera pas sans récompense alors qu'Ils ont laborieusement œu-

174. *Ibn Abī Ḥātim* rapporte dans son *Tafsīr* (9/3028), d'après *Muqātil*, à propos de l'exégèse de la parole d'Allah :

﴿كُلُّ شَيْءٍ هَالِكٌ إِلَّا وَجْهَهُ﴾

... Tout doit périr, sauf Son Visage... [*Al-Qaṣaṣ* : 88]

«C'est-à-dire en particulier tout ce qui possède la vie parmi les habitants des cieux, les anges, ceux de la terre et tous les animaux. Puis les cieux et la terre périront. Le Paradis, l'Enfer et leurs contenus, le Trône et le Repose-pieds ne périront pas...»

vré dans cette vie par les actes et l'adoration s'ils étaient vertueux ou ont laborieusement œuvré — et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge — dans la mécréance, le polythéisme, le péché et la corruption sur terre, s'ils étaient parmi les mécréants. Il ne les laissera pas sans récompense. C'est la justice de la part d'Allah, exalté soit-Il, et c'est la signification de la parole de l'auteur disant que chacun sera récompensé suivant ses actions. Donc, si tel est le cas, il faut que le serviteur considère ses actions tout au long de sa vie : qu'il considère ce qui est bon comme des provisions et qu'il revienne repentant vers Allah pour le mauvais et s'en débarrasse tant que cela est encore possible. Allah le Très-Haut dit :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ وَلْتَنظُرْ نَفْسٌ مَّا قَدَّمَتْ لِغَدٍ﴾

«Ô vous qui avez cru ! Craignez Allah. Que chaque âme voit bien ce qu'elle a avancé pour demain...» [*Al-Ḥashr* : 18]

Faites vos comptes dans cette vie avant le Jour des comptes. Remettez-vous en question pour vos actes, analysez-les et rectifiez ce qui en est corrompu. Et accroissez le bien qui s'y trouve et méfiez-vous de l'insouciance. C'est ce qui est requit de la personne saine d'esprit. En conséquence, le Prophète ﷺ dit :

الكَيِّسُ مَنْ دَانَ نَفْسَهُ وَ عَمِلَ لِمَا بَعْدَ المَوْتِ.

«La personne rationnelle est celle qui se remet en question et agit pour ce qui viendra après la mort.»

Voilà la personne rationnelle ;

وَ العَاجِزُ مَنْ أَتْبَعَ نَفْسَهُ هَوَاهَا وَ تَمَنَّى عَلَى اللهِ الأَمَانِيَّ.

«Et l'incapable est celui qui laisse libre court à ses passions et a des prétentions auprès d'Allah.» [175]

Il souhaite le Paradis et être sauvé mais ne fait rien pour cela. Une telle personne est incapable — et c'est auprès d'Allah que l'on cherche refuge. C'est la faiblesse qui est blâmable. Il ne s'agit pas de faiblesse physique qui ne permet pas de faire d'actes, la personne ne sera pas tenue responsable pour cela.

﴿لَا يُكَلِّفُ اللَّهُ نَفْسًا إِلَّا وُسْعَهَا﴾

«Allah n'impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité...» [*Al-Baqarah* : 286]

Mais celui-là est capable mais paresseux : faible par sa paresse et son manque d'intérêt. Et avec ceci il espère faire partie des gens du Paradis dans l'Au-delà, alors

175. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (4/124), *At-Tirmiḏhī* dans son *Sunan* (n°2459), *Ibn Mājah* dans son *Sunan* (n°4260), *Al-Ḥākim* dans *Al-Mustadrak 'alā Aṣ-Ṣaḥīḥayn* (1/125, 4/280), *Al-Baghawī* dans *Sharḥ As-Sunnah* (n°4116, 4117) et d'autres du *ḥadīth* de *Shaddād ibn Aws* ؓ. *Al-Ḥākim* a jugé le *ḥadīth* authentique, alors que *At-Tirmiḏhī* et *Al-Baghawī* l'ont rendu *ḥasan*.

qu'il ne fait rien pour cela. Il n'est pas possible pour une telle personne d'être parmi les gens du Paradis sans agir.

Sa parole : «**Et Il leur demandera des comptes pour ce qu'Il voudra. Un groupe sera au Paradis et un groupe pour le feu ardent.**»

Il leur demandera des comptes pour leurs actions. *Al-ḥisāb* signifie être interrogé à propos des actes. Les gens sont de différents niveaux en ce qui concerne les comptes. Certains croyants ne seront pas appelés aux comptes et entreront au Paradis sans compte, ni châtiment. Certains parmi eux seront ceux qui seront interrogés lors des comptes. Le Prophète ﷺ dit :

مَنْ نُوقِشَ الحِسَابَ عُذِّبَ.

«Quiconque sera interrogé lors des comptes sera châtié.» [176]

Et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge. Les comptes du mécréant ne seront pas faits sur une balance. Il recevra plutôt un compte de confirmation, le faisant contempler ses actes, sa mécréance et son polythéisme afin qu'il les reconnaisse. Il ne reniera pas. Puis il sera jeté au feu.

Sa parole : «**Un groupe sera au Paradis et un groupe pour le feu ardent.**»

Cela provient de ce verset :

﴿وَتُنذِرَ يَوْمَ الْجَمْعِ لَا رَيْبَ فِيهِ ۚ فَرِيقٌ فِي الْجَنَّةِ وَفَرِيقٌ فِي السَّعِيرِ﴾

«... que tu avertisses du Jour du rassemblement, - sur lequel il n'y a pas de doute — Un groupe au Paradis et un groupe dans la fournaise ardente.» [*Ash-Shūrā* : 7]

«**Un groupe sera au Paradis...**» et il s'agit des gens de la foi. «**... et un groupe pour le feu ardent.**» et ce sont les gens de la mécréance et de la tyrannie.

Sa parole : «**Puis, il dira au reste des créatures qu'Il ne créa pas pour l'éternité : «Soyez poussière.»**»

Allah ressuscitera toutes les créatures au Jour de la résurrection : les être humains, animaux et oiseaux.

﴿وَمَا مِن دَابَّةٍ فِي الْأَرْضِ وَلَا طَائِرٍ يَطِيرُ بِجَنَاحَيْهِ إِلَّا أُمَمٌ أَمْثَالُكُم ۚ مَّا فَرَّطْنَا فِي الْكِتَابِ مِن شَيْءٍ ۚ ثُمَّ إِلَىٰ رَبِّهِمْ يُحْشَرُونَ﴾

«Nulle bête marchant sur terre, nul oiseau volant de ses ailes, qui ne soit comme vous en communauté. Nous n'avons rien omis d'é-

176. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°103) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°2876), d'après *'Ā'ishah* رضي الله عنها.

crire dans le Livre. Puis, c'est vers leur Seigneur qu'ils seront ramenés.» [*Al-Anʿām* : 38]

Allah le Très-Haut dit :

﴿وَإِذَا ٱلْوُحُوشُ حُشِرَتْ﴾

«et les bêtes farouches, rassemblées» [*At-Takwīr* : 5]

Au Jour de la résurrection, l'ensemble des créatures seront assemblées afin d'établir la justice entre elles au point que le talion sera appliqué. Le talion sera appliqué entre les animaux, tel que le mouton sans corne qui se vengera de celui qui en avait, comme il est rapporté dans le *ḥadīth* authentique [177]. Puis, une fois que le talion aura été appliqué, Allah, exalté soit-Il, leur dira : «**Soyez poussière**» . Parce qu'ils ne seront pas ressuscités pour rester éternellement dans l'Au-delà. Cependant ils ne seront ressuscités que pour les comptes. Ceci fait partie de la Justice d'Allah.

Et c'est pour cela que le mécréant dira :

﴿يَا لَيْتَنِي كُنتُ تُرَابًا﴾

«... «Hélas pour moi ! Comme j'aurais aimé n'être que poussière»» . [*An-Nabāʾ* : 40]

Lorsqu'il sera dit aux animaux : «**Soyez poussière**», le mécréant souhaitera être comme eux.

177. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°2582), d'après *Abū Hurayrah* ﷺ.

Croire à la récompense du Jour des comptes

٥١ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ: وَالإِيمَانُ بِالقِصَاصِ يَوْمَ القِيَامَةِ بَيْنَ الخلْقِ كُلِّهِمْ، بَنِي آدَمَ وَالسِّبَاعِ وَالهَوَامِّ، حَتَّى لِلذَّرَّةِ مِنَ الذَّرَّةِ، حَتَّى يَأْخُذَ اللهِ عَزَّ وَجَلَّ لِبَعْضِهِمْ مِنْ بَعْضٍ؛ لِأَهْلِ الجَنَّةِ مِنْ أَهْلِ النَّارِ، وَلِأَهْلِ النَّارِ مِنْ أَهْلِ الجَنَّةِ، وَلِأَهْلِ الجَنَّةِ بَعْضِهِمْ مِنْ بَعْضٍ، وَلِأَهْلِ النَّارِ بَعْضِهِمْ مِنْ بَعْضٍ.

[51] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – dit : «Croire au talion au Jour de la résurrection entre toutes les créatures : la descendance d'*Ādam*, les animaux féroces, les insectes dont la petite fourmi envers la petite fourmi jusqu'à ce qu'Allah prenne de certains d'entre eux pour d'autres : pour les gens du Paradis des gens du feu, pour les gens du feu des gens du paradis, pour les gens du paradis des gens du paradis et pour les gens du feu des gens du feu.»

Commentaire

Il a précédé qu'au Jour de la résurrection Allah ressuscitera les créatures pour les récompenser pour leurs bonnes et mauvaises actions en ce qui concerne les descendants d'*Ādam* et également pour établir le talion entre les descendants d'*Ādam* et les animaux. Les animaux ne seront ressuscités que pour le talion. Mais les descendants d'*Ādam* seront ressuscités à la fois pour être récompensés et appliquer le talion pour ce qui arriva entre eux.

Sa parole : **«Croire au talion au Jour de la résurrection entre toutes les créatures : la descendance d'*Ādam*, les animaux féroces, les insectes...»**

Tous seront ressuscités pour le talion. Quant aux animaux, une fois le talion appliqué, leurs affaires seront terminées et ils deviendront poussière. Mais les descendants d'*Ādam* seront divisés en deux groupes : un groupe au Paradis et un groupe au feu brûlant. Ils ne mourront plus et vivront pour l'éternité soit au Paradis, soit en Enfer.

Sa parole : «**... dont la fourmi envers la fourmi...**»

Dont les petites fourmis. Le talion sera appliqué entre elles. Parce qu'Allah n'approuvera jamais l'injustice et parce qu'Il est le plus sage des Juges. Il est Le Juge Juste. Il n'approuve pas l'injustice, même entre les animaux. Les fourmis seront ressuscitées au Jour de la résurrection et le talion sera appliqué entre elles. Quant aux croyants, la première chose qui sera jugée entre eux au Jour de la résurrection sera le sang (c-à-d. le meurtre) d'entre les droits des gens. Le talion sera appliqué des uns envers les autres après avoir traversé le *Ṣirāṭ* et avant d'entrer au Paradis. Ils se lèveront et le talion sera appliqué. Une fois qu'ils auront été purifiés, permission leur sera donnée d'entrer au Paradis, car nul n'ayant été purifié de l'injustice envers quelqu'un d'autre n'entrera au Paradis. Parce que le Paradis est la demeure des purifiés, nul n'y entrera, si ce n'est les purifiés — ceux dont les comptes ont été faits, qui n'ont pas de péché et qui n'ont causé de tort à personne. Même le croyant pécheur sera puni dans le feu en proportion de ses péchés, à moins qu'Allah ne lui pardonne s'Il le veut :

﴿إِنَّ اللَّهَ لَا يَغْفِرُ أَن يُشْرَكَ بِهِ وَيَغْفِرُ مَا دُونَ ذَٰلِكَ لِمَن يَشَاءُ﴾

«Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelqu'associé. À part cela, Il pardonne à qui Il veut...» [*An-Nisā'* : 48]

S'Il le veut, Il lui pardonne et s'Il le veut, il le châtie en proportion de ses péchés jusqu'à ce qu'Il l'ait purifié et le libère. Puis Il le fera entrer au Paradis. Ce ne sont que les purifiés, soit par le talion, soit par le châtiment, qui entreront au Paradis.

Sa parole : «**... jusqu'à ce qu'Allah prenne de certains d'entre eux pour d'autres : pour les gens du Paradis des gens du feu, pour les gens du feu des gens du paradis...**»

Dont le croyant s'il a causé un tort au mécréant. Le mécréant appliquera le talion au Jour de la résurrection et vice versa : si un tort a été causé à un croyant par un mécréant, le croyant appliquera le talion au Jour de la résurrection. Nul n'ayant commis d'injustice dont il n'aura été purifié ne sera laissé. Même les croyants régleront leurs comptes entre eux.

Les conditions des actions

٥٢ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَإِخْلَاصُ العَمَلِ للهِ.

[52] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «La sincérité d'action est pour Allah.»

Commentaire

La sincérité est pour Allah sans aucun polythéisme. Allah n'acceptera aucun acte, si ce n'est celui accompli sincèrement en cherchant la Face d'Allah, sans être entaché de polythéisme. C'est l'une des conditions de l'acceptation des actes.

La seconde condition est le suivi et l'application de la *Sunnah* du Messager d'Allah ﷺ, c'est-à-dire que l'acte soit conforme à la *Sunnah*. Il ne doit pas y avoir d'innovation. Parce qu'Allah n'acceptera pas les innovations ; au contraire, Il châtiera Ses serviteurs qui auront commis des innovations. Celui qui se donne de la peine d'accomplir un acte mais qui n'est pas sincère envers Allah en cela, ses actes ne seront que poussière dispersée par le vent. Et celui qui se donne de la peine mais dont les actions ne sont pas en conformité avec la *Sunnah*, il sera également rejeté. Ses actes ne seront acceptés qu'à deux conditions : la sincérité envers Allah et le suivi du Messager.

﴿وَقَالُوا لَن يَدْخُلَ الْجَنَّةَ إِلَّا مَن كَانَ هُودًا أَوْ نَصَارَىٰ ۗ تِلْكَ أَمَانِيُّهُمْ ۗ قُلْ هَاتُوا بُرْهَانَكُمْ إِن كُنتُمْ صَادِقِينَ ﴿١١١﴾ بَلَىٰ﴾

«Et ils ont dit : «Nul n'entrera au Paradis que juifs ou chrétiens». Voilà leurs chimères. — Dis : «Donnez votre preuve, si vous êtes

véridiques». Non, mais...» [*Al-Baqarah* : 111-112]

Non, mais, en réponse à leur prétention. C'est-à-dire qu'il y entrera :

﴿مَنْ أَسْلَمَ وَجْهَهُ لِلَّهِ وَهُوَ مُحْسِنٌ فَلَهُ أَجْرُهُ عِندَ رَبِّهِ وَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ﴾

«... quiconque soumet à Allah son être tout en faisant le bien, aura sa rétribution auprès de son Seigneur. Pour eux, nulle crainte, et ils ne seront point attristés.» [*Al-Baqarah* : 112]

«**[M]ais quiconque soumet à Allah son être**» c'est-à-dire rend ses actions sincères pour Allah, «**tout en faisant le bien**», c'est-à-dire suit le Messager ﷺ parmi les juifs, les chrétiens et l'ensemble des créatures avec ces deux conditions : la sincérité et le suivi du Messager ﷺ.

La croyance au décret divin et à la prédestination

٥٣ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالرِّضَى بِقَضَاءِ اللَّهِ.

[53] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Être satisfait du décret d'Allah.»

Commentaire

«Être satisfait du décret d'Allah.»

La croyance au décret divin et au destin est l'un des six piliers de la foi :

أَنْ تُؤْمِنَ بِاللَّهِ وَمَلَائِكَتِهِ وَكُتُبِهِ وَرُسُولِهِ، وَتُؤْمِنَ بِالقَدَرِ خَيْرِهِ وَشَرِّهِ.

«Croire en Allah, en Ses anges, Ses Livres, en Ses messagers et au destin bon ou mauvais.» [178]

C'est de croire qu'Allah, exalté soit-Il, a prédestiné toute chose éternellement et a écrit cela dans la Tablette Gardée, puis l'a créée et fait exister par Sa Volonté, exalté soit-Il.

La foi au destin comprend quatre niveaux :

Le premier : la science. Croire qu'Allah, de par Sa Science éternelle, sait toute chose avant son existence.

178. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/36, n°8), d'après *'Umar ibn Al-Khaṭṭāb* ﷺ.

Le second : Croire qu'Allah a écrit toute chose dans la Tablette Gardée avant leur existence. Allah le Très-Haut dit :

﴿مَا أَصَابَ مِن مُّصِيبَةٍ فِي الْأَرْضِ وَلَا فِي أَنفُسِكُمْ إِلَّا فِي كِتَابٍ مِّن قَبْلِ أَن نَّبْرَأَهَا إِنَّ ذَٰلِكَ عَلَى اللَّهِ يَسِيرٌ﴾

«Nul malheur n'atteint la terre ni vos personnes, qui ne soit enregistré dans un Livre avant que Nous ne l'ayons créé ; et cela est certes facile à Allah» [*Al-Ḥadīd* : 22]

Le troisième : Croire qu'Allah a voulu toutes ces choses : la mécréance, la foi, l'obéissance, la désobéissance, la piété, les péchés, le bien et le mal. Allah les a voulu de Sa Volonté universelle. Ce qu'Il ne veut pas ne peut exister dans Son royaume. Cependant, Il veut le bien, la foi et le mal par sagesse et pour servir d'épreuve.

Allah a voulu le bien, l'aime et l'agrée. Mais Il a également voulu le mal, ne l'aime pas et ne l'agrée pas. Il le créa cependant par sagesse et comme épreuve. S'il n'y avait que du bien, personne n'aurait été distingué par l'excellence. Et il n'y aurait aucune épreuve et toutes les personnes seraient pieuses. De même, s'il n'y avait que du mal, personne n'aurait été distingué par les bonnes œuvres. Il a été créé pour qu'Allah éprouve Ses serviteurs afin de clarifier le pur de l'impur et le croyant du mécréant. C'est une épreuve qu'Allah fait passer, exalté soit-Il. Il n'a pas créé toutes ces choses par amusement.

Le quatrième : la création et faire exister. Allah est le Créateur de toute chose. Et les actions des serviteurs sont créées par Allah, mais il s'agit de l'action du serviteur, qui est créée par Allah. Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿اللَّهُ خَالِقُ كُلِّ شَيْءٍ ۖ وَهُوَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ وَكِيلٌ﴾

«Allah est le Créateur de toute chose, et de toute chose Il est Garant.» [*Az-Zumar* : 62]

﴿وَهُوَ الْخَلَّاقُ الْعَلِيمُ﴾

«... et Il est le grand Créateur, l'Omniscient.» [*Yasīn* : 81]

﴿وَاللَّهُ خَلَقَكُمْ وَمَا تَعْمَلُونَ﴾

«alors que c'est Allah qui vous a créés, vous et ce que vous fabriquez ?»» [*Aṣ-Ṣaffāt* : 96]

Il s'agit donc de la création d'Allah et il est l'acte du serviteur par son libre-arbitre.

Le croyant croit en ces quatre niveaux : la science, l'écriture, *al-mashī'ah* (la volonté) et *al-irādah* (ce qu'Allah aime) et la création et faire exister.

Ainsi, le croyant se satisfait du destin lors des épreuves. Il ne s'impatiente pas, ni n'est mécontent. Au contraire, il se retient du mécontentement et il retient sa langue de se plaindre auprès d'autre qu'Allah et il retient sa main de se gifler les joues et de déchirer ses vêtements. C'est cela être satisfait du destin. Vous devez savoir que :

أَنَّ مَا أَصَابَكَ لَمْ يَكُنْ لِيُخْطِئَكَ، وَمَا أَخْطَأَكَ لَمْ يَكُنْ لِيُصِيبَكَ.

«Tout ce qui vous touche ne pouvait vous manquer et tout ce qui vous a évité ne pouvait vous atteindre.» [179],

comme le dit le Prophète ﷺ. La foi serait incomplète sans cela.

179. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (5/185-189), *Abū Dāwūd* dans son *Sunan* (n°4699), *Ibn Mājah* dans son *Sunan* (n°77), du *ḥadīth* de *'Ubādah ibn Aṣ-Ṣāmit* ﷺ. *Ibn Ḥibbān* l'a authentifié, tout comme *Shaykh Al-Islām Muḥammad ibn 'Abd Al-Wahhāb* dans *Kitāb at-Tawḥid* (n°59).

La patience face au destin

٥٤ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالصَّبْرُ عَلَى حُكْمِ اللَّهِ.

[54] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – dit : «Patienter devant le décret d'Allah.»

٥٥ – وَالإِيمَانُ بِأَقْدَارِ اللَّهِ كُلِّهَا خَيْرِهَا وشَرِّهَا حُلْوِهَا وَمُرِّهَا.

[55] «Croire en tous les décrets d'Allah : le bon et le mauvais, le doux et l'amer.»

٥٦ – وَالإِيمَانُ بِمَا قَالَ اللَّهُ عَزَّ وَجَلَّ، قَدْ عَلِمَ اللَّهُ مَا العِبَادُ عَامِلُونَ، وَإِلَى مَا هُمْ صَائِرُونَ، لَا يَخْرُجُونَ مِنْ عِلْمِ اللَّهُ وَلَا يكُونُ فِي الأَرْضِينَ وَالسَّمَوَاتِ إِلَّا مَا عَلِمَ اللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ.

[56] «Croire en ce qu'Allah – exalté soit-Il – dit. Allah sait ce que feront les serviteurs et ce qu'il adviendra d'eux. Ils ne sont pas exclus de la Science d'Allah. Et rien ne se passe sur les terres ou dans les cieux sans qu'Allah – exalté soit-Il – ne l'ait su.»

Commentaire

Ceci a été mentionné auparavant dans le premier niveau de croyance au destin. Prendre le destin comme excuse, si cela est pour les malheurs dans lesquels la personne n'a pas de choix, est louable, parce que cela indique la satisfaction et la soumission. Allah le Très-Haut dit :

﴿وَبَشِّرِ الصَّابِرِينَ ﴿١٥٥﴾ الَّذِينَ إِذَا أَصَابَتْهُم مُّصِيبَةٌ قَالُوا إِنَّا لِلَّهِ وَإِنَّا إِلَيْهِ رَاجِعُونَ﴾

Et fais la bonne annonce aux endurants, qui disent, quand un malheur les atteint : «Certes nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons. [*Al-Baqarah* : 155-156]

Mais ils ne peuvent se chercher d'excuse pour les péchés qui ont été accomplis par libre-arbitre. Au contraire, ils seront châtiés pour leurs actions et laxisme et la porte du repentir est ouverte. Pourquoi demander à Allah : «Pourquoi m'as-tu destiné cela?» et délaisser le repentir? Ceci est une faiblesse blâmable. Hâtez-vous au repentir, demandez pardon et blâmez-vous. Et c'est ce qui est demandé du serviteur : de considérer ses actes :

﴿وَلْتَنظُرْ نَفْسٌ مَّا قَدَّمَتْ لِغَدٍ﴾

«... Que chaque âme voit bien ce qu'elle a avancé pour demain...» [*Al-Ḥashr* : 18]

Considérez vos actions : vous pouvez les corriger et vous en repentir et demander pardon. Et quant au destin, il est l'affaire d'Allah, exalté soit-Il, et non la vôtre.

Sa parole : «**Ils ne sont pas exclus de la Science d'Allah.**»

Allah sait tout et Sa science englobe toute chose. Il sait la mécréance du mécréant, le péché du pécheur et l'oppression de l'oppresseur. Rien ne Lui est dissimulé. Il connaît l'obéissance de l'obéissant et ses actions. Il connaît tout ceci. Cependant, Il leur donne un répit afin que peut être ils se repentent et reviennent. S'ils se repentent (Il est satisfait d'eux et ceci est bon pour eux), sinon, les comptes les attendent, parce qu'Allah ne sera pas négligent envers eux.

Sa parole : «**Et rien ne se passe sur les terres ou dans les cieux sans qu'Allah — exalté soit-Il — ne l'ait su.**»

Ceci est similaire à ce qui précède. Allah sait toute chose. Quoi que ce soit qui ait eut lieu dans le passé ou qui arrivera dans le futur, la Science d'Allah l'englobe, rien ne Lui est caché, exalté soit-Il. Il le savait, l'a destiné, l'écrivit, le voulut, l'aima et le créa.

Tout ce qui touche le serviteur vient du destin

٥٧ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَتَعْلَمْ أَنَّ مَا أَصَابَكَ لَمْ يَكُنْ لِيُخْطِئَكَ، وَمَا أَخْطَأَكَ لَمْ يَكُنْ لِصِيبَكَ.

[57] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Sachez que tout ce qui a pu vous atteindre ne pouvait vous manquer et tout ce qui vous a manqué ne pouvait vous atteindre.»

٥٨ – وَلَا خَالِقَ مَعَ اللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ.

[58] «Il n'y a pas de créateur en dehors d'Allah.»

Commentaire

Ceci est le texte d'un *ḥadīth* que le Prophète ﷺ dit à *Ibn ʿAbbās* ﷺ :

وَاعْلَمْ أَنَّ مَا أَخْطَأَكَ لَمْ يَكُنْ لِيُصِيبَكَ، وَمَا أَصَابَكَ لَمْ يَكُنْ لِيُخْطِئَكَ.

«Sache que tout ce qui a pu te manquer n'aurait pu t'atteindre et que tout ce qui a pu t'atteindre ne pouvait te manquer.» [180]

«... tout ce qui vous a manqué ne pouvait vous atteindre.»

Si vous en aviez envie et le désiriez mais qu'il vous a manqué, sachez qu'Allah ne vous l'avait pas destiné. **«... [T]out ce qui a pu vous atteindre ne pouvait vous**

180. Rapporté par *Al-Firyābī* dans *Kitāb al-Qadar* (n°157) et *Al-Ājurrī* dans *Ash-Sharīah* (n°412 — *Ad-Damījī*).

manquer...» Ne dites pas : «Si j'avais fait ceci, je n'aurais pas été touché par cela.»

Sa parole : «**Il n'y a pas de créateur en dehors d'Allah.**»

Ceci suit le sujet du destin. C'est une réfutation de ceux qui disent que le serviteur crée ses propres actions. Allah, exalté soit-Il, est donc le Seul Créateur. Nul ne crée avec Lui, c'est la création d'Allah Seul, exalté soit-Il. C'est pour cela qu'Allah dit :

﴿قُلْ أَرَأَيْتُم مَّا تَدْعُونَ مِن دُونِ اللَّهِ أَرُونِي مَاذَا خَلَقُوا مِنَ الْأَرْضِ أَمْ لَهُمْ شِرْكٌ فِي السَّمَاوَاتِ ائْتُونِي بِكِتَابٍ مِّن قَبْلِ هَٰذَا أَوْ أَثَارَةٍ مِّنْ عِلْمٍ إِن كُنتُمْ صَادِقِينَ﴾

> «**Dis : «Que pensez-vous de ceux que vous invoquez en dehors d'Allah ? Montrez-moi donc ce qu'ils ont créé de la terre ! Ou ont-ils dans les cieux une participation avec Allah ? Apportez-moi un Livre antérieur à celui-ci ou même un vestige d'une science, si vous êtes véridiques».**» [*Al-Aḥqāf* : 4]

﴿إِنَّ الَّذِينَ تَدْعُونَ مِن دُونِ اللَّهِ لَن يَخْلُقُوا ذُبَابًا وَلَوِ اجْتَمَعُوا لَهُ﴾

> «**... Ceux que vous invoquez en dehors d'Allah ne sauraient même pas créer une mouche, quand même ils s'uniraient pour cela...**» [*Al-Ḥajj* : 73]

﴿أَمْ جَعَلُوا لِلَّهِ شُرَكَاءَ خَلَقُوا كَخَلْقِهِ فَتَشَابَهَ الْخَلْقُ عَلَيْهِمْ قُلِ اللَّهُ خَالِقُ كُلِّ شَيْءٍ وَهُوَ الْوَاحِدُ الْقَهَّارُ﴾

> «**... Ou donnent-ils à Allah des associés qui créent comme Sa création au point que les deux créations se soient confondues à eux ? Dis : «Allah est le Créateur de toute chose, et c'est Lui l'Unique, le Dominateur suprême».**» [*Ar-Raʿd* : 16]

En conséquence, Allah, exalté soit-Il, décrivit les faiseurs d'images ainsi :

فَمَنْ أَظْلَمُ مِمَّنْ ذَهَبَ يَخْلُقُ كَخَلْقِي.

«Qui est plus injuste que celui qui crée comme Ma création ?»

C'est-à-dire qui essaie de créer la forme que J'ai créée.

فَلْيَخْلُقُوا حَبَّةً أَوْ لِيَخْلُقُوا شَعِيرَةً.

«Qu'ils créent un grain de maïs ou un grain d'orge.»

Dans une autre version :

أَوْ لِيَخْلُقُوا ذَرَّةً.

«Ou une fourmi.» [181]

181. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°5953) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°2111), d'après *Abū Hurayrah* ﷺ.

Nul n'est capable de cela. Même s'ils sont capables de faire des images, ils ne peuvent leur donner vie.

La vie fait donc partie de la création d'Allah, exalté soit-Il. Nul n'est capable d'en créer, même si une image exacte l'a été. Ils sont incapables d'y insuffler l'âme et de la faire vivre. La création appartient à Allah. Ainsi, il sera dit aux faiseurs d'images au Jour de la résurrection :

أَحْيُوا مَا خَلَقْتُمْ.

«Donnez vie à ce que vous avez créé.» [182]

afin de leur montrer leur incapacité et de les châtier.

182. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°2112 — *Al-Baghā*) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°2110).

À propos du *takbīr* de la prière funéraire

٥٩ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالتَكْبِيرُ عَلَى الجَنَائِزِ أَرْبَعٌ، وَهُوَ قَوْلُ مَالِكِ بنِ أَنَسٍ، وَسُفْيَانَ الثَّورِيِّ، وَالحَسَنِ بنِ صَالِحٍ، وَأَحْمَدَ بنِ حَنْبَلٍ، وَالفُقَهَاءِ، وَهَكَذَا قَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ.

[59] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – dit : «On prononce quatre *takbīrāt* dans la prière funéraire. C'est l'avis de *Mālik ibn Anas, Sufyān ath-Thawrī, Al-Ḥasan ibn Ṣāliḥ, Aḥmad ibn Ḥanbal* et les jurisconsultes Musulmans. C'est ce que le Prophète ﷺ mentionna.»

Commentaire

Ceci est une sujet secondaire. L'auteur le mentionne toutefois du fait de la divergence d'opinion qui existe à son sujet et afin de montrer la *Sunnah* à son sujet. Parce que le titre du livre est *Sharḥ* As-*Sunnah*.

Ce qui est bien connu chez *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah* et chez les *Imāms* est qu'il y a quatre *takbīrāt* lors de la prière funéraire, comme il est rapporté dans le *ḥadīth* authentique suivant :

أَنَّ النَّبِيَّ صَلَّى عَلَى النَّجَاشِيِّ صَلَاةَ الغَائِبِ وَكَبَّرَ عَلَيْهِ أَرْبَعًا.

«Le Prophète ﷺ accomplit la prière de l'absent sur An-Najāshī et pro-

nonça quatre *takbīrāt*.» [183]

La plupart des *aḥādīth* font état de quatre *takbīrāt*, alors que certains en rapportent cinq ou plus. Cependant, ce qui fait l'unanimité chez les Musulmans est le nombre quatre. Il existe une divergence au sujet de savoir s'il y en a plus que quatre. Le Musulman ne doit pas s'immiscer dans les divergences et abandonner ce qui fait l'objet d'un consensus et causer de la confusion. Surtout en ce qui concerne les *imāms* des mosquées, ils ne devraient pas causer de confusion aux gens. Les gens ne sont pas habitués à plus de quatre *takbīrāt*. Si vous souhaitez en faire ainsi, faites-le lorsque vous êtes seul. Ne semez pas la confusion chez les gens en apportant des paroles inhabituelles et des narrations diverses. Ceci n'est pas l'objectif des étudiants en science religieuse. Les étudiants en science religieuse regroupent les gens et ne leur causent pas de confusion. Ils mettent en application ce qui fait l'objet de consensus et y adhèrent. C'est ce qui est demandé. Et le but de l'auteur en mentionnant qu'il y en a quatre est de citer le consensus. Il ne faut donc pas y ajouter et causer de la confusion aux gens.

Sa parole : «**C'est l'avis de *Mālik ibn Anas, Sufyān ath-Thawrī, Al-Ḥasan ibn Ṣāliḥ, Aḥmad ibn Ḥanbal*...**»

Mālik ibn Anas : l'*Imām* de *Dārul-Hijrah* (*Al-Madīnah*) et l'un des quatre *Imāms*.

Sufyān ath-Thawrī : *Sufyān ibn Sa'd ath-Thawrī*, l'*Imām* bien connu parmi les *Imāms* du *fiqh*.

Al-Ḥasan ibn Ṣāliḥ ibn Ḥayy : l'un des grands *Imāms*.

Aḥmad ibn Ḥanbal : l'un des quatres *Imāms*.

Sa parole : «**... et les jurisconsultes Musulmans. C'est ce que le Prophète ﷺ mentionna.**»

C'est-à-dire que c'est l'avis de la plupart des jurisconsultes qui suivent la *Sunnah* du Messager ﷺ. Il ne convient donc pas à l'étudiant en science de semer le doute chez les gens au prétexte qu'il connaît un avis ou un *ḥadīth* qui mentionne l'ajout. Les savants connaissent les divergences d'opinion et ne viennent pas avec ce qui causerait de la confusion aux gens et ce qui s'oppose aux pratiques bien connues.

183. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°1188) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°951), d'après *Abū Hurayrah* رضي الله عنه.

Les anges accomplissent ce qu'Allah leur a ordonné

٦٠ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ: وَالإِيمَانُ بِأَنَّ مَعَ كُلِّ قَطْرَةٍ مَلَكًا يَنْزِلُ مِنَ السَّمَاءِ حَتَّى يَضَعَهَا حَيْثُ أَمَرَهُ اللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ.

[60] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – dit : «Et croire qu'un ange accompagne chaque goutte de pluie qui tombe du ciel jusqu'à ce qu'il la place là où Allah, exalté soit-Il, le lui a ordonné.»

Commentaire

Il ne fait aucune doute qu'Allah fait tomber la pluie avec mesure. Allah le Très-Haut dit :

﴿وَأَنزَلْنَا مِنَ السَّمَاءِ مَاءً بِقَدَرٍ فَأَسْكَنَّاهُ فِي الْأَرْضِ﴾

«Et Nous avons fait descendre l'eau du ciel avec mesure. Puis Nous l'avons maintenue dans la terre...» [*Al-Mu'minūn* : 18]

Allah, exalté soit-Il, décrète la descente de la pluie, ses mesures, sa quantité et l'endroit sur laquelle elle tombe. Il la fait varier comme Il le veut. Il la dirige et lui donne l'ordre, puis il pleut. Et Il l'ordonne et elle s'arrête. Des anges l'accompagnent. Il est rapporté dans la description de l'ange *Mikā'īl* qu'il est en charge de la pluie et des plantes. Les anges accomplissent ce qu'Allah leur a assigné et la pluie en fait partie.

Les miracles du Messager ﷺ

٦١ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالإِيمَانُ بِأَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ حِينَ كَلَّمَ أَهْلَ القَلِيبِ يَوْمَ بَدْرٍ أَيْ : المشْرِكِينَ كَانُوا يَسْمَعُونَ كَلَامَهُ.

[61] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – dit : «Et de croire que lorsque le Prophète ﷺ s'adressa aux gens de *Al-Qalīb* le jour de *Badr*, ils l'entendirent.»

Commentaire

Le Messager d'Allah ﷺ a des *mu'jizāt* (miracles). Le miracle est l'événement extra-ordinaire auquel la personne n'a pas contribué, il ne s'agit que d'une création d'Allah, exalté soit-Il :

﴿وَقَالُوا لَوْلَا أُنزِلَ عَلَيْهِ آيَاتٌ مِّن رَّبِّهِ ۖ قُلْ إِنَّمَا الْآيَاتُ عِندَ اللَّهِ﴾

«Et ils dirent : «Pourquoi n'a-t-on pas fait descendre sur lui des prodiges de la part de son Seigneur ?» Dis : «Les prodiges sont auprès d'Allah...» [*Al-'Ankabūt* : 50]

Ils demandaient au Messager qu'il apporte des prodiges de lui-même qui prouveraient son Message, comme ils le prétendirent, mais les prodiges sont à Allah. Le Messager n'apporta aucun signe, si ce n'est qu'il provenait d'Allah le Puissant et Majestueux.

﴿قُلْ إِنَّمَا الْآيَاتُ عِندَ اللَّهِ﴾

«**Dis : «Les prodiges sont auprès d'Allah...»** [*Al-ʿAnkabūt* : 50]

C'est Lui Qui fait manifester les miracles et les fait arriver par l'intermédiaire de Ses messagers pour prouver leur véracité. Parmi cela est les morts. Lorsqu'on s'adresse à eux, ils ne nous entendent pas, ni ne savent ce qui leur est dit. Mais le Messager ﷺ parla aux morts de *Badr* parmi *Quraysh* qui lui causèrent du tort, ainsi qu'aux Musulmans, à *Makkah*, firent preuve d'arrogance devant la foi et désobéirent. Ils furent tyranniques envers le Messager ﷺ, l'expulsèrent, lui et ses Compagnons, et leur portèrent préjudice. Allah les vainquit à *Badr* et ils furent tués.

Leurs chefs tels *Shaybah ibn Rabīʿah*, *ʿUtbah ibn Rabīʿah*, *Abū Jahl ibn Hishām* et d'autres encore parmi leurs dirigeants furent tués à *Badr*. Le Prophète ﷺ ordonna alors qu'ils soient jetés dans *Al-Qalīb* — l'un des fossés de *Badr*. Il se tint à son bord et s'adressa à eux en disant : «*Ô Untel fils d'Untel. Ô Abū Jahl ibn Hishām! Ô ʿUtbah! Ô Shaybah! Ô Umayyah!*» Un par un. «*Vous êtes-vous rendu compte de la véracité de la promesse de votre Seigneur? J'ai certes confirmé la véracité de mon Seigneur.*» *ʿUmar* lui dit alors : «Ô Messager d'Allah, pourquoi leur parles-tu alors qu'ils ne sont plus que des carcasses et ne peuvent t'entendre?» Le Prophète ﷺ répondit :

مَا أَنْتُمْ بِأَسْمَعَ لِمَا أَقُولُ مِنْهُمْ لَكِنَّهُمْ لَا يَنْطِقُونَ أَوْ لَا يَتَكَلَّمُونَ.

«Tu ne peux entendre ce que je leur dis mieux qu'eux. Mais ils ne peuvent parler ou répondre.» [184]

Ceci est l'un des miracles du Messager ﷺ qu'Allah réalisa à travers lui.

184. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/1461, n°3757) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/2202-2203, n°2873-2874), d'après *Anas* ﷺ.

Les épreuves qui touchent les croyants sont pour les purifier

٦٢ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالإِيمَانُ بِأَنَّ الرَّجُلَ إِذَا مَرِضَ آجَرَهُ اللَّهُ عَلَى مَرَضِهِ.

[62] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Et de croire que celui qui tombe malade, Allah le récompense pour sa maladie.»

٦٣ – وَالشَّهِيدُ يَأْجُرُهُ اللَّهُ عَلَى شَهَادَتِهِ.

[63] Et le martyr est récompensé par Allah pour son martyre.

Commentaire

Allah ne fait pas perdre la récompense des croyants. Il fait que des calamités les touchent pour les purifier ou multiplier leur récompense. Cela peut arriver au croyant afin d'expier ses péchés et l'en purifier. Il se peut également que le croyant n'ait pas de péché mais qu'une calamité le touche afin de l'élever. Parce qu'Allah lui a décrété un degré au Paradis qu'il ne peut atteindre par ses actes. Allah l'éprouve donc d'une calamité qui double sa récompense pour qu'il atteigne ce rang. Le croyant est toujours dans le bien.

C'est pour cela que le Prophète ﷺ a dit :

عَجَبًا لأَمْرِ الْمُؤْمِنِ !إِنَّ أَمْرَهُ كُلَّهُ لَهُ خَيْرٌ. إِنْ أَصَابَتْهُ سَرَّاءُ فَشَكَرَ كَانَ ذَلِكَ خَيْرًا لَهُ. وَإِنْ أَصَابَتْهُ ضَرَّاءُ وَصَبَرَ كَانَ ذَلِكَ خَيْرًا لَهُ. وَلَيْسَ ذَلِكَ إِلَّا لِلْمُؤْمِنِ.

> *«L'affaire du croyant est vraiment étonnante, car tout est bien pour lui, et ceci n'est que pour le croyant! Lorsqu'un bien lui arrive, il est reconnaissant et ceci est bon pour lui. Et lorsqu'un mal le touche, il patiente et ceci est également bon pour lui. Et ceci n'arrive qu'au croyant.»* [185]

Les calamités qui touchent le croyant sont pour son bien. C'est soit qu'Allah expie ses péchés ou l'élève en degré.

Le martyr est celui qui est tué sur le champ de bataille en combattant les mécréants. Il combat afin d'élever la parole d'Allah. Une telle personne, Allah lui pardonne tous ses péchés, sauf les dettes. Parce que la dette est un droit envers les humains, et le droit d'un humain ne peut être annulé qu'en le payant ou s'il le pardonne.

Quant aux péchés entre lui et Allah, Allah les pardonne tous par son martyre dans Sa voie.

Il existe d'autres martyrs que ceux du champ de bataille. Comme celui qui meurt de la peste est martyr, celui qui meurt en défendant ses biens, son honneur ou sa famille est martyr, celui qui meurt lors d'un accident comme un incendie ou par noyade est martyr pour Allah, exalté soit-Il. [186] C'est-à-dire qu'il reçoit la récompense du martyr, mais ses règles sont différentes et il est différent de celui qui tombe martyr au combat. Ceux-là doivent être lavés, emmaillotés et la prière doit être accomplie sur eux. Quant au martyr sur le champ de bataille, il ne doit pas être lavé, ni emmailloté dans un autre habit que celui dans lequel il tomba, on ne prie pas sur lui et il est enterré dans son sang.

185. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/2295, n°2999), d'après *Ṣuhayb* ﷺ.

186. *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/233, n°624) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1521, n°1915), d'après par *Abū Hurayrah* ﷺ qui rapporte que le Messager d'Allāh ﷺ a dit : *«Les martyrs sont cinq : celui qui meurt de la peste, celui qui meurt d'une maladie du ventre, celui qui se noie, celui qui meurt dans un accident de bateau et celui dans le sentier d'Allāh.»* La formulation est de *Al-Bukhārī*. Et d'après *Jābir ibn ʿAtīk* qui dit que le Messager d'Allāh ﷺ a dit : *«Les martyrs sont sept en dehors de celui qui tombe au combat dans le sentier d'Allah : celui qui meurt de la peste est martyr, celui qui meurt noyé est martyr, celui qui meurt en défendant sa famille est martyr, celui qui meurt d'une maladie de ventre est martyr, celui qui meurt brûlé est martyr, celui qui meurt dans un effondrement est martyr et la femme qui meurt lors de l'accouchement est martyr.»* Rapporté par *Mālik* dans *Al-Muwaṭṭāʾ* (p.233, n°554), *Aḥmad* dans son *Musnad* (5/446), *Abū Dāwūd* dans son *Sunan* (3/188, n°3111), *Ibn Mājah* dans son *Sunan* (2/937, n°2803), *An-Nasāʾī* dans son *Sunan* (4/13, n°1846), *Ibn Ḥibbān* dans son *Ṣaḥīḥ* (7/461, n°3189) et d'autres.

Réfutation de celui qui prétend que les enfants ne sentent pas la douleur

٦٤ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالإِيمَانُ بِأَنَّ الأَطْفَالَ إِذَا أَصَابَهُمْ شَيْءٌ فِي دَارِ الدُّنْيَا يَأْلَمُونَ، وَذَلِكَ أَنَّ بَكْرَ ابْنَ أُخْتِ عَبْدِ الوَاحِدِ قَالَ : لَا يَأْلَمُونَ وَكَذَبَ.

[64] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Et de croire que les enfants ressentent de la douleur lorsqu'ils sont touchés par quelque chose dans cette vie. Parce que *Bakr*, le fils de la sœur de *ʿAbd Al-Wāḥid* [187] dit : «Ils ne ressentent pas la douleur.» et il a menti.»

Commentaire

187. *Al-Ḥāfiẓ Ibn Ḥajar* a dit dans *Lisān al-Mīzān* (2/60) : «*Bakr*, le fils de la sœur de *ʿAbd Al-Wāḥid ibn Zayd al-Baṣrī*, l'ascète : *Ibn Ḥazm* a dit à son sujet dans *Al-Milal wan-Nihal* (3/68) qu'il faisait partie des *Khawārij*. Il dit : «Il était d'avis que tous les péchés, même les mineurs, même le plus petit mensonge dit en plaisantant, que celui qui en commet est un mécréant associateur et fait partie des gens du feu. Sauf s'il fait partie de ceux qui participèrent à la bataille de *Badr*, il sera un mécréant parmi les gens du Paradis. Son élève *ʿAbdullāh ibn ʿĪsā* disait : «Les fous, les enfants et les animaux ne ressentent pas de douleur lorsqu'ils sont touchés par des maladies et d'autres choses parce qu'Allah ne sera injuste envers personne.» *Ibn Qutaybah* mentionne le sujet de ressentir la douleur de *Bakr* lui-même. Parmi ses avis étranges est que celui qui vole l'équivalent du poids d'un grain de moutarde restera au feu avec les mécréants. *Ibn Qutaybah* le réfuta vivement.»»

L'auteur mentionne ce sujet à cause de celui qui prétend que les enfants ne ressentent pas la douleur. Il le mentionna donc afin de réfuter cette personne. Il est dit que ce dernier faisait partie des *Khawārij*.

Les *Khawārij* ont des avis encore plus surprenants que ces paroles triviales du fait de leur ignorance et de leur prétention à la science. Car, si quelque chose arrive à un enfant, il crie, pleure et demande de l'aide. Ceci prouve qu'il ressent la douleur. C'est quelque chose qui peut être vu et de concret. Cependant, cet homme avait d'étranges pensées, dont celle que nous venons de voir.

Nul n'entrera au Paradis, si ce n'est par Miséricorde d'Allah

٦٥ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ أَنَّهُ لَا يَدْخُلُ أَحَدٌ الجَنَّةَ إِلَّا بِرَحْمَةِ اللَّهِ، وَلَا يُعَذِّبُ اللَّهُ أَحَداً إِلَا بِقَدْرِ ذُنُوبِهِ، وَلَوْ عَذَّبَ أَهْلَ السَمَوَاتِ وَالأَرْضِ بِرَّهُمْ وَفَاجِرَهُمْ؛ عَذَّبَهُمْ غَيْرَ ظَالِمٍ لَهُمْ، لَا يَجُوزُ أَنْ يُقَالَ للهِ عَزَّ وَجَلَّ : إِنَّه ظَالِمٌ، وَإِنَّمَا يَظْلِمُ مَنْ يَأْخُذُ مَا لَيْسَ لَهُ وَ اللَّهُ لَهُ الخَلْقُ وَالأَمْرُ، وَالخَلْقُ خَلْقُهُ، وَالدَّارُ دَارُهُ، لَا يُسْأَلُ عَمَّا يَفْعَلُ وَهُمْ يُسْأَلُونَ، وَلَا يُقَالُ : لِمَ وَكَيْفَ؟ وَلَا يَدْخُلُ أَحَدٌ بَيْنَ اللَّهِ وَبَيْنَ خَلْقِهِ.

[65] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Et sachez que nul n'entrera au Paradis, si ce n'est par Miséricorde d'Allah. Et Allah ne punira les pécheurs qu'en proportion de leurs péchés. Si Allah punissait tous les habitants des cieux et de la terre, les vertueux comme les pécheurs, Il n'aurait pas été injuste envers eux. Il n'est pas permis de dire à propos d'Allah, exalté soit-Il, qu'Il est injuste. Parce que l'injuste est celui qui prend ce qui ne lui appartient pas. À Allah appartiennent la création et le commandement. Les créatures et les lieux de demeure sont siens. Il ne sera pas questionné pour ce qu'Il fait, mais elles le seront. Il ne faut pas dire : «Pourquoi?», «Comment?» Nul ne s'immisce entre Allah et Sa création.»

Commentaire

Sa parole : «**Et sachez que nul n'entrera au Paradis, si ce n'est par Miséri-**

corde d'Allah.»

Le Paradis a un prix élevé et est exalté. Il ne peut être atteint par les actes. Quelles que soient les actions d'une personne, même si elle accomplit toutes les obéissances, ses actions ne pourront atteindre les bienfaits qui lui sont accordés. Si elles devaient être comptabilisées et comparées aux bienfaits, il ne lui resterait plus aucune bonne action. Ceci est le premier point.

Le second point est que le paradis a un prix élevé. Il ne peut être mesuré par des actions ou des richesses ou autres. Nul ne connaît sa grandeur, si ce n'est Allah. Cependant, Allah y fera entrer les croyants de par Sa Miséricorde pour leurs actions. Les actes sont une clé du paradis, ils ne rendent ni obligatoire l'entrée au Paradis, ni n'en constituent le prix.

Par conséquent, le Prophète ﷺ a dit :

لَنْ يَدْخُلَ أَحَدٌ مِنْكُمْ الجَنَّةَ بِعَمَلِهِ.

«Nul d'entre vous n'entrera au Paradis par ses actes.»

Ceci afin que personne ne s'enorgueillisse de ses œuvres, et non que l'on abandonne les bonnes actions.

Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿ادْخُلُوا الْجَنَّةَ بِمَا كُنتُمْ تَعْمَلُونَ﴾

«... Entrez au Paradis, pour ce que vous faisiez».» [*An-Naḥl* : 32]

La lettre *bā'* ne représente pas ici la substitution et le prix, il s'agit ici du *bā'* de causalité. C'est-à-dire : par la cause de ce que vous faisiez. La preuve vient du *ḥadīth* :

لَنْ يَدْخُلَ أَحَدٌ مِنْكُمْ الجَنَّةَ بِعَمَلِهِ.

«Nul d'entre vous n'entrera au Paradis par ses actes.»

Les Compagnons demandèrent : «Pas même toi, ô Messager d'Allah ?» Il répondit :

وَلَا أَنَا، إِلَّا أَنْ يَتَغَمَّدَنِي اللَّهُ بِرَحْمَتِهِ.

«Pas même moi, à moins qu'Allah ne me couvre de Sa Miséricorde.» [188]

Donc nul ne doit s'enorgueillir de ses bonnes actions. Cependant, nul n'entrera au paradis, si ce n'est par la cause de ses actes. Donc, s'il n'accomplit aucun acte, il n'entrera pas au Paradis, parce qu'il n'en a pas fait les causes.

Sa parole : **«Et Allah ne punira les pécheurs qu'en proportion de leurs péchés.»**

188. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°5349) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°2816), d'après *Abū Hurayrah* ﷺ.

Le Paradis est une faveur et une miséricorde d'Allah, exalté soit-Il, et les actions vertueuses sont la cause d'y entrer. Les gens du feu ne seront châtiés que pour leurs péchés. Ils ne seront ni châtiés pour les péchés d'autres, ni châtiés sans avoir commis de péché. Ceci fait partie de la justice. Le Paradis est par faveur, tandis que l'Enfer est par justice.

Sa parole : **«Si Allah punissait tous les habitants des cieux et de la terre, les vertueux comme les pécheurs, Il n'aurait pas été injuste envers eux.»**

Comme cela a été dit précédemment, quels que soient les actes d'une personne, ils ne pourront jamais égaler les bienfaits qu'Allah lui accorde. Donc, si Allah devait les châtier, cela serait juste, du fait de son manque de reconnaissance des bienfaits d'Allah à son égard. La parole de l'auteur provient du texte d'un *ḥadīth* du Messager d'Allah ﷺ :

لَوْ أَنَّ اللَّهَ عَذَّبَ أَهْلَ سَمَوَاتِهِ وَأَهْلَ أَرْضِهِ لَعَذَّبَهُمْ وَهُوَ غَيْرُ ظَالِمٍ لَهُمْ، وَلَوْ رَحِمَهُمْ لَكَانَتْ رَحْمَتُهُ خَيْرًا لَهُمْ مِنْ أَعْمَالِهِمْ.

> *«Si Allah venait à punir tous les habitants de Ses cieux et de Sa terre, Il n'aurait pas été injuste envers eux. Et s'Il leur faisait miséricorde, Sa miséricorde serait meilleure pour eux que leurs actions.»* [189]

Parce qu'Il aurait châtié les pêcheurs du fait de son péché et les vertueux parce que leurs actes ne leur permettraient pas d'entrer au Paradis, car ils n'égalent pas les bienfaits d'Allah sur eux.

Sa parole : **«Il n'est pas permis de dire à propos d'Allah, exalté soit-Il, qu'Il est injuste.»**

Allah s'est exempté Lui-même de l'injustice.

﴿وَمَا رَبُّكَ بِظَلَّامٍ لِّلْعَبِيدِ﴾

> **«... Ton Seigneur, cependant, n'est point injuste envers les serviteurs.»** [*Fuṣṣilat* : 46]

﴿لَا ظُلْمَ الْيَوْمَ ۚ إِنَّ اللَّهَ سَرِيعُ الْحِسَابِ﴾

> **«... Ce jour-là, pas d'injustice, car Allah est prompt dans [Ses] comptes.»** [*Ghāfir* : 17]

﴿وَلَا يَظْلِمُ رَبُّكَ أَحَدًا﴾

189. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (5/185-189), *Abū Dāwūd* dans son *Sunan* (n°4699), *Ibn Mājah* dans son *Sunan* (n°77), *Aṭ-Ṭabarānī* dans *Al-Kabīr* (n°4940), *Ibn Ḥibbān* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°1817) et d'autres, d'après *Zayd ibn Thābit* de manière *marfū'*. *Ibn Ḥibbān* l'a authentifié, tout comme *Shaykh Al-Islām Muḥammad ibn 'Abd Al-Wahhāb* dans *Kitāb at-Tawḥīd* (partie n°59).

«... Et ton Seigneur ne fait du tort à personne.» [*Al-Kahf* : 49]

﴿وَمَا ظَلَمْنَاهُمْ وَلَكِن كَانُوا هُمُ الظَّالِمِينَ﴾

«Nous ne leur avons fait aucun tort, mais c'étaient eux les injustes.» [*Az-Zukhruf* : 76]

﴿وَمَا ظَلَمْنَاهُمْ وَلَكِن كَانُوا أَنفُسَهُمْ يَظْلِمُونَ﴾

«... Nous ne leur avons fait aucun tort ; mais ils se faisaient du tort à eux-mêmes.» [*An-Naḥl* : 118]

Le Prophète ﷺ cita Allah en disant :

يَا عِبَادِي : إِنِّي حَرَّمْتُ الظُّلْمَ عَلَى نَفْسِي وَجَعَلْتُهُ بَيْنَكُمْ مُحَرَّمًا فَلَا تَظَالَمُوا.

«Ô Mes serviteurs, Je Me suis interdit l'injustice et vous l'ai rendue illicite, ne vous opprimez donc pas.» [190]

Allah, exalté soit-Il, juge donc avec Justice, l'injustice ne Lui convient donc pas.

Sa parole : **«Parce que l'injuste est celui qui prend ce qui ne lui appartient pas. À Allah appartiennent la création et le commandement.»**

L'injustice signifie prendre les droits des gens. Les gens ont-ils des droits envers Allah ? Nul n'a de droit sur Allah et nul ne peut Lui rendre quelque chose obligatoire. Le droit des serviteurs envers Allah est qu'Il ne châtiera pas celui qui ne Lui associe rien. Ce droit est une faveur de Sa part, exalté soit-Il.

Et l'injustice est de mettre quelque chose ailleurs qu'à la place qui est sienne. Allah ne châtie pas celui qui mérite les délices et ne donne pas de délices à celui qui mérite d'être châtié. Au contraire, Il donne des délices à celui qui les mérite et Il châtie celui qui le mérite. C'est cela la justice. Et ce qui s'y oppose est l'injustice. S'il châtiait les gens de la foi et honorait les gens de la mécréance, cela serait de l'injustice. Et Allah est exempté de tout cela. Il ne convient pas qu'Il châtie les gens de la foi et honore les gens de la mécréance et fasse entrer les mécréants au Paradis et jette les croyants en Enfer. Cela ne sied pas à Allah, exalté soit-Il.

Sa parole : **«À Allah appartiennent la création et le commandement. Les créatures et les lieux d'existence sont siens.»**

Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿أَلَا لَهُ الْخَلْقُ وَالْأَمْرُ تَبَارَكَ اللَّهُ رَبُّ الْعَالَمِينَ﴾

«... La création et le commandement n'appartiennent qu'à Lui. Toute gloire à Allah, Seigneur de l'Univers !» [*Al-Aʿrāf* : 54]

190. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/1994, n°2577), d'après *Abū Dharr* ﷺ.

«À Allah appartien[t] la création...»

Il crée les choses du néant. Allah le Tout Puissant créa toutes les créatures. Nul ne crée avec Allah. Il dit, exalté soit-Il :

﴿اللَّهُ خَالِقُ كُلِّ شَيْءٍ﴾

«Allah est le Créateur de toute chose...» [*Az-Zumar* : 62]

Allah le Très-Haut dit :

﴿أَمْ جَعَلُوا لِلَّهِ شُرَكَاءَ خَلَقُوا كَخَلْقِهِ فَتَشَابَهَ الْخَلْقُ عَلَيْهِمْ﴾

«... Ou donnent-ils à Allah des associés qui créent comme Sa création au point que les deux créations se soient confondues à eux ?»

Il est impossible que la création du serviteur ressemble à la création d'Allah.

﴿قُلِ اللَّهُ خَالِقُ كُلِّ شَيْءٍ وَهُوَ الْوَاحِدُ الْقَهَّارُ﴾

«... Dis : «Allah est le Créateur de toute chose, et c'est Lui l'Unique, le Dominateur suprême»». [*Ar-Raʿd* : 16]

﴿قُلْ أَرَأَيْتُم مَّا تَدْعُونَ مِن دُونِ اللَّهِ أَرُونِي مَاذَا خَلَقُوا مِنَ الْأَرْضِ﴾

«Dis : «Que pensez-vous de ceux que vous invoquez en dehors d'Allah ? Montrez-moi donc ce qu'ils ont créé de la terre !...» [*Al-Aḥqāf* : 4]

«... [E]t le commandement.»

Le commandement Lui appartient. Le commandement fait référence à la législation et la révélation descendue. Le Créateur est donc Celui Qui commande, interdit et ordonne à Ses serviteurs ce qui est bon pour eux et interdit ce qui leur cause du tort. Nul n'a le droit d'ordonner, interdire ou rendre obligatoire une adoration ou interdire quelque chose sans preuve :

﴿أَمْ لَهُمْ شُرَكَاءُ شَرَعُوا لَهُم مِّنَ الدِّينِ مَا لَمْ يَأْذَن بِهِ اللَّهُ﴾

«Ou bien auraient-ils des associés [à Allāh] qui auraient établi pour eux des lois religieuses qu'Allah n'a jamais permises ?...» [*Ash-Shūrā* : 21]

Le commandement est sien, qu'il s'agisse du commandement universel ou du commandement légal. Il ordonne et interdit :

﴿أَلَا لَهُ الْخَلْقُ وَالْأَمْرُ﴾

«... La création et le commandement n'appartiennent qu'à Lui...» [*Al-Aʿrāf* : 54]

Il fit la distinction entre la création et le commandement, ce qui indique que le commandement n'est pas créé. Ceci réfute les *Jahmiyyah* qui prétendent que le *Qur'ān* est créé et que la Parole d'Allah est créée. La distinction entre la création et le commandement est que le commandement fait partie de Ses Paroles et de Sa législation. Allah fit la distinction entre la création et le commandement, ce qui prouve que la parole d'Allah n'est pas créée.

Sa parole : «**... [L]es lieux de demeure sont siens.**»

Les lieux de demeure sont au nombre de trois : la vie d'ici-bas, *al-Barzakh* et la demeure de stabilité qui est l'Au-delà. Ils appartiennent tous à Allah.

Sa parole : «**Il ne sera pas questionné pour ce qu'Il fait, mais elles le seront.**»

Il ne sera pas questionné pour ce qu'Il fait parce que Ses Actions sont exemptes de déficience ou de défaut. Elles sont parfaites et correctes. La déficience ou le défaut n'y entreront jamais. Le questionnement n'est que pour celui qui a des déficiences et des défauts dans ses actions. Allah ne peut donc pas être questionné pour Ses Actes. Il ne sera pas questionné pour ce qu'Il fait car Ses actions sont parfaites et complètes et non pas du fait de Sa domination suprême et de Sa Seigneurie, comme le prétendent certains. Cependant, cela n'est pas la seule raison.

Il ne peut de plus être questionné parce que Ses Actions sont parfaites. La déficience ou le défaut ne les touchent pas. Contrairement à la créature qui sera questionnée sur ses actes du fait de ses errements, des défauts de ses actions et des remarques qu'il y aurait à faire à leur propos. Elle sera questionnée parce qu'elle est déficiente à tous les niveaux, sauf celles qu'Allah perfectionne, assiste et guide. C'est pour cela qu'Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿وَهُمْ يُسْأَلُونَ﴾

«... mais ce sont eux qui devront rendre compte [de leurs actes].»
[*Al-Anbiyā'* : 23]

C'est la distinction entre la créature et le Créateur : Allah ne sera pas questionné, alors que la créature le sera.

Sa parole : «**Il ne faut pas dire : «Pourquoi ?», «Comment ?» Nul n'interfère entre Allah et Sa création.**»

Nul ne doit objecter quoi que ce soit à Allah en disant : «Pourquoi Allah a-t-Il créé ceci ou cela ?» «Et comment Allah a-t-Il créé ces choses?» Ceci n'est pas permis en ce qui concerne Allah. Au contraire, il nous est obligatoire de nous soumettre, nous assujettir et croire que les Actions d'Allah sont parfaites et exemptes de défaut et déficience. Et même si une partie de la sagesse ou des raisons nous sont dissimulées, nous ne devons rien demander à leur propos. Nous devons plutôt nous soumettre.

Si nous connaissons la sagesse et la raison, tant mieux, mais si nous ne pouvons les comprendre, nous devons nous soumettre à Allah sans émettre d'objection, ni ne pas agir tant que nous ne connaissons pas la sagesse ou la raison.

Les preuves se basent sur trois choses en Islam

٦٦ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَإِذَا سَمِعْتَ الرَّجُلَ يَطْعَنُ عَلَى الآثَارِ وَلَا يَقْبَلُهَا، أَو يُنْكِرُ شَيْئاً مِنْ أَخْبَارِ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ؛ فَاتَّهِمْهُ عَلَى الإِسْلَامِ، فَإِنَّهُ رَجُلُ رَدِيءُ المذْهَبِ وَالقَوْلِ، وَلَا يُطْعَنْ عَلَى رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ وَلَا عَلَى أَصْحَابِهِ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ؛ لِأَنَّا إِنَّمَا عَرَفْنَا اللَّهَ وَعَرَفْنَا رَسُولَهُ وَعَرَفْنَا القُرآنَ وَعَرَفْنَا الخَيْرَ وَالشَّرَّ وَالدُّنْيَا وَالآخِرَةَ بِالآثَارِ، فَإِنَّ القُرآنَ إِلَى السُّنَّةِ أَحْوَجُ مِنَ السُّنَّةِ إِلَى القُرآنِ.

[66] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – dit : «Et si vous entendez quelqu'un diffamer ce qui a été rapporté ou renier quoi que ce soit des paroles du Messager d'Allah ﷺ, remettez en question son Islam, car il s'agit de quelqu'un de mauvais en actes et paroles. Parce que l'on ne diffame pas le Messager d'Allah ﷺ et les Compagnons. Nous ne connaissons Allah, le Messager d'Allah ﷺ, le *Qur'ān*, le bien et le mal, le monde et d'Au-delà qu'à travers ce qui a été rapporté. Et le *Qur'ān* a plus besoin de la *Sunnah* que la *Sunnah* du *Qur'ān*.»

Commentaire

Sa parole : **«Et si vous entendez quelqu'un diffamer ce qui a été rapporté ou rejeter quoi que ce soit des paroles du Messager d'Allah ﷺ, remettez en qustion son Islam...»**

Parce que parmi les significations de l'attestation que *Muḥammad* ﷺ est le Messager d'Allah est d'obéir à ce qu'il a ordonné et croire en ce dont il nous a in-

formé et s'abstenir de ce dont il nous a interdit. Et on ne peut adorer Allah que par ce qu'il a légiféré. Ceci est la signification que *Muḥammad* ﷺ est le Messager d'Allah.

Allah, exalté soit-Il, dit :

> **«... Prenez ce que le Messager vous donne ; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en...»** [*Al-Ḥashr* : 7]

Allah dit également :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا أَطِيعُوا اللَّهَ وَأَطِيعُوا الرَّسُولَ﴾

> **«Ô les croyants ! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager...»** [*An-Nisā'* : 59]

Il est donc obligatoire au Musulman de se soumettre à ce qui a été rapporté dans les *aḥādīth* du Messager d'Allah ﷺ parce qu'il s'agit de la seconde révélation après le *Qur'ān*. Car les preuves en Islam se basent sur les trois fondements suivants :

1. Le *Qur'ān*,
2. La *Sunnah* prophétique,
3. Le consensus.

Ce sont les preuves. Il n'est permis à personne de dire : «Je vais tirer des jugements du *Qur'ān* et pas de la *Sunnah*», comme le font les *Khawārij* et leurs semblables qui disent que le *Qur'ān* est *mutawātir* et infaillible, alors que la *Sunnah* provient des narrations de rapporteurs qui ne sont pas exemptes de défauts. Ceci est une accusation envers la communauté, ses savants, les Compagnons et leurs successeurs qui transmirent les textes de manque de confiance et de loyauté.

Certes le Prophète ﷺ nous informa de ces personnes en disant :

يُوشِكُ رَجُلٌ شَبْعَانُ عَلَى أَرِيكَتِهِ يَقُولُ : بَيْنَنَا وَبَيْنَكُمْ كِتَابُ اللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ فَمَا وَجَدْنَا فِيهِ مِنْ حَلَالٍ اسْتَحْلَلْنَاهُ، وَمَا وَجَدْنَا فِيهِ مِنْ حَرَامٍ حَرَّمْنَاهُ.

> *«Viendra un homme repu, allongé sur son canapé qui dira : «Ce que nous avons en commun avec vous dans la religion est le Livre d'Allah. Ce que nous y trouvons de licite, nous le rendons licite et ce que nous y trouvons d'illicite, nous ne rendons illicite.»»*

Le Prophète ﷺ dit alors :

أَلَا وَإِنِّي أُوتِيتُ الْقُرْآنَ وَمِثْلَهُ مَعَهُ.

«N'est-ce pas qu'il m'a été accordé le Qur'ān, ainsi que quelque chose de similaire ?» [191]

Le Prophète ﷺ a également dit :

نَضَّرَ اللَّهُ امْرَءًا سَمِعَ مَقَالَتِي فَوَعَاهَا وَبَلَّغَهَا كَمَا سَمِعَهَا، فَرُبَّ مُبَلَّغٍ أَوْعَى مِنْ سَامِعٍ.

«Qu'Allah éclaire celui qui entend ma parole, l'apprend et la transmet comme il l'entendit, car il se peut que celui qui la recevra aura une meilleure compréhension que celui qui l'entendit.» [192]

Le Prophète ﷺ a dit lors de son sermon à *'Arafah* :

لِيُبَلِّغِ الشَّاهِدُ مِنْكُمُ الغَائِبَ.

«Que le présent transmette à l'absent.» [193]

Celui qui entendit transmettait du Messager ﷺ. C'est un dépôt dont se chargèrent les transmetteurs et les hommes du *Ḥadīth* — qu'Allah les récompense par le bien. Ils protégèrent la *Sunnah* du Prophète de tout ce qui n'en faisait pas partie et des mensonges et la transmirent purement, clairement et fidèlement du Prophète ﷺ et ceci est parmi les miracles du Messager. La *Sunnah* n'est pas quelque chose dont on doit se méfier ou accuser.

Au contraire, il est obligatoire d'y croire et d'agir en accord avec elle tout comme il est obligatoire d'agir en accord avec le *Qur'ān*, parce qu'il s'agit d'une révélation d'Allah. Allah, exalté soit-Il, dit à propos du Messager ﷺ :

﴿وَمَا يَنطِقُ عَنِ الْهَوَىٰ ۝ إِنْ هُوَ إِلَّا وَحْيٌ يُوحَىٰ﴾

«et il ne prononce rien sous l'effet de la passion ; ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée.» [*An-Najm* : 3-4]

Ainsi, les *aḥādīth* sont également une révélation d'Allah, bien que la formulation soit du Messager ﷺ. Quant au *Qur'ān*, ses formulation et signification sont d'Allah, exalté soit-Il. En ce qui concerne la *Sunnah* et les *aḥādīth* prophétiques, leur signification est d'Allah. Mais leur formulation est du Messager ﷺ, celui qui ne prononce rien sous l'effet de la passion. Ses paroles sont infaillibles et véridiques. Il n'est pas touché par le doute. Donc quiconque renie la *Sunnah* aura mécru, car il aura distordu le second fondement.

---

191. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans son *Al-Musnad* (4/132), *Ad-Dārimī* dans son *Sunan* (1/153, n°586), *Abū Dāwūd* dans son *Sunan* (4/200, n°4604), *At-Tirmidhī* dans son *Sunan* (5/35, n°2664), *Ibn Mājah* dans son *Sunan* (1/6, n°12), *Ibn Ḥibbān* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/189, n°12), *Al-Ḥākim* dans *Al-Mustadrak 'alā Aṣ-Ṣaḥīḥayn* (1/191) et d'autres, d'après *Al-Miqdām ibn Ma'dī Karib*. *At-Tirmidhī* a dit : «*Ḥasan ghārib*» et *Al-Ḥākim* a dit : «Sa chaîne est authentique.»

192. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans son *Musnad* (5/183), *Ibn Mājah* (n°230), *Ibn Abī 'Āṣim* dans *As-Sunnah* (94), *Ibn Ḥibbān* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°67) et d'autres, d'après *Zayd ibn Thābit* ﷺ et *Al-Buṣayrī* dans *Miṣbaḥ az-Zujājah* (3/206).

193. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/37, n°67) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1305, n°1679), d'après *Abū Bakrah* ﷺ.

La *Sunnah* est essentielle au *Qur'ān* parce qu'elle l'explique et le clarifie.

﴿وَأَنزَلْنَا إِلَيْكَ الذِّكْرَ لِتُبَيِّنَ لِلنَّاسِ مَا نُزِّلَ إِلَيْهِمْ﴾

«... Et vers toi, Nous avons fait descendre le *Qur'ān*, pour que tu exposes clairement aux gens ce qu'on a fait descendre pour eux...» [*An-Naḥl* : 44]

La *Sunnah* clarifie et explique donc le *Qur'ān* parce que ce dernier vint avec de nombreuses injonctions globales, comme la prière, la *zakāh*, le *Ḥajj* et le jeûne. La *Sunnah* les explique et clarifie. Elle explique la *zakāh* et ses montants, le début et la fin du jeûne, les rites du *Ḥajj* et comment les accomplir. Le Prophète ﷺ dit :

لِتَأْخُذُوا عَنِّي مَنَاسِكَكُمْ.

«*Prenez de moi vos rites (du Ḥajj).*» [194]

Il dit également :

صَلُّوا كَمَا رَأَيْتُمُونِي أُصَلِّي.

«*Priez comme vous m'avez vu prier.*» [195]

Allah le Très-Haut dit :

﴿لَّقَدْ كَانَ لَكُمْ فِي رَسُولِ اللَّهِ أُسْوَةٌ حَسَنَةٌ﴾

«En effet, vous avez dans le Messager d'Allah un excellent modèle [à suivre]...» [*Al-Aḥzāb* : 21]

La *Sunnah* explique donc et clarifie le *Qur'ān*. Celui qui dit : «Je vais mettre en application le *Qur'ān* et pas la *Sunnah*» est un menteur. Il ne met pas en application le *Qur'ān*, car il contient :

﴿وَمَا آتَاكُمُ الرَّسُولُ فَخُذُوهُ وَمَا نَهَاكُمْ عَنْهُ فَانتَهُوا﴾

«... Prenez ce que le Messager vous donne ; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en...» [*Al-Ḥashr* : 7]

Il contient aussi :

﴿وَمَا يَنطِقُ عَنِ الْهَوَىٰ ۝ إِنْ هُوَ إِلَّا وَحْيٌ يُوحَىٰ﴾

«et il ne prononce rien sous l'effet de la passion ; ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée.» [*An-Najm* : 3-4]

Ainsi qu'elle l'explique :

﴿وَأَنزَلْنَا إِلَيْكَ الذِّكْرَ لِتُبَيِّنَ لِلنَّاسِ مَا نُزِّلَ إِلَيْهِمْ﴾

194. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/943, n°1297), d'après *Jābir* ﷺ.

195. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/226, n°605) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/456, n°674), d'après *Mālik ibn Al-Ḥuwayrith* ﷺ.

«... Et vers toi, Nous avons fait descendre le *Qur'ān*, pour que tu exposes clairement aux gens ce qu'on a fait descendre pour eux...»
[*An-Naḥl* : 44]

Puisqu'il a délaissé la *Sunnah*, il ne peut mettre en application le *Qur'ān* comme il le prétend.

Certains différencient les *aḥādīth* en disant : «Le *ḥadīth mutawātir* implique la science absolue, alors que le *ḥadīth āḥād*[196] contient le doute.» Ceci est faux. Car tout ce qui a été authentiquement rapporté et prouvé du Messager ﷺ apporte la science absolue, que ce soit *mutawātir* ou *āḥād*. Un *ḥadīth* authentique convient pour preuve dans tous les cas sans faire de différence. Il est obligatoire de s'y soumettre et d'agir en accord avec eux tous sans distinction.

Aussi, les soufis ne suivent pas la *Sunnah*, ni même le *Qur'ān*. Ils n'agissent que selon leur bon plaisir, disant : «Nous recevons directement d'Allah, sans passer par le chemin du Messager ﷺ, parce que nous avons atteint Allah. Nous n'avons donc pas besoin du Messager ﷺ. Le Messager ﷺ n'est que pour les gens du commun qui n'ont pas encore atteint Allah.» Ceci est la pire des faussetés et de la mécréance — et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge.

Sa parole : «**... ou renier quoi que ce soit...**»

Celui qui renie la *Sunnah* de manière générale en disant qu'il ne la mettra pas en application et qu'il n'agira que suivant le *Qur'ān* ou renie certains *aḥādīth* authentiques en disant qu'il ne les mettra pas en application ou, comme certains disent, ne mettra en application la *Sunnah* que si elle se conforme au *Qur'ān*, ceci est faux et est accuser le Messager d'Allah ﷺ d'avoir apporté quelque chose qui contredit le *Qur'ān*. Une telle parole n'est pas permise. Le Prophète ﷺ a ordonné tant de choses qui ne sont pas présentes dans le *Qur'ān*, comme l'interdiction d'épouser simultanément une femme et ses tantes paternelle et maternelle. Ceci n'est pas dans le *Qur'ān*. Le *Qur'ān* mentionne l'interdiction d'épouser deux sœurs en même temps et le Messager ﷺ a dit :

لَا يُجْمَعُ بَيْنَ الْمَرْأَةِ وَعَمَّتِهَا، وَلَا بَيْنَ الْمَرْأَةِ وَخَالَتِهَا.

«Il ne faut pas avoir comme épouses en même temps une femme et sa tante paternelle, ni une femme et sa tante maternelle.»[197]

Il est donc obligatoire de mettre en application les paroles du Messager ﷺ.

196. NdT : *Aḥādīth* qui ne sont pas rapportés par un grand nombre de rapporteurs à chaque étape de la chaîne.

197. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (5/1965, n°4820) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/1028, n°1408), d'après *Abū Hurayrah* ﷺ.

Sa parole : «**... remettez en question son Islam, car il s'agit de quelqu'un de mauvais en actes et paroles.**»

Celui qui dit cela fait soit partie des *Khawārij* ou des *Jahmiyyah* et des *Mu'tazilah* ou des soufis qui prétendent ne pas avoir besoin des *aḥādīth* parce qu'ils ont atteint Allah et reçoivent directement de Lui. Ils disent : «Vous prenez votre religion des morts, d'après les morts, alors que nous la prenons du Vivant Qui ne mourra jamais !»

Sa parole : «**Parce que l'on ne diffame pas le Messager d'Allah ﷺ et les Compagnons.**»

Le Messager d'Allah ﷺ ne peut être diffamé parce qu'Allah, exalté soit-Il, l'a rendu infaillible. Celui qui accuse ou diffame le Messager ﷺ en disant qu'il agit en accord avec sa passion ou qu'il est injuste ou oppresse ou autres aura mécru.

De même celui qui diffame les Compagnons du Messager ﷺ, parce qu'Allah les agrée et Il fit leur éloge. Et le Prophète ﷺ les agréa et fit leur éloge et ils sont la meilleure des générations. Le Prophète ﷺ a dit :

خَيْرُكُمْ قَرْنِي ...

«Les meilleurs d'entre vous sont ma génération...» [198]

Il dit également :

لَا تَسُبُّوا أَصْحَابِي، فَوَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ لَوْ أَنْفَقَ أَحَدُكُمْ مِثْلَ أُحُدٍ ذَهَبًا مَا بَلَغَ مُدَّ أَحَدِهِمْ وَلَا نَصِيفَهُ.

«N'insultez pas mes Compagnons. Par Celui détient mon âme dans Sa Main, si vous dépensiez une montagne d'or aussi grande que Uḥud en aumône, elle représenterait moins que le mudd de l'un d'entre eux, ni même la moitié d'un mudd.» [199]

Allah le Très-Haut dit :

﴿وَالسَّابِقُونَ الْأَوَّلُونَ مِنَ الْمُهَاجِرِينَ وَالْأَنصَارِ وَالَّذِينَ اتَّبَعُوهُم بِإِحْسَانٍ رَّضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا عَنْهُ وَأَعَدَّ لَهُمْ جَنَّاتٍ تَجْرِي تَحْتَهَا الْأَنْهَارُ خَالِدِينَ فِيهَا أَبَدًا ذَٰلِكَ الْفَوْزُ الْعَظِيمُ﴾

«Les tout premiers [croyants] parmi les *Muhājirūn* et les *Anṣār* et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement, Allah les agrée, et ils L'agréent. Il a préparé pour eux des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, et ils y demeureront éternellement. Voilà l'énorme succès !» [*At-Tawbah* : 100]

198. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/938, n°2508) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/1964, n°2535), d'après *'Imrān ibn Al-Ḥuṣayn* ﷺ.

199. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1343, n°3470) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/1967, n°2540), d'après *Abū Sa'īd al-Khudrī* ﷺ.

Allah dit également :

﴿لَّقَدْ رَضِيَ اللَّهُ عَنِ الْمُؤْمِنِينَ إِذْ يُبَايِعُونَكَ تَحْتَ الشَّجَرَةِ﴾

«Allah a très certainement agréé les croyants quand ils t'ont prêté le serment d'allégeance sous l'arbre...» [*Al-Fatḥ* : 18]

Le Serment d'Allégeance sous l'arbre à *Al-Ḥudaybiyah* :

﴿فَعَلِمَ مَا فِي قُلُوبِهِمْ فَأَنزَلَ السَّكِينَةَ عَلَيْهِمْ وَأَثَابَهُمْ فَتْحًا قَرِيبًا﴾

«... Il a su ce qu'il y avait dans leurs cœurs, et a fait descendre sur eux la quiétude, et Il les a récompensés par une victoire proche.» [*Al-Fatḥ* : 18]

Il a aussi dit à la fin de la sourate :

﴿مُّحَمَّدٌ رَّسُولُ اللَّهِ ۚ وَالَّذِينَ مَعَهُ﴾

«*Muḥammad* est le Messager d'Allah. Et ceux qui sont avec lui...»

C'est-à-dire les Compagnons.

﴿أَشِدَّاءُ عَلَى الْكُفَّارِ رُحَمَاءُ بَيْنَهُمْ ۖ تَرَاهُمْ رُكَّعًا سُجَّدًا يَبْتَغُونَ فَضْلًا مِّنَ اللَّهِ وَرِضْوَانًا ۖ سِيمَاهُمْ فِي وُجُوهِهِم مِّنْ أَثَرِ السُّجُودِ ۚ ذَٰلِكَ مَثَلُهُمْ فِي التَّوْرَاةِ﴾

«... sont durs envers les mécréants, miséricordieux entre eux. Tu les vois inclinés, prosternés, recherchant d'*Allāh* grâce et agrément. Leurs visages sont marqués par la trace laissée par la prosternation. Telle est leur image dans la Thora...» [*Al-Fatḥ* : 29]

C'est-à-dire leur description dans la Thora.

﴿وَمَثَلُهُمْ فِي الْإِنجِيلِ﴾

«... Et l'image que l'on donne d'eux dans l'Évangile...» [*Al-Fatḥ* : 29]

C'est-à-dire leur description dans l'Évangile qui fut révélé à *ʿĪsā* عليه السلام,

﴿كَزَرْعٍ أَخْرَجَ شَطْأَهُ فَآزَرَهُ فَاسْتَغْلَظَ فَاسْتَوَىٰ عَلَىٰ سُوقِهِ يُعْجِبُ الزُّرَّاعَ لِيَغِيظَ بِهِمُ الْكُفَّارَ﴾

«... est celle d'une semence qui sort sa pousse, puis se raffermit, s'épaissit, et ensuite se dresse sur sa tige, à l'émerveillement des semeurs. [Allah] par eux [les croyants] remplit de dépit les mécréants...» [*Al-Fatḥ* : 29]

Ceci montre que celui qu'ils remplissent de dépit ou les déteste sera certes mécréant :

﴿لِيَغِيظَ بِهِمُ الْكُفَّارَ﴾

«... [Allah] par eux [les croyants] remplit de dépit les mécréants...» [*Al-Fatḥ* : 29]

Sa parole : «**Nous ne connaissons Allah, le Messager d'Allah ﷺ, le *Qur'ān*, le bien et le mal, le monde et d'Au-delà qu'à travers ce qui a été rapporté.**»

C'est-à-dire les *aḥādīth* qu'ils ont rapporté du Messager d'Allah ﷺ. Donc celui qui les diffame aura diffamé la législation parce qu'elle aurait été rapportée par des rapporteurs menteurs et indignes de confiance. Et c'est le but des juifs et des zoroastriens qui complotent contre les Musulmans : ils insultent les Compagnons et leur but est d'abolir la législation. Parce que s'ils rejettent ceux qui la rapportèrent et diffament les meilleurs de cette communauté, diffamer ceux qui leur sont inférieurs sera plus aisé.

Sa parole : «**Et le *Qur'ān* a plus besoin de la *Sunnah* que la *Sunnah* du *Qur'ān*.**»

Le *Qur'ān* a plus besoin de la *Sunnah*, comme nous l'avons mentionné. Parce que la *Sunnah* clarifie et explique le *Qur'ān*. Certains ordres sont concis dans le *Qur'ān* et ne sont expliqués que dans la *Sunnah*. Allah a ordonné l'accomplissement de la prière, mais n'a ni donné le nombre de ses *raka'āt*, ni sa description. C'est le Messager ﷺ qui l'expliqua en disant :

صَلُّوا كَمَا رَأَيْتُمُونِي أُصَلِّي.

«Priez comme vous m'avez vu prier.» [200]

Le pèlerinage a également été mentionné de manière concise dans le *Qur'ān* et son explication fut confiée au Messager ﷺ. Il accomplit le Ḥajj, dirigea les Musulmans durant le pèlerinage d'adieu et dit :

لِتَأْخُذُوا عَنِّي مَنَاسِكَكُمْ.

«Prenez de moi vos rites (du Ḥajj).» [201]

C'est-à-dire apprenez de ce que je fais et ce que je dis ce qui vous permettra d'accomplir vos rites. Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿لَّقَدْ كَانَ لَكُمْ فِي رَسُولِ اللَّهِ أُسْوَةٌ حَسَنَةٌ لِّمَن كَانَ يَرْجُو اللَّهَ وَالْيَوْمَ الْآخِرَ وَذَكَرَ اللَّهَ كَثِيرًا﴾

«En effet, vous avez dans le Messager d'Allah un excellent modèle [à suivre], pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquemment.» [*Al-Aḥzāb* : 21]

Le *Qur'ān* a donc besoin de la *Sunnah* pour l'expliquer. Celui qui prend du seul *Qur'ān* l'aura certainement séparé de ce qui l'explique et le clarifie. C'est le but des gens de l'égarement et de ceux qui ont une inclination vers l'égarement dans le

200. Sa référence a précédé.
201. Sa référence a précédé.

cœur, parce que les gens déviés prennent une partie de la preuve et abandonnent l'autre qui l'explique et la clarifie. Ils prennent d'un côté les versets équivoques et abandonnent les versets clairs qui les expliquent et les clarifient.

C'est la méthodologie des gens de la déviation, qui prétendent la science, et des ignorants qui prétendent posséder de la science sans connaître les méthodes et les principes de déduction et interdisant et autorisant de ce fait sans compréhension ou science — nous cherchons refuge auprès d'Allah — parce qu'ils ne suivent pas la méthode scientifique. Ils ne font qu'étudier tout seuls ou apprennent dans leurs livres ou avec d'autres aussi ignorants qu'eux.

٦٧ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ: وَالكَلَامُ وَالجِدَالُ وَالخُصُومَةُ فِي القَدَرِ خَاصَّةً مَنْهِيٌّ عَنْهُ عِنْدَ جَمِيعِ الفِرَقِ؛ لِأَنَّ القَدَرَ سِرُّ اللَّهِ، وَنَهَى الرَّبُّ جَلَّ تَعَالَى الأَنْبِيَاءَ عَنِ الكَلَامِ فِي القَدَرِ، وَنَهَى النَّبِيُّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ عَنِ الخُصُومَةِ فِي القَدَرِ، وَكَرِهَهُ أَصْحَابُ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ وَرَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ، وَكَرِهَهُ التَّابِعُونَ، وَكَرِهَهُ العُلَمَاءُ وَأَهْلُ الوَرَعِ، وَنَهَوا عَنِ الجِدَالِ فِي القَدَرِ، فَعَلَيْكَ بِالتَّسْلِيمِ وَالإِقْرَارِ وَالإِيمَانِ، وَاعْتِقَادِ مَا قَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ فِي جُمْلَةِ الأَشْيَاءِ وَاسْكُتْ عَمَّا سِوَى ذَلِكَ.

[67] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Et la spéculation, le débat et discuter du destin sont spécifiquement interdits par tous les groupes. Parce que le destin est le secret d'Allah. Le Seigneur, Exalté soit-Il, a interdit aux prophètes de discuter du destin. Le Messager d'Allah ﷺ a interdit de discuter du destin. Et les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ, les *Tābiʿūn* et les savants, ainsi que les gens de piété ont détesté cela. Ils interdirent tous de discuter ou débattre du destin. Il vous est donc obligatoire de vous y soumettre, de l'accepter, d'y avoir foi et de croire en ce que le Messager d'Allah ﷺ dit à son propos et vous taire sur autre que cela.»

Commentaire

L'un des fondements et des piliers de la foi est la croyance au destin. Le destin fait référence aux événements qui arrivent et qu'Allah a décrété de manière éternelle. Tout ce qui arrive n'a pas lieu soudainement, sans avoir été décrété par Allah, exalté soit-Il.

Allah sait ce qui s'est passé et ce qui se passera, le passé et le futur.

Puis Il écrivit tout cela dans la Tablette Gardée :

أَوَّلَ مَا خَلَقَ اللَّهُ القَلَمَ. قَالَ لَهُ: اكْتُبْ مَا هُوَ كَائِنٌ إِلَى يَوْمِ القِيَامَةِ فَجَرَى القَلَمُ بِمَا هُوَ كَائِنٌ إِلَى يَوْمِ القِيَامَةِ.

«La première chose qu'Allah créa est la plume. Il lui dit : «Écris tout ce qui arrivera jusqu'au Jour de la résurrection.»» [202]

202. Rapporté par *Abū Dāwūd* dans son *Sunan* (n°4700), *Aṭ-Ṭabarānī* dans *Musnad ash-Shāmiyyīn* (n°59) et *Al-Bayhaqī* dans *As-Sunan al-Kubrā* (10/204). *Aḍ-Ḍayā'* l'a authentifié dans *Al-Mukhtārah* (n°336). Un texte similaire a été rapporté par *Aṭ-Ṭayālisī* dans son *Musnad* (n°577), l'*Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (5/317), *At-Tirmidhī* dans son *Sunan* (n°2155, 3319), *Al-Firyābī* dans *Kitāb al-Qadar* (n°425), *Ibn Abī ʿĀṣim* dans *As-Sunnah* (n°107), *Al-Ājurrī* dans *Ash-Sharīʿah* (n°180, 346) et d'autres.

Le Trône fut-il créé avant la plume ?

Et la création de la plume précéda celle des cieux et de la terre de cinquante mille ans et le Trône d'Allah était sur l'eau. [203]

Les savants divergent à ce sujet : le Trône fut-il créé avant la plume ou la plume fut-elle créée avant le Trône ? L'avis authentique [204] est que le Trône fut créé avant la plume parce que lorsqu'Allah la créa et lui ordonna d'écrire, Son Trône était déjà sur l'eau.

En conséquence, le grand savant *Ibn Al-Qayyim — raḥimahullah —* a dit :

> «Les gens divergent à propos de la plume qui fut utilisée pour écrire le décret de *Ad-Dayān* (i.e. Allah). Existait-elle avant ou après le Trône ? Il existe deux avis chez *Abū Al-ʿAllā al-Hamadẖānī*. La vérité est que le Trône était le premier parce qu'avant l'écriture, il avait déjà été placé sur ses piliers, alors que l'écriture par la noble plume arriva après, sans que beaucoup de temps ne se soit écoulé.» [205]

Nous avons déjà abordé le sujet du destin, mais ce qui est voulu ici est l'interdiction d'entrer dans de vaines discussions à son propos.

Sa parole : «**Et la rhétorique, le débat et la discussion à propos du destin sont spécifiquement interdits...**»

Nous savons que la croyance au destin, avec ses niveaux, fait partie des piliers de la foi en Allah, exalté soit-Il. Donc celui qui ne croit pas au destin n'est pas croyant, parce qu'il aura renié l'un des piliers de la foi.

Aussi, il n'est pas permis de débattre au sujet du destin. «Pourquoi Allah punirait-Il Untel?» «Pourquoi Allah fait-Il ceci ?», comme cela a précédé : il n'est pas permis de demander «Pourquoi ?» ou «Comment ?» Il ne faut donc pas émettre d'objection envers Allah, ni plonger dans des débats à propos du destin, car ils seraient sans fin. Vous devez vous soumettre et avoir foi et ne pas vous mêler de l'une des affaires d'Allah. Nul ne connaît cela en dehors d'Allah et vous n'arriveriez à aucune conclusion.

C'est pour cela qu'il est dit : «Parce que le destin est le secret d'Allah.» [206]

---

203. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/2044, n°2653), d'après *ʿAbdullāh ibn ʿAmr ibn Al-ʿĀṣ* qui dit que le Messager d'Allah ﷺ a dit : «*Allāh a écrit la mesure de toute création cinquante mille ans avant la création des cieux et de la terre.*» et a dit : «*Son Trône était sur l'eau.*»

204. C'est l'avis de la majorité des savants. Voir *Bughyah al-Murtād* de *Shaykh Al-Islām Ibn Taymiyyah* (p.285-295) et *Al-Bidāyah wan-Nihāyah* de l'*Imām Ibn Kathīr* (1/8-9).

205. Voir *Sharḥ Nūniyyah Ibn Al-Qayyim* de *Al-ʿAllāmah Ibn ʿIsā* (1/375).

206. *Ibn ʿAbd Al-Barr* a dit dans *Al-Istidẖkār* (8/263) : «Les savants et les sages du passé disaient : le destin est le secret d'Allah, n'y plongez donc pas.»

Le secret d'Allah ne pourra jamais être ni cerné, ni englobé. Ne vous y plongez donc pas. Il vous est donc obligatoire de croire en ce qui a été rapporté dans les textes du *Qur'ān* et de la *Sunnah*. Arrêtez-vous à ceci, accomplissez de bonnes actions et délaissez les péchés. Ne dites pas : «Si Allah m'a décrété d'être parmi les habitants du Paradis, je serai parmi les habitants du Paradis, même si je ne fais rien. Et s'Il m'a décrété d'être parmi les habitants de l'Enfer, je serai parmi les habitants de l'Enfer.» Cette parole est fausse. Il n'est donc pas permis de se plonger dans ces affaires, parce que cela ne concerne pas les serviteurs. C'est l'affaire d'Allah. Ce sont vos actions qui doivent vous concerner et c'est ce qui vous est demandé. Quant à se plonger dans le destin, c'est comme entrer un labyrinthe : le serviteur n'en sortira jamais.

Sa parole : «**... par toutes les sectes. Parce que le destin est le secret d'Allah.**»

Pour toutes les communautés parce que le destin est le secret d'Allah et il est impossible de le cerner. Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿وَلَا يُحِيطُونَ بِشَيْءٍ مِّنْ عِلْمِهِ إِلَّا بِمَا شَاءَ﴾

«**... Et, de Sa science, ils n'embrassent que ce qu'Il veut...**» [*Al-Baqarah* : 255]

﴿وَلَا يُحِيطُونَ بِهِ عِلْمًا﴾

«**... alors qu'eux-mêmes ne Le cernent pas de leur science.**» [*Ṭāhā* : 110]

Ne vous plongez pas dans les affaires d'Allah et contentez-vous des vôtres. Accomplissez de bonnes actions, délaissez les péchés et repentez-vous en. Améliorez vos comptes tant que vous êtes dans cette vie. Préoccupez-vous de vous-même. Mais de se préoccuper du destin : «Pourquoi est-ce que ceci arriva.», «Pourquoi est-ce que ceci arrivera ?», «Si Allah a tout décrété, je n'ai pas besoin d'agir», toutes ces paroles sont fausses et sans valeur. Lorsque les Compagnons demandèrent : «Ne devrions-nous pas nous reposer sur ce qui nous a été décrété ?» Il ﷺ répondit :

اعْمَلُوا فَكُلٌّ مُيَسَّرٌ لِمَا خُلِقَ لَهُ.

«Continuez d'agir, vous trouverez facilitées les actions qui vous mèneront à votre lieu de destination.»

Puis il fut révélé :

﴿إِنَّ سَعْيَكُمْ لَشَتَّىٰ ۝٤ فَأَمَّا مَنْ أَعْطَىٰ وَاتَّقَىٰ ۝٥ وَصَدَّقَ بِالْحُسْنَىٰ ۝٦ فَسَنُيَسِّرُهُ لِلْيُسْرَىٰ ۝٧ وَأَمَّا مَن بَخِلَ وَاسْتَغْنَىٰ ۝٨ وَكَذَّبَ بِالْحُسْنَىٰ ۝٩ فَسَنُيَسِّرُهُ لِلْعُسْرَىٰ﴾

«Vos efforts sont divergents. Celui qui donne et craint (Allah) et déclare véridique la plus belle récompense Nous lui faciliterons la voie au plus grand bonheur. Et quant à celui qui est avare, se dispense (de l'adoration d'Allah), et traite de mensonge la plus belle

récompense, Nous lui faciliterons la voie à la plus grande difficulté» [*Al-Layl* : 4-10] [207]

Vous serez donc la cause de soit le salut de votre âme ou de sa perte par vos actions, accomplies par votre libre-arbitre. Le Prophète ﷺ a dit :

كُلُّ النَّاسِ يَغْدُو. فَمُعْتِقٌ نَفْسَهُ أَوْ مُوبِقُهَا.

«Tout le monde commence la journée prêt à marchander son âme. Soit il la rachète, soit il la ruine.» [208]

Sa parole : **«Le Seigneur, Exalté soit-Il, a interdit aux prophètes de discuter du destin.»**

Allah a interdit aux créatures, que ce soient les prophètes ou les autres de discuter à propos du destin, et il n'a jamais été rapporté que les prophètes s'opposèrent à Allah à propos du destin. Parce qu'ils connaissent la grandeur et la sagesse d'Allah. Ils se soumettent et se comportent comme il se doit avec Allah sans Lui demander ce qui ne contient pas d'intérêt pour eux. Les prophètes ne demandèrent donc rien à ce sujet. De même, les adeptes des prophètes ne posèrent jamais de question à ce sujet. Les prophètes et leurs adeptes ne faisaient qu'agir et y prêtaient attention et ne posaient pas de questions à propos du destin, sauf en ce qui concerne le fait d'y croire et d'y avoir foi.

La croyance au destin vous libérera des doutes, illusions et inquiétudes. Le Prophète ﷺ a dit :

اعْلَمْ أَنَّ مَا أَصَابَكَ لَمْ يَكُنْ لِيُخْطِئَكَ، وَمَا أَخْطَأَكَ لَمْ يَكُنْ لِيُصِيبَكَ.

«Tout ce qui vous touche ne pouvait vous manquer et tout ce qui vous a évité ne pouvait vous atteindre.» [209]

Ne dites pas :

لَوْ أَنِّي فَعَلْتُ لَكَانَ كَذَا وَ كَذَا وَلَكِنْ، قُلْ : قَدَرُ اللَّهُ وَ مَا شَاءَ فَعَلَ.

«Si j'avais fait ceci, il serait arrivé cela. Mais dites : «Allah l'a décrété et Il fait ce qu'Il veut.»» [210]

---

207. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/1890, n°4661) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/203, n°223), d'après *ʿAlī* ﷺ.

208. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/203, n°223), d'après *Abū Mālik al-Ashʿarī* ﷺ.

209. Sa référence a précédé, du *ḥadīth* de *ʿUbādah ibn Aṣ-Ṣāmit* ﷺ et de celui de *Ibn ʿAbbās* ﷺ.

210. D'après *Abū Hurayrah* ﷺ qui dit que le Messager d'Allah ﷺ a dit :

> « *Le croyant le plus fort dans sa croyance est meilleur et plus aimé par Allah que celui qui est plus faible dans sa croyance. Et il y a du bien dans tous les deux. De toutes les bonnes choses, veille à celle qui te sera la plus bénéfique, continue d'invoquer l'aide d'Allah et n'abandonne pas. Si quelque chose venait à te toucher, ne dis pas : «Si j'avais fait ceci, il serait arrivé cela. Mais dis : «Allah l'a décrété et Il fait ce qu'Il veut. Et «si» n'ouvre que la porte à Shayṭān.*»

Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/2052, n°2664).

Sa parole : «**Le Messager d'Allah ﷺ a interdit de discuter du destin. Et ainsi en firent les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ, les *Tābiʿūn* et les savants, ainsi que les gens de piété.**»

Lorsque la secte des *Qadariyyah* fit son apparition à la fin de l'époque des Compagnons, les Compagnons les blâmèrent du plus grand blâme, mirent en garde contre eux et expliquèrent qu'il est obligatoire au serviteur de croire que tout ce qui a pu le toucher ne pouvait le manquer et que tout ce qui a pu le manquer n'aurait pu le toucher et que celui qui ne croit pas en cela, Allah l'enverra certainement au feu. [211] Ainsi leur parole était unanime lorsque la secte des *Qadariyyah* apparut à leur époque.

Sa parole : «**Il vous est donc obligatoire de vous y soumettre, de l'accepter, d'y avoir foi...**»

C'est ce qui vous est obligatoire en ce qui concerne le destin : la soumission au destin d'Allah, ne rien y objecter, croire qu'Allah ne fait rien sans sagesse, et qu'Il ne punira personne, si ce n'est par ses actions. Au lieu de blâmer le destin, vous devez

211. D'après *ʿAbdullāh ibn Fayrūz ad-Daylamī* qui dit :

> «Quelque chose à propos du destin me traversa l'esprit et je craignis que cela détruise ma religion et mon affaire. Je vins donc à *Ubayy ibn Kaʿb* et lui dis : «Ô *Abū Al-Mundhir*, quelque chose du destin m'a traversé l'esprit et je crains pour ma religion et mon affaire. Dis-moi quelque chose à ce sujet et peut être qu'Allah m'en fera tirer bénéfice.» Il dit alors : «Si Allah avait châtié tous les habitants de Ses cieux et de Sa terre, Il n'aurait pas été injuste envers eux. Et s'Il leur avait fait miséricorde, Sa miséricorde aurait été meilleure pour eux que leurs actions. Si tu avais possédé l'équivalent de la montagne d'*Uḥud* en or ou dépensé son équivalent dans le sentier d'Allah, cela n'aurait pas été accepté jusqu'à ce que tu croies au destin. Sache que tout ce qui a pu te toucher ne pouvait te manquer et que tout ce qui a pu te manquer ne pouvait t'atteindre. Si tu meurs sur autre que cela, tu seras au feu. Il se peut que tu souhaites approcher mon frère *ʿAbdullāh ibn Masʿūd* pour le questionner.» Je l'approchais donc et le questionnais et il me répondit la même chose que *Ubayy*, puis me dit : «Il se peut que tu souhaites aller voir voir *Ḥudhayfah*.» Je l'approchais et le questionnais et il me répondit la même chose que ce qu'ils m'avaient dit, puis me dit : «Va voir *Zayd ibn Thābit* et demande lui.» J'approchais *Zayd ibn Thābit* et lui demandais et il me dit qu'il avait entendu le Messager d'Allah ﷺ dire :
>
> > *«Si Allāh avait châtié tous les habitants de Ses cieux et de Sa terre, Il n'aurait pas été injuste envers eux. Et s'Il leur avait fait miséricorde, Sa miséricorde aurait été meilleure pour eux que leurs actions. Si tu avais possédé l'équivalent de la montagne d'Uḥud en or ou dépensé son équivalent dans le sentier d'Allāh, cela n'aurait pas été accepté jusqu'à ce que tu croies au destin dans sa totalité. Sache que tout ce qui a pu te toucher ne pouvait te manquer et que tout ce qui a pu te manquer ne pouvait t'atteindre. Si tu meurs sur autre que cela, tu seras en Enfer.»*

Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (5/185-189), *Abū Dāwūd* dans son *Sunan* (n°4699), *Ibn Mājah* dans son *Sunan* (n°77) et c'est sa formulation. *Ibn Ḥibbān* l'a jugé authentique, ainsi que *Shaykh Al-Islām Muḥammad ibn ʿAbd Al-Wahhāb* dans *Kitāb at-Tawḥīd* (partie 59).

vous blâmer vous-mêmes et vous repentir à Allah. Nul ne vous empêchera de vous repentir et Allah accepte le repentir du repentant.

Pourquoi donc vous préoccuper de ce dont vous ne pourrez tirer de bénéfice ? Il vous est donc obligatoire de vous soumettre et de ne pas avoir de vaines discussions dans ce qui ne vous concerne pas.

Dans le *ḥadīth* de *Abū Hurayrah* ﷺ, le Prophète ﷺ a dit :

وَمِنْ حُسْنِ إِسْلَامِ الْمَرْءِ تَرْكُهُ مَا لَا يَعْنِيهِ.

«Il fait partie du bel Islām de la personne de délaisserce qui ne la regarde pas.» [212]

Sa parole : **«... et de croire en ce que le Messager d'Allah ﷺ dit à son propos et vous taire sur autre que cela.»**

C'est-à-dire croire en ce que le Messager ﷺ a dit parce qu'il ne prononce rien sous l'effet de ses passions. Ne suspectez ni ne doutez des *aḥādīth* tant qu'il est prouvé qu'ils ont été rapportés du Messager ﷺ. Il n'y a pas de place pour l'hésitation.

﴿فَلَا وَرَبِّكَ لَا يُؤْمِنُونَ حَتَّىٰ يُحَكِّمُوكَ فِيمَا شَجَرَ بَيْنَهُمْ ثُمَّ لَا يَجِدُوا فِي أَنفُسِهِمْ حَرَجًا مِّمَّا قَضَيْتَ وَيُسَلِّمُوا تَسْلِيمًا﴾

«Non!... Par ton Seigneur! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence].» [*An-Nisā'* : 65]

﴿وَمَا كَانَ لِمُؤْمِنٍ وَلَا مُؤْمِنَةٍ إِذَا قَضَى اللَّهُ وَرَسُولُهُ أَمْرًا أَن يَكُونَ لَهُمُ الْخِيَرَةُ مِنْ أَمْرِهِمْ ۗ وَمَن يَعْصِ اللَّهَ وَرَسُولَهُ فَقَدْ ضَلَّ ضَلَالًا مُّبِينًا﴾

«Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et Son messager ont décidé d'une chose d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir. Et quiconque désobéit à Allah et à Son messager, s'est égaré certes, d'un égarement évident.» [*Al-Aḥzāb* : 36]

Et d'autres versets similaires. Il vous est donc obligatoire d'obéir, vous soumettre et y être assujetti.

Sa parole : **«... à son propos...»**

C'est-à-dire en tout. Le Messager ﷺ a transmis d'Allah tout ce dont les gens ont besoin dans leurs affaires religieuses et leur expliqua et Allah paracheva la religion par son intermédiaire. Il n'existe pas de bien sans qu'il ne l'ait montré à sa

212. Rapporté par *At-Tirmidhī* dans son *Sunan* (4/558, n°2317) qui dit : «*Gharīb*», *Ibn Mājah* dans son *Sunan* (2/1315, n°3976), *Al-Bayhaqī* dans *Shu'ab al-Īmān* (4/255, n°4987), *Ibn Ḥibbān* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/466, n°229) et d'autres, d'après *Abū Hurayrah* ﷺ.

communauté et pas de mal sans qu'il ne la prévint à son encontre. Il la laissa sur une voie claire, de jour comme de nuit, seuls ceux qui sont perdus en dévieront.

«... et vous taire sur autre que cela.»

Ceci est comme dans le *ḥadīth* :

إِنَّ اللَّهَ فَرَضَ فَرَائِضَ فَلَا تُضَيِّعُوهَا، وَحَرَّمَ أَشْيَاءَ فَلَا تَنْتَهِكُوهَا، وَسَكَتَ عَنْ أَشْيَاءَ رَحْمَةً بِكُمْ غَيْرَ نِسْيَانٍ فَلَا تَسْأَلُوا عَنْهَا.

«Allah a certes prescrit des obligations, ne les négligez donc pas. Il a interdit certaines choses, ne les faites pas. Et Il S'est tu à propos d'autres choses par miséricorde envers vous, non par oubli, ne posez donc pas de questions sur cela.» [213]

Ne posez pas de question en dehors de ce qui vous est nécessaire pour votre religion ou votre vie mondaine.

مِنْ حُسْنِ إِسْلَامِ الْمَرْءِ تَرْكُهُ مَا لَا يَعْنِيهِ.

«Il fait partie du bel Islām de la personne de délaisser ce qui ne la regarde pas.»

Quant à ce qui ne vous est pas nécessaire, poser des questions à ce sujet fait partie de la curiosité et le Prophète ﷺ a interdit les discussions inutiles, l'abus de questions et de dilapider l'argent. [214] Que vos questions soient donc en proportion de vos besoins et n'en posez pas sur ce dont vous n'avez pas besoin.

213. Rapporté par *Aṭ-Ṭabarānī* dans *Al-Mu'jam al-Kabīr* (22/221, n°589), *Ad-Dāraquṭnī* dans son *Sunan* (4/184), *Al-Ḥākim* dans *Al-Mustadrak 'alā Aṣ-Ṣaḥīḥayn* (4/129), *Al-Bayhaqī* dans *As-Sunan al-Kubrā* (10/12) et d'autres, d'après *Abū Tha'labah al-Khushanī* ﷺ. Le texte du *ḥadīth* a été authentifié par *Al-Ḥāfiẓ ibn Kathīr* dans son *Tafsīr* (1/278).

214. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/537, n°1407) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1341, n°593), d'après *Al-Mughīrah ibn Shu'bah* ﷺ.

Les miracles du Prophète montrent sa véracité

٦٨ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالإِيمَانُ بِأَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ أُسْرِيَ بِهِ إِلَى السَّمَاءِ، وَصَارَ إِلَى العَرْشِ وَكَلَّمَ اللَّهُ تَبَارَكَ وَ تَعَالَى، وَدَخَلَ الجَنَّةَ، وَاطَّلَعَ إِلَى النَّارِ، وَرَأَى الملَائِكَةَ، وَسَمِعَ كَلَامَ اللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ، وَنُثِرَتْ لَهُ الأَنْبِيَاءُ، وَرَأَى سُرَادِقَاتِ العَرْشِ وَالكُرْسِيِّ وَجَمِيعَ مَا فِي السَّمَوَاتِ وَمَا فِي الأَرَضِينَ فِي اليَقَظَةِ، حَمَلَهُ جِبْرِيلُ عَلَى البُرَاقِ حَتَّى أَدَارَهُ فِي السَّمَوَاتِ، وَفُرِضَتْ عَلَيْهِ الصَّلَوَاتُ الخَمْسِ تِلْكَ اللَّيْلَةِ، وَرَجَعَ إِلَى مَكَّةَ لَيْلَتِه، وَذَلِكَ قَبْلَ الهِجْرَةِ.

[68] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Et croire que le Messager d'Allah ﷺ a voyagé jusqu'aux cieux, puis jusqu'au Trône et parla à Allah, exalté soit-Il. Il entra au Paradis, vit le feu, vit les anges, entendit la Parole d'Allah, exalté soit-Il, et les prophètes furent assemblés pour lui. Il vit le chapiteau du Trône et le Repose-pieds, et tout ce qui se trouve dans les cieux et la terre tout en étant éveillé. *Jibrīl* le transporta sur *al-Burāq* jusqu'à ce qu'il fisse le tour des cieux. Les cinq prières lui furent rendues obligatoires cette nuit-là. Il retourna à *Makkah* cette même nuit et ce fut avant la *Hijrah*.»

Commentaire

Sa parole : «**Et croire que le Messager d'Allah ﷺ a été élevé dans les cieux...**»

C'est l'un des miracles du Messager ﷺ. Il fait partie de la croyance au Messager d'Allah ﷺ que de croire en ses miracles qui montrent la véracité de son message.

Les plus grands de ses miracles sont le *Qurʾān* et la *Sunnah*. Ils sont les plus grands des miracles et resteront jusqu'au Jour de la résurrection.

De même, parmi ses miracles est *Al-Isrāʾ* wal-Miʿrāj. *Al-Isrāʾ* est son voyage nocturne, alors que *Al-Miʿrāj* est l'ascension. Il fut pris pour un voyage en une nuit de la mosquée *Al-Ḥaram* à *Makkah* jusqu'à la mosquée *Al-Aqsā* en Palestine en compagnie de *Jibrīl* عليه السلام et il fut élevé dans les cieux depuis *Baytul-Maqdis* (Jérusalem).

Comment aurait-il pu voyager en une nuit de *Makkah* à *Baytul-Maqdis* puis être élevé dans les cieux, puis en redescendre, puis revenir à *Makkah* en une seule nuit ? Ceci fut par la Puissance d'Allah, pour Qui rien n'est impossible. Ce n'était pas de sa propre puissance ﷺ, mais par Celle d'Allah, pour Qui rien n'est impossible.

Al-Burāq fut amené, et il s'agit d'un animal qui se déplace très vite, son enjambée s'étendant jusqu'à la limite de sa vision. Le Prophète ﷺ le monta et *Jibrīl* l'accompagna jusqu'à Jérusalem. Ce fut *Al-Isrāʾ*. En ce qui concerne *Al-Miʿrāj*, il fut emmené de *Baytul-Maqdis* jusqu'aux cieux. Il dépassa les sept cieux et s'arrêta au Lotus de la Limite. Il entendit la Parole d'Allah, exalté soit-Il, et Il lui prescrit la prière. Durant cette nuit, il vit le Paradis et l'Enfer, ainsi que les messagers et les prophètes dans les cieux. Allah les réunit pour lui et il dirigea leur prière, afin de montrer ses mérites sur eux. Et Allah lui ordonna les cinq prières alors qu'il était dans les cieux. Ensuite, il redescendit à Jérusalem, puis retourna à *Makkah* dans la même nuit. Au matin, il était à *Makkah*.

Al-Isrāʾ wal-Miʿrāj furent avec corps et l'âme [215]. Ils n'eurent pas seulement lieu dans son âme comme le prétendent certains qui le nient ou trouvent cela étrange. Ils prétendent que seule son âme fut emportée pour le voyage, sans son corps. *Al-Isrāʾ* n'était pas en rêve, mais durant l'éveil. Il fut emmené pour ce voyage éveillé et non en rêve, et c'est l'un de ses miracles ﷺ. Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿سُبْحَانَ الَّذِي أَسْرَىٰ بِعَبْدِهِ لَيْلًا مِّنَ الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ إِلَى الْمَسْجِدِ الْأَقْصَى الَّذِي بَارَكْنَا حَوْلَهُ﴾

«Gloire et Pureté à Celui qui de nuit, fit voyager Son serviteur, de la Mosquée *Al-Ḥarām* à la Mosquée *Al-Aqsā* dont Nous avons béni l'alentour...»

Pourquoi ?

﴿لِنُرِيَهُ مِنْ آيَاتِنَا ۚ إِنَّهُ هُوَ السَّمِيعُ الْبَصِيرُ﴾

«... afin de lui faire voir certaines de Nos merveilles. C'est Lui, vraiment, qui est l'Audient, le Clairvoyant.» [*Al-Isrāʾ* : 1]

Il vit des merveilles durant cette nuit comme le mentionne Allah le Très-Haut :

﴿لَقَدْ رَأَىٰ مِنْ آيَاتِ رَبِّهِ الْكُبْرَىٰ﴾

215. Voir *Tafsīr Ibn Kathīr* (3/23-24), *Fatḥ Al-Bārī* (1/460), *Sharḥ Al-ʿAqīdah aṭ-Ṭaḥāwiyyah* de *Ibn Abī Al-ʿIzz* (p.245-246).

«Il a bien vu certaines des grandes merveilles de son Seigneur.» [*An-Najm* : 18]

Dans la sourate *Al-Isrā'*, Allah le Très-Haut dit :

﴿لِنُرِيَهُۥ مِنْ آيَاتِنَا﴾

«... afin de lui faire voir certaines de Nos merveilles...» [*Al-Isrā'* : 1]

Le Prophète ﷺ vit certains des signes d'Allah durant ce voyage béni. Il est donc obligatoire au Musulman d'y croire et de croire en sa véracité et ne pas avoir le moindre doute à son sujet. Quiconque le renie aura mécru parce qu'il aura traité de menteur Allah, le Messager ﷺ, et le consensus des Musulmans.

Sa parole : **«Il entra au Paradis, vit le feu...»**

Il entra au Paradis et vit ce qu'il contient de félicité et il vit l'Enfer et vit le tourment qu'il contenait. Parce qu'Allah voulut lui montrer certaines de Ses merveilles.

Sa parle : **«... vit les anges...»**

Il vit *Jibrīl* sous sa véritable forme angélique. Il a trois cent soixante ailes, chacune couvrant l'horizon. Les anges sont de grandes créatures et *Jibrīl* est le plus grand et le meilleur des anges عليه السلام.

Il vit les anges et les messagers alors que ces derniers sont morts. Allah les réunit pour lui, et Allah est de toute chose capable.

Sa parole : **«Il vit le chapiteau du Trône et le Repose-pieds...»**

Il vit ce qui se trouve autour du Trône et du Repose-pieds — ils sont tous deux d'immenses créatures, les plus grandes créatures — et ce qui se trouve autour d'elles.

Sa parole : **«... et tout ce qui se trouve dans les cieux et la terre tout en étant éveillé.»**

Ceci réfute ceux qui prétendent qu'il s'agissait d'un rêve. S'il s'était agi d'un rêve, les mécréants ne l'auraient pas trouvé étrange. Parce que l'on accepte les rêves. Ils rejetèrent le fait qu'il était éveillé. Allah le Très-Haut dit :

﴿أَسْرَىٰ بِعَبْدِهِۦ﴾

«... fit voyager Son serviteur [*Muḥammad*]...» [*Al-Isrā'* : 1]

Le terme serviteur fait référence à l'âme et au corps ensemble. Une âme seule ne peut être appelée serviteur et un corps sans âme ne peut être appelé serviteur. On n'appelle serviteur que le corps et l'âme ensemble.

Sa parole : **«*Jibrīl* le transporta sur *al-Burāq*...»**

Al-Burāq est un animal.

Sa parole : «**Les cinq prières lui furent rendues obligatoires cette nuit-là.**»

Ceci est une preuve de l'importance des cinq prières quotidiennes. Elles furent ordonnées au Messager d'Allah ﷺ au ciel, entre lui et Allah, sans intermédiaire, contrairement au reste des législations qui lui furent descendues sur terre par l'intermédiaire de *Jibrīl.*

Ceci montre la grande valeur de ces cinq prières quotidiennes auprès d'Allah.

Al-Isrā' eut lieu avant l'émigration à *Al-Madīnah*, il ﷺ accomplit donc les cinq prières à *Makkah*.

Sa parole : «**Il retourna à *Makkah* cette même nuit et ce fut avant la *Hijrah*.**»

Il retourna à *Makkah* la même nuit. C'est pour cela que les mécréants furent étonnés de ceci et se réjouirent de la mention de cet incident, saisissant l'opportunité de dénigrer le Messager d'Allah ﷺ, se moquer de lui et le ridiculiser. Allah, exalté soit-Il, repoussa alors leur intrigue et prouva la véracité de Son Messager ﷺ et descendit les versets y faisant référence.

La signification de l'âme

٦٩ – قَالَ المؤلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ أَنَّ أَرْوَاحَ الشُّهَدَاءِ فِي حَوَاصِلِ طَيْرٍ خُضْرٍ تَسْرَحُ فِي الجَنَّةِ، وَتَأْوِي إِلَى قَنَادِيلَ تَحْتَ العَرْشِ، وَأَرْوَاحَ الفُجَّارِ وَالكُفَّارِ فِي بِئْرٍ بَرَهُوتَ، وَهِيَ فِي سِجِّينٍ.

[69] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – dit : «Et sachez que les âmes des martyrs sont dans les becs d'oiseaux verts qui volent librement au Paradis et qui se reposent près des lampes sous le Trône. Et les âmes des mécréants et des pervers sont dans les profondeurs de *Barahūt* qui se trouve dans *As-Sijjīn*.»

Commentaire

Sa parole : «**Et sachez que les âmes des martyrs sont dans les becs d'oiseaux verts qui volent librement au Paradis...**»

L'âme qui donne vie à la personne, la fait bouger et la rend consciente est l'un des secrets d'Allah. Nul ne la connaît, si ce n'est Allah, exalté soit-Il. C'est-à-dire que nul n'en connaît la réalité, sauf Allah. Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿وَيَسْأَلُونَكَ عَنِ الرُّوحِ ۖ قُلِ الرُّوحُ مِنْ أَمْرِ رَبِّي وَمَا أُوتِيتُم مِّنَ الْعِلْمِ إِلَّا قَلِيلًا﴾

> «**Et ils t'interrogent au sujet de l'âme, dis : «L'âme relève de l'Ordre de mon Seigneur» . Et on ne vous a donné que peu de connaissance.**» [*Al-Isrā'* : 85]

En se basant sur le sens premier de l'âme, qui est ce qui donne vie à la personne, aux animaux et tout autres être vivants. Cependant, il a été dit que le sens voulu ici pour l'âme est un genre d'anges, et Allah est plus savant.

Dans la langue arabe, *ar-rūḥ* (l'âme) fait référence à ce qui donne vie aux êtres vivants parce que la vie est de deux types :

1. la vie de ce qui bouge : ceux qui possèdent une âme,
2. la vie de ce qui pousse : comme les arbres et plantes. [216]

Y est également incluse la vie du fœtus dans l'utérus de sa mère avant que l'âme ne lui soit insufflée et après quoi il devient vivant dans le sens pouvant bouger. Mais avant cela, il est considéré comme la vie de ce qui pousse. Les philosophes et spéculateurs ont été frappé de confusion au sujet de la réalité de l'âme et furent incapable de la comprendre. Ils tâtonnèrent longuement à ce sujet et ne purent le comprendre.

216. Pour les formes de vies voir *Zād al-Maʿād* (5/755).

Le mort sera assis dans sa tombe

٧٠ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ: وَالإِيمَانُ بِأَنَّ المَيِّتَ يُقْعَدُ فِي قَبْرِهِ وَتُرْسَلُ فِيهِ الرُّوحُ حَتَّى يَسْأَلَهُ مُنْكَرٌ وَنَكِيرٌ عَنِ الإِيمَانِ وَشَرَائِعِهِ، ثُمَّ تُسَلُّ رُوحُهُ بِلَا أَلَمٍ.

[70] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – dit : «Et de croire que le défunt se fera asseoir dans sa tombe, et Allah lui rend son âme afin que *Munkar* et *Nakīr* le questionnent sur la foi et ses législations. Puis son âme est prise sans douleur.»

٧١ – وَيَعْرِفُ المَيِّتُ الزَّائِرَ إِذَا زَارَهُ، وَيَتَنَعَّمُ المؤْمِنُ فِي القَبْرِ، وَيُعَذَّبُ الفَاجِرُ كَيْفَ شَاءَ اللَّهُ.

[71] «Le défunt connaît le visiteur qui lui rend visite. Et le croyant sera dans la félicité dans sa tombe, alors que le pervers sera châtié comme le veut Allah.»

Commentaire

Sa parole : **«Et de croire que le défunt se fera asseoir dans sa tombe...»**

Il est obligatoire de croire que le défunt se fera asseoir dans sa tombe. Son âme reviendra dans son corps et deux anges viendront à lui, ils le questionnent et ceci est ce qui est nommé l'épreuve de la tombe et c'est la chose la plus difficile qu'affrontera le défunt. S'il est sauvé de cette épreuve, il sera sauvé de ce qui la suivra. Mais s'il n'en est pas sauvé, il sera perdu, il n'y aura pas de salut pour lui.

Il sera questionné sur trois sujets : «Qui est ton Seigneur ?» Le croyant répondra : «Mon Seigneur est Allah.» L'hypocrite dira : «*Hā*! *Hā*! Je ne sais pas.» Puis on lui demandera : «Quelle est ta religion ?» Le croyant dira : «Ma religion est l'Islam.» alors que celui qui doute dira : «*Hā*! *Hā*! Je ne sais pas.» Puis, on lui demandera : «Qui est ton Prophète ?» Le croyant répondra : «Mon Prophète est *Muḥammad* ﷺ.» L'hypocrite dira : «*Hā*! *Hā*! Je ne sais pas.»

Puis la tombe du croyant lui sera élargie jusqu'à perte de vue, un lit lui sera apporté du Paradis, une porte du Paradis lui sera ouverte et il sera enveloppé de sa brise et son parfum et il sera dans la félicité dans sa tombe. Quant au mécréant et à l'hypocrite, leur tombe leur sera resserrée, on leur donnera un lit de l'Enfer et une porte vers l'Enfer leur sera ouverte. Ils seront enveloppés par sa chaleur étouffante et son vent brûlant. C'est la signification de la parole de l'auteur : «**... et Allah lui rend son âme afin que *Munkar* et *Nakīr* le questionnent sur la foi et ses législations.**»

Sa parole : «**Le défunt connaît le visiteur qui lui rend visite.**»

C'est pour cela que l'Islam permet la visite des tombes parce que le défunt ressent la présence du visiteur. Ceci fait partie des affaires de *Al-Barzakh*. Ne devons rien dire des affaires de l'Au-delà et de *Al-Barzakh*, si ce n'est ce qui est prouvé par les preuves. Parce que cela fait partie de la science de l'invisible que Seul Allah possède.

Il ne faut pas comprendre que, puisque le défunt ressent celui qui lui rend visite, il est permis de lui demander ce dont nous avons besoin. Nous disons : Allah n'a pas légiféré ceci. On ne doit rien demander au mort. Les Compagnons ne demandèrent jamais rien au Messager d'Allah ﷺ, bien qu'il soit vivant dans sa tombe — dans la vie de *Al-Barzakh*, et non d'ici-bas.

Sa parole : «**Et le croyant sera dans la félicité dans sa tombe, alors que le pervers sera châtié comme le veut Allah.**»

L'un des fondements de la foi est la croyance au châtiment de la tombe et à ses délices. Contrairement aux *Mu'tazilah* qui le renient en disant : «Le défunt est tel que nous l'avons placé dans la tombe. Il n'y a ni châtiment, ni délice pour lui.» Ils s'appuient sur leur raison, leurs idées et leurs pensées et ne croient pas en l'invisible. La vie d'ici-bas ne doit pas être comparée à l'Au-delà et l'Au-delà ne doit pas être comparé à ici-bas. Il est donc obligatoire de croire à l'invisible.

Les châtiments et délices de la tombe sont prouvés. En fait, il est rapporté dans des *aḥādīth mutawātirah* que le défunt sera soit châtié ou dans la félicité dans sa tombe. Donc celui qui renie les châtiments de la tombe tout en connaissant les textes et les preuves aura mécru. Mais celui qui le renie par *ta'wīl* ou suivi aveugle ou ignorance, la vérité doit lui être exposée. Mais, s'il persiste après l'explication, il devra être jugé mécréant.

Croire qu'Allah parla à *Mūsā*

٧٢ – قَالَ المؤلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالإِيمَانَ بِأَنَّ اللَّهَ هُوَ الَّذِي كَلَّمَ مُوسَى بنَ عِمْرَانَ عَلَيْهِ الصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ يَوْمَ الطُّورِ وَمُوسَى يَسْمَعُ مِنَ اللَّهِ الكَلَامَ بِصَوْتٍ وَقَعَ فِي مَسَامِعِهِ مِنْهُ، لَا مِنْ غَيْرِهِ، فَمَنْ قَالَ غَيْرَ هَذَا فَقَدْ كَفَرَ بِاللَّهِ العَظِيمِ.

[72] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – dit : «Et de croire qu'Allah, exalté soit-Il, est Celui qui parla à *Mūsā*, le fils de *ʿImrān*, sur le mont *Ṭūr*. *Mūsā* entendit la Parole d'Allah avec une voix qui provenait directement de Lui et non d'autre que Lui. Quiconque dit autre chose que cela aura mécru en Allah, le Tout Puissant.»

Commentaire

Affirmer la Parole à Allah, exalté soit-Il, est l'un des fondements de la croyance de *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah*. Allah parle avec des paroles véritables. L'ange *Jibrīl* l'a entendu, tout comme *Mūsā*, lorsqu'il se rendit au feu pour prendre un tison et qu'il se rendit compte qu'Allah lui parlait depuis l'arbre, comme Allah le mentionne dans le *Qurʾān*. *Mūsā* l'entendit donc parler. Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿وَكَلَّمَ اللَّهُ مُوسَىٰ تَكْلِيمًا﴾

«... et Allah a parlé à *Mūsā* de vive voix.» [*An-Nisāʾ* : 164]

﴿وَلَمَّا جَاءَ مُوسَىٰ لِمِيقَاتِنَا وَكَلَّمَهُ رَبُّهُ﴾

> «Et **lorsque *Mūsā* vint à Notre rendez-vous et que son Seigneur lui eut parlé...»** [*Al-Aʿrāf* : 143]

Ce fut la seconde fois, lorsqu'Allah promit de lui donner la Thora. *Mūsā* se rendit au lieu convenu, puis Allah lui parla et lui donna les tablettes écrites de la Thora. *Mūsā* entendit donc la Parole d'Allah.

Allah parla également à notre Prophète *Muḥammad* ﷺ durant la nuit de *Al-Miʿrāj* et lui enjoignit les cinq prières quotidiennes. Allah parle donc avec des paroles qui sont audibles, avec des lettres et une voix.

Quant aux *Jahmiyyah* et aux *Muʿtazilah*, ils prétendent qu'Allah ne parle pas. Parce que si l'on affirmait qu'Allah parle, on Le ferait ressembler aux créatures, car les créatures parlent!

Peut-on faire une analogie entre la Parole d'Allah et celle des créatures? La Parole d'Allah est différente de celle des créatures. Mais ils ne font pas de différence entre Allah et les créatures — et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge — ce qui dérive de la bêtise de leur compréhension et de leurs idées.

Ainsi, Allah, exalté soit-Il, parle en réalité, d'une parole qui peut être entendue et le *Qurʾān* fait partie des Paroles d'Allah. La Thora et l'Évangile font partie de Ses Paroles. Il parle quand Il le veut, s'Il le veut, exalté soit-Il. Sa Parole fait partie de Ses actions et Ses actions n'ont ni début, ni fin. Il parle quand Il le veut, s'Il le veut, avec ce qu'Il veut. La Parole est donc l'un de Ses Attributs d'action.

Sa parole : «**... de Lui et non d'autre que Lui.**»

Ni de l'arbre, ni de la Tablette Gardée, ni de *Jibrīl* ou de *Muḥammad* ﷺ. C'est une parole qui vient d'Allah en réalité. L'ange *Jibrīl* et *Muḥammad* ﷺ ne sont que des transmetteurs d'Allah, exalté soit-Il.

Sa parole : «**Quiconque dit autre chose que cela aura mécru en Allah, le Tout Puissant.**»

Quiconque prétend que la Parole d'Allah est créée et qu'Allah ne parle pas ou qu'Il ne possède pas l'Attribut de la Parole est un mécréant qui aura démenti Allah, Son Messager ﷺ et le consensus des Musulmans, sauf s'il est ignorant ou un *muta'awwil* ou un suiveur aveugle de ceux en qui on pourrait avoir une bonne impression. Il faut alors lui expliquer. Mais s'il persiste, il devra être jugé mécréant.

Parce qu'Allah blâma les mécréants qui adoraient des idoles qui n'étaient pas douées de parole. *Ibrāhīm* عليه السلام dit :

﴿يَا أَبَتِ لِمَ تَعْبُدُ مَا لَا يَسْمَعُ وَلَا يُبْصِرُ وَلَا يُغْنِي عَنكَ شَيْئًا﴾

> «**... Ô mon père, pourquoi adores-tu ce qui n'entend ni ne voit, et ne te profite en rien?**» [*Maryam* : 42]

Il dit aux mécréants qui adoraient les idoles :

﴿فَاسْأَلُوهُمْ إِن كَانُوا يَنطِقُونَ﴾

«... Demandez-leur donc, si elles peuvent parler.» [*Al-Anbiyā'* : 63]

Allah, exalté soit-Il, dit à propos des Fils d'*Isrā'īl* :

﴿وَاتَّخَذَ قَوْمُ مُوسَىٰ مِن بَعْدِهِ مِنْ حُلِيِّهِمْ عِجْلًا جَسَدًا لَّهُ خُوَارٌ أَلَمْ يَرَوْا أَنَّهُ لَا يُكَلِّمُهُمْ﴾

«Et le peuple de *Mūsā* adopta après lui un veau, fait de leurs parures : un corps qui semblait mugir. N'ont-ils pas vu qu'il ne leur parlait point...» [*Al-A'rāf* : 148]

Cela montre que le Seigneur parle et que celui qui ne parle pas ne peut être le Seigneur. Comment ordonnerait-Il, interdirait-Il et gérerait-Il s'Il ne parle pas ? Allah est exalté de tout cela. Dans la sourate *Ṭāhā*, Allah le Très-Haut dit :

﴿أَلَّا يَرْجِعُ إِلَيْهِمْ قَوْلًا وَلَا يَمْلِكُ لَهُمْ ضَرًّا وَلَا نَفْعًا﴾

«... qu'il [le veau] ne leur rendait aucune parole et qu'il ne possédait aucun moyen de leur nuire ou de leur faire du bien ?» [*Ṭāhā* : 89]

﴿أَلَّا يَرْجِعُ إِلَيْهِمْ قَوْلًا﴾

«... qu'il [le veau] ne leur rendait aucune parole...» [*Ṭāhā* : 89]

C'est-à-dire qu'il ne leur répondait pas lorsqu'ils lui parlaient.

Le bien et le mal sont du destin d'Allah

٧٣ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ أَنَّ الشَّرَّ وَالخَيْرَ بِقَضَاءِ اللَّهِ وَقَدَرِه.

[73] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – dit : «Et sachez que le bien et la mal font partie du destin d'Allah.»

Commentaire

Il est obligatoire de croire au destin et que tout se qui se passe dans l'univers n'arrive pas par hasard. Au contraire, cela fut destiné et écrit dans la Tablette Gardée. Allah l'a certes su et écrit dans la Tablette Gardée, puis le décréta. Par la suite, Il le créa, le fit exister et il n'y a rien dans l'univers qui n'ait été précédé par le destin d'Allah. Tout a été décrété.

Parmi cela est le bien et le mal. Le bien qui arrive aux gens a été décrété par Allah. Et le mal qui les touche a également été décrété par Allah. La mécréance, la foi, la maladie, la bonne santé, la faim, la satiété, la richesse, la pauvreté, tout ceci a été décrété par Allah.

La raison est un des secrets d'Allah

٧٤ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالعَقْلُ مَوْلُودٌ، أُعْطِيَ كُلُّ إِنْسَانٍ مِنَ العَقْلِ مَا أَرَادَ اللَّهُ عَزَّ وَجَلَّ، يَتَفَاوَتُونَ فِي العَقْلِ مِثْلَ الذَّرَّةِ فِي السَّمَوَاتِ، وَيُطْلَبُ مِنْ كُلِّ إِنْسَانٍ مِنَ العَمَلِ عَلَى قَدْرِ مَا أَعْطَاهُ مِنَ العَقْلِ، وَلَيْسَ العَقْلُ بِاكْتِسَابٍ، إِنَّمَا هُوَ فَضْلٌ مِنَ اللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ.

[74] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – dit : «Et la raison est innée. Allah accorde à chacun la raison qu'Il veut. Les gens diffèrent au sujet de la raison comme la fourmi dans les cieux. Il est demandé à chacun d'agir en proportion de la raison qui lui a été accordée. La raison ne s'acquiert pas, il s'agit plutôt d'une faveur d'Allah, exalté soit-Il.»

Commentaire

La raison est une capacité qu'Allah donne à la personne avec laquelle elle comprend les choses et reconnaît ce qui est bénéfique de ce qui ne l'est pas et le bon du mauvais. Nul ne connaît le comment de la raison, si ce n'est Allah. Les gens ont tâtonné à ce sujet mais n'atteignirent aucun résultat, parce qu'il s'agit de l'un des secrets d'Allah que nul ne connaît, si ce n'est Lui, exalté soit-Il.

Al-ʿaql (la raison) fut nommée ainsi parce qu'elle permet à la personne de reconnaître ce qui lui nuit, comme la corde empêche l'animal de s'égarer. Elle est aussi nommée *ḥijr*.

﴿هَلْ فِي ذَٰلِكَ قَسَمٌ لِّذِي حِجْرٍ﴾

«**N'est-ce pas là un serment, pour un doué d'intelligence ?**» [*Al-Fajr* : 5]

Al-ḥijr est la même chose que *al-ʿaql*. Elle fut nommée ainsi parce qu'elle fait s'écarter la personne de ce qui lui nuit. Elle est aussi nommée *an-nuhā* :

﴿إِنَّ فِي ذَٰلِكَ لَآيَاتٍ لِّأُولِي النُّهَىٰ﴾

«**... Voilà bien là des signes pour les doués d'intelligence.**» [*Ṭāhā* : 54]

C'est-à-dire les gens dotés de raison.
Elle est aussi nommée *al-lubb* :

﴿لِّأُولِي الْأَلْبَابِ﴾

«**... pour les doués d'intelligence.**» [*Āl ʿImrān* : 190]

C'est-à-dire les gens dotés de raison.
Donc *al-ʿaql* est l'un des merveilles d'Allah, exalté soit-Il.

Sa parole : «**Et la raison est innée.**»

Apparemment, ce qu'il voulait dire était *makhlūq* (créé) ou que la personne naît avec. Comme mentionné précédemment, nul ne connaît la réalité de la raison, si ce n'est Allah. En conséquence, les savants de la spéculation et les philosophes se sont embrouillés à son sujet et n'arrivèrent à aucun résultat la concernant. Parce que cela n'est pas dans leurs compétences.

La raison varie :

1. entre les gens, il y a ceux qui ont une raison complète, comme les prophètes *ʿalayhim as-salām*,
2. parmi les gens, il y a ceux qui n'ont pas de raison, comme les fous, les imbéciles et les bébés.
3. parmi les gens, il y a ceux qui ont entre une raison complète et pas de raison. C'est-à-dire qu'ils ont une raison, mais elle est incomplète.

Les gens varient également concernant son manque. Certains ont un grand manque dans leur raison, alors que d'autres n'ont que peu de manque. Cela dépend de ce qu'Allah, exalté soit-Il, leur a accordé.

La raison est aussi nommée *al-fahm* (compréhension). Il est dit : «Il comprend les versets», comme dans :

﴿إِنَّ فِي ذَٰلِكَ لَآيَاتٍ لِّقَوْمٍ يَعْقِلُونَ﴾

«**... Voilà bien là des preuves pour des gens qui raisonnent.**» [*An-Naḥl* : 12]

C'est-à-dire qu'ils comprennent les signes universels et les versets du *Qur'ān*.

﴿وَتِلْكَ الْأَمْثَالُ نَضْرِبُهَا لِلنَّاسِ ۖ وَمَا يَعْقِلُهَا إِلَّا الْعَالِمُونَ﴾

«Telles sont les paraboles que Nous citons aux gens; cependant, seuls les savants les comprennent.» [*Al-ʿAnkabūt* : 43]

Le terme *ʿaql* est donc utilisé pour signifier compréhension, perception et compréhension de la religion d'Allah.

﴿أَفَلَا تَعْقِلُونَ﴾

... Ne comprenez-vous donc pas? [*Al-Qaṣaṣ* : 60]

Parmi les gens, certains ont leur raison effacée par leur mécréance et leur insouciance. Ils ne peuvent donc distinguer entre ce qui nuit ce qui est utile. Bien qu'ils soient sains d'esprit, il ne tirent bénéfice de leur raison. Ils sont privés de leur raison — et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge — du fait de leur mécréance, ils ne peuvent donc comprendre.

﴿أَمْ تَحْسَبُ أَنَّ أَكْثَرَهُمْ يَسْمَعُونَ أَوْ يَعْقِلُونَ ۚ إِنْ هُمْ إِلَّا كَالْأَنْعَامِ﴾

«Ou bien penses-tu que la plupart d'entre eux entendent ou comprennent? Ils ne sont en vérité comparables qu'à des bestiaux...» [*Al-Furqān* : 44]

Allah les priva de leur raison comme châtiment puisqu'ils ne l'emploient pas pour ce qui leur est bénéfique. Ils ne l'utilisent que dans ce qui ne leur est pas utile ou nuit. Donc la raison est l'une des merveilles d'Allah, exalté soit-Il.

Sa parole : **«Il est demandé à chacun d'agir en proportion de la raison qui lui a été accordée.»**

Les responsabilités religieuses : les obligations, interdictions, récompenses et châtiments sont dépendants par la raison.

Sa parole : **«La raison ne s'acquiert pas, il s'agit plutôt d'une faveur d'Allah, exalté soit-Il.»**

La raison vient d'Allah, exalté soit-Il. C'est Lui qui l'implante dans la personne et c'est l'un de Ses secrets dans la création. Ce n'est pas la personne qui acquiert sa raison. Certes, la raison de la personne se renforce en méditant sur les signes d'Allah et le *Qur'ān*, mais il ne lui est pas possible d'acquérir la raison qui n'existe pas à l'origine. C'est Allah qui fit exister la raison en lui. Il n'est pas possible de faire exister une raison pour soi-même et l'acquérir. Cependant, il est possible de la renforcer.

﴿أَفَلَمْ يَسِيرُوا فِي الْأَرْضِ فَتَكُونَ لَهُمْ قُلُوبٌ يَعْقِلُونَ بِهَا أَوْ آذَانٌ يَسْمَعُونَ بِهَا ۖ فَإِنَّهَا لَا تَعْمَى الْأَبْصَارُ وَلَٰكِن تَعْمَى الْقُلُوبُ الَّتِي فِي الصُّدُورِ﴾

> **«Que ne voyagent-ils sur la terre afin d'avoir des cœurs pour comprendre, et des oreilles pour entendre ? Car ce ne sont pas les yeux qui s'aveuglent, mais, ce sont les cœurs dans les poitrines qui s'aveuglent.»** [*Al-Ḥajj* : 46]

Ceci montre que méditer sur l'univers et sur ce qui arriva aux communauté précédentes, comme leur destruction à cause de leurs mécréance et péchés, est bénéfique à la personne et renforce sa raison, mais ne fait pas exister une raison qui n'existerait pas chez elle.

Allah a favorisé certains serviteurs devant d'autres

٧٥ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ أَنَّ اللَّهِ فَضَّلَ العِبَادَ بَعْضَهُمْ عَلَى بَعْضٍ فِي الدُّنْيَا وَالآخِرَةِ، عَدْلاً مِنْهُ، لَا يُقَالُ : جَارَ وَلَا حَابَى، فَمَنْ قَالَ : إِنَّ فَضْلَ اللَّهِ عَلَى المؤْمِنِ وَالكَافِرِ سَوَاءٌ فَهُوَ صَاحِبُ بِدْعَةٍ، بَلْ فَضَّلَ اللَّهُ المؤْمِنَ عَلَى الكَافِرِ. والطَّائِعَ عَلَى العَاصِي، وَالمعْصُومَ عَلَى المخْذُولِ، عَدْلاً مِنْهُ، هُوَ فَضْلُهُ يُعْطِيهِ مَنْ يَشَاءُ وَيَمْنَعُهُ مَنْ يَشَاءُ.

[75] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Sachez qu'Allah a favorisé certains de Ses serviteurs devant d'autres ici-bas et dans l'Au-delà par justice. Il ne faut pas dire qu'Il est injuste. Celui qui dit que la faveur d'Allah envers le croyant et le mécréant est égale est un innovateur. Au contraire, Allah a favorisé le croyant devant le mécréant, l'obéissant devant le désobéissant et l'infaillible devant le faillible, par justice. Il accorde Ses faveurs à qui Il veut et retient à qui Il veut.»

Commentaire

Sa parole : « **Sachez qu'Allah a favorisé certains de Ses serviteurs devant d'autres ici-bas et d'Au-delà...**» Allah a favorisé certaines personnes par rapport à d'autres. Le croyant est favorisé par rapport au mécréant par la foi qu'Allah lui a accordée — par la cause de sa foi. Et le mécréant en est privé du fait de sa mécréance.

Allah a favorisé certains croyants par rapport à d'autres et Il a favorisé certains messagers face à d'autres.

﴿تِلْكَ الرُّسُلُ فَضَّلْنَا بَعْضَهُمْ عَلَىٰ بَعْضٍ﴾

«Parmi ces messagers, Nous avons favorisé certains par rapport à d'autres...» [*Al-Baqarah* : 253]

Telle est la faveur d'Allah, Il l'accorde à qui Il veut. Et nul ne peut objecter cela à Allah, puisqu'il s'agit de Sa possession qu'Il accorde à qui Il veut. Ainsi, l'Autorité est Sienne et Il l'accorde à qui Il veut et la Faveur est Sienne et Il l'accorde à qui Il veut. Nul ne doit objecter à Allah, exalté soit-il, quoi que ce soit.

Les *Mu'tazilah* prétendent qu'il est obligatoire à Allah d'être juste entre les gens. Il doit donner à chacun une part égale. Ceci est mal se comporter envers Allah et émettre une objection envers Lui — exalté soit-Il au-dessus de ce qu'ils disent. Allah, exalté soit-Il, favorise certaines de Ses créatures par rapport à d'autres et cela fait partie de ce qui Lui appartient, nul ne devrait avoir à y redire. Il ne châtie personne n'ayant commis de crime, car cela s'oppose à la justice, et Allah n'est pas injuste. Il ne châtie personne n'ayant commis de crime, ni Il ne châtie pour le crime commis par d'autres.

﴿وَلَا تَزِرُ وَازِرَةٌ وِزْرَ أُخْرَىٰ ۚ وَإِن تَدْعُ مُثْقَلَةٌ إِلَىٰ حِمْلِهَا لَا يُحْمَلْ مِنْهُ شَيْءٌ وَلَوْ كَانَ ذَا قُرْبَىٰ﴾

«Or, personne ne portera le fardeau d'autrui. Et si une âme surchargée [de péchés] appelle à l'aide, rien de sa charge ne sera supporté par une autre même si c'est un proche parent...» [*Fāṭir* : 18]

En ce qui concerne la rétribution, Allah, exalté soit-Il, est juste. Mais, en ce qui concerne le fait d'accorder Ses faveurs, ceci est un bienfait de Sa part et nul ne doit y objecter.

Sa parole : **«Celui qui dit que la faveur d'Allah envers le croyant et le mécréant est égale est un innovateur.»**

Ceci est l'avis des *Mu'tazilah*. Ils prétendent qu'il est obligatoire à Allah de rendre croyante toute l'humanité et qu'Il ne devrait pas faire que certains mécroient et d'autres croient. Il devrait tous les rendre riches et savants.

Ceci est émettre des objections envers Allah, exalté soit-Il, parce qu'Allah est Sage. Il fait partie de Sa Sagesse de ne pas rendre les gens tous égaux en connaissances ou richesses ou en récompenses et châtiments. Il fait donc partie de Sa Sagesse de ne pas rendre riche toute l'humanité. Si cela était le cas, l'univers aurait été détruit. Parce qu'ils ne trouveraient personne pour travailler et la production cesserait.

Par conséquent, Allah a accordé plus de subsistance à certains qu'à d'autres. Il rendit riche celui-ci et pauvre celui-là pour préserver la structure du monde. S'ils

étaient tous riches, ils ne produiraient rien. Et s'ils étaient tous pauvres, ils n'auraient pas été capables de travailler et produire. C'est pour cela qu'Allah a fait que la situation des gens varie des uns par rapport aux autres, afin de structurer l'univers.

﴿وَرَفَعْنَا بَعْضَهُمْ فَوْقَ بَعْضٍ دَرَجَاتٍ لِيَتَّخِذَ بَعْضُهُم بَعْضًا سُخْرِيًّا﴾

«... et qui les avons élevés en grades les uns sur les autres, afin que les uns prennent les autres à leur service...» [*Az-Zukhruf* : 32]

C'est-à-dire que certains ont été rendus les sujets des autres afin qu'ils travaillent pour eux contre salaire. Par cela, le monde se développe, ainsi que le bien.

Sa parole : «**Au contraire, Allah a favorisé le croyant devant le mécréant, l'obéissant devant le désobéissant et l'innocent devant le coupable, par justice.**»

Allah a favorisé le croyant face au mécréant et l'obéissant face au désobéissant. Ceci est Sa Justice et Sa Faveur et nul ne doit y objecter quoi que ce soit.

Un conseil sincère aux Musulman

٧٦ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ: وَلَا يَحِلُّ أَنْ تَكْتُمَ النَّصِيحَةَ أَحَداً مِنَ المسْلِمِينَ، بَرِّهِمْ وَفَاجِرِهِمْ فِي أَمْرٍ مِنْ أُمُورِ الدِّينِ، فَمَنْ كَتَمَ فَقَدْ غَشَّ المسْلِمِينَ، وَمَنْ غَشَّ المسْلِمِينَ فَقَدْ غَشَّ الدِّينَ، وَمَنْ غَشَّ الدِّينَ فَقَدْ خَانَ اللَّهَ وَرَسُولَهُ وَالمؤْمِنِينَ.

[76] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Et il est illicite de ne pas conseiller le Musulman — vertueux ou pervers — dans les affaires religieuses. Celui qui ne le fait pas aura trompé les Musulmans et quiconque trompe les Musulmans aura fait preuve de fourberie envers la religion et quiconque fait preuve de fourberie envers la religion aura trahi Allah, Son Messager et les croyants.»

Commentaire

Sa parole : «**Et il est illicite de ne pas conseiller le Musulman — vertueux ou pervers...**»

An-naṣīḥah est ce qui est pur de toute tromperie, et quelque chose de *nāṣiḥ* est quelque chose de pur. Le croyant doit être sincère, c'est-à-dire doit être pur de toute hypocrisie, tromperie et ruse. Il doit être aussi véridique intérieurement qu'extérieurement.

An-naṣīḥah est la religion, comme le dit le Prophète ﷺ :

الدِّينُ النَّصِيحَةُ، الدِّينُ النَّصِيحَةُ، الدِّينُ النَّصِيحَةُ، قُلْنَا لِمَنْ يَا رَسُولَ اللَّهِ؟ قَالَ : للَّهِ وَلِكِتَابِهِ وَلِرَسُولِهِ وَلِأَئِمَّةِ الْمُسْلِمِينَ وَعَامَّتِهِمْ.

«La religion est la sincérité, la religion est la sincérité, la religion est la sincérité.» Nous dîmes : «Envers qui, ô Messager d'Allah ?» Il dit : *«Envers Allah, Son Livre, Son Messager, les dirigeants des Musulmans et les gens du commun.»* [217]

Le sens voulu ici par *an-naṣīḥah* est que la personne se nettoie de toute mauvaise caractéristique et s'embellisse des nobles caractéristiques. La personne sincère est celle qui ne trompe personne. Le Prophète ﷺ a dit :

مَنْ غَشَّنَا فَلَيْسَ مِنَّا.

«Celui qui nous trompe n'est pas des nôtres.» [218]

Le contraire de *an-naṣīḥah* (la sincérité) est donc *al-ghishsh* (la tromperie).

Le Prophète ﷺ répéta sa parole : «*La religion c'est an-naṣīḥah*» trois fois par emphase et confirmation. Il résuma toute la religion à *an-naṣīḥah*.

La sincérité envers Allah et Son Messager ﷺ concerne la *ʿaqīdah*. Nul ne peut être Musulman si sa *ʿaqīdah* n'est pas saine et ne contient pas de polythéisme et ses actes ne contiennent pas d'innovation et suivent le Messager d'Allah ﷺ. Voilà celui qui est sincère envers Allah et Son Messager ﷺ : celui dont les actions ne sont pas entachées de polythéisme et d'innovations.

La sincérité envers le Messager ﷺ signifie croire en son message, l'aimer, l'honorer et le suivre, le prendre comme modèle, donner précédence à sa parole avant toute autre, délaisser les innovations contre lesquelles il a mis en garde et croire en ce dont il nous a informé de l'invisible du passé et du futur et s'abstenir de ce qu'il a interdit. Voilà la sincérité envers le Messager ﷺ.

Sa parole ﷺ : «*Son Livre...*»

Le Livre d'Allah est le *Qurʾān*. La sincérité envers le *Qurʾān* est de croire qu'il s'agit de la parole d'Allah descendue et incréée. Il ne s'agit pas de la parole d'un autre que Lui, comme le prétendent les gens de l'égarement. Et de l'apprendre, l'enseigner, le mettre en application, comprendre ses significations et le méditer. C'est cela la sincérité envers le Livre d'Allah : l'apprendre, l'enseigner, le comprendre et le mettre en application. Aussi, il fait partie de la sincérité envers le Livre d'Allah de le réciter abondamment et ne pas le négliger.

---

217. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* de manière *muʿallāq* (1/30) et par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* de manière *marfūʿ* (1/74, n°55) et il l'a lié d'après *Tamīm ad-Dārī* ﷺ. La répétition de «*La religion est la sincérité*» n'est pas dans la version de *Muslim*. Elle se trouve chez l'*Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (4/102), *Abū Dāwūd* (4/286, n°4944), *At-Tirmidhī* dans son *Sunan* (4/314, n°1926) et d'autres. *At-Tirmidhī* a dit : «*Ḥasan ṣaḥīḥ*».

218. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/99, n°101), d'après *Abū Hurayrah* ﷺ; il le rapporte également (1/99, n°102) avec la formulation : «*Celui qui triche n'est pas des miens.*»

Sa parole ﷺ : «*les dirigeants des Musulmans*». Ils sont les chefs et dirigeants. Il faut leur obéir en ce qui ne comporte pas de désobéissance à Allah, exalté soit-Il. Ne pas leur désobéir, ni se révolter contre eux, ni chercher leurs erreurs pour les propager aux gens.

Fait partie de la sincérité envers eux, si vous avez la science et la capacité, de les conseiller en tête à tête, conseillez-les et informez-les de leurs erreurs ou de celles de leurs sujets. N'en discutez pas dans les assises, car ceci est de la tromperie. La sincérité est de les conseiller en tête à tête. C'est là la sincérité envers le dirigeant.

Aussi, il fait partie de la sincérité envers le dirigeant de s'occuper de ce dont il vous a chargé, qu'il s'agisse d'un travail ou d'une fonction élevée ou autres parmi les affaires religieuses et mondaines, et de le faire de la meilleure des manières, sans diminution. Si vous remarquez un quelconque manque, informez-le en tête à tête, informez-le de ce manque afin qu'il le comble. Ceci fait partie de la sincérité.

Il fait partie de la sincérité envers les dirigeants d'invoquer pour leur vertu. Parce que s'ils sont vertueux, les sujets le seront. Si vous remarquez un étudiant en science religieuse ne pas invoquer pour eux ou condamner cela, sachez qu'il s'agit d'un trompeur et qu'il n'est pas sincère envers le dirigeant. La sincérité envers «*les gens du commun*» est de les guider vers ce qui est bien, les mettre en garde contre les erreurs, leur ordonner le bien et leur interdire le mal, enseigner à l'ignorant et rappeler le négligent, souhaiter pour eux le bien que vous souhaitez pour vous-mêmes, avoir de la sympathie pour le pauvre et donner l'aumône aux nécessiteux. Ceci fait partie de la sincérité.

Aussi, il faut donner de bons conseils à ceux qui les demandent et préserver les secrets de ceux qui vous les confient, de même que les dépôts. Il faut être sincère sous tous les aspects. La sincérité dans l'achat et la vente en fait également partie, il ne faut ni tricher, ni tromper.

Voilà donc brièvement ce qu'est la sincérité. Celui qui n'est pas ainsi est un trompeur et le Prophète ﷺ a dit :

مَنْ غَشَّنَا فَلَيْسَ مِنَّا.

«Celui qui nous trompe n'est pas des nôtres.»

Affirmer les Noms et Attributs d'Allah

٧٧ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَ اللَّهُ سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى سَمِيعٌ بَصِيرٌ عَلِيمٌ، يَدَاهُ مَبْسُوطَتَانِ، قَدْ عَلِمَ أَنَّ الخَلْقَ يَعْصُونَهُ قَبْلَ أَنْ يَخْلُقَهُمْ، عِلْمُهُ نَافِذٌ فِيهِمْ فَلَمْ يَمْنَعْهُ عِلْمُهُ فِيهِمْ أَنْ هَدَاهُمْ لِلإِسْلَامِ، وَمَنَّ بِهِ عَلَيْهِمْ كَرَماً وَجُوداً وَتَفَضُّلاً فَلَهُ الحَمْدُ.

[77] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Et Allah, exalté soit-Il, est Audient, Voyant et Omniscient. Ses deux Mains sont ouvertes. Il savait que les créatures Lui désobéiraient avant de les créer. Sa Science les englobe mais n'empêche pas qu'Il les guide à l'Islam et Il les bénit avec cela pour les honorer, par générosité et faveur, donc toutes les louanges Lui reviennent.»

Commentaire

Sa parole : «**Et Allah, exalté soit-Il, est Audient, Voyant et Omniscient.**»

C'est la troisième catégorie de *tawḥīd* : l'affirmation des Noms et Attributs d'Allah comme rapporté dans le *Qur'ān* et la *Sunnah* et croire en leur signification et en ce qu'ils impliquent, sans se plonger dans leur comment, car nul ne le connaît, si ce n'est Allah. Quant à leurs significations, elles sont connues. Il est donc obligatoire de les affirmer et de croire en ce qu'ils impliquent, comme le dit l'*Imām Mālik* : «*Al-Istiwā'* est connu», sa signification est connue, «et le comment est inconnu.»

Sa parole : «**Il savait que les créatures Lui désobéiraient avant de les créer.**»

Allah a science de toute chose, Il sait tout ce qui arrivera de foi, mécréance, obéissance et désobéissance. Rien ne Lui est caché, même avant de créer les cieux et la terre.

Sa parole : « **Sa Science les englobe mais n'empêche pas qu'Il les guide à l'Islam...**»

Bien qu'Il sache ce qu'ils auront de mécréance et de foi, Allah les invite tout de même à l'Islam et à la foi, leur a envoyé des messagers et a descendu des livres pour les guider. Il sait ce qu'ils feront, mais, par Sa Miséricorde, Il ne les délaissa pas à ce qu'Il savait d'eux. Au contraire, il établit la preuve contre eux et leur donna le choix, une volonté et une capacité. Ils sont capables d'agir. Ainsi, s'ils ne le font pas, le péché et le manque leur revient.

Allah guide toutes les créatures : les croyants et les mécréants. C'est-à-dire qu'Il leur montre. Le Très-Haut dit :

﴿وَأَمَّا ثَمُودُ فَهَدَيْنَاهُمْ﴾

«Et quant aux *Thamūd*, Nous les guidâmes...»

Hadaynāhum signifie : nous leur expliquâmes et leur montrâmes le droit chemin. Cependant, ils ne l'acceptèrent pas. Ils s'entêtèrent et résistèrent.

﴿فَاسْتَحَبُّوا الْعَمَىٰ عَلَى الْهُدَىٰ فَأَخَذَتْهُمْ صَاعِقَةُ الْعَذَابِ الْهُونِ بِمَا كَانُوا يَكْسِبُونَ﴾

«... mais ils ont préféré l'aveuglement à la guidée. C'est alors qu'ils furent saisis par la foudre du supplice le plus humiliant pour ce qu'ils avaient acquis.» [*Fuṣṣilat* : 17]

C'est-à-dire en résultat de ce qu'ils avaient acquis. Et non parce qu'Allah l'avait su et leur avait décrété cela. Ce fut à cause de ce qu'ils faisaient de leur propres choix, volonté et actes.

Al-hidāyah (la guidée) est de deux types :

1. *hidāyatul-irshād* (la guidée d'orientation) et elle est générale pour les croyants et les mécréants,
2. *hidāyatut-tawfīq* (la guidée de réussite) et elle est spécifique aux croyants qui ont accepté la guidée et les orientations d'Allah. Allah leur accorde donc la réussite et les raffermit.

Sa parole : «**... et Il les bénit avec cela pour les honorer, par générosité et faveur, donc toutes les louanges Lui reviennent.**»

Pour les honorer, c'est-à-dire qu'il les invita, leur montra et leur clarifia par Sa Bonté et Son Bienfait, du fait de notre nécessité à cela.

Quant à Allah, exalté soit-Il, Il n'a aucun besoin d'eux, qu'ils mécroient ou croient, qu'ils obéissent ou désobéissent. Il ne peuvent nuire à Allah et ni Lui être bénéfique parce qu'il n'a aucun besoin d'eux. Ses bénéfices ou maux leur reviendront. Il fait partie de Sa Miséricorde qu'Il a montré la voie du bien et celle du mal. Il leur accorda pouvoir, capacité et raison qui leur permet de distinguer entre ce qui cause du tort et ce qui est bénéfique.

Le Musulman et le mécréant qui vont mourir reçoivent des nouvelles

٧٨ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ أَنَّ البِشَارَةَ عِنْدَ الموْتِ ثَلَاثُ بِشَارَاتٍ؛ يُقَالُ : أَبْشِرْ يَا حَبِيبَ اللَّهِ بِرِضَى اللَّهِ وَالجَنَّةِ، وَيُقَالُ : أَبْشِرْ يَا عَبْدَ اللَّهِ بِالجَنَّةِ بَعْدَ الإِسْلَامِ، وَيُقَالُ : أَبْشِرْ يَا عَدُوَّ اللَّهِ بِغَضَبِ اللَّهِ وَالنَّارِ. هَذَا قَوْلُ ابنِ عَبَّاسٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا.

[78] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Et sachez que la bonne nouvelle au moment de la mort est de trois types. Il sera dit : «Reçois la bonne nouvelle, ô bien aimé d'Allah, de l'agrément d'Allah et Son Paradis.» Il sera également dit : «Reçois la bonne nouvelle, ô serviteur d'Allah, du Paradis du fait de l'Islam.» Il sera également dit : «Reçois la bonne nouvelle, ô ennemi d'Allah, de la colère d'Allah et de l'Enfer.» C'est la parole de *Ibn ʿAbbās* رضي الله عنهما.»

Commentaire

Au moment des affres de la mort — que ce soit le croyant ou le mécréant — des nouvelles sont annoncées. S'il s'agit d'un croyant, il recevra la bonne nouvelle de la Miséricorde d'Allah et de Son Paradis. Mais s'il s'agit d'un mécréant, lui seront annoncés la Colère d'Allah et le feu. Il ne mourra donc pas sans connaître sa desti-

nation. Le repentir ne lui sera plus possible et il ne pourra plus non plus préparer de bonnes actions à emporter. Il a été rapporté dans un *ḥadīth* que :

مَنْ أَحَبَّ لِقَاءَ اللَّهِ أَحَبَّ اللَّهُ لِقَاءَهُ.

«Celui qui aime rencontrer Allah, Allah aime le rencontrer.»

ʿĀ'ishah dit : «Ô Messager d'Allah, nous détestons tous la mort.» Le Prophète ﷺ répondit :

لَيْسَ كَذَلِكَ يَا عَائِشَةُ. وَإِنَّمَا الْمُؤْمِنُ يُبَشَّرُ عِنْدَ الْمَوْتِ فَيُحِبُّ لِقَاءَ اللَّهِ فَيُحِبُّ اللَّهُ لِقَاءَهُ وَالْكَافِرُ يُبَشَّرُ بِالنَّارِ فَيُبْغِضُ لِقَاءَ اللَّهِ فَيُبْغِضُ اللَّهُ لِقَاءَهُ.

«Ce n'est pas ce que cela veut dire, ô ʿĀ'ishah. Le croyant reçoit des bonnes nouvelles au moment de la mort. Il aimera donc rencontrer Allah et Allah aimera le rencontrer. Alors que l'Enfer est annoncé au mécréant, il détestera donc rencontrer Allah et Allah détestera le rencontrer.» [219]

Allah le Très-Haut dit :

﴿إِنَّ الَّذِينَ قَالُوا رَبُّنَا اللَّهُ ثُمَّ اسْتَقَامُوا فَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ﴾

«Ceux qui disent : «Notre Seigneur est Allah» et qui ensuite se tiennent sur le droit chemin. Ils ne doivent avoir aucune crainte et ne seront point affligés.» [*Al-Aḥqāf* : 13]

﴿إِنَّ الَّذِينَ قَالُوا رَبُّنَا اللَّهُ ثُمَّ اسْتَقَامُوا تَتَنَزَّلُ عَلَيْهِمُ الْمَلَائِكَةُ أَلَّا تَخَافُوا وَلَا تَحْزَنُوا وَأَبْشِرُوا بِالْجَنَّةِ الَّتِي كُنتُمْ تُوعَدُونَ﴾

«Ceux qui disent : «Notre Seigneur est Allah», et qui se tiennent dans le droit chemin, les Anges descendent sur eux. «N'ayez pas peur et ne soyez pas affligés ; mais ayez la bonne nouvelle du Paradis qui vous était promis.» [*Fuṣṣilat* : 30]

Le Très-Haut dit :

﴿وَلَوْ تَرَىٰ إِذْ يَتَوَفَّى الَّذِينَ كَفَرُوا الْمَلَائِكَةُ يَضْرِبُونَ وُجُوهَهُمْ وَأَدْبَارَهُمْ وَذُوقُوا عَذَابَ الْحَرِيقِ﴾

«Si tu voyais, lorsque les Anges arrachaient les âmes aux mécréants ! Ils les frappaient sur leurs visages et leurs derrières, (en disant) : «Goûtez au châtiment du Feu.» [*Al-Anfāl* : 50]

219. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (5/2386, n°6142) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/2065, n°2683), d'après *ʿUbādah ibn Aṣ-Ṣāmit* ﷺ. *Al-Bukhārī* le rapporte également de manière *muʿallaq* (5/2386), alors que *Muslim* le rapporte (4/2065, n°2684) d'après *ʿĀ'ishah* ﷺ.

La vision d'Allah

٧٩ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ أَنَّ أَوَّلَ مَنْ يَنْظُرُ إِلَى اللهِ تَعَالَى فِي الجَنَّةِ الأَضِرَّاءُ، ثُمَّ الرِجَالُ، ثُمَّ النِّسَاءُ، بِأَعْيُنِ رُؤُوسِهِمْ، كَمَا قَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : إِنَّكُمْ سَتَرَوْنَ رَبَّكُمْ كَمَا تَرَوْنَ القَمَرَ لَيْلَةَ البَدْرِ، لَا تُضَامُّونَ فِي رُؤْيَتِهِ، وَالإِيمَانُ بِهَذَا وَاجِبٌ وَإِنْكَارُهُ كُفْرٌ.

[79] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – dit : «Et sachez que les premiers qui verront Allah, exalté soit-Il, de leurs propres yeux au Paradis seront les aveugles, puis les hommes, puis les femmes, comme le dit le Messager d'Allah ﷺ : «*Certes, vous verrez votre Seigneur comme vous voyez la pleine lune. Vous n'aurez aucune difficulté à Le voir.*» Il est obligatoire de croire à cela, le renier est de la mécréance.»

Commentaire

Nous avons déjà discuté des preuves de la vision d'Allah. Ceci sert à confirmer ce qui a précédé. Quant à l'ordre mentionné par l'auteur, il nécessite d'être prouvé.

La soumission à la Parole d'Allah

٨٠ – قَالَ المؤلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ أَنَّهَا لَمْ تَكُنْ زَنْدَقَةً وَلَا كُفْرٌ وَلَا شَكُوكٌ وَلَا بِدْعَةٌ وَلَا ضَلَالَةٌ وَلَا حَيْرَةٌ فِي الدِّينِ إِلَّا مِنَ الكَلَامِ وَأَهْلِ الكَلَامِ وَالجِدَالِ وَالمِرَاءِ وَالخُصُومَةِ وَالعُجْبِ. وَكَيْفَ يَجْتَرِئُ الرَّجُلُ عَلَى المِرَاءِ وَالخُصُومَةِ وَالجِدَالِ، وَ اللَّهُ تَعَالَى يَقُول : ﴿مَا يُجَادِلُ فِي آيَاتِ اللَّهِ إِلَّا الَّذِينَ كَفَرُوا﴾ [غَافِر : ٤] فَعَلَيْكَ بِالتَّسْلِيمِ وَالرِّضَى بِالآثَارِ وَالكَفِّ وَالسُّكُوتِ.

[80] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – dit : «Et sachez que l'hérésie, la mécréance, les doutes, les innovations, l'égarement et la confusion dans la religion n'arrivèrent que par la spéculation et ses adeptes, les débats, l'argumentation, les disputes et l'arrogance. Comment peut-on se lancer dans l'argumentation, les disputes et les débats alors qu'Allah dit : «Seuls ceux qui ont mécru discutent les versets d'Allah...» [*Ghāfir* : 4] Il faut donc se soumettre et se satisfaire des textes, se retenir et se taire.»

Commentaire

L'explication et la mise en garde contre ceci a précédé.

Sa parole : «**Il faut donc se soumettre et se satisfaire des textes, se retenir et se taire.**»

Il est obligatoire de se soumettre à la Parole d'Allah et à celle de Son Messager ﷺ et s'abstenir d'argumenter et amener des doutes aux gens, car cela a été certes interdit. De plus, cela ne fait qu'augmenter (votre) confusion. Attachez-vous à la Parole d'Allah et à celle de Son Messager ﷺ et satisfaites-vous en afin d'être guidé et à l'abri des chuchotements, doutes et illusions et être sur une clairvoyance, parce qu'Allah a descendu ce *Qur'ān* comme explication de toute chose.

La croyance au châtiment des mécréants en Enfer

٨١ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالإِيمَانُ بِأَنَّ اللَّهَ يُعَذِّبُ الخلَقَ فِي النار فِي الأَغْلَالِ وَالأَنْكَالِ وَالسَّلَاسِلِ، وَالنَّارُ فِي أَجْوَافِهِمْ وَفَوقَهُمْ وَتَحْتَهُمْ، وَذَلِكَ أَنَّ الجَهْمِيَّةَ مِنْهُمْ هِشَامٌ الفُوطِيُّ قَالَ : إِنَّمَا يُعَذِّبُ اللَّهِ عِنْدَ النَّارِ، رَدّاً عَلَى اللَّهِ وَرَسُولِهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ.

[81] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Et croire qu'Allah châtiera la créature en Enfer avec un collier, des entraves et des chaînes en fer. Et le feu sera dans leurs ventres, au-dessus et en dessous d'eux. Parce que les *Jahmiyyah* — dont *Hishām al-Fuwaṭī* — qui a dit : «Allah châtiera près du feu» pour réfuter Allah et Son Messager ﷺ.»

Commentaire

Sa parole : «**Et croire qu'Allah châtiera la créature en Enfer avec un collier, des menottes et des chaînes en fer. Et le feu sera dans leurs ventres, au-dessus et en dessous d'eux.**»

Allah, le Tout Puissant, utilisera les corps des mécréants pour alimenter le feu, car ils sont le combustible de l'Enfer.

﴿وَأُولَئِكَ هُمْ وَقُودُ النَّارِ﴾

«**... Ils seront du combustible pour le Feu**» [*Āl ʿImrān* : 10]

Il sera allumé avec eux et consumera leurs corps — et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge.

﴿فَالَّذِينَ كَفَرُوا قُطِّعَتْ لَهُمْ ثِيَابٌ مِّن نَّارٍ يُصَبُّ مِن فَوْقِ رُءُوسِهِمُ الْحَمِيمُ ﴿١٩﴾ يُصْهَرُ بِهِ مَا فِي بُطُونِهِمْ وَالْجُلُودُ ﴿٢٠﴾ وَلَهُم مَّقَامِعُ مِنْ حَدِيدٍ﴾

> **«... À ceux qui ne croient pas, on taillera des vêtements de feu, tandis que sur leurs têtes on versera de l'eau bouillante, qui fera fondre ce qui est dans leurs ventres de même que leurs peaux. Et il y aura pour eux des maillets de fer.»** [*Al-Ḥajj* : 19-21]

Allah a dit que le châtiment touchera les corps des mécréants et qu'ils alimenteront le feu :

﴿يُصَبُّ مِن فَوْقِ رُءُوسِهِمُ الْحَمِيمُ﴾

> **«... tandis que sur leurs têtes on versera de l'eau bouillante.»** [*Al-Ḥajj* : 19]

Certains *Mu'tazilah* disent qu'ils ne seront pas châtiés, le feu ne brûlera pas leurs corps, mais qu'ils seront châtiés à côté du feu. Quant à leurs corps, ils ne brûleront pas ! Allah, exalté soit-Il, dit dans le *Qur'ān* qu'ils serviront de combustible pour le feu et le Prophète ﷺ a dit :

أَوَّلُ مَنْ تُسَعَّرُ بِهِمُ النَّارُ يَوْمَ القِيَامَةِ : العَالِمُ الَّذِي لَا يَعْمَلُ بِعِلْمِهِ، وَالْمُتَصَدِّقُ الَّذِي يُرَائِي فِي صَدَقَتِهِ، وَالْمُجَاهِدُ الَّذِي يُرَائِي بِجِهَادِهِ.

> *«Les premiers qui seront jetés au feu au Jour de la résurrection seront le savant qui ne met pas en application sa science, celui qui fait aumône par ostentation et le mujāhid qui fait le Jihād par ostentation.»* [220]

La signification de *al-aghlāl* (les carcans de fer) est que ses mains seront attachées à son cou — et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge.

Al-ankāl (les entraves) sont des instruments de torture :

﴿إِنَّا أَعْتَدْنَا لِلْكَافِرِينَ سَلَاسِلَ وَأَغْلَالًا وَسَعِيرًا﴾

> **«Nous avons préparé pour les infidèles des chaînes, des carcans et une fournaise ardente.»** [*Al-Insān* : 4]

﴿إِنَّ لَدَيْنَا أَنكَالًا وَجَحِيمًا﴾

> **«Nous avons [pour eux] lourdes chaînes et Enfer»** [*Al-Muzzammil* : 12]

220. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1513, n°1905), d'après *Abū Hurayrah* ﷺ.

Al-ankāl sont des instruments de châtiment — et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge : des chaînes, des carcans de fer et un feu ardent.

«Et le feu sera dans leurs ventre, au-dessus et en dessous d'eux.»

﴿لَهُم مِّن جَهَنَّمَ مِهَادٌ وَمِن فَوْقِهِمْ غَوَاشٍ ۚ وَكَذَٰلِكَ نَجْزِي الظَّالِمِينَ﴾

«L'Enfer leur servira de lit et, comme couverture, ils auront des voiles de ténèbres. Ainsi rétribuons-Nous les injustes.» [*Al-Aʿrāf* : 41]

Les cinq prières

٨٢ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ أَنَّ صَلَاةَ الفَرِيضَةَ خَمْسُ صَلَوَاتٍ، لَا يُزَادُ فِيهِنَّ وَلَا يُنْقَصُ فِي مَوَاقِيتِهَا، وَفِي السَّفَرِ رَكْعَتَانِ، إِلَّا المغْرِبَ، فَمَنْ قَالَ : أَكْثَرُ مِنْ خَمْسٍ، فَقَدِ ابْتَدَعَ، وَمَنْ قَالَ : أَقَلُّ مِنْ خَمْسٍ، فَقَدِ ابْتَدَعَ، لَا يَقْبَلُ اللَّهِ شَيْئاً مِنْهَا إِلَّا لِوَقْتِهَا، إِلَّا أَنْ يَكُونَ نِسْيَاناً فَإِنَّهُ مَعْذُورٌ، يَأْتِي بِهَا إِذَا ذَكَرَهَا، أَوْ يَكُونَ مَسَافِراً فَيَجْمَعُ بَيْنَ الصَّلَاتَيْنِ إِنْ شَاءَ.

[82] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Et sachez que les prières obligatoires sont au nombre de cinq. Ni plus, ni moins. En voyage, elles sont de deux *rakaʿāt*, sauf pour celle de *maghrib*. Quiconque prétend qu'il y en a plus de cinq aura introduit une innovation et quiconque prétend qu'il y en a moins que cinq aura également introduit une innovation. Allah ne les accepte que si elles sont accomplies durant leurs horaires fixés, sauf pour celui qui oublie : il sera excusé et devra l'accomplir dès qu'il s'en rappelle. Ou s'il s'agit d'un voyageur, il pourra regrouper les deux prières s'il le veut.»

Commentaire

Les cinq prières quotidiennes ont un grand statut. Elles sont le second pilier parmi les piliers de l'Islam, après les deux attestations de foi. Quiconque les abandonne et reniant leur obligation est un mécréant d'après le consensus des Musulmans. Et quiconque les abandonne par paresse tout en reconnaissant leur obligation est également mécréant, selon l'avis le plus authentique des savants. La preuve en est la parole du Prophète ﷺ :

بَيْنَ العَبْدِ وَبَيْنَ الكُفْرِ تَرْكُ الصَّلَاةِ.

«Entre le croyant et la mécréance est l'abandon de la prière.» [221]

Et sa parole :

العَهْدُ الَّذِي بَيْنَنَا وَبَيْنَهُم الصَّلَاةُ : فَمَنْ تَرَكَهَا فَقَدْ كَفَرَ.

«L'alliance entre nous et eux (les mécréants) est la prière. Donc celui qui l'abandonne aura mécru.» [222]

Ceci est clair. Il n'a pas dit : «quiconque l'abandonne en reniant son obligation.» Il a plutôt généralisé cela. Il existe de nombreuses preuves à ce sujet, mais ce n'est pas l'endroit pour toutes les mentionner.

Cinq prières sont fixées de jour comme de nuit. Le Prophète ﷺ dit à *Muʿādh* lorsqu'il l'envoya au Yémen :

فَلْيَكُنْ أَوَّلَ مَا تَدْعُوهُمْ إِلَيْهِ شَهَادَةُ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، فَإِنْ أَجَابُوكَ لِذَلِكَ فَأَعْلِمْهُمْ أَنَّ اللَّهَ افْتَرَضَ عَلَيْهِمْ خَمْسَ صَلَوَاتٍ

«La première chose à laquelle tu dois les inviter est d'attester qu'il n'y a de divinité digne d'adoration, si ce n'est Allah. Et s'ils répondent, dis leur qu'Allah leur a rendu obligatoire cinq prières par jour...» [223]

La prière fut ordonnée au Prophète ﷺ et à sa communauté durant la nuit de *Al-Miʿrāj*, au-dessus des cieux, ce qui montre son importance.

Au début, lorsqu'elles furent ordonnées, elles étaient au nombre de cinquante par jour et nuit. Puis le Prophète ﷺ retourna à son Seigneur pour qu'Il le réduise jusqu'à ce qu'Allah fasse d'elles cinq en action et cinquante sur la balance, parce que la bonne action est multipliées par dix. Une prière est pour dix prières, elles sont donc équivalentes à cinquante prières. Mais il n'y a que cinq prières à accomplir chaque jour et nuit.

Celui qui prétend qu'il y a plus de cinq prières est un innovateur. Parce qu'il aura ajouté à la religion ce qui n'en fait pas partie. Celui qui dit qu'il y en a moins, comme le groupe d'innovateurs et de gens de l'égarement qui prétendent qu'il y en a trois, est également un innovateur.

Les prières obligatoires sont au nombre de cinq d'après le *Qurʾān*, la *Sunnah* et le consensus des Musulmans.

Allah le Très-Haut dit :

﴿أَقِمِ الصَّلَاةَ لِدُلُوكِ الشَّمْسِ إِلَىٰ غَسَقِ اللَّيْلِ وَقُرْآنَ الْفَجْرِ ۖ إِنَّ قُرْآنَ الْفَجْرِ كَانَ مَشْهُودًا﴾

221. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/88, n°81, 82), d'après *Jābir* ﷺ.

222. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (5/346), *At-Tirmidhī* (5/13, n°2621), *Ibn Mājah* (1/342, n°1079) et *An-Nasāʾī* (1/231, n°463), d'après *Buraydah* ﷺ. *At-Tirmidhī* a dit : «Il est *ḥasan ṣaḥīḥ*», *Ibn Ḥibbān* l'a authentifié (4/305, n°1454) et de même *Al-Ḥākim* dans *Al-Mustadrak* (1/48).

223. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°1331) et *Muslim* (n°19), du *ḥadīth* de *Ibn ʿAbbās* ﷺ.

«Accomplis la prière au déclin du soleil jusqu'à l'obscurité de la nuit, et [fais] aussi la Lecture à l'aube, car la Lecture à l'aube a des témoins.» [*Al-Isrāʾ* : 78]

Le Prophète ﷺ les explicita par ses paroles et actions. Elle a des horaires déterminés. Allah le Très-Haut dit :

﴿إِنَّ الصَّلَاةَ كَانَتْ عَلَى الْمُؤْمِنِينَ كِتَابًا مَّوْقُوتًا﴾

«... car la prière demeure, pour les croyants, une prescription, à des temps déterminés.» [*An-Nisāʾ* : 103]

C'est-à-dire qu'elle doit être accomplie à des horaires déterminés. Le Messager d'Allah ﷺ les explicita par ses paroles et ses actions. Il n'est donc pas permis de la retarder jusqu'à sortir de son heure, sauf en cas d'excuse comme le sommeil ou l'oubli. Celui qui se rappelle ou se réveille, il lui est obligatoire de se dépêcher de l'accomplir à n'importe quel moment. Le Prophète ﷺ a dit :

مَنْ نَسِيَ صَلَاةً أَوْ نَامَ عَنْهَا فَلْيُصَلِّهَا إِذَا ذَكَرَهَا، لَا كَفَّارَةَ لَهَا إِلَّا ذَلِكَ.

«Celui qui oublie ou qui dort durant une prière doit l'accomplir lorsqu'il s'en rappelle. Il n'y a pas d'autre expiation que cela.» [224]

Quant à celui qui l'accomplit délibérément en dehors de son heure, elle ne sera pas valide. Parce qu'il n'aura pas accompli la prière qu'Allah lui a ordonnée. Mais il aura prié suivant sa passion. Donc, s'il l'accomplit délibérément après son heure, elle ne sera pas acceptée, même s'il la prie. Il doit se repentir à Allah et préserver sa prière.

Le Messager d'Allah ﷺ a également montré le nombre de *rakaʿāt*. *Al-fajr* est en deux *rakaʿāt*, *al-maghrib* en trois, parce qu'il s'agit de la prière impaire (*witr*) de la journée, *ẓuhr* est en quatre *rakaʿāt*, *ʿaṣr* est en quatre *rakaʿāt* et *ʿishāʾ* est en quatre *rakaʿāt*.

Lors des voyages, les prières de quatre *rakaʿāt* sont raccourcies à deux : *ẓuhr*, *ʿaṣr* et *ʿishāʾ*, comme il est rapporté de la *Sunnah* authentique du Messager d'Allah ﷺ. Cela est aussi mentionné dans le *Qurʾān* :

﴿وَإِذَا ضَرَبْتُمْ فِي الْأَرْضِ فَلَيْسَ عَلَيْكُمْ جُنَاحٌ أَن تَقْصُرُوا مِنَ الصَّلَاةِ﴾

«Et quand vous parcourez la terre, ce n'est pas un péché pour vous de raccourcir la prière...» [*An-Nisāʾ* : 101]

Quant à la prière du *fajr*, elle reste en deux *rakaʿāt* et celle de *maghrib* n'est pas non plus raccourcie parce qu'il s'agit du *witr* de la journée et, si elle était raccourcie, elle deviendrait paire.

224. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/215, n°572) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/477, n°684), d'après *Anas* ﷺ.

C'est ainsi que furent rapportés les *aḥādīth* concernant cette prière. Il n'est donc permis à personne d'en faire à sa guise dans l'ajout, le retranchement ou l'accomplissement en dehors de leur temps.

L'obligation de donner la *Zakāh*

٨٣ – قَالَ المؤلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالزَّكَاةُ مِنَ الذَّهَبِ وَالفِضَّةِ وَالتَّمرِ وَالحُبُوبِ وَالدَّوَابِّ، عَلَى مَا قَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ، فَإِنْ قَسَّمَهَا جَازَ، وَإِنْ دَفَعَهَا إِلَى الإِمَامِ جَازَ وَ اللَّهُ أَعْلَمُ.

[83] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – dit : «On doit s'acquitter de la *zakāh* sur l'or, l'argent, les dattes, les céréales et le cheptel, d'après ce qu'a dit le Messager d'Allah ﷺ. Il est permis de la distribuer soi-même et il est permis d'en confier la distribution aux autorités et Allah est plus savant.»

Commentaire

Le troisième des piliers de l'Islam est la *zakāh*. Elle est associée à la prière dans de nombreux versets du *Qur'ān*. La *zakāh* est un droit bien connu sur les biens que les riches donnent aux pauvres. Les biens sur laquelle la *zakāh* est obligatoire sont de quatre types :

Le premier : les deux devises de base : l'argent et l'or et ce qui les remplace, comme les billets de banque.

Le second : le cheptel, comme les chameaux, les vaches et les moutons.

Le troisième : les produits de l'agriculture, comme les céréales et les dattes.

Le quatrième : *'urūd at-tijārah* : les biens commerciaux. C'est-à-dire les biens présentés à la vente ou à l'achat.

Ce sont les types de biens sur lesquels il faut payer la *zakāh*. Mais en dehors de ceux-ci, si la personne souhaite donner en aumône, les moyens de la verser volontairement sont nombreux.

Sa parole : «**Il est permis de la distribuer soi-même et il est permis d'en confier la distribution aux autorités.**»

Il est obligatoire de donner la *zakāh* d'après la parole d'Allah :

﴿وَأَقِيمُوا الصَّلَاةَ وَآتُوا الزَّكَاةَ﴾

«**Et accomplissez la prière, et acquittez la *zakāh*...**» [*Al-Baqarah* : 43]

Ātū signifie s'acquitter. Il est obligatoire au propriétaire des biens de la donner, parce qu'il en est responsable. Mais si l'*Imām* demande à s'en charger, il devient obligatoire de la lui confier, parce qu'il est obligatoire de lui obéir et ainsi la personne se décharge de cette responsabilité. Parce que le Prophète ﷺ envoyait des collecteurs de la *zakāh* d'entre ses Compagnons et il la distribuait à ceux qui la méritaient. Les dirigeants Musulmans prennent la place du Messager ﷺ en cela après lui. Mais s'il ne le demande pas, le propriétaire des biens en sera responsable.

Le début de l'Islam est d'affirmer l'Unicité d'Allah

٨٤ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ :وَاعْلَمْ أَنَّ أَوَّلَ الإِسْلَامِ شَهَادَةُ أَنَّ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَأَنَّ مُحَمَّداً عَبْدُهُ وَرَسُولُهُ.

[84] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – dit : «Et sachez que le début de l'Islam est d'attester qu'il n'y a de divinité digne d'adoration, si ce n'est Allah, et que *Muḥammad* est Son serviteur et Messager.»

٨٥ – وَأَنَّ مَا قَالَ اللَّهَ كَمَا قَالَ، وَلَا خُلْفَ لِمَا قَالَ، وَهُوَ عِنْدَ مَا قَالَ.

[85] Et ce qu'a dit Allah est comme Il l'a dit. Il ne rompt pas Sa promesse et Il fait ce qu'Il promet.

٨٦ – وَالإِيمَانُ بِالشَّرَائِعِ كُلِّهَا.

[86] Et croire en toutes les législations.

Commentaire

Il dit – qu'Allah lui fasse miséricorde : «**Sachez**», ô Musulmans, ô étudiants en science religieuse, c'est-à-dire affirmez et vérifiez «**que le début de l'Islam est d'attester qu'il n'y a de divinité digne d'adoration, si ce n'est Allah et que *Muḥammad* ﷺ est le Messager d'Allah**». Elles sont toutes deux le premier pilier de l'Islam, comme il est indiqué dans le *ḥadīth* de *Jibrīl* qui demanda au prophète ﷺ : «Informe-moi de l'Islam.» Le Prophète ﷺ dit :

الإِسْلَامُ أَنْ تَشْهَدَ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، وَأَنَّ مُحَمَّدًا رَسُولُ اللَّهِ، وتُقِيمَ الصَّلَاةَ، وَتُؤْتِيَ الزَّكَاةَ، وَتَصُومَ رَمَضَانَ، وَتَحُجَّ البَيْتَ إِنْ اسْتَطَعْتَ إِلَيْهِ سَبِيلًا.

«L'Islam est d'attester qu'il n'y a de divinité digne d'adoration, si ce n'est Allah et que Muḥammad est le Messager d'Allah, d'accomplir la prière, de donner la zakāh, de jeûner le mois de Ramaḍān et d'accomplir le pèlerinage à la maison sacrée si tu en as les moyens.» [225]

Les deux attestations de foi sont les premières choses auxquelles les gens doivent être appelés. Le Prophète ﷺ a dit :

أُمِرْتُ أَنْ أُقَاتِلَ النَّاسَ حَتَّى يَقُولُوا : لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، فَإِذَا قَالُوهَا عَصَمُوا مِنِّي دِمَاءَهُم وَأَمْوَالَهُمْ إِلَّا بِحَقِّ الإِسْلَامِ، وَحِسَابُهُم عَلَى اللَّهِ.

«J'ai été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils disent : «Nulle divinité n'est digne d'adoration, si ce n'est Allah.» S'ils en font ainsi, leur sang et leurs biens sont préservés de moi, sauf de bon droit. Et c'est Allah le Très-Haut qui se charge de leurs comptes.» [226]

Lorsque le Prophète ﷺ envoya *Muʿādh* au Yémen, il lui dit :

إِنَّكَ تَأْتِي قَوْمًا مِنْ أَهْلِ الكِتَابِ فَلْيَكُنْ أَوَّلُ مَا تَدْعُوهُمْ إِلَيْهِ : شَهَادَةَ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَأَنَّ مُحَمَّدًا رَسُولُ اللَّهِ.

«Tu vas rencontrer un peuple des gens du Livre, que la première chose à laquelle tu les appelles soit d'attester qu'il n'y a de divinité digne d'adoration, si ce n'est Allah et que Muḥammad est le Messager d'Allah.» [227]

C'est la première chose à laquelle les gens doivent être appelés parce que c'est ce qui fait entrer en Islam. Quant à ceux qui négligent le *tawḥīd* et n'y prêtent pas attention parmi ceux qui appellent à l'Islam ou des méthodologies contemporaines de prêche, ceci est contraire à ce grand fondement. Ce qui est voulu par les deux attestations de foi n'est pas seulement de les prononcer. Ce qui est voulu est de les prononcer, de connaître leurs significations et d'agir en accord avec ce qu'elles impliquent. Mais celui qui atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration, si ce n'est Allah et que *Muḥammad* est le Messager d'Allah, cela sera accepté de lui. S'il reste ferme à leur propos, il sera Musulman. Mais, s'il commettait ce qui les annule, il aurait apostasié.

La signification d'attester que nul n'est en droit d'être adoré si ce n'est Allah est de le croire dans son cœur, le prononcer et le reconnaître et accepter par la langue

225. Sa référence a précédé.

226. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/17, n°25) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/53, n°22), du *ḥadīth* de *ʿAbdullāh ibn ʿUmar* ﷺ.

227. Sa référence a précédé.

que nul ne mérite l'adoration, si ce n'est Allah et que tout ce qui est adoré en dehors de Lui est faux. Leur adoration est fausse. Allah le Très-Haut dit :

﴿ذَٰلِكَ بِأَنَّ اللَّهَ هُوَ الْحَقُّ وَأَنَّ مَا يَدْعُونَ مِن دُونِهِ هُوَ الْبَاطِلُ وَأَنَّ اللَّهَ هُوَ الْعَلِيُّ الْكَبِيرُ﴾

«C'est ainsi qu'Allah est Lui le Vrai, alors que ce qu'ils invoquent en dehors de Lui est le faux ; c'est Allah qui est le Sublime, le Grand.» [*Al-Ḥajj* : 62]

La signification de l'attestation que *Muḥammad* ﷺ est le Messager d'Allah est de reconnaître intérieurement et extérieurement qu'il est le Messager d'Allah. Et celui qui le prononce avec sa langue sans reconnaître son message intérieurement est un hypocrite. Le Très-Haut dit :

﴿إِذَا جَاءَكَ الْمُنَافِقُونَ قَالُوا نَشْهَدُ إِنَّكَ لَرَسُولُ اللَّهِ ۘ وَاللَّهُ يَعْلَمُ إِنَّكَ لَرَسُولُهُ وَاللَّهُ يَشْهَدُ إِنَّ الْمُنَافِقِينَ لَكَاذِبُونَ﴾

«Quand les hypocrites viennent à toi, ils disent : «Nous attestons que tu es certes le Messager d'Allah» Allah sait que tu es vraiment Son messager ; et Allah atteste que les hypocrites sont assurément des menteurs.» [*Al-Munāfiqūn* : 1]

﴿يَقُولُونَ بِأَفْوَاهِهِم مَّا لَيْسَ فِي قُلُوبِهِمْ﴾

«... Ils disaient de leurs bouches ce qui n'était pas dans leurs cœurs...» [*Āl ʿImrān* : 167]

La signification de l'attestation que *Muḥammad* ﷺ est le Messager d'Allah peut être résumée ainsi : lui obéir en ce qu'il a ordonné, croire en ce dont il nous a informé, s'abstenir de ce qu'il a interdit et mis en garde et n'adorer Allah qu'avec ce qu'il a légiféré.

Lui obéir en ce qu'il a ordonné :

﴿وَمَا كَانَ لِمُؤْمِنٍ وَلَا مُؤْمِنَةٍ إِذَا قَضَى اللَّهُ وَرَسُولُهُ أَمْرًا أَن يَكُونَ لَهُمُ الْخِيَرَةُ مِنْ أَمْرِهِمْ ۗ وَمَن يَعْصِ اللَّهَ وَرَسُولَهُ فَقَدْ ضَلَّ ضَلَالًا مُّبِينًا﴾

«Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et Son messager ont décidé d'une chose d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir. Et quiconque désobéit à Allah et à Son messager, s'est égaré certes, d'un égarement évident.» [*Al-Aḥzāb* : 36]

Croire en ce dont il nous a informé :

Le Prophète ﷺ nous a informé de nombreuses choses de l'invisible parmi les affaires du passé et du futur. Il faut croire en ce dont il nous a informé car il ne parle pas sous l'effet de la passion.

﴿إِنْ هُوَ إِلَّا وَحْيٌ يُوحَىٰ﴾

«ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée.» [*An-Najm* : 4]

Ses informations véritables et certaines. Il ne faut pas douter à ce sujet tant que l'information est authentiquement rapportée de lui ﷺ.

S'abstenir de ce qu'il a interdit et contre quoi il a mis en garde :

S'abstenir de ce que le Messager d'Allah ﷺ a interdit et a mis en garde. Ceci provient de la parole d'Allah, le Très-Haut :

﴿وَمَا آتَاكُمُ الرَّسُولُ فَخُذُوهُ وَمَا نَهَاكُمْ عَنْهُ فَانتَهُوا ۚ وَاتَّقُوا اللَّهَ ۖ إِنَّ اللَّهَ شَدِيدُ الْعِقَابِ﴾

«... Prenez ce que le Messager vous donne ; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en ; et craignez Allah car Allah est dur en punition.» [*Al-Ḥashr* : 7]

Allah ne doit être adoré qu'avec ce qu'il a approuvé :

Ce que le Messager d'Allah ﷺ a ordonné et transmis d'Allah, exalté soit-Il. Ceci annule les innovations, les affaires nouvellement inventées et les superstitions. Le Prophète ﷺ a dit :

مَنْ عَمِلَ عَمَلاً لَيْسَ عَلَيْهِ أَمْرُنَا فَهُوَ رَدٌّ.

مَنْ أَحْدَثَ فِي أَمْرِنَا مَا لَيْسَ مِنْهُ فَهُوَ رَدٌّ.

وَ إِيَّاكُمْ وَ مُحْدَثَاتِ الأُمُورِ.

عَلَيْكُمْ بِسُنَّتِي وَ سُنَّةِ الخُلَفَاءِ الرَّاشِدِينَ المَهْدِيِّينَ مِنْ بَعْدِي، تَمَسَّكُوا بِهَا، وَ عَضُّوا عَلَيْهَا بِالنَّوَاجِذِ، وَ إِيَّاكُمْ وَ مُحْدَثَاتِ الأُمُورِ، فَإِنَّ كُلَّ مُحْدَثَةٍ بِدْعَةٌ، وَ كُلَّ بِدْعَةٍ ضَلَالَةٌ.

«Celui qui fait un acte que nous n'avons pas approuvé le verra rejeté.»

«Celui qui introduit quoi que ce soit dans notre affaire qui n'en fait pas partie le verra rejeté.» [228]

«Prenez garde aux choses inventées...»

«Accrochez-vous donc à ma Sunnah et à la sunnah des califes bien guidés après moi. Accrochez-vous y et mordez-y avec vos molaires. Et prenez garde aux inventions, car toute invention est innovation et toute innovation est égarement.» [229]

Tout acte d'adoration qui n'a pas été légiféré par le Messager d'Allah ﷺ est faux, il n'y aura aucune récompense pour celui-ci. Il s'agit plutôt d'un péché, car c'est une innovation et l'innovation éloigne d'Allah et ne rapproche pas d'Allah.

Sa parole : **«Et sachez que le début de l'Islam est d'attester qu'il n'y a de divinité digne d'adoration, si ce n'est Allah, et que *Muḥammad* est Son serviteur et Messager.»**

228. Sa référence a précédé.
229. Sa référence a précédé

Il s'agit du premier pilier et de la première étape. Puis vient la prière, puis la *zakāh*, puis le jeûne du mois de Ramaḍān, puis le pèlerinage à la maison sacrée d'Allah, et ensuite toutes les autres législations de la religion. Elles suivent toutes les deux attestations de foi : attester qu'il n'y a de divinité digne d'adoration, si ce n'est Allah et que *Muḥammad* ﷺ est le Messager d'Allah.

Sa parole : «**Et ce qu'a dit Allah est comme Il l'a dit. Il ne rompt pas Sa promesse et Il fait ce qu'Il promet.**»

Ce qu'Allah a dit est comme Il le dit. Il ne faut jamais douter à ce sujet. Allah le Très-Haut dit :

﴿وَمَنْ أَصْدَقُ مِنَ اللَّهِ حَدِيثًا﴾

«**... Et qui est plus véridique qu'Allah en parole ?**» [*An-Nisāʾ* : 87]

﴿وَمَنْ أَصْدَقُ مِنَ اللَّهِ قِيلًا﴾

«**... Et qui est plus véridique qu'Allah en parole ?**» [*An-Nisāʾ* : 122]

C'est-à-dire que nul n'est plus véridique qu'Allah. S'Il promet, Il ne manque pas à Sa promesse.

﴿وَعْدَ اللَّهِ ۖ لَا يُخْلِفُ اللَّهُ وَعْدَهُ وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَ النَّاسِ لَا يَعْلَمُونَ﴾

«**C'est [là] la promesse d'Allah. Allah ne manque jamais à Sa promesse mais la plupart des gens ne savent pas.**» [*Ar-Rūm* : 6]

S'Il promet, Il ne manque pas à Sa promesse. Mais s'Il menace, il se peut qu'Il pardonne. Il y a une différence entre la promesse et la menace. La promesse est toujours réalisée. Quant à la menace, Allah peut pardonner et laisser passer et il se peut que la menace ne soit jamais mise à exécution par Sa Miséricorde ou Sa Faveur, exalté soit-Il.

Sa parole : «**Et croire en toutes les législations.**»

Il est obligatoire de croire en toutes les législations qu'Allah a descendu à ses Messagers en général en ce qui concerne les affaires générales et en particulier dans les affaires spécifiques.

﴿قُولُوا آمَنَّا بِاللَّهِ وَمَا أُنزِلَ إِلَيْنَا وَمَا أُنزِلَ إِلَىٰ إِبْرَاهِيمَ وَإِسْمَاعِيلَ وَإِسْحَاقَ وَيَعْقُوبَ وَالْأَسْبَاطِ وَمَا أُوتِيَ مُوسَىٰ وَعِيسَىٰ وَمَا أُوتِيَ النَّبِيُّونَ مِن رَّبِّهِمْ لَا نُفَرِّقُ بَيْنَ أَحَدٍ مِّنْهُمْ وَنَحْنُ لَهُ مُسْلِمُونَ﴾

«**Dites : «Nous croyons en Allah et en ce qu'on nous a révélé, et en ce qu'on a fait descendre vers *Ibrāhīm* et *Ismāʿīl* et *Isḥāq* et *Yaʿqūb* et les Tribus, et en ce qui a été donné à *Mūsā* et à *ʿĪsā*, et en ce qui a été donné aux prophètes, venant de leur Seigneur : nous ne faisons**

aucune distinction entre eux. Et à Lui nous sommes Soumis».» [*Al-Baqarah* : 136]

﴿قُلْ آمَنَّا بِاللَّهِ وَمَا أُنزِلَ عَلَيْنَا وَمَا أُنزِلَ عَلَىٰ إِبْرَاهِيمَ وَإِسْمَاعِيلَ وَإِسْحَاقَ وَيَعْقُوبَ وَالْأَسْبَاطِ وَمَا أُوتِيَ مُوسَىٰ وَعِيسَىٰ وَالنَّبِيُّونَ مِن رَّبِّهِمْ لَا نُفَرِّقُ بَيْنَ أَحَدٍ مِّنْهُمْ وَنَحْنُ لَهُ مُسْلِمُونَ﴾

Dis : «Nous croyons en Allah, à ce qu'on a fait descendre sur nous, à ce qu'on a fait descendre sur *Ibrāhīm*, *Ismāʿīl*, *Isḥāq*, *Yaʿqūb* et les Tribus, et à ce qui a été apporté à *Mūsā*, à *ʿĪsā* et aux prophètes, de la part de leur Seigneur : nous ne faisons aucune différence entre eux ; et c'est à Lui que nous sommes Soumis».» [*Āl ʿImrān* : 84]

Nous croyons donc en toutes les législations divines et croyons qu'Allah, exalté soit-Il, légifère pour chaque période ce qui est convenable pour elle, puis Il abroge cette législation par une autre qui est convenable à ceux qui vinrent après eux. Lorsqu'Il envoya *Muḥammad* ﷺ, il vint avec une législation qui restera jusqu'à l'établissement de l'Heure. Elle ne sera jamais abrogée, ni changée. Elle convient à tout endroit et époque.

L'achat et la vente sont licites

٨٧ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ: وَاعْلَمْ أَنَّ الشِّرَاءَ وَالبَيْعَ حَلَالٌ إِذَا بِيعَ فِي أَسْوَاقِ المسْلِمِينَ عَلَى حُكْمِ الكِتَابِ وَالسُّنَّةِ، مِنْ غَيْرِ أَنْ يَدْخُلَه تَغْرِيرٌ أَوْ ظُلْمٌ أَوْ غَدْرٌ أَوْ خِلَافٌ لِلقُرآنِ أَوْ خِلَافٌ لِلعِلْمِ.

[87] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – dit : «Et sachez que la vente et l'achat sont licites si la transaction est accomplie dans le marché des Musulmans et se base sur les règles du *Qur'ān* et de la *Sunnah* sans qu'il n'y ait de duperie ou d'injustice ou de tromperie ou quelque chose de contraire au *Qur'ān* ou de contraire à la connaissance.»

Commentaire

Nous croyons que l'achat et la vente sont licites. Allah le Très-Haut dit :

﴿وَأَحَلَّ اللَّهُ الْبَيْعَ وَحَرَّمَ الرِّبَا﴾

«... Alors qu'Allah a rendu licite le commerce, et illicite l'intérêt...» [*Al-Baqarah* : 275]

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا تَأْكُلُوا أَمْوَالَكُم بَيْنَكُم بِالْبَاطِلِ إِلَّا أَن تَكُونَ تِجَارَةً عَن تَرَاضٍ مِّنكُمْ﴾

« Ô les croyants ! Que les uns d'entre vous ne mangent pas les biens des autres illégalement. Mais qu'il y ait du négoce (légal), entre vous, par consentement mutuel...» [*An-Nisā'* : 29]

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا إِذَا نُودِيَ لِلصَّلَاةِ مِن يَوْمِ الْجُمُعَةِ فَاسْعَوْا إِلَىٰ ذِكْرِ اللَّهِ وَذَرُوا الْبَيْعَ ۚ ذَٰلِكُمْ خَيْرٌ لَّكُمْ إِن كُنتُمْ تَعْلَمُونَ ۝ فَإِذَا قُضِيَتِ الصَّلَاةُ فَانتَشِرُوا فِي الْأَرْضِ وَابْتَغُوا مِن فَضْلِ اللَّهِ﴾

« Ô vous qui avez cru ! Quand on appelle à la prière du jour du Vendredi, accourez à l'invocation d'Allah et laissez tout négoce. Cela est bien meilleur pour vous, si vous saviez ! Puis quand la prière est achevée, dispersez-vous sur terre et recherchez [quelque effet] de la grâce d'*Allāh*... » [*Al-Jumu'ah* : 9-10]

C'est-à-dire rechercher la subsistance.

﴿وَاذْكُرُوا اللَّهَ كَثِيرًا لَّعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ﴾

« ... et invoquez beaucoup Allah afin que vous réussissiez. » [*Al-Jumu'ah* : 10]

Allah dit à propos des mosquées :

﴿يُسَبِّحُ لَهُ فِيهَا بِالْغُدُوِّ وَالْآصَالِ ۝ رِجَالٌ لَّا تُلْهِيهِمْ تِجَارَةٌ وَلَا بَيْعٌ عَن ذِكْرِ اللَّهِ﴾

« ... et où Son Nom est invoqué ; Le glorifient en elles matin et après-midi, des hommes que ni le négoce, ni le troc ne distraient de l'invocation d'Allah... » [*An-Nūr* : 36-37]

L'achat et la vente ne les distraient pas. Il n'a pas dit : «il n'achètent ni ne vendent». Au contraire, Il dit que leurs transactions ne les distraient pas de l'invocation d'Allah. Ils se rendent donc à la mosquée, accomplissent la prière en groupe, puis partent pour leurs commerces.

Le commerce est l'une des meilleures manières de gagner sa vie, s'il est exempt de tromperie et de fraude et également de biens illicites, de transactions interdites et usuraires. Si le commerce est exempt de ces maux, il s'agira de l'une des meilleures manières de gagner sa vie.

« ... accomplie dans le marché des Musulmans... »

Ne posez pas la question sur ce qui se trouve dans les marchés des Musulmans, car la base est la permission, sauf lorsque vous savez que la chose est interdite.

« ... et se base sur les règles du *Qur'ān* et de la *Sunnah*... »

La transaction doit remplir les conditions bien connues du commerce. Si les sept conditions bien connues du commerce sont remplies [230], la transaction sera valide et

230. Elles sont : la satisfaction, la conscience, la licéité du bien vendu, que le vendeur possède le bien ou soit autorisé par son propriétaire ou par les autorités à le vendre au moment de la transaction, la disponibilité (du bien), la connaissance du prix et des caractéristiques du bien et que la transaction ait lieu sur le champ et non plus tard. Voir *Al-Mubdi'* de *Ibn Mufliḥ* (7/4 et suivantes), *Ar-Rawḍ al-Murbi'* (2/26-43) et *Manār as-Sabīl* (1/28-290).

le bien vendu licite. La base est que les marchés Musulmans remplissent ces conditions.

Sa parole : «**... sans qu'il n'y ait de duperie ou d'injustice ou de tromperie...**»

Mais, si de la duperie, de la fraude et du risque (pour l'une des partie) sont inclus dans la transaction, elle sera illicite, parce qu'elle sera devenue un jeu d'argent ou une duperie dans laquelle quelque chose qui n'est pas réel est présenté. Montrer une marchandise sous une apparence qui n'est pas réelle, ceci est nommé fraude : montrer la marchandise sous une apparence afin d'impressionner le spectateur, alors que ce n'est pas sa réalité.

Sa parole : «**... ou d'injustice...**»

C'est-à-dire si des biens sont vendus en forçant le vendeur. Les transactions ne sont faites que par consentement mutuel. Le Prophète ﷺ a dit :

إِنَّمَا الْبَيْعُ عَنْ تَرَاضٍ.

«Les transactions ne sont que par consentement mutuel.» [231]

Allah le Très-Haut dit :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا تَأْكُلُوا أَمْوَالَكُم بَيْنَكُم بِالْبَاطِلِ إِلَّا أَن تَكُونَ تِجَارَةً عَن تَرَاضٍ مِّنكُمْ﴾

«Ô les croyants ! Que les uns d'entre vous ne mangent pas les biens des autres illégalement. Mais qu'il y ait du négoce (légal), entre vous, par consentement mutuel...» [*An-Nisā'* : 29]

L'accord du vendeur est une condition de validité de la transaction. Elle ne peut avoir lieu qu'après son accord. Il ne doit pas être forcé. Car la compulsion est de l'injustice, sauf s'il est forcé pour une bonne raison. Comme le cas où il a une dette qu'il refuse de rembourser, le juge peut intervenir et vendre de ses biens ce qui suffira à combler la dette, même s'il n'est pas satisfait de cela. Parce qu'il s'agit d'une compulsion juste. Par conséquent, les savants disent que la transaction forcée n'est pas valide, sauf pour une bonne raison.

231. Rapporté par *Ibn Mājah* (2/737, n°2185) et *Ibn Ḥibbān* dans son *Ṣaḥīḥ* (11/340, n°4967), d'après *Abū Sa'īd al-Khudrī* ﷺ. *Al-Buṣayrī* a dit dans *Misbāḥ az-Zujājah* (3/17) : «Sa chaîne est authentique et ses rapporteurs sont de confiance.»

Le croyant est entre la peur et l'espoir

٨٨ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ رَحِمَكَ اللَّهُ أَنَّه يَنْبَغِي لِلعَبْدِ أَنْ تَصْحَبَهُ الشَّفَقَةُ أَبَداً مَا صَحِبَ الدُّنْيَا، لِأَنَّه لَا يَدْرِي عَلَى مَا يَموتُ، وَبِمَ يُخْتَمُ لَهُ، وَعَلَى مَا يَلْقَى اللَّهُ عَزَّ و جَلَّ وَإِنْ عَمِلَ كُلَّ عَمَلٍ مِنَ الخَيْرِ، وَيَنْبَغِي لِلرَجُلِ المُسْرِفِ عَلَى نَفْسِه أَنْ لَا يَقْطَعَ رَجَاءَهُ مِنَ اللَّهِ تَعَالَى عِنْدَ الموْتِ، وَيُحْسِنَ ظَنَّهُ باللَّهِ، وَيَخَافَ ذُنُوبَهُ، فَإِنْ رَحِمَهُ اللَّهُ فَبِفَضْلٍ، وَإِنْ عَذَّبَهُ فَبِذَنْبٍ.

[88] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – dit : «Et sachez – qu'Allah vous fasse miséricorde – qu'il faudrait que le serviteur fasse toujours preuve de compassion, tant qu'il est dans cette vie. Parce qu'il ne sait pas sur quoi il mourra, ce qui scellera ses actions et sur quoi il rencontrera Allah, même s'il fait de bonnes actions. Il faudrait que celui qui a commis des excès à son propre détriment ne coupe pas la corde de l'espoir d'Allah, exalté soit-Il, au moment de la mort. Il doit avoir une bonne impression envers Allah et craindre les conséquences de ses péchés. Si Allah lui fait miséricorde, ce sera par Sa Faveur et s'Il le châtie, ce sera à cause de son péché.»

Commentaire

Il s'agit d'un important sujet : le croyant doit combiner entre la peur et l'espoir

à propos de ses actes. Il ne doit pas avoir seulement peur et désespérer de la Miséricorde d'Allah. Allah le Très-Haut dit :

﴿إِنَّهُ لَا يَيْأَسُ مِن رَّوْحِ اللَّهِ إِلَّا الْقَوْمُ الْكَافِرُونَ﴾

«... Ce sont seulement les gens mécréants qui désespèrent de la miséricorde d'Allah».» [*Yūsuf* : 87]

Le Très-Haut dit :

﴿وَمَن يَقْنَطُ مِن رَّحْمَةِ رَبِّهِ إِلَّا الضَّالُّونَ﴾

«... «Et qui désespère de la miséricorde de son Seigneur, sinon les égarés ?»» [*Al-Ḥijr* : 56]

﴿قُلْ يَا عِبَادِيَ الَّذِينَ أَسْرَفُوا عَلَىٰ أَنفُسِهِمْ لَا تَقْنَطُوا مِن رَّحْمَةِ اللَّهِ﴾

«Dis : «Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah...» [*Az-Zumar* : 53]

Il ne doit pas avoir une peur excessive qui le ferait désespérer de la Miséricorde d'Allah, car cette peur est blâmée. De même, il doit espérer en Allah, mais cet espoir ne doit pas le faire se sentir à l'abri du stratagème d'Allah, il doit plutôt en avoir peur. Le stratagème d'Allah — exalté soit-Il — Lui sied et fait partie de Sa perfection. Il n'est pas comme le stratagème des créatures.

Al-makr (le stratagème) signifie dans la langue arabe de faire du mal à quelqu'un de manière dissimulée, sans qu'il ne s'en aperçoive. Si cela est fait pour celui qui le mérite, c'est de la justice, et c'est cela le stratagème d'Allah. Car Il ruse contre les injustes et les pécheurs et les frappe d'un châtiment par là où ils ne l'attendent pas. C'est justice de Sa part, gloire à Lui et loué soit-Il pour cela.

Mais si la nuisance est causée sans droit, il s'agira d'injustice, ce qui est interdit. C'est la ruse des créatures. Quant au stratagème du Créateur, il est digne d'éloges parce que c'est justice et équité de Sa part. C'est la différence entre ces deux affaires : le stratagème d'Allah et la ruse des créatures.

﴿وَمَكَرُوا وَمَكَرَ اللَّهُ ۖ وَاللَّهُ خَيْرُ الْمَاكِرِينَ﴾

«Et ils [les autres] se mirent à comploter. Allah a fait échouer leur complot. Et c'est Allah qui sait le mieux leur machination !» [*Āl ʿImrān* : 54]

C'est une forme de rétribution pour eux et ce n'est pas une injustice de Sa part — exalté soit-Il. C'est la conséquence de leur ruse. Ils rusèrent et Allah employa un stratagème à leur encontre pour les punir. C'est justice de Sa part. Le Prophète ﷺ a dit :

إِنَّ أَحَدَكُمْ لَيَعْمَلُ بِعَمَلِ أَهْلِ الجَنَّةِ حَتَّى مَا يَكُونُ بَيْنَهُ وَبَيْنَهَا إِلَّا ذِرَاعٌ، فَيَسْبِقُ عَلَيْهِ الكِتَابُ فَيَعْمَلُ بِعَمَلِ أَهْلِ النَّارِ فَيَدْخُلُهَا.

«Certes, l'un d'entre vous s'engagera dans les actes des gens du Paradis jusqu'à ce qu'une coudée l'en sépare, et ce qui a été décrété le rattrape, il s'engagera alors dans les actes des gens du feu et y entrera donc.»

Il entrera en Enfer parce qu'il aura commis les actes des gens de l'Enfer. La récompense est fonction de l'acte. Et puisque sa fin fut qu'il fit les actes des gens de l'Enfer, il y entrera, et vice versa :

إِنَّ أَحَدَكُمْ لَيَعْمَلُ بِعَمَلِ أَهْلِ النَّارِ حَتَّى مَا يَكُونُ بَيْنَهُ وَبَيْنَهَا إِلَّا ذِرَاعٌ فَيَسْبِقُ عَلَيْهِ الْكِتَابُ فَيَعْمَلُ بِعَمَلِ أَهْلِ الْجَنَّةِ فَيَدْخُلُهَا

«Et l'un d'entre vous s'engagera dans les actes des gens du feu jusqu'à ce qu'une coudée l'en sépare, et ce qui a été décrété le rattrape et il s'engagera donc dans les actes des gens du Paradis et y entrera.» [232]

Il entrera au Paradis parce qu'il aura accompli les actes des gens du Paradis et sera mort dans cet état. Nul n'entrera en Enfer, si ce n'est par les actes et nul n'entrera au Paradis, si ce n'est par les actes. Et les actions sont jugées par leurs conclusions.

Nul ne doit donc se leurrer de sa vertu et sa droiture et se sentir à l'abri de l'aberration. Combien de croyants, Musulmans et savants ont dévié ? Allah les fit dévier parce que la déviation émana d'eux. Nul ne doit donc se sentir à l'abri et se considérer pur. Il ne faut pas se considérer à l'abri de la déviance et commencer à se mélanger avec de mauvaises personnes, les écouter et contempler les tentations. Il ne faut pas se sentir à l'abri :

قُلُوبُ العِبَادِ بَيْنَ أُصْبُعَيْنِ مِن أَصَابِعِ الرَّحْمَانِ.

«Les cœurs des serviteurs sont entre deux Doigts du Tout Miséricordieux.» [233]

Il ne faut pas se sentir à l'abri. Le bien aimé *Ibrāhīm* dit :

﴿وَاجْنُبْنِي وَبَنِيَّ أَن نَّعْبُدَ الْأَصْنَامَ ﴿٣٥﴾ رَبِّ إِنَّهُنَّ أَضْلَلْنَ كَثِيرًا مِّنَ النَّاسِ﴾

«... et préserve-moi ainsi que mes enfants de l'adoration des idoles. Ô mon Seigneur, elles (les idoles) ont égaré beaucoup de gens...» [*Ibrāhīm* : 35-36]

Il ne faut pas se sentir à l'abri des épreuves et de la mauvaise fin pour soi-même, même si l'on fait partie des vertueux. D'un autre côté, il ne faut pas désespérer de la Miséricorde d'Allah, même s'il s'agit de la pire des personnes. Il se peut qu'Allah lui accorde Sa Faveur par le repentir et qu'il meurt donc sur l'Islam et entre au Paradis,

232. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1212, n°3154) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/2036, n°2643), d'après *ʿAbdullāh ibn Masʿūd* ﷺ.

233. Rapporté *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/2045, n°2654), d'après *ʿAbdullāh ibn ʿAmr* ﷺ.

car tant que l'on est vivant, on reste exposé à ceci ou cela. Et les actions ne sont jugées que suivant leurs conclusions.

Sa parole : **«Il doit avoir une bonne impression envers Allah et craindre les conséquences de ses péchés.»**

Il faut toujours avoir une bonne impression envers Allah et ne pas désespérer de Sa Miséricorde.

Sa parole : **«... et craindre les conséquences de ses péchés.»**

C'est-à-dire qu'il ne faut pas avoir un espoir dépourvu de peur. Il faut plutôt regrouper entre la peur et l'espoir.

﴿إِنَّهُمْ كَانُوا يُسَارِعُونَ فِي الْخَيْرَاتِ وَيَدْعُونَنَا رَغَبًا وَرَهَبًا﴾

«... Ils concouraient au bien et Nous invoquaient par amour et par crainte...» [*Al-Anbiyā'* : 90]

Ce sont des prophètes et ils s'empressaient d'accomplir de bonnes actions et d'invoquer Allah, espérant Sa récompense et par crainte c'est-à-dire : craignant Son châtiment. Les prophètes combinaient donc entre la peur et l'espoir. Ils ne prennent pas un côté et délaissent l'autre. Ils ne prennent pas le côté de l'espoir et délaissent celui de la peur, ni ne prennent celui de la peur et délaissent celui de l'espoir.

Le serviteur doit toujours avoir une bonne impression d'Allah, surtout au moment de la mort. Les savants disent qu'au moment du bien-être et de la facilité, le côté de la peur devrait prédominer par précaution et, au moment de la mort, l'aspect de l'espoir devrait prédominer, parce que durant la vie, il a la capacité d'agir, de se repentir et de demander pardon. Mais, au moment de la mort, il n'est plus possible de faire quoi que ce soit, donc le côté de l'espoir devrait prédominer.

C'est pour cela qu'il est rapporté dans le *ḥadīth* :

لَا يَمُوتُ أَحَدُكُمْ إِلَّا وَهُوَ يُحْسِنُ الظَّنَّ بِاللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ.

«Que nul d'entre vous ne meure sans penser du bien d'Allah.» [234]

Sa parole : **«Si Allah lui fait miséricorde, ce sera par Sa Faveur et s'il le châtie, ce sera à cause de ses péchés.»**

C'est comme il a précédé : Allah, exalté soit-Il, n'accorde ses délices ou ne châtie personne, si ce n'est pour leurs actions.

﴿وَلَا يَظْلِمُ رَبُّكَ أَحَدًا﴾

«... Et ton Seigneur ne fait du tort à personne.» [*Al-Kahf* : 49]

234. Rapporté *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/2205 n°2877), d'après *'Abdullāh ibn 'Amr* ﷺ.

Allah a informé Son Prophète de tout ce qui arrivera jusqu'à la résurrection

٨٩ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالإِيمَانُ بِأَنَّ اللَّهَ تَعَالَى أَطْلَعَ نَبِيَّهُ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ عَلَى مَا يَكُونُ فِي أُمَّتِهِ إِلَى يَومِ القِيَامَةِ.

[89] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Et croire qu'Allah, exalté soit-Il, a révélé à Son Prophète ﷺ ce qui arrivera à sa communauté jusqu'au Jour de la résurrection.»

Commentaire

Ni le Prophète ﷺ, ni aucune autre créature n'a connaissance de l'invisible.

﴿قُل لَّا يَعْلَمُ مَن فِي السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ الْغَيْبَ إِلَّا اللَّهُ﴾

«Dis : «Nul de ceux qui sont dans les cieux et sur la terre ne connaît l'Inconnaissable, à part Allah»...» [*An-Naml* : 65]

Al-ghayb (l'invisible) est ce qui nous est inconnaissable du passé et du futur : nous ne pouvons le connaître. Mais Allah informe les prophètes — *ʿalayhim as-salām* — de quelque chose de l'invisible pour servir leur prêche à Allah, et l'un d'entre eux est

notre Prophète, *Muḥammad* ﷺ. Allah l'informa d'une partie de l'invisible et il nous en informa, pour le bien de la communauté. Allah le Très-Haut dit :

﴿عَالِمُ الْغَيْبِ فَلَا يُظْهِرُ عَلَىٰ غَيْبِهِ أَحَدًا ۝٢٦ إِلَّا مَنِ ارْتَضَىٰ مِن رَّسُولٍ﴾

«[C'est Lui] qui connaît le mystère. Il ne dévoile Son mystère à personne, sauf à celui qu'Il agrée comme messager...» [*Al-Jinn* : 26-27]

«**Sauf celui qu'Il agrée comme messager**» signifie qu'Allah l'informe de ce qu'Il veut. Par exemple, alors que le Messager ﷺ marchait avec ses Compagnons, ils passèrent près de deux tombes et il dit :

إِنَّهُمَا لَيُعَذَّبَانِ.

«Tous deux se font certes châtier.» [235]

Les Compagnons ne remarquèrent pas que les occupants des deux tombes se faisaient châtier. Allah informa Son Messager ﷺ du châtiment des deux défunts. Il dit :

إِنَّهُمَا لَيُعَذَّبَانِ.

«Tous deux se font certes châtier.»

Cela fait partie de ce dont Allah l'informa, et cela fait partie des particularités des prophètes *'alayhim as-salām*.

Allah l'informa de ce qui arrivera dans le futur et il nous informa des signes de l'Heure et des troubles afin que nous y prenions garde et craignions que ces affaires nous touchent, afin que nous soyons sur une voie claire.

Il nous informa de ce qui va nous nous servir dans le but de nous prévenir pour que nous fassions attention. Le Prophète ﷺ a dit :

وَسَتَفْتَرِقُ هَذِهِ الأُمَّةُ عَلَى ثَلَاثٍ وَسَبْعِينَ فِرْقَةً، كُلُّهَا فِي النَّارِ إِلَّا وَاحِدَةً.

«Cette communauté se divisera en soixante-treize sectes, toutes au feu, sauf une.» [236]

Il nous informa ﷺ que la division touchera cette communauté. Et ceci arriva, comme il nous en informa pour que nous soyons fermes sur la vérité et ne soyons pas parmi les déviants.

235. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/88, n°215) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/240, n°292), d'après *Ibn 'Abbās* رضي الله عنهما.

236. Sa référence a précédé.

La division de cette communauté

٩٠ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَلَ : سَتَفْتَرِقُ أُمَّتِي عَلَى ثَلَاثٍ وَسَبْعِينَ فِرْقَةً كُلُّهَا فِي النَّارِ إِلَّا وَاحِدَةً وَهِيَ الجَمَاعَةُ، قِيلَ : مَنْ هُمْ يَا رَسُولَ اللَّهِ؟ قَالَ : مَا أَنَا عَلَيْهِ اليَوْمَ وَأَصْحَابِي.

[90] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Et sachez que le Messager d'Allah ﷺ a dit : «*Ma communauté se divisera en soixante-treize groupes, tous en Enfer, sauf un et c'est la Jamāʿah.*» On lui demanda : «Qui sont-ils, ô Messager d'Allah ﷺ ?» il répondit : «*Ce sur quoi je suis aujourd'hui aujourd'hui, et mes Compagnons.*»»

Commentaire

Sa parole : «**Et sachez que le Messager d'Allah ﷺ a dit : «*Ma communauté se divisera en soixante-treize groupes, tous en Enfer, sauf un et c'est la Jamāʿah.*»**»

Allah, exalté soit-Il, nous a ordonné d'être unis sur la vérité.

﴿وَاعْتَصِمُوا بِحَبْلِ اللَّهِ جَمِيعًا وَلَا تَفَرَّقُوا﴾

> «**Et cramponnez-vous tous ensemble au câble d'Allah et ne soyez pas divisés...**» [*Āl ʿImrān* : 103]

﴿إِنَّ الَّذِينَ فَرَّقُوا دِينَهُمْ وَكَانُوا شِيَعًا لَّسْتَ مِنْهُمْ فِي شَيْءٍ ۚ إِنَّمَا أَمْرُهُمْ إِلَى اللَّهِ ثُمَّ يُنَبِّئُهُم بِمَا كَانُوا يَفْعَلُونَ﴾

«Ceux qui émiettent leur religion et se divisent en sectes, de ceux-là tu n'es responsable en rien : leur sort ne dépend que d'Allah. Puis Il les informera de ce qu'ils faisaient.» [*Al-Anʿām* : 159]

﴿وَلَا تَكُونُوا كَالَّذِينَ تَفَرَّقُوا وَاخْتَلَفُوا مِن بَعْدِ مَا جَاءَهُمُ الْبَيِّنَاتُ ۚ وَأُولَٰئِكَ لَهُمْ عَذَابٌ عَظِيمٌ﴾

«Et ne soyez pas comme ceux qui se sont divisés et se sont mis à disputer, après que les preuves leur furent venues, et ceux-là auront un énorme châtiment.» [*Āl ʿImrān* : 105]

Il nous a donc interdit la division et nous a ordonné de s'unir et se cramponner fermement au *Qurʾān* et à la *Sunnah* de Son Messager ﷺ. Il dit :

﴿وَأَنَّ هَٰذَا صِرَاطِي مُسْتَقِيمًا فَاتَّبِعُوهُ ۖ وَلَا تَتَّبِعُوا السُّبُلَ فَتَفَرَّقَ بِكُمْ عَن سَبِيلِهِ﴾

««Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc; et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie.»...» [*Al-Anʿām* : 153]

Les divisions et divergences basées sur les passions ou le suivi aveugle des parents et ancêtres ou le suivi aveugle des juifs ou des chrétiens sont interdits. Diverger au sujet des affaires de croyance et des fondements de la religion n'est pas permis. Au contraire, il est obligatoire d'être unanimes et unis à ce sujet.

Quant aux divergences dans les sujets de jurisprudence, elles peuvent arriver. Mais il est obligatoire de revenir à ce qui est supporté par des preuves. Allah le Très-Haut dit :

﴿فَإِن تَنَازَعْتُمْ فِي شَيْءٍ فَرُدُّوهُ إِلَى اللَّهِ وَالرَّسُولِ إِن كُنتُمْ تُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ ۚ ذَٰلِكَ خَيْرٌ وَأَحْسَنُ تَأْوِيلًا﴾

«... Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation (et aboutissement).» [*An-Nisāʾ* : 59]

Il n'est donc pas permis de diverger dans la *ʿaqīdah*, parce que les sujets de *ʿaqīdah* sont *tawqīfīyah*. Ils n'admettent pas l'*ijtihād*. Quant aux sujets de jurisprudence et ses déductions, ceux qui sont apte à accomplir l'*ijtihād* et la déduction parmi les gens de science peuvent être d'avis divergents. Mais ils ne restent pas en désaccord.

Ils reviennent plutôt au Livre d'Allah et à la *Sunnah* de Son Messager ﷺ. Et celui d'entre eux qui possède la preuve, ils le suivent, adoptent sa parole et délaissent leurs opinions. Voilà la méthodologie de *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah* et c'est ce à quoi le Messager d'Allah ﷺ nous guida. Mais de dire : «Laissez les gens tranquilles, chacun devrait avoir sa propre opinion, et la divergence dans la communauté est une

miséricorde.», comme le prétendent certains, nous disons que ceci est faux. Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿وَلَا يَزَالُونَ مُخْتَلِفِينَ ﴿١١٨﴾ إِلَّا مَن رَّحِمَ رَبُّكَ﴾

«... Or, ils ne cessent d'être en désaccord (entre eux,) sauf ceux à qui ton Seigneur a accordé Miséricorde...» [*Hūd* : 118-119]

La parole d'Allah : «**sauf ceux à qui ton Seigneur a accordé Miséricorde**» montre que ceux à qui Allah a accordé Sa Miséricorde ne divergent pas. Et cette divergence d'opinion est un châtiment, pas une miséricorde. La miséricorde est pour ceux qui ne divergent pas. Et, lorsqu'ils divergent, ils reviennent au Livre et à la *Sunnah*, s'accrochent à l'opinion correcte et délaissent l'erreur. C'est la méthodologie des gens de la *Sunnah* et de la *Jamāʿah*.

Mais que chacun reste sur son avis ce qu'Untel ou Untel a dit, ceci n'est pas la voie des Musulmans. Au contraire, c'est la voie des gens des passions : ils cherchent ce qui s'accorde avec leurs désirs comme textes. Quant à ce qui ne s'accorde pas à leurs désirs, ils le délaissent, même s'il s'agit de la parole de l'*Imām* qu'ils prétendent suivre. C'est-à-dire qu'ils ne prennent des paroles des *Imāms* et savants que ce qui s'accorde à leurs désirs. Mais ce qui s'oppose à eux, ils le refusent. C'est la preuve qu'ils suivent leurs désirs : ils suivent ce qui s'accorde à eux et abandonnent ce qui s'y oppose — et il n'y a de changement ni de puissance qu'en Allah.

C'est ce qui est proclamé aujourd'hui dans les journaux, les magazines, les séminaires, conférences et chaînes de télévision satellitaires, la plupart du temps. Ils propagent et défendent les divergences d'opinion en disant : «Nous élargissons aux gens.» Comment élargissez-vous aux gens ? En abandonnant le Livre et la *Sunnah* et suivant les paroles de ceux qui ne sont pas infaillibles, font des erreurs et (parfois) tombent sur la vérité ?

Ils nous interdisent de prendre leurs paroles, sauf ce qui est en accord avec la preuve et nous interdisent de prendre de leurs paroles si elles s'opposent à la preuve. C'est une affaire que tous doivent connaître parce que de nos jours l'humanité est tentée par ces personnes qui mélangent la vérité au faux.

Sa parole : «**Et sachez que le Messager d'Allah ﷺ a dit : «*Ma communauté se divisera en soixante-treize groupes, tous en Enfer, sauf un...*»** [237] **»**

Ce *ḥadīth* est authentique par la combinaison de ses voies, ainsi que de ses nombreuses narrations. Les *Imāms* l'ont rapporté, loué et la situation actuelle le prouve, car le Prophète ﷺ nous informa que la communauté de *Muḥammad* se diviserait en soixante-treize groupes. Et ce sont les fondements des sectes. Elles sont bien plus nombreuses que cela, mais ces soixante-treize en sont les fondements.

237. Sa référence a précédé.

Toutes seront au feu, c'est-à-dire soixante-douze entreront au feu et une non, la soixante-treizième. Et il s'agit de ceux qui sont sur quoi étaient le Messager ﷺ et ses Compagnons. Ils seront préservés du feu. C'est pour cela qu'ils sont nommés *Al-Firqatun-Nājiyah* (le groupe sauvé) et *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah.*

Les autres sont ceux qui s'opposent et sont menacés du feu. Certains y entreront du fait de leur mécréance, d'autre du fait de leurs péchés et d'autres y entreront du fait de leurs désobéissances. Ils ne sont pas égaux dans l'entrée au feu. Il ne faut pas déduire de ce *hadīth* que tous ces groupes sont mécréants.

Sa parole : «***... et c'est la Jamāʿah.***»

Al-Jamāʿah est quiconque est sur la vérité même s'il ne s'agit que d'une seule personne. C'est ce qui est voulu par la *Jamāʿah.* Et le grand nombre n'indique pas la vérité. Allah le Très-Haut dit :

﴿وَإِن تُطِعْ أَكْثَرَ مَن فِي الْأَرْضِ يُضِلُّوكَ عَن سَبِيلِ اللَّهِ﴾

«Et si tu obéis à la majorité de ceux qui sont sur la terre, ils t'égareront du sentier d'Allah...» [*Al-Anʿām* : 116]

Le Très-Haut dit :

﴿وَمَا أَكْثَرُ النَّاسِ وَلَوْ حَرَصْتَ بِمُؤْمِنِينَ﴾

«Et la plupart des gens ne sont pas croyants malgré ton désir ardent.» [*Yūsuf* : 103]

﴿وَمَا وَجَدْنَا لِأَكْثَرِهِم مِّنْ عَهْدٍ ۖ وَإِن وَجَدْنَا أَكْثَرَهُمْ لَفَاسِقِينَ﴾

«Et Nous n'avons trouvé chez la plupart d'entre eux aucun respect de l'engagement; mais Nous avons trouvé la plupart d'entre eux pervers.» [*Al-Aʿrāf* : 102]

Ce n'est pas le grand nombre qui est pris en considération. La considération doit plutôt être donnée à ceux qui sont sur la vérité, même s'ils sont peu. Et même s'il n'y a qu'une seule personne, ce sera elle la *Jamāʿah.*

Sa parole : **«On lui demanda : «Qui sont-ils, ô Messager d'Allah ﷺ ?» il répondit : «*Ce sur quoi je suis aujourd'hui aujourd'hui, et mes Compagnons.*»»**

Voilà le droit chemin : celui qui est sur quoi étaient le Messager d'Allah ﷺ et ses Compagnons fait partie de la *Jamāʿah.*

La *fitnah* se propagea après l'assassinat de ʿ*Uthmān*

قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : هَكَذَا كَانَ الدِّينُ إِلَى خِلَافَةِ عُمَرَ بنِ الخَطَّابِ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ الجَمَاعَةُ كُلُّهَا، وَهَكَذَا فِي زَمَنِ عُثْمَانَ، فَلَمَّا قُتِلَ عُثْمَانُ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ جَاءَ الاخْتِلَافُ وَالبِدَعُ، وَصَارَ النَّاسُ أَحْزَاباً وَصَارُوا فِرَقاً، فَمِنَ النَّاسِ مَنْ ثَبَتَ عَلَى الحَقِّ عِنْدَ أَوَّلِ التَّغْيِيرِ، وَقَالَ بِهِ، وَعَمِلَ بِهِ، وَدَعَا النَّاسَ إِلَيْهِ.

L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Voilà comment était la religion jusqu'au Califat de ʿ*Umar ibn Al-Khaṭṭāb* رضي الله عنه. Et aussi durant la période de ʿ*Uthmān*. Mais quand ʿ*Uthmān* رضي الله عنه fut tué, la division et les innovations arrivèrent. Et les gens se divisèrent en factions et en groupes. Parmi les gens furent ceux qui restèrent fermes sur la vérité durant la première *fitnah*. Ils la dirent, agirent en accord avec elle et y invitèrent les gens.»

Commentaire

Sa parole : **«Voilà comment était la religion jusqu'au Califat de ʿ*Umar ibn Al-Khaṭṭāb* رضي الله عنه. Et aussi durant la période de ʿ*Uthmān*.»**

Du vivant des Compagnons et des *Tābiʿūn*, ceux qui s'opposaient, comme les *Qadariyyah* et d'autres, se dissimulaient et s'infiltraient parmi les gens du fait de la puissance de l'Islam et des Musulmans, jusqu'à ce que les juifs complotèrent avec un juif du Yémen appelé *Ibn As-Sawdāʾ ʿAbdullāh ibn Sabāʾ* — le juif. Il vint à *Al-Madīnah*, mon-

tra l'Islam durant le Califat de *ʿUthmān* et commença à insulter *ʿUthmān* lors d'assises. Il prétendait l'Islam par ruse.

Puis il commença à cracher son venin dans d'assises et les fous, les racailles et les ignorants y assistaient. Et certaines personnes ou beaucoup d'entre eux s'adonnaient aux injures et aux on-dit. Ils se réunirent autour de lui.

Lorsque ceci fut remarqué, il fut expulsé de *Al-Madīnah* et se rendit en Égypte et y trouva une ville bien connue pour les dissensions. Il s'y installa et cracha son poison, injuriant *ʿUthmān*. À la fin, un groupe puissant et armé fut formé autour de lui. Ils vinrent à *ʿUthmān*, protestèrent contre lui et l'accusèrent de commettre des erreurs. Et *ʿUthmān* leur répliqua et dissipa leurs doutes. Puis ils s'en furent.

Plus tard, ils se blâmèrent les uns les autres sur la route et dirent : «Nous n'avons rien fait». Ils revinrent alors chez *ʿUthmān* ﷺ et firent le siège de sa maison. Les Compagnons voulurent défendre le Calife, mais *ʿUthmān* le leur interdit, de peur des troubles et de l'effusion de sang. Il le leur interdit, espérant que l'affaire puisse se régler par le dialogue et la consultation. Il voulait les convaincre. Mais lorsqu'ils virent qu'ils n'avaient aucune preuve, il l'attaquèrent durant la nuit alors que les gens dormaient et le tuèrent.

Lorsqu'ils virent que leurs doutes avaient été réfutés et n'étaient pas acceptés, ils profitèrent de l'opportunité d'être moins surveillés alors que la plupart des gens étaient partis pour le *Ḥajj* et que les habitants de *Al-Madīnah* étaient endormis et paisibles, du fait que cette affaire tournait autour du dialogue et de la consultation. Il l'attaquèrent donc durant la nuit — qu'Allah les défigure — dans sa maison et il tomba martyr alors qu'il portait le *muṣḥaf* et son sang tomba sur son *muṣḥaf*. Puis les troubles se propagèrent. [238]

Cet homme infect prétendit que le Califat revenait à *ʿAlī* et n'aurait pas dû revenir à *Abū Bakr*, ni à *ʿUmar*, ni à *ʿUthmān* ﷺ. Il prétendit qu'il revenait à *ʿAlī* et qu'il était le successeur recommandé par le Messager d'Allah ﷺ et que ces personnes lui avaient usurpé le Califat. Ce qui est étonnant, c'est que *ʿAlī* ne prétendit jamais cela, ni ne chercha à avoir le Califat, ni ne dit : «Je suis celui qui est le plus en droit.» Au contraire, il prêta allégeance, écouta et obéit à tous ses frères les Califes bien guidés ﷺ.

À ce moment, la tribulation se développa chez les Musulmans. La Musulmans se combattirent les uns les autres à cause de cet homme infect qui infiltra leurs rangs. Cependant, Allah fit avorter son idée. Certes, il amena des tribulations et de l'affliction chez les Musulmans, ceux qui furent tués furent tués, mais il ne réussit rien à l'encontre de l'Islam — et c'est à Allah que reviennent les louanges, car l'Islam resta puissant et établi.

Lui et les juifs n'obtinrent rien de cette religion — et c'est à Allah que reviennent

238. Voir *Itiḥāf al-Jamāʿah* de *Shaykh Ḥamūd at-Tuwayjirī* (1/146) et *Fitnah Maqtal ʿUthmān* du Dr *Muḥammad al-Ghabān* (1/115-133).

les louanges. Certes, certaines calamités, tribulations et meurtres arrivèrent entre les Compagnons, mais ce fut dans le sentier d'Allah ﷻ. Cet homme vil n'arriva à rien — et c'est à Allah que reviennent les louanges.

Ceci est un résumé de la tribulation qui mena à l'assassinat de *ʿUthmān* ﷺ. Et cela montre qu'il n'est pas permis de se révolter contre le dirigeant et que se révolter contre lui propage le mal et les effusions de sang dans la communauté. Et les gens n'ont cessé d'être éprouvés depuis cette époque Et vous connaissez ceux qui invitent à la tribulation et à la révolte contre les gouverneurs sous prétexte d'interdire le mal. Les *Muʿtazilah* et les *Khawārij* émergèrent de ce groupe et existent depuis lors.

Sa parole : «**Mais quand *ʿUthmān* رضي الله عنه fut tué, la division et les innovations commencèrent.**»

Il est obligatoire de se méfier de ceux qui appellent à l'égarement. Il ne faut pas être laxiste à leur égard, et il n'est pas permis de parler sur les gouverneurs. C'est pour cela que le Prophète ﷺ a ordonné d'écouter, obéir et de ne pas se révolter conte les dirigeants, même s'ils sont des tyrans, des oppresseurs et commettent des péchés, tant qu'il ne s'agit pas d'une mécréance claire. Ainsi, nous ordonna le Messager d'Allah ﷺ.

Sa parole : «**Et les gens se divisèrent en factions et en sectes. Parmi les gens furent ceux qui restèrent fermes sur la vérité durant la première *fitnah*. Ils la dirent, agirent en accord avec elle et y invitèrent les gens.**»

Lorsque les divisions et les désaccords arrivèrent, Allah raffermit les gens de la vérité sur la vérité et sur la *Sunnah* et ils suivirent ce sur quoi étaient le Messager ﷺ et ses Compagnons. Et les autres groupes s'opposèrent à la voie du Messager d'Allah ﷺ et de ses Compagnons et méritèrent d'être menacés du feu, en proportion avec ce qu'ils commirent.

Avertir contre les groupes et les individus qui appellent à l'égarement

قَالَ المؤلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : فَكَانَ الأَمْرُ مُسْتَقِيماً حَتَّى كَانَتِ الطَّبَقَةُ الرَّابِعَةُ فِي خِلَافَةِ بَنِي فُلَانٍ انْقَلَبَ الزَّمَانُ وَتَغَيَّرَ النَّاسُ، جِدّاً، وَفَشَتِ البِدَعُ، وَكَثُرَ الدُّعَاةُ إِلَى غَيْرِ سَبِيلِ الحَقِّ وَالجَمَاعَةِ، وَوَقَعَتِ المِحْنَةُ فِي كُلِّ شَيْءٍ لَمْ يَتَكَلَّمْ بِهِ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ وَلَا أَحَدٌ مِنَ الصَّحَابَةِ.

L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «L'affaire suivit le droit chemin jusqu'à la quatrième génération, durant le califat des enfants d'Untel. La période changea et les gens dégénérèrent grandement. L'innovation se répandit et nombreux furent les individus appelant à autre que le chemin de la vérité et la *Jamāʿah*. Les épreuves et les tribulations touchèrent tout ce dont ni le Messager d'Allah ﷺ n'avait parlé, ni les Compagnons.»

Commentaire

Sa parole : «**L'affaire suivit le droit chemin jusqu'à la quatrième génération, durant le califat des enfants d'Untel. La période changea et les gens dégénérèrent grandement. L'innovation se répandit...**»

Les tribulations s'intensifièrent après la disparition des meilleures générations jusqu'à l'ère des Abbassides, lorsque *Al-Maʾmūn al-ʿAbbāsī* émergea. Il fut suivi par *Al-Muʿtaṣim* et *Al-Wāthiq*. Ils prirent le position des *Jahmiyyah* et voulurent forcer *Ahl As-Sunnah* à prendre l'avis que le *Qurʾān* est créé. Ils tuèrent certains *Imāms* et en torturèrent d'autres. Cependant, la vérité fut fermement établie — et c'est à Allah que reviennent toutes les louanges. Elle ne peut être modifiée.

Sa parole : «**... et nombreux furent les individus appelant à autre que le chemin de la vérité et la *Jamāʿah*.**»

Nombreux sont les individus qui, de nos jours, prétendent appeler à la vérité. Les groupes et les sectes se cachent derrière cela et souhaitent en fait inviter les gens à l'égarement, sauf celui à qui Allah fait miséricorde d'entre ceux qui sont fermes dans l'appel au *Qurʾān*, à la *Sunnah* et à la méthodologie du Messager d'Allah ﷺ dans son prêche.

Une telle personne est sur la vérité, et c'est là le véritable prêche. Tout ce qui est appelé prêche n'est pas forcément correct : la méthodologie suivie par cette personne doit être prise en considération. Si elle suit ce sur quoi étaient le Messager d'Allah ﷺ et ses Compagnons, il s'agira certes de quelqu'un qui appelle à la vérité. Mais s'il s'oppose à ce sur quoi étaient le Messager d'Allah ﷺ et ses Compagnons en ce qui concerne la méthodologie de prêche, il sera alors sur le faux.

Il ne faut pas se leurrer par la prétention d'être l'un des prêcheurs. Certains appellent aux portes de l'Enfer : quiconque leur obéit y sera jeté, comme le dit le Prophète ﷺ.[239] C'est pour cela que l'auteur dit : «**... et nombreux furent les individus appelant à autre que le chemin de la vérité et la *Jamāʿah*.**» comme cela est de nos jours. Nombreux sont ceux qui prétendent inviter à l'Islam sous cette guise, mais, si l'on observe leurs méthodologies et leurs conduites, on les trouvera en opposition complète avec l'Islam.

Sa parole : «**Les épreuves et les tribulations touchèrent tout ce dont ni le Messager d'Allah ﷺ n'avait parlé, ni les Compagnons.**»

Les discussions, désaccords, racontars et prétentions à la science se répandirent. Cependant, tout ceci disparaîtra et ce qui est basé sur le *Qurʾān* et la *Sunnah* prévaudra. C'est la méthodologie saine et la voie droite, mais elle requiert deux choses :

Premièrement : la science bénéfique par laquelle vous saurez ce sur quoi étaient le Messager d'Allah ﷺ, ses Compagnons et ceux qui les suivirent avec excellence.

239. Une partie du *ḥadīth* de *Ḥudhayfah* ﷺ qui contient : «Je dis : «Y aura-t-il du mal après ce bien?» Il dit : «*Oui, les prêcheurs aux portes de l'Enfer, quiconque répond à leur appel y sera jeté.*» Je dis : «Ô Messager d'Allah, décris-les nous.» Il dit : «*Ils sont de nos semblables et parlent notre langue.*» «Que m'ordonnes-tu si je les rencontre?» Il dit : «*Accroche-toi à la communauté des Musulmans et leur dirigeant.*» Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1319, n°3411) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1475, n°1847).

Deuxièmement : la patience et la fermeté. Ne vous faites pas emporter par les tribulations ou par ceux qui appellent à l'égarement. Soyez fermes et patients à l'encontre de ce qui vous touche de blâmes, reproches et intimidations. Tant que vous êtes sur la vérité, patientez.

﴿وَاصْبِرْ عَلَىٰ مَا أَصَابَكَ ۖ إِنَّ ذَٰلِكَ مِنْ عَزْمِ الْأُمُورِ﴾

«... et endure ce qui t'arrive avec patience. Telle est la résolution à prendre dans toute entreprise!» [*Luqmān* : 17]

Mettre en garde contre la division

قَالَ المؤلّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَدَعَوا إِلَى الفُرْقَةِ. وَقَدْ نَهَى اللهِ عَزَّ وَجَلَّ عَنِ الفُرْقَةِ، وَكَفَّرَ بَعْضُهُمْ بَعضاً وَكُلٌّ دَعَا إِلَى رَأْيِهِ وَإِلَى تَكْفِيرِ مَنْ خَالَفَهُ فَضَلَّ الجُهَّالُ وَالرِّعَاعُ وَمَنْ لَا عِلْمَ لَهُ، وَأَطْمَعُوا النَّاسَ فِي شَيْءٍ مِنْ أَمْرِ الدُّنْيَا، وَخَوَّفُوهُمْ عِقَابَ الدُّنْيَا، فَاتَّبَعَهُمُ الخَلْقُ عَلَى خَوْفٍ فِي دِينِهِمْ، وَرَغْبَةٍ فِي دُنْيَاهُمْ.

L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Et ils appelaient à la division, alors qu'Allah nous interdit la division. Chaque groupe déclara l'autre mécréant. Chacun appelle à son propre avis et juge mécréant celui qui s'y oppose. Les ignorants, la racaille et ceux qui n'avaient pas de science dévièrent. Ils rendirent les gens avides des biens de ce bas monde et craignant ses châtiments. Les gens les suivirent donc par crainte pour leur religion ainsi que par appât du gain.»

Commentaire

Sa parole : «**Et ils appelaient à la division, alors qu'Allah nous interdit la division.**»

Allah a interdit la division. Il dit :

﴿وَلَا تَكُونُوا كَالَّذِينَ تَفَرَّقُوا وَاخْتَلَفُوا مِن بَعْدِ مَا جَاءَهُمُ الْبَيِّنَاتُ﴾

«**Et ne soyez pas comme ceux qui se sont divisés et se sont mis à**

disputer, après que les preuves leur furent venues...» [*Āl ʿImrān* : 105]

﴿وَمَا تَفَرَّقَ الَّذِينَ أُوتُوا الْكِتَابَ إِلَّا مِن بَعْدِ مَا جَاءَتْهُمُ الْبَيِّنَةُ﴾

«Et ceux à qui le Livre a été donné ne se sont divisés qu'après que la preuve leur fut venue.» [*Al-Bayyinah* : 4]

Ils divergèrent donc, non par ignorance, mais par science.

Sa parole : «**Chaque groupe déclara l'autre mécréant.**»

Les groupes commencèrent donc à se déclarer mécréants les uns les autres. C'est un de leurs traits distinctifs. Et c'est la preuve qu'ils sont tous sur le faux. Quant aux gens de la vérité et *Ahl As-Sunnah*, ils ne se déclarent pas mécréants les uns les autres. Au contraire, ils s'allient, s'aiment, se viennent en aide et se conseillent les uns les autres. De même, ils ne déclarent pas les autres groupes mécréants, sauf ceux dont la mécréance a été établie par le *Qurʾān* et la *Sunnah*. Sinon, ils sont modérés en ce qui concerne juger les autres mécréants. Ils ne déclarent mécréant que celui dont la preuve de sa mécréance a été établie, et ils ne se précipitent pas à ce sujet.

Sa parole : «**Chacun appelle à son propre avis et juge mécréant celui qui s'y oppose.**»

C'est une des caractéristiques des gens de l'égarement. Allah, exalté soit-Il dit :

﴿فَتَقَطَّعُوا أَمْرَهُم بَيْنَهُمْ زُبُرًا ۖ كُلُّ حِزْبٍ بِمَا لَدَيْهِمْ فَرِحُونَ﴾

«Mais ils se sont divisés en sectes, chaque secte exultant de ce qu'elle détenait.» [*Al-Muʾminūn* : 53]

Le mot *zuburān* signifie livres. C'est-à-dire qu'ils écrivent des livres et ceci est la réalité. Ils écrivent des livres pour soutenir leur école de pensée et secte, se réjouissant de ce sur quoi ils sont. S'ils avaient été ignorants, on aurait pu espérer qu'ils reviennent. Mais ils se réjouissent du faux sur lequel ils sont, le prenant pour la vérité. C'est un châtiment d'Allah à leur encontre.

Sa parole : «**Les ignorants, la racaille et ceux qui n'avaient pas de science dévièrent.**»

Ils égarèrent les ignorants, la racaille et ceux qui n'ont pas de science. Quant aux gens de la vérité et de la science, ils ne furent pas influencés par ces sectes et ces formes d'égarement parce qu'ils savent que c'était le faux.

Sa parole : «**Ils rendirent les gens avides des biens de ce bas monde et craignant ses châtiments.**»

En outre, parmi les moyens de propager leur *fitnah* était qu'ils attisaient la convoitise de leurs adeptes.

Sa parole : «**Les gens les suivirent donc par crainte pour leur vie ainsi que par appât du gain.**»

Car nombreux sont ceux qui désirent cette vie et il en résulte qu'ils suivent tous ceux qui distribuent des richesses, même s'ils sont sur le faux, par appât du gain.

Les gens de la *Sunnah* sont éprouvés

قَالَ المؤلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : فَصَارَتِ السُّنَّةُ وَأَهْلُ السُّنَّةِ مَكْتُومِينَ وَظَهَرَتِ البِدْعَةُ وَفَشَتْ، وَكَفَرُوا مِنْ حَيْثُ لَا يَعْلَمُونَ مِنْ وُجُوهٍ شَتَّى، وَوَضَعُوا القِيَاسَ، وَحَمَلُوا قُدْرَةَ الرَّبِّ وآياته وَأَحْكَامَهُ وَأَمْرَهُ وَنَهْيَهُ عَلَى عُقُولِهِمْ وَآرَائِهِمْ فَمَا وَافَقَ عُقُولَهُمْ قَبِلُوهُ، وَمَا خَالَفَ عُقُولَهُمْ رَدُّوهُ فَصَارَ الإِسْلَامُ غَرِيباً، وَالسُّنَّةُ غَرِيبَةً، وَأَهْلُ السُّنَّةِ غُرَبَاءَ فِي جَوْفِ دِيَارِهِمْ.

L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «La *Sunnah* et ses adeptes furent dissimulés et les innovations se manifestèrent et se répandirent. Ils déclarèrent les gens mécréants par ignorance de différents aspects. Ils firent des analogies et interprétèrent la capacité du Seigneur, Ses versets, jugements, ordres et interdits en se basant sur leurs raisons et opinions. Ce qui s'accordait avec leur raison, ils l'acceptaient et ce qui s'y opposait, ils le rejetaient. L'Islam et la *Sunnah* devinrent donc étranges et les adeptes de la *Sunnah* étrangers dans leurs propres foyers !»

Commentaire

Sa parole : «La *Sunnah* et ses adeptes furent dissimulés et les innovations se manifestèrent et se répandirent.»

Après que les gens de la *Sunnah* furent manifestes durant les meilleures générations et que les gens du mal se dissimulaient, la situation changea et les gens de la *Sunnah* durent se dissimuler alors que les gens du faux devinrent manifestes. Cependant, cela ne restera pas ainsi. Si les gens du mal deviennent manifestes durant une époque, il finissent par tomber et s'écraser par la suite. La bonne fin et toujours pour les pieux. L'*Imām Ibn Al-Qayyim — raḥimahullāh —* a dit :

> «La vérité l'emporte et subit des épreuves. N'en soyez pas étonnés, car ceci est la voie du Tout Miséricordieux.» [240]

Sa parole : «**Ils firent des analogies...**»

C'est-à-dire des analogies dans la *ʿaqīdah*. Alors qu'il n'y a pas de place pour l'analogie dans les affaires de *ʿaqīdah*, puisqu'elles ont été restreintes divinement. Rien ne doit être fait, si ce n'est ce qui est soutenu par une preuve. Il n'y a donc pas d'analogie dans les affaires de croyance, mais seulement dans les sujets de jurisprudence.

Sa parole : «**... et interprétèrent la capacité du Seigneur, Ses versets, jugements, ordres et interdits en se basant sur leurs raisons et opinions.**»

C'est cela la fausse analogie : les analogies à propos d'Allah, exalté soit-Il, que les raisons et les opinions ne peuvent cerner. Ils rejetèrent avec des analogies tirées de leurs raisons les paroles d'Allah et de Son Messager.

Sa parole : «**Ce qui s'accordait avec leur raison, ils l'acceptaient et ce qui s'y opposait, ils le rejetaient.**»

Ils jugent avec leurs raisons et opinions. Ce qui s'opposent à elles, ils le rejettent soit par des fausses interprétations soit en le refusant directement.

Sa parole : «**L'Islam et la *Sunnah* devinrent donc étranges et les adeptes de la *Sunnah* étrangers dans leurs propres foyers !**»

Comme l'a dit le Prophète ﷺ :

بَدَأَ الإِسْلَامُ غَرِيبًا، وَسَيَعُودُ غَرِيبًا كَمَا بَدَأَ، فَطُوبَى لِلْغُرَبَاءِ.

> *«L'Islam a commencé étrange et il finira étrange, comme il a commencé. Bonne nouvelle, donc, aux étrangers.»* [241]

Il fut demandé : «Qui sont les étrangers, ô Messager d'Allah ?» Il répondit :

الَّذِينَ يَصْلُحُونَ إِذَا فَسَدَ النَّاسُ.

---

240. *Al-Kāfiyah ash-Shāfiyah* (1/124 — avec le commentaire de *Ibn ʿĪsā*).

241. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/130, n°145), d'après *Abū Hurayrah* ﷺ, sans la mention de la question et de la réponse à propos des étrangers. *Muslim* le rapporte également (n°146), d'après *Ibn ʿUmar* ﷺ, que le Prophète ﷺ a dit : *«Certes l'Islām débuta étrange et redeviendra étrange comme il débuta. Il se consolidera entre les deux mosquées comme le serpent replié dans son trou.»*

«Ceux qui rectifient lorsque les gens sont devenus corrompus.» [242]

Dans une autre version :

الَّذِينَ يُصْلِحُونَ مَا أَفْسَدَ النَّاس.

«Ceux qui rectifient ce que les gens ont corrompu.» [243]

Ils se rectifient et rectifient ce que les gens ont corrompu. Ce sont les étrangers. Pourquoi furent-ils nommés étrangers ? Parce que ceux qui s'opposent et les blâment sont nombreux. Ils sont donc étrangers dans leurs pays et parmi leurs contemporains.

242. Rapporté par *Aṭ-Ṭabarānī* dans *Al-Mu'jam al-Kabīr* (6/164, n°5867), *al-Awsaṭ* (3/250, n°3056) et *aṣ-Ṣaghīr* (1/183, n°290), d'après *Sahl ibn Sa'd as-Sā'idī*. *Al-Haythamī* a dit dans *Majma' az-Zawā'id* (7/278) : «Ses rapporteurs sont ceux de *Aṣ-Ṣaḥīḥ*, sauf *Bakr ibn Salīm* qui est de confiance.»

243. Rapporté par *At-Tirmidhī* (5/18, n°2630) et *Aṭ-Ṭabarānī* dans *Al-Kabīr* (17/16), d'après *'Amr ibn 'Awf* que le Messager d'Allah ﷺ a dit : *«Certes la religion débuta étrange et redeviendra étrange. Bonne nouvelle, donc, aux étrangers, ceux qui rectifient ce que les gens ont corrompu après moi de ma Sunnah.»* *At-Tirmidhī* a dit : *«Ḥadīth ḥasan ṣaḥīḥ»*. Il est également rapporté par *Ibn Abī Shaybah* dans *Al-Muṣannaf* (7/83, n°34366), l'*Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (1/398), *Ad-Dārimī* (2/402, n°2755), *Ibn Mājah* (2/1320, n°3988) et d'autres, d'après *Ibn Mas'ūd* رضي الله عنه et il y est dit : «Qui sont les étrangers ?» Il dit : *«Ceux qui se retirent de leurs tribus.»* L'*Imām Al-Bukhārī* a dit : *«Ḥadīth ḥasan.»* *At-Tirmidhī* l'a rapporté de lui dans *Al-'Ilal al-Kabīr* (p.338, n°628). *Al-Baghawī* a dit dans *Sharḥ As-Sunnah* (1/118) : *«Ḥadīth ṣaḥīḥ gharīb.»*

L'interdiction du mariage *mutʿah*

٩٦ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللهُ : وَاعْلَمْ أَنَّ المُتْعَةَ – مُتْعَةَ النِّسَاءِ وَالاسْتِحْلَالَ حَرَامٌ إِلَى يَوْمِ القِيَامَةِ.

[96] [244] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Et sachez que le *mutʿah* — le *mutʿah* des femmes — et l'*istiḥlāl* [245] sont interdits jusqu'à la fin des temps.»

Commentaire

Il s'agit d'un sujet de *fiqh*. L'auteur l'a cependant mentionné parce qu'il est lié à la *ʿaqīdah*. Parce que le *mutʿah* implique de permettre ce qu'Allah a interdit. Sa définition est d'épouser une femme pour un terme fixé, long ou court. À la fin de ce terme, le mariage est automatiquement dissout, sans avoir besoin de divorcer.

Le *mutʿah* était autorisé dans les premiers temps de l'Islam. Puis le Prophète ﷺ l'interdit durant la bataille de *Khaybar*. [246] Puis il le permit à nouveau le jour de la

244. NdT : la numérotation est ainsi dans l'original en arabe, le numéro qui semble être correct est 95 — et Allah est plus savant.

245. Le *mutʿah* est le mariage temporaire qui est commun de nos jours chez les chiites. L'*istiḥlāl* est le fait d'épouser une une femme qui a été divorcée trois fois, dans le but qu'elle redevienne licite à son précédent époux.

246. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (5/1966, n°4825) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/1027, n°1407), d'après *ʿAlī* ﷺ. Il dit : «Le Messager d'Allāh ﷺ interdit le *mutʿah* le jour de la bataille de *Khaybar*, ainsi que la consommation de la viande d'âne domestique. »

conquête de *Makkah*. Et, par la suite, il l'interdit de manière définitive. [247] Il fut initialement permis, puis interdit, puis permis à nouveau et enfin interdit pour toujours.

Les Musulmans sont unanimes quant à son interdiction et qu'il s'agit d'un mariage nul. Nul n'est en désaccord avec eux, si ce n'est les chiites *Al-Jaʿfariyah* et *Ar-Rāfiḍah*. Ils sont ceux qui divergent à ce sujet. Cependant, leur divergence n'a aucune valeur. Il y a donc consensus et des textes concernant l'interdiction du *mutʿah*. C'est un mariage nul dont le jugement est celui de *az-zinā*.

Sa parole : «**... *mutʿah* — le *mutʿah* des femmes —...**»

Par ceci, il exclut le *mutʿah* du *Ḥajj*. C'est-à-dire de le faire selon le rite *Tamattuʿ* entre la *ʿUmrah* et le *Ḥajj*. Ce n'est pas ce qui était voulu. La plupart des savants accepte cette forme de *tamattuʿ*, peu sont ceux qui divergent à ce sujet. Quant au *mutʿah* des femmes, son interdiction fait l'objet d'un consensus. Personne dont la divergence n'est considérée n'a divergé à ce sujet. Mais le *mutʿah* du *Ḥajj* est un sujet de *fiqh*. Alors que le *mutʿah* du mariage est un sujet de *ʿaqīdah*, car il implique de permettre ce qu'Allah, exalté soit-Il, a interdit.

247. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/1025, n°1406), d'après *Sabrah al-Juhanī* qui était avec le Messager d'Allah ﷺ qui dit : «*Ô gens, je vous avais certainement permis de jouir des femmes et Allāh l'a (maintenant) interdit jusqu'au Jour de la résurrection. Celui qui est dans ce cas, qu'il les libère et ne prenne rien de ce qu'il leur a donné.*» et, dans une autre version : «Le Prophète ﷺ nous a ordonné *al-mutʿah* l'année de la Conquête, lorsque nous entrâmes à La Mecque et nous n'en sortîmes pas avant qu'il ne l'interdît.»

Les mérites des *Banū Hāshim*

٩٧ – قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ: وَاعْرِفْ لِبَنِي هَاشِمٍ فَضْلَهُمْ، لِقَرَابَتِهِمْ مِنْ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ، وَاعْرِفْ فَضْلَ قُرَيْشٍ وَالعَرَبِ وَجَمِيعِ الأَفْخَاذِ، فَاعْرِفْ قَدْرَهُمْ وَحُقُوقَهُمْ فِي الإِسْلَامِ، وَمَوْلَى القَوْمِ مِنْهُمْ، وَتَعْرِفُ لِسَائِرِ النَّاسِ حَقَّهُمْ فِي الإِسْلَامِ.

[97] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Reconnaissez le mérite des *Banū Hāshim* du fait de leur proximité du Messager d'Allah ﷺ. Reconnaissez le mérite de *Quraysh*, des Arabes et de toutes les tribus arabes (*al-afkhādh*). Reconnaissez leur valeur et leurs droits en Islam. Et l'esclave affranchi d'un peuple en fait partie. Et reconnaissez les droits du reste des gens en Islam.»

Commentaire

Sa parole : «**... des *Banū Hāshim*...**»

Les descendants de *Hāshim ibn ʿAbd Manāf*. Parce que *ʿAbd Manāf* eut plusieurs fils : *Hāshim*, l'arrière grand-père du Messager ﷺ, *ʿAbd Ash-Shams*, l'arrière grand-père de *ʿUthmān ibn ʿAffān* ﷺ, *Nawfal ibn ʿAbd Manāf*, l'arrière grand-père de *Ḥakīm ibn Ḥizām* ﷺ et *Al-Muṭṭalib ibn ʿAbd Manāf*, l'arrière grand-père des enfants de *Al-Muṭṭalib*. Ils étaient les fils de *ʿAbd Manāf*. Et le Messager d'Allah ﷺ fut envoyé parmi les *Banū Hāshim ibn ʿAbd Manāf*. Il est donc un *Ḥāshimī* et un *Qurashī*. Le Prophète ﷺ dit :

إِنَّ اللَّهَ اصْطَفَى كِنَانَةَ مِنْ وَلَدِ إِسْمَاعِيلَ، وَاصْطَفَى مِنْ كِنَانَةَ قُرَيْشًا، وَاصْطَفَى مِنْ قُرَيْشٍ بَنِي هَاشِمٍ، وَاصْطَفَانِي مِنْ بَنِي هَاشِمٍ.

«Certes Allah a choisi Kinānah parmi les descendants d'Ismā'īl, Quraysh de ceux de Kinānah, Banū Hāshim de ceux de Quraysh et Il me choisit des Banū Hāshim.» [248]

Voilà la parenté du Messager d'Allah ﷺ — les croyants parmi les *Banū Hāshim*. Ce sont les membres de sa famille qui ont des droits sur les Musulmans. L'aumône leur est interdite, alors que les cadeaux leur sont permis. Quant à ceux qui ne sont pas croyants, ils n'ont aucune valeur, même s'ils font partie des *Banū Hāshim*. Il ne fait aucune doute que si la croyance et la relation familiale sont réunies, ils ont des avantages par rapport aux autres. Ils ont droit à l'honneur et au respect, car cela fait partie des respects accordés au Messager d'Allah ﷺ. Mais s'il s'agit de mécréants parmi les *Banū Hāshim*, ils ne méritent nul honneur. De même que tout membre des *Banū Hāshim* qui n'est pas sur la voie de *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah* et la droiture n'aura nulle valeur. La parenté n'est pas suffisante pour justifier ces droits. Il faut qu'elle soit liée à la foi. Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿قُل لَّا أَسْأَلُكُمْ عَلَيْهِ أَجْرًا إِلَّا الْمَوَدَّةَ فِي الْقُرْبَىٰ﴾

«... Dis : «Je ne vous en demande aucun salaire si ce n'est l'affection eu égard à [nos liens] de parenté» ...» [*Ash-Shūrā* : 23]

C'est-à-dire les liens de parenté avec le Messager d'Allah ﷺ, selon un avis. Allah leur accorda une part d'un cinquième (du butin). Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿وَاعْلَمُوا أَنَّمَا غَنِمْتُم مِّن شَيْءٍ فَأَنَّ لِلَّهِ خُمُسَهُ وَلِلرَّسُولِ وَلِذِي الْقُرْبَىٰ﴾

«Et sachez que, de tout butin que vous avez ramassé, le cinquième appartient à Allah, au Messager, à ses proches parents...» [*Al-Anfāl* : 41]

C'est-à-dire la famille du Messager.

Sa parole : «**Reconnaissez le mérite de *Quraysh*, des Arabes...**»

Puis, après les *Banū Hāshim*, les meilleurs des Musulmans sont de *Quraysh*. Ils ont un mérite sur le reste des Arabes, puis les Arabes ont un mérite sur les non-Arabes. Pourquoi ? Parce qu'Allah descendit le *Qur'ān* dans leur langage, envoya le Messager ﷺ parmi eux et les choisit pour transmettre Son message. C'est pour cela qu'Allah, exalté soit-Il, dit dans le *Qur'ān* :

﴿فَاسْتَمْسِكْ بِالَّذِي أُوحِيَ إِلَيْكَ ۖ إِنَّكَ عَلَىٰ صِرَاطٍ مُّسْتَقِيمٍ ﴿٤٣﴾ وَإِنَّهُ لَذِكْرٌ لَّكَ﴾

«Tiens fermement à ce qui t'a été révélé car tu es sur le droit chemin. C'est certainement un rappel pour toi...»

C'est-à-dire que le *Qur'ān* est un honneur pour toi.

﴿وَلِقَوْمِكَ﴾

248. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/1782, n°2276), d'après *Wathilah ibn Al-Asqa'* ﷺ.

«... et ton peuple...»

C'est-à-dire les Arabes.

﴿وَسَوْفَ تُسْأَلُونَ﴾

«... Et vous en serez interrogés.» [*Az-Zukhruf* : 43-44]

C'est-à-dire que vous serez questionnés sur l'acquittement (des règles) de ce *Qur'ān*, d'y inviter et de le transmettre parce qu'Allah vous l'a confié pour le transmettre au reste du monde. C'est la raison du mérite des Arabes sur les autres peuples. Ils n'ont pas été préférés parce qu'ils étaient arabes. Mais ils ont été préférés parce qu'Allah les distingua par le *Qur'ān*, la *Sunnah*, l'envoi du Messager ﷺ et le fait qu'ils durent transmettre cette religion.

Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿كُنتُمْ خَيْرَ أُمَّةٍ أُخْرِجَتْ لِلنَّاسِ تَأْمُرُونَ بِالْمَعْرُوفِ وَتَنْهَوْنَ عَنِ الْمُنكَرِ وَتُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ﴾

«Vous êtes la meilleure communauté, qu'on ait fait surgir pour les hommes. Vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez à Allāh...» [*Āl 'Imrān* : 110]

﴿وَلْتَكُن مِّنكُمْ أُمَّةٌ يَدْعُونَ إِلَى الْخَيْرِ وَيَأْمُرُونَ بِالْمَعْرُوفِ وَيَنْهَوْنَ عَنِ الْمُنكَرِ ۚ وَأُولَٰئِكَ هُمُ الْمُفْلِحُونَ﴾

«Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable, et interdit le blâmable. Car ce seront eux qui réussiront.» [*Āl 'Imrān* : 104]

C'est la raison du mérite des Arabes. S'ils adhèrent à cette religion et la transmettent, ils auront un mérite sur les autres. Mais celui qui n'adhère pas à cette religion n'aura aucun mérite parce qu'Allah, exalté soit-il, dit :

﴿يَا أَيُّهَا النَّاسُ إِنَّا خَلَقْنَاكُم مِّن ذَكَرٍ وَأُنثَىٰ وَجَعَلْنَاكُمْ شُعُوبًا وَقَبَائِلَ لِتَعَارَفُوا ۚ إِنَّ أَكْرَمَكُمْ عِندَ اللَّهِ أَتْقَاكُمْ﴾

«Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre-connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux...» [*Al-Ḥujurāt* : 13]

Le Prophète ﷺ a également dit :

لَا فَضْلَ لِعَرَبِيٍّ عَلَى عَجَمِيٍّ، وَلَا لأَبْيَضَ عَلَى أَسْوَدَ إِلَّا بِالتَّقْوَى، كُلُّكُمْ لآدَمَ وَآدَمُ مِنْ تُرَابٍ.

«L'Arabe n'a pas plus de mérite que le non-Arabe, ni le blanc sur le noir, si ce n'est par la piété. Vous êtes tous des fils d'Ādam et Ādam fut créé d'argile.»

C'est ce qui concerne le mérite des Arabes. S'ils se chargent de ce qu'Allah leur confia de propagation de la religion, d'y inviter et de le montrer aux gens, ils auront

un mérite sur les autres.

Sa parole : «**... et de toutes les tribus arabes (*al-afkhādh*).**» *Al-afkhādh* est la sous-tribu. D'abord la tribu, puis *al-afkhādh*.

Sa parole : «**Sachez leur valeur et leurs droits en Islam.**»
Chacun en proportion de son mérite et de son droit.

Sa parole : «**Et l'esclave affranchi d'un peuple en fait partie.**»
C'est un *ḥadīth* du Messager d'Allah ﷺ.[249] C'est-à-dire *al-ʿatīq* (l'esclave affranchi). Si l'affranchi appartenait aux *Banū Hāshim*, il aura le jugement des *Banū Hāshim* et s'il appartenait à d'autres, il aura leur jugement.

249. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (6/2484, n°6380), d'après *Anas ibn Mālik* ﷺ, d'après le Prophète ﷺ a dit : «*L'esclave affranchi d'un peuple en fait partie.*»

Les mérites des *Anṣār*

قَالَ المؤلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْرِفْ فَضْلَ الأَنْصَارِ وَوَصِيَّةَ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ فِيهِمْ، وَآلُ الرَّسُولِ فَلَا تَسُبَّهُمْ، وَاعْرِفْ فَضْلَهُمْ وَكَرَامَاتِهِمْ، وَجِيرَانَهُ مِنْ أَهْلِ المدِينَةِ فَاعْرِفْ فَضْلَهُمْ.

L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — dit : «Et reconnaissez le mérite des *Anṣār* et le conseil du Messager d'Allah ﷺ à leur sujet, et la maison du Messager d'Allah ﷺ. Ne les injuriez pas et reconnaissez leurs mérite et honneur. Et reconnaissez également le mérite de ses voisins parmi les gens de *Al-Madīnah*.»

Commentaire

Sa parole : «**Et vous devez reconnaître le mérite des *Anṣār*...**»

Parmi les *Aws* et les *Khazraj*. Les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ sont la meilleure des générations du fait de sa parole :

خَيْرُكُمْ قَرْنِي.

«Les meilleurs d'entre vous sont ma génération.» [250]

Parce qu'Allah les choisit pour accompagner Son Prophète *Muḥammad* ﷺ, qu'ils lui ﷺ prêtèrent allégeance, firent le *Jihād* à ses côtés, apprirent la science de lui et la transmirent aux gens. Les Compagnons sont donc la meilleure génération. Nul ne peut dépasser leur mérite. Le Prophète ﷺ a dit :

250. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°3450) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°2535), du *ḥadīth* de *'Imrān ibn Al-Ḥuṣayn* ﷺ.

لَا تَسُبُّوا أَصْحَابِي، فَوَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ لَوْ أَنْفَقَ أَحَدُكُمْ مِثْلَ أُحُدٍ ذَهَبًا مَا بَلَغَ مُدَّ أَحَدِهِمْ وَلَا نَصِيفَهُ.

«N'insultez pas mes Compagnons. Par Celui dans la Main Duquel se trouve mon âme, si vous dépensiez une montagne d'or aussi grande que Uḥud en aumône, elle représenterait moins que le mudd de l'un d'entre eux, ni même la moitié d'un mudd.» [251]

C'est-à-dire : si l'un d'entre vous dépensait en aumône une pile d'or haute comme le mont *Uḥūd*, elle n'équivaudrait pas à un *mudd* d'orge qu'un Compagnon aurait donné en aumône. C'est le mérite des Compagnons ﷺ. C'est un grand mérite qu'il est obligatoire de reconnaître.

Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿وَالسَّابِقُونَ الْأَوَّلُونَ مِنَ الْمُهَاجِرِينَ وَالْأَنصَارِ وَالَّذِينَ اتَّبَعُوهُم بِإِحْسَانٍ رَّضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا عَنْهُ وَأَعَدَّ لَهُمْ جَنَّاتٍ تَجْرِي تَحْتَهَا الْأَنْهَارُ﴾

«Les tout premiers [croyants] parmi les *Muhājirūn* et les *Anṣār* et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement, Allah les agrée, et ils L'agréent. Il a préparé pour eux des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux...» [*At-Tawbah* : 100]

﴿لَّقَدْ رَضِيَ اللَّهُ عَنِ الْمُؤْمِنِينَ إِذْ يُبَايِعُونَكَ تَحْتَ الشَّجَرَةِ فَعَلِمَ مَا فِي قُلُوبِهِمْ فَأَنزَلَ السَّكِينَةَ عَلَيْهِمْ وَأَثَابَهُمْ فَتْحًا قَرِيبًا﴾

«Allah a très certainement agréé les croyants quand ils t'ont prêté le serment d'allégeance sous l'arbre. Il a su ce qu'il y avait dans leurs cœurs, et a fait descendre sur eux la quiétude, et Il les a récompensés par une victoire proche.» [*Al-Fatḥ* : 18]

﴿مُّحَمَّدٌ رَّسُولُ اللَّهِ ۚ وَالَّذِينَ مَعَهُ أَشِدَّاءُ عَلَى الْكُفَّارِ رُحَمَاءُ بَيْنَهُمْ ۖ تَرَاهُمْ رُكَّعًا سُجَّدًا يَبْتَغُونَ فَضْلًا مِّنَ اللَّهِ وَرِضْوَانًا ۖ سِيمَاهُمْ فِي وُجُوهِهِم مِّنْ أَثَرِ السُّجُودِ ۚ ذَٰلِكَ مَثَلُهُمْ فِي التَّوْرَاةِ﴾

«*Muḥammad* est le Messager d'Allah. Et ceux qui sont avec lui sont durs envers les mécréants, miséricordieux entre eux. Tu les vois inclinés, prosternés, recherchant d'Allah grâce et agrément. Leurs visages sont marqués par la trace laissée par la prosternation. Telle est leur image dans la Thora...»

C'est-à-dire que leur description est dans la Thora.

﴿ وَمَثَلُهُمْ فِي الْإِنجِيلِ﴾

«... Et l'image que l'on donne d'eux dans l'Évangile...»

251. Sa référence a précédé.

C'est-à-dire leur description.

﴿ كَزَرْعٍ أَخْرَجَ شَطْأَهُ فَآزَرَهُ فَاسْتَغْلَظَ فَاسْتَوَىٰ عَلَىٰ سُوقِهِ يُعْجِبُ الزُّرَّاعَ لِيَغِيظَ بِهِمُ الْكُفَّارَ﴾

«... est celle d'une semence qui sort sa pousse, puis se raffermit, s'épaissit, et ensuite se dresse sur sa tige, à l'émerveillement des semeurs. [Allah] par eux [les croyants] remplit de dépit les mécréants...» [*Al-Fatḥ* : 29]

Ces versets concernent les Compagnons ﷺ. Ils indiquent leur mérite et leur statut auprès d'Allah et Son de Messager ﷺ, et certains ont plus de mérite que d'autres.

Les quatre Califes Bien Guidés sont les meilleurs Compagnons, puis ceux qui restent parmi les dix promis au Paradis, puis les *Muhājirūn*, parce qu'Allah les mentionna avant les *Anṣār*, car ils abandonnèrent leurs foyers, biens et terres pour la cause d'Allah et émigrèrent dans le sentier d'Allah. Ils sont donc meilleurs que les *Anṣār*. Puis viennent les *Anṣār* qui accueillirent le Messager ﷺ et les Musulmans, les soutinrent et les consolidèrent avec leurs biens, s'unirent avec eux et les aimèrent.

Les Compagnons de *Badr* qui assistèrent à cette bataille ont également un mérite, tout comme ceux qui participèrent au pacte de *Riḍwān*. Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿لَّقَدْ رَضِيَ اللَّهُ عَنِ الْمُؤْمِنِينَ إِذْ يُبَايِعُونَكَ تَحْتَ الشَّجَرَةِ﴾

«Allah a très certainement agréé les croyants quand ils t'ont prêté le serment d'allégeance sous l'arbre...» [*Al-Fatḥ* : 18]

Puis viennent ceux qui embrassèrent l'Islam avant la conquête de *Makkah* qui sont meilleurs que ceux qui embrassèrent l'Islam après la conquête. Leur mérite varie donc entre eux. Cependant, en tant que groupe, ils sont mieux que tous les gens qui viendront jusqu'à ce que l'Heure soit établie. Nul ne les égalera.

Sa parole : **«... et le conseil du Messager d'Allah ﷺ à leur sujet...»**

C'est-à-dire le conseil du Messager d'Allah ﷺ au sujet des *Anṣār*. Il dit :

لَا يُحِبُّ الأَنْصَارَ إِلَّا مُؤْمِنٌ، وَلَا يُبْغِضُهُمْ إِلَّا مُنَافِقٌ.

«N'aime les Anṣār qu'un croyant et ne les déteste qu'un hypocrite.» [252]

Sa parole : **«Et vous devez également connaître l'excellence de ses voisins parmi les gens de *Al-Madīnah*.»**

C'est-à-dire celui qui réside à *Al-Madīnah*, qui y patiente, espère la récompense et patiente sur son climat, et est assidu à la prière dans la mosquée du Messager ﷺ,

252. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1379, n°3572) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/85, n°75), d'après *Al-Barā'* ﷺ.

cette personne sera sans aucune doute récompensée. Quant à celui qui y réside, y sème la corruption, y associe des partenaires avec Allah, exalté soit-Il, dans l'adoration et répand des innovations, son châtiment est pire. Son châtiment est multiple : le Prophète ﷺ a dit :

مَنْ أَحْدَثَ فِيهَا حَدَثًا، أَوْ آوَى مُحْدِثًا فَعَلَيْهِ لَعْنَةُ اللهِ، وَالمَلَائِكَةِ، وَالنَّاسِ أَجْمَعِينَ.

«Celui qui y invente une innovation ou y abrite un innovateur, sur lui est la malédiction d'Allah, des anges et de l'humanité toute entière.» [253]

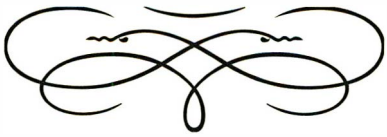

253. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/661, n°1771) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/994-998, n°1370), d'après *ʿAlī* ﷺ.

Les savants réfutent les gens de l'innovation

٩٨ – قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ أَنَّ أَهْلَ العِلْمِ لَمْ يَزَالُوا يَرُدُّونَ قَوْلَ الجَهْمِيَّةِ، حَتَّى كَانَ فِي خِلَافَةِ بَنِي العَبَّاسِ تَكَلَّمَتِ الرُّوَيْبِضَةُ فِي أَمْرِ العَامَّةِ، وَطَعَنُوا عَلَى آثَارِ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ، وَأَخَذُوا بِالقِيَاسِ وَالرَّأْيِ وَكَفَّرُوا مَنْ خَالَفَهُمْ.

[98] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Et sachez que les savants continuèrent à réfuter les paroles des *Jahmiyyah* jusqu'au Califat des Abbassides lorsque *ar-ruwaybiḍah* (les vils et méprisables) intervinrent dans les sujets touchant l'ensemble des Musulmans. Ils diffamèrent les *aḥādīth* du Messager d'Allah ﷺ, se basèrent sur l'analogie et l'opinion et déclarèrent mécréants ceux qui s'opposaient à eux.»

Commentaire

Sa parole : **«Et sachez que les savants continuèrent à réfuter les paroles des *Jahmiyyah*...»**

Les *Jahmiyyah* sont, comme cela a précédé, les adeptes de *Al-Jahm ibn Ṣafwān* qui propagea l'idée odieuse de la création du *Qur'ān*. Il renia ouvertement les Noms et Attributs d'Allah et développa la doctrine de l'*irjā'*. Il avait une croyance répugnante.

Ses adeptes sont nommés *Jahmiyyah* pour leur attribution à *Al-Jahm*. Et parmi la plus horrible de leurs paroles est la prétention que le *Qur'ān* est créé, la négation des

Noms et Attributs d'Allah et la falsification de la parole d'Allah et de Son Messager. Ils sont le plus dangereux et le plus odieux des groupes.

En conséquence de cela, *Ahl As-Sunnah* et les savants ne les laissèrent pas et éclaircirent leurs ambiguïtés, réfutèrent et invalidèrent leurs positions. Ceci se trouve dans les livres des savants, comme «*Ar-Radd ʿalā al-Jahmiyyah*» de l'*Imām Aḥmad ibn Ḥanbal — raḥimahullah*. Ce livre est disponible et publié. La réfutation de l'entêté *Bishr al-Mirrīsī* par *ʿUthmān ibn Saʿīd ad-Dārimī* est également disponible.

Également *Bayān Talbīs al-Jahmiyyah* de *Shaykh Al-Islam Ibn Taymiyyah* et *Ijtimāʿ al-Juyūsh Islamiyyah ʿalā Ghazwi al-Muʿaṭṭilati wal-Jahmiyyah* de *Ibn Al-Qayyim*.

Sa parole : **«... jusqu'au Califat des Abbassides...»**

Durant le califat de *Al-Maʾmūn al-ʿAbbāsī*, le mal se répandit. Ceux qui n'étaient pas aptes à parler, ainsi que les ignorants, le firent, les ignorants parlèrent dans les sujets de science et les fondements. Lorsque quelqu'un s'exprime à propos d'autre que ce qui est sa spécialité, les choses deviennent corrompues. Il est donc essentiel que nul ne commente les affaires religieuses et les sujets scientifiques, si ce n'est les spécialistes et les savants.

Le chaos ne peut réorganiser les affaires. Une situation dans laquelle tout le monde parle et prétend posséder la science, comme c'est le cas aujourd'hui avec ceux qui prétendent la science et qui entrent dans les sujets de *ʿaqīdah*, de la foi et de sa réalité. Ils discutent de nombreux sujets alors qu'ils ne sont ni des savants, ni des étudiants en science religieuse. Ils ne possède aucune science et ne l'apprennent pas des savants. Plutôt, ils apprirent et s'appuyèrent sur leur propres compréhensions, développant des règles d'eux-mêmes et se basant sur leur compréhension. Ceci est certes très dangereux.

Sa parole : «**... lorsque *ar-ruwaybiḍah* (les vils et méprisables) intervinrent dans les sujets touchant l'ensemble des Musulmans.**»

Ceci est contenu dans le *ḥadīth* :

إِذَا تَكَلَّمَتِ الرُّوَيْبِضَةُ.

«Lorsque ar-ruwaybiḍah parlera.»

C'est-à-dire que parmi les signes de l'Heure est que celui qui n'est pas connu pour la science commentera des affaires d'intérêt général.[254] Voilà ce qu'est *ar-*

254. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (3/220), *Al-Bazzār* dans son *Musnad* (7/174, n°2740) et *Aṭ-Ṭaḥāwī* dans *Sharḥ Mushkil al-Āthār* (1/405, n°464, 465), d'après Anas ﷺ qui rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : «*Avant l'Heure arriveront des années pleines de tromperie, les menteurs seront considérés véridiques, alors que le véridique sera considéré menteur, le trompeur sera considéré de confiance alors que celui qui est de confiance sera considéré trompeur. Ar-Ruwaybiḍah parlera.*» On lui demanda : «Qu'est-ce que *ar-ruwaybiḍah* ?» Il répondit : «*Les pervers qui parlent dans les affaires d'intérêt général.*» *Al-Ḥāfiẓ Ibn Kathīr* a dit dans *An-Nihāyah fīl-Fitan wal-Malāḥim* (p.33) : «Une bonne chaîne.»

ruwaybiḍah. Le fait que ce type de personnes prendra la parole fait partie des signes de l'Heure. Il ne convient qu'aux hommes de science et à ceux qui sont fermement ancrés dans la science de parler des affaires d'intérêt général. Ce n'est pas à tout le monde de s'y plonger comme le mentionne Allah, exalté soit-Il :

﴿وَإِذَا جَاءَهُمْ أَمْرٌ مِّنَ الْأَمْنِ أَوِ الْخَوْفِ أَذَاعُوا بِهِ ۖ وَلَوْ رَدُّوهُ إِلَى الرَّسُولِ وَإِلَىٰ أُولِي الْأَمْرِ مِنْهُمْ لَعَلِمَهُ الَّذِينَ يَسْتَنبِطُونَهُ مِنْهُمْ﴾

> **«Quand leur parvient une nouvelle rassurante ou alarmante, ils la diffusent. S'ils la rapportaient au Messager et aux détenteurs du commandement parmi eux...»** [*An-Nisā'* : 83]

Seuls ceux qui en ont les compétences sont autorisés à s'exprimer dans les affaires générales qui concernent la communauté.

Sa parole : «**Ils critiquèrent les *aḥādīth* du Messager d'*Allāh* ﷺ...**»

Ils condamnèrent des *aḥādīth*, écrivirent des livres, authentifièrent et rendirent faibles des *aḥādīth*, alors qu'ils n'étaient ni connus pour la science, ni pour l'apprentissage, ni comme étant des rapporteurs de *aḥādīth*, ni des *Imāms* du *Ḥadīth*. Ils sont *ar-ruwaybiḍah*. Ils s'élevèrent et commencèrent à discuter de sujets les plus dangereux, de la science du *ḥadīth* et de la science des chaînes de transmission.

Sa parole : «**... se basèrent sur l'analogie et l'opinion et déclarèrent mécréants ceux qui s'opposaient à eux.**»

Ce qui est voulu ici par l'analogie (*al-qiyās*) et la fausse analogie (*al-qiyās al-bāṭil*). Quant à l'analogie authentique (*al-qiyās aṣ-ṣaḥīḥ*), elle fait partie des fondements des preuves pour les gens de science.

Cependant, les fausses analogies sont telles que la comparaison du Créateur à Ses créatures ou la déduction de jugements pour un sujet à partir d'un autre qui n'est pas en rapport. Parce que l'analogie (fondée) est utilisée pour annexer le jugement d'une branche à celui d'un fondement du fait d'une cause commune. Donc, s'il n'y a pas de cause commune, il s'agira d'une fausse analogie.

La communauté fut alors égarée

قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : فَدَخَلَ فِي قَوْلِهِمُ الجَاهِلُ وَالمُغَفَّلُ وَالَّذِي لَا عِلْمَ لَهُ حَتَّى كَفَرُوا مِنْ حَيْثُ لَا يَعْلَمُونَ، فَهَلَكَتِ الأُمَّةُ مِنْ وُجُوهٍ، وَكَفَرَتْ مِنْ وُجُوهٍ، وَتَزَنْدَقَتْ مِنْ وُجُوهٍ، وَضَلَّتْ مِنْ وُجُوهٍ، وَتَفَرَّقَتْ وَابْتَدَعَتْ مِنْ وُجُوهٍ، إِلَّا مَنْ ثَبَتَ عَلَى قَوْلِ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ، وَأَمْرِهِ وَأَمْرِ أَصْحَابِهِ، وَلَمْ يَتَخَطَّ أَحَداً مِنْهُمْ، وَلَمْ يُجَاوِزْ أَمْرَهُمْ، وَوَسِعَهُ مَا وَسِعَهُمْ، وَلَمْ يَرْغَبْ عَنْ طَرِيقَتِهِمْ، وَمَذْهَبِهِمْ، وَعَلِمَ أَنَّهُمْ كَانُوا عَلَى الإِسْلَامِ الصَّحِيحِ، وَالإِيمَانِ الصَّحِيحِ فَقَلَّدَهُمْ دِينَهُ وَاسْتَرَاحَ، وَعَلِمَ أَنَّ الدِّينَ إِنَّمَا هُوَ بِالتَّقْلِيدِ، وَالتَّقْلِيدُ لِأَصْحَابِ مُحَمَّدٍ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ.

L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «L'ignorant, l'imbécile et celui dépourvu de science plongèrent dans leurs paroles au point de mécroire sans l'avoir su. La communauté fut perdue et tomba dans la mécréance sous plusieurs aspects. Elle devint hérétique, s'égara et tomba dans la division et l'innovation sous plusieurs angles. Sauf pour celui qui était ferme sur les paroles du Messager d'Allah ﷺ, son ordre et celui de ses Compagnons sans en outrepasser aucun, ni sortir de leur ordre. Ils se suffirent de ce qui leur suffit et ne cherchèrent pas d'autre voie. Il savait qu'ils étaient sur l'Islam véritable et la foi correcte. Il les imita donc dans sa religion et eut la tranquillité. Il savait que la religion n'est que par imitation, l'imitation des Compagnons de *Muḥammad* ﷺ.»

Commentaire

Sa parole : «**L'ignorant, l'imbécile et celui dépourvu de science plongèrent dans leurs paroles...**»

C'est-à-dire que la porte fut ouverte à tous et ils commencèrent à parler sur des sujets de la science. Il en est de même de nos jours — comme vous le savez bien — à cause de ces chaînes de télévision satellitaires, toutes ces paroles et ce chaos intellectuel qui font que même les gens du commun commentent des sujets scientifiques, causant des doutes à ces sujets et dans les jugements de la législation. Ils font que l'on doute des réponses des *Imāms*.

Et il a précédé qu'ils déclarèrent mécréants ceux qui s'opposèrent à eux, jusqu'à taxer de mécréance les *Imāms* du passé et ne pas les prendre en compte. Au point que l'un d'entre eux disait : «Je suis un être humain et l'*Imām Aḥmad ibn Ḥanbal* est un être humain. Ils étaient des hommes et nous sommes des hommes. *Mālik* est un homme et je suis également un homme!» La situation les amena jusqu'à dire ceci et qu'il n'y avait aucun mérite dans les paroles des *Imāms*.

Sa parole : «**... au point de mécroire sans l'avoir su.**»

Ils mécrurent sans le savoir. Il se peut que quelqu'un prononçait une parole de mécréance du fait de son ignorance, ne sachant pas que c'était de la mécréance. Il la prononce et propage des paroles de mécréance sans le savoir du fait de s'être plongé dans quelque chose pour laquelle il est incompétent. Le danger sur lui et la communauté est énorme! Si le danger s'était limité à lui, cela aurait été moins grave. Le problème est que ceci se répandra à la communauté.

Sa parole : «**La communauté fut perdue et tomba dans la mécréance sous plusieurs aspects.**» C'est-à-dire qu'ils désorientèrent la communauté et y introduisirent des défauts jusqu'à ce que certains prirent des paroles de mécréance et dirent : «Ce sont les paroles des savants.» comme ils disaient à propos des paroles de *Al-Jahm* et des *Muʿtazilah* : «Ce sont les paroles des savants.» Ils vont même jusqu'à attaquer les savants dans les journaux : «Vous vous attribuez la vérité et rejetez les paroles d'*Imāms* comme *Ibn Sīnā*, *Ibn ʿArabī* et *Al-Jahm ibn Ṣafwān*. Ce sont des savants qui ont leur valeur!»

Sa parole : «**Elle devint hérétique, s'égara et tomba dans la division et l'innovation sous plusieurs angles.**»

Ces maux résultèrent des ignorants plongeant dans des sujets de la science et à cause de leur manque de crainte d'Allah. Lorsque leur crainte d'Allah diminua, ils se plongèrent dans ces affaires. En conséquence, l'un des pieux prédécesseurs dit :

«Ils n'avaient que peu de piété, donc ils parlèrent.» Quant à celui qui craint Allah, il ne se plonge dans rien avant de le maîtriser. Il ne se plonge pas dans ce dans quoi n'excelle pas ou lorsqu'il n'en est pas apte, surtout dans les affaires religieuses.

Sa parole : «**Sauf pour celui qui était ferme sur les paroles du Messager d'Allah ﷺ, ses pratiques et celles de ses Compagnons sans en outrepasser aucun...**»

Nul ne peut être sauvé de ces maux : la mécréance, l'inclination à l'égarement, l'égarement, la déviation, l'hostilité mutuelle et la rupture des liens, sauf celui qui s'attache à ce sur quoi étaient le Messager d'Allah ﷺ et ses Compagnons, comme le dit le Prophète ﷺ :

وَ سَتَفْتَرِقُ هَذِهِ أُمَّتِي عَلَى ثَلَاثٍ وَ سَبْعِينَ فِرْقَةً كُلُّهَا فِي النَّارِ إِلَّا وَاحِدَةً، قَالُوا : مَنْ هِيَ يَا رَسُولَ اللَّهِ؟ قَالَ : مَنْ كَانَ عَلَى مَا أَنَا عَلَيْهِ وَ أَصْحَابِي.

«Ma communauté se divisera en soixante-treize groupes, tous au feu sauf un.» On demanda : «Quel est-il, ô Messager d'Allah ?» Il répondit : *«Quiconque est sur ce que je suis, moi et mes Compagnons.»* [255]

Sa parole : «**Ils se suffirent de ce qui leur suffit...**»

C'est-à-dire le *Qur'ān* et la *Sunnah* et ce sur quoi étaient les pieux prédécesseurs parmi les Compagnons, *at-Tābi'ūn*, les meilleures générations et les *Imāms*. Mais le problème vient de celui qui dit : «Ils étaient des hommes et nous sommes des hommes. Leur parole n'a pas plus de mérite que la nôtre.»

Sa parole : «**Il savait qu'ils étaient sur l'Islam véritable et la foi correcte.**»

Comme le dit Allah, exalté soit-Il :

﴿وَالسَّابِقُونَ الْأَوَّلُونَ مِنَ الْمُهَاجِرِينَ وَالْأَنصَارِ وَالَّذِينَ اتَّبَعُوهُم بِإِحْسَانٍ﴾

«Les tout premiers [croyants] parmi les *Muhājirūn* et les *Anṣār* et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement...» [*At-Tawbah* : 100]

Le Prophète ﷺ a dit :

عَلَيْكُم بِسُنَّتِي وَ سُنَّةِ الخُلَفَاءِ الرَّاشِدِينَ مِنْ بَعْدِي.

«Accrochez vous donc à ma Sunnah et à la sunnah des califes bien guidés après moi.»

C'est la voie de celui qui désire le salut. Quant à celui qui ne le désire pas, il aura ce qu'il se sera choisi et la nuisance ne se limitera pas à lui. Il portera aussi les péchés des gens avec les siens. Allah, exalté soit-Il dit :

255. Sa référence a précédé.

﴿لِيَحْمِلُوا أَوْزَارَهُمْ كَامِلَةً يَوْمَ الْقِيَامَةِ ۙ وَمِنْ أَوْزَارِ الَّذِينَ يُضِلُّونَهُم بِغَيْرِ عِلْمٍ ۗ أَلَا سَاءَ مَا يَزِرُونَ﴾

«Qu'ils portent donc, au Jour de la Résurrection, tous les fardeaux de leurs propres œuvres ainsi qu'une partie des fardeaux de ceux qu'ils égarent, sans le savoir; combien est mauvais [le fardeau] qu'ils portent!» [*An-Naḥl* : 25]

Il ne fait aucun doute que les Compagnons et les meilleures générations étaient ceux qui étaient sur l'Islam et la religion authentiques. Comment peut-on les délaisser pour ceux dont il n'est pas garanti qu'ils soient sur la religion authentique, ni sur la vérité ?

Sa parole : «**Il les imita donc dans sa religion et eut la tranquillité.**»
Le mot *qalladahum* (les imita) signifie les suivre :

﴿وَالَّذِينَ اتَّبَعُوهُم بِإِحْسَانٍ﴾

«... et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement...» [*At-Tawbah* : 100]

Le sens voulu ici par *taqlīd* (imitation) est *ittibāʿ* (suivi).

Sa parole : «**Il savait que la religion n'est qu'imitation, l'imitation des Compagnons de *Muḥammad* ﷺ.**»

Comme nous venons de le dire, la signification voulue de *taqlīd* est l'imitation correcte qui signifie le suivi, comme le dit *Yūsuf* عليه السلام :

﴿إِنِّي تَرَكْتُ مِلَّةَ قَوْمٍ لَّا يُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَهُم بِالْآخِرَةِ هُمْ كَافِرُونَ ﴿٣٧﴾ وَاتَّبَعْتُ مِلَّةَ آبَائِي إِبْرَاهِيمَ وَإِسْحَاقَ وَيَعْقُوبَ﴾

«... Certes, j'ai abandonné la religion d'un peuple qui ne croit pas en Allah et qui nie la vie future». Et j'ai suivi la religion de mes ancêtres, *Ibrāhīm*, *Isḥāq* et *Yaʿqūb*.» [*Yūsuf* : 37-38]

Le suivi des pieux prédécesseurs est donc la vérité, ne sera pas blâmé celui qui emprunte leur voie. Au contraire, ce qui est blâmable est le suivi de celui qui ne le mérite pas et l'imitation de celui qui n'en est pas digne.

Affirmer à Allah l'Attribut de la Parole

٩٩ – وَمَنْ قَالَ : لَفْظِي بِالْقُرْآنِ مَخْلُوقٌ. فَهُوَ جَهْمِيٌّ، وَمَنْ سَكَتَ فَلَمْ يَقُلْ : مَخْلُوقٌ أَوْ غَيْرُ مَخْلُوقٍ، فَهُوَ جَهْمِيٌّ، وَهَكَذَا قَالَ أَحْمَدُ بْنُ حَنْبَلٍ. وَقَالَ رَسُولُ اللهِ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : إِنَّهُ مَنْ يَعِشْ مِنْكُمْ بَعْدِي فَسَيَرَى اخْتِلَافاً كَثِيراً، فَإِيَّاكُمْ وَمُحْدَثَاتِ الأُمُورِ، فَإِنَّهَا ضَلَالَةٌ، وَعَلَيْكُمْ بِسُنَّتِي، وَسُنَّةِ الخُلَفَاءِ الرَّاشِدِينَ المَهْدِيِّينَ، وَعَضُّوا عَلَيْهَا بِالنَّوَاجِذِ.

[99] «Celui qui dit : «Ma récitation du *Qur'ān* est créée» est un *Jahmī*. Et celui qui garde le silence sans dire s'il est créé ou non est aussi un *Jahmī*. C'est ainsi que disait *Aḥmad ibn Ḥanbal*. Le Messager d'Allah ﷺ a dit : «*Certes celui d'entre vous qui vivra après moi verra beaucoup de dissension. Prenez garde aux choses inventées, car ce sont des égarements. Accrochez vous donc à ma Sunnah et à la sunnah des califes bien guidés après moi et mordez-y avec vos molaires.*»

Commentaire

Allah S'est affirmé l'Attribut de la Parole à Lui-même dans de nombreux versets dont :

﴿قُل لَّوْ كَانَ الْبَحْرُ مِدَادًا لِّكَلِمَاتِ رَبِّي لَنَفِدَ الْبَحْرُ قَبْلَ أَن تَنفَدَ كَلِمَاتُ رَبِّي﴾

«Dis : «Si la mer était une encre [pour écrire] les paroles de mon Seigneur, certes la mer s'épuiserait avant que ne soient épuisées

les paroles de mon Seigneur...» [*Al-Kahf* : 109]

C'est-à-dire les Paroles d'Allah par lesquelles Il ordonne, interdit et gère l'univers. Les paroles d'Allah ne peuvent être dénombrées, les océans et l'ensemble des stylos ne pourraient les écrire.

Les Paroles d'Allah — comme le disent *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah* — sont préexistantes. La Parole d'Allah est prouvée dans le Livre d'Allah et la *Sunnah* de Son Messager ﷺ. Il ne fait aucun doute que les raisons saines affirment la Parole à Allah, car c'est un attribut de la perfection et son absence est un attribut de déficience. Cependant, les *Jahmiyyah*, les adeptes de *Al-Jahm ibn Ṣafwān* — un homme répugnant qui apparut aux gens et les fit douter de la religion d'Allah et les appela à l'athéisme et à la mécréance, et en fait partie de faire douter qu'Allah parle — prétendent : «La parole d'Allah qui existe est créée. Il la créa dans la Tablette Gardée ou Il la créa en *Jibrīl* ou Il la créa en *Muḥammad* ﷺ. C'est annexer une créature au Créateur, comme la Maison d'Allah et la chamelle d'Allah.» C'étaient ses idées — qu'Allah le défigure ! Il dit : «Allah ne parle pas et Lui attribuer la parole est comme annexer une créature au Créateur.» Cela faisait partie de sa croyance. Il avait aussi la croyance de *al-jabr* [256] en ce qui concerne le destin. Il reniait aussi les Noms et Attributs d'Allah. Il distordait également la *Sunnah* du Prophète ﷺ et le *Qurʾān*. Il était donc athée et répugnant et est apparu avec tous ces mensonges ! Cette croyance découle de celle des juifs comme le mentionne *Shaykh Al-Islam Ibn Taymiyyah* dans l'avant-propos de *Al-Ḥamawiyyah*. Cependant, ce n'était pas *Al-Jahm* qui était à l'origine de cette croyance. Avant lui, *Al-Jaʿd ibn Dirham* initia ces croyances odieuses. Il les prit de *Ṭālūt* le juif qui les prit de *Labīd ibn Al-Aʿṣam*, le juif qui ensorcela le Prophète ﷺ.

Ces paroles descendent donc des juifs qui détournèrent la Parole d'*Allāh* de son sens, on ne pourra donc s'étonner de cette horrible croyance, sachant qu'elle provient d'eux. Ils l'introduisirent chez les Musulmans par l'intermédiaire de cet homme mauvais qu'était *Al-Jaʿd ibn Dirham* qui fut exécuté par *Khālid al-Qasrī* le jour de la fête du sacrifice, comme le mentionne *Ibn Al-Qayyim*.

«Il résulta de cela que *Khālid al-Qasrī* sacrifia
Al-Jaʿd le jour du sacrifice
Car il disait qu'*Ibrāhīm* n'était pas Son *khalīl*
Non, ni que *Mūsā* Lui parla directement
Tous les adeptes de la *Sunnah*
furent reconnaissants de ce sacrifice
Combien tu fus généreux, mon frère, pour ce sacrifice.»

Al-Jahm ibn Ṣafwān prit ces idées de lui et elles lui furent attribuées parce qu'il les propagea, même s'il ne fut pas celui qui les introduisit. Certes *Ahl As-Sunnah* les blâmèrent fortement. Les condamnations furent très sévères — cela sera détaillé

256. NdT : croyance que l'homme n'a pas de libre-arbitre dans ses actes.

dans la section suivante, si Allah le veut. Cependant, nous avons avec nous une part de cette répugnante croyance qui est la négation de la parole d'Allah.

Mais *Ahl As-Sunnah* furent confrontés à un paradoxe : peut-on dire : «Ma récitation du *Qurʾān* est créée» ou non ? Ils introduisirent également ceci aux Musulmans. Devez-vous dire : «Ma récitation du *Qurʾān* est créée» ou non ou devez-vous vous abstenir de tout commentaire ? Si ce qui est voulu est ce qui a été prononcé, alors c'est la Parole d'Allah incréée. Mais si c'est la récitation du *Qurʾān* qui est voulue, alors la prononciation est créée et la voix est créée. Il est essentiel de détailler.

C'est ainsi que le détailla l'*Imām Aḥmad ibn Ḥanbal*, *Al-Bukhārī* et d'autres parmi les *Imāms* de la vérification. Ne dites donc pas de manière absolue : «Ma récitation du *Qurʾān* est créée» ou non, et ne vous abstenez pas non plus. Vous devez plutôt détailler à ce sujet.

La destruction des *Jahmiyyah*

١٠٠ – قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ أَنَّهُ إِنَّمَا جَاءَ هَلَاكُ الجَهْمِيَّةِ : أَنَّهُمْ فَكَّرُوا فِي الرَّبِّ عَزَّ وَجَلَّ، فَأَدْخَلُوا : لِمَ؟ وَكَيْفَ؟ وَتَرَكُوا الأَثَرَ، وَوَضَعُوا القِيَاسَ، وَقَاسُوا الدِّينَ عَلَى رَأْيِهِمْ، فَجَاؤُوا بِالكُفْرِ عِيَاناً لَا يَخْفَى، فَكَفَرُوا وَكَفَّرُوا الخَلْقَ، وَاضْطَرَّهُمُ الأَمْرُ إِلَى أَنْ قَالُوا بِالتَّعْطِيلِ.

[100] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit : «Et sachez que les *Jahmiyyah* furent perdus à cause de leur méditation sur Allah qui les poussa à demander «Comment ?» et «Pourquoi ?» Ils délaissèrent les textes et instaurèrent l'analogie. Ils firent l'analogie de la religion suivant leur idéologie puis en tirèrent une mécréance claire et bien connue. Ils mécrurent et déclarèrent mécréantes les créatures. La situation les contraint au *ta'ṭīl*.»

Commentaire

Sa parole : «**Et sachez que les *Jahmiyyah* furent perdus à cause de leur méditation sur Allah...**»

La raison du grand égarement des *Jahmiyyah* fut qu'ils se plongèrent dans le comment d'Allah et commencèrent des recherches à Son sujet. Il n'est pas permis au Musulman de chercher à examiner le comment d'Allah. Il doit plutôt croire en Lui, en Ses Noms et Attributs, et ne pas se plonger dans le comment d'Allah, exalté soit-Il. Car nul ne connaît Son Essence et le comment de Ses Noms et Attributs, si ce n'est Lui, exalté soit-Il. Allah le Très-Haut dit :

﴿يَعْلَمُ مَا بَيْنَ أَيْدِيهِمْ وَمَا خَلْفَهُمْ وَلَا يُحِيطُونَ بِهِ عِلْمًا﴾

«Il connaît ce qui est devant eux et ce qui est derrière eux, alors qu'eux-mêmes ne Le cernent pas de leur science.» [*Ṭāhā* : 110]

Nul ne peut cerner Allah, exalté soit-Il. Il est Celui qui Se connaît le mieux, Lui et les autres. Nous ne discuterons de Son comment que suivant les preuves du *Qur'ān* et de la *Sunnah*. Et nous arrêterons quand il n'y a pas de preuve.

Les *Jahmiyyah* renièrent le *Qur'ān* et la *Sunnah* et se plongèrent dans le comment d'Allah, exalté soit-Il, avec leur raison au point de dire : «Il n'est ni dans ni hors de l'univers, ni au-dessus, ni en dessous, ni à droite, ni à gauche». Si tel était le cas, Il n'existerait pas — exalté soit-Il au-dessus de ce qu'ils disent. Ils disent : «Il n'a ni ouïe, ni vue, ni science, ni volonté.» Il serait alors quelque chose d'inanimé, car seul ce qui est inanimé peut être décrit ainsi. Il serait donc comme les idoles — et Allah est exalté au-dessus de tout cela.

Sa parole : **«Ils firent l'analogie de la religion suivant leur idéologie...»**

Ils suivirent de fausses analogies, rendirent Allah analogue à Sa création et ainsi nièrent Ses Noms et Attributs parce que, pour eux, les affirmer impliquerait de faire ressembler Allah à Sa création. Ils ne savent pas que les Noms et Attributs d'Allah Lui sont exclusifs et que les noms et les attributs des créatures leur sont spécifiques. Il n'y a pas de ressemblance entre ceci et cela. Tout comme Allah a une Essence qui n'est pas comme les autres essences, il a des Noms et Attributs qui ne ressemblent pas aux noms et attributs des créatures. Celui qui adhère à cela sera reposé et suivra la voie droite.

Sa parole : **«... et en tirèrent une mécréance claire et bien connue.»**

Ils mécrurent en Allah à cause de ces parles odieuses à propos d'Allah, exalté soit-Il.

Sa parole : **«Ils mécrurent et déclarèrent mécréantes les créatures.»**

Ils jugèrent mécréants ceux qui décrivaient Allah par Ses Noms et Attributs parce qu'ils disaient : «C'est faire ressembler Allah à Sa création et ceci est de la mécréance.» Nous leur disons : «Non, ce n'est pas faire ressembler Allah à Sa création.» Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿لَيْسَ كَمِثْلِهِ شَيْءٌ وَهُوَ السَّمِيعُ الْبَصِيرُ﴾

«... Il n'y a rien qui Lui ressemble ; et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant.» [*Ash-Shūrā* : 11]

Il Se nia toute ressemblance et S'affirma la Vue et l'Ouïe, bien que la vue et l'ouïe existent chez les créatures. Cela montre qu'il n'y a pas de ressemblance entre ceci et cela.

Sa parole : «**La situation les contraint au *taʿṭīl*.**»

At-taʿṭīl est de renier le Créateur — exalté soit-Il, car c'est vers ceci que tend le *taʿṭīl*, puisqu'il il n'y aurait pas de Dieu à adorer si ni Il n'entendait, ni ne parlait, ni n'avait de volonté, n'était ni dans l'univers, ni en dehors de celui-ci, ni au-dessus, ni en dessous. Cela les mena donc à l'apostasie et au *taʿṭīl*.

Déclarer les *Jahmiyyah* mécréants

١٠١ — قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ: وَقَالَ بَعْضُ العُلَمَاءِ — مِنْهُمُ الإِمَامُ أَحْمَدُ بنُ حَنْبَلٍ: الجَهْمِيُّ كَافِرٌ لَيْسَ مِنْ أَهْلِ القِبْلَةِ، حَلَالُ الدَّمِ، لَا يَرِثُ، وَلَا يُورَثُ، لِأَنَّهُ قَالَ: لَا جُمُعَةَ وَلَا جَمَاعَةَ وَلَا عِيدَيْنِ وَلَا صَدَقَةَ، وَقَالُوا: مَنْ لَمْ يَقُلِ: القُرْآنُ مَخْلُوقٌ فَهُوَ كَافِرٌ.

[101] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Certains savants — dont l'*Imām Aḥmad ibn Ḥanbal* — ont dit : «Le *Jahmī* est mécréant, il ne fait pas partie des Gens de la *Qiblah*, son sang est licite, il ne peut hériter, ni on n'hérite de lui. Parce qu'il dit : «Il n'y a ni prière du vendredi, ni prière en groupe, ni les prières deux fêtes, ni aumône.» Et que : «Celui qui ne croit pas que le *Qurʾān* est créé est mécréant.»»

Commentaire

Sa parole : «**Le *Jahmī* est mécréant, il ne fait pas partie des Gens de la *Qiblah*...**»

C'est-à-dire qu'il est mécréant du fait de toutes ses paroles, parce qu'il renie Allah, exalté soit-Il. Il ne fait aucun doute que c'est la pire des mécréances. Leurs paroles de mécréance mènent au *taʿṭīl*, qui est de nier l'existence d'Allah, exalté soit-Il, comme l'a dit le *shaykh*. L'*Imām Aḥmad* — *raḥimahullāh* — les a certes réfuté dans son

livre «*Ar-Radd ʿalāl-Jahmiyyah*» et il a été publié et vérifié — et c'est à Allah que reviennent toutes les louanges. Nombreux sont ceux qui les réfutèrent. *Shaykh Al-Islām* les réfuta dans son volumineux livre «*Bayān Talbīs al-Jahmiyyah*».

Sa parole : «**... son sang est licite, il ne peut hériter, ni on n'hérite de lui.**»

Puisqu'il est apostat, son sang devient donc licite, parce que c'est l'Islam qui protège le sang, et le sang du mécréant est licite.

Sa parole : «**Il n'y a ni prière du vendredi, ni prière en groupe...**»

Parce que *Al-Jahm* renia la prière du vendredi et les prières en commun. D'après lui, avoir connaissance d'Allah est suffisant. D'après lui, la foi est la connaissance, donc, celui qui connaît Allah dans son cœur devient un croyant à la foi parfaite, même s'il ne prie pas, ne jeûne pas et ne fait aucun acte d'adoration.

Sa parole : «**... ni les prières deux fêtes, ni aumône.**»

Parce qu'il considère que les actes ne font pas partie de la foi, ni la parole de la langue, ni la croyance du cœur. Pour lui, la foi est la seule connaissance.

Sa parole : «**Et que : «Celui qui ne croit pas que le *Qurʾān* est créé est mécréant.»**»

Les *Jahmiyyah* disaient : «Celui qui ne croit pas que le *Qurʾān* est créé, mais croit que le *Qurʾān* est la Parole d'Allah est mécréant, parce qu'il aura fait ressembler Allah à Sa création et le *tashbīh* (faire ressembler Allah à la création) est de la mécréance.»

Les innovateurs rendent licite de prendre les armes contre la communauté

قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاسْتَحَلُّوا السَّيْفَ عَلَى أُمَّةِ مُحَمَّدٍ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ، وَخَالَفُوا مَنْ كَانَ قَبْلَهُمْ، وَامْتَحَنُوا النَّاسَ بِشَيْءٍ لَمْ يَتَكَلَّمْ فِيهِ رَسُولُ اللهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ، وَلَا أَحَدٌ مِنْ أَصْحَابِهِ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ، وَأَرَادُوا تَعْطِيلَ المَسَاجِدِ وَالجَوَامِعِ.

L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Ils rendirent licite de prendre les armes contre la communauté de *Muḥammad* ﷺ ! Ils s'opposèrent aux prédécesseurs et éprouvèrent les gens par quelque chose que ni le Messager d'Allah ﷺ n'aborda, ni aucun des Compagnons. Ils voulurent interdire les mosquées et les mosquées qui établissent la prière du vendredi.»

Commentaire

Sa parole : «**Ils rendirent licite de prendre les armes contre la communauté de *Muḥammad* ﷺ !**»

Ils rendirent licite de tuer les Musulmans qui s'opposent à leur doctrine. C'est pour cela qu'ils s'établirent fermement durant l'ère de *Al-Maʾmūn* et que firent-ils aux Musulmans ? Ils tuèrent certains savants et en torturèrent d'autres pour les for-

cer à adopter la croyance des *Jahmiyyah*.

Sa parole : **«Ils s'opposèrent aux prédécesseurs...»**
Parmi les Musulmans. Ces paroles ne vinrent de nul d'autres qu'eux.

Sa parole : **«... et éprouvèrent les gens par quelque chose que ni le Messager d'Allah ﷺ n'aborda ni aucun des Compagnons.»**
Ils voulaient forcer les gens à adopter leur croyance durant l'ère de *Al-Ma'mūn*, et ceux qui lui succédèrent, quand il força les gens à croire que le *Qur'ān* est créé.

Sa parole : **«Ils voulurent interdire les mosquées et les mosquées qui établissent la prière du vendredi.»**
Parce que leur croyance à propos de la foi est qu'elle est la connaissance seule, même si l'on ne pratique rien, ni ne prononce rien avec la langue, ni ne croit rien avec le cœur. De ce fait il n'est pas besoin de mosquées et de mosquées qui établissent la prière du vendredi, puisque la prière n'est pas obligatoire d'après eux!

Certaines pratiques des innovateurs

قال المؤلّف رحمه الله : وأوهنوا الإسلام، وعطّلوا الجهاد، وعملوا في الفرقة، وخالفوا الآثار، وتكلّموا بالمنسوخ، واحتجّوا بالمتشابه، فشكّكوا الناس في أديانهم، واختصموا في ربّهم، وقالوا : ليس هناك عذاب قبر، ولا حوض ولا شفاعة، والجنة والنار لم يخلقا، وأنكروا كثيراً مما قال رسول الله صلى الله عليه وسلم فاستحلّ من استحلّ تكفيرهم ودماءهم من هذا الوجه؛ لأنه من ردّ آية من كتاب الله فقد ردّ الكتاب كلّه، ومن ردّ حديثاً عن رسول الله صلى الله عليه وسلم، فقد ردّ الأثر كلّه، وهو كافر بالله العظيم.

L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Ils affaiblirent l'Islam, suspendirent le *jihād*, soutinrent la désunion, contredirent les textes, prirent comme preuve l'abrogé, utilisèrent les versets équivoques comme preuves et firent douter les gens de leur religion. Ils argumentèrent à propos de leur Seigneur et dirent : «Il n'y a pas de châtiment de la tombe, pas de bassin, pas d'intercession et le Paradis et l'Enfer n'ont pas été créés.» Ils renièrent de nombreuses paroles du Prophète ﷺ. Certains donc jugèrent licite de les déclarer mécréants pour cela et rendirent licite leur sang. Car quiconque rejette un verset du Livre d'Allah aura certainement rejeté tout le Livre et quiconque rejette un *ḥadīth* du Messager d'Allah ﷺ aura rejeté tous les *aḥādīth*. Et une telle personne aura mécru en Allah, le tout Puissant.»

Commentaire

Sa parole : «**Ils affaiblirent l'Islam...**»
C'est-à-dire les *Jahmiyyah* affaiblirent l'Islam.

Sa parole : «**... suspendirent le *jihād*...**»
Ils suspendirent le *jihād* dans le sentier d'Allah parce qu'ils ne considéraient pas les mécréants comme étant mécréants, puisqu'ils connaissaient Allah. Cela impliquerait que Pharaon soit Musulman parce qu'il connaissait Allah dans son cœur. Allah le Très-Haut dit :

﴿قَالَ لَقَدْ عَلِمْتَ مَا أَنزَلَ هَٰؤُلَاءِ إِلَّا رَبُّ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ﴾

> **«Il dit : «Tu sais fort bien que ces choses [les miracles], seul le Seigneur des cieux et de la terre les a fait descendre...»** [*Al-Isrā'* : 102]

Il connaissait donc Allah dans son cœur. De même, les polythéistes de l'époque du Prophète ﷺ connaissaient Allah dans leur cœur. En fait, ils pratiquaient différents types d'adorations et croyaient qu'Allah — exalté soit-Il — est le Seigneur et qu'Il mérite d'être adoré. Ils Lui associaient dans l'adoration en prétendant que ces associés les rapprocheraient d'*Allāh*, exalté soit-Il.

Sa parole : «**... contredirent les textes...**»
C'est-à-dire qu'ils s'opposèrent aux preuves et à la *Sunnah*.

Sa parole : «**... prirent comme preuve l'abrogé...**»
Ils prenaient les preuves abrogées et n'agissaient pas suivant l'abrogeant afin d'égarer les gens comme le mentionne Allah, exalté soit-Il :

﴿فَأَمَّا الَّذِينَ فِي قُلُوبِهِمْ زَيْغٌ فَيَتَّبِعُونَ مَا تَشَابَهَ مِنْهُ﴾

> **«... Les gens, donc, qui ont au cœur une inclination vers l'égarement, mettent l' accent sur les versets à équivoque...»** [*Āl 'Imrān* : 7]

Et l'abrogé fait partie des verset à équivoque, parce qu'il est essentiel de connaître l'abrogeant (*nāsi<u>kh</u>*) et l'abrogé (*mansū<u>kh</u>*), l'absolu (*muṭlaq*) et le restreint (*muqayyad*), ainsi que le spécifique (*<u>kh</u>ās*) et le général (*'ām*). Il faut également connaître les sciences de la déduction des preuves. On ne peut déduire de preuves de n'importe quel texte que l'on trouve sans considérer s'il est abrogé, spécifique ou restreint. Ils ne prirent pas cela en considération du fait de leur déviation et pour égarer les gens. Et ils disaient : «Nous tirons nos preuves du *Qur'ān*.» Toutefois, ils ne le prirent pas comme preuve. Celui qui prend le *Qur'ān* comme preuve est celui qui le prend dans son entièreté. Quant à celui qui en prend une partie et en délaisse une autre, il y aura mécru. Allah le Très-Haut dit :

﴿أَفَتُؤْمِنُونَ بِبَعْضِ الْكِتَابِ وَتَكْفُرُونَ بِبَعْضٍ﴾

«... Croyez-vous donc en une partie du Livre et rejetez-vous le reste?...» [*Al-Baqarah* : 85]

Ainsi, celui qui ne regroupe pas les verset clairs et les versets équivoques prend une partie du Livre et en délaisse une autre. C'est pour cela qu'Allah dit :

﴿وَالرَّاسِخُونَ فِي الْعِلْمِ يَقُولُونَ آمَنَّا بِهِ كُلٌّ مِّنْ عِندِ رَبِّنَا﴾

«... Mais ceux qui sont bien enracinés dans la science disent : «Nous y croyons : tout est de la part de notre Seigneur!»...» [*Āl ʿImrān* : 7]

Ils disent «tout» , c'est-à-dire les versets clairs et les verset à équivoque.

﴿كُلٌّ مِّنْ عِندِ رَبِّنَا﴾

«... tout est de la part de notre Seigneur!»...» [*Āl ʿImrān* : 7]

Ils réfèrent donc celui qui est équivoque à celui qui est clair et il l'interprète et l'explique. Mais ceci nécessite cependant un savant. Il n'est pas permis à celui qui prétend la science ou au déviant qui cherche à égarer les gens de s'y plonger. Ainsi donc nul ne prend les versets à équivoque sauf le déviant qui cherche à égarer les gens, tels que les *Jahmiyyah*. C'est la raison pour laquelle l'*Imām Aḥmad* dit à leur propos : «Ils tirent leurs preuves des verset à équivoque du *Qurʾān*.» [257] Ou encore celui qui prétend la science sans rien connaître et qui parle sur Allah sans science.

Sa parole : «**... utilisèrent les versets équivoques comme preuves...**»

C'est pour cela que l'*Imām Aḥmad* les réfuta dans son livre «*Ar-Radd ʿalā al-Jahmiyyah*». Il amena les textes sur lesquels ils basaient leurs déductions, discrédita leurs opinions, expliqua la position correcte à leur sujet et regroupa les versets et les *aḥādīth*.

Sa parole : «**... et firent douter les gens de leur religion.**»

Il ne fait nul doute que cela embrouille les esprits. Il n'est donc pas permis de s'exprimer dans les affaires de la science et plus particulièrement les sujets de croyance, sauf pour celui qui est fermement ancré dans la science. Il n'est pas permis à ceux qui sont en apprentissage ou qui prétendent la science de discuter à ce sujet et, à plus forte raison, aux gens de la déviation et de l'égarement.

Sa parole : «**Ils argumentèrent à propos de leur Seigneur...**»

Ils créèrent des débats. Allah le Très-Haut dit :

﴿مَا يُجَادِلُ فِي آيَاتِ اللَّهِ إِلَّا الَّذِينَ كَفَرُوا فَلَا يَغْرُرْكَ تَقَلُّبُهُمْ فِي الْبِلَادِ﴾

«Seuls ceux qui ont mécru discutent les versets d'Allah. Que leurs activités dans le pays ne te trompent pas.» [*Ghāfir* : 4]

257. *Ar-Radd ʿalā az-Zanādiqah wal-Jahmiyyah* (p.6).

Le croyant ne discute pas des versets d'Allah. Il les accepte et croit que c'est la parole d'Allah, le bien et la guidée. Quant à celui qui s'arrête à leur sujet et doute, celui-là est un contestataire de la Parole d'Allah, exalté soit-Il.

Sa parole : «**... et dirent : «Il n'y a pas de châtiment de la tombe...»**

Ceci s'accorde à leur croyance parce que, d'après eux, celui qui connaît Allah est un croyant et n'a pas besoin d'accomplir la prière, de jeûner, d'accomplir le *Ḥajj* et la *ʿumrah* ou tout acte. Sur cette base, il n'y aurait pas de châtiment dans la tombe parce que toute l'humanité connaît Allah et ni l'obéissance, ni la désobéissance n'existent : l'ensemble des habitants des tombes connaissent Allah. Ils ne seront donc pas châtiés.

Sa parole : «**... pas de bassin, pas d'intercession...**»

Ils renient toutes les affaires de l'invisible parce qu'ils ne se basent que sur leur raison.

Sa parole : «**... et le Paradis et l'Enfer n'ont pas été créés.**»»

C'est-à-dire que les *Jahmiyyah* disent : «Le Paradis et l'Enfer n'ont pas encore été créés», bien qu'Allah informe qu'ils ont tous deux été créés. Allah le Très-Haut dit à propos du Paradis :

﴿أُعِدَّتْ لِلْمُتَّقِينَ﴾

«**... préparé pour les pieux,**» [*Āl ʿImrān* : 133]

Le terme «**préparé**» indique qu'il existe déjà. Il dit à propos de l'Enfer :

﴿أُعِدَّتْ لِلْكَافِرِينَ﴾

«**... préparé pour les mécréants.**» [*Āl ʿImrān* : 131]

Le Messager d'Allah ﷺ dit aussi que la chaleur intense est de la respiration de l'Enfer, ce qui indique qu'il existe déjà.

Et aussi l'Enfer a deux respirations : une durant l'hiver et c'est la période la plus froide et une durant l'été et c'est la période la plus chaude. Le Prophète ﷺ a dit :

إِنَّ شِدَّةَ الحَرِّ مِنْ فَيْحِ جَهَنَّمَ.

«Certes la chaleur intense est l'expiration de l'Enfer.» [258]

Sa parole : «**Il renient de nombreuses paroles du Prophète ﷺ.**»

Ils renient beaucoup de choses contenues dans le *Qurʾān* et la *Sunnah* parce qu'ils contredisent leurs avis et croyance.

---

258. Rapporté par *Al-Bukẖārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/198, n°510) d'après *Abū Hurayrah* et *Ibn ʿUmar* رضي الله عنهم et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/430, n°615), d'après *Abū Hurayrah* رضي الله عنه et (4/1732, n°2209), d'après *Ibn ʿUmar* رضي الله عنهما.

Sa parole : «**Certains donc jugèrent licite de les déclarer mécréants pour cela et rendirent licite leur sang.**»

Ceux parmi *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah* qui les déclarèrent mécréants le firent en se basant sur l'ensemble de leurs paroles répugnantes dont la conclusion est qu'il n'y a pas de religion.

Sa parole : «**Car quiconque rejette un verset du Livre d'Allah aura certainement rejeté tout le Livre...**»

Comme il a précédé, celui qui utilise une partie du *Qurʾān* comme preuve mais délaisse l'autre partie qui concerne le sujet aura certes cru en une partie du Livre et rejeté une autre partie. Ainsi, celui qui utilise les versets à équivoque comme preuve et délaisse ceux qui sont clairs croit en une partie du Livre et mécroit en l'autre partie.

Sa parole : «**... et quiconque rejette un *ḥadīth* du Messager d'Allah ﷺ aura rejeté tous les *aḥādīth*.**»

De même, la *Sunnah* contient le clair et l'équivoque et quiconque prend l'équivoque de la *Sunnah* et délaisse ce qui est clair aura certes rejeté toute la *Sunnah*.

Sa parole : «**Et une telle personne aura mécru en Allah, le tout Puissant.**»

C'est la conclusion — et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge. Parce que celui qui croit en Allah dit :

﴿آمَنَّا بِهِ كُلٌّ مِّنْ عِندِ رَبِّنَا﴾

> «... «Nous y croyons : tout est de la part de notre Seigneur !»...» [*Āl ʿImrān* : 7]

Quant à l'homme de déviation, il ne prend que les versets à équivoque parce qu'ils lui conviennent. Quant à ceux qui sont clairs, ils ne lui conviennent pas, donc il les abandonne. C'est cela la voie des gens des passions et cela n'est pas spécifique aux *Jahmiyyah*, mais son origine leur revient. C'est la méthodologie des gens des passions de toutes les époques : ils prennent les preuves qui s'accordent avec leurs passions et délaissent celles qui sont en désaccord !

Les agressions des innovateurs durant le règne de *Al-Maʾmūn*

قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : فَدَامَتْ لَهُمُ المدَّةُ، وَوَجَدُوا مِنَ السُّلْطَانِ مَعُونَةً عَلَى ذَلِكَ، وَوَضَعُوا السَّيْفَ وَالسَّوْطَ عَلَى مَنْ دُونَ ذَلِكَ، فَدَرَسَ عِلْمُ السُّنَّةِ وَالجَمَاعَةِ وَاَوْهَنُوهُمَا، وَصَارَتَا مَكْتُومَيْنِ لِإِظْهَارِ البِدَعِ وَالكَلَامِ فِيهَا، وَلِكَثْرَتِهِمْ، وَاتِّخَذُوا المجَالِسَ وَأَظْهَرُوا رَأْيَهُمْ، وَوَضَعُوا فِيهِ الكُتُبَ، وَأَطمَعُوا النَّاسَ، وَطَلَبُوا لَهُمُ الرِّئَاسَةَ، فَكَانَتْ فِتْنَةً عَظِيمَةً، لَمْ يَنْجُ مِنْهَا إِلَّا مَنْ عَصَمَ اللَّهُ، فَأَدْنَى مَا كَانَ يُصِيبُ الرَّجُلَ مِنْ مجَالِسِهِمْ أَنْ يَشُكَّ فِي دِينِهِ، أَوْ يُتَابِعَهُمْ أَوْ يَرَى رَأْيَهُمْ عَلَى الحَقِّ، وَلَا يَدْرِي أَنَّهُ عَلَى الحَقِّ أَوْ عَلَى البَاطِلِ، فَصَارَ شَاكًّا، فَهَلَكَ الخَلْقُ حَتَّى كَانَ أَيَّامُ جَعفَرٍ الَّذِي يُقَالُ لَهُ المتَوَكِّلُ، فَأَطْفَأَ اللَّهُ بِهِ البِدَعَ، وَأَظْهَرَ بِهِ الحَقَّ، وَأَظْهَرَ بِهِ أَهْلَ السُّنَّةِ، وَطَالَتْ أَلْسِنَتُهُمْ، مَعَ قِلَّتِهِمْ وَكَثْرَةِ أَهْلِ البِدَعِ إِلَى يَوْمِنَا هَذَا.

L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Puis le temps passa et ils obtinrent l'assistance de certains dirigeants. Ils tuèrent et opprimèrent leurs opposant et supprimèrent la science de la *Sunnah* et de la *Jamāʿah* et les affaiblirent toutes deux. Ils durent se cacher du fait de la propagation de l'innovation et de la discussion à ce sujet, et à cause de leur grand nombre, de leur monopolisation des assises, de la circulation de leurs idées, de leur rédaction d'ouvrages. Ils rendirent avides des gens et leur demandèrent des positions. La tribulation fut donc importante : nul n'en fut préservé sauf celui qu'Allah préserva. La moindre chose qui affectait celui qui assistait à leur assises était le doute dans sa religion, de les suivre ou de prétendre qu'ils sont sur la vérité sans savoir si cela est vrai ou faux. Il était assailli de doutes. Les créatures furent perdues jusqu'à l'époque de *Jaʿfar*, qui fut appelé *Al-Mutawakkil*, lors-

qu'Allah éteignit les innovations par son intermédiaire et rendit manifeste la vérité et les adeptes de la *Sunnah*. Leurs voix se renforcèrent malgré leur petit nombre et le grand nombre des adeptes de l'innovation jusqu'à nos jours.»

Commentaire

Sa parole : «**Puis le temps passa et ils obtinrent l'assistance de certains dirigeants.**»

Il fait référence à l'époque de *Al-Maʾmūn* et ses successeurs — qu'Allah nous pardonne ainsi qu'à lui — dans le sens où ils le trompèrent et rusèrent avec lui.

Sa parole : « **Ils tuèrent et opprimèrent leurs opposant...**»

C'est-à-dire qu'ils dominèrent *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah* durant le règne de *Al-Maʾmūn* et ce fut la conséquence de ces mauvais conseillers. Il est donc obligatoire au Musulman, qu'il soit un dirigeant ou non, de ne prendre que des conseillers vertueux. Allah le Très-Haut dit :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا تَتَّخِذُوا بِطَانَةً مِّن دُونِكُمْ لَا يَأْلُونَكُمْ خَبَالًا﴾

> «**Ô les croyants, ne prenez pas de confidents en dehors de vous-mêmes : ils ne failliront pas à vous bouleverser...**» [*Āl ʿImrān* : 118]

Les Musulmans doivent prendre des conseillers de confiance et se méfier des mauvais conseillers, et plus particulièrement les dirigeants. Regardez ce que les mauvais conseillers provoquèrent chez *Al-Maʾmūn*, malgré son intelligence et sa noblesse et le fait qu'il fasse partie des *Banū Hāshim*. Et pourtant ils le trompèrent. Regardez ce que les mauvais conseillers et consultants firent à la fin du règne des Abbassides. Que firent *Ibn Al-ʿAlqamī* et *At-Tūsī* au calife abbasside ? Ils soulevèrent les Tatars contre lui à l'est, vinrent avec eux, leur ouvrirent la route et leur facilitèrent les accès jusqu'à ce qu'ils détruisirent *Baghdād*, le pays des Musulmans, tuèrent de nombreux combattants, brûlèrent des livres et les jetèrent dans le Tigre et l'Euphrate au point que leur eau change, pensant de ce fait avoir anéanti l'Islam. Mais l'Islam est protégé par Allah et ne peut être anéanti.

Sa parole : «**... et supprimèrent (*fadarasa*) la science de la *Sunnah* et de la *Jamāʿah*...**»

C'est-à-dire les anéantirent, car *ad-durūs* signifie *al-indithār* (l'extinction).

Sa parole : «**... et les affaiblirent toutes deux.**»

C'est-à-dire qu'ils affaiblirent la science du *Qur'ān* et de la *Sunnah* et pour eux la science devint débats, spéculation et logique.

Sa parole : «**Ils durent se cacher du fait de la propagation de l'innovation et de la discussion à ce sujet...**»

Ils abandonnèrent la *Sunnah* et se préoccupèrent des innovations, leur propagation et y inviter. Les *Ahl As-Sunnah* durent se cacher.

Sa parole : «**... et à cause de leur grand nombre, de leurs monopolisation des assises, de la circulation de leurs idées...**»

Ils profitèrent des rassemblements, écoles et assemblées pour commencer à exprimer et propager leurs opinions. C'est ainsi que font les gens du mal lorsqu'ils sont établis : ils ne s'épargnent aucun effort pour anéantir l'Islam.

Sa parole : «**... de leur rédaction d'ouvrages.**»

C'est-à-dire qu'ils écrivirent des livres — les livres des *Jahmiyyah* et des *Mu'tazilah*.

Sa parole : «**Ils rendirent avides des gens et leur demandèrent des places.**»

Ils convainquirent par leurs idées de nombreuses personnes qui n'étaient pas versées dans la science. Elles furent convaincues de leurs idées et les suivirent donc. Car lorsque les épreuves et les tribulations arrivent, peu en sont sauvés. Mais certains en sont très affectés, alors que d'autres le sont moins et d'autres en sont protégés.

Toutefois, après les épreuves, ils convainquirent les gens de leurs pensées et les séduisirent par des richesses. Ils usaient parfois de menaces, meurtres, tortures et emprisonnements et parfois de promesses de richesses, d'emploi et d'avenir resplendissant. L'ignorant et le cupide vendirent donc leur religion pour ce bas monde — et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge.

Sa parole : «**La tribulation fut donc importante : nul n'en fut préservé sauf celui qu'Allah préserva.**»

Nul n'en fut sauvé, si ce n'est ceux qui s'attachèrent au *Qur'ān* et à la *Sunnah* et patientèrent sur ce qui les toucha, comme l'*Imām Aḥmad*. Certains adeptes du *Qur'ān* et de la *Sunnah* furent tués. Quant à celui qui acceptait leurs idées et les suivait, il fut perdu avec eux.

Sa parole : «**La moindre chose qui affectait celui qui assistait à leur assises était le doute dans sa religion...**»

C'est-à-dire que certains dévièrent dans leur religion et d'autres non, mais commencèrent à douter de certains sujets, parce que leurs assises n'apportaient aucun

bien.

Sa parole : «**... de les suivre...**»

Celui qui s'assoit avec eux sera soit fortement touché et déviera complètement ou déviera sur certains points ou sera au moins touché de doute dans certains sujets.

Sa parole : «**... ou de prétendre qu'ils sont sur la vérité sans savoir si cela est vrai ou faux. Il était assailli de doutes...**»

Particulièrement parce qu'ils avaient des preuves falsifiées, de l'éloquence, un art oratoire et de la force dans leurs discours. Il y avait donc besoin de savants fermement ancrés pour s'opposer à eux et les réfuter, comme l'*Imām Aḥmad*, *Shaykh Al-Islam Ibn Taymiyyah* et les *Imāms* qui les confrontèrent et les vainquirent.

Sa parole : «**Les créatures furent perdues jusqu'à l'époque de *Jaʿfar*, qui fut appelé *Al-Mutawakkil*...**»

C'est-à-dire que cette calamité persista durant le règne de *Al-Maʾmūn*, celui de son frère *Al-Muʿtaṣim* et celui de *Al-Wāthiq ibn Al-Muʿtaṣim*. Lorsque *Al-Wāthiq* décéda, son frère *Al-Mutawakkil* prit le pouvoir et il fit triompher la *Sunnah*, fit cesser les épreuves des hommes de science et le secours vint d'Allah, exalté soit-Il. Qu'Allah le récompense en bien pour l'Islam et les Musulmans. Il soutint l'*Imām Aḥmad* et l'honora.

Il fut appelé *Al-Mutawakkil*, c'est-à-dire celui qui place sa confiance en Allah. C'était son surnom. Quant à son nom, il s'agissait de *Jaʿfar ibn Al-Wāthiq*.

Sa parole : «**Leurs voix se renforcèrent...**»

C'est-à-dire *Ahl As-Sunnah*. Ils eurent à nouveau la force de parler et ils parlèrent fermement contre les gens de l'innovation. Les affaires s'inversèrent.

Sa parole : «**... malgré leur petit nombre et le grand nombre des adeptes de l'innovation jusqu'à nos jours.**»

Mais le faux ne peut résister à la vérité, même si les gens du faux sont nombreux, ils ne peuvent résister à la vérité et ses adeptes, même s'ils sont peu. Allah le Très-Haut dit :

﴿كَم مِّن فِئَةٍ قَلِيلَةٍ غَلَبَتْ فِئَةً كَثِيرَةً بِإِذْنِ اللَّهِ﴾

> «**... Combien de fois une troupe peu nombreuse a, par la grâce d'Allah, vaincu une troupe très nombreuse !...**» [*Al-Baqarah* : 249]

L'*Imām Aḥmad* était seul et regardez ce qu'il fit face à tous ces athées : il tint bon jusqu'à ce qu'Allah honore la *Sunnah* par son intermédiaire. C'est pour cela qu'il fut nommé *Imām Ahl As-Sunnah*.

قال المُؤَلِّف رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالرَّسمُ وَأَعْلَامُ الضَّلَالَةِ قَدْ بَقِيَ مِنْهُمْ قَوْمٌ يَعْمَلُونَ بِهَا، وَيَدْعُونَ إِلَيْهَا، لَا مَانِعَ يَمْنَعُهُمْ، وَلَا أَحَدَ يَحْجُزُهُمْ عَمَّا يَقُولُونَ وَيَعْمَلُونَ.

L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Des traces et des signes de l'égarement persistèrent et avec eux ceux qui les mettent en application et y invitent. Nul ne les empêchera ni ne les ferra cesser de dire ce qu'ils disent et de faire ce qu'ils font.

Commentaire

Sa parole : «**Des traces et des signes de l'égarement persistèrent et avec eux ceux qui les mettent en application et y invitent.** » Le mal ne cessera jamais. Ou plutôt le bien et le mal resteront afin de servir d'épreuve. Et, parfois, la vérité prévaudra et se manifestera et parfois le faux prévaudra, mais la prévalence du faux ne dure pas. Quant à la vérité, quoi qu'il lui arrive, elle reviendra certainement, par la permission d'Allah. Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿وَالْعَاقِبَةُ لِلْمُتَّقِينَ﴾

«**... l'heureuse fin appartient aux pieux.**» [*Al-Qaṣaṣ* : 83]

﴿وَالْعَاقِبَةُ لِلتَّقْوَىٰ﴾

«**... La bonne fin est réservée à la piété.**» [*Ṭāhā* : 132]

Ibn Al-Qayyim — raḥimahullāh — a dit :

> «La vérité triomphe et subit des épreuves. N'en soyez pas étonnés, car ceci est la voie du Tout Miséricordieux.» [259]

259. Sa référence a précédé.

Comment émergea l'hérésie

١٠٢ — قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ أَنَّهُ لَمْ تَجِئْ زَنْدَقَةٌ قَطُّ إِلَّا مِنَ الهَمَجِ الرَّعَاعِ أَتْبَاعِ كُلِّ نَاعِقٍ يَمِيلُونَ مَعَ كُلِّ رِيحٍ، فَمَنْ كَانَ هَكَذَا، فَلَا دِينَ لَهُ قَالَ اللَّهُ — عَزَّ وَجَلَّ : ﴿فَمَا ٱخْتَلَفُوٓا إِلَّا مِنۢ بَعْدِ مَا جَآءَهُمُ ٱلْعِلْمُ بَغْيَۢا بَيْنَهُمْ﴾ [الجاثية : ١٧]، وَهُمْ عُلَمَاءُ السُّوءِ أَصْحَابُ الطَّمَعِ وَالبِدَعِ.

[102] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Et sachez que l'hérésie n'émergea que par les imbéciles, les adeptes barbares de tout prêcheur inutile qui penche à chaque coup de vent. Et celui qui est ainsi n'a aucune religion. Allah, exalté soit-Il, dit : «Ils ne divergèrent qu'après que la science leur fut venue par agressivité entre eux.» [*Al-Jāthiyah* : 17] Ils sont les savants du mal, les gens de cupides et de l'innovation.»

Commentaire

Sa parole : «**Et sachez que l'hérésie n'émergea que...**»

Az-zandaqah (l'hérésie) est *an-nifāq* (l'hypocrisie). Cela fait référence à faire apparaître la foi tout en dissimulant la mécréance. Donc les hérétiques sont ceux qui étaient nommés hypocrites au début de l'Islam. Ils vivent parmi les gens. S'ils en ont l'opportunité, leur mal s'exprime contre la vérité et ses adeptes comme cela est le cas de nos jours.

Sa parole : «**... par les imbéciles, les adeptes barbares de tout prêcheur inutile qui penche à chaque coup de vent...**»

C'est-à-dire que la racaille suit tout parleur sans savoir où il se dirige. Quant aux hommes de science qui y sont fermement ancrés et font preuve de fermeté, ils ne suivent que la vérité. Ne soyez donc pas leurrés du grand nombre des gens du mal. Allah le Très-Haut dit :

﴿وَإِن تُطِعْ أَكْثَرَ مَن فِي الْأَرْضِ يُضِلُّوكَ عَن سَبِيلِ اللَّهِ﴾

«Et si tu obéis à la majorité de ceux qui sont sur la terre, ils t'égareront du sentier d'Allah...» [*Al-An'ām* : 116]

Ce qui importe c'est d'être sur la vérité, même si l'on est peu nombreux. Allah le Très-Haut dit :

﴿كَم مِّن فِئَةٍ قَلِيلَةٍ غَلَبَتْ فِئَةً كَثِيرَةً بِإِذْنِ اللَّهِ ۗ وَاللَّهُ مَعَ الصَّابِرِينَ﴾

«... «Combien de fois une troupe peu nombreuse a, par la grâce d'Allah, vaincu une troupe très nombreuse! Et Allah est avec les endurants»» [*Al-Baqarah* : 249]

Sa parole : «**Et celui qui est ainsi n'a aucune religion.**»

Celui qui se balance ici et là n'a pas de religion : c'est un hypocrite. Allah le Très-Haut dit :

﴿مُّذَبْذَبِينَ بَيْنَ ذَٰلِكَ لَا إِلَىٰ هَٰؤُلَاءِ وَلَا إِلَىٰ هَٰؤُلَاءِ ۚ وَمَن يُضْلِلِ اللَّهُ فَلَن تَجِدَ لَهُ سَبِيلًا﴾

«Ils sont indécis (entre les croyants et les mécréants,) n'appartenant ni aux uns ni aux autres. Or, quiconque Allah égare, jamais tu ne trouveras de chemin pour lui.» [*An-Nisā'* : 143]

Donc celui qui vacille entre les deux positions n'a pas de religion.

Sa parole : «**Allah, exalté soit-Il, dit : «Ils ne divergèrent qu'après que la science leur fut venue par agressivité entre eux.» [*Al-Jāthiyah* : 17]**»

S'ils avaient divergé par ignorance, cela aurait allégé la calamité. Mais ils divergèrent après que la science leur fut venue parce qu'ils suivirent leurs passions ; c'est pour cela qu'ils divergèrent. S'ils avaient suivi la vérité, ils auraient été d'accord et auraient été unis. Allah le Très-Haut dit :

﴿وَاعْتَصِمُوا بِحَبْلِ اللَّهِ جَمِيعًا وَلَا تَفَرَّقُوا﴾

«Et cramponnez-vous tous ensemble au câble d'Allah et ne soyez pas divisés...» [*Āl 'Imrān* : 103]

Si l'opposition à la vérité se fait par ignorance, on peut espérer qu'elle disparaisse. Mais si elle se fait par science, ils est plus difficile de la faire cesser. Parce qu'Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿وَمَنْ أَضَلُّ مِمَّنِ اتَّبَعَ هَوَاهُ بِغَيْرِ هُدًى مِّنَ اللَّهِ﴾

«... Et qui est plus égaré que celui qui suit sa passion sans une guidée d'Allah ?...» [*Al-Qaṣaṣ* : 50]

Nul n'est plus égaré que lui. Et Sa parole — exalté soit-Il :

﴿فَمَا اخْتَلَفُوا إِلَّا مِن بَعْدِ مَا جَاءَهُمُ الْعِلْمُ بَغْيًا بَيْنَهُمْ﴾

«Ils ne divergèrent qu'après que la science leur fut venue par agressivité entre eux.» [*Al-Jāthiyah* : 17]

C'est-à-dire les Fils d'*Isrā'īl*. Ils ne divergèrent pas par ignorance. Au contraire, ils divergèrent par suivi de leurs passions. Il en est de même pour ceux qui leur ressemblent dans cette communauté.

La vérité persistera

١٠٣ — قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ: وَاعْلَمْ أَنَّهُ لَا يَزَالُ النَّاسُ فِي عِصَابَةٍ مِنْ أَهْلِ الحَقِّ وَالسُّنَّةِ، يَهْدِيهِمُ اللهُ، وَيَهْدِي بِهِمْ غَيْرَهُمْ، وَيُحْيِي بِهِمُ السُّنَنَ، وَهُمُ الَّذِينَ وَصَفَهُمُ اللهُ تَعَالَى مَعَ قِلَّتِهِمْ عِنْدَ الاخْتِلَافِ فَقَالَ: ﴿ وَمَا اخْتَلَفَ فِيهِ إِلَّا الَّذِينَ أُوتُوهُ مِنْ بَعْدِ مَا جَاءَتْهُمُ الْبَيِّنَاتُ بَغْيًا بَيْنَهُمْ ﴾، فَاسْتَثْنَاهُمْ فَقَالَ: ﴿فَهَدَى اللَّهُ الَّذِينَ آمَنُوا لِمَا اخْتَلَفُوا فِيهِ مِنَ الْحَقِّ بِإِذْنِهِ وَاللَّهُ يَهْدِي مَن يَشَاءُ إِلَىٰ صِرَاطٍ مُّسْتَقِيمٍ﴾ [البقرة: ٢١٣] وَقَالَ رَسُولُ اللهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ: لَا تَزَالُ عِصَابَةٌ مِنْ أُمَّتِي ظَاهِرِينَ عَلَى الحَقِّ لَا يَضُرُّهُمْ مَنْ خَذَلَهُمْ حَتَّى يَأْتِيَ أَمْرُ اللهِ وَهُمْ ظَاهِرُونَ.

[103] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Et sachez que la vérité et la *Sunnah* seront toujours suivies par un groupe de gens. Allah les guidera et guidera d'autres à travers eux. Il fera revivre les *Sunan* par eux. Ils sont ceux qu'Allah le Très-Haut décrivit lors des périodes de divergences malgré leur faible nombre en disant : «Mais, ce sont ceux-là mêmes à qui il avait été apporté, qui se mirent à en disputer, après que les preuves leur furent venues, par esprit de rivalité !» Allah les exempta en disant : «Puis Allah, de par Sa Grâce, guida ceux qui crurent vers cette Vérité sur laquelle les autres disputaient. Et Allah guide qui Il veut vers le chemin droit.» [*Al-Baqarah* : 213] Et le Messager d'Allah ﷺ dit : «*Un groupe de ma communauté ne cessera d'être apparent sur la vérité et ne sera pas touché par ceux qui s'y opposent. Il restera apparent jusqu'à ce qu'arrive l'ordre d'Allah.*»»

Commentaire

Sa parole : «**Et sachez...**»

C'est-à-dire : «Sachez, ô Musulmans, ô étudiants en science religieuse, prenez note que la vérité restera et à quiconque Allah accorde le succès par son suivi y restera.» Quelle que soit l'abondance d'épreuves, quelles que soient les tentatives des ennemis d'annihiler la vérité et ses adeptes, ils n'y arriveront jamais. Parce qu'Allah, exalté soit-Il, la protégera, car Il est le Très-Haut :

﴿إِنَّا نَحْنُ نَزَّلْنَا الذِّكْرَ وَإِنَّا لَهُ لَحَافِظُونَ﴾

> **«En vérité c'est Nous qui avons fait descendre le *Qur'ān*, et c'est Nous qui en sommes gardien.»** [*Al-Ḥijr* : 9]

Et Il a dit, exalté soit-Il :

﴿إِنَّا لَنَنصُرُ رُسُلَنَا وَالَّذِينَ آمَنُوا فِي الْحَيَاةِ الدُّنْيَا وَيَوْمَ يَقُومُ الْأَشْهَادُ﴾

> **«Nous secourrons, certes, Nos Messagers et ceux qui croient, dans la vie présente tout comme au jour où les témoins [les Anges gardiens] se dresseront (le Jour du Jugement),»** [*Ghāfir* : 51]

Le Prophète ﷺ a dit :

لَا تَزَالُ طَائِفَةٌ مِنْ أُمَّتِي عَلَى الحَقِّ ظَاهِرِينَ لَا يَضُرُّهُمْ مَنْ خَالَفَهُمْ وَلَا مَنْ خَذَلَهُمْ حَتَّى يَأْتِيَ أَمْرُ اللهِ تَبَارَكَ وَتَعَالَى.

> *«Un groupe de ma communauté restera apparent sur la vérité, ceux qui s'y opposent et ne les soutiennent pas ne leur causeront pas de tort jusqu'à ce que l'ordre d'Allah vienne.»* [260]

La vérité et ses adeptes resteront donc même s'ils sont peu nombreux pendant quelques années ou certaines périodes, car Allah ne laissera pas se perdre cette vérité. Mais il est obligatoire à celui qui adhère à cette vérité de patienter sur elle et de supporter ce qui le touche parce qu'Allah, exalté soit-Il, ne laissera jamais perdre la vérité. Au contraire, Il lui désignera des assistants et des adeptes. Il se peut qu'elle se déplace d'un endroit à un autre. Si elle est abandonnée dans un endroit, Allah désignera d'autres adeptes, comme le Très-Haut le dit :

﴿وَإِن تَتَوَلَّوْا يَسْتَبْدِلْ قَوْمًا غَيْرَكُمْ ثُمَّ لَا يَكُونُوا أَمْثَالَكُم﴾

> **«... Et si vous vous détournez, Il vous remplacera par un peuple autre que vous, et ils ne seront pas comme vous.»** [*Muḥammad* : 38]

260. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°8681) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°1921), d'après *Al-Mughīrah* ﷺ. Il est également rapporté par *Al-Bukhārī* (n°2948) et *Muslim* (n°1037), du *ḥadīth* de *Mu'āwiyah* ﷺ. Il est également rapporté par *Muslim* (n°1920), du *ḥadīth* de *Thawbān* ﷺ, (n°1923), du *ḥadīth* de *Jābir ibn 'Abdillāh* ﷺ et (n°1922), du *ḥadīth* de *Jābir ibn Samurah* ﷺ.

Allah le Très-Haut a également dit :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا مَن يَرْتَدَّ مِنكُمْ عَن دِينِهِ فَسَوْفَ يَأْتِي اللَّهُ بِقَوْمٍ يُحِبُّهُمْ وَيُحِبُّونَهُ أَذِلَّةٍ عَلَى الْمُؤْمِنِينَ أَعِزَّةٍ عَلَى الْكَافِرِينَ يُجَاهِدُونَ فِي سَبِيلِ اللَّهِ وَلَا يَخَافُونَ لَوْمَةَ لَائِمٍ ذَٰلِكَ فَضْلُ اللَّهِ يُؤْتِيهِ مَن يَشَاءُ وَاللَّهُ وَاسِعٌ عَلِيمٌ﴾

> **«Ô les croyants ! Quiconque parmi vous apostasie de sa religion... Allah va faire venir un peuple qu'Il aime et qui L'aime, modeste envers les croyants et fier et puissant envers les mécréants, qui lutte dans le sentier d'Allah, ne craignant le blâme d'aucun blâmeur. Telle est la grâce d'Allah. Il la donne à qui Il veut. Allah est Immense et Omniscient.»** [*Al-Mā'idah* : 54]

C'est Allah, exalté soit-Il, qui garantit que cette vérité restera et qu'Il désignera pour elle ceux qui la soutiendront et la protégeront. La crainte n'est pas sur le risque de perdre cette religion, la crainte est pour nous. Si nous n'adhérons pas à cette religion et ne patientons pas dessus, elle nous sera enlevée et donnée à d'autres. Il est donc essentiel que nous craignions pour nous-mêmes afin que cette religion ne nous soit pas enlevée et donnée à d'autres et que cela cause notre perte.

Sa parole : «**... la vérité et la *Sunnah* seront toujours suivies par un groupe de gens.**»

Le mot «*'iṣābah*» (groupe) signifie «*jamā'ah*», comme le dit le Prophète ﷺ : «*Un groupe de ma communauté*». Il est appelé «*ṭā'ifah*», «*jamā'ah*» et «*'iṣābah*».

Sa parole : «**... Allah les guidera...**» du fait de leur suivi de la vérité. «**... et guidera d'autres à travers eux.**»

Ils sont guidés et guident également les autres. C'est une caractéristique des savants éducateurs. Ils ne restreignent pas la vérité qu'à eux, ils y invitent également d'autres. Ils les éclairent à son sujet et les y guident. C'est-à-dire qu'ils les y guident et la leur clarifient.

Sa parole : «**Il fera revivre les *Sunan* par eux.**»

C'est-à-dire les *Sunan* prophétiques. Elles reviendront à la vie après avoir été anéanties et enterrées, c'est leur voie. Ils revivifient les *Sunan* et détruisent les innovations. Ils revivifieront cette religion jusqu'à ce qu'elle redevienne comme elle fut révélée à *Muḥammad* ﷺ.

À chaque époque, Allah fait surgir pour cette communauté celui qui revivifie sa religion, la purifie des distorsions des extrémistes, des usurpations des malfaisants et des erreurs d'interprétation des ignorants. C'est un bienfait d'Allah, exalté soit-Il. Combien de fois la religion a-t-elle subit les assauts des ennemis par la force, les prétentions et les doutes ? Mais elle resta aussi fraîche que lorsqu'elle fut révélée à

Muḥammad ﷺ dans Son Livre et sa *Sunnah*. Nul ne peut la transgresser et l'altérer comme le dit Allah, exalté soit-Il :

﴿إِنَّا نَحْنُ نَزَّلْنَا الذِّكْرَ وَإِنَّا لَهُ لَحَافِظُونَ﴾

«En vérité c'est Nous qui avons fait descendre le *Qur'ān*, et c'est Nous qui en sommes gardien.» [*Al-Ḥijr* : 9]

C'est le *Qur'ān* tel qu'il fut révélé à *Muḥammad* ﷺ. Pas la moindre lettre n'en fut changée et ceci fait partie de la préservation d'Allah.

La charge de la préservation des livres précédents était confiée aux rabbins et aux moines qui les perdirent. Des modifications, altérations et distorsions s'y infiltrèrent comme cela arriva dans la Thora et l'Évangile, mais c'est Allah qui Se chargea de la préservation du *Qur'ān*. Nul ne peut en modifier la moindre lettre. Et c'est l'une des faveurs d'Allah envers cette communauté.

Sa parole : **«Ils sont ceux qu'Allah le Très-Haut décrivit lors des périodes de divergences malgré leur faible nombre...»**

Allah dit :

﴿وَمَا اخْتَلَفَ فِيهِ إِلَّا الَّذِينَ أُوتُوهُ مِن بَعْدِ مَا جَاءَتْهُمُ الْبَيِّنَاتُ بَغْيًا بَيْنَهُمْ﴾

«... Mais, ce sont ceux-là mêmes à qui il avait été apporté, qui se mirent à en disputer, après que les preuves leur furent venues, par esprit de rivalité!...» [*Al-Baqarah* : 213]

﴿وَمَا اخْتَلَفَ فِيهِ﴾

«... qui se mirent à en disputer...»

C'est-à-dire dans cette religion ou dans ce Livre.

﴿إِلَّا الَّذِينَ أُوتُوهُ مِن بَعْدِ مَا جَاءَتْهُمُ الْبَيِّنَاتُ بَغْيًا بَيْنَهُمْ﴾

«... Mais, ce sont ceux-là mêmes à qui il avait été apporté (...) après que les preuves leur furent venues, par esprit de rivalité!...»

Ils ne divergèrent pas du fait que la vérité leur fut cachée et qu'ils la recherchèrent. Ils divergèrent plutôt à cause de la haine qu'ils avaient les uns envers les autres et par suivi de leurs passions. C'est la cause de leurs division et divergence : les passions et l'amour de la célébrité. Ils ne divergèrent pas par ignorance ou parce que la vérité est dissimulée.

Ceci contient donc l'établissement de la preuve contre eux dans le sens que la vérité leur vint mais qu'ils n'y prêtèrent pas attention. Ils suivirent leurs passions, leurs objectifs de cette vie et leur avarice. Ce verset contient donc la condamnation de la divergence et l'obligation de l'union sur le Livre d'Allah.

Il contient aussi une condamnation du suivi de la passion et des désirs de l'âme et l'obligation faite au Musulman de suivre la vérité, même si elle s'oppose à sa passion.

Il doit suivre la vérité même si elle s'oppose à sa passion. Parce que les précédentes nations :

﴿كُلَّمَا جَاءَهُمْ رَسُولٌ بِمَا لَا تَهْوَىٰ أَنفُسُهُمْ فَرِيقًا كَذَّبُوا وَفَرِيقًا يَقْتُلُونَ﴾

«... chaque fois qu'un Messager leur vient avec ce qu'ils ne désirent pas, ils en traitent certains de menteurs et ils en tuent d'autres.» [*Al-Mā'idah* : 70]

Ils suivaient ce que leur dictaient leurs passions et lorsqu'ils étaient en désaccord avec leurs passions, soit ils assassinaient leurs messagers, soit ils les démentaient. Voilà la voie des nations précédentes qui furent perdues. Il nous est donc obligatoire de nous unir sur le Livre d'Allah, la *Sunnah* de Son Messager ﷺ et la voie des pieux prédécesseurs parmi les Compagnons et les *Tābi'ūn*, même si cela s'oppose à nos passions, car c'est pour notre bien. Et suivre nos passions est à notre détriment. Allah le Très-Haut dit :

﴿وَلَوِ اتَّبَعَ الْحَقُّ أَهْوَاءَهُمْ لَفَسَدَتِ السَّمَاوَاتُ وَالْأَرْضُ وَمَن فِيهِنَّ﴾

«Si la vérité était conforme à leurs passions, les cieux et la terre et ceux qui s'y trouvent seraient, certes, corrompus...» [*Al-Mu'minūn* : 81]

Sa parole : «**Allah les exempta en disant :**

﴿فَهَدَى اللَّهُ الَّذِينَ آمَنُوا لِمَا اخْتَلَفُوا فِيهِ مِنَ الْحَقِّ بِإِذْنِهِ ۗ وَاللَّهُ يَهْدِي مَن يَشَاءُ إِلَىٰ صِرَاطٍ مُّسْتَقِيمٍ﴾

««Puis Allah, de par Sa Grâce, guida ceux qui crurent vers cette Vérité sur laquelle les autres disputaient. Et Allah guide qui Il veut vers le chemin droit.»»

Allah le Très-Haut dit :

﴿كَانَ النَّاسُ أُمَّةً وَاحِدَةً فَبَعَثَ اللَّهُ النَّبِيِّينَ مُبَشِّرِينَ وَمُنذِرِينَ وَأَنزَلَ مَعَهُمُ الْكِتَابَ بِالْحَقِّ لِيَحْكُمَ بَيْنَ النَّاسِ فِيمَا اخْتَلَفُوا فِيهِ ۚ وَمَا اخْتَلَفَ فِيهِ إِلَّا الَّذِينَ أُوتُوهُ مِن بَعْدِ مَا جَاءَتْهُمُ الْبَيِّنَاتُ بَغْيًا بَيْنَهُمْ﴾

«Les gens formaient (à l'origine) une seule communauté (croyante). Puis, (après leurs divergences,) Allah envoya des prophètes comme annonciateurs et avertisseurs ; et Il fit descendre avec eux le Livre contenant la vérité, pour régler parmi les gens leurs divergences. Mais, ce sont ceux-là mêmes à qui il avait été apporté, qui se mirent à en disputer, après que les preuves leur furent venues, par esprit de rivalité ! ...» [*Al-Baqarah* : 213]

Il montra donc que la cause de leur divergence fut le résultat de la haine et de la transgression qu'ils avaient les uns envers les autres, ainsi que le suivi de leurs

passions. Ce n'était pas parce que la vérité leur était cachée. Ils ne voulaient pas la vérité. Puis, Il en exempta certains :

﴿فَهَدَى اللَّهُ الَّذِينَ آمَنُوا﴾

«Puis Allah, de par Sa Grâce, guida ceux qui crurent vers cette Vérité...»

Ce sont les adeptes des Prophètes et *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah* parmi cette communauté — ils sont les gens de la vérité.

Cela nécessite la foi. Mais Il accorde Sa guidée à ceux qui la méritent et il s'agit des gens de la foi et ceux qui aiment la vérité. Car Allah les guidera par leur foi et leur amour de la vérité.

Cela indique que la guidée a des causes qui sont la foi, l'amour de la vérité et le fait de la rechercher.

Sa parole ﷺ :

لَا تَزَالُ عِصَابَةٌ مِنْ أُمَّتِي ظَاهِرِينَ عَلَى الحَقِّ لَا يَضُرُّهُمْ وَلَا مَنْ خَذَلَهُمْ حَتَّى يَأْتِيَ أَمْرُ اللَّهِ وَهُمْ ظَاهِرُونَ.

«Un groupe de ma communauté restera apparent sur la vérité, ceux qui s'y opposent et ne les soutiennent pas ne leur causeront pas de tort jusqu'à ce que l'ordre d'Allah vienne et ils sont apparents.» [261]

Ce *ḥadīth* est bien connu et a de nombreuses formulations et chaînes de transmissions. Dans une version :

لَا تَزَالُ عِصَابَةٌ.

«Une ʿiṣābah continuera...» c'est-à-dire une *jamāʿah*. [262]

Dans une autre version, il est dit :

طَائِفَةٌ، عَلَى الحَقِّ ظَاهِرِينَ.

«Ṭāʾifah, victorieuse sur la vérité.»

C'est-à-dire victorieuse contre les autres.

لَا يَضُرُّهُمْ مَنْ خَذَلَهُمْ حَتَّى يَأْتِيَ أَمْرُ اللَّهِ تَبَارَكَ وَتَعَالَى.

«Ceux qui les opposent ne lui causeront aucun mal, jusqu'à ce qu'arrive l'ordre d'Allah, exalté soit-Il.»

C'est-à-dire vers la fin des temps, proche de l'établissement de l'Heure, lorsque les âmes des croyants seront prises et que seuls seront laissés sur terre les mécréants et polythéistes. Puis l'Heure sera établie sur eux.

---

261. Sa référence a précédé.

262. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1524, n°1924), d'après *ʿUqbah ibn ʿĀmir* ﷺ qui dit : «J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire : *«Un groupe de ma communauté continuera le combat sous les ordres d'Allah, triomphant contre ses adversaires. Ceux qui l'opposeront ne leur causeront aucun mal jusqu'à ce que l'Heure arrive et qu'ils soient dans cet état.»*»

L'Heure ne sera pas établie sur les croyants. Mais, elle le sera sur les mécréants. Le Prophète ﷺ a dit :

إِنَّ مِنْ شِرَارِ النَّاسِ مَنْ تُدْرِكُهُمُ السَّاعَةُ وَ هُمْ أَحْيَاءٌ وَالَّذِينَ يَتَّخِذُونَ الْمَسَاجِدَ عَلَى الْقُبُورِ.

«Certes les pires des gens seront ceux qui seront rencontrés par l'Heure alors qu'ils seront vivants et ceux qui construisent des mosquées sur les tombes.» [263]

Ils sont les pires de l'humanité — et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge. L'Heure ne sera donc pas établie sur le croyant, elle ne le sera que sur les mécréants et les polythéistes.

263. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°7067) sous forme *muʿallaq*, et il fut lié par *Maʿmar* dans son *Jāmiʿ* (11/406), l'*Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (1/405, 435), *Ibn Abī Shaybah* dans *Al-Muṣannaf* (3/30), *Al-Bazzār* dans son *Musnad* (5/136), *Aṭ-Ṭabarānī* dans *Al-Muʿjam al-Kabīr* (n°10413), *Ibn Khuzaymah* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/6), *Ibn Ḥibbān* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°6837) et d'autres. *Adh-Dhahabī* a dit dans *Siyar Aʿlām an-Nubalāʾ* (9/410) : «Un *ḥadīth ḥasan* à la chaîne forte.» La première partie du *ḥadīth* est rapportée par *Al-Bukhārī* (6/2590, n°6656) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/2268, n°2949), d'après *Ibn Masʿūd*, sous forme *marfūʿ* : «*L'Heure ne sera établie que sur les pires des gens.*» La seconde partie est rapportée par *Al-Bukhārī* (1/165, n°417) et *Muslim* (1/375, n°528), du *ḥadīth* de *ʿĀʾishah* رضي الله عنها sous forme *marfūʿ* avec la formulation : «*Certes, si l'un de leurs pieux meurt, ils construisent une mosquée sur sa tombe, y mettent des images. Ils sont les pires des créatures auprès d'Allah au Jour de la résurrection.*»

La science n'est pas le nombre de *aḥādīth*

١٠٤ – قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ – رَحِمَكَ اللَّهُ – أَنَّ العِلْمَ لَيْسَ بِكَثْرَةِ الرِّوَايَةِ وَالكُتُبِ، وَإِنَّمَا العَالِمُ مَنِ اتَّبَعَ العِلْمَ وَالسُّنَنَ، وَإِنْ كَانَ قَلِيلَ العِلْمِ وَالكُتُبِ، وَمَنْ خَالَفَ الكِتَابَ وَالسُّنَّةَ فَهُوَ صَاحِبُ بِدْعَةٍ وَإِنْ كَانَ كَثِيرَ العِلْمِ وَالكُتُبِ.

[104] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Et sachez — qu'Allah vous fasse miséricorde — que la science n'est pas le nombre de *aḥādīth* et de livres. Mais le savant est celui qui suit la science et les *Sunan* même s'il a peu de science et de livres. Et celui qui s'oppose au Livre et à la *Sunnah* est un adepte de l'innovation même s'il a beaucoup de science et de livres.»

Commentaire

Sa parole : «**Et sachez que la science n'est pas le nombre de *aḥādīth* et de livres.**»

La science n'est pas le grand nombre d'information, de connaissances et de livres. Mais la science n'est qu'à travers la compréhension, le suivi et la mise en application, même s'il n'a que peu de science. Ainsi, un peu de science avec des bonnes actions et la compréhension de la religion d'Allah est beaucoup, alors que beaucoup de science sans action, ni suivi n'est d'aucune utilité.

Il y avait des savants et des rabbins parmi les juifs et malgré cela leur science ne leur fut pas utile et ils devinrent ceux qui reçurent la colère d'Allah parce qu'ils désobéirent à Allah en connaissance de cause. Le but n'est donc pas l'abondance de science et de recherches. Le but est l'action. C'est la signification de la science, et c'est la voie de ceux à qui Allah a accordé Ses faveurs, comme le dit Allah le Très-Haut :

﴿اهْدِنَا الصِّرَاطَ الْمُسْتَقِيمَ ۝ صِرَاطَ الَّذِينَ أَنْعَمْتَ عَلَيْهِمْ﴾

«Guide-nous dans le droit chemin, le chemin de ceux que Tu as comblés de faveurs...»

Ils sont les hommes de science et d'actes.

﴿غَيْرِ الْمَغْضُوبِ عَلَيْهِمْ﴾

«... non pas de ceux qui ont encouru Ta colère...»

Ils sont ceux qui possèdent la science mais n'agissent pas en conséquence.

﴿وَلَا الضَّالِّينَ﴾

«... ni des égarés.» [*Al-Fātiḥah* : 6-7]

Ils sont ceux qui agissent sans science.

La science ne sert donc à rien sans action et l'action ne sert à rien sans science. Il est essentiel que la science et les actions soient réunies et c'est la voie de ceux à qu'Allah a comblé de faveurs.

Sa parole : «**Mais le savant est celui qui suit la science et les *Sunan* même s'il a peu de science et de livres.**»

Le savant est celui qui suit le Livre et la *Sunnah* même s'il a peu de science, contrairement à celui qui a obtenu beaucoup de science et possède de nombreux et divers livres mais n'agit pas ; cette personne n'a aucun intérêt. La science se développe, se purifie et se nourrit par les bonnes actions. Quant à la science sans action, elle est dépourvue de bénédiction et ne sera pas ancrée.

Les savants sont de deux types :

Le premier : les savants de la langue seule.

Le second : les savants de la langue et du cœur, et ce sont eux qui craignent véritablement Allah. Allah le Très-Haut dit :

﴿إِنَّمَا يَخْشَى اللَّهَ مِنْ عِبَادِهِ الْعُلَمَاءُ﴾

«... Parmi Ses serviteurs, seuls les savants craignent Allah...» [*Fāṭir* : 28]

Donc ce sont la science et la crainte d'Allah qui forment la science correcte. Quant à la science de la langue sans crainte, telle est la science des hypocrites. Nous

demandons à Allah d'en être préservé.

Sa parole : «**Et celui qui s'oppose au Livre et à la *Sunnah* est un adepte de l'innovation...**»

Parce que l'innovation est ce que pratique le serviteur pour se rapprocher d'Allah sans preuve du *Qur'ān* ou de la *Sunnah*. Le Prophète ﷺ a dit :

مَنْ أَحْدَثَ فِي أَمْرِنَا هَذَا مَا لَيْسَ مِنْهُ فَهُوَ رَدٌّ.

«Celui qui introduit quoi que ce soit dans notre affaire qui n'en fait pas partie le verra rejeté.»

C'est-à-dire que ses actions seront rejetées. Dans une autre version il dit :

مَنْ عَمِلَ عَمَلاً لَيْسَ عَلَيْهِ أَمْرُنَا فَهُوَ رَدٌّ.

«Celui qui fait un acte que nous n'avons pas approuvé le verra rejeté.» [264]

Donc celui qui innove et celui qui met en application l'innovation verront leurs actes rejetés parce qu'il s'agit de faire quelque chose qu'Allah n'approuve pas, ni Son Messager. Allah ne l'acceptera donc pas. Les savants ont donc expliqué que les actions ne peuvent être acceptées qu'à deux conditions :

La première : qu'elles soient accomplies sincèrement pour Allah, exalté soit-Il, dépourvues de polythéisme.

La seconde : suivre le Messager d'Allah ﷺ, ce qui se fait en abandonnant toutes les innovations et les choses nouvellement inventées.

Donc toute action qui contient du polythéisme est nulle ; et toute action qui est basée sur l'innovation est nulle. Aucune action n'est correcte, sauf celle qui est accomplie sincèrement pour Allah et qui est en accord avec la *Sunnah* du Messager d'Allah ﷺ.

Sa parole : «**... même s'il a beaucoup de science et de livres.**»

Tant qu'il est dans l'innovation, sa science ne lui servira à rien, même s'il y est profondément ancré, s'il ne suit pas le Messager Allah ﷺ, mais n'agit que suivant les paroles d'Untel ou Untel, sa science n'aura aucune utilité et ses livres ne contiennent aucun bénéfice. Allah le Très-Haut dit à propos des juifs :

﴿مَثَلُ الَّذِينَ حُمِّلُوا التَّوْرَاةَ ثُمَّ لَمْ يَحْمِلُوهَا كَمَثَلِ الْحِمَارِ يَحْمِلُ أَسْفَارًا﴾

«Ceux qui ont été chargés de la Thora mais qui ne l'ont pas appliquée sont pareils à l'âne qui porte des livres...» [*Al-Jumu'ah* : 5]

Ainsi, celui qui possède une énorme bibliothèque mais n'agit pas ou l'innovateur sont tels l'âne qui porte des livres sans en tirer bénéfice !

264. Sa référence a précédé.

On ne prend pas sa religion des opinions et raisonnements

١٠٥ — قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ: وَاعْلَمْ — رَحِمَكَ اللَّهُ — أَنَّ مَنْ قَالَ فِي دِينِ اللَّهِ بِرَأْيِهِ وَقِيَاسِهِ وَتَأْوِيلِهِ مِنْ غَيْرِ حُجَّةٍ مِنَ السُّنَّةِ وَالجَمَاعَةِ، فَقَدْ قَالَ عَلَى اللَّهِ مَا لَا يَعْلَمُ، وَمَنْ قَالَ عَلَى اللَّهِ مَا لَا يَعْلَمُ فَهُوَ مِنَ المتَكَلِّفِينَ.

[105] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Et sachez — qu'Allah vous fasse miséricorde — que celui qui parle à propos de la religion d'Allah en se basant sur son opinion, son analogie et sa fausse interprétation sans preuve de la *Sunnah* et de la *Jamāʿah* aura attribué à Allah ce qu'il ne connaît pas. Et celui qui attribue à Allah ce qu'il ne connaît pas fait partie des *mutakallifīn*.»

Commentaire

Sa parole : «**Et sachez...**»

Il débute chaque phrase par «**Et sachez**» afin d'attirer notre attention sur l'importance de ce qui suit.

Sa parole : «**... celui qui parle à propos de la religion d'Allah en se basant sur son opinion, l'analogie et la fausse interprétation sans preuve de la *Sunnah* et de la *Jamāʿah* aura attribué à Allah ce qu'il ne connaît pas.**»

La religion n'est pas basée sur l'opinion. La religion n'est que suivi. Elle ne se base pas sur l'opinion et l'analogie. Ce qui est voulu ici est la fausse analogie et non l'analogie correcte. La religion ne se base donc pas sur l'opinion, ni sur les analogies et les pensées. Au contraire, elle est basée sur la révélation qui fut descendue au Prophète envoyé. C'est cela la religion.

Sa parole : «**... l'analogie...**»

Ce qui est voulu est la fausse analogie. Quant à l'analogie authentique, elle est basée sur des *'illah* (causes, raisons) et elle fait partie des fondements des preuves. Parce que les preuves sont le *Qur'ān*, la *Sunnah*, le consensus et l'analogie authentique qui est basée sur une cause qui est stipulée ou déduite. Parce que *al-'illah* est divisés en deux : la raison stipulée et la raison déduite.

Sa parole : «**... la fausse interprétation (*at-ta'wīl*)...**»

Le sens voulu par *ta'wīl* ici de changer la signification apparente d'une formulation sans preuve. C'est le *ta'wīl* blâmable.

Sa parole : «**Et celui qui attribue à Allah ce qu'il ne connaît pas fait partie des *mutakallifīn*.**»

At-takalluf est le fait de dire quelque chose dans la religion sans preuve.

١٠٦ — قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالحَقُّ مَا جَاءَ مِنْ عِنْدِ اللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ وَالسُّنَّةُ : سُنَّةُ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ، وَالجَمَاعَةُ : مَا اجْتَمَعَ عَلَيْهِ أَصْحَابُ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ فِي خِلَافَةِ أَبِي بَكْرٍ وَعُمَرَ وَعُثْمَانَ.

[106] **L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Et la vérité est ce qui vient d'Allah et la *Sunnah* est la voie du Messager ﷺ, et la *Jamāʿah* est ce sur quoi les Compagnons du Messager ﷺ s'accordèrent durant les Califats de *Abū Bakr*, *ʿUmar* et *ʿUthmān*.»**

Commentaire

Sa parole : «**Et la vérité est ce qui vient d'Allah et la *Sunnah* est la voie du Messager ﷺ...**»

Ce qui vint d'Allah dans le Noble *Qurʾān* et du Messager d'Allah ﷺ dans la *Sunnah* sont des révélations de la part d'Allah, exalté soit-Il. Le *Qurʾān* est une révélation d'Allah et la *Sunnah* est une révélation d'Allah, comme mentionné par le Très-Haut :

﴿وَمَا يَنطِقُ عَنِ الْهَوَىٰ ۝٣ إِنْ هُوَ إِلَّا وَحْيٌ يُوحَىٰ﴾

> **«et il ne prononce rien sous l'effet de la passion ; ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée.»** [*An-Najm* : 3-4]

Le *Qurʾān* est appelé la première révélation, alors que la *Sunnah* est la seconde révélation après lui. Elle l'interprète, le clarifie et l'expose parce qu'Allah dit :

﴿وَأَنزَلْنَا إِلَيْكَ الذِّكْرَ لِتُبَيِّنَ لِلنَّاسِ مَا نُزِّلَ إِلَيْهِمْ﴾

> **«... Et vers toi, Nous avons fait descendre le *Qurʾān*, pour que tu exposes clairement aux gens ce qu'on a fait descendre pour eux...»** [*An-Naḥl* : 44]

Le Messager d'Allah expose le *Qurʾān* avec sa *Sunnah*, ses actions et paroles.

Dans la langue arabe, le terme *sunnah* signifie voie. Mais ce qui est voulu ici est ce qui a été rapporté du Prophète ﷺ comme parole, acte ou approbation. C'est ce qui est *Sunnah* pour les savants du *Ḥadīth*. Mais pour les jurisconsultes, *sunnah* signifie quelque chose de recommandé pour laquelle on est récompensé en l'accomplissant et n'est pas châtié en la délaissant.

Sa parole : «**... et la *Jamāʿah* est ce sur quoi les Compagnons du Messager ﷺ s'accordèrent durant les Califats de *Abū Bakr*, *ʿUmar* et *ʿUthmān*.**»

Al-Jamāʿah dans la religion est ce sur quoi sont unis les gens de la vérité. Le début de la *Jamāʿah* fut les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ — eux qui étaient la

meilleure des générations. Ce sur quoi les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ étaient unis est la *Jamāʿah*. Quant à ceux qui vinrent après, ceux qui sont sur la vérité sont la *Jamāʿah*. Donc, celui qui est sur la vérité est appelé *Jamāʿah*, même s'il est seul, même si tous les gens sont contre lui. La signification de *Jamāʿah* n'est pas le grand nombre de personnes, il s'agit plutôt de ceux qui sont sur la vérité, même s'ils sont peu.

L'obligation de s'attacher à la *Sunnah* et à la *Jamāʿah*

١٠٧ — قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ: وَمَنِ اقْتَصَرَ عَلَى سُنَّةِ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ وَمَا كَانَ عَلَيْهِ أَصْحَابُهُ وَالْجَمَاعَةُ فَلَجَ عَلَى أَهْلِ الْبِدَعِ كُلِّهَا، وَاسْتَرَاحَ بَدَنُهُ وَسَلِمَ لَهُ دِينُهُ إِنْ شَاءَ اللَّهُ؛ لِأَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ: سَتَفْتَرِقُ أُمَّتِي. وَبَيَّنَ لَنَا رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ النَّاجِيَ مِنْهَا فَقَالَ: مَا كُنْتُ أَنَا عَلَيْهِ الْيَوْمَ وَأَصْحَابِي. فَهَذَا هُوَ الشِّفَاءُ وَالْبَيَانُ وَالْأَمْرُ الْوَاضِحُ، وَالْمَنَارُ الْمُسْتَنِيرُ، وَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ: إِيَّاكُمْ وَالتَّعَمُّقَ وَإِيَّاكُمْ وَالتَّنَطُّعَ، وَعَلَيْكُمْ بِدِينِكُمُ الْعَتِيقِ.

[107] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Celui qui s'arrête à la *Sunnah* du Messager d'Allah ﷺ et ce sur quoi ses Compagnons et la *Jamāʿah* étaient l'emportera face aux adeptes de l'innovation, sera reposé et sa religion sera sauve — si Allah veut. Parce que le Messager d'Allah ﷺ a dit : «*Ma communauté sera divisée.*», et il nous expliqua que ceux qui seront sauvés en disant : «*Ce sur quoi je suis aujourd'hui, et mes Compagnons.*» C'est la guérison et l'explication, l'affaire claire et le repère clair. Le Messager d'Allah ﷺ a dit : «*Prenez garde à l'extrémisme et aux questions sans intérêt. Attachez-vous à votre religion ancienne.*»»

Commentaire

Sa parole : «Celui qui s'arrête à la *Sunnah* du Messager d'Allah ﷺ et ce

sur quoi ses Compagnons et la *Jamāʿah* étaient l'emportera face aux adeptes de l'innovation...»

Celui qui est ferme sur ces grands fondements : le *Qurʾān*, la *Sunnah* et ce sur quoi est la *Jamāʿah* des Musulmans, qui est le consensus sur la vérité, celui-là prévaudra sur les gens du faux et la vérité sera avec lui et non avec eux, même s'ils sont nombreux.

Sa parole : «**... sera reposé et sa religion sera sauve — si Allah veut.**»

Celui qui est sur le *Qurʾān*, la *Sunnah* et la *Jamāʿah* des Musulmans, son corps et sa religion seront saufs, même s'il est seul. Il l'emportera également sur les gens du faux par les preuves parce qu'ils ne possèdent que des doutes et des falsifications.

La parole du Prophète :

سَتَفْتَرِقُ أُمَّتِي.

«Ma communauté sera divisée.»

Le Messager ﷺ donne une information, impliquant par cela la précaution. Il nous informe du futur et ce qui se passera pour le bien des Musulmans, afin qu'ils soient sur la clairvoyance et les informe de la dissension et de la division qui arriveront afin qu'ils soient sur une clairvoyance et prennent les précautions appropriées. Ils ne se feront pas duper par le grand nombre de ceux qui s'opposent à eux ou sont en désaccord, ni ne s'abstiendront de la vérité. Cela fait partie de son conseil à la communauté.

Dans son *ḥadīth*, *Al-ʿIrbāḍ ibn Sāriyah* ﷺ dit : «Le Messager d'Allah ﷺ nous dirigea un jour pour la prière de *ṣubḥ* et nous fit un sermon très éloquent durant lequel les yeux versèrent des larmes et les cœurs s'emplirent de peur! Nous dîmes : «Ô Messager d'Allah! On dirait un sermon d'adieu, conseille-nous donc.» Il dit :

أُوصِيكُم بِتَقْوَى اللهِ، وَ السَّمْعِ وَ الطَّاعَةِ، وَ إِنْ تَأَمَّرَ عَلَيْكُمْ عَبْدٌ، فَإِنَّهُ مَنْ يَعِشْ مِنْكُمْ فَسَيَرَى اخْتِلَافاً كَثِيراً، فَعَلَيْكُم بِسُنَّتِي وَ سُنَّةِ الخُلَفَاءِ الرَّاشِدِينَ مِنْ بَعْدِي، فَتَمَسَّكُوا بِهَا، وَ عَضُّوا عَلَيْهَا بِالنَّوَاجِذِ، وَ إِيَّاكُمْ وَ مُحْدَثَاتِ الأُمُورِ، فَإِنَّ كُلَّ مُحْدَثَةٍ بِدْعَةٌ، وَ كُلَّ بِدْعَةٍ ضَلَالَةٌ.

«Je vous conseille la crainte d'Allah et d'écouter et d'obéir (à vos dirigeants), même si un esclave abyssin vous est désigné comme dirigeant. Car certes, celui d'entre vous qui vivra verra beaucoup de dissension. Accrochez vous donc à ma Sunnah et à la sunnah des califes bien guidés après moi. Accrochez-vous y et mordez-y avec vos molaires. Et prenez garde aux inventions, car toute invention est innovation et toute innovation est égarement.» [265]

Le Prophète ﷺ nous informa donc que beaucoup de dissensions auraient lieu après lui. Il conseilla de s'attacher à la *Sunnah* du Messager ﷺ lors des dissensions,

265. Sa référence a précédé.

car c'est ce qui sauve des *fitan* et protège de la division et de l'égarement. Puis, il informa dans un autre *ḥadīth* que cette communauté se divisera en soixante-treize groupes, tous au feu, sauf un. Ils demandèrent : «Qui est-il, ô Messager d'Allah?» Il répondit :

مَنْ كَانَ عَلَى مِثْلِ مَا أَنَا عَلَيْهِ وَ أَصْحَابِي.

«Ceux qui sont sur quoi je suis, et mes Compagnons.»

Ce sont les gens qui seront sauvés de l'égarement lors des époques de division et ils seront sauvés du feu au Jour de la résurrection : ceux qui sont sur quoi étaient le Prophète ﷺ et ses nobles Compagnons. C'est la protection des tribulations et de la division. Les soixante-douze groupes entreront au feu, sauf ceux qui s'attachent à ce sur quoi était le Messager ﷺ.

Leur entrée au feu diffère : certains parmi eux mécroiront et resteront au feu pour toujours avec les mécréants. Certains pécheront et entreront au feu avec les désobéissants pour y être châtié puis entreront au Paradis. Donc leur entrée à tous au feu n'indique pas qu'ils soient forcément mécréants. Ce qui est indiqué est plutôt une menace sévère pour ceux qui délaissent la *Sunnah* du Messager d'Allah ﷺ. Une partie de ce délaissement est de la mécréance, une partie de l'égarement, une partie du péché, chacun suivant son degré.

Sa parole : «**C'est la guérison et l'explication, l'affaire claire...**»

Le Messager ﷺ ne nous laissa pas sans nous avoir montré le futur. Il ﷺ nous a expliqué le futur qu'Allah lui montra afin que nous soyons sur une clairvoyance. Cela fait partie de son conseil et de la manifestation de son amour que, durant les époques où les passions sont suivies et de divisions, nous nous accrochions à la vérité, patientons dessus et nous nous raffermissions. Il n'y a de salut qu'à travers cela.

Sa parole : «**... et le repère clair.**»

Il faisait partie de leurs habitudes était de faire brûler un feu en un endroit élevé afin de guider les voyageurs et ils étaient placés en bord de mer afin de guider les bateaux. Les repères de l'Islam sont le *Qur'ān* et la *Sunnah*. Celui qui suit le repère sera sauvé et celui qui s'en détourne sera perdu, qu'il soit sur terre ou en mer, parce qu'il se trouve dans un dédale. C'est un exemple clair pour adhérer à la vérité.

La parole du Prophète : ***«Prenez garde à l'extrémisme (at-tanattu') et aux questions sans intérêt (at-ta'ammuq)...»***

At-ta'ammuq et *at-tanattu'* signifient l'excès de rigueur inutile dans la religion et l'extrémisme comme celui qui dit : «Je jeûnerai et ne romprai jamais mon jeûne.» et celui qui dit : «J'accomplirai la prière de nuit et ne dormirai pas.» Un autre dit : «Je ne me marierai pas et resterai célibataire.» C'est de l'extrémisme et de l'excès. Le Prophète ﷺ rejeta tout cela et s'énerva avec celui qui avait dit cela et expliqua

qu'il ﷺ était venu avec la voie du juste milieu. Il accomplissait la prière et dormait, il jeûnait et rompait son jeûne et épousa des femmes. Celui qui se détourne de sa *Sunnah*, le Messager d'Allah ﷺ se désavoue de lui. [266]

Le Messager d'Allah ﷺ s'est désavoué de ceux qui vont aux extrêmes et sont extrêmes dans leur adoration. Il enjoignit la voie médiane et donna un exemple avec sa *Sunnah* et ce sur quoi il était ﷺ.

Sa parole : «**Attachez-vous à la religion ancienne (*al-ʿatīq*).**»

Al-ʿatīq signifie l'ancien. C'est-à-dire la religion sur laquelle était le Messager d'Allah ﷺ. Cela implique d'abandonner les innovations religieuses et d'adhérer à ce que le Messager d'Allah ﷺ nous laissa, ce qui est la religion ancienne avec laquelle il vint ﷺ. Nous devons abandonner les nouveautés dans la religion et les déductions juridiques erronées que les gens ont inventées même s'ils les considèrent comme du bien supplémentaire et des actes supplémentaires. Tant qu'ils s'opposent à la *Sunnah* du Messager d'Allah ﷺ, il n'y aura aucun bien en elles.

C'est la signification de *al-ʿatīq* : ce sur quoi étaient le Messager d'Allah ﷺ et ses Compagnons et ce sur quoi étaient les précurseurs parmi les Compagnons, les *Tābiʿūn*, les *Atbāʿ at-Tābiʿīn* et les meilleures générations, et d'abandonner les nouveautés et les réformes innovées par leurs inventeurs qu'ils considèrent être bonnes alors qu'elles ne le sont pas. Le Prophète ﷺ a dit :

إِنِّي تَارِكٌ فِيكُمْ مَا إِنْ تَمَسَّكْتُمْ بِهِ لَنْ تَضِلُّوا بَعْدِي : كِتَابَ اللهِ وَ سُنَّتِي.

«Je vous ai certes laissé après moi deux choses, tant que vous vous accrocherez, vous ne vous égarerez pas : le Livre d'Allah et ma Sunnah.» [267]

Ne faites ni ne dites rien avant de l'avoir exposé au *Qurʾān* et à la *Sunnah*. Si c'est en conformité avec le *Qurʾān* et la *Sunnah*, accrochez-vous y, mais si c'est en opposition, délaissez-les et n'y prêtez pas attention.

---

266. D'après *Anas ibn Mālik* ﷺ qui dit : «Trois personnes vinrent dans les maisons des épouses du Prophète ﷺ et s'enquirent de ses actes d'adoration. Lorsqu'ils en furent informés, ce fut comme s'ils les trouvèrent peu abondants et dirent : «Où en sommes-nous par rapport au Prophète ﷺ ? Allah ne lui a-t-il pas pardonné ses péchés passés et futurs?» L'un d'entre eux dit : «Quant à moi, j'accomplirai la prière nocturne sans arrêt.» Un autre dit : «Je jeûnerai tous les jours, sans jamais rompre mon jeûne. » Un autre dit : «Je m'abstiendrai des femmes et me consacrerai à l'adoration.» Le Messager d'Allah ﷺ vint alors et dit : *«Êtes-vous ceux qui avez dit ceci et cela ? Cependant par Allāh, je suis celui qui craint le plus Allāh d'entre vous et le plus pieux. Je jeûne et romps mon jeûne, je prie et je dors et j'épouse les femmes. Celui qui désire autre que ma Sunnah n'est pas de moi.»* Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (5/1949, n°4776) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/1020, n°1401). La formulation est celle de *Al-Bukhārī*.

267. Sa référence a précédé.

١٠٨ – قال المؤلف رحمه الله: وَاعْلَمْ أَنَّ الدِّينَ الْعَتِيقَ: مَا كَانَ مِنْ وَفَاةِ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ إِلَى قَتْلِ عُثْمَانَ بْنِ عَفَّانَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ، وَكَانَ قَتْلُهُ أَوَّلَ الْفُرْقَةِ وَأَوَّلَ الاخْتِلَافِ، فَتَحَارَبَتِ الأُمَّةُ، وَتَفَرَّقَتْ وَاتَّبَعَتِ الطَّمَعَ وَالأَهْوَاءَ، وَالمَيْلَ إِلَى الدُّنْيَا، فَلَيْسَ لأَحَدٍ رُخْصَةٌ فِي شَيْءٍ أَحْدَثَهُ، مِمَّا لَمْ يَكُنْ عَلَيْهِ أَصْحَابُ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ أَوْ يَكُونُ رَجُلٌ يَدْعُو إِلَى شَيْءٍ أَحْدَثَهُ مَنْ قَبْلَهُ مِنْ أَهْلِ البِدَعِ، فَهُوَ كَمَنْ أَحْدَثَهُ، فَمَنْ زَعَمَ ذَلِكَ أَوْ قَالَ بِهِ فَقَدْ رَدَّ السُّنَّةَ، وَخَالَفَ الحَقَّ وَالجَمَاعَةَ، وَأَبَاحَ البِدَعَ، وَهُوَ أَضَرُّ عَلَى هَذِهِ الأُمَّةِ مِنْ إِبْلِيسَ.

[108] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit : «Et sachez que la religion ancienne était ce qui était en place à la mort du Messager d'Allah ﷺ, jusqu'au meurtre de *ʿUthmān ibn ʿAffān* ﷺ. Son assassinat marqua le début de la division et de la dissension. La communauté fut touchée par des guerres intestines, se divisa et suivi la cupidité et les passions et s'inclina vers les biens de ce bas monde. Nul n'est excusé d'introduire quoi que ce soit sur quoi n'étaient pas les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ ou d'inviter à une innovation introduite avant lui par un innovateur. Car il sera alors comme celui qui l'aura introduite. Donc celui qui prétend cela ou en parle aura certainement rejeté la *Sunnah* et se sera opposé à la vérité et à la *Jamāʿah* et aura rendu licite les innovations. Il est plus nuisible à cette communauté que *Iblīs*.»

Commentaire

Sa parole : «**Et sachez que la religion ancienne était ce qui était en place à la mort du Messager d'Allah ﷺ, jusqu'au meurtre de *ʿUthmān ibn ʿAffān* ﷺ.**»

C'est-à-dire la *Jamāʿah* pure dans laquelle la dissension n'arriva pas était celle qui était en existence durant le règne des trois Califes *Abū Bakr*, *ʿUmar* et *ʿUthmān*. Parce qu'à leur époque il n'y eut ni dissension, ni discorde. Les Musulmans étaient une seule *Jamāʿah*, unis sur la vérité. Mais lorsque l'assassinat de *ʿUthmān* ﷺ eut lieu, la porte de la discorde, du mal et des tribulations pour les gens fut ouverte.

Sa parole : «**Son assassinat marqua le début de la division...**»

La première division résulta de l'assassinat de *ʿUthmān* ﷺ. Lorsqu'il fut tué, la sûreté se détériora, la *Jamāʿah* se divisa et les sectes égarées émergèrent et d'autres choses qui sont enregistrées dans les livres d'histoire. Cependant, malgré tout ceci – et toutes les louanges reviennent à Allah – la religion est préservée. Celui qui

veut la vérité et veut le bien, ce qui lui est demandé est de se référer au *Qurʾān* et à la *Sunnah* et ce sur quoi est la *Jamāʿah* des Musulmans. Il trouvera que la vérité est claire, même s'il y a de nombreux désaccords, tribulations et troubles. La cause de l'assassinat de *ʿUthmān* ﷺ — le calife juste et bien guidé, *Dhū an-Nūrayn* (celui qui eut les deux lumières) — était un juif du Yémen nommé *ʿAbdullāh ibn Sabāʾ* et surnommé *Ibn As-Sawdāʾ* — car sa mère était Abyssine — qui extériorisa l'Islam par tromperie. Il se rendit à *Al-Madīnah* et commença à répandre des injures et à dénigrer *ʿUthmān*, avec pour intention de rompre le pacte des Musulmans et de les désunir. Les prêcheurs de l'égarement trouveront toujours des adeptes pour les suivre et les écouter. Ceci peut arriver à toute époque. Les prêcheurs de l'égarement trouveront la plupart de leurs adeptes parmi les racailles et les imbéciles qui les écouteront et suivront leurs informations, comme le dit Allah le Très-Haut :

﴿وَلِتَصْغَىٰ إِلَيْهِ أَفْئِدَةُ الَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ بِالْآخِرَةِ وَلِيَرْضَوْهُ وَلِيَقْتَرِفُوا مَا هُم مُّقْتَرِفُونَ﴾

> **«Et pour que les cœurs de ceux qui ne croient pas à l'au-delà se penchent vers elles, qu'ils les agréent, et qu'ils perpètrent ce qu'ils perpètrent.»** [*Al-Anʿām* : 113]

Les ignorants et les racailles et les imbéciles joignirent donc *Ibn Sabāʾ* et commencèrent à insulter *ʿUthmān* ﷺ. Lorsqu'il se fit remarquer, *Ibn Sabāʾ* s'en fut de *Al-Madīnah* vers l'Égypte et y trouva un groupe. Il se rendit en dehors d'Égypte et trouva un autre groupe. Les groupes de mauvaises personnes se rallièrent donc autour de lui. Puis ils vinrent à *Al-Madīnah* et assiégèrent la maison de *ʿUthmān* ﷺ sous prétexte de vouloir débattre avec lui et de le consulter à propos de quelque affaire. C'est ce qu'ils firent apparaître — de vouloir sa compréhension et débattre avec lui.

Les Compagnons ﷺ ne les combattirent pas parce qu'ils voulaient seulement consulter *ʿUthmān*. Mais, durant la nuit, — et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge — ils attaquèrent *ʿUthmān* dans sa maison et le tuèrent durant la dernière partie de la nuit, alors que la plupart des gens dormaient, durant la période du *Ḥajj*, alors que la plupart des Compagnons étaient à *Makkah*. C'était cela leur plan. Ils le tuèrent injustement ﷺ. Par la suite, la *fitnah*, les divisions, les désaccords et les combats entre Musulmans eurent lieu. Et les Musulmans en souffrent encore jusqu'à nos jours !

Sa parole : **«Nul n'est excusé d'introduire quoi que ce soit sur quoi n'étaient pas les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ ...»**

Voilà la règle : lors de dissension, nous devons revenir à ce sur quoi étaient le Messager d'Allah ﷺ et ses Compagnons, comme le dit le Prophète ﷺ lorsqu'on lui demanda : «Qui est le groupe sauvé?» Il répondit :

مَنْ كَانَ عَلَى مَا أَنَا عَلَيْهِ الْيَوْمَ وَ أَصْحَابِي.

«Ceux qui sont sur quoi je suis aujourd'hui, et mes Compagnons.» [268]

Nous devons revenir à cela.

Sa parole : **«... ou d'inviter à une innovation introduite avant lui par un innovateur. Car il sera alors comme celui qui l'aura introduite.»**

Celui qui pratique une innovation est comme celui qui l'introduisit, comme l'indique la parole du Prophète ﷺ :

مَنْ أَحْدَثَ فِي أَمْرِنَا هَذَا مَا لَيْسَ مِنْهُ فَهُوَ رَدٌّ.

«Celui qui introduit quoi que ce soit dans notre affaire qui n'en fait pas partie le verra rejeté.»

Dans une autre version il dit :

مَنْ عَمِلَ عَمَلاً لَيْسَ عَلَيْهِ أَمْرُنَا فَهُوَ رَدٌّ.

«Celui qui fait un acte que nous n'avons pas approuvé le verra rejeté.» [269]

Donc celui qui pratique une innovation est un innovateur, même si elle a été introduite par un autre que lui.

Sa parole : **«Donc celui qui prétend cela ou en parle aura certainement rejeté la *Sunnah* et se sera opposé à la vérité et à la *Jamā'ah* et aura rendu licite les innovations. Il est plus nuisible à cette communauté que *Iblīs*.»**

Celui qui propage des innovations et fait en sorte que les gens s'abstiennent des *sunan* cause plus de tort à la communauté qu'*Iblīs*. Parce que les gens savent qu'*Iblīs* est un ennemi déclaré et Allah a mis en garde contre lui. Cependant, la plupart des gens ne savent pas que cette personne en est également un parce qu'elle trompe par l'Islam et la science et prétend être bonne. Elle est donc plus dangereuse qu'*Iblīs* qui a déclaré son inimitié.

Par conséquent, les hypocrites sont plus dangereux aux Musulmans que les mécréants, parce que les mécréants sont bien connus pour être des mécréants. Quant aux hypocrites, ils prétendent l'Islam et complottent contre les Musulmans en secret, de l'intérieur de la communauté Musulmane. Ils sont donc plus dangereux. C'est pourquoi Allah, exalté soit-Il, a dit à leur sujet :

﴿هُمُ الْعَدُوُّ فَاحْذَرْهُمْ ۚ قَاتَلَهُمُ اللَّهُ ۖ أَنَّىٰ يُؤْفَكُونَ﴾

«... L'ennemi c'est eux. Prends y garde. Qu'Allah les extermine! Comme les voilà détournés (du droit chemin).» [*Al-Munāfiqūn* : 4]

268. Sa référence a précédé.
269. Sa référence a précédé.

١٠٩ — قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَمَنْ عَرَفَ مَا تَرَكَ أَصْحَابُ البِدَعِ مِنَ السُّنَّةِ، وَمَا فَارَقُوا فِيهِ فَتَمَسَّكَ بِهِ فَهُوَ صَاحِبُ سُنَّةٍ وَصَاحِبُ جَمَاعَةٍ، وَحَقِيقٌ أَنْ يُتَّبَعَ وَأَنْ يُعَانَ وَأَنْ يُحْفَظَ وَهُوَ مِمَّنْ أَوْصَى بِهِ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ.

[109] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Celui qui sait ce que les adeptes de l'innovation ont délaissé de la *Sunnah* et ce qu'ils en contredisent et y reste attaché sera un membre de *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah*. Il faut le suivre, l'assister et le protéger, car il fait partie de ceux que le Messager d'Allah ﷺ a recommandé.»

Commentaire

Sa parole : «**Celui qui sait ce que les adeptes de l'innovation ont délaissé de la *Sunnah* et ce qu'ils en contredisent et y reste attaché sera un membre de *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah*. Il faut le suivre, l'assister et le protéger, car il fait partie de ceux que le Messager d'Allah ﷺ a recommandé.**»

C'est-à-dire dans sa parole, ils sont :

مَنْ كَانَ عَلَى مَا أَنَا عَلَيْهِ اليَوْمَ وَ أَصْحَابِي.

«Ceux qui sont sur quoi je suis aujourd'hui, et mes Compagnons.» [270]

Le Prophète ﷺ nous a recommandé d'être avec eux — avec cette *Jamāʿah* qui est sur ce sur quoi étaient le Messager d'Allah ﷺ et ses Compagnons. Cependant, deux choses sont nécessaires pour cela :

La première : la science. Nous devons apprendre ce sur quoi étaient le Messager d'Allah ﷺ et ses Compagnons. Car l'ignorant ne sais pas cela. Il peut penser que ce sur quoi est le déviant est ce sur quoi était le Messager d'Allah, alors que ce n'est pas le cas.

La seconde : patienter et rester ferme sur ce sur quoi étaient le Messager d'Allah ﷺ et ses Compagnons, car celui qui s'accroche à la *Sunnah* rencontrera des difficultés, de l'épuisement, du mépris, de l'intimidation et sera méprisé par les gens. Cependant, il doit patienter et ne pas faiblir, ni marchander avec la vérité ou en abandonner une partie. C'est pourquoi il est rapporté que celui qui s'attache à sa religion à la fin des temps sera comme celui qui s'accroche à un charbon ardent ou à une branche épineuse du fait de la souffrance, des difficultés et de la fatigue que les gens lui feront rencontrer. Cela nécessite donc de la patience.

270. Sa référence a précédé.

La source des innovations

١١٠ — قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ أَنَّ أُصُولَ البِدَعِ أَرْبَعَةُ أَبْوَابٍ : يَتَشَعَّبُ مِنْ هَذِهِ الأَرْبَعَةِ اثْنَانِ وَسَبْعُونَ هَوًى، ثُمَّ يَصِيرُ كُلُّ وَاحِدٍ مِنَ البِدَعِ يَتَشَعَّبُ حَتَّى تَصِيرَ كُلُّهَا إِلَى أَلْفَيْنِ وَثَمَانِ مِائَةٍ كُلُّهَا ضَلَالَةٌ، وَكُلُّهَا فِي النَّارِ إِلَّا وَاحِدَةً : وَهُوَ مَنْ آمَنَ بِمَا فِي هَذَا الكِتَابِ، وَاعْتَقَدَهُ مِنْ غَيْرِ رِيبَةٍ فِي قَلْبِهِ، وَلَا شُكُوكٍ، فَهُوَ صَاحِبُ سُنَّةٍ، وَهُوَ النَّاجِي إِنْ شَاءَ اللَّهُ.

[110] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Et sachez que les fondements de l'innovation sont quatre. De ces quatre, soixante-douze branches se forment. Puis, chacune de ces innovations se divisera jusqu'à atteindre le nombre de deux mille huit cents groupes de l'égarement, et tous seront au feu, sauf un : celui dont les membres croient en ce qui est dans ce livre, l'affirment sans méfiance ou doute dans leur cœur. Voilà la personne de la *Sunnah* qui est sauvée si Allah veut.»

Commentaire

Sa parole : «**Et sachez que les fondements de l'innovation sont quatre.**»

Al-bida' est le pluriel de *al-bid'ah* et sa signification est tout ce qui a été introduit dans la religion sans preuve du *Qur'ān* et de la *Sunnah*. Ceci vient sur la parole du Prophète ﷺ :

مَنْ أَحْدَثَ فِي أَمْرِنَا هَذَا مَا لَيْسَ مِنْهُ فَهُوَ رَدٌّ.

«Celui qui introduit quoi que ce soit dans notre affaire qui n'en fait pas partie le verra rejeté.»

Dans une autre version :

مَنْ عَمِلَ عَمَلاً لَيْسَ عَلَيْهِ أَمْرُنَا فَهُوَ رَدٌّ.

«Celui qui fait un acte que nous n'avons pas approuvé le verra rejeté.» [271]

Et, dans un autre *ḥadīth*, le Prophète ﷺ a dit :

عَلَيكُم بِسُنَّتِي وَ سُنَّةِ الخُلَفَاءِ الرَّاشِدِينَ المَهْدِيِّينَ مِنْ بَعْدِي، تَمَسَّكُوا بِهَا، وَ عَضُّوا عَلَيْهَا بِالنَّوَاجِذِ، وَ إِيَّاكُمْ وَ مُحْدَثَاتِ الأُمُورِ، فَإِنَّ كُلَّ مُحْدَثَةٍ بِدْعَةٌ، وَ كُلَّ بِدْعَةٍ ضَلَالَةٌ.

«Accrochez vous donc à ma Sunnah et à la sunnah des califes bien guidés après moi. Accrochez-vous y et mordez-y avec vos molaires. Et prenez garde aux inventions, car toute invention est innovation et toute innovation est égarement.»

Dans une autre version,

وَكُلَّ ضَلَالَةٍ فِي النَّارِ.

«Et tout égarement est au feu.» [272]

L'innovation est donc tout ce qui n'a pas de preuve dans le *Qur'ān* et la *Sunnah* et dont les innovateurs prétendent que cela les rapproche d'Allah parmi les acte d'adoration, paroles et actes.

L'innovation peut être *aṣliyah* (originelle), lorsqu'elle n'a aucun fondement dans la religion.

Elle peut être *iḍāfiyah* (annexée), lorsque l'origine de l'acte est légiférée, mais quelque chose qui n'est pas approuvé y a été ajouté, comme de spécifier un moment pour le rappel d'Allah sans preuve de cette spécification ou faire un type de rappel ou d'un nombre qui n'a pas de preuve ou d'accomplir un jeûne qui n'a pas de preuve. Toute innovation, qu'elle soit *aṣliyah* ou *iḍāfiyah*, ne contient aucun bien parce qu'elle éloigne d'Allah, et ceux qui l'innovèrent sont semblables aux chrétiens qui innovèrent le monachisme. Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿وَرَهْبَانِيَّةً ابْتَدَعُوهَا مَا كَتَبْنَاهَا عَلَيْهِمْ﴾

«... Le monachisme qu'ils inventèrent, Nous ne le leur avons nullement prescrit...» [*Al-Ḥadīd* : 27]

Le monachisme est une innovation. Allah ne leur avait pas légiféré, mais ils l'innovèrent pour se rapprocher d'Allah.

﴿إِلَّا ابْتِغَاءَ رِضْوَانِ اللَّهِ﴾

«... [Ils devaient] seulement rechercher l'agrément d'*Allāh*...» [*Al-Ḥadīd* : 27]

271. Sa référence a précédé.
272. Sa référence a précédé.

Leur intention était de chercher l'agrément d'Allah, mais avec quelque chose qu'Allah n'avait pas approuvé. Cela ne sera donc pas accepté. En conséquence, le Prophète ﷺ a dit :

مَنْ أَحْدَثَ فِي أَمْرِنَا هَذَا مَا لَيْس مِنْهُ فَهُوَ رَدٌّ.

«Celui qui introduit quoi que ce soit dans notre affaire qui n'en fait pas partie le verra rejeté.» [273]

C'est-à-dire que ce sera rejeté et pas accepté. Ce sera donc une corvée et de l'égarement pour celui qui le fait ; il ne sera pas récompensé pour son action. Nous demandons à Allah d'être préservés.

Ce que voulait dire l'auteur par sa parole : «**... les fondements de l'innovation sont quatre.**» — et Allah est plus savant — est les fondements des sectes dont le Prophète ﷺ nous informa de l'arrivée par sa parole :

سَتَفْتَرِقُ هَذِهِ الأُمَّةُ عَلَى ثَلَاثٍ وَ سَبْعِينَ فِرْقَةً كُلُّهَا فِي النَّارِ إِلَّا وَاحِدَةً، قَالُوا : مَنْ هِيَ يَا رَسُولَ اللهِ؟ قَالَ : مَنْ كَانَ عَلَى مَا أَنَا عَلَيْهِ الْيَوْمَ وَ أَصْحَابِي.

«Ma communauté se divisera en soixante-treize groupes, tous au feu sauf un.» On demanda : *«Quel est-il, ô Messager d'Allah ?» Il répondit : «Quiconque est sur ce que je suis aujourd'hui, moi et mes Compagnons.»* [274]

C'est le groupe sauvé qui reste sur la *Sunnah* comme l'a dit le Prophète ﷺ :

مَنْ يَعِشْ مِنْكُمْ فَسَيَرَى اخْتِلَافاً كَثِيراً، فَعَلَيْكُمْ بِسُنَّتِي وَ سُنَّةِ الخُلَفَاءِ.

«Car certes, celui d'entre vous qui vivra verra beaucoup de dissension. Accrochez vous donc à ma Sunnah et à la sunnah des califes.» [275]

Le Prophète ﷺ nous informa que cette communauté se divisera, tout comme les juifs et les chrétiens se divisèrent. Cette information est une mise en garde et une incitation à s'accrocher à la *Sunnah* quand cela arrive, et qu'il n'y a pas de salut en dehors de la *Sunnah*. Celui qui délaisse la *Sunnah* fera partie des sectes qui entreront au feu. Les sectes qui émergèrent sont très nombreuses. Toutefois, leurs fondements sont quatre :

Le premier : les chiites : leur première apparition fut lors de l'assassinat de *ʿUthmān* ﷺ avec la venue de *ʿAbdullāh ibn Sabāʾ* le juif. Il introduisit la *fitnah* chez les Musulmans et appela à prendre le parti de *ʿAlī ibn Abī Ṭālib* ﷺ, et qu'il aurait été choisi après le Messager ﷺ et que les Compagnons auraient été injustes envers lui en lui enlevant le Califat. Ce fut à ce moment qu'apparurent les chiites.

Les savants ont expliqué que les chiites se divisent en de nombreuses sectes.

273. Sa référence a précédé
274. Sa référence a précédé.
275. Sa référence a précédé.

La première d'entre elles est *al-Mufaḍḍilah*. Ils sont ceux qui préfèrent *ʿAlī* au reste des Compagnons dont *Abū Bakr*, *ʿUmar* et *ʿUthmān*; voilà ce que sont *al-Mufaḍḍilah*. Ils ne diffament cependant pas les Califats de *Abū Bakr*, *ʿUmar* et *ʿUthmān*, mais ils disent seulement que *ʿAlī* était le meilleur d'entre eux. C'est une erreur. *ʿAlī* fut le quatrième des Califes bien guidés. Il n'était pas meilleur que *Abū Bakr* et *ʿUmar*. Même lui s'opposait à celui qui le préférait à *Abū Bakr* et *ʿUmar*, le menaçant de le châtier.

La seconde est composée de ceux qui prétendent que *ʿAlī* avait été choisi par le Messager d'Allah ﷺ et qu'il était celui qui méritait le plus le Califat, et que les Califats de *Abū Bakr*, *ʿUmar* et *ʿUthmān* étaient injustes et une usurpation. Ils disent que le Califat revenait à *ʿAlī* et qu'il était celui qui fut choisi par le Messager d'Allah ﷺ, mais que les Compagnons l'opprimèrent et lui usurpèrent le Califat, entre autres doctrines égarées!

La troisième est composée des chiites extrémistes qui disent que le message divin était destiné à *ʿAlī* et que *Jibrīl* le trahit en le confiant à *Muḥammad*! Car il était originellement destiné à *ʿAlī*. Ils disent : «Le digne de confiance fit preuve de traîtrise et le détourna du lion.» Le digne de confiance fait référence à *Jibrīl* عليه السلام qui aurait donc détourné le message du lion, *ʿAlī*, pour *Muḥammad*.

La quatrième est la pire. Ils prétendent que *ʿAlī* est une divinité. Ils sont ceux que *ʿAlī ibn Abī Ṭālib* عليه السلام fit brûler. Il creusa des fossés, y alluma le feu et les-y jeta vifs. Il est rapporté de lui qu'il dit :

لَمَّا رَأَيْتُ الأَمْرَ أَمْرًا مُنْكَرًا أَجَّجْتُ نَارِي وَدَعَوتُ قَنبَرًا.

«Lorsque je vis que l'affaire devint abjecte,
j'attisai mon feu et appelai *Qanbar* (son serviteur)» [276]

Il les jeta au feu lorsqu'ils lui dirent : «Tu es Lui, tu es Lui». *Ibn ʿAbbās* رضي الله عنهما était d'avis qu'il était obligatoire de les exécuter par l'épée et non de les brûler, parce que le Prophète ﷺ a dit :

لَا يُعَذِّبُ بِالنَّارِ إِلَّا رَبُّ النَّارِ.

«Ce n'est que le Seigneur du feu qui peut châtier par le feu.»

Il n'interdit pas leur exécution, mais il dit : «Je suis d'avis qu'ils auraient dû être exécutés par l'épée au lieu du feu.» [277]

276. Rapporté par *Ibn Al-ʿArābī* dans son *Muʿjam* (n°67, 1508), *Al-Ājurrī* dans *Ash-Sharīʿah* (5/2520-2522, n°2012-2013), *Ibn ʿAbd Al-Barr* dans *At-Tamhīd* (5/318), *Ibn ʿAsākir* dans *Tārīkh Dimashq* (42/475) et d'autres.

277. *Al-Bukhārī* rapporte dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1098, n°2854 et 6/2537, n°6524), d'après *ʿIkrimah* qui dit que certains hérétiques furent amenés à *ʿAlī* رضي الله عنه et il les brûla. Ceci parvint à *Ibn ʿAbbās* qui dit :

«Quant à moi, je ne les aurais pas brûlé à cause de l'interdiction du Messager d'Allah :

لَا تُعَذِّبُوا بِعَذَابِ اللَّهِ.

«Ne châtiez pas par le châtiment d'Allah.»

Nombreuses sont les sectes qui découlent de ces sectes chiites.

Le second : les *Qadariyyah*. Ils sont ceux qui renient le destin. Ils émergèrent vers la fin de l'époque des Compagnons. Ils se divisent en deux :

Les *Qadariyyah Jabriyyah* qui sont extrêmes dans l'affirmation du destin.

Et les *Qadariyyah Nufāh*, qui nient le destin. Ils sont les *Muʿtazilah* et ceux qui empruntent leur voie. Ils disent que le serviteur crée ses propres actions et qu'Allah n'a pas créé les actions des serviteurs, mais que ce sont plutôt eux qui les créent. De l'autre côté, leurs opposants, les *Jabriyyah*, disent que les actes des serviteurs sont les actes d'Allah et que les serviteurs sont obligés de dire et de faire ce qu'ils disent et font, qu'ils n'ont pas de choix. Les *Muʿtazilah*, eux, disent qu'ils ont un choix indépendant.

Par conséquent, si le terme *Qadariyyah* est employé de façon absolue, il fait référence aux *Muʿtazilah* et ceux qui suivent leur avis dans le déni du destin, parce qu'ils le nient. Mais les *Jabriyyah* affirment le destin de manière extrême au point de dire que le serviteur est forcé. Les premiers nient le destin et les seconds exagèrent dans son affirmation. Ils sont tous appelés *Qadariyyah* de manière absolue. Ils se divisèrent en de nombreuses sectes.

Le troisième : les *Khawārij*. Ils sont ceux qui se révoltent contre le gouverneur Musulman, sortent de l'obéissance, rendent mécréants les gens qui commettent de grands péchés inférieurs au polythéisme et rendent licite le sang des Musulmans. Ils sont les gens de l'excès et de l'extrémisme dans la religion. Ils sont religieux, craignent Allah, jeûnent, accomplissent la prière nocturne et récitent le *Qurʾān*, mais sans compréhension, ni clairvoyance! C'est pour cela qu'ils s'égarèrent — et c'est auprès d'Allah que l'on cherche refuge.

Ils sortirent de l'obéissance et se révoltèrent contre le commandeur des croyants, *ʿAlī ibn Abī Ṭālib* et des combats eurent lieu entre lui et eux, et Allah le fit triompher. Ils n'ont de cesse de se révolter contre les gouverneurs, rendant licite le sang des Musulmans et déclarant mécréants ceux qui commettent des péchés majeurs inférieurs au polythéisme.

Ils sont appelés *al-Waʿīdiyyah* parce qu'ils agissent suivant les versets de menace (*waʿīd*) sans faire de distinction entre les péchés majeurs que sont le polythéisme et la mécréance et les autres péchés majeurs. Toute personne commettant un péché majeur est mécréante selon eux. Non seulement ils les déclarent mécréants, mais aussi rendent licite de verser leur sang et combattent les Musulmans, délaissant le combat contre les mécréants.

Je les aurais tué à cause de la parole du Prophète :

مَنْ بَدَّلَ دِينَهُ فَاقْتُلُوهُ.

«Quiconque change de religion, tuez-le.»»

Quant au *ḥadīth* avec la formulation *«Ce n'est que le Seigneur du feu qui peut châtier par le feu.»*, il a été rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (5/494) et *Abū Dāwūd* dans son *Sunan* (3/54, n°2673).

Par conséquent, le Prophète ﷺ les décrivit ainsi :

يَقْتُلُونَ أَهْلَ الإِسْلَامِ وَيَدَعُونَ أَهْلَ الأَوْثَانِ.

«Ils tueront les gens de l'Islam et laisseront les adorateurs d'idoles.» [278]

Il n'a jamais été rapporté que les *Khawārij* ait jamais combattu les mécréants. Ils ne combattent que les Musulmans. Ils sont divisés en de nombreuses sectes, certaines pires que d'autres.

La quatrième groupe est l'opposée des *Khawārij* : ils sont les *Murjiʾah*, ceux qui disent que les actes ne font pas partie de la foi. Ils croient que la personne est croyante même si elle n'accomplit pas d'acte ou si elle délaisse tous les actes, elle sera tout de même croyante. Ils furent nommés *Murjiʾah* à partir du terme *al-irjāʾ*, qui signifie *at-taʾkhīr* (le retard) parce qu'ils retiennent les actes en dehors de la foi. Ils sont divisés en de nombreuses sectes :

Les pires d'entre eux sont les *Jahmiyyah* qui disent que la foi n'est que la connaissance du cœur. Donc celui qui connaît par son cœur est croyant, même s'il ne croit pas !

La seconde secte des *Murjiʾah* sont les *Ashāʾirah* qui sont d'avis que la foi n'est que la croyance du cœur et que ni les paroles de la langue, ni les actes des membres n'y sont inclus. Pour eux, il est suffisant de croire avec son cœur.

La troisième secte est les *Karrāmiyyah* qui croient que la foi est de prononcer avec la langue, même si l'on n'a pas de croyance dans le cœur.

La quatrième secte est *al-Murjiʾatu al-Fuqahāʾ* qui disent que la foi est croyance du cœur et parole de la langue, même si l'on ne fait pas d'actes. Ils sont tous unanimes quant au fait que les actes n'entrent pas dans la foi. Mais ils divergent cependant dans leurs écoles de pensée en ce qui concerne l'action du cœur et la prononciation avec la langue.

Les *Khawārij* partirent aux extrêmes dans l'inclusion des actes dans la foi et dirent : «Celui qui abandonne les actes mécroit de manière absolue.» Alors que les *Murjiʾah* sont à l'opposé : ils partirent à l'extrême dans la négation des actes comme faisant partie de la réalité de la foi et disent qu'ils ne mécroit pas celui qui abandonne tous les actes de manière absolue. Quant à *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah* — et toutes les louanges reviennent à Allah — Allah les guida à la vérité comme le dit le Très-Haut :

﴿فَهَدَى اللَّهُ الَّذِينَ آمَنُوا لِمَا اخْتَلَفُوا فِيهِ مِنَ الْحَقِّ بِإِذْنِهِ ۗ وَاللَّهُ يَهْدِي مَن يَشَاءُ إِلَىٰ صِرَاطٍ مُّسْتَقِيمٍ﴾

«... Puis Allah, de par Sa Grâce, guida ceux qui crurent vers cette Vérité sur laquelle les autres disputaient. Et Allah guide qui Il veut vers le chemin droit.» [*Al-Baqarah* : 213]

278. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1219, n°3166) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/741, n°1064), d'après *Abū Saʿīd al-Khudrī* ﷺ.

Ils disent que la foi est parole de la langue, croyance du cœur et action des membres. Elle accroît par l'obéissance à Allah et décroît par les désobéissances. Mais elle ne disparaît pas de manière absolue par l'arrêt des actions, comme le prétendent les *Khawārij*, ni ne reste intacte malgré le délaissement de tous les actes, comme le prétendent les *Murji'ah*. Au contraire l'abandon de certaines actions cause la mécréance, comme l'abandon de la prière. Et l'abandon de certaines autres actions est un péché majeur qui n'implique pas de mécréance.

C'est cela le détail que fait *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah* — et toutes les louanges reviennent à Allah — qui concilie les versets de promesse auxquels s'attachent les *Murji'ah* et les versets de menace auxquels s'attachent les *Khawārij*. *Ahl As-Sunnah* regroupe donc entre les versets de promesse et ceux de menace et expliquent les uns avec les autres, les restreignant les uns par les autres, ramenant ceux qui sont équivoques à ceux qui sont clairs et les mettant tous en application et disent :

﴿آمَنَّا بِهِ كُلٌّ مِّنْ عِندِ رَبِّنَا﴾

«... «Nous y croyons : tout est de la part de notre Seigneur!» ...»
[*Al-Mā'idah* : 7]

Ce sont les sectes dont de nombreuses autres sectes ont découlé. Que celui qui souhaite apprendre à leur sujet revienne aux livres sur les sectes, comme «*Al-Milal wan-Nihal*» de *Ash-Shahrastānī*, «*Al-Farq baynal-Firaq*» de *Al-Baghdādī*, «*Maqālāt al-Islamiyyīn wakhtilāf al-Muṣallīn*» de *Abū Al-Ḥasan al-Ash'arī* et «*Al-Fiṣal fil-Milal wal-Ahwā' wan-Nihal*» de *Ibn Ḥazm* qui font mention de ces sectes et leurs subdivisions.

Je n'apprécie pas que l'étudiant en science religieuse débutant se plonge dans ces dissensions, afin que son esprit ne s'embrouille pas. Il n'y a cependant aucun mal à ce que la personne ayant étudié et qui est versée dans la science les étudie.

Sa parole : «**... et tous seront au feu, sauf un...**»

Ils seront tous au feu, ainsi que leurs subdivisions parce qu'ils suivirent leurs passions et délaissèrent ce sur quoi étaient le Prophète ﷺ et ses Compagnons, qui est le salut. Cependant, le fait d'être dans le feu n'implique pas qu'ils soient tous mécréants. Il se peut que le pécheur entre au feu même s'il n'est pas mécréant, puis il en sortira par la suite. Quant à celui dont la déviation mène à la mécréance, il restera éternellement au feu !

Sa parole : «**... celle dont les membres croient en ce qui est dans ce livre, l'affirment sans méfiance ou doute dans leur cœur.**»

Ce livre, «*Sharḥ As-Sunnah*» de l'*Imām Al-Barbahārī* ne fait certes que clarifier ce qui est dans le *Qur'ān* et la *Sunnah* et est un rappel des fondements de *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah*. Ce livre, comme s'il avait été nommé «*Sharḥ Usūl Ahl As-Sunnah wal-*

Jamāʿah», dérive du *Qurʾān*, de la *Sunnah* et de ce sur quoi étaient les pieux prédécesseurs de cette communauté.

«... sans méfiance ou doute dans son cœur.»

Quant à celui qui manifeste la foi par les fondements mais a de l'incertitude ou du doute dans son cœur, celui-là n'est pas croyant. Il est sujet au doute, hésitant, et faisant partie des gens de l'hypocrisie — et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge. Il est essentiel pour lui qu'il croit en son cœur ce qu'il prononce avec sa langue comme vérité.

L'auteur — *raḥimahullāh* — ne veut pas par là faire l'éloge de son livre comme le pensent certains. Son objectif est plutôt de faire l'éloge des fondements de *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah* qu'il contient.

Sa parole : **«Voilà la personne de la *Sunnah* qui est sauvée si Allah veut.»**

Celui qui suit le Livre et la *Sunnah* avec certitude et foi dans son cœur fera certainement partie du groupe sauvé du fait que la parole du Messager d'Allah ﷺ, lorsqu'on lui posa la question sur le groupe sauvé, s'applique à lui. Il dit :

مَنْ كَانَ عَلَى مَا أَنَا عَلَيْهِ وَ أَصْحَابِي.

«Quiconque est sur quoi je suis, ainsi que mes Compagnons.»

Dans une autre version :

مَنْ كَانَ عَلَى مِثْلِ مَا أَنَا عَلَيْهِ اليَوْمَ وَ أَصْحَابِي.

«Quiconque est sur ce que je suis aujourd'hui, moi et mes Compagnons.» [279]

279. Sa référence a précédé.

١١١ — قال المُؤلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ أَنَّ النَّاسَ لَوْ وَقَفُوا عِنْدَ مُحْدَثَاتِ الأُمُورِ وَلَمْ يَتَجَاوَزُوهَا بِشَيْءٍ وَلَمْ يُوَلِّدُوا كَلَاماً مِمَّا لَمْ يَجِئْ فِيهِ أَثَرٌ عَنْ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ وَلَا عَنْ أَصْحَابِهِ لَمْ تَكُنْ بِدْعَةٌ.

[111] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Et sachez que si les gens avaient délaissé les choses nouvellement inventées et ne les avaient pas dépassées (pas mises en application), ni dit quoi que ce soit qui n'est ni rapporté du Messager d'Allah ﷺ, ni des Compagnons, il n'y aurait jamais eu d'innovation.»

Commentaire

Sa parole : **«Et sachez que si les gens avaient délaissé les choses nouvellement inventées et ne les avaient pas dépassées (pas mises en application), ni dit quoi que ce soit qui n'est ni rapporté du Messager d'Allah ﷺ, ni des Compagnons, il n'y aurait jamais eu d'innovation.»**

Ce qui est voulu est que s'ils s'étaient retenu sans y entrer et s'étaient restreints à la *Sunnah*, sans la délaisser pour des innovations, ils auraient été sauvés. Cependant, celui qui dépasse la *Sunnah* et invente des paroles qui n'ont ni preuve dans le Livre d'Allah, ni dans la *Sunnah* de Son Messager ﷺ fera partie des innovateurs et des sectes égarées. Il n'y a de salut qu'à travers cette *Sunnah* que le Messager d'Allah ﷺ nous a laissé. Il dit :

إِنِّي تَارِكٌ فِيكُمْ مَا إِنْ تَمَسَّكْتُمْ بِهِ لَنْ تَضِلُّوا بَعْدِي : كِتَابَ اللهِ وَ سُنَّتِي.

«Je vous ai certes laissé après moi deux choses, tant que vous vous accrocherez, vous ne vous égarerez pas : le Livre d'Allah et ma Sunnah.» [280]

Dans un autre *ḥadīth*, il a dit :

تَرَكتُكُم عَلَى البَيْضَاءِ لَيْلِهَا كَنَهارِها لَا يَزِيغُ عَنْهَا إِلَّا هَالِكٌ.

«Je vous ai laissé sur une voie claire, de jour comme de nuit, celui qui en dévie sera perdu.» [281]

C'est la voie du salut : la *Sunnah* du Messager d'Allah ﷺ et ce sur quoi il était ainsi que ses Compagnons et c'est le contenu de ce livre que nous lisons. C'est l'explication de ce sujet.

280. Sa référence a précédé.
281. Sa référence a précédé.

١١٢ — قال المؤلف رحمه الله: وَاعْلَمْ أَنَّهُ لَيْسَ بَيْنَ العَبْدِ وَبَيْنَ أَنْ يَكُونَ مُؤْمِناً حَتَّى يَصِيرَ كَافِراً، إِلَّا أَنْ يَجْحَدَ شَيْئاً مِمَّا أَنْزَلَهُ اللَّهُ، أَوْ يَزِيدَ فِي كَلَامِ اللَّهِ، أَوْ يَنْقُصَ، أَوْ يُنْكِرَ شَيْئاً مِمَّا قَالَ اللَّهُ عَزَّ وَجَلَّ، أَوْ شَيْئاً مِمَّا تَكَلَّمَ بِهِ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ. فَاتَّقِ اللَّهَ رَحِمَكَ اللَّهُ وَانْظُرْ لِنَفْسِكَ وَإِيَّاكَ وَالغُلُوَّ فِي الدِّينِ فَإِنَّهُ لَيْسَ مِنْ طَرِيقِ الحَقِّ فِي شَيْءٍ.

[112] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Et sachez que le serviteur devient mécréant s'il renie quelque chose qu'*Allāh* a révélé ou ajoute à Sa parole ou en retranche ou renie quelque chose qu'Allah, exalté soit-Il, a dit ou quelque chose dont le Messager d'Allah ﷺ a parlé. Craignez donc Allah — qu'Allah vous fasse miséricorde — et faites votre examen. Craignez l'extrémisme dans la religion, car certes, ce n'est pas la voie de la vérité.»

Commentaire

Sa parole : « **Et sachez que le serviteur devient mécréant s'il renie quelque chose qu'Allah a révélé...** » C'est-à-dire que les annulatifs de l'Islam sont nombreux. Il se peut que quelqu'un soit Musulman, d'un Islam authentique et un croyant véridique, mais — et c'est auprès d'Allāh que nous cherchons refuge — il se peut qu'il apostasie de la religion en commettant l'un des annulatifs de l'Islam qui sont nombreux. Ils se divisent en quatre catégories : paroles, actes, croyances et doutes.

Premièrement : prononcer une parole de mécréance. S'il prononce une parole de mécréance sans y être contraint, il aura mécru. Allah le Très-Haut dit :

﴿وَلَقَدْ قَالُوا كَلِمَةَ الْكُفْرِ وَكَفَرُوا بَعْدَ إِسْلَامِهِمْ﴾

«... alors qu'en vérité ils ont dit la parole de la mécréance et ils ont rejeté la foi après avoir été musulmans...»

[*At-Tawbah* : 74]

Comme d'invoquer autre qu'Allah, demander le secours d'autre que Lui — en ce qui concerne quelque chose qu'Il est Seul à pouvoir accomplir — parmi les morts et autres. Il aura mécru avec cela parce qu'il aura invoqué autre qu'Allah. Ou prononcer des paroles qui contiennent de la moquerie de la religion ou du *Qur'ān* ou de la *Sunnah*. Allah le Très-Haut dit :

﴿وَلَئِن سَأَلْتَهُمْ لَيَقُولُنَّ إِنَّمَا كُنَّا نَخُوضُ وَنَلْعَبُ ۚ قُلْ أَبِاللَّهِ وَآيَاتِهِ وَرَسُولِهِ كُنتُمْ تَسْتَهْزِئُونَ﴾

«Et si tu les interrogeais, ils diraient très certainement : «Vraiment, nous ne faisions que bavarder et jouer.» Dis : «Est-ce d'Allah,

de Ses versets et de Son messager que vous vous moquiez?»» [*At-Tawbah* : 65]

Donc celui qui se moque de la *Sunnah* ou du *Qur'ān* aura mécru, même s'il plaisantait, tant qu'il n'y a pas été contraint. Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿مَن كَفَرَ بِاللَّهِ مِن بَعْدِ إِيمَانِهِ إِلَّا مَنْ أُكْرِهَ وَقَلْبُهُ مُطْمَئِنٌّ بِالْإِيمَانِ﴾

«Quiconque a renié Allah après avoir cru... — sauf celui qui y a été contraint alors que son cœur demeure plein de la sérénité de la foi...» [*An-Naḥl* : 106]

Quant à celui qui dit cela de son plein gré, il aura certainement mécru.

Deuxièmement : les actes. Comme sacrifier pour autre qu'Allah ou vouer un vœu pour autre qu'Allah ou se prosterner pour autre qu'Allah, se prosterner pour une tombe. Ce sont des actions.

Troisièmement : les croyances du cœurs. Comme le fait de croire que le polythéisme est correct ou que les mécréants sont sur quelque chose de correct, comme celui qui croit que ce sur quoi sont les juifs et les chrétiens après l'envoi de *Muḥammad* ﷺ est correct.

Quatrièmement : le doute. Comme douter du *Qur'ān* : est-il correct ou non? Ce verset est-il correct ou non? Celui qui fait cela aura mécru — et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge. Ou de douter des *aḥādīth* qui ont été authentiquement rapportés du Messager d'Allah ﷺ.

Ce sont les fondements de l'apostasie : la parole, l'acte, la croyance ou le doute. De ces quatre ont découlé de nombreux types d'annulatifs de l'Islam comme l'ont cité les savants. *Shaykh Al-Islām Muḥammad ibn ʿAbd Al-Wahhāb — raḥimahullāh —* a résumé dix des plus importants et dangereux annulatifs de l'Islam dans un traité. Sinon, les annulatifs de l'Islam sont nombreux et sont cités dans le chapitre des jugements de l'apostat dans les livres de jurisprudence.

Sa parole : «**ou ajoute à Sa parole ou en retranche...**»

Celui qui ajoute un verset ou une lettre à la parole d'Allah ou en omet un verset ou une lettre aura mécru — et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge — parce qu'il aura falsifié et modifié la parole d'Allah, exalté soit-Il. Le *Qur'ān* est la vérité dans son entièreté et comme il fut descendu à *Muḥammad* ﷺ. Il n'a pas été changé ou altéré parce qu'il est préservé par la préservation d'Allah, exalté soit-Il. Nul n'est capable de le changer. Cependant, quiconque essaie aura mécru et sera sorti de l'Islam. Le *Qur'ān* ne pourra jamais être modifié, parce qu'il est préservé par Allah, exalté soit-Il.

Sa parole : «**... ou rejette quelque chose qu'Allah, exalté soit-Il, a dit ou quelque chose dont le Messager d'Allah ﷺ a parlé.**»

Ou renie quoi que ce soit du *Qur'ān* en disant : «Ceci ne convient pas à notre époque» ou en disant à propos du *ḥadīth* du Messager d'Allah ﷺ : «Ceci convenait à l'époque passée mais ne convient pas à la civilisation actuelle.» C'est-à-dire que le *Qur'ān* et la *Sunnah* ne convenaient qu'aux époques passées et ne conviennent pas pour nous aujourd'hui. Une telle personne aura mécru — et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge. Nombreux sont ceux qui disent : «Les règles de la *Sharī'ah* ne conviennent pas à cette époque et n'y sont pas applicables.» Ceci est de la mécréance claire. Si un *ḥadīth* est authentiquement rapporté du Messager d'Allah ﷺ, il n'est pas permis de le renier ou de dire qu'il ne convient pas à notre époque.

Sa parole : «**Craignez donc Allah — qu'Allah vous fasse miséricorde...**»

Craignez Allah afin que nulle de ces affaires ne touchent votre cœur et que vous sortiez de votre religion. Craignez Allah du plus profond de votre être et ne vous estimez pas pur, ni ne vous considérez préservé dans votre religion.

Sa parole : «**... faites votre examen.**»

Considérez votre propre âme et ne regardez pas les gens et sur quoi ils sont. Faites votre examen de conscience. Allah le Très-Haut dit :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا عَلَيْكُمْ أَنفُسَكُمْ ۖ لَا يَضُرُّكُم مَّن ضَلَّ إِذَا اهْتَدَيْتُمْ﴾

> **«Ô les croyants ! Vous êtes responsables de vous-mêmes ! Celui qui s'égare ne vous nuira point si vous vous avez pris la bonne voie...»**
> [*Al-Mā'idah* : 105]

Ne dites pas que c'est ce sur quoi sont tous les gens. Prenez-vous en compte, sauvez-vous ! Laissez les gens s'ils n'acceptent pas la vérité, soyez fermes dessus et ne vous faites pas leurrer par ce sur quoi sont les gens.

Sa parole : «**Craignez l'extrémisme dans la religion...**»

C'est un autre aspect, car il se peut que la personne sorte de la religion de deux manières :

— soit en l'abandonnant ou en abandonnant une partie par abstinence,
— soit par l'excès et l'ajout par extrémisme.

Sortir de la religion arrive soit par laxisme soit par excès. Il vous est donc demandé de suivre le juste milieu, entre le laxisme et l'excès, et c'est ce sur quoi étaient le Messager d'Allah ﷺ et ses Compagnons. L'excès ou l'extrémisme fait sortir les gens de la religion, tout comme il fit sortir les *Khawārij* de la religion. Le Prophète ﷺ a dit :

يَمْرُقُونَ مِنَ الدِّينِ كَمَا يَمْرُقُ السَّهْمُ مِنَ الرَّمِيَّةِ.

«Ils sortiront de l'Islam comme la flèche traverse le gibier.» [282]

L'extrémisme fait donc sortir la personne de la religion. Il se peut qu'il s'agisse d'une sortie totale ou partielle, suivant ce qui lui est arrivé. Il se peut que l'excès dans la religion soit dans l'adoration. Comme l'excès des chrétiens dans le monachisme et comme celui de ceux qui vinrent questionner le Prophète ﷺ à propos de ses actes. Et lorsqu'ils en furent informés, ce fut comme s'ils les avaient rabaissés. Mais ils dirent alors : «Les péchés passés et futurs du Messager ont été pardonnés.» signifiant qu'il n'a pas besoin d'accomplir beaucoup d'œuvres. Lorsque le Prophète ﷺ apprit ceci, il se mit très en colère à leur encontre et donna un sermon, disant :

أَمَّا وَاللَّهِ إِنِّي أَخْشَاكُمْ اللَّهِ، وَأَتْقَاكُمْ اللَّهِ، وَإِنِّي أُصَلِّي وَأَنَامُ.

«Par Allah, je suis celui qui craint le plus Allah d'entre vous, et le plus pieux d'entre vous et pourtant j'accomplis la prière et je dors.»

Parce que l'un d'entre eux avait dit : «J'accomplirai la prière (toute la nuit) et je ne dormirai pas.» Le second avait dit : «Je jeûnerai (sans arrêt) et ne m'arrêterai pas.» Il voulait jeûner le restant de sa vie. Et le troisième avait dit : «Je ne me marierai jamais.» C'est-à-dire qu'il resterait célibataire toute sa vie et se contenterait de l'adoration.

Le Prophète ﷺ dit alors :

أَمَّا وَاللَّهِ إِنِّي أَخْشَاكُمْ اللَّهِ، وَأَتْقَاكُمْ اللَّهِ، وَإِنِّي أُصَلِّي وَأَنَامُ، وَأَصُومُ وَأُفْطِرُ، وَأَتَزَوَّجُ النِّسَاءَ، فَمَنْ رَغِبَ عَنْ سُنَّتِي فَلَيْسَ مِنِّي.

«Par Allah, je suis celui qui craint le plus Allah d'entre vous, et le plus pieux d'entre vous et pourtant j'accomplis la prière et je dors, je jeûne et je romps mon jeûne et j'épouse les femmes. Celui donc qui se détourne de ma Sunnah, il ne fait pas partie des miens.» [283]

Dans une autre version, l'un d'entre eux dit : «Je ne mangerai pas de viande.» Le Prophète ﷺ dit :

وَأَنَا آكُلُ اللَّحْمَ، وَمَنْ رَغِبَ عَنْ سُنَّتِي فَلَيْسَ مِنِّي.

«Je mange la viande et celui qui se détourne de ma Sunnah, il ne fait pas partie des miens.» [284]

---

282. Rapporté par *Al-Bukharī* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1219, n°3166) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/741, n°1064), d'après *Abū Sa'īd al-Khudrī* ﷺ.

283. Sa référence a précédé.

284. Rapporté *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/1020, n°1401), d'après *Anas*, qu'un groupe de Compagnons s'enquit auprès des femmes du Prophète ﷺ de ses actions en secret. L'un d'entre eux dit : «Je ne me marierai jamais», un autre dit : «Je ne consommerai jamais de viande» et un autre dit : «Je ne m'allongerai jamais sur un lit...» Il ﷺ loua Allah puis dit : *«Qu'en est-il de ceux qui disent ceci ou cela. Quant à moi, je prie et je dors, je jeûne et je romps mon jeûne et j'épouse les femmes. Celui qui se détourne de ma Sunnah, il ne fait pas partie des miens.»*

Leur intention était bonne, mais l'intention ne suffit pas. Il faut le suivi avec l'intention. Il est essentiel de suivre la *Sunnah* avec une bonne et sincère intention. Quant à la bonne intention sans suivi, elle ne sera d'aucune utilité à celui qui l'a.

Le but de l'auteur n'était pas de louer son livre

١١٣ – قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَجَمِيعُ مَا وَصَفْتُ لَكَ فِي هَذَا الكِتَابِ فَهُوَ عَنِ اللَّهِ تَعَالَى، وَعَنْ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ وَعَنْ أَصْحَابِهِ وَعَنِ التَّابِعِينَ وَعَنِ القَرْنِ الثَّالِثِ إِلَى القَرْنِ الرَّابِعِ.

[113] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit : «Tout ce que je vous ai décrit dans ce livre est d'Allah, exalté soit-Il, du Messager d'Allah ﷺ, de ses Compagnons, de *Tābi'ūn* et de la troisième génération des Musulmans jusqu'à la quatrième.»

Commentaire

Sa parole : «**Tout ce que je vous ai décrit dans ce livre est d'Allah, exalté soit-Il...**»

Tout ce qui a été mentionné dans ce livre comme fondements de la croyance découle du *Qur'ān* et de la *Sunnah*. L'auteur – *raḥimahullāh* – n'a pas ramené quelque chose provenant de lui. Au contraire, c'est ce sur quoi étaient les pieux prédécesseurs de cette communauté. Il n'a pas non plus inventé une parole de lui-même. Il ne s'agit que d'un rapport de ce qui est dans le *Qur'ān*, la *Sunnah* et ce sur quoi étaient les pieux prédécesseurs de cette communauté. Il décrit donc la voie saine qui permet à celui qui la suit d'être sauvé, par la permission d'Allah.

Sa parole : **«... du Messager d'Allah ﷺ...»**

Parce qu'il s'est appuyé soit sur le *Qur'ān* soit sur la *Sunnah* prophétique. Cela vient donc d'Allah et Son Messager ﷺ.

Sa parole : **«... de ses Compagnons, des *Tābi'ūn*...»**

Aussi, ce qu'il a mentionné dans ce livre provient des meilleures générations, celles dont le Messager d'Allah ﷺ a fait les éloges. Il a dit :

خَيْرُكُمْ قَرْنِي ثُمَّ الَّذِيْنَ يَلُوْنَهُمْ، ثُمَّ الَّذِيْنَ يَلُوْنَهُمْ.

«Les meilleurs d'entre vous sont ma génération, puis celle qui la suit, puis celle qui la suit.» [285]

Le rapporteur, *'Imrān ibn Ḥuṣayn* ﷺ, a dit : «Je ne sais pas s'il mentionna deux ou trois générations après la sienne.» Elles sont appelées les meilleures générations. Elles sont les trois ou quatre générations que le Prophète ﷺ nous a ordonné de prendre comme exemple. Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿وَالسَّابِقُونَ الْأَوَّلُونَ مِنَ الْمُهَاجِرِينَ وَالْأَنصَارِ وَالَّذِينَ اتَّبَعُوهُم بِإِحْسَانٍ﴾

«Les tout premiers [croyants] parmi les *Muhājirūn* et les *Anṣār* et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement...» [*At-Tawbah* : 100]

Les meilleures générations — les *Tābi'ūn* et les *Atbā' at-Tābi'īn* — suivaient avec excellence les premiers à avoir embrassé l'Islam parmi les *Muhājirūn* et les *Anṣār*. C'est-à-dire avec perfection. La sens voulu par *iḥsān* (excellence) est *itqān* (précision, perfection) qui n'est pas touché par l'excès, ni par le laxisme et basé sur la science qu'ils possédaient. C'est cela *al-iḥsān*.

Combien sont ceux qui prétendent être sur la voie des *Salafs* mais ne la suivent pas avec excellence parce qu'ils ne connaissent pas leur voie et ils pensent que leur acte ou parole fait partie des actes ou paroles des *Salafs*. Leur suivi n'est donc pas avec excellence. Il est donc essentiel que vous appreniez la voie des *Salafs* si vous voulez suivre leur voie. Et ce livre est l'un de ceux qui vous décriront et vous expliqueront leur voie.

Sa parole : **«... et de la troisième génération des Musulmans jusqu'à la quatrième.»**

Les générations dont le Prophète ﷺ fit les éloges sont au nombre de trois : les Compagnons, les *Tābi'ūn*, les *Atbā' at-Tābi'īn* et la quatrième est celle suivant celle des *Atbā' at-Tābi'īn*. Si vous observez la présence des *Imāms* et des *Ḥuffāẓ*, vous les trouverez dans ces générations. Ces générations comprennent les quatre *Imāms* et les

285. Sa référence a précédé.

autres *Imāms* notables, tous étaient dans ces générations. Ceci atteste de la véracité de ce dont le Prophète ﷺ nous informa dans sa parole :

خَيْرُكُمْ قَرْنِي ثُمَّ الَّذِيْنَ يَلُوْنَهُمْ، ثُمَّ الَّذِيْنَ يَلُوْنَهُمْ.

«Les meilleurs d'entre vous sont ma génération, puis celle qui la suit, puis celle qui la suit.» [286]

286. Sa référence a précédé.

Tout ce que ce livre contient provient du Livre et de la *Sunnah*

قال المؤلّف رحمه الله : فاتّقِ اللّهَ يا عَبْدَ اللّهِ، وعَلَيْكَ بالتّصْدِيقِ والتّسْلِيمِ والتّفْوِيضِ والرِضَى لِمَا فِي هَذَا الكِتَابِ، ولَا تَكْتُمْ هَذَا الكِتَابَ أَحَداً مِنْ أَهْلِ القِبْلَةِ فَعَسَى يَرُدُّ اللّهُ بِهِ حَيْرَانَاً عَنْ حَيْرَتِهِ، أو صَاحِبَ بِدْعَةٍ عَنْ بِدْعَتِهِ، أَوْ ضَالاًّ عَنْ ضَلَالَتِهِ فَيَنْجُو بِهِ، فَاتّقِ اللّهَ، وعَلَيْكَ بِالأَمْرِ الأَوَّلِ العَتِيقِ، وهُوَ مَا وَصَفْتُ لَكَ فِي هَذَا الكِتَابِ، فَرَحِمَ اللّهُ عَبْداً، ورَحِمَ وَالِدَيْهِ، قَرَأَ هَذَا الكِتَابَ، وبَثَّهُ، وعَمِلَ بِهِ، ودَعَا إِلَيْهِ، واحْتَجَّ بِهِ، فَإِنَّهُ دِينُ اللّهِ ودِينُ رَسُولِ اللّهِ صَلَّى اللّهُ عَلَيْهِ وسَلَّمَ.

L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Craignez donc Allah, ô serviteurs d'Allah. Vous devez croire, vous soumettre, vous rendre et vous réjouir du contenu de ce livre. Ne cachez ce livre à aucun des gens de la *Qiblah*. Peut être qu'Allah fera revenir par son intermédiaire quelqu'un touché par la confusion ou tombé dans l'innovation ou égaré et qu'il s'en préserve. Craignez donc Allah et adhérez à la religion ancienne qui est ce que je vous ai décrit dans ce livre. Qu'Allah fasse miséricorde, ainsi qu'à ses parents, au serviteur qui le lit, le propage, le met en application, y invite et l'utilise comme preuve. Car c'est certes la religion d'Allah et du Messager d'Allah ﷺ.»

Commentaire

Sa parole : «**Craignez donc Allah, ô serviteurs d'Allah. Vous devez croire, vous soumettre...**»

Il vous est obligatoire de croire et de ne rien démentir de ce qui a été mentionné dans ce livre, parce qu'il dérive du *Qur'ān* et de la *Sunnah*. Vous devez donc vous soumettre sans hésitation et le suivre sans paresse.

Sa parole : «**... vous rendre (*at-tafwīḍ*)...**»

C'est-à-dire n'introduisez rien de vous même. Ce n'est pas *at-tafwīḍ* (délaisser la signification des Attributs d'Allah) sur lequel étaient les *Mufawwiḍah*.

Sa parole : «**... et vous réjouir du contenu de ce livre.**»

Parmi les fondements de *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah*. Ce ne sont pas des éloges et des recommandations pour son livre comme l'ont pensé certains commentateurs. Il ne fait qu'inciter à l'acceptation de son contenu. Il vous incite à prendre ce qu'il a mentionné comme fondements corrects du *Qur'ān* et de la *Sunnah* car il n'a rien mentionné de lui-même, ni rien innové de lui-même.

Sa parole : «**Ne cachez ce livre à aucun des gens de la *Qiblah*.**»

C'est-à-dire répandez ce livre et distribuez-le aux «gens de la *Qiblah*» , c'est-à-dire les Musulmans, afin qu'ils en tirent bénéfice. Parce que cela fait partie de la propagation de la science bénéfique et de s'enjoindre mutuellement la vérité. Il est de même impératif de propager les livres bénéfiques et utiles, en particulier les livres anciens. Et le plus ancien le livre, le plus proche de la vérité il sera, car il sera plus proche des meilleures générations.

Sa parole : «**Peut être qu'Allah fera revenir par son intermédiaire quelqu'un touché par la confusion...**»

C'est le bénéfice de publier les livres utiles. Il se peut que, par son intermédiaire, Allah le fasse sortir de la confusion celui qui baigne dedans ou de l'égarement celui qui baigne dedans. Parce que certaines personnes sont ignorantes et si la vérité leur est montrée, elles la suivent. Ce sont ces personnes qui bénéficient de la publication de livres. Quant au déviant qui suit ses passions, les livres ne lui seront d'aucun intérêt. Il se peut même que son affliction empire.

Sa parole : «**... ou tombé dans l'innovation ou égaré et qu'il s'en préserve.**»

Et vous serez récompensés pour la publication de ce livre et de ses semblables. Cela n'est pas spécifique à ce livre. Il faut propager et distribuer aux gens tous les livres bénéfiques, et les livres de *'aqīdah* en particulier, au lieu qu'on leur distribue

des livres d'égarement et qui appellent à l'égarement. Distribuez-leur ces livres, car la plupart d'entre eux sont ignorants. Si la vérité leur était montrée, ils l'accepteraient et en tireraient bénéfice.

Sa parole : «**Craignez donc Allah et adhérez à la religion ancienne (*al-ʿatīq*)...**»

C'est-à-dire attachez-vous à la première des affaires, ce sur quoi étaient le Messager d'Allah ﷺ, ses Compagnons et les meilleures générations. Le terme *al-ʿatīq* signifie l'ancien. Et ceci contient la mise en garde contre ce qui émergea comme mal et tribulation. Si vous constatez des dissensions et de nombreuses opinions, il vous est obligatoire de regarder ce sur quoi étaient les pieux prédécesseurs et de vous y attacher, parce que c'est la vérité.

Sa parole : «**... qui est ce que je vous ai expliqué dans ce livre.**»

C'est-à-dire ce qu'il a mentionné, expliqué et discuté de manière détaillée comme fondements de la croyance de *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah*.

Sa parole : « **Qu'Allah fasse miséricorde, ainsi qu'à ses parents, au serviteur qui le lit, le propage, le met en application, y invite...**»

C'est-à-dire ses semblables comme livres bénéfiques. Il est obligatoire de propager et de distribuer les livres bénéfiques. Et celui qui les propage et les distribue aura la récompense de la propagation de la science et d'amener les gens des ténèbres à la lumière. La plupart des gens sont tombés dans l'égarement parce que ces livres anciens ne leur sont pas parvenus. Seuls les livres des gens de l'égarement et des sectes égarées leur sont parvenus et ils pensent qu'il s'agit de la vérité. Si ces livres fondamentaux avaient été compilés et leur avaient été distribués, Allah aurait guidé à travers eux qui Il veut parmi Ses créatures.

Certains commentateurs ont critiqué l'auteur en disant : «C'est une éloge de son livre.» Mais nous leur répondons : «Non, ce n'en est pas une. C'est une incitation à s'attacher à la voie des pieux prédécesseurs qui est mentionnée dans ce livre et d'autres.»

Celui qui laisse la voie des gens de la *Sunnah* est avec les gens de l'égarement

قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : فَإِنَّهُ مَنِ اسْتَحَلَّ شَيْئاً خِلَافَ مَا فِي هَذَا الكِتَابِ فَإِنَّهُ لَيْسَ يَدِينُ للهِ بِدِينٍ، وَقَدْ رَدَّهُ كُلَّهُ، كَمَا لَوْ أَنَّ عَبْداً آمَنَ بِجَمِيعِ مَا قَالَ اللَّهُ عَزَّ وَجَلَّ إِلَّا أَنَّهُ شَكَّ فِي حَرْفٍ فَقَدْ رَدَّ جَمِيعَ مَا قَالَ اللَّهُ تَعَالَى، وَهُوَ كَافِرٌ، كَمَا أَنَّ شَهَادَةَ : أَنْ لَا إِلهَ إِلَّا اللَّهُ، لَا تُقْبَلُ مِنْ صَاحِبِهَا إِلَّا بِصِدْقِ النِّيَّةِ وَخَالِصِ اليَقِينِ، كَذَلِكَ لَا يَقْبَلُ اللَّهُ شَيْئاً مِنَ السُّنَّةِ فِي تَرْكِ بَعْضٍ، وَمَنْ تَرَكَ مِنَ السُّنَّةِ سَيْئاً فَقَدْ تَرَكَ السُّنَّةَ كُلَّهَا فَعَلَيْكَ بِالقَبُولِ، وَدَعْ عَنْكَ المَمَاحَلَةَ وَاللَّجَاجَةَ، فَإِنَّهُ لَيْسَ مِنْ دِينِ اللَّهِ فِي شَيْءٍ، وَزَمَانُكَ خَاصَّةً، زَمَانُ سُوءٍ فَاتَّقِ اللَّهَ.

L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Car celui qui rend licite ce qui est contraire au contenu de ce livre n'adopte pas de religion pour Allah, il aura certainement tout rejeté. Tout comme le serviteur qui croit en tout ce qu'Allah, exalté soit-Il, dit, mais doute à propos d'une lettre, il aura alors rejeté tout ce qu'Allah, exalté soit-Il, dit et il sera mécréant. Tout comme l'attestation que nul n'est digne d'adoration, si ce n'est Allah ne sera pas acceptée de celui qui la prononce sans sincérité d'intention et conviction pure. De même, Allah n'acceptera rien de la *Sunnah* de celui qui en abandonne une partie. Celui qui rejette une partie de la *Sunnah* l'aura certainement rejetée au complet. Vous devez donc l'accepter et éviter les débats et les discussions, car cela ne fait pas partie de la religion d'Allah. Et qui plus est si vous vivez à une époque du mal. Craignez donc Allah.»

Commentaire

Sa parole : «**Car celui qui rend licite ce qui est contraire au contenu de ce livre ne se soumet pas à Allah...**»

C'est-à-dire que quiconque dévie de la voie de *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah* — qui est montrée dans ce livre et d'autres parmi les livres de croyance authentique — fera partie des gens de l'égarement, des innovateurs, des *Mu'tazilah*, des *Jahmiyyah* et des autres sectes égarées. Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿فَمَاذَا بَعْدَ الْحَقِّ إِلَّا الضَّلَالُ ۖ فَأَنَّىٰ تُصْرَفُونَ﴾

> «**... Au delà de la vérité qu'y a-t-il donc sinon l'égarement? Comment alors pouvez-vous, vous détourner?**»» [*Yūnus* : 32]

C'est pourquoi il faut avant tout connaître la vérité et ce sur quoi étaient les pieux prédécesseurs de cette communauté. Il ne faut pas prendre en compte les multiples écoles de pensées et de parole. Il ne faut regarder qu'une seule chose qui est ce sur quoi étaient les pieux prédécesseurs de cette communauté, comme l'a dit l'*Imām Mālik — raḥimahullāh* :

> «La fin de cette communauté ne pourra être réformée par autre que ce qui en réforma le début.» [287]

Allah, exalté soit-Il, dit :
﴿وَالسَّابِقُونَ الْأَوَّلُونَ مِنَ الْمُهَاجِرِينَ وَالْأَنصَارِ وَالَّذِينَ اتَّبَعُوهُم بِإِحْسَانٍ رَّضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا عَنْهُ﴾

> «**Les tout premiers [croyants] parmi les *Muhājirūn* et les *Anṣār* et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement, Allah les agrée, et ils L'agréent...**» [*At-Tawbah* : 100]

Et le Prophète ﷺ a dit :
فَإِنَّهُ مَنْ يَعِشْ مِنْكُمْ فَسَيَرَى اخْتِلَافاً كَثِيراً، فَعَلَيْكُم بِسُنَّتِي وَ سُنَّةِ الخُلَفَاءِ الرَّاشِدِينَ المَهْدِيِّينَ، تَمَسَّكُوا بِهَا، وَ عَضُّوا عَلَيْهَا بِالنَّوَاجِذِ، وَ إِيَّاكُمْ وَ مُحْدَثَاتِ الأُمُورِ، فَإِنَّ كُلَّ بِدْعَةٍ ضَلَالَةٌ وَ كُلَّ ضَلَالَةٍ فِي النَّارِ.

> *«Car certes, celui d'entre vous qui vivra verra beaucoup de dissension. Accrochez vous donc à ma Sunnah et à la sunnah des califes bien guidés. Accrochez-vous y et mordez-y avec vos molaires. Et prenez garde aux inventions, car toute innovation est égarement et tout égarement est au feu.»* [288]

287. Sa référence a précédé.
288. Sa référence a précédé.

Lorsque les affaires nous deviennent confuses et que les prétentions se multiplient — toutes les louanges reviennent à Allah — l'issue existe : suivre le *Qur'ān* et la *Sunnah* et ce sur quoi étaient les pieux prédécesseurs de cette communauté.

Tout le monde prétend suivre le *Qur'ān* et la *Sunnah*. Qu'est-ce qui nous distingue? Ce qui nous distingue est la voie des pieux prédécesseurs. Parce que les pieux prédécesseurs étaient ceux qui comprenaient le *Qur'ān* et la *Sunnah* et vivaient en accord avec eux. Nous suivons donc les pieux prédécesseurs. C'est la distinction entre nous et les gens de l'égarement et les groupes déviés, comme le dit le Prophète ﷺ :

وَ سَتَفْتَرِقُ هَذِهِ الأُمَّةُ عَلَى ثَلَاثٍ وَ سَبْعِينَ فِرْقَةً كُلُّهَا فِي النَّارِ إِلَّا وَاحِدَةً، قَالُوا : وَمَنْ هِيَ يَا رَسُولَ اللَّهِ؟ قَالَ : مَنْ كَانَ عَلَى مِثْلِ مَا أَنَا عَلَيْهِ اليَوْمَ وَ أَصْحَابِي.

«Ma communauté se divisera en soixante-treize groupes, tous au feu sauf un.» On demanda : «Quel est-il, ô Messager d'Allah ?» Il répondit : «Quiconque est sur ce que je suis aujourd'hui, moi et mes Compagnons.» [289]

La vérité est claire et la voie est claire pour celui qui cherche le salut. Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿فَإِمَّا يَأْتِيَنَّكُم مِّنِّي هُدًى فَمَنِ اتَّبَعَ هُدَايَ فَلَا يَضِلُّ وَلَا يَشْقَىٰ ﴿١٢٣﴾ وَمَنْ أَعْرَضَ عَن ذِكْرِي فَإِنَّ لَهُ مَعِيشَةً ضَنكًا وَنَحْشُرُهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ أَعْمَىٰ﴾

«... Puis, si jamais un guide vous vient de Ma part, quiconque suit Mon guide ne s'égarera ni ne sera malheureux. Et quiconque se détourne de Mon Rappel, mènera certes, une vie pleine de gêne, et le Jour de la Résurrection Nous l'amènerons aveugle au rassemblement».» [*Ṭāhā* : 123-124]

Sa parole : «**... ce qui est contraire au contenu de ce livre...**»

C'est-à-dire contraire au contenu de ce livre comme fondements de la *ʿaqīdah*, et non de ses paroles. Et plutôt ce qui est dans ce livre ne provient que de la parole d'Allah, celle de Son Messager et celles des pieux prédécesseurs. C'est ce qui est dans ce livre.

Sa parole : «**... n'adopte pas de religion pour Allah...**»

Parce qu'il est sur la voie des gens de l'égarement. Celui qui s'oppose au *Qur'ān* et à la *Sunnah* et à la voie des pieux prédécesseurs sera sur la voie de l'égarement.

Sa parole : «**Tout comme le serviteur qui croit en tout ce qu'Allah, exalté soit-Il, dit, mais doute à propos d'une lettre...**»

289. Sa référence a précédé.

Il est obligatoire de croire en tout le *Qur'ān* et toute la *Sunnah* sur lesquels étaient le Messager d'Allah et ses Compagnons. Quant à celui qui croit en une partie et ne croit pas en l'autre partie y aura mécru dans son entièreté, comme le dit Allah, exalté soit-Il :

﴿أَفَتُؤْمِنُونَ بِبَعْضِ الْكِتَابِ وَتَكْفُرُونَ بِبَعْضٍ ۚ فَمَا جَزَاءُ مَن يَفْعَلُ ذَٰلِكَ مِنكُمْ إِلَّا خِزْيٌ فِي الْحَيَاةِ الدُّنْيَا ۖ وَيَوْمَ الْقِيَامَةِ يُرَدُّونَ إِلَىٰ أَشَدِّ الْعَذَابِ ۗ وَمَا اللَّهُ بِغَافِلٍ عَمَّا تَعْمَلُونَ﴾

> **«... Croyez-vous donc en une partie du Livre et rejetez-vous le reste ? Ceux d'entre vous qui agissent de la sorte ne méritent que l'ignominie dans cette vie, et au Jour de la Résurrection ils seront refoulés au plus dur châtiment, et Allah n'est pas inattentif à ce que vous faites.»** [*Al-Baqarah* : 85]

Ainsi, celui qui ne prend du *Qur'ān* et de la *Sunnah* que ce qui s'accorde à sa passion et délaisse ce qui s'oppose à elle est comme les gens du Livre.

Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿أَفَكُلَّمَا جَاءَكُمْ رَسُولٌ بِمَا لَا تَهْوَىٰ أَنفُسُكُمُ اسْتَكْبَرْتُمْ فَفَرِيقًا كَذَّبْتُمْ وَفَرِيقًا تَقْتُلُونَ﴾

> **«... Est-ce qu'à chaque fois, qu'un Messager vous apportait des vérités contraires à vos souhaits vous vous enfliez d'orgueil ? Vous traitiez les uns d'imposteurs et vous tuiez les autres.»** [*Al-Baqarah* : 87]

C'est la voie des mécréants — les gens du Livre : ils ne prennent de leurs prophètes que ce qui est conforme à leurs passions et ce qui s'y opposent, soit ils le démentent, soit ils tuent pour cela leur prophète. Ils tuèrent de nombreux prophètes parce qu'ils s'opposèrent à leurs passions. Allah le Très-Haut dit :

﴿كُلَّمَا جَاءَهُمْ رَسُولٌ بِمَا لَا تَهْوَىٰ أَنفُسُهُمْ فَرِيقًا كَذَّبُوا وَفَرِيقًا يَقْتُلُونَ﴾

> **«... Mais chaque fois qu'un messager leur vient avec ce qu'ils ne désirent pas, ils en traitent certains de menteurs et ils en tuent d'autres.»** [*Al-Mā'idah* : 70]

C'est leur voie. Celui qui ne prend du *Qur'ān* et de la *Sunnah* que ce qui s'accorde à sa passion et soutient sa voie et rejette ce qui s'oppose à sa passion et sa voie sera comme eux : il croit en une partie du Livre et en rejette les autres parties. Cela ne lui servira en rien parce qu'il mécroit en tout le Livre.

Sa parole : **«... il aura alors rejeté tout ce qu'Allah, exalté soit-Il, dit et il sera mécréant.»**

Celui qui rejette la moindre lettre du *Qur'ān* est mécréant. Par exemple, s'il disait à propos de la parole d'Allah :

﴿قٓ وَٱلْقُرْآنِ ٱلْمَجِيدِ﴾

«*Qāf*. **Par le *Qur'ān* glorieux !»** [*Qāf* : 1]

«La lettre «***Qāf***» n'est pas du *Qur'ān*» et

﴿وَالْقُرْآنِ الْمَجِيدِ﴾

«Par le *Qur'ān* glorieux !» [*Qāf* : 1]

est suffisant, ou encore :

﴿هُوَ اللَّهُ أَحَدٌ﴾

«Il est Allah, Unique.»

nous dirons :

﴿قُلْ هُوَ اللَّهُ أَحَدٌ﴾

«Dis : «Il est Allah, Unique.»

Car s'il dit :

﴿قُلْ﴾

«**Dis**» ne fait pas partie du *Qur'ān*, il sera mécréant — et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge — parce qu'il aura rejeté un mot ou une lettre de la parole d'Allah.

Sa parole : «**Tout comme l'attestation que nul n'est digne d'adoration, si ce n'est Allah ne sera pas acceptée de celui qui a prononce sans sincérité d'intention et conviction pure.**»

Lā ilaha illā Allah est la parole de sincérité, la parole de piété, l'anse la plus solide et la clé du Paradis. Cependant, elle ne sera d'aucune utilité à celui qui la prononce s'il ne remplit pas sept ou huit conditions que les savants ont réunies dans les vers suivants :

«Connaissance, certitude, sincérité et ta véracité
ainsi que l'amour, la soumission et l'acceptation.»

Ce sont sept conditions.

«Et la huitième est ta mécréance
en tout sauf la Véritable Divinité.»

Celui qui ne remplit pas l'une de ces conditions, la prononciation de *Lā ilaha illā Allāh* ne lui servira en rien.

La première condition : la connaissance de sa signification et son opposé est l'ignorance de sa signification.

La seconde condition : la certitude de ce qu'elle indique et son opposé est le doute.

La troisième condition : la sincérité et son opposé est d'associer des partenaires à Allah.

La quatrième condition : la véracité et son opposé est le mensonge et de traiter de mensonge ce qu'elle implique.

La cinquième condition : l'amour de ce qu'elle indique comme le *tawḥīd* et son opposé est la haine de ce qu'elle indique.

La sixième condition : la soumission à ce qu'elle indique et son opposé est se détourner de ce qu'elle indique.

La septième condition : l'acceptation de ce qu'elle indique et son opposé est le refus de ce qu'elle indique.

La huitième condition : la mécréance en ce qui est adoré en dehors d'Allah et son opposé est de ne pas y mécroire.

Ces huit conditions doivent être réalisées en celui qui dit «*Lā ilaha illā* Allah». Ce n'est pas une simple parole de la langue. Elle a des piliers et des conditions.

Ses piliers sont deux : la négation et l'affirmation. La négation ne sera d'aucune utilité sans l'affirmation et l'affirmation ne sera d'aucune utilité sans la négation. Si vous dites : «Allah est une divinité», cela n'est pas suffisant. Et si vous dites : «Il n'y a pas de divinité» ce n'est qu'une négation, vous aurez renié toutes les divinités et serez avec ceux qui renient totalement les divinités. Sa signification est «il n'y a pas de divinité dans l'univers.»

Quant aux soufis qui disent : «Allah, Allah» ou «*Huwa* (Il est), *huwa*», ce sont des paroles fausses. Elles ne seront d'aucune utilité.

Il faut donc dire : «*Lā ilaha illā Allāh*», avec la négation et l'affirmation. C'est la signification de la parole d'Allah le Très-Haut :

﴿فَمَن يَكْفُرْ بِالطَّاغُوتِ وَيُؤْمِن بِاللَّهِ﴾

> «**... Donc, quiconque mécroit au *Ṭāghūt* tandis qu'il croit en Allah...**» [*Al-Baqarah* : 256]

«**[Q]uiconque mécroit au *Ṭāghūt***» est la négation et «tandis qu'il croit en Allah» est l'affirmation.

Sa parole : «**Allah n'acceptera rien de la *Sunnah* de celui qui en abandonne une partie.**»

Tout comme la foi n'est pas correcte si l'on ne croit qu'en une partie du *Qur'ān* et en rejette une partie, même s'il ne s'agit que d'un verset ou d'une lettre, la foi en la *Sunnah* n'est pas correcte si l'on ne croit pas en sa totalité. Il ne faut rien renier de ce qui a été rapporté authentiquement du Messager d'Allah ﷺ. Parce qu'il fait partie des conditions de l'attestation que *Muḥammad* est le Messager d'Allah ﷺ d'agir suivant sa *Sunnah*, lui obéir et s'abstenir de ce qu'il a interdit. Ceci fait partie des conditions de l'attestation qu'il est le Messager d'Allah.

Quant à celui qui atteste qu'il est le Messager d'Allah sans croire en ce avec quoi il vint ou ce qu'il dit comme *aḥādīth* ou rejette certains *aḥādīth* authentiques parce qu'ils ne s'accordent pas à sa passion ou à sa voie, il aura mécru en le Messager d'Allah ﷺ. Il fera partie de ceux qu'Allah mentionne :

﴿كُلَّمَا جَاءَهُمْ رَسُولٌ بِمَا لَا تَهْوَىٰ أَنفُسُهُمْ فَرِيقًا كَذَّبُوا وَفَرِيقًا يَقْتُلُونَ﴾

«... Mais chaque fois qu'un messager leur vient avec ce qu'ils ne désirent pas, ils en traitent certains de menteurs et ils en tuent d'autres.» [*Al-Mā'idah* : 70]

Il vous faut donc croire en l'entièreté de la *Sunnah*. Ce qui s'accorde avec vos passions et ce qui les contredit. De même, ce qui s'accorde avec votre voie et ce qui ne s'y accorde pas. Vous devez établir votre voie sur le *Qur'ān* et la *Sunnah*. Ne l'établissez pas sur vos passions ou sur les paroles d'Untel ou Untel ou sur la voie d'un parti ou du groupe d'Untel ou Untel. Ne l'établissez pas sur cela. Établissez-la sur le *Qur'ān*, la *Sunnah* et la voie des pieux prédécesseurs.

Sa parole : « **Celui qui rejette une partie de la *Sunnah*...** »

Par exemple, les *Mu'tazilah* et les savants de la spéculation ne croient pas aux *aḥādīth āḥād* disant qu'ils n'impliquent pas la certitude. Ils ne les acceptent donc pas dans les affaires de croyance. Ils développent des principes de logique et de spéculation. Ils disent que c'est parce que la logique et la spéculation donnent la certitude, puisqu'elles sont des preuves intellectuelles. Quant aux paroles du Messager d'Allah ﷺ, si elles sont rapportées dans des *aḥādīth āḥād*, elles n'apportent pas la certitude ! D'après eux, le *ḥadīth* n'apporte pas la certitude, même s'il est rapporté par *Al-Bukhārī* et *Muslim* ! C'est de l'égarement — et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge. Tout ce qui est authentiquement rapporté du Messager d'Allah ﷺ apporte la science et la certitude parce que c'est la parole de celui qui :

﴿مَا يَنطِقُ عَنِ الْهَوَىٰ ۝ إِنْ هُوَ إِلَّا وَحْيٌ يُوحَىٰ﴾

«... ne prononce rien sous l'effet de la passion ; ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée.» [*An-Najm* : 3-4]

Ces personnes auront donc démenti en une partie de la révélation parce qu'ils rejettent les *aḥādīth āḥād* dans les affaires de croyance sans les accepter. Ils auront aussi rejeté quelque chose de la révélation descendue. C'est une voie égarée et nous cherchons refuge auprès d'Allah.

Sa parole : « **... l'aura certainement rejetée au complet.** »

Tout ce qu'il en aura accepté ne lui sera d'aucune utilité tant qu'il ne l'aura pas acceptée en entier.

Sa parole : «**Vous devez donc l'accepter et éviter les débats (*al-mumāhalah*) et les discussions (*al-lajājah*)...**»

Al-mumāhalah est *al-mujādalah* (le débat), *al-laǧājah* est le débat qui ne profite pas et le fait d'élever la voix afin de prévaloir sur son opposant. Cela ne vous sera d'aucun intérêt.

Sa parole : «**... car cela ne fait pas partie de la religion d'Allah.**»

Le débat sans fondement ne fait pas partie de la religion d'Allah. Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿مَا يُجَادِلُ فِي آيَاتِ اللَّهِ إِلَّا الَّذِينَ كَفَرُوا﴾

«**Seuls ceux qui ont mécru discutent les versets d'*Allāh*...**» [*Ghāfir* : 4]

Débattre si cela vient d'Allah ou non ? S'il s'agit de la parole d'Allah ou non ? S'il est révélé ou créé ? Tout ceci fait partie des débats à propos du Livre d'Allah et ce sont des débats sans fondements.

Sa parole : «**Et qui plus est si vous vivez à une époque du mal. Craignez donc Allah.**»

Ceci était à l'époque de l'auteur. Qu'en est-il des périodes suivantes ? La tribulation est pire. Malgré les tribulations, il y avait des savants à son époque. Mais plus le temps passe, moins nombreux deviennent les savants et le mal s'accroît. Le danger sera plus grand à la fin des temps.

Le comportement du Musulman durant les tribulations

١١٤ – قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : فَإِذَا وَقَعَتِ الفِتْنَةُ فَالْزَمْ جَوْفَ بَيْتِكَ، وَفِرَّ مِنْ جِوَارِ الفِتْنَةِ، وَإِيَّاكَ وَالعَصَبِيَّةَ، وَكُلُّ مَا كَانَ مِنْ قِتَالٍ بَيْنَ المسْلِمِينَ عَلَى الدُّنْيَا فَهُوَ فِتْنَةٌ، فَاتَّقِ اللَّهَ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ، وَلَا تَخْرُجْ فِيهَا وَلَا تُقَاتِلْ فِيهَا، وَلَا تَهْوَ وَلَا تُشَايِعْ وَلَا تُمَايِلْ، وَلَا تُحِبَّ شَيْئاً مِنْ أُمُورِهِمْ، فَإِنَّهُ يُقَالُ : مَنْ أَحَبَّ فِعَالَ قَوْمٍ – خَيْراً كَانَ أَوْ شَرّاً – كَانَ كَمَنْ عَمِلَهُ، وَفَّقَنَا اللَّهُ وَإِيَاكُمْ لِمَرْضَاتِهِ، وَجَنَّبَنَا وَإِيَاكُمْ مَعَاصِيهِ.

[114] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit : «Lorsque la *fitnah* (tribulation) arrive, restez dans vos foyers et fuyez la proximité de la *fitnah*. Prenez garde à l'esprit de parti et tout combat entre Musulmans pour des gains de cette vie est une *fitnah*. Craignez donc Allah Seul, Lui qui n'a pas d'associé. Ne sortez pas pour elle, ni ne combattez pour elle, ni ne désirez, ni ne soutenez, ni ne penchez vers, ni n'aimez quoi que ce soit de ses affaires. Car il a été dit : «Celui qui aime les actes d'un peuple qu'ils soient bons ou mauvais est comme celui qui les fait.» Qu'Allah nous accorde ainsi qu'à vous Son agrément et vous protège ainsi que nous de Sa désobéissance.»

Commentaire

Sa parole : «**Lorsque la *fitnah* (tribulation) arrive, restez dans vos foyers...**»

Lorsqu'arrive la *fitnah*, c'est-à-dire les combats entre Musulmans, attachez-vous à votre foyer et retenez votre main et votre langue afin d'être sauf. Lorsqu'il n'y a pas d'intérêt pour vous à sortir de chez vous, et que ce que vous direz ne sera pas accepté, restez-y. Mais s'il y a un intérêt à ce que vous sortiez avec les gens et vous mêliez à eux, les invitiez à Allah et leur clarifiez la vérité, alors vous devez sortir. C'est ce qui est nommé *al-ikhtilāṭ wal-ʿuzlat* (se mélanger et s'isoler). Se mélanger ou rester isolé, lequel est le mieux? Nous disons : cela dépend. S'il y a un intérêt à se mêler (aux gens), comme pour inviter Allah ou montrer la vérité, alors se mélanger est meilleur. Mais, si se mêler aux gens et les inviter à Allah est sans intérêt, alors rester isolé est meilleur. Ceci concerne celui qui possède la science. Quant à celui qui n'a pas de science, il doit s'isoler dans tous les cas afin de ne pas être touché sans s'en rendre compte. L'ignorant doit rester chez lui. Quant à celui qui a de la science, il doit faire comme nous venons de l'expliquer.

Sa parole : «**Prenez garde à l'esprit de parti...**»

C'est-à-dire le partisanisme pour le faux et faire triompher votre opinion et le groupe auquel vous vous affiliez. Que la vérité soit votre but et votre objectif, qu'elle soit avec votre groupe ou avec un groupe autre que le vôtre. Que la vérité soit votre but. La vérité est l'objet trouvé du croyant, là où il la trouve, il la prend. Quant à celui qui est sectaire sur son opinion et rejette la vérité, ceci fait partie de la religion de la *Jāhiliyyah* et de son sectarisme et ne fait pas partie de l'Islam. Le Musulman cherche la vérité et la suit où qu'elle se trouve. Ainsi est le Musulman correct. Il fait en sorte que sa passion suive ce qu'apporta le Messager d'Allah ﷺ, comme il a été rapporté du Prophète ﷺ par l'*Imām An-Nawawī* dans ses «Quarante *Ḥadīth*» et qu'il a authentifié :

لَا يُؤْمِنُ أَحَدُكُمْ حَتَّى يَكُونَ هَوَاهُ تَبَعًا لِمَا جِئْتُ بِهِ.

«Nul d'entre vous ne sera véritablement croyant jusqu'à ce qu'il soumette ses passions à ce avec quoi je suis venu.» [290]

Et ceci est affirmé dans la parole d'Allah, exalté soit-Il :

﴿كُلَّمَا جَاءَهُمْ رَسُولٌ بِمَا لَا تَهْوَىٰ أَنفُسُهُمْ فَرِيقًا كَذَّبُوا وَفَرِيقًا يَقْتُلُونَ﴾

«... Mais chaque fois qu'un Messager leur vient avec ce qu'ils ne désirent pas, ils en traitent certains de menteurs et ils en tuent d'autres.» [*Al-Mā'idah* : 70]

Sa parole : «**... tout combat entre Musulmans pour des gains de cette vie est une *fitnah*.**»

Les combats entre Musulmans sont illicites. Parce que le sang du Musulman est sacré. Le Prophète ﷺ a dit :

290. Sa référence a précédé.

لَا يَحِلُّ دَمُ امْرِئٍ مُسْلِمٍ إِلَّا بِإِحْدَى ثَلَاثٍ : النَّفْسُ بِالنَّفْسِ، وَالثَّيِّبُ الزَّانِي، وَالتَّارِكُ لِدِينِهِ الْمُفَارِقُ لِلْجَمَاعَةِ

«Le sang du Musulman est sacré sauf dans trois cas : la vie pour la vie, le thayyib (celui ou celle qui a eu des relations sexuelles avec son épouse (ou son époux) dans un mariage légal) qui commet l'adultère et celui qui abandonne sa religion et quitte la Jamāʿah.» [291]

Le sang du Musulman est sacré, tout comme celui de la personne qui a un pacte avec le gouverneur Musulman (*al-muʾāhad*) ou qui est sous la protection d'un Musulman. Son sang est certes sacré du fait du pacte et de l'immunité qu'il confère. Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿وَلَا تَقْتُلُوا النَّفْسَ الَّتِي حَرَّمَ اللَّهُ إِلَّا بِالْحَقِّ﴾

«Et, sauf en droit, ne tuez point la vie qu'Allah a rendu sacrée...» [*Al-Isrāʾ* : 33]

La vie qu'Allah a rendu sacrée est celle du croyant ou de celui avec qui un traité a été signé ou celui qui est sous la protection d'un Musulman. Ce sont les vies qu'Allah a interdit de prendre. Il est donc illicite de tuer l'un d'entre eux, sauf de bon droit.

Les droits sont ceux que le Messager d'Allah ﷺ a montré : le talion d'une vie pour une vie, celui qui a commis l'adultère après avoir été marié et avoir consommé son mariage avec son épouse devra être lapidé jusqu'à ce que mort s'en suive et l'apostat qui est exécuté pour son apostasie. C'est ce qui rend licite le sang des Musulmans. En dehors de cela, le sang du Musulman est illicite, à moins qu'il ne s'agisse de transgresseurs ou de *Khawārij* qui se révoltent ou transgressent à l'encontre les Musulmans, dans ce cas ils devront être combattus pour empêcher leur mal et non à cause d'une mécréance.

Les *Khawārij* sont des rebelles qui transgressent les Musulmans et rendent leur sang licite. Ils doivent être combattus afin de repousser leur mal. Le Prophète ﷺ a ordonné de les combattre et Allah a ordonné de combattre les rebelles. Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿وَإِن طَائِفَتَانِ مِنَ الْمُؤْمِنِينَ اقْتَتَلُوا فَأَصْلِحُوا بَيْنَهُمَا ۖ فَإِن بَغَتْ إِحْدَاهُمَا عَلَى الْأُخْرَىٰ فَقَاتِلُوا الَّتِي تَبْغِي حَتَّىٰ تَفِيءَ إِلَىٰ أَمْرِ اللَّهِ﴾

«Et si deux groupes de croyants se combattent, faites la conciliation entre eux. Si l'un d'eux se rebelle contre l'autre, combattez le groupe qui se rebelle, jusqu'à ce qu'il se conforme à l'ordre d'Allah...» [*Al-Ḥujurāt* : 9]

291. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (6/2521, n°6484) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1302, n°1676), d'après *ʿAbdullāh ibn Masʿūd* رضي الله عنه.

Allah a ordonné de combattre les rebelles, et le Prophète ﷺ a ordonné de combattre les *Khawārij*. Il dit :

فَأَيْنَمَا لَقِيتُمُوهُمْ فَاقْتُلُوهُمْ.

«Où que vous les trouviez, tuez-les.» [292]

afin de préserver les Musulmans de leur mal. Voilà la clarification en ce qui concerne combattre les Musulmans. L'origine est que cela n'est pas permis, sauf en cas de rébellion ou de révolte contre les Musulmans.

De même, si un Musulman vous attaque pour prendre vos biens ou pour vous tuer ou pour faire du mal à votre famille, vous devez le repousser de la manière la moins dangereuse. Mais s'il ne peut être repoussé qu'en le tuant, vous devrez le tuer et il n'y aura pas de compensation pour son meurtre. Ainsi, le sang du Musulman devient licite en cas de rébellion, de révolte ou de brigandage de grand chemin. Ce sont ces choses qui rendent licite le sang du Musulman et non du fait de sa mécréance.

C'est une façon de repousser leur mal à l'encontre de la vie, de l'honneur ou des biens. Même les biens, ne les laissez pas les prendre. Repoussez-les, même si vous devez les tuer pour cela. Et également la transgression générale de la sûreté des Musulmans, comme le brigandage de grand chemin ou la rébellion par la révolte contre les Musulmans.

Sa parole : «**... pour des gains de cette vie est une *fitnah*.**» C'est-à-dire que si le combat entre les Musulmans est pour des biens de cette vie et non pour se défendre, la sécurité ou la protection du caractère sacré des Musulmans ou leurs biens, tel que combattre pour commettre un vol et prendre des richesses. Et si deux Musulmans se battent pour des richesses, le défunt et le meurtrier seront en Enfer. Le Prophète ﷺ a dit :

إِذَا التَقَى المُسْلِمَانِ بِسَيْفَيْهِمَا فَالقَاتِلُ وَالمَقْتُولُ فِي النَّارِ، قَالُوا : يَا رَسُولَ اللهِ هَذَا شَأْنُ القَاتِلِ فَمَا بَالُ المَقْتُولِ؟ قَالَ : إِنَّهُ كَانَ حَرِيصًا عَلَى قَتْلِ صَاحِبِهِ.

«Quand deux Musulmans croisent leurs épées, le tueur et le tué seront au feu.»
On lui demanda : «Ô Messager d'Allah, ceci est la situation du tueur, mais qu'en est-il du tué ? (C'est-à-dire : «Pourquoi le tué sera au feu ?»)
Il répondit : «*Il souhaitait tuer son compagnon.*» [293]

Son intention était de tuer son compagnon, si cela avait été possible. Il ira donc en Enfer — et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge. Du fait de son intention et qu'il ait rendu licite le sang de son frère, il ira en Enfer.

---

292. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1321, n°3415) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/746, n°1066), d'après *Suwayd ibn Ghafalah*, d'après *'Alī* ﷺ.

293. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/20, n°31) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/2213, n°2888), d'après *Abū Bakrah* ﷺ.

Sa parole : «**Ne sortez pas pour elle, ni ne combattez pour elle...**»
C'est-à-dire pendant la *fitnah*.

Certains soutiennent les attentats

Sa parole : «**... ni ne désirez, ni ne soutenez, ni ne penchez vers...**»
Ne vous alignez pas avec les gens de la *fitnah*, ne les soutenez pas, ne les défendez pas, parce que vous serez associé à eux. Si vous les défendez et considérez leur opinion correcte, même si vous ne sortiez pas avec eux, vous partageriez leur péché, leur agression et leur transgression. De nos jours, certains soutiennent le terrorisme et le vandalisme, l'appelant *jihād* dans le sentier d'Allah. Ils tuent les Musulmans et ceux qui ont un pacte avec eux, causant la destruction et terrorisant les Musulmans et disent, ainsi que ceux qui les soutiennent : «C'est le *jihād* dans le sentier d'Allah.»
Ces gens ont le même jugement qu'eux — et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge — parce qu'ils les soutiennent et considèrent leur avis correct. Ce sujet contient un grand danger. Vous êtes leurs partenaires (dans le péché) même si vous ne portez pas d'armes avec eux parce que vous les soutenez et validez leur opinion. Ce qui est encore pire est que vous décriviez leurs actes comme du *jihād* dans le sentier d'Allah!

Sa parole : «**Car il a été dit : «Celui qui aime les actes d'un peuple qu'ils soient bons ou mauvais est comme celui qui les fait.»**»
Celui qui aime les actions d'un peuple est comme celui qui les commet. Si c'est du bien, il aura la même récompense qu'eux et si c'est du mal, il aura le même fardeau et pêché qu'eux — et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge.
De même, il est rapporté que celui qui souhaite être comme un savant, qui enseigne le bien aux gens, aura la même récompense que lui. Et celui qui désire être comme la personne fortunée qui dépense ses biens dans le sentier d'Allah aura la même récompense du fait de son intention. Et il en est de même pour l'opposé. Celui qui souhaite être comme le criminel et le pécheur sera leur partenaire dans le péché. Ou celui qui soutient et valide leurs idées, il sera comme eux même s'il n'accomplit pas leurs actes, seulement parce qu'il valide leurs idées et penche vers eux.
Ainsi, il faut craindre la destruction sans le savoir pendant ces tribulations. Il ne faut dire que le bien et sinon se taire.

L'étude des étoiles est de deux types

١١٥ – قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَأَقِلَّ مِنَ النَّظَرِ فِي النُّجُومِ، إِلَّا مَا تَسْتَعِينُ بِهِ عَلَى مَوَاقِيتِ الصَّلَاةِ، وَالْهَ عَمَا سِوَى ذَلِكَ، فَإِنَّهُ يَدْعُوا إِلَى الزَّنْدَقَةِ.

[115] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit : «Réduisez l'étude des étoiles à ce qui vous sert à déterminer les horaires de prière. Et n'entrez dans rien d'autre, car c'est la porte de l'hérésie.»

Commentaire

L'étude des étoiles est de deux types :

Le premier : implique les utiliser pour déterminer les événements terrestres, comme le vent, la pluie, la maladie, la mort ou la naissance d'Untel. Elle est nommée *ʿilm at-taʾthīr* et est une forme de *tanjīm* (astrologie) qui est illicite. Ceci ressemble à ce que faisait le peuple de *An-Nimrūd* qui adorait des représentations qu'ils avaient faites des astres, puis les adorèrent directement, croyant qu'ils ont une influence sur les événements. Ils n'attribuaient pas cela à Allah, exalté soit-Il.

Ils firent des représentations des étoiles et les adorèrent en dehors d'Allah. Puis Allah leur envoya Son *khalīl* (ami intime) qui les blâma et les appela au *tawḥīd* en leur disant :

﴿مَا هَٰذِهِ التَّمَاثِيلُ الَّتِي أَنتُمْ لَهَا عَاكِفُونَ﴾

«... **«Que sont ces statues auxquelles vous vous attachez?»»** [*Al-Anbiyā'* : 52]

C'est le *tanjīm* qui est illicite, de la mécréance et du polythéisme. *Shaykh Al-Islām Ibn Taymiyyah* a dit :

«*At-tanjīm* fait référence à faire dépendre des orbites les événements terrestres.» [294]

C'est cette forme de *tanjīm* illicite qui est répandue dans certains journaux et magazines qui ne sont pas droits, dans les pages d'astrologie, de bonne fortune, de lecture des lignes de la main ou dans le marc de café et autres. Tout cela entre dans les actes des démons et la sorcellerie. C'est de la mécréance en Allah, exalté soit-Il. Nous demandons à Allah de nous en préserver.

Le second : est ce qui est nommé *'ilm at-tasyīr* (astronomie) et s'occupe de connaître les phases de la lune et les déplacements du soleil durant l'année afin de déterminer les dates, comme celles de la plantation et des récoltes, les horaires des prières — l'heure de *ẓuhr* et l'heure de *'aṣr*. Il n'y a pas de mal à cela. Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿وَقَدَّرَهُ مَنَازِلَ﴾

«... **et Il en a déterminé les phases...»**

C'est-à-dire de la lune.

﴿لِتَعْلَمُوا عَدَدَ السِّنِينَ وَالْحِسَابَ﴾

«... **afin que vous sachiez le nombre des années et le calcul (du temps)...»** [*Yūnus* : 5]

Allah, exalté soit-Il, dit également :

﴿وَجَعَلْنَا اللَّيْلَ وَالنَّهَارَ آيَتَيْنِ ۖ فَمَحَوْنَا آيَةَ اللَّيْلِ وَجَعَلْنَا آيَةَ النَّهَارِ مُبْصِرَةً لِتَبْتَغُوا فَضْلًا مِنْ رَبِّكُمْ وَلِتَعْلَمُوا عَدَدَ السِّنِينَ وَالْحِسَابَ ۚ وَكُلَّ شَيْءٍ فَصَّلْنَاهُ تَفْصِيلًا﴾

«**Nous avons fait de la nuit et du jour deux signes, et Nous avons effacé le signe de la nuit, tandis que Nous avons rendu visible le signe du jour, pour que vous recherchiez des grâces de votre Seigneur, et que vous sachiez le nombre des années et le calcul du temps. Et Nous avons expliqué toute chose d'une manière détaillée.**» [*Al-Isrā'* : 12]

Allah dit :

﴿يَسْأَلُونَكَ عَنِ الْأَهِلَّةِ ۖ قُلْ هِيَ مَوَاقِيتُ لِلنَّاسِ وَالْحَجِّ﴾

294. *Majmū' al-Fatāwā* (35/192).

«Ils t'interrogent sur les nouvelles lunes — Dis : «Elles servent aux gens pour compter le temps, et aussi pour le *Ḥajj*...» [*Al-Baqarah* : 189]

Il n'y a donc pas de mal à utiliser *al-ʿilm at-tasyīr* parce que c'est utile et qu'il ne contient pas de croyance déviée. Quant à *al-ʿilm at-taʾthīr* qui est de prendre les astres comme preuve d'autre que ce qui vient d'être mentionné, c'est illicite et du polythéisme. Les utiliser pour déterminer la bonne ou mauvaise fortune, le bien et le mal est associer des partenaires à Allah, exalté soit-Il.

Par conséquent, *Qatādah* a dit :

خَلَقَ اللَّهُ النُّجُومَ لِثَلَاثٍ : زِينَةً لِلسَّمَاءِ، وَرُجُوماً لِلشَّيَاطِينِ، وَعَلَامَاتٍ يُقْتَدَى بِهَا، فَمَنْ طَلَبَ فِيهَا غَيْرَ ذَلِكَ فَقَدْ ضَلَّ وَأَضَاعَ نَصِيبَهُ، وَتَكَلَّفَ مَا لَا عِلْمَ لَهُ بِهِ.

«Allah a créé les étoiles pour trois raisons : embellir les cieux, lapider les démons et des signes pour se guider. Celui qui recherche autre que cela se sera certes égaré, aura gâché ses efforts et se sera épuisé dans ce qui dépasse sa connaissance limitée.» [295]

Allah a donc créé les étoiles pour trois raisons :

La première : décorer les cieux. Allah le Très-Haut dit :

﴿وَزَيَّنَّا السَّمَاءَ الدُّنْيَا بِمَصَابِيحَ﴾

«... Et Nous avons décoré le ciel le plus proche de lampes...» [*Fuṣṣilāt* : 12]

La seconde : des projectiles pour repousser les démons. Allah, exalté soit-il, dit :

﴿إِلَّا مَنِ اسْتَرَقَ السَّمْعَ فَأَتْبَعَهُ شِهَابٌ مُبِينٌ﴾

«À moins que l'un d'eux parvienne subrepticement à écouter, une flamme brillante alors le poursuit.» [*Al-Ḥijr* : 18]

La troisième : des signes pour se guider lors des voyages. Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿وَهُوَ الَّذِي جَعَلَ لَكُمُ النُّجُومَ لِتَهْتَدُوا بِهَا فِي ظُلُمَاتِ الْبَرِّ وَالْبَحْرِ﴾

«Et c'est Lui qui vous a assigné les étoiles, pour que, par elles, vous vous guidiez dans les ténèbres de la terre et de la mer...» [*Al-Anʿām* : 97]

295. *Al-Bukhārī* le rapporte sous forme *muʿallaq* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1168), *Ibn Jarīr* dans son *Tafsīr* (14/91, 29/3), *Ibn Abī Ḥātim* dans son *Tafsīr* (n°16536), *Abū Ash-Shaykh* dans *Al-ʿAẓamah* (4/1226), *Al-Khaṭīb* dans *Kitāb an-Nujūm* (p.185-186), *Al-Ḥāfiẓ Ibn Ḥajar* dans *Taghlīq al-Taʿlīq* (3/489) et *ʿAbd ibn Ḥumayd*, *ʿAbd Ar-Razzāq*, *Ibn Al-Mundhīr* et *Al-Khaṭīb* dans *Kitāb an-Nujūm*, comme cela est mentionné dans *Ad-Durr al-Manthūr* (3/328).

Ce sont les bénéfices que l'on peut tirer des étoiles. Quant à celui qui croit qu'elles influent sur les événements et que l'apparition d'une telle étoile implique le bonheur et que l'apparence qu'une telle étoile implique le malheur, il aura mécru en Allah, exalté soit-Il. Allah le Très-Haut dit :

﴿فَلَا أُقْسِمُ بِمَوَاقِعِ النُّجُومِ ﴿٧٥﴾ وَإِنَّهُ لَقَسَمٌ لَّوْ تَعْلَمُونَ عَظِيمٌ ﴿٧٦﴾ إِنَّهُ لَقُرْآنٌ كَرِيمٌ ﴿٧٧﴾ فِي كِتَابٍ مَّكْنُونٍ ﴿٧٨﴾ لَّا يَمَسُّهُ إِلَّا الْمُطَهَّرُونَ ﴿٧٩﴾ تَنزِيلٌ مِّن رَّبِّ الْعَالَمِينَ ﴿٨٠﴾ أَفَبِهَٰذَا الْحَدِيثِ أَنتُم مُّدْهِنُونَ ﴿٨١﴾ وَتَجْعَلُونَ رِزْقَكُمْ أَنَّكُمْ تُكَذِّبُونَ﴾

«Non !... Je jure par les positions des étoiles (dans le firmament). Et c'est vraiment un serment solennel, si vous saviez. Et c'est certainement un *Qur'ān* noble, dans un Livre bien gardé que seuls les purifiés touchent ; C'est une révélation de la part du Seigneur de l'Univers. Est-ce ce discours-là que vous traitez de mensonge ? Et est-ce pour vous [une façon d'être reconnaissant] à votre subsistance que de traiter (le *Qur'ān*) de mensonge ?» [*Al-Wāqi'ah* : 75-82]

C'est-à-dire que vous attribuez la subsistance aux étoiles, dans leur lever et leur coucher. Le Prophète ﷺ dirigea la prière *ṣubḥ* à *Al-Ḥudaybiyah*, près de *Makkah*. Il dirigea la prière du *fajr* lors d'une nuit où apparut une étoile. Lorsqu'il eut terminé la prière, il dit ce qui est contenu dans le *ḥadīth qudsī* : «Allah, exalté soit-Il, dit :

أَصْبَحَ مِنْ عِبَادِي مُؤْمِنٌ وَكَافِرٌ، فَأَمَّا مَنْ قَالَ : مُطِرْنَا بِفَضْلِ اللَّهِ وَرَحْمَتِهِ فَذَلِكَ مُؤْمِنٌ بِي وَكَافِرٌ بِالْكَوْكَبِ، وَأَمَّا مَنْ قَالَ : مُطِرْنَا بِنَوْءِ كَذَا وَكَذَا فَذَلِكَ كَافِرٌ بِي وَمُؤْمِنٌ بِالْكَوْكَبِ.

«Certains de mes serviteurs se sont éveillés ce matin croyants et d'autres mécréants. Quant à celui qui dit : «Nous avons eu de la pluie par la grâce et la miséricorde d'Allah», celui-là croit en Moi et mécroit aux astres. Mais celui qui dit : «Nous avons eu de la pluie du fait du lever de tel ou tel astre», celui-là aura mécru en Moi et cru aux astres.»» [296]

La pluie n'est donc pas due à l'influence de tel ou tel astre ou de son lever ou coucher. La pluie n'est que d'Allah, exalté soit-Il. C'est Lui qui l'envoie, la mesure, la dirige et la retient comme Il le veut. Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿وَهُوَ الَّذِي يُنَزِّلُ الْغَيْثَ مِن بَعْدِ مَا قَنَطُوا وَيَنشُرُ رَحْمَتَهُ﴾

«Et c'est Lui qui fait descendre la pluie après qu'on en a désespéré, et répand Sa miséricorde...» [*Ash-Shūrā* : 28]

Il dit également :

296. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°810) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°71), d'après *Zayd ibn Khālid* ﷺ.

﴿إِنَّ اللَّهَ عِندَهُۥ عِلْمُ ٱلسَّاعَةِ وَيُنَزِّلُ ٱلْغَيْثَ وَيَعْلَمُ مَا فِي ٱلْأَرْحَامِ ۖ وَمَا تَدْرِي نَفْسٌ مَّاذَا تَكْسِبُ غَدًا ۖ وَمَا تَدْرِي نَفْسٌ بِأَيِّ أَرْضٍ تَمُوتُ﴾

> «**La connaissance de l'Heure est auprès d'Allah ; et c'est Lui qui fait tomber la pluie salvatrice ; et Il sait ce qu'il y a dans les matrices. Et personne ne sait ce qu'il acquerra demain, et personne ne sait dans quelle terre il mourra...**» [*Luqmān* : 34]

Cinq choses ne sont connues que d'Allah et parmi elle est la tombée de la pluie. Nul ne la connaît, si ce n'est Allah, exalté soit-Il. Celui qui l'attribue à autre qu'Allah est un polythéiste.

Mise en garde contre la fréquentation des spéculateurs

١١٦ – قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَإِيَّاكَ وَالنَّظَرَ فِي الكَلَامِ، وَالجُلُوسَ إِلَى أَصْحَابِ الكَلَامِ.

[116] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Prenez garde d'apprendre la spéculation ou de vous asseoir avec les spéculateurs.»

Commentaire

Sa parole : «**Prenez garde d'apprendre la spéculation...**»

Il est obligatoire d'agir suivant le *Qur'ān*, la *Sunnah* et ce sur quoi étaient les pieux prédécesseurs comme croyance, actions et conduite. C'est la méthodologie saine. Celui qui délaisse la voie des pieux prédécesseurs dans la croyance ou d'autres aspects et suit les savants de la spéculation qui affirment les croyances avec les principes de la logique et la science de la spéculation, du débat, de *al-muqaddimāt* et *annatā'ij* (les introductions et les conclusions), ce qu'ils appellent les preuves intellectuelles, c'est un égarement dans la croyance et dans le fait de tirer les preuves.

Allah, du fait de ce qu'Il a descendu à Son Messager dans le *Qur'ān* et la *Sunnah*, a fait en sorte que nous n'ayons pas besoin de la spéculation. Il n'y a donc aucun bien en dehors du *Qur'ān* et de la *Sunnah*, et particulièrement dans les affaires de croyance qui sont le fondement, la base. Nous ne devons construire notre *'aqīdah* que sur les preuves du *Qur'ān* et de la *Sunnah*. Nous ne devons pas la construire sur les principes de logique et de spéculation.

Les paroles des savants sur la spéculation et les spéculateurs sont bien connues. L'*Imām Ash-Shāfi'ī — raḥimahullāh —* a dit :

> «Mon jugement en ce qui concerne les spéculateurs est qu'ils doivent être frappés avec des bâtons et des chaussures et les faire tourner dans les tribus en disant : «Voilà la récompense de ceux qui se détournent du *Qur'ān* et de la *Sunnah* pour se tourner vers la spéculation.»» [297]

La spéculation est blâmable. Les pieux prédécesseurs mettaient fortement en garde contre elle, afin qu'elle ne soit pas prise comme méthodologie à suivre dans les affaires de croyance, abandonnant le *Qur'ān* et la *Sunnah*, comme le font ceux qui parlent de *al-jism* (le corps), *al-jawhar* (l'essence) et ainsi de suite. Ils disent qu'affirmer les Attributs d'Allah implique *at-tajsīm* (l'anthropomorphisme) et que les corps sont semblables. Ils nient donc les Noms et Attributs d'Allah pour échapper à l'anthropomorphisme. *Al-jism* est ce qui est constitué de *al-jawāhir al-fardiyah* (les particules). *Al-jawhar al-fardiyah* (la particule) est le plus petit constituant qui ne peut être divisé (selon eux). *Al-'arad* est ce qui dépend d'autres, alors que *al-jism* est ce qui dépend de lui-même. Ils basent donc leur *'aqīdah* sur *al-jism* et *al-'arad* et autres illusions sans fondement et délaissent le *Qur'ān* et la *Sunnah*. C'est un égarement clair — et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge. Nul ne s'occupe de la science du débat et abandonne la science du *Qur'ān* et de la *Sunnah* sauf celui qu'Allah, exalté soit-Il, a égaré. Les pieux prédécesseurs de la communauté étaient sur le *Qur'ān* et la *Sunnah* jusqu'à ce que les livres des Romains furent traduits en arabe durant le règne de *Al-Ma'mūn*. Alors vinrent la logique et le débat et le mal touche la communauté depuis lors. Par conséquent, ils sont nombreux à baser leur croyance sur l'étude du débat et de la logique.

Sa parole : «**... ou de vous asseoir avec les spéculateurs.**»

Prenez garde d'apprendre la spéculation et de l'étudier afin de ne pas se faire séduire par elle et que vous l'admiriez. Prenez garde aux assises des gens de la spéculation. Asseyez-vous avec les gens du *ḥadīth* et les hommes de science. Ne vous asseyez pas avec les spéculateurs de peur qu'ils ne vous influencent et ne vous fassent vous abstenir de la science du *Qur'ān* et de la *Sunnah*.

S'asseoir avec de mauvaises personnes affecte celui qui s'assoit avec elles. C'est pour cela que le Prophète ﷺ compara le compagnon vertueux au vendeur de parfum. Il dit :

فَحَامِلُ الْمِسْكِ إِمَّا أَنْ يُحْذِيَكَ.

«Le vendeur de parfum, soit vous en donne...»

C'est-à-dire qu'il vous offre de son parfum.

297. Rapporté par *Al-Harawī* dans *Dham al-Kalām* (4/246, n°708).

وَإِمَّا أَنْ تَبْتَاعَ مِنْهُ، وَإِمَّا أَنْ تَجِدَ مِنْهُ رِيحًا طَيِّبَةً.

«... ou vous lui en achetez ou vous sentez une bonne odeur émanant de lui.»

C'est-à-dire lorsque vous vous asseyez avec lui.

Et il compara le mauvais compagnon au forgeron :

إِمَّا أَنْ يُحْرِقَ ثِيَابَكَ، وَإِمَّا أَنْ تَجِدَ مِنْهُ رِيحًا خَبِيثَةً.

«Soit il brûle vos vêtements ou vous sentirez une odeur répugnante émanant de lui.» [298]

Ce sont à quoi ressemblent le bon et le mauvais compagnon. Les savants de la spéculation font partie des mauvais compagnons. Ne vous asseyez donc pas avec eux, car il corrompraient votre *ʿaqīdah* et vous feraient vous abstenir du Livre d'Allah et de la *Sunnah* de Son Messager ﷺ.

298. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/741, n°1995) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/2026, n°2628), d'après *Abū Mūsā al-Ashʿarī* ﷺ.

S'attacher aux gens du *ḥadīth*

١١٧ – قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَعَلَيْكَ بِالآثَارِ وَأَهْلِ الآثَارِ، وَإِيَّاهُمْ فَاسْأَلْ، وَمَعَهُمْ فَاجْلِسْ، وَمِنْهُمْ فَاقْتَبِسْ.

[117] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit : «Attachez-vous aux *āthār* et aux gens des *āthār*. Ne questionnez qu'eux, asseyez-vous avec eux et ne prenez votre religion que d'eux.»

Commentaire

Sa parole : «**Attachez-vous aux *āthār*...**»
C'est-à-dire aux *aḥādīth*.

«**... et aux gens des *āthār*.**»
«*ʿAlayka*» signifie attachez-vous, comme il est contenu dans la parole d'Allah, exalté soit-Il :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا عَلَيْكُمْ أَنفُسَكُمْ﴾

> «**Ô les croyants ! Vous êtes responsables de vous-mêmes !...**» [*Al-Mā'idah* : 105]

C'est-à-dire attachez-vous y.

Sa parole : «**Ne questionnez qu'eux...**»
Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿فَاسْأَلُوا أَهْلَ الذِّكْرِ إِن كُنتُمْ لَا تَعْلَمُونَ﴾

«... Demandez donc aux gens du rappel si vous ne savez pas.» [*An-Naḥl* : 43]

C'est-à-dire les hommes de science parmi les gens du Livre qui sont restés droits et les hommes de science de cette communauté. Ils sont ceux qu'il faut questionner.

Sa parole : **«... asseyez-vous avec eux et ne prenez votre religion que d'eux.»**

Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿وَإِذَا رَأَيْتَ الَّذِينَ يَخُوضُونَ فِي آيَاتِنَا فَأَعْرِضْ عَنْهُمْ حَتَّىٰ يَخُوضُوا فِي حَدِيثٍ غَيْرِهِ وَإِمَّا يُنسِيَنَّكَ الشَّيْطَانُ فَلَا تَقْعُدْ بَعْدَ الذِّكْرَىٰ مَعَ الْقَوْمِ الظَّالِمِينَ﴾

«Quand tu vois ceux qui pataugent dans des discussions à propos de Nos versets, éloigne-toi d'eux jusqu'à ce qu'ils entament une autre discussion. Et si le Diable te fait oublier, alors, dès que tu te rappelles, ne reste pas avec les injustes.» [*Al-Anʿām* : 68]

Allah, exalté soit-Il, dit également :

﴿وَقَدْ نَزَّلَ عَلَيْكُمْ فِي الْكِتَابِ أَنْ إِذَا سَمِعْتُمْ آيَاتِ اللَّهِ يُكْفَرُ بِهَا وَيُسْتَهْزَأُ بِهَا فَلَا تَقْعُدُوا مَعَهُمْ حَتَّىٰ يَخُوضُوا فِي حَدِيثٍ غَيْرِهِ إِنَّكُمْ إِذًا مِّثْلُهُمْ﴾

«Dans le Livre, Il vous a déjà révélé ceci : lorsque vous entendez qu'on renie les versets d'Allah et qu'on s'en raille, ne vous asseyez point avec ceux-là jusqu'à ce qu'ils entreprennent une autre conversation. Sinon, vous serez comme eux...» [*An-Nisāʾ* : 140]

Si vous vous asseyez avec eux, vous serez alors comme eux. Il faut donc prendre garde à ne pas s'asseoir avec les gens du mal et les savants de l'égarement. Il faut s'attacher aux assises des hommes de science, ceux qui ont une *ʿaqīdah* correcte et une voie correcte. Il faut s'asseoir avec eux et profiter d'eux.

Les piliers de l'adoration

١١٨ — قال المؤلّف رحمه الله: وَاعْلَمْ أَنَّهُ مَا عُبِدَ اللَّهُ بِشَيْءٍ مِثْلِ الخَوْفِ مِنَ اللَّهِ سُبْحَانَهُ، وَطَرِيقِ الخَوْفِ وَالحُزْنِ وَالشَّفَقَاتِ وَالحَيَاءِ مِنَ اللَّهِ تَبَارَكَ وَتَعَالَى.

[118] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Et sachez qu'Allah ne sera adoré avec rien de semblable à Sa crainte, exalté soit-Il, et le chemin de la crainte, de la méfiance, de la compassion et de la pudeur envers Allah, exalté soit-Il.»

Commentaire

Sa parole : «**Et sachez qu'Allah ne sera adoré avec rien de semblable à Sa crainte, exalté soit-Il...**»

Al-ʿibādah (l'adoration) est centrée sur trois choses : la peur, l'espoir et l'amour. Ne sera considérée adoration d'Allah, exalté soit-Il, que ce qui contient ces aspects : la crainte d'Allah, exalté soit-Il, et l'espoir de Sa miséricorde. Il ne faut pas que ce soit la seule peur qui dirige les actes, au point de désespérer de la miséricorde d'Allah, ni le seul espoir, au point de se sentir à l'abri du stratagème d'Allah. De même, elle ne peut être constituée uniquement d'amour, sans peur ni espoir. Ces trois aspects sont obligatoires : la peur, l'espoir et l'amour d'Allah, exalté soit-Il.

Par conséquent, les savants disent :

> «Celui qui n'adore Allah que par peur est un *Khārijī*» parce que c'est la voie des *Khawārij*. Ils sont *aṣḥābul-waʿīd* (les gens de la menace). «Celui

qui n'adore Allah que par espoir est un *Murjiʾ*» parce que c'est la voie des *Murjiʾah*, ceux qui ne craignent pas Allah. Ils ne se reposent que sur l'espoir, alors qu'Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿أَفَأَمِنُوا مَكْرَ اللَّهِ ۚ فَلَا يَأْمَنُ مَكْرَ اللَّهِ إِلَّا الْقَوْمُ الْخَاسِرُونَ﴾

«Sont-ils à l'abri du stratagème d'Allah? Seuls les gens perdus se sentent à l'abri du stratagème d'Allah.» [Al-Aʿrāf : 99]

«Et celui qui n'adore Allah que par amour est un soufi»[299], parce que les soufis disent : «Nous n'adorons Allah ni par désir de Son Paradis, ni par peur de Son feu. Nous ne l'adorons que par amour envers Lui.»[300]

Ceci est de l'égarement. Il faut adorer Allah avec peur, espoir et amour.

Sa parole : **«... et le chemin de la crainte, de la méfiance, de la compassion et de la pudeur envers Allah, exalté soit-Il.»**

C'est-à-dire que vous devez faire preuve de pudeur envers Allah, la pudeur envers Allah étant qu'Il ne vous voit pas sur des désobéissances. Vous êtes pudiques devant les créatures de peur qu'elles vous voient commettre quelque chose qu'il ne convient pas de faire. Comment pourriez-vous ne pas faire preuve de pudeur devant Allah, c'est-à-dire qu'il ne vous voit pas sur une désobéissance?! Ceci est étonnant, comme le dit Allah, exalté soit-Il :

﴿يَسْتَخْفُونَ مِنَ النَّاسِ وَلَا يَسْتَخْفُونَ مِنَ اللَّهِ وَهُوَ مَعَهُمْ إِذْ يُبَيِّتُونَ مَا لَا يَرْضَىٰ مِنَ الْقَوْلِ﴾

«Ils cherchent à se cacher des gens, mais ils ne cherchent pas à se cacher d'Allah. Or, Il est avec eux quand ils tiennent la nuit des paroles qu'Il n'agrée pas...» [*An-Nisāʾ* : 108]

Il est donc obligatoire de faire preuve de pudeur envers Allah avant tout et d'éviter ses interdits, parce qu'Il nous voit.

299. Voir *Majmūʿ al-Fatawā* (15/21) et *Sharḥ Al-ʿAqīdah aṭ-Ṭaḥāwiyyah* de *Ibn Abī Al-ʿIzz* (p.372).
300. Voir *Madārij as-Sālikīn* (2/76 et suivantes).

Mise en garde contre les assises des soufis

١١٩ – قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ: وَاحْذَرْ أَنْ تَجْلِسَ مَعَ مَنْ يَدْعُو إِلَى الشَّوْقِ وَالمَحَبَّةِ، وَمَنْ يَخْلُو مَعَ النِّسَاءِ وَطَرِيقِ المَذْهَبِ، فَإِنَّ هَؤُلَاءِ كُلُّهُمْ عَلَى الضَّلَالَةِ.

[119] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit : «Prenez garde aux assises de ceux qui invitent à l'envie et à l'amour – ceux qui s'isolent avec les femmes – et à la voie du *madhhab*, car ils sont tous dans l'égarement.»

Commentaire

Sa parole : «**Prenez garde aux assises de ceux qui invitent à l'envie et à l'amour...**»

Ce sont les soufis. Après avoir mis en garde contre les assises des gens de la spéculation, l'auteur met en garde contre les assises avec un autre groupe égaré – celles des soufis qui adorent Allah avec des innovations et des affaires nouvellement inventées qu'Allah n'a pas légiféré et abandonnent la *Sunnah*. Au contraire, ils ne prêtent aucune attention aux *aḥādīth* et à la recherche de la science et ils mettent en garde contre la recherche de la science en disant : «La recherche de la science te préoccupe du rappel d'Allah et de l'adoration.»

C'est un égarement parce que ni l'adoration, ni le rappel d'Allah ne seront corrects s'ils ne sont pas en accord avec le *Qur'ān* et la *Sunnah*. Et ceci ne peut se faire

que par la science. C'est pour cela qu'ils se sont égarés — et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge. Ils s'abstiennent de la science et de l'apprentissage et disent aux gens : «Préoccupez-vous du rappel d'Allah et de l'adoration.» C'est le véritable égarement, parce que ni l'adoration, ni le *dhikr* (le rappel d'Allah) ne peuvent être corrects s'ils ne sont pas basés sur la science correcte et le suivi du Messager d'Allah ﷺ. Mais s'ils ne sont pas basés sur la science correcte et le suivi, ils ne seront qu'égarement. Le Prophète ﷺ a dit :

مَنْ عَمِلَ عَمَلاً لَيْسَ عَلَيْهِ أَمْرُنَا فَهُوَ رَدٌّ.

«Celui qui fait un acte que nous n'avons pas approuvé le verra rejeté.»

Comment savoir si cela a été approuvé par le Messager d'Allah ﷺ, si ce n'est par l'apprentissage ? Le Prophète ﷺ a dit :

مَنْ أَحْدَثَ فِي أَمْرِنَا هذَا مَا لَيْسَ مِنْهُ فَهُوَ رَدٌّ.

«Celui qui introduit quoi que ce soit dans notre affaire qui n'en fait pas partie le verra rejeté.» [301]

Comment savoir si c'est une innovation si on ne la réfère pas à la *Sunnah* ?

Il est donc essentiel de tout d'abord apprendre, et ne pas s'abstenir de la science et de sa recherche. La recherche de la science est meilleure que les actes d'adorations surérogatoires. Celui qui s'assoit pour réviser un sujet de la science est meilleur que celui qui accomplit la prière durant toute la nuit. Pourquoi ? Parce qu'il adorera Allah avec science et clairvoyance et parce que le savant est bénéfique pour lui-même et les autres.

Quant à l'adorateur qui prie toute la nuit et jeûne le jour, cela n'est bénéfique qu'à lui-même et n'est pas utile aux gens. Son bénéfice lui est restreint. Ainsi, si vous apprenez, vous en tirerez bénéfice et en ferez bénéficier les autres. C'est pour cette raison que le Prophète ﷺ dit à ce sujet :

فَضْلُ العَالِمِ عَلَى العَابِدِ كَفَضْلِ القَمَرِ عَلَى سَائِرِ الكَوَاكِبِ.

«Le mérite du savant sur l'adorateur est comme celle de la lune par rapport aux autres astres.» [302]

Parce que la lune illumine l'univers, les voyageurs comptent sur elle et par elle Allah régénère les fruits. Elle a d'immenses bienfaits. Quant à l'étoile, elle ne s'illumine qu'elle-même. Sa lumière lui est restreinte. Ceci est en ce qui concerne l'adorateur qui adore Allah avec science. Que dire alors de celui qui le fait avec ignorance ? Il se peut que l'acte d'adoration de celui-ci soit de l'égarement et qu'il soit rejeté. La

301. Sa référence a précédé.

302. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (5/196), *Ad-Dārimī* dans son *Sunan* (1/110, n°342), *Abū Dāwūd* dans son *Sunan* (3/317, n°3641), *At-Tirmidhī* dans son *Sunan* (5/48, n°2682), *Ibn Mājah* (1/81, n°223), *Ibn Ḥibbān* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/189, n°88), *Aṭ-Ṭaḥāwī* dans *Sharḥ Mushkil al-Āthār* (3/10, n°982) et d'autres, du *ḥadīth* de *Abū Ad-Dardā'* ؓ. *Ḥamzah al-Kanānī* le juge *ḥasan* et *Ibn Ḥibbān* et *Aṭ-Ṭaḥāwī* l'ont authentifié.

science et sa recherche sont donc essentielles. Ne soyez pas trompés par ceux qui encouragent les gens au *dhikr*, au *khurūj* (sorties), aux prières nocturnes et au jeûne et s'abstiennent de rechercher la science et de s'asseoir dans les mosquées pour rechercher la science auprès des savants.

Sa parole : «**... ceux qui s'isolent avec les femmes...**»

Parce que certains soufis ne s'abstiennent pas de l'illicite. Ils disent : «Ce n'est pas un péché pour nous, car nous sommes de ceux qui connaissent Allah.» Et ils se rendent licite le péché en disant : «Il n'y a ni interdiction, ni obligation pour nous, parce que nous avons atteint Allah, nous n'avons pas besoin d'adoration.» C'est pour cela qu'ils tombent dans l'homosexualité, la fornication et regarder l'illicite, disant : «Ce ne sont pas des péchés pour nous, parce que nous méditons les signes d'Allah.»

Ils prétendent que cela fait partie de la méditation des signes d'Allah. Le diable leur embellit les choses. Ils s'isolent avec des garçons imberbes et ils commettent le mal, et ils prétendent être des alliés d'Allah et qu'il n'y a pas de mal à ce qu'ils peuvent faire.

Regardez comment le serviteur peut arriver à ce niveau — et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge. Il ne faut donc pas s'asseoir avec ces gens.

Sa parole : «**... et à la voie du *madhhab*...**»

C'est-à-dire la voie et les pensées des soufis. Ils disent : «Vous devez avoir un *shaykh*» , un *shaykh* d'un ordre soufi qui vous prendra par la main. «Celui qui n'a pas de *shaykh*, le diable est son *shaykh*». Vous devez donc suivre un *shaykh* et prêter allégeance à son ordre soufi et ne pas en sortir. Ils ont des terminologies répugnantes. Vous devez donc prendre garde à eux. Ils invitent les gens à quitter la religion d'Allah pour celle du diable — et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge.

Sa parole : «**... car ils sont tous dans l'égarement.**»

Ces soufis, leurs gens du commun, savants, suiveurs et *mashayikh* sont tous dans l'égarement, sauf celui qui suit la *Sunnah*. Celui-là sera sur la vérité.

Allah a créé les créatures pour qu'elles L'adorent

١٢٠ — قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ أَنَّ اللَّهَ تَعَالَى دَعَا الخَلْقَ كُلَّهُمْ إِلَى عِبَادَتِهِ، وَمَنَّ مِنْ بَعْدِ ذَلِكَ عَلَى مَنْ يَشَاءُ بِالإِسْلَامِ تَفَضُّلاً مِنْهُ.

[120] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Et sachez qu'Allah, exalté soit-Il, invite toutes les créatures à Son adoration. Ensuite, Il accorde Sa faveur à qui Il veut par l'Islam.»

Commentaire

L'auteur — *raḥimahullāh* — a dit : «**Et sachez**», ô Musulmans, ô demandeurs de science et prêtez attention au fait qu'Allah a créé toute la création pour Son adoration. Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿وَمَا خَلَقْتُ الْجِنَّ وَالْإِنسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ﴾

«Je n'ai créé les *jinns* et les hommes que pour qu'ils M'adorent.»
[*Adh-Dhāriyāt* : 56]

Ceci est de l'aspect de l'information et de l'ordre. Allah le Très-Haut dit :

﴿يَا أَيُّهَا النَّاسُ اعْبُدُوا رَبَّكُمُ الَّذِي خَلَقَكُمْ وَالَّذِينَ مِن قَبْلِكُمْ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ ﴿٢١﴾ الَّذِي جَعَلَ لَكُمُ الْأَرْضَ فِرَاشًا وَالسَّمَاءَ بِنَاءً وَأَنزَلَ مِنَ السَّمَاءِ مَاءً فَأَخْرَجَ بِهِ مِنَ الثَّمَرَاتِ رِزْقًا لَّكُمْ ۖ فَلَا تَجْعَلُوا لِلَّهِ أَندَادًا وَأَنتُمْ تَعْلَمُونَ﴾

«Ô hommes ! Adorez votre Seigneur, qui vous a créés vous et ceux qui vous ont précédés. Ainsi atteindriez-vous à la piété. C'est Lui qui vous a fait la terre pour lit, et le ciel pour toit ; qui précipite la pluie du ciel et par elle fait surgir toutes sortes de fruits pour vous nourrir, ne Lui cherchez donc pas des égaux, alors que vous savez (tout cela).» [*Al-Baqarah* : 21-22]

Allah le Très-Haut dit également :

﴿يَا أَيُّهَا النَّاسُ اتَّقُوا رَبَّكُمْ ۚ إِنَّ زَلْزَلَةَ السَّاعَةِ شَيْءٌ عَظِيمٌ﴾

«Ô hommes ! Craignez votre Seigneur. Le séisme [qui précédera] l'Heure est une chose terrible.» [*Al-Ḥajj* : 1]

Allah dit :

﴿يَا أَيُّهَا النَّاسُ إِنَّ وَعْدَ اللَّهِ حَقٌّ ۖ فَلَا تَغُرَّنَّكُمُ الْحَيَاةُ الدُّنْيَا ۖ وَلَا يَغُرَّنَّكُمْ بِاللَّهِ الْغَرُورُ﴾

«Ô hommes ! La promesse d'Allah est vérité. Ne laissez pas la vie présente vous tromper, et que le grand trompeur (Satan) ne vous trompe pas à propos d'Allah !» [*Fāṭir* : 5]

Ceci s'adresse à l'ensemble de l'humanité : les croyants, les mécréants, qu'ils soient *jinns* ou humains, afin qu'ils unifient Allah dans l'adoration et ne rien adorer en dehors de Lui. Parce qu'ils n'ont aucun Seigneur en dehors de Lui, exalté soit-Il.

En général, les interpellations dans les sourates mecquoises sont : «Ô hommes !» et en général dans les sourates médinoises : «Ô les croyants !», bien que l'on puisse trouver autre que cela dans les sourates mecquoises ou médinoises. Cependant, ce qui est pris en compte est ce qui est prépondérant.

Cette interpellation indique explicitement que la seule adoration correcte est celle d'Allah, exalté soit-Il. Allah, exalté soit-Il, l'a ordonné à toute l'humanité et l'a créée pour ce but. Nul ne la mérite, ni les anges, ni les prophètes, ni les alliés (*awliyā'*), ni les vertueux, ni les *jinns*, ni les humains, ni aucune autre créature. L'adoration est le droit d'Allah sur l'ensemble des créatures.

Ainsi, l'invitation à l'adoration d'Allah est générale. Mais peu sont ceux qui y répondent parmi les serviteurs. La plupart des gens se détournent de l'adoration d'Allah. Peu sont ceux qui répondirent à cette invitation et cet ordre et obéirent à l'ordre d'Allah, Allah les guida alors et les aida en résultat de leur acceptation de l'appel d'Allah. La cause est donc du serviteur, tandis que le succès vient d'Allah. Le succès qu'accorde Allah se base sur certaines causes que fait le serviteur. Donc, si le serviteur fait la cause, Allah lui accordera le succès et lui facilitera, comme Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿إِنَّ سَعْيَكُمْ لَشَتَّىٰ ۝٤ فَأَمَّا مَنْ أَعْطَىٰ وَاتَّقَىٰ ۝٥ وَصَدَّقَ بِالْحُسْنَىٰ ۝٦ فَسَنُيَسِّرُهُ لِلْيُسْرَىٰ ۝٧ وَأَمَّا مَن بَخِلَ وَاسْتَغْنَىٰ ۝٨ وَكَذَّبَ بِالْحُسْنَىٰ ۝٩ فَسَنُيَسِّرُهُ لِلْعُسْرَىٰ﴾

> **«Vos efforts sont divergents. Celui qui donne et craint (Allah) et déclare véridique la plus belle récompense Nous lui faciliterons la voie au plus grand bonheur. Et quant à celui qui est avare, se dispense (de l'adoration d'Allah), et traite de mensonge la plus belle récompense, Nous lui faciliterons la voie à la plus grande difficulté,»** [*Al-Layl* : 4-10]

La guidée a donc une cause venant du serviteur et de même l'égarement a une cause venant du serviteur. Il est obligatoire de prendre note de ceci. Parce que certains disent : «Si Allah m'a décrété la guidée, je serai guidé et s'Il m'a décrété l'égarement, je serai égaré.» C'est une parole fausse et prendre le destin pour excuse en oubliant que les causes doivent être accomplies de sa part. Il ne sera jamais guidé sans en faire les causes. Si vous voulez des enfants, vous devez vous marier et faire la cause, qui est le mariage.

Mais si vous restiez célibataire sans vous marier, vous n'aurez jamais d'enfant. Il en est de même pour la subsistance. Si vous restez assis sans rien faire et vous reposez sur le destin, rien ne vous arrivera. Mais si vous vous levez, travaillez, faites des causes et cherchez votre subsistance, Allah vous le facilitera. Les oiseaux et les animaux ne restent pas dans leurs nids et tanières : ils sortent affamés le matin et rentrent rassasiés le soir. [303] Ils sortent chercher leur subsistance.

Il faut donc faire les causes. La guidée ne peut arriver sans cause. Et l'égarement ne peut arriver sans cause. Parce qu'Allah n'est injuste envers personne. Celui qui désire le bien, Allah lui facilite la voie du bien et lui ouvre la poitrine à cela. Quant à celui qui désire le mal, Allah lui facilitera la voie du mal et l'en récompensera pour ses penchants et ses désirs.

Le serviteur doit donc prêter attention à ce sujet parce qu'il est très fin. Il est obligatoire de faire les causes dans toutes les affaires, et la foi, la guidée et l'entrée au Paradis et en Enfer en font partie.

Sa parole : «**Ensuite, Il accorde Sa faveur à qui Il veut par l'Islam.**»

C'est-à-dire qu'Allah accorde Sa faveur, l'Islam, à qui Il veut, exalté soit-Il. Cependant, la faveur d'Allah et le fait d'en être privé a également des causes de la part du serviteur. Il est essentiel d'y prêter attention. Il ne fait pas utiliser le destin comme excuse, comme ceux qui disent :

﴿سَيَقُولُ الَّذِينَ أَشْرَكُوا لَوْ شَاءَ اللَّهُ مَا أَشْرَكْنَا وَلَا آبَاؤُنَا وَلَا حَرَّمْنَا مِن شَيْءٍ﴾

303. *'Umar ibn Al-Khaṭṭāb* ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : «*Si vous placiez correctement votre confiance en Allāh, Il subviendrait à vos besoins comme Il le fait pour les oiseaux. Ils quittent leurs nids affamés le matin et rentrent rassasiés le soir.*» Rapporté par *Aṭ-Ṭayālisī* dans son *Musnad* (n°51, 139), *Ibn Al-Mubārak* dans *Az-Zuhd* (n°559), l'*Imām Aḥmad* dans son *Musnad* (1/30, 52), *'Abd ibn Ḥumayd* dans son *Musnad* (n°10), *At-Tirmidhī* dans son *Sunan* (n°2344), *Ibn Mājah* dans son *Sunan* (n°4161) et d'autres. *Al-Ḥākim* l'a authentifié (n°7893), de même que *Ibn Ḥibbān* (n°730).

«Ceux qui ont associé diront : «Si Allah avait voulu, nous ne Lui aurions pas donné des associés, nos ancêtres non plus et nous n'aurions rien déclaré interdit.»...» [*Al-Anʿām* : 148]

Ceci est prendre le destin comme excuse, comme le fit *Iblīs* qui dit :

﴿فَبِمَا أَغْوَيْتَنِي﴾

«Puisque Tu m'as mis en erreur...» [*Al-Aʿrāf* : 16]

Il utilisa le destin comme excuse et oublia qu'il s'était enflé d'orgueil contre l'ordre d'Allah — exalté soit-Il. Pour quelle raison Allah l'égara-t-Il ? À cause de son refus et son arrogance et il fut parmi les mécréants. Il refusa de se prosterner comme Allah le lui avait ordonné. Il n'avait donc aucune preuve pour lui. La preuve fut établie contre lui et ce qui lui arriva fut la conséquence de sa désobéissance.

La position correcte vis-à-vis des Compagnons

١٢١ — قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالكَفُّ عَنْ حَرْبِ عَلِيٍّ وَمُعَاوِيَةَ وَعَائِشَةَ وَطَلْحَةَ وَالزُّبَيْرِ رَحِمَهُمُ اللَّهُ أَجْمَعِينَ وَمَنْ كَانَ مَعَهُمْ، وَلَا تُخَاصِمْ فِيهِمْ، وَكِلْ أَمْرَهُمْ إِلَى اللهِ تَبَارَكَ وَتَعَالَى، فَإِنَّ رَسُولَ اللهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ : إِيَّاكُمْ وَذِكْرَ أَصْحَابِي وَأَصْهَارِي وَأَخْتَانِي. وَقَوْلُهُ : إِنَّ اللَّهَ تَبَارَكَ وَتَعَالَى نَظَرَ إِلَى أَهْلِ بَدْرٍ فَقَالَ : اعْمَلُوا مَا شِئْتُمْ قَدْ غَفَرْتُ لَكُمْ.

[121] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Et se retenir (de commenter) le conflit qui opposa *ʿAlī* et *Muʿāwiyah*, *ʿĀʾishah*, *Ṭalḥah*, *Az-Zubayr* — qu'Allah leur fasse miséricorde à tous, ainsi qu'à ceux qui étaient avec eux, et ne discutez pas à leur sujet. Laissez leur affaire à Allah, exalté soit-Il, certes le Messager d'Allah ﷺ a dit : «*N'insultez pas mes Compagnons, ni ma belle-famille.*» et aussi : «*Certes Allah, exalté soit-Il, regarda les gens de Badr et dit : «Faites, car Je vous ai pardonné.*»»»

Commentaire

Sa parole : «**Et se retenir (de commenter) le conflit qui opposa *ʿAlī* et *Muʿāwiyah*, *ʿĀʾishah*, *Ṭalḥah*, *Az-Zubayr* — qu'Allah leur fasse miséricorde à tous...**»

Ceci est un principe important qu'il est obligatoire au Musulman d'appliquer envers les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ, les *Muhājirūn* et les *Anṣār*, ceux

qui le soutinrent, l'abritèrent, firent le *jihād* à ses côtés, sacrifièrent leurs biens et leurs vies, abandonnèrent leurs foyers et leurs terres et suivirent le Messager ﷺ : il doit les aimer et les respecter. Ils ont des mérites qu'ils sont les seuls à avoir, ils sont la meilleure génération comme le dit le Prophète ﷺ :

خَيْرُكُمْ قَرْنِي ثُمَّ الَّذِينَ يَلُونَهُمْ، ثُمَّ الَّذِينَ يَلُونَهُمْ.

«Les meilleurs d'entre vous sont ma génération, puis celle qui la suit, puis celle qui la suit.» [304]

Les Compagnons sont la meilleure génération du fait de leur accompagnement du Prophète ﷺ, leur soutien, la propagation et la transmission de sa religion à ceux qui vinrent après eux. Ils possèdent donc ce mérite que nul n'égala après eux.

C'est pour cela qu'Allah, exalté soit-Il, fit leur éloge et les a agréé, comme Il l'a mentionné dans de nombreux versets du *Qur'ān*. Allah le Très-Haut dit :

﴿لَّقَد تَّابَ اللَّهُ عَلَى النَّبِيِّ وَالْمُهَاجِرِينَ وَالْأَنصَارِ الَّذِينَ اتَّبَعُوهُ فِي سَاعَةِ الْعُسْرَةِ مِن بَعْدِ مَا كَادَ يَزِيغُ قُلُوبُ فَرِيقٍ مِّنْهُمْ ثُمَّ تَابَ عَلَيْهِمْ إِنَّهُ بِهِمْ رَءُوفٌ رَّحِيمٌ ﴿١١٧﴾ وَعَلَى الثَّلَاثَةِ الَّذِينَ خُلِّفُوا حَتَّىٰ إِذَا ضَاقَتْ عَلَيْهِمُ الْأَرْضُ بِمَا رَحُبَتْ وَضَاقَتْ عَلَيْهِمْ أَنفُسُهُمْ وَظَنُّوا أَن لَّا مَلْجَأَ مِنَ اللَّهِ إِلَّا إِلَيْهِ ثُمَّ تَابَ عَلَيْهِمْ لِيَتُوبُوا إِنَّ اللَّهَ هُوَ التَّوَّابُ الرَّحِيمُ﴾

«Allah a accueilli le repentir du Prophète, celui des *Muhājirūn* et des *Anṣār* qui l'ont suivi à un moment difficile, après que les cœurs d'un groupe d'entre eux étaient sur le point de dévier. Puis Il accueillit leur repentir car Il est Compatissant et Miséricordieux à leur égard. Et [Il accueillit le repentir] des trois qui étaient restés à l'arrière si bien que, toute vaste qu'elle fût, la terre leur paraissait exiguë ; ils se sentaient à l'étroit, dans leur propre personne et ils pensaient qu'il n'y avait d'autre refuge d'Allah qu'auprès de Lui. Puis Il agréa leur repentir pour qu'ils reviennent [à Lui], car Allah est l'accueillant au repentir, le Miséricordieux.» [*At-Tawbah* : 117-118]

Puis Il a dit :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ وَكُونُوا مَعَ الصَّادِقِينَ﴾

«Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et soyez avec les véridiques.» [*At-Tawbah* : 119]

Soyez avec ceux qui sont véridiques en paroles et actes signifie soyez avec les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ.

Allah le Très-Haut dit :

304. Sa référence a précédé.

﴿وَالسَّابِقُونَ الْأَوَّلُونَ مِنَ الْمُهَاجِرِينَ وَالْأَنصَارِ وَالَّذِينَ اتَّبَعُوهُم بِإِحْسَانٍ رَّضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا عَنْهُ وَأَعَدَّ لَهُمْ جَنَّاتٍ تَجْرِي تَحْتَهَا الْأَنْهَارُ خَالِدِينَ فِيهَا أَبَدًا ۚ ذَٰلِكَ الْفَوْزُ الْعَظِيمُ﴾

«Les tout premiers [croyants] parmi les *Muhājirūn* et les *Anṣār* et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement, Allah les agrée, et ils L'agréent. Il a préparé pour eux des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, et ils y demeureront éternellement. Voilà l'énorme succès !» [*At-Tawbah* : 100]

Allah dit :

﴿لَّقَدْ رَضِيَ اللَّهُ عَنِ الْمُؤْمِنِينَ إِذْ يُبَايِعُونَكَ تَحْتَ الشَّجَرَةِ فَعَلِمَ مَا فِي قُلُوبِهِمْ فَأَنزَلَ السَّكِينَةَ عَلَيْهِمْ وَأَثَابَهُمْ فَتْحًا قَرِيبًا﴾

«Allah a très certainement agréé les croyants quand ils t'ont prêté le serment d'allégeance sous l'arbre. Il a su ce qu'il y avait dans leurs cœurs, et a fait descendre sur eux la quiétude, et Il les a récompensés par une victoire proche.» [*Al-Fatḥ* : 18]

Allah, exalté soit-Il, dit aussi :

﴿مُّحَمَّدٌ رَّسُولُ اللَّهِ ۚ وَالَّذِينَ مَعَهُ أَشِدَّاءُ عَلَى الْكُفَّارِ رُحَمَاءُ بَيْنَهُمْ ۖ تَرَاهُمْ رُكَّعًا سُجَّدًا﴾

«*Muḥammad* est le Messager d'Allah. Et ceux qui sont avec lui sont durs envers les mécréants, miséricordieux entre eux. Tu les vois inclinés, prosternés...» [*Al-Fatḥ* : 29]

Jusqu'à la fin de la sourate *Al-Fatḥ*. Ceci est à propos des Compagnons.

Lorsqu'Allah mentionna le butin dans la sourate *Al-Ḥashr*, Il dit :

﴿مَّا أَفَاءَ اللَّهُ عَلَىٰ رَسُولِهِ مِنْ أَهْلِ الْقُرَىٰ فَلِلَّهِ وَلِلرَّسُولِ وَلِذِي الْقُرْبَىٰ وَالْيَتَامَىٰ وَالْمَسَاكِينِ وَابْنِ السَّبِيلِ كَيْ لَا يَكُونَ دُولَةً بَيْنَ الْأَغْنِيَاءِ مِنكُمْ ۚ وَمَا آتَاكُمُ الرَّسُولُ فَخُذُوهُ وَمَا نَهَاكُمْ عَنْهُ فَانتَهُوا ۚ وَاتَّقُوا اللَّهَ ۖ إِنَّ اللَّهَ شَدِيدُ الْعِقَابِ ۝ لِلْفُقَرَاءِ الْمُهَاجِرِينَ الَّذِينَ أُخْرِجُوا مِن دِيَارِهِمْ وَأَمْوَالِهِمْ يَبْتَغُونَ فَضْلًا مِّنَ اللَّهِ وَرِضْوَانًا وَيَنصُرُونَ اللَّهَ وَرَسُولَهُ ۚ أُولَٰئِكَ هُمُ الصَّادِقُونَ﴾

«Le butin provenant [des biens] des habitants des cités, qu'Allah a accordé sans combat à Son Messager, appartient à Allah, au Messager, aux proches parents, aux orphelins, aux pauvres et au voyageur en détresse, afin que cela ne circule pas parmi les seuls riches d'entre vous. Prenez ce que le Messager vous donne; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en; et craignez Allah car Allah est dur en punition. [Il appartient aussi] aux émigrés besogneux qui ont

été expulsés de leurs demeures et de leurs biens, tandis qu'ils recherchaient une grâce et un agrément d'Allah, et qu'ils portaient secours à (la cause d') Allah et à Son Messager. Ceux-là sont les véridiques.» [*Al-Ḥashr* : 7-8]

Puis, il mentionna les *Anṣār* :

﴿وَالَّذِينَ تَبَوَّءُوا الدَّارَ وَالْإِيمَانَ مِن قَبْلِهِمْ يُحِبُّونَ مَنْ هَاجَرَ إِلَيْهِمْ وَلَا يَجِدُونَ فِي صُدُورِهِمْ حَاجَةً مِّمَّا أُوتُوا وَيُؤْثِرُونَ عَلَىٰ أَنفُسِهِمْ وَلَوْ كَانَ بِهِمْ خَصَاصَةٌ ۚ وَمَن يُوقَ شُحَّ نَفْسِهِ فَأُولَٰئِكَ هُمُ الْمُفْلِحُونَ ۝٩ وَالَّذِينَ جَاءُوا مِن بَعْدِهِمْ يَقُولُونَ رَبَّنَا اغْفِرْ لَنَا وَلِإِخْوَانِنَا الَّذِينَ سَبَقُونَا بِالْإِيمَانِ وَلَا تَجْعَلْ فِي قُلُوبِنَا غِلًّا لِّلَّذِينَ آمَنُوا رَبَّنَا إِنَّكَ رَءُوفٌ رَّحِيمٌ﴾

«Il [appartient également] à ceux qui, avant eux, se sont installés dans le pays et dans la foi, qui aiment ceux qui émigrent vers eux, et ne ressentent dans leurs cœurs aucune envie pour ce que [ces immigrés] ont reçu, et qui [les] préfèrent à eux-mêmes, même s'il y a pénurie chez eux. Quiconque se prémunit contre sa propre avarice, ceux-là sont ceux qui réussissent. Et [il appartient également] à ceux qui sont venus après eux en disant : «Seigneur, pardonne-nous, ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi; et ne mets dans nos cœurs aucune rancœur pour ceux qui ont cru. Seigneur, Tu es Compatissant et Très Miséricordieux».» [*Al-Ḥashr* : 9-10]

C'est la position que doivent avoir les Musulmans à l'égard des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ, qu'ils disent :

﴿رَبَّنَا اغْفِرْ لَنَا وَلِإِخْوَانِنَا الَّذِينَ سَبَقُونَا بِالْإِيمَانِ وَلَا تَجْعَلْ فِي قُلُوبِنَا غِلًّا لِّلَّذِينَ آمَنُوا رَبَّنَا إِنَّكَ رَءُوفٌ رَّحِيمٌ﴾

«... «Seigneur, pardonne-nous, ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi; et ne mets dans nos cœurs aucune rancœur pour ceux qui ont cru. Seigneur, Tu es Compatissant et Très Miséricordieux».» [*Al-Ḥashr* : 10]

Il y a de nombreux *aḥādīth* dans la *Sunnah*, dont :

لَا تَسُبُّوا أَصْحَابِي، فَوَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ لَوْ أَنَّ أَحَدَكُمْ أَنْفَقَ مِثْلَ أُحُدٍ ذَهَبًا مَا بَلَغَ مُدَّ أَحَدِهِمْ وَلَا نَصِيفَهُ.

«N'insultez pas mes Compagnons. Par Celui qui détient mon âme dans sa main, si vous dépensiez une montagne d'or aussi grande que Uḥud en aumône, elle représenterait moins que le mudd de l'un d'entre eux, ni même la moitié d'un mudd.» [305]

305. Sa référence a précédé.

Si l'un de ceux qui vinrent après eux, même s'il s'agissait d'un *Tābiʿī*, dépensait en aumône l'équivalent de la montagne de *Uḥud* en or pur, sincèrement, recherchant par cela le Visage d'Allah, cela n'aurait pas était équivalent en récompense à ce qu'un Compagnon aurait reçu en donnant un *mudd* d'orge ou de dattes en aumône, ou même la moitié d'un *mudd*. Une montagne d'or aussi grande que *Uḥud* de la part de quelqu'un d'autre que les Compagnons n'est pas équivalente au *mudd* de l'un d'entre eux. Pourquoi ? Du fait de leur mérite ﷺ.

Ainsi, la position que doit adopter le Musulman en ce qui concerne les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ est de les respecter, demander qu'ils soient agrées, les prendre comme modèle, les suivre et défendre leur honneur. C'est la position du Musulman par rapport aux Compagnons du Messager d'Allah ﷺ.

Les aimer fait partie de l'amour du Messager. Ainsi celui qui aime le Messager d'Allah ﷺ doit aimer ses Compagnons et celui qui déteste les Compagnons déteste le Messager d'Allah ﷺ. Le Prophète ﷺ a dit :

مَنْ أَحَبَّهُمْ فَبِحُبِّي أَحَبَّهُمْ.

«Celui qui les aime le fait par amour envers moi.» [306]

En ce qui concerne le sujet auquel le *shaykh* — *raḥimahullāh* — fait référence, à savoir de ne pas discuter de ce qui arriva entre les Compagnons. En tant qu'individus, les Compagnons sont comme les autres humains qui commettent des erreurs. Cependant, leur intention était sincère, leur but était le bien et leurs objectifs étaient louables. Quiconque possède un atome de foi ne doutera pas de cela, ni n'accusera le moindre d'entre eux.

Cependant, lorsque la *fitnah* arriva — et nul ne contrôle les *fitan*, nous demandons à Allah d'être préservé des *fitan* — à leur époque du fait du juif *ʿAbdullāh ibn Sabāʾ* qui extériorisa l'Islam et commença à diffamer le Calife du Messager d'Allah ﷺ, *ʿUthmān*, et la racaille, ainsi que ceux qui aimaient le mal et le chaos, et qui se joignirent à lui. Et nulle époque n'est préservée de tels individus.

Si les gens trouvent quelqu'un pour les guider au mal, ils se joindront à lui, sauf celui à qui Allah fait miséricorde. Parce qu'ils aiment les imbécillités, la tourmente, la confusion, parler sur les dirigeants, la corruption des affaires et la division. Ceci peut être trouvé chez les gens. Donc, s'ils voient quelqu'un qui les invite à cela, ils se joindront à lui !

Et c'est ce que firent ceux qui joignirent ce juif. Les Musulmans étaient une seule nation, sous un Calife, *ʿUthmān* ﷺ — le troisième Calife bien guidé. Puis cette répugnante personne les influença et il en résulta que *ʿUthmān* ﷺ — le Calife du Messager

306. Il a été rapporté par un nombre de Compagnons, dont *ʿAbdullāh ibn Al-Mughaffal* ﷺ. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (4/87, 5/84), *Al-Bukhārī* dans *At-Tārīkh al-Kabīr* (5/131) et *At-Tirmidhī* dans son *Sunan* (5/696, n°3862). *Ibn Ḥibbān* l'a authentifié (1/244, n°7256). Et aussi d'après *Abū Hurayrah* ﷺ, rapporté par *Aṭ-Ṭabarānī* dans *Al-Muʿjam al-Awsaṭ* (1/298, n°999). *Al-Haythamī* a dit dans *Majmaʿ az-Zawāʾid* (10/39) : «Ses rapporteurs sont ceux du *ṣaḥīḥ*, sauf *Aḥmad ibn Ḥātim* et il est de confiance.»

d'Allah ﷺ, le commandeur des croyants et le troisième des Califes bien guidés, fut assassiné.

Lorsque *ʿUthmān* fut tué, la *fitnah* éclata chez les Musulmans et les Musulmans devinrent furieux de ceci et voulurent se venger des coupables. De là, l'incident de *Al-Jamal* (le chameau) arriva entre les Compagnons qui voulaient l'application du talion aux assassins de *ʿUthmān*. Ils sortirent de *Al-Madīnah*. Pendant ce temps, allégeance fut prêtée au commandeur des croyants, *ʿAlī ibn Abī Ṭālib* qui succéda à *ʿUthmān* ﷺ. Serment lui fut prêté et il devint le quatrième des Califes bien guidés. Il fut demandé à *ʿAlī* de pratiquer le talion contre ces gens, et les Compagnons qui étaient sortis de *Al-Madīnah*, dont la Mère des Croyants, *ʿĀʾishah*, négocièrent avec *ʿAlī* pour qu'il leur remette les assassins. Mais il fut incapable de le faire parce qu'ils s'étaient infiltrés dans son armée, causant la *fitnah*.

Pendant ce temps, *ʿAlī* et ses frères *Ṭalḥah*, *Az-Zubayr* et *ʿĀʾishah* et ceux qui étaient venus de *Al-Madīnah* s'étaient endormis réconciliés. Mais ces personnes, sentant la réconciliation entre les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ et l'éloignement du combat, attisèrent la *fitnah*, montrèrent de l'animosité, lancèrent des escarmouches et poussèrent des cris au milieu de l'armée et les Compagnons crurent que la guerre avait commencé. Ainsi, la bataille de l'incident du Chameau eut lieu sans que les Compagnons n'aient l'intention de combattre. Ceux qui étaient derrière cela étaient les mêmes qui avaient assassiné *ʿUthmān* ﷺ et certains Compagnons furent tués lors de cet incident et il prit fin.

Puis *Muʿāwiyah ibn Abī Sufyān* رضي الله عنهما au *Shām* et les gens du *Shām* se levèrent pour demander l'application du talion pour la mort de *ʿUthmān*. Encore une fois, le groupe égaré complota et provoqua les troubles et la bataille de *Ṣiffīn* entre *ʿAlī* et *Muʿāwiyah* eut lieu. Les causes en furent ces transgresseurs et égarés qui poussèrent à la *fitnah* entre les Musulmans. À la fin, *ʿAlī* ﷺ tomba martyr aux mains des *Khawārij* qui s'étaient révoltés contre *ʿUthmān*. Ils lui ajoutèrent *ʿAlī* et le tuèrent. Leur but n'était pas la justice et l'équité, mais plutôt la rancune et la vengeance. Ils voulaient tuer *Muʿāwiyah*, *ʿAmr ibn Al-ʿĀṣ* et *ʿAlī ibn Abī Ṭālib*. Cependant Allah sauva *Muʿāwiyah* et *ʿAmr ibn Al-ʿĀṣ*, alors que le décret d'Allah fut accompli pour *ʿAlī* et il tomba martyr ﷺ.

Il est donc obligatoire au Musulman de s'abstenir de ces affaires, ne pas s'y plonger, ni les mentionner, sauf dans le but de chercher des excuses et de demander le pardon pour les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ. Il doit savoir qu'ils sont des *mujtahidūn* et que celui qui avait raison parmi eux aura deux récompenses et celui qui se sera trompé en aura une seule.

Et ils ont de grands mérites qui compenseraient les erreurs commises par certains d'entre eux, parce qu'ils sont les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ, comme il est rapporté dans le *ḥadīth* :

أَنَّ اللَّهَ – سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى – اطَّلَعَ عَلَى أَهْلِ بَدْرٍ، فَقَالَ : اعْمَلُوا مَا شِئْتُمْ فَقَدْ غَفَرْتُ لَكُمْ.

«Allah — exalté soit-Il — regarda les gens de Badr et dit : «Faites ce que vous voulez, Je vous ai pardonné.»» [307]

Dans tous les cas, ils sont pardonnés. Le pardon est établi pour eux, pour celui qui avait raison et pour celui qui avait tort, car ce dernier ne l'avait pas fait intentionnellement. Ils se trompèrent dans des efforts de déduction. Il est donc obligatoire au Musulman de ne jamais se plonger dans ces affaires. Il ne doit jeter la faute sur aucun des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ. Au contraire, il doit leur chercher des excuses, demander le pardon et la miséricorde pour eux afin d'être parmi ceux dont parle Allah :

﴿وَالَّذِينَ جَاءُوا مِن بَعْدِهِمْ يَقُولُونَ رَبَّنَا اغْفِرْ لَنَا وَلِإِخْوَانِنَا الَّذِينَ سَبَقُونَا بِالْإِيمَانِ وَلَا تَجْعَلْ فِي قُلُوبِنَا غِلًّا لِّلَّذِينَ آمَنُوا رَبَّنَا إِنَّكَ رَءُوفٌ رَّحِيمٌ﴾

> **«Et [il appartient également] à ceux qui sont venus après eux en disant : «Seigneur, pardonne-nous, ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi ; et ne mets dans nos cœurs aucune rancœur pour ceux qui ont cru. Seigneur, Tu es Compatissant et Très Miséricordieux».»** [*Al-Ḥashr* : 10]

Certes, quelques insensés ont enregistré des cassettes qui contiennent ces affaires et ce qui eut lieu entre les Compagnons. Ils ont édité ces cassettes que les gens font circuler. Il ne peut s'agir que :

- d'ignorants qui n'ont pas étudié la *'aqīdah*,
- soit de personnes qui ne sont pas objectives et souhaitent propager la rancœur envers les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ.

Les Musulmans doivent prendre garde à ces cassettes et à leurs semblables. Ils doivent prendre garde aux complots des chiites, à leurs insultes à l'encontre des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ et aux fautes qu'ils leur attribuent. Les Musulmans doivent donc prendre garde à cela afin de ne pas faire partie de ceux qui seront perdants et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge.

307. Sa référence a précédé.

Honorer le sang et les biens des Musulmans

١٢٢ – قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ رَحِمَكَ اللَّهُ أَنَّهُ لَا يَحِلُّ مَالُ امْرِئٍ مُسْلِمٍ إِلَّا بِطِيبَةٍ مِنْ نَفْسِهِ، وَإِنْ كَانَ مَعَ رَجُلٍ مَالٌ حَرَامٌ فَقَدْ ضَمِنَهُ، لَا يَحِلُّ لِأَحَدٍ أَنْ يَأْخُذَ مِنْهُ شَيْئاً إِلَّا بِإِذْنِهِ، فَإِنَّهُ عَسَى أَنْ يَتُوبَ هَذَا فَيُرِيدَ أَنْ يَرُدَّهُ عَلَى أَرْبَابِهِ فَأَخَذْتَ حَرَاماً.

[122] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit : «Et sachez qu'il n'est pas licite de prendre les biens du Musulman, sauf de son plein gré. Même si quelqu'un a des biens illicites, son Islam en garantit la sécurité. Il n'est permis à personne d'en prendre quoi que ce soit sans sa permission parce qu'il se peut qu'il se repente et souhaite le rendre à son propriétaire alors que vous auriez pris quelque chose d'illicite.»

Commentaire

Sa parole : «**Et sachez qu'il n'est pas licite de prendre les biens du Musulman, sauf de son plein gré.**»

Il fait partie du fait de respecter les Musulmans que leur sang, leurs biens et leur honneur sont sacrés. Car celui qui embrasse l'Islam, son sang, ses biens et son honneur deviennent protégés par l'Islam. Il n'est pas permis de transgresser le Musulman. Le Prophète ﷺ a dit :

كُلُّ الْمُسْلِمِ عَلَى الْمُسْلِمِ حَرَامٌ : دَمُهُ، وَمَالُهُ، وَعِرْضُهُ.

«Tout ce qui appartient au Musulman est sacré : son sang, ses biens et son honneur.» [308]

Il dit durant son sermon d'adieu :

إِنَّ دِمَاءَكُمْ وَأَمْوَالَكُمْ وَأَعْرَاضَكُمْ حَرَامٌ عَلَيْكُمْ، كَحُرْمَةِ يَوْمِكُمْ هَذَا.

«Certes votre sang, vos biens et votre honneur vous sont sacrés, comme ce jour est sacré.»

C'est-à-dire le Jour du sacrifice.

فِي شَهْرِكُمْ هَذَا ...

«... comme ce mois est sacré...»

C'est-à-dire le mois de *Dhūl-Ḥijjah*.

فِي بَلَدِكُمْ هَذَا.

«... comme cet endroit est sacré.» [309]

C'est-à-dire *Makkah*.

Le sang, les biens et l'honneur du Musulman sont donc sacrés. Il n'est donc pas permis de transgresser les biens du Musulman ou de les prendre, si ce n'est de son plein gré. S'il donne quoi que ce soit de ses biens, cela sera licite. Mais le lui prendre de force ou sans qu'il ne l'accorde de son plein gré ou par usurpation ou par vol ou par tromperie est illicite, parce qu'il est sacré tout comme son sang et son honneur. Ceci est mentionné par Allah dans Sa parole :

﴿وَلَا تَأْكُلُوا أَمْوَالَكُم بَيْنَكُم بِالْبَاطِلِ﴾

«Et ne dévorez pas mutuellement et illicitement vos biens...» [*Al-Baqarah* : 188]

Allah le Très-Haut dit :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا تَأْكُلُوا أَمْوَالَكُم بَيْنَكُم بِالْبَاطِلِ إِلَّا أَن تَكُونَ تِجَارَةً عَن تَرَاضٍ مِّنكُمْ﴾

«Ô les croyants ! Que les uns d'entre vous ne mangent pas les biens des autres illégalement. Mais qu'il y ait du négoce (légal), entre vous, par consentement mutuel...» [*An-Nisā'* : 29]

Malheureusement, nombreux sont ceux qui ne prennent pas cela en considération. Soit il tue son frère Musulman pour prendre ses biens ou les prend par vol ou par brigandage, tromperie et duperie dans la vente et l'achat. Ceci ne le dérange pas, il prend donc les biens de son frère injustement, sans qu'il ne les lui ait donné de son

308. Sa référence a précédé.

309. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/30, n°67) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1305, n°1679), du *ḥadīth* de *Abū Bakrah* ﷺ.

plein gré. Tout ceci est illicite et fait partie des grands péchés.

Sa parole : «**Même si quelqu'un a des biens illicites, son Islam en garantit la sécurité.**»

S'il a pris les biens de son frère injustement, d'une quelconque manière illégale, il en devient garant jusqu'à ce qu'il les rende à leur propriétaire, ce qu'il est obligatoire de faire avant la mort. Sinon le propriétaire sera compensé au Jour de la résurrection. Il prendra de ses bonnes actions jusqu'à ce qu'il se puisse qu'il n'en reste plus, puis les mauvaises actions de l'oppressé lui seront données et il sera jeté au feu — et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge.

Ainsi, les biens du Musulman, même s'il se les a reçu par usurpation, transaction illicite, de force ou par vol, sont garantis. Il devra les rendre ici bas ou dans l'Au-delà. Prêtez donc attention à cela, c'est un dépôt pour vous et vous devrez le rendre dans ce monde ou l'Au-delà. Et le rendre dans cette vie vous sera plus aisé que dans l'Au-delà.

Sa parole : «**... parce qu'il se peut qu'il se repente et souhaite le rendre à son propriétaire alors que vous auriez pris quelque chose d'illicite.**»

Il ne vous est donc pas permis de prendre quoi que ce soit tout en sachant que c'est illicite et provient de biens illicites pour les raisons suivantes :

La première : vous savez que c'est illicite. Comment pourriez-vous le rendre licite, alors que vous savez que c'est illicite et que cela n'appartient pas à cette personne ?

La seconde : si l'oppresseur se repent et souhaite rendre le bien que vous lui avez pris, il ne sera pas capable de le faire.

La troisième : vous serez son associé dans le crime et la transgression.

Prendre l'illicite et le douteux

١٢٣ – قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالمكَاسِبُ مَا بَانَ لَكَ صِحَّتُهُ فَهُوَ مُطْلَقٌ، إِلَّا مَا ظَهَرَ فَسَادُهُ، وَإِنْ كَانَ فَاسِداً يَأْخُذُ مِنَ الفَسَادِ مُمْسِكَةَ نَفْسِهِ، وَلَا تَقُولُ : أَتْرُكُ المكَاسِبَ وَآخُذُ مَا أَعْطَوْنِي، لَمْ يَفْعَلْ هَذَا الصَّحَابَةُ وَلَا العُلَمَاءُ إِلَى زَمَانِنَا هَذَا، وَقَالَ عُمَرُ بْنُ الخَطَّابِ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ : كَسْبٌ فِيهِ بَعْضُ الدَّنِيَّةِ خَيْرٌ مِنَ الحَاجَةِ إِلَى النَّاسِ.

[123] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit : «Les revenus qui apparaissent licites ne sont pas restreints, sauf ceux qui sont clairement illicites. S'ils sont illicites, il ne faut en prendre que ce qui est nécessaire. Ne dites pas : «Je ne travaillerai pas et me contenterai de ce qu'on me donnera.» Ni les Compagnons, ni les savants jusqu'à notre époque ne le firent. *ʿUmar ibn Al-Khaṭṭāb* رضي الله عنه a dit : «Un salaire qui contient quelque chose d'ignoble est meilleur que de mendier.» [310]

Commentaire

Sa parole : «**Les revenus qui apparaissent licites...**» Le Prophète ﷺ a dit :

إِنَّ الحَلَالَ بَيِّنٌ وَإِنَّ الحَرَامَ بَيِّنٌ وَبَيْنَهُمَا أُمُورٌ مُشْتَبِهَاتٌ لَا يَعْلَمُهُنَّ كَثِيرٌ مِنَ النَّاسِ، فَمَنِ اتَّقَى الشُّبُهَاتِ فَقَدِ اسْتَبْرَأَ لِدِينِهِ وَعِرْضِهِ.

«Certes, le licite est clair et l'illicite est clair. Mais entre les deux certaines affaires

310. Rapporté par *Ibn Abī Ad-Dunyā* dans *Iṣlāḥ al-Māl* (n°321).

sont ambiguës que peu de personnes ne reconnaissent. Celui qui se préserve des choses ambiguës préserve sa religion et son honneur.» [311]

Ce qui est licite est clair et doit être pris parce que la règle de base concernant les transactions est la permissibilité, sauf ce dont l'illicite a été prouvé. De même, l'illicite est clair. Allah le Très-Haut dit :

﴿حُرِّمَتْ عَلَيْكُمُ الْمَيْتَةُ وَالدَّمُ وَلَحْمُ الْخِنزِيرِ وَمَا أُهِلَّ لِغَيْرِ اللَّهِ بِهِ﴾

«Vous sont interdits la bête trouvée morte, le sang, la chair de porc, ce sur quoi on a invoqué un autre nom que celui d'Allah...» [*Al-Mā'idah* : 3]

De même, les jeux de hasard et les substance enivrantes sont illicites, du fait du texte coranique s'y rapportant. Le vol, l'usurpation et la consommation injuste des biens des gens sont interdits. Cette interdiction est claire. Mais les choses ambiguës sont celles dont on ne sait pas si elles sont licite ou illicite du fait de l'apparente opposition des preuves à leur sujet. Il faut donc se retenir à leur sujet jusqu'à ce que leur situation devienne claire. Voilà la règle stipulée par le Messager d'Allah ﷺ et il est très clair. Et c'est ce que veut dire l'auteur par : «**... sauf ceux qui sont apparemment illicites.**»

Sa parole : «**S'ils sont illicites, il ne faut en prendre que ce qui est nécessaire.**»

C'est un sujet de nécessité. Celui qui craint pour sa vie s'il ne mange pas, pourra manger de ce qu'il a pour le maintenir en vie, même si cela fait partie des biens de quelqu'un d'autre, est un bien illicite, une bête morte et ainsi de suite. Il peut en manger par nécessité afin qu'il ne meure pas. Allah le Très-Haut dit :

﴿إِنَّمَا حَرَّمَ عَلَيْكُمُ الْمَيْتَةَ وَالدَّمَ وَلَحْمَ الْخِنزِيرِ وَمَا أُهِلَّ بِهِ لِغَيْرِ اللَّهِ ۖ فَمَنِ اضْطُرَّ غَيْرَ بَاغٍ وَلَا عَادٍ فَلَا إِثْمَ عَلَيْهِ ۚ إِنَّ اللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ﴾

«Certes, Il vous interdit la chair d'une bête morte, le sang, la viande de porc et ce sur quoi on a invoqué un autre qu'Allah. Il n'y a pas de péché sur celui qui est contraint sans toutefois abuser ni transgresser, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux.» [*Al-Baqarah* : 173]

Ne prenez donc de la nourriture illicite que la quantité qui vous maintiendra en vie et abstenez-vous du reste. Allah le Très-Haut dit :

﴿وَقَدْ فَصَّلَ لَكُم مَّا حَرَّمَ عَلَيْكُمْ إِلَّا مَا اضْطُرِرْتُمْ﴾

311. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/28, n°58) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1219, n°1599), d'après *An-Nu'mān ibn Bashīr* ﷺ.

«... Alors qu'Il vous a détaillé ce qu'Il vous a interdit, à moins que vous ne soyez contraints d'y recourir...» [*Al-Anʿām* : 119]

Il n'y a donc pas d'interdiction en cas de contrainte.

Sa parole : «**Ne dites pas : «Je ne travaillerai pas et me contenterai de ce qu'on me donnera.»**»

Certains disent : «Je place ma confiance en Allah, je vais rester à adorer et à rechercher la science et les gens subviendront à mes besoins.» Ceci n'est pas permis. Au contraire, vous devez chercher une subsistance suffisante pour vous, votre épouse, vos enfants et votre foyer. Vous devez chercher la subsistance et cela fait partie de l'adoration. Ne restez donc pas assis en espérant l'aumône des gens. Il faut que vous cherchiez votre subsistance.

Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿وَتَزَوَّدُوا فَإِنَّ خَيْرَ الزَّادِ التَّقْوَىٰ﴾

«... Et prenez vos provisions ; mais vraiment la meilleure provision est la piété...» [*Al-Baqarah* : 197]

Sa parole : «**Ni les Compagnons, ni les savants jusqu'à notre époque ne le firent.**»

Aucun Compagnon du Messager d'Allah ﷺ ne restait les bras croisés sans rechercher sa subsistance et convoitant ce que possédaient les gens et ils étaient les plus pieux de cette communauté. En fait, ils étaient les plus dévoués à Allah, exalté soit-Il, et ils travaillaient. Certains étaient fermiers et d'autres commerçants, dans l'achat et la vente. Parmi eux *Abū Bakr*, *Az-Zubayr ibn Al-ʿAwām*, *ʿAbd Ar-Rahmān ibn ʿAwf* et *ʿUthmān ibn ʿAffān*. Ceux qui étaient riches vendaient et achetaient et ils étaient les meilleurs des Compagnons et ils dépensaient dans le sentier d'Allah et équipaient les armées avec leur argent. Ils ne délaissaient pas la recherche de subsistance.

Abū Bakr vendait, achetait et aidait le Messager d'Allah ﷺ depuis le début de la prophétie à *Makkah*. Il ﷺ l'aidait de ses biens et ses contributions sont bien connues. Il nourrissait les pauvres, achetait les esclaves qui se faisaient châtier et les libérait, comme *Bilāl* et d'autres. Il n'abandonna pas le travail en disant : «Je vais m'asseoir et adorer Allah, je suis l'un des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ !»

Sa parole : «***ʿUmar ibn Al-Khaṭṭāb*** ﷺ **a dit : «Un salaire qui contient quelque chose d'ignoble est meilleur que de mendier.»**»

Il est meilleur pour vous de vous engager dans une profession qui contient quelque chose d'abject comme la pose de ventouses et d'en gagner votre vie que de demander aux gens et de s'humilier.

Celui qui peut et celui qui ne peut diriger la prière

١٢٤ – قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالصَّلَوَاتُ الخَمْسُ جَائِزَةٌ خَلْفَ مَنْ صَلَّيْتَ خَلْفَهُ، إِلَّا أَنْ يَكُونَ جَهْمِيًّا، فَإِنَّهُ مُعَطِّلٌ، وَإِنْ صَلَّيْتَ خَلْفَهُ فَأَعِدْ صَلَاتَكَ، وَإِنْ كَانَ إِمَامُكَ يَوْمَ الجُمُعَةِ جَهْمِيًّا وَهُوَ سُلْطَانٌ فَصَلِّ خَلْفَهُ، وَأَعِدْ صَلَاتَكَ، وَإِنْ كَانَ إِمَامُكَ مِنَ السُّلْطَانِ وَغَيْرِهِ صَاحِبَ سُنَّةٍ فَصَلِّ خَلْفَهُ وَلَا تُعِدْ صَلَاتَكَ.

[124] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit : «Et il est permis d'accomplir les cinq prières derrière qui que ce soit, sauf le *Jahmī*, car certes il nie les Noms et Attributs d'Allah. Si vous priez derrière lui, recommencez votre prière. Et si l'*imām* de la prière du vendredi est un *Jahmī* et votre dirigeant, priez derrière lui et recommencez votre prière. Mais si l'*imām* est le dirigeant ou autre que lui et est sur la *Sunnah*, priez derrière lui et ne recommencez pas votre prière.»

Commentaire

Sa parole : **«Et il est permis d'accomplir les cinq prières derrière qui que ce soit...»**

C'est le sujet de l'imamat dans la prière. Qui est qualifié pour être *imām* ? Et qui est celui dont l'imamat est invalide ?

Premièrement : si l'*imām* est le dirigeant, il faut accomplir la prière derrière lui comme suit, sans prendre en compte certaines de ses pratiques qui peuvent comprendre des péchés ou des oppositions, tant qu'il n'est pas sorti de la religion. Parce que le Prophète ﷺ ordonna d'accomplir la prière derrière eux pour le bien de l'union et éviter la division. Quels que soient les péchés ou la désobéissance dans lesquels il a pu tomber, tant que cela n'atteint pas le degré de la mécréance, la prière doit toujours être accomplie derrière lui pour le bien de l'union, et en particulier la prière du vendredi, celle des deux fêtes et de même les cinq prières quotidiennes. Mais si le dirigeant est un *Jahmī*, accomplissez la prière derrière lui, puis recommencez-la.

Deuxièmement : si l'*imām* pécheur n'est pas le dirigeant, les savants ont deux avis à son sujet :

Le premier : certains savants stipulent *al-ʿadālah* (la rectitude, l'intégrité et l'honnêteté) comme condition (à l'imamat). Donc, d'après eux, la prière n'est pas valable derrière un pécheur qui commet des grands péchés inférieurs au polythéisme. Ils disent qu'il ne faut pas accomplir la prière derrière lui parce qu'il n'est pas intègre et il ne devrait pas être désigné comme *imām*.

Le second : tant qu'il est un Musulman dont la prière accomplie seul est valide, alors la prière accomplie derrière lui l'est également. Il faut ainsi accomplir la prière derrière tout Musulman, même s'il commet des péchés inférieurs au polythéisme et à la mécréance. Il faut prier derrière lui. C'est le sens apparent de la parole de l'auteur.

L'intérêt de savoir où est enterré le Prophète ﷺ

١٢٥ — قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ: وَالإِيمَانُ بِأَنَّ أَبَا بَكْرٍ وَعُمَرَ رَحْمَةُ اللَّهُ عَلَيْهِمَا فِي حُجْرَةِ عَائِشَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا مَعَ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَدْ دُفِنَا هُنَالِكَ مَعَهُ، فَإِذَا أَتَيْتَ القَبْرَ فَالتَّسْلِيمُ عَلَيْهِمَا بَعْدَ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ وَاجِبٌ.

[125] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Et croire que *Abū Bakr* et *ʿUmar* رضي الله عنهما sont dans l'appartement de *ʿĀ'ishah* avec le Messager d'Allah ﷺ. Ils y sont tous deux enterrés avec lui. Donc, si vous visitez la tombe, il est obligatoire de les saluer après le Prophète ﷺ.»

Commentaire

Sa parole : «**Et croire que *Abū Bakr* et *ʿUmar* رضي الله عنهما sont dans l'appartement de *ʿĀ'ishah* avec le Messager d'Allah ﷺ.**»

Lorsque le Prophète ﷺ mourut, les gens divergèrent quant à son lieu d'ensevelissement : devrait-il être enterré avec ses Compagnons dans *Al-Baqīʿ* ou que devraient-ils faire ? Puis un *ḥadīth* du Prophète ﷺ leur fut mentionné :

أَنَّ النَّبِيَّ يُدْفَنُ حَيْثُ يَمُوتُ.

«Un prophète est enterré là où il meurt.» [312]

312. Rapporté par *At-Tirmidhī* dans son *Sunan* (3/338, n°1018) et *Al-Baghawī* dans *Sharḥ As-Sunnah* (14/48,

Le problème fut ainsi résolu et il fut enterré sous le lit dans lequel il décéda, ﷺ, dans l'appartement de *ʿĀ'ishah*, la Mère des Croyants, car, lorsqu'il tomba malade, il resta chez elle.

D'un autre point de vue, si sa tombe avait été apparente et qu'il avait été enterré dans *Al-Baqī'*, cela aurait amené à de l'extrémisme et des foules se seraient réunies autour de sa tombe. Mais, afin de l'entretenir et la protéger, il fut enterré chez lui. C'est la raison pour laquelle lorsque *ʿĀ'ishah* ﵂ rapporta le *ḥadīth* interdisant l'extrémisme envers les tombes et ce que firent les juifs et les chrétiens avec les tombes de leurs prophètes en les prenant comme objets d'adoration, elle dit :

وَلَوْلَا ذَلِكَ لأُبْرِزَ قَبْرُهُ، وَلَكِنْ خُشِيَ أَنْ يُتَّخَذَ مَسْجِدًا.

> «Si ce n'était cela, sa tombe aurait été apparente, mais il fut craint qu'elle fut prise comme mosquée.»[313]

Elle montra donc la sagesse sous-jacente à son enterrement dans sa maison ﷺ. Sa maison se trouvait en dehors de la mosquée, parce que les appartements du Prophète ﷺ étaient autour de la mosquée, à l'est et au sud. Le Prophète ﷺ resta donc enterré dans sa maison à l'extérieur de la mosquée jusqu'à l'époque de *Al-Walīd ibn ʿAbd Al-Malik* qui voulut agrandir la mosquée. Il y inclut l'appartement comme il était sans rien changer. Il ne fut inclus qu'à cause de l'agrandissement de la mosquée. Sinon, il est dans sa maison ﷺ. Il sera toujours dans sa maison et non dans la mosquée.

Puis, lorsque *Abū Bakr* ﵁ mourut, il fut enterré derrière son dos pour l'honorer et par marque de respect ﵁. Car il était son compagnon et toujours à ses côtés de son vivant, il fut donc enterré à côté de lui ﷺ.

Entre temps, *ʿĀ'ishah* souhaita être enterrée aux côtés de son époux, le Messager d'Allah ﷺ et de son père. Mais *ʿUmar* lui demanda la permission du fait de son amour du Messager d'Allah ﷺ et de *Abū Bakr*. Elle ﵂ lui en donna la permission et le fit passer avant elle. Ainsi, lorsqu'il mourut, il fut enterré derrière *Abū Bakr* dans l'appartement. Les trois tombes sont celle du Prophète, la plus proche de la *Qiblah*, puis celle de *Abū Bakr*, puis celle de *ʿUmar*, dans l'appartement de *ʿĀ'ishah* ﵂. Lorsque *ʿĀ'ishah* décéda, elle fut enterrée dans *Al-Baqī'*, avec les Compagnons ﵃. Il est obligatoire d'avoir foi en cela, parce que connaître les tombes du Prophète et de ses compagnons est utile au Musulman pour qu'il leur passe le *salām*, leur rende visite et passe le *salām* au Prophète ﷺ et à ses deux compagnons pour en obtenir les récompenses : celle de la visite et celle du *salām*.

---

n°3832), d'après *Abū Bakr aṣ-Ṣiddīq* ﵁ qui dit : «J'ai entendu quelque chose du Messager d'Allah ﷺ que je n'ai pas oublié. Il dit : «*Allāh ne prend pas l'âme d'un prophète, si ce n'est à l'endroit qu'il agrée pour son enterrement.*»»

313. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/468, n°1324) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/376, n°529).

Sa parole : «**Donc, si vous visitez la tombe, il est obligatoire de les saluer après le Prophète ﷺ.**»

C'est la sagesse sous-jacente à connaître le lieu d'enterrement du Messager d'Allah ﷺ et celui de ses deux compagnons — *Abū Bakr* et *'Umar* رضي الله عنهما. L'intérêt est de leur passer le *salām*. Lorsque vous visitez la mosquée du Prophète et y accomplissez la prière, vous devez passer le *salām* au Messager d'Allah ﷺ et à ses deux compagnons afin d'obtenir la récompense.

Rendre visite au Prophète ﷺ et à ses deux compagnons doit être pour leur passer le *salām*, invoquer pour les deux compagnons et demander à ce qu'ils soient pardonnés et non par extrémisme pour chercher la bénédiction ou l'accomplissement des besoins par le Messager ﷺ, comme le croient certains superstitieux qui nuisent au Messager d'Allah ﷺ.

Il s'agit juste de passer le *salām*. Aussi, le *salām* ne doit être passé que par celui qui rentre de voyage qu'il soit résident de *Al-Madīnah* ou non. Celui qui arrive de voyage leur passe le *salām* la première fois qu'il arrive à la mosquée après le voyage. Il ne faut pas le répéter à chaque fois que l'on entre à la mosquée du Prophète, parce que les Compagnons رضي الله عنهم n'en faisaient pas ainsi, mettant en application la parole du Prophète ﷺ :

لَا تَجْعَلُوا قَبْرِي عِيدًا.

«Ne faites pas de ma tombe un lieu de célébration.»

C'est-à-dire en la visitant fréquemment. Parce que le mot *'īd* (célébration) fait référence à ce qui est habituel et répété. Il ne faut donc pas en faire une habitude à chaque fois que l'on entre à la mosquée d'aller passer le *salām* au Prophète ﷺ et à ses compagnons. C'est une innovation, une porte menant au polythéisme et parmi les aspects de prendre sa tombe comme lieu de célébration. Mais le *salām* n'est que pour celui qui arrive de voyage.

Lorsque *Ibn 'Umar* رضي الله عنهما revenait de voyage, il s'y rendait et se tournait vers le visage du Prophète ﷺ et disait :

السَّلَامُ عَلَيْكَ يَا رَسُولَ اللَّهِ وَ رَحْمَةُ اللَّهِ وَ بَرَكَاتُه.

«Que la paix, la miséricorde et la bénédiction d'Allah soient sur toi, ô Messager d'Allah.»

Puis il se déplaçait un peu vers l'est à sa droite et disait :

السَّلَامُ عَلَيْكَ يَا أَبَا بَكْرٍ الصِّدِّيقَ وَ رَحْمَةُ اللَّهِ وَ بَرَكَاتُه.

«Que la paix, la miséricorde et la bénédiction d'Allah soient sur toi, ô *Abū Bakr aṣ-Ṣiddīq*.»

Puis, il se déplaçait un peu vers sa droite et disait :

السَّلَامُ عَلَيكَ يَا عُمَرُ بنَ الخَطَّابِ وَ رَحْمَةُ اللهِ وَ بَرَكَاتُه.

«Que la paix, la miséricorde et la bénédiction d'Allah soient sur toi, ô *ʿUmar ibn Al-Khaṭṭāb*.»

Puis il partait.[314] Et s'il voulait faire des invocations, il se mettait du côté, faisait face à la *Qiblah* et invoquait Allah. Il ne faisait pas face à la tombe, mais à la *Qiblah*.

314. Rapporté par *ʿAbd Ar-Razzāq* dans *Al-Muṣannaf* (3/576, n°6724), *Ibn Abī Shaybah* dans *Al-Muṣannaf* (3/28, n°11793) et *Al-Bayhaqī* dans *As-Sunan al-Kubrā* (5/245).

Les vertus d'ordonner le convenable et d'interdire le blâmable

١٢٦ – قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالأَمْرُ بِالمعْرُوفِ، وَالنَّهْيُ عَنِ المنْكَرِ وَاجِبٌ إِلَّا مَنْ خِفْتَ سَيْفَهُ أَوْ عَصَاهُ.

[126] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Ordonner le convenable et interdire le blâmable est obligatoire sauf envers celui dont vous craignez l'épée ou le bâton.»

Commentaire

Le Prophète ﷺ a dit :

مَنْ رَأَى مِنكُمْ مُنْكَرًا فَلْيُغَيِّرْهُ بِيَدِهِ، فَإِنْ لَمْ يَسْتَطِعْ فَبِلِسَانِهِ، فَإِنْ لَمْ يَسْتَطِعْ فَبِقَلْبِهِ.

«Celui d'entre vous qui voit un mal, qu'il le change par sa main, s'il ne peut le faire, alors par sa langue, s'il ne peut le faire, alors par son cœur.» [315]

Ceci est comme il est mentionné dans le *Qur'ān*. Allah le Très-Haut dit :

﴿كُنتُمْ خَيْرَ أُمَّةٍ أُخْرِجَتْ لِلنَّاسِ تَأْمُرُونَ بِالْمَعْرُوفِ وَتَنْهَوْنَ عَنِ الْمُنكَرِ وَتُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ﴾

315. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/69, n°49), d'après *Abū Sa'īd al-Khudrī* ﷺ.

«Vous êtes la meilleure communauté, qu'on ait fait surgir pour les hommes. Vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez à Allah...» [*Āl ʿImrān* : 110]

Allah le Très-Haut dit également :

﴿وَلْتَكُن مِّنكُمْ أُمَّةٌ يَدْعُونَ إِلَى الْخَيْرِ وَيَأْمُرُونَ بِالْمَعْرُوفِ وَيَنْهَوْنَ عَنِ الْمُنكَرِ ۚ وَأُولَٰئِكَ هُمُ الْمُفْلِحُونَ﴾

«Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable, et interdit le blâmable. Car ce seront eux qui réussiront.» [*Āl ʿImrān* : 104]

Aussi, Allah dit :

﴿وَالْمُؤْمِنُونَ وَالْمُؤْمِنَاتُ بَعْضُهُمْ أَوْلِيَاءُ بَعْضٍ ۚ يَأْمُرُونَ بِالْمَعْرُوفِ وَيَنْهَوْنَ عَنِ الْمُنكَرِ وَيُقِيمُونَ الصَّلَاةَ وَيُؤْتُونَ الزَّكَاةَ وَيُطِيعُونَ اللَّهَ وَرَسُولَهُ ۚ أُولَٰئِكَ سَيَرْحَمُهُمُ اللَّهُ ۗ إِنَّ اللَّهَ عَزِيزٌ حَكِيمٌ﴾

«Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres. Ils commandent le convenable, interdisent le blâmable accomplissent la prière, acquittent la *zakāh* et obéissent à Allah et à Son messager. Voilà ceux auxquels Allah fera miséricorde, car Allah est Puissant et Sage.» [*At-Tawbah* : 71]

Contrairement aux hypocrites : ils ordonnent le mal et interdisent le bien ! Nous demandons à Allah de nous préserver.

Allah le Très-Haut dit :

﴿الْمُنَافِقُونَ وَالْمُنَافِقَاتُ بَعْضُهُم مِّن بَعْضٍ ۘ يَأْمُرُونَ بِالْمُنكَرِ وَيَنْهَوْنَ عَنِ الْمَعْرُوفِ وَيَقْبِضُونَ أَيْدِيَهُمْ﴾

«Les hypocrites, hommes et femmes, appartiennent les uns aux autres. Ils commandent le blâmable, interdisent le convenable, et replient leurs mains (d'avarice)...» [*At-Tawbah* : 67]

«[E]t replient leurs mains» signifie qu'ils ne font pas l'aumône et ne dépensent pas dans le sentier d'Allah. Ils n'étendent pas leurs mains dans les dépenses et pour faire le bien parce qu'ils ne croient pas en Allah et parce que les biens leur sont plus chers que tout ! Quant aux croyants, ils accomplissent la prière, s'acquittent de la *zakāh*, obéissent à Allah et à Son Messager tout en ordonnant le convenable et interdisant le blâmable. Et ceci est pour le bien de l'établissement de la religion et de purifier la société de la corruption.

Il n'est pas suffisant à la personne de dire : « Je ne suis responsable pour personne d'autre que moi» . Elle sera alors vertueuse et abandonnera les autres. Il lui est nécessaire de rectifier les autres autant que possible car cela fait partie de la sincérité et de vouloir le bien pour les gens. Il vous est obligatoire d'ordonner le convenable et d'interdire le blâmable à votre frère et c'est un droit qu'il a envers vous que vous

lui enjoigniez le convenable si vous remarquez quelque manque de sa part dans l'obéissance et lui interdisiez le blâmable si vous remarquez qu'il tombe dans le péché. Ne le laissez pas voué à la perte alors que vous êtes capables de l'aider à se rectifier.

Enjoindre le convenable et interdire le blâmable n'est pas, comme les hypocrites et les gens du mal le prétendent, se mêler des affaires des gens ou placer les gens sous tutelle comme il est dit de nos jours dans les journaux et autres. C'est la parole des gens du faux et des hypocrites. Quant aux gens de la foi, ils considèrent ceci comme faisant partie de donner le conseil sincère à leurs frères, de les sortir du mal vers le bien, des ténèbres à la lumière. Allah le Très-Haut dit :

﴿وَتَوَاصَوْا بِالْحَقِّ وَتَوَاصَوْا بِالصَّبْرِ وَتَوَاصَوْا بِالصَّبْرِ﴾

> **«... s'enjoignent mutuellement la vérité et s'enjoignent mutuellement l'endurance.»** [*Al-ʿAṣr* : 3]

Et *Luqmān* a dit :

﴿يَا بُنَيَّ أَقِمِ الصَّلَاةَ وَأْمُرْ بِالْمَعْرُوفِ وَانْهَ عَنِ الْمُنكَرِ وَاصْبِرْ عَلَىٰ مَا أَصَابَكَ إِنَّ ذَٰلِكَ مِنْ عَزْمِ الْأُمُورِ﴾

> **«Ô mon enfant accomplis la prière, commande le convenable, interdis le blâmable et endure ce qui t'arrive avec patience. Telle est la résolution à prendre dans toute entreprise!»** [*Luqmān* : 17]

Ce verset est comme dans la sourate *Al-ʿAṣr* : la personne doit enjoindre le convenable, interdire le blâmable et patienter si quelque chose la touche sur ce chemin, parce que c'est dans le sentier d'Allah. Elle sera récompensée par Allah le Très-Haut pour tout ce qui peut la toucher.

Il est bien connu que ceux qui enjoignent le convenable et interdisent le blâmable sont un fardeau pour de nombreuses personnes qui les attaquent par la parole, médisent à leur sujet et les calomnient. Ils les insultent mais ils patientent parce qu'ils sont dans le sentier d'Allah, dans l'obéissance à Allah, en train de sauver leurs frères. Il ne fait pas partie du conseil sincère d'abandonner vos frères au manque dans l'adoration et au mal alors que vous avez la capacité de les conseiller et de les avertir. C'est un manque envers leurs droits. Vous devez désirer le bien et le salut pour eux. Le Prophète ﷺ a dit :

لَا يُؤْمِنُ أَحَدُكُمْ حَتَّى يُحِبَّ لِأَخِيهِ مَا يُحِبُّ لِنَفْسِهِ.

> *«Nul d'entre vous ne sera véritablement croyant avant de n'aimer pour son frère ce qu'il aime pour lui-même.»* [316]

Donc, si vous aimez le bien et le salut pour vous-même, votre frère devrait être comme vous en cela. Vous devez lui enjoindre ce qui est convenable et le conseiller. Toutefois, comme le Prophète ﷺ l'a indiqué dans ce *ḥadīth* :

316. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/14, n°13) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/67, n°45), d'après *Anas* رضي الله عنه.

مَنْ رَأَى مِنكُمْ مُنْكَرًا فَلْيُغَيِّرْهُ بِيَدِهِ.

«Celui d'entre vous qui voit un mal, qu'il le change par sa main...» [317]

S'il est capable de le changer par sa main comme le dirigeant ou l'un de ceux que le dirigeant autorise à agir de la sorte, comme les forces de l'ordre, il devra le faire et repousser le mal de sa main. Il en est de même pour le chef de famille, il a l'autorité sur les membres de son foyer parce qu'il est leur berger et sera responsable d'eux. Allah le Très-Haut dit :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا قُوا أَنفُسَكُمْ وَأَهْلِيكُمْ نَارًا وَقُودُهَا النَّاسُ وَالْحِجَارَةُ﴾

«Ô vous qui avez cru ! Préservez vos personnes et vos familles, d'un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres...» [*At-Taḥrīm* : 6]

Vous êtes donc en charge des membres de votre famille.

Mais si vous ne pouvez employer votre main et que vous n'avez ni autorité générale, ni autorité spécifique, vous devez interdire le blâmable avec la langue en montrant que ceci est illicite et ceci est un péché et ceci n'est pas permis. Vous le montrerez par des admonitions, des sermons, des leçons et des conseils en secret à votre frère. Vous lui montrez. Et vous parlez également de lui, si les conseils et les discussions avec lui ne portent pas leurs fruits, vous informez celui qui peut enlever le mal de sa main. Informez les forces de l'ordre, les organismes dédiés et le dirigeant. Ceci fait partie de l'interdiction du blâmable par la langue.

Si vous n'êtes pas capable d'interdire le blâmable par la langue, si on vous en empêche par exemple, vous devrez l'interdire dans votre cœur et n'accepter le mal à aucun prix. Interdisez-le de votre cœur, retirez-vous des rassemblements du mal et de ses gens. Ne vous asseyez pas avec eux afin de vous sauver.

Ce sont les niveaux d'ordonner le convenable et d'interdire le blâmable. Ceci est comme dans la parole d'Allah le Très-Haut :

﴿فَاتَّقُوا اللَّهَ مَا اسْتَطَعْتُمْ﴾

«Craignez Allah, donc autant que vous pouvez...» [*At-Taghābun* : 16]

Et Sa parole, exalté soit-Il :

﴿لَا يُكَلِّفُ اللَّهُ نَفْسًا إِلَّا وُسْعَهَا﴾

«Allah n'impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité...» [*Al-Baqarah* : 286]

Ainsi, si vous suivez ces étapes, vous aurez certes interdit le blâmable et serez sauvé. Mais si vous n'interdisez le mal ni avec la main, ni avec la langue, ni avec le cœur, cela montrera votre absence de foi comme l'a dit le Prophète ﷺ :

وَلَيْسَ وَرَاءَ ذَلِكَ مِنَ الإِيمَانِ حَبَّةُ خَرْدَلٍ.

317. Sa référence a précédé.

«Après cela, il ne reste même pas l'équivalent d'un grain de moutarde de foi.»

Celui qui n'interdit pas le blâmable de son cœur n'a aucune foi. Il est donc obligatoire d'interdire le blâmable. Cependant, cela doit être fait dans l'ordre indiqué par le Prophète ﷺ. Nul ne doit prendre pour excuse la parole d'Allah, le Très-Haut :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا عَلَيْكُمْ أَنفُسَكُمْ ۖ لَا يَضُرُّكُم مَّن ضَلَّ إِذَا اهْتَدَيْتُمْ﴾

«Ô les croyants ! Vous êtes responsables de vous-mêmes ! Celui qui s'égare ne vous nuira point si vous vous avez pris la bonne voie...»
[*Al-Mā'idah* : 105]

Certains pensent que ce verset indique qu'il n'est pas nécessaire d'interdire le blâmable et que celui qui est vertueux n'est pas concerné par les autres. De ce fait, ni il n'interdit le blâmable, ni il n'enjoint le convenable. Ceci contredit le *Qur'ān* et la *Sunnah*. Ce noble verset ne veut pas dire cela, comme l'a expliqué *Abū Bakr aṣ-Ṣiddīq* ﷺ lorsqu'on lui demanda. Il dit : «J'ai demandé au Messager d'Allah ﷺ et il dit :

كَلَّا وَاللَّهِ، لَتَأْمُرُنَّ بِالْمَعْرُوفِ، وَتَنْهَوُنَ عَنِ الْمُنْكَرِ، وَلَتَأْخُذُنَّ عَلَى يَدِ السَّفِيهِ، وَلَتَأْطُرُنَّهُ عَلَى الحَقِّ أَطْرًا، وَلَتَقْصُرُنَّهُ عَلَى الحَقِّ قَصْرًا.

«Par Allah, vous devez enjoindre le convenable et interdire le blâmable et prendre la main du faible d'esprit et le persuader d'agir correctement et de l'établir fermement sur le bien...» [318]

Le signification du verset est donc que si vous enjoignez le convenable et interdisez le blâmable et que l'on ne répond pas à votre appel, occupez-vous alors de vous-même. Ne dites pas : «Je suis comme les gens» ou «c'est ce sur quoi sont les gens». Au contraire, enjoignez le convenable et interdisez le blâmable, même si l'on ne l'accepte pas de vous, n'abandonnez rien de votre religion, ne flattez pas les gens et ne les suivez pas.

Sa parole : «**... sauf envers celui dont vous craignez l'épée ou le bâton.**»

Si vous craignez pour votre vie ou de vous faire battre si vous interdisez le blâmable, vous devrez donc passer au second niveau, qui est d'expliquer avec votre langue. Si vous avez peur d'expliquer avec votre langue, passez au troisième niveau. Nul ne peut vous en empêcher. Nul ne peut empêcher quelqu'un de blâmer quelque chose dans son cœur, car nul ne connaît le contenu des cœurs, sauf Allah, exalté soit-Il.

318. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (1/391), *Abū Dāwūd* dans son *Sunan* (4/121, n°4336), *At-Tirmiḏhī* dans son *Sunan* (5/252, n°3047), *Ibn Mājah* dans son *Sunan* (2/1327, n°4006) et *Al-Bayhaqī* dans *As-Sunan al-Kubrā* (10/93). *At-Tirmiḏhī* a dit : «*Ḥasan gharīb*» et *Aṭ-Ṭaḥawī* l'a authentifié dans *Sharḥ Mushkil al-Āthār* (3/205).

Propager le *salām*

١٢٧ – قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالتَّسْلِيمُ عَلَى عِبَادِ اللَّهِ أَجْمَعِينَ.

[127] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Et passer le *salām* à tous les serviteurs d'Allah.»

Commentaire

L'un des droits du Musulman envers le Musulman est de se passer le *salām*. Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿وَإِذَا حُيِّيتُم بِتَحِيَّةٍ فَحَيُّوا بِأَحْسَنَ مِنْهَا أَوْ رُدُّوهَا إِنَّ اللَّهَ كَانَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ حَسِيبًا﴾

«Si on vous fait une salutation, saluez d'une façon meilleure; ou bien rendez-la (simplement). Certes, Allah tient compte de tout.» [*An-Nisā'* : 86]

Allah le Très-Haut dit aussi :

﴿فَإِذَا دَخَلْتُم بُيُوتًا فَسَلِّمُوا عَلَىٰ أَنفُسِكُمْ﴾

«... Quand donc vous entrez dans des maisons, adressez-vous mutuellement des salutations venant d'Allah...» [*An-Nūr* : 61]

C'est-à-dire qu'ils doivent se saluer les uns les autres avec le *salām*, car les croyants sont comme un seul corps. La salutation par le *salām* est la salutation des croyants au Jour où ils rencontreront Allah, exalté soit-Il :

﴿تَحِيَّتُهُمْ يَوْمَ يَلْقَوْنَهُ سَلَامٌ﴾

«Leur salutation au jour où ils Le rencontreront sera : «*Salām*»...»
[*Al-Aḥzāb* : 44]

Allah, exalté soit-Il, leur dira «*Salām*» et ils entendront Sa parole et Son *salām* et lui répondront :

اللَّهُمَّ أَنْتَ السَّلَامُ وَمِنْكَ السَّلَامُ.

«Ô Allah, Tu es La Paix et de Toi vient la paix.»

De même, les gens du paradis se salueront les uns les autres avec. Et aussi, ici bas, ils se saluent par le *salām.*

Propager la salutation du *salām* est l'une des causes d'entrée au Paradis en paix, comme il est rapporté dans le *ḥadīth* :

أَنَّ مَنْ أَطْعَمَ الطَّعَامَ، وَأَفْشَى السَّلَامَ، وَصَلَّى بِاللَّيْلِ وَالنَّاسُ نِيَامٌ. دَخَلَ الْجَنَّةَ بِسَلَامٍ.

«Celui qui nourrit les gens, répand le salām, accomplit la prière alors que les gens dorment entrera au Paradis en paix.» [319]

Il est recommandé de répandre le *salām* entre les Musulmans. Sa signification est de demander la sécurité pour les Musulmans. Il a été aussi dit que cela veut dire : que le Nom d'Allah soit sur vous, puisque *As-Salām* est l'un des Noms d'Allah. Ainsi, lorsque vous dites : «*As-Salāmu ʿalaykum*»
c'est-à-dire que *As-Salām,* le Nom d'Allah, soit sur vous, et Il est le *Salām*, exalté soit-Il. C'est une grande parole à propager entre les Musulmans.

Le Prophète ﷺ a dit :

لَا تَدْخُلُوا الْجَنَّةَ حَتَّى تُؤْمِنُوا، وَلَا تُؤْمِنُوا حَتَّى تَحَابُّوا، أَفَلَا أَدُلُّكُمْ عَلَى أَمْرٍ إِذَا فَعَلْتُمُوهُ تَحَابَبْتُمْ؟ أَفْشُوا السَّلَامَ بَيْنَكُمْ

«Vous n'entrerez pas au Paradis avant de croire et vous ne croirez pas avant de vous aimer les uns les autres. Ne vous dirai-je pas quelque chose que, si vous la faites, vous vous aimerez les uns les autres ? Répandez le salām entre vous.» [320]

Répandre le *salām* génère l'amour dans les cœurs. Si un Musulman vous rencontre et ne vous passe pas le *salām,* il se peut que vous ayez quelque chose contre

319. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (5/451), *At-Tirmidhī* dans son *Sunan* (4/652, n°2485), *Ad-Dārimī* dans son *Sunan* (1/405, n°1460), *Ibn Mājah* dans son *Sunan* (1/423, n°1334), *Al-Ḥākim* dans *Al-Mustadrak ʿala Aṣ-Ṣaḥīḥayn* (3/13) et *Aḍ-Ḍayāʾ al-Maqdisī* dans *Al-Mukhtārah* (9/431-433) et d'autres, d'après *ʿAbdullāh ibn Salām* qui dit : «Lorsque le Messager d'Allah ﷺ arriva à *Al-Madīnah,* les gens se ruèrent vers lui, disant : «Le Messager d'Allah ﷺ arrive, le Messager d'Allah ﷺ arrive, le Messager d'Allah ﷺ arrive.» Je me rendis avec les gens pour le voir. Lorsque j'eus observé attentivement le visage du Messager d'Allah, je sus que ce n'était pas celui d'un menteur. La première chose qu'il dit fut : «*Ô gens, répandez le salām, nourrissez, priez lorsque les gens dorment, vous entrerez au Paradis en paix.*» *At-Tirmidhī* a dit : «*Ḥadīth ḥasan ṣaḥīḥ*». *Al-Ḥākim* l'a authentifié suivant les conditions de *Al-Bukhārī* et *Muslim* et *Adh-Dhahabī* s'accorde avec lui.

320. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/74, n°54), d'après *Abū Hurayrah.*

lui dans votre cœur et vous disiez : «Pourquoi ne m'a-t-il pas passé le *salām*?» Mais s'il vous passe le *salām*, ce que vous aviez dans le cœur disparaîtra, vous aurez une affinité envers lui et l'aimerez. Cela confirme la parole du Prophète ﷺ :

أَفَلَا أَدُلُّكُمْ عَلَى أَمْرٍ إِذَا فَعَلْتُمُوهُ تَحَابَبْتُمْ؟ أَفْشُوا السَّلَامَ بَيْنَكُمْ.

«Ne vous dirai-je pas quelque chose que, si vous la faites, vous vous aimerez les uns les autres? Propagez le salām entre vous.»

Ainsi, propager le *salām* a d'immenses effets sur les âmes des Musulmans. Il n'est pas suffisant de dire : «*Ḥayāka* Allah (qu'Allah te garde en vie)», «*Kayfa aṣbāḥta*? (comment vas-tu ce matin?)», «*Kayfa amsayta*? (comment vas-tu ce soir?)» Ces phrases ne sont que des suppléments au *salām*. Si vous dites : «*As-Salāmu ʿalaykum*», cela comprend : «comment vas-tu?», «comment vas-tu ce matin?» et autres. De même, faire un geste de la main n'est pas suffisant parce que c'est la salutation des juifs.[321] Le signe de la main n'est utilisé que si la personne saluée est éloignée. Dans ce cas, dites lui le *salām* et faites-lui un geste de la main afin de lui indiquer que vous lui passez le *salām* et qu'il puisse y répondre.

321. Rapporté par *An-Nasā'ī* dans *As-Sunan al-Kubrā* (6/92, n°10172), d'après *Jābir* ﷺ qui dit que le Messager d'Allah ﷺ a dit : «*Ne vous saluez pas comme le font les juifs et les chrétiens. Ils se saluent par des gestes de la tête et de la main.*» *Al-Ḥāfiẓ* a dit dans *Fatḥ Al-Bārī* (11/14) : «Rapporté par *An-Nasā'ī* avec une bonne chaîne.»

Les prières en commun

١٢٨ – قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَمَنْ تَرَكَ صَلَاةَ الجُمُعَةِ وَالجَمَاعَةِ فِي المسْجِدِ مِنْ غَيْرِ عُذْرٍ فَهُوَ مُبْتَدِعٌ، وَالعُذْرُ : كَمَرَضٍ لَا طَاقَةَ لَهُ بِالخُرُوجِ إِلَى المسْجِدِ، أَوْ خَوْفٍ مِنْ سُلْطَانٍ ظَالِمٍ، وَمَا سِوَى ذَلِكَ فَلَا عُذْرَ لَكَ.

[128] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit : «Celui qui abandonne la prière du vendredi et les prières en commun à la mosquée sans excuse est un innovateur. L'excuse comme une maladie qui l'empêche de s'y rendre ou craindre un dirigeant oppresseur, sinon il n'a pas d'excuse.»

Commentaire

Sa parole : «**Celui qui abandonne la prière du vendredi et les prières en commun à la mosquée sans excuse est un innovateur.**»

Parce qu'il s'isole de la communauté Musulmane et se tenir éloigné de la communauté Musulmane et s'isoler est une innovation. La prière en commun est obligatoire au Musulman. Et la prière du vendredi encore plus. Il est obligatoire du Musulman d'assister à la prière du vendredi et aux prières en commun avec les Musulmans. Il ne doit pas s'isoler de la communauté Musulmane pour les prières en groupe et celle du vendredi, car il est obligatoire de prier en groupe. La prière en groupe est obligatoire pour tout Musulman et c'est un péché de l'abandonner. De fait, celui qui l'abandonne doit être corrigé, car le Messager d'Allah ﷺ a dit :

مَنْ سَمِعَ النِّدَاءَ فَلَمْ يَجِبْ فَلَا صَلَاةَ لَهُ إِلَّا مِنْ عُذْرٍ. قِيلَ : وَ مَا العُذْرِ؟ قَالَ : خَوفٌ أَوْ مَرَضٌ

«Celui qui entend l'appel à la prière sans y répondre, sa prière ne sera pas acceptée, sauf s'il a une excuse.» Il fut demandé : «Quelles sont les excuses ?» Il répondit : *«La peur ou la maladie.»* [322]

Lorsqu'un aveugle vint au Prophète ﷺ et lui expliqua les difficultés qu'il rencontrait pour se rendre à la mosquée et qu'il n'avait personne pour l'y guider, il lui demanda la permission de prier chez lui. Le Prophète ﷺ lui demanda : «*Entends-tu l'appel à la prière ?*» Il répondit : «Oui» . Le Prophète ﷺ lui dit : «*Alors réponds-y.*» [323]

Celui qui entend l'appel à la prière ne peut ne pas y répondre. Par conséquent, le Prophète ﷺ a dit : «*Celui qui entend l'appel à la prière sans y répondre, sa prière ne sera pas acceptée sauf s'il a une excuse.*» C'est-à-dire que sa prière ne sera pas valide. Il a été dit que la négation ici concerne la validité de la prière. Il a aussi été dit que «*Sa prière ne sera pas acceptée.*» signifie qu'il n'aura pas de prière complète. La négation serait donc de la complétude. Cependant, le sens apparent du *ḥadīth* est que sa prière ne sera pas valide s'il n'a pas d'excuse. Ceci est une preuve de l'obligation de la prière en commun à la mosquée lorsque l'appel est fait. Par conséquent, *ʿAbdullāh ibn Masʿūd* a dit :

مَنْ سَرَّهُ أَنْ يَلْقَى اللَّهَ غَدًا مُسْلِمًا فَلْيُحَافِظْ عَلَى هَؤُلَاءِ الصَّلَوَاتِ حَيْثُ يُنَادَى بِهِنَّ، فَإِنَّ اللَّهَ شَرَعَ لِنَبِيِّكُمْ سُنَنَ الْهُدَى، وَإِنَّهُنَّ مِنْ سُنَنِ الْهُدَى، وَلَوْ أَنَّكُمْ صَلَّيْتُمْ فِي بُيُوتِكُمْ، كَمَا يُصَلِّي هَذَا الْمُتَخَلِّفُ فِي بَيْتِهِ لَتَرَكْتُمْ سُنَّةَ نَبِيِّكُمْ، وَلَوْ تَرَكْتُمْ سُنَّةَ نَبِيِّكُمْ لَضَلَلْتُمْ، وَلَقَدْ رَأَيْتُنَا وَمَا يَتَخَلَّفُ عَنْهَا إِلَّا مُنَافِقٌ مَعْلُومُ النِّفَاقِ، وَلَقَدْ كَانَ الرَّجُلُ يُؤْتَى بِهِ يُهَادَى بَيْنَ الرَّجُلَيْنِ حَتَّى يُقَامَ فِي الصَّفِّ.

«Celui qui aime rencontrer Allah, le Très-Haut, demain en étant Musulman doit préserver ses prières lorsque l'appel est fait, car Allah a légiféré la voie de la guidée à votre Prophète ﷺ et elles font partie de la voie de sa guidée. Si vous accomplissez vos prières chez vous comme cet homme qui resta chez lui, vous abandonnerez une *sunnah* de votre Prophète ﷺ. Si vous abandonnez la *Sunnah* de votre Prophète, vous vous égarerez. Je me rappelle très bien que nul ne la délaissait (la prière en commun) parmi nous sauf l'hypocrite connu pour son hypocrisie. L'homme se faisait amener, soutenu par deux hommes pour se faire placer dans le rang.» [324]

C'était l'attitude des Compagnons vis-à-vis de la prière en commun. Même celui qui était malade et incapable de marcher se faisait amener, supporté par deux

322. Rapporté par *Abū Dāwūd* dans son *Sunan* (1/151, n°551), *Ad-Dāraquṭnī* dans son *Sunan* (1/420), *Al-Ḥākim* dans *Al-Mustadrak ʿalaṣ-Ṣaḥīḥayn* (1/245) et *Al-Bayhaqī* (3/75), d'après *Ibn ʿAbbās* رضي الله عنهما. Rapporté aussi par *Ibn Mājah* dans son *Sunan* (1/260, n°793), *Ibn Ḥibbān* dans son *Ṣaḥīḥ* (5/451, n°2064) et *Aḍ-Ḍayāʾ* l'a jugé authentique dans *Al-Mukhtārah* (10/239-241) avec la formulation : *«Celui qui entend l'appel à la prière et ne s'y rend pas, sa prière ne sera pas acceptée, sauf s'il a une excuse.»*

323. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/452, n°653), d'après *Abū Hurayrah* رضي الله عنه.

324. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/453, n°654), d'après *Abū Hurayrah* رضي الله عنه.

personnes, jusqu'à ce qu'on l'aide à se tenir dans le rang, du fait de leur connaissance que la prière en commun est obligatoire. Le Prophète ﷺ décrivit ceux qui délaissaient les prières en commun comme ayant de l'hypocrisie :

أَثْقَلُ الصَّلَوَاتِ عَلَى الْمُنَافِقِينَ : صَلَاةُ العِشَاءِ، وَصَلَاةُ الفَجْرِ.

«Les plus difficiles des prières pour les hypocrites sont les prières du 'ishā' et du fajr.» [325]

Allah atteste de la foi de ceux qui peuplent les mosquées pour les prières. Allah le Très-Haut dit :

﴿إِنَّمَا يَعْمُرُ مَسَاجِدَ اللَّهِ مَنْ آمَنَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ وَأَقَامَ الصَّلَاةَ وَآتَى الزَّكَاةَ وَلَمْ يَخْشَ إِلَّا اللَّهَ﴾

«Ne peupleront les mosquées d'Allah que ceux qui croient en Allah et au Jour dernier, accomplissent la prière, acquittent la zakāh et ne craignent qu'Allah...» [*At-Tawbah* : 18]

La prière en commun est d'une grande importance. Il ne faut donc pas être laxiste à son sujet ou prêter attention à quiconque encourage à ne pas y participer. Pourquoi les mosquées ont-elles été construites ? Si la prière en commun n'était pas obligatoire, pourquoi les mosquées auraient été établies, de l'argent dépensé pour elles, pour leur construction, les *imāms*, les muezzins désignés ? Est-ce parce que c'est *sunnah* ? Non ! Cela montre que la prière en commun est obligatoire. Les mosquées ne sont pas construites parce que cela ne serait que *sunnah*. Elles sont construites pour l'obligation de la prière en commun.

Il faut donc prêter attention à cela et de ne pas prêter attention aux bavardages de ceux qui ont des opinions contraires aux preuves, les regroupent et disent : ce sont les paroles des savants. Nous leur répondons que les paroles des savants peuvent être justes ou fausses. Donc, ce qui est obligatoire est de suivre la preuve et non les paroles des gens.

Sa parole : **«Celui qui abandonne la prière du vendredi...»**

Le Prophète ﷺ a dit :

مَنْ تَرَكَ ثَلَاثَ جُمَعٍ تَهَاوُنًا طَبَعَ اللَّهُ عَلَى قَلْبِهِ.

«Celui qui manque trois prières du vendredi par paresse, Allah scellera son cœur.» [326]

325. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/234, n°626) et Muslim dans son *Ṣaḥīḥ* (1/451, n°651), d'après *Abū Hurayrah* ﷺ.

326. Rapporté par *Aḥmad* dans *Al-Musnad* (3/424), *Ad-Dārimī* dans son *Sunan* (1/444), *Abū Dāwūd* (1/277), *At-Tirmidhī* (2/373, n°500) qui le juge *ḥasan*, *Ibn Mājah* qui le déclare *ḥasan* (1/357, n°1125), *An-Nasā'ī* (3/88, n°1369), *Ibn Al-Jārūd* dans *Al-Muntaqā* (1/81, n°288), *Ibn Khuzaymah* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/176, n°1857), *Ibn Ḥibbān* dans son *Ṣaḥīḥ* (7/26, n°2786), *Al-Ḥākim* dans *Al-Mustadrak* (1/415) et d'autres, d'après *Abū Al-Ja'd ad-Damrī*. *At-Tirmidhī* a dit : «*Ḥadīth ḥasan*», *An-Nawawī* a dit dans *Khulāsatul-Aḥkām* : «Sa chaîne de transmission est *ḥasan*», *Al-Ḥākim* a dit : «Authentique selon la condition de Muslim» et *Adh-Dhahabī* est d'accord avec lui.

Le Prophète ﷺ a également dit :

لَيَنْتَهِيَنَّ أَقْوَامٌ عَنْ وَدْعِهِمُ الْجُمُعَاتِ أَوْ لَيَخْتِمَنَّ اللَّهُ عَلَى قُلُوبِهِمْ، ثُمَّ لَيَكُونُنَّ مِنَ الغَافِلِينَ

«Les gens doivent cesser d'abandonner la prière du vendredi ou Allah scellera leurs cœurs et ils deviendront négligents.» [327]

Sa parole : «**Des excuses comme une maladie...**»

Comme cela est indiqué à la fin du *ḥadīth* :

خَوفٌ أَوْ مَرَضٌ.

«La peur ou la maladie.»

C'est-à-dire une maladie qui empêche à la personne de se rendre à la mosquée ou dont elle craint qu'elle s'aggrave ou qu'elle se trouve exposée à quelque chose qui causerait l'aggravation de sa maladie ou la crainte d'un ennemi ou d'une bête féroce. Il faut que ce soit une véritable peur et non de la lâcheté. Une véritable peur sur la route qu'un ennemi ne l'intercepte ou qu'une bête féroce ne l'attaque. Cette personne sera excusée de prier chez elle, mais celui qui ne craint aucun danger et est en bonne santé n'a pas d'excuse.

327. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/591, n°865), d'après *'Abdullāh ibn 'Umar* et *Abū Hurayrah* ﷺ.

Ceux qui déclarent injustement les autres mécréants n'ont pas de prière en commun

١٢٩ — قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَمَنْ صَلَّى خَلْفَ إِمَامٍ فَلَمْ يَقْتَدِ بِهِ فَلَا صَلَاةَ لَهُ.

١٣٠ — وَالأَمْرُ بِالمعْرُوفِ وَالنَّهيُ عَنِ المنْكَرِ بِاليَدِ وَاللِّسَانِ وَالقَلْبِ بِلَا سَيْفٍ.

[129] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Celui qui accomplit la prière derrière l'*imām* sans le suivre n'a pas de prière.»

[130] «Enjoindre le convenable et interdire le blâmable est avec la main, la langue et le cœur et non l'épée.»

Commentaire

Sa parole : «**Celui qui accomplit la prière derrière l'*imām* sans le suivre n'a pas de prière.**»

Parce que ceci contredit la parole du Messager d'Allah ﷺ :

إِنَّمَا جُعِلَ الإِمَامُ لِيُؤْتَمَّ بِهِ.

«L'imām a été désigné pour être suivi.» [328]

De nos jours, les gens de l'égarement et les *takfīriyūn* (*khawārij* contemporains) n'accomplissent pas la prière avec les Musulmans et, s'il le faisaient, ils auraient l'intention de prier seuls. C'est une invention. Il faut donc accomplir la prière avec les Musulmans, avoir une bonne impression à leur égard et ne pas avoir une mauvaise impression des *imāms* des mosquées.

Sa parole : « **Enjoindre le convenable et interdire le blâmable est avec la main, la langue et le cœur et non l'épée.**»

L'explication de l'obligation d'enjoindre le convenable et d'interdire le blâmable a précédé, et elle dépend de la capacité de chacun. Cependant, la parole de l'auteur «**et non l'épée**» signifie qu'il n'est pas permis de prendre les armes contre les dirigeants dirigeants en disant : «Cela fait partie d'ordonner le convenable et d'interdire le blâmable!» Ceci est la voie des *Khawārij* et des *Mu'tazilah*. Ils se révoltent contre les gouverneurs en disant : «Le gouverneur est un pervers et ceci fait partie de l'interdiction du mal.»

Mais ceci est en soi-même du mal parce que se révolter contre le dirigeant est le mal en lui-même car c'est une désobéissance au Messager d'Allah ﷺ et cause beaucoup de maux comme verser le sang, détériorer la sûreté ou la division. De grands maux qui sont pires que de devoir patienter sur ses péchés et ses erreurs. Parce que la nuisance de sa désobéissance et son opposition ne le touchent que lui. Mais prendre les armes contre lui va causer du tort aux Musulmans. Se soulever contre l'autorité en place fait partie de la voie des *Mu'tazilah* et des *Khawārij*. Les *Mu'tazilah* ont cinq principes fondateurs :

Le premier : enjoindre le convenable et interdire le blâmable : cela signifie pour eux se révolter contre le gouverneur en prétendant que cela fait partie d'enjoindre le convenable et interdire le blâmable.

Le second : *at-tawḥīd* : c'est-à-dire la négation des Noms et Attributs d'Allah, car, selon eux, affirmer les Noms et Attributs d'Allah est du polythéisme.

Le troisième : la justice : c'est-à-dire rejeter le destin. Il disent : «S'Il devait châtier les pécheurs pour les péchés qu'Il leur a décrété, cela serait injuste.»

Le quatrième : la station entre les deux stations : celui qui commet un péché majeur ne peut être appelé ni mécréant, ni Musulman. Il se trouve dans une station entre les deux stations.

Le cinquième : l'exécution de la menace : déclarer mécréants ceux qui commettent des péchés majeurs inférieurs au polythéisme.

328. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/139, n°371) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/308, n°411), d'après *Anas* رضي الله عنه.

L'origine est la confiance

١٣١ — قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالمسْتُورُ مِنَ المسْلِمِينَ مَنْ لَا يَظْهَرُ مِنْهُ رِيبَةٌ.

[131] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Celui d'entre les Musulmans dont les secrets sont cachés est celui qui ne laisse rien paraître de suspect.»

Commentaire

Sa parole : «**Celui d'entre les Musulmans dont les secrets sont cachés est celui qui ne laisse rien paraître de suspect.**»

La base concernant le Musulman est *al-ʿadālah* (l'intégrité, la confiance). Ne pensez pas du mal de vos frères Musulmans. Allah le Très-Haut dit :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اجْتَنِبُوا كَثِيرًا مِّنَ الظَّنِّ إِنَّ بَعْضَ الظَّنِّ إِثْمٌ ۖ وَلَا تَجَسَّسُوا وَلَا يَغْتَب بَّعْضُكُم بَعْضًا﴾

> **«Ô vous qui avez cru ! Évitez de trop conjecturer [sur autrui] car une partie des conjectures est péché. Et n'espionnez pas ; et ne médisez pas les uns des autres...»** [*Al-Ḥujurāt* : 12]

Le Prophète ﷺ a dit :

إِيَّاكُمْ وَالظَّنَّ فَإِنَّ الظَّنَّ أَكْذَبُ الحَدِيثِ.

«Évitez la suspicion, car la suspicion est la plus mensongère des paroles.» [329]

329. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (5/1976, n°6849) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/1985, n°2563), d'après *Abū Hurayrah* رضي الله عنه.

C'est-à-dire les suggestions de l'esprit. Cherchez refuge auprès d'Allah et pensez du bien de vos frères Musulmans. Mais s'il vous est établi que ce Musulman a commis quelque chose, vous devez le conseiller en secret et dissimuler son péché. Le Prophète ﷺ a dit :

وَمَنْ سَتَرَ مُسْلِمًا سَتَرَهُ اللهُ فِي الدُّنْيَا وَالآخِرَةِ.

«Celui qui cache les péchés d'un Musulman, Allah cachera les siens ici bas et l'Au-delà.» [330]

Ne divulguez pas ses péchés ni ne les annoncez dans les assemblées. Vous devez au contraire le conseiller secrètement tout en dissimulant ses péchés.

330. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/862, n°2310) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/1996, n°2580), d'après *Abū Hurayrah* ﷺ.

Ceux qui prétendent avoir une science secrète

١٣٢ – قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَكُلُّ عِلْمٍ ادَّعَاهُ العِبَادُ مِنْ عِلْمِ البَاطِنِ لَمْ يُوجَدْ فِي الكِتَابِ وَ فِي السُّنَّةِ، فَهُوَ بِدْعَةٌ وَضَلَالَةٌ، وَلَا يَنْبَغِي لِأَحَدٍ أَنْ يَعْمَلَ بِهِ، وَلَا يَدْعُو إِلَيهِ.

[132] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Toute science que le serviteur prétend être dissimulée et ne se trouvant ni dans le Livre, ni dans la *Sunnah* est innovation et égarement. Il n'est permis à personne de la mettre en application et d'y appeler.»

Commentaire

La science cachée est la croyance des *Bāṭiniyyah* parmi les *Ismā'īliyyah* et d'autres qui prétendent que les textes ont des sens apparents et cachés. Nul ne connaît le sens caché sauf leur élite, alors que la masse des gens ne connaît que l'apparent. Ils disent que la prière signifie l'invocation et que celui qui invoque aura accompli la prière. Selon eux, cela ne signifie ni les cinq prières obligatoires, ni les prières surérogatoires. De même, ils disent que la signification de la *zakāh* est la purification et le nettoyage de l'âme et n'est pas la *zakāh* sur les biens. Ils disent aussi que le jeûne signifie de dissimuler leurs secrets et leurs idées. Ils sont appelés pour cela «l'organisation secrète.» Ils disent aussi que le pèlerinage est se rendre chez leurs *mashāyikh* et non se rendre à la Maison d'Allah pour accomplir le *Ḥajj* et la *'umrah*.

Sa parole : «**... est innovation et égarement.**»

C'est-à-dire que leur doctrine de science cachée est une innovation religieuse et s'égarer de la vérité. La science ne peut s'acquérir que par l'apprentissage auprès des savants éducateurs. C'est la raison pour laquelle *Ibn Al-Qayyim — raḥimahullāh —* a dit :

وَالجَهْلُ دَاءٌ قَاتِلٌ وَشِفَاؤُهُ أَمْرَانِ فِي التَّرْكِيبِ مُتَّفِقَانِ
نَصٌّ مِنَ القُرْآنِ أَوْ مِنْ سُنَّةٍ وَطَبِيبُ ذَاكَ العَالِمُ الرَّبَّانِي

«L'ignorance est une maladie mortelle.
Et son remède est dans deux choses qui s'accordent :
un texte du *Qur'ān* ou de la *Sunnah*
et le docteur en est le savant éducateur.» [331]

C'est la science. La science n'est pas envie ou inspiration, ni connaissance cachées comme le prétendent les *Bāṭiniyyah*. La science n'est que ce qui provient d'Allah, de Son Messager et des paroles des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ. C'est cela la science et ce qui n'en fait pas partie est de l'ignorance et de l'égarement et n'est ni connaissance, ni guidée.

Sa parole : «**Il n'est permis à personne de la mettre en application et d'y appeler.**»

Au contraire, il est obligatoire de s'en méfier et de s'en écarter car cela fait partie des folies et de la descendance des soufis qui prétendent que la science n'est pas dans le *Qur'ān* et la *Sunnah*. Ils ne contiendraient que ce que la masse et les ignorants appellent science de la *Sharī'ah*. Quant à ceux qui connaissent Allah, ils sont les gens de la véritable science !

331. *Al-Kāfiyah ash-Shāfiyah fī al-Intiṣār lil-Firqatin-Nājiyah* (2/383 — avec l'explication de *Ibn 'Īsā*).

Les conditions du mariage

١٣٣ – قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللهُ : وَأَيُّمَا امْرَأَةٍ وَهَبَتْ نَفْسَهَا لِرَجُلٍ فَإِنَّهَا لَا تَحِلُّ لَهُ، يُعَاقَبَانِ إِنْ نَالَ مِنْهَا شَيْئاً، إِلَّا بِوَلِيٍّ وَشَاهِدَيْ عَدْلٍ وَصَدَاقٍ.

[133] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit : «La femme qui se donne elle-même à un homme en mariage ne lui est pas licite. Ils doivent tous les deux être châtiés s'il a fait quoi que ce soit avec elle, sauf avec le tuteur, deux témoins intègres et une dot.»

Commentaire

Le mariage n'est valide qu'avec des conditions, dont le tuteur qui donne la femme en mariage. Le tuteur est un proche parent. Le Prophète ﷺ a dit :

لَا نِكَاحَ إِلَّا بِوَلِيٍّ وَشَاهِدَيْ عَدْلٍ.

«Pas de mariage sans tuteur, ni deux témoins intègres.» [332]

Il n'est donc pas permis à la femme de se donner elle-même en mariage. C'est son tuteur qui doit la donner en mariage. Et, si elle se donne elle-même en mariage, le contrat de mariage est invalide et ceci est l'avis de la majorité des hommes de science.

332. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (4/394, 413), *Abū Dāwūd* (n°2085), *At-Tirmidhī* (1/203-204), *Ad-Dārimī* (2/137), *Aṭ-Ṭaḥāwī* dans *Sharḥ Ma'ānī al-Āthār* (2/5), d'après *Abū Mūsā al-Ash'arī*.

Pour les *Ḥanafis*, il est permis à la femme de se donner elle-même en mariage et la présence du tuteur n'est pas une condition de validité. Toutefois, cet avis contredit les preuves et ce sur quoi sont la majorité des hommes de science. Et parce qu'il se peut que la femme soit déficiente et s'attache à un homme qui n'est pas convenable pour elle et sa famille parce qu'elle est sensible à ses émotions et prend des décisions hâtives. C'est pour cela que l'affaire revient au tuteur. Allah, exalté soit-Il, s'adresse aux hommes à marier en disant :

﴿وَأَنكِحُوا الْأَيَامَىٰ مِنكُمْ﴾

«Mariez les célibataires d'entre vous...» [*An-Nūr* : 32]

Ceci s'adresse aux hommes. Il indiqua aux hommes de marier celles qui ne sont pas mariées. Il est également dit dans le *ḥadīth* :

لَا نِكَاحَ إِلَّا بِوَلِيٍّ وَشَاهِدَيْ عَدْلٍ.

«Pas de mariage sans tuteur, ni deux témoins intègres.» [333]

Il est mentionné dans un autre *ḥadīth* :

أَيُّمَا امْرَأَةٍ نَكَحَتْ بِغَيْرِ إِذْنِ وَلِيِّهَا، فَنِكَاحُهَا بَاطِلٌ بَاطِلٌ بَاطِلٌ

«Celle qui se marie sans l'accord de son tuteur, son mariage est nul, son mariage est nul, son mariage est nul.» [334] Trois fois.

Le tuteur la protégera et la préserva des trompeurs. Le Prophète ﷺ a dit en s'adressant aux tuteurs :

إِذَا أَتَاكُمْ مَنْ تَرْضَوْنَ دِينَهُ وَأَمَانَتَهُ فَزَوِّجُوهُ.

«Si celui dont vous agréez la religion et en qui vous avez confiance vient à vous, donnez-leur en mariage.» [335]

Allah a interdit que le tuteur interdise à celle dont il a la tutelle de se marier avec quelqu'un de convenable qui la satisfait. Il n'est pas suffisant qu'elle soit satisfaite de lui, il faut aussi qu'ils soient compatibles. Ces deux affaires sont essentielles : il doit être convenable et elle doit être satisfaite de lui. L'équivalence n'est connue que des hommes dont la compréhension est profonde. Les femmes ne peuvent le savoir, car elles sont sujettes à leurs émotions et leurs esprits sont faibles.

Sa parle : **«La femme qui se donne elle-même...»**

---

333. Sa référence a précédé.

334. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (6/47), *Abū Dāwūd* (n°2083), *At-Tirmiḏhī* (1/204), *Ad-Dārimī* (2/137), *Aṭ-Ṭaḥāwī* dans *Sharḥ Maʿānī al-Āthār* (2/4), d'après *ʿĀʾiṣhah*.

335. Rapporté par *Ibn Maʿīn* dans son *Tārīkh* (3/40), *Al-Bukhārī* dans *Al-Kunā* (1/26, n°206), *Ibn Abī ʿĀṣim* dans *Al-Āḥād wal-Muthānī* (2/351), *At-Tirmiḏhī* dans son *Sunan* (3/395, n°1085) et *Ad-Dawlābī* dans *Al-Kunā* (1/70, n°159). *At-Tirmiḏhī* a dit : «*Ḥadīth ḥasan gharīb*»

Le fait qu'une femme se donne d'elle-même en mariage est quelque chose de spécifique au Messager d'Allah ﷺ. Allah le Très-Haut dit :

﴿وَامْرَأَةً مُّؤْمِنَةً إِن وَهَبَتْ نَفْسَهَا لِلنَّبِيِّ إِنْ أَرَادَ النَّبِيُّ أَن يَسْتَنكِحَهَا خَالِصَةً لَّكَ مِن دُونِ الْمُؤْمِنِينَ﴾

«... ainsi que toute femme croyante si elle fait don de sa personne au Prophète, pourvu que le Prophète consente à se marier avec elle : c'est là un privilège pour toi, à l'exclusion des autres croyants...»
[*Al-Aḥzāb* : 50]

Parce que le Messager d'Allah ﷺ est le tuteur de la communauté.

Sa parole : «**Ils doivent tous les deux être châtiés s'il a fait quoi que ce soit avec elle...**»

S'il l'épouse sans le consentement de son tuteur, ils devront être séparés et punis parce que c'est un contrat de mariage invalide.

Parmi les signes des gens de l'égarement est d'insulter les Compagnons

١٣٤ – قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ: وَإِذَا رَأَيْتَ الرَّجُلَ يَطْعَنُ عَلَى أَحَدٍ مِنْ أَصْحَابِ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ وَرَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ، فَاعْلَمْ أَنَّهُ صَاحِبُ هَوىً وَصَاحِبُ قَوْلِ سُوءٍ، لِقَوْلِ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ: إِذَا ذُكِرَ أَصْحَابِي فَأَمْسِكُوا. فَقَدْ عَلِمَ النَّبِيُّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ مَا يَكُونُ مِنْهُمْ مِنَ الزَّلَلِ بَعْدَ مَوْتِهِ، فَلَمْ يَقُلْ فِيهِمْ إِلَّا خَيْرًا، وَقَالَ: ذَرُوا أَصْحَابِي، لَا تَقُولُوا فِيهِمْ إِلَّا خَيْرًا. وَلَا تُحَدِّثْ بِشَيْءٍ مِنْ زَلَلِهِمْ، وَلَا حَرْبِهِمْ، وَلَا مَا غَابَ عَنْكَ عِلْمُهُ، وَلَا تَسْمَعْهُ مِنْ أَحَدٍ يُحَدِّثُ بِهِ، فَإِنَّهُ لَا يَسْلَمُ لَكَ قَلْبُكَ إِنْ سَمِعْتَ.

[134] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit : «Si vous trouvez quelqu'un insulter qui que ce soit parmi les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ et ﷺ, sachez qu'il s'agit de quelqu'un qui suit sa passion et de mauvaises paroles, du fait de la parole du Prophète ﷺ : «*Si mes Compagnons sont mentionnés, retenez-vous.*» Le Prophète ﷺ savait certes les erreurs qui les toucheraient après sa mort, et pourtant il ne dit que du bien à leur propos. Et sa parole : «*Laissez mes Compagnons, ne dites rien sur eux, sauf le bien*». Ne discutez pas de leurs erreurs ou guerres ou de ce dont vous n'avez pas de science. Ne prêtez oreille à personne en parlant de ceci car, si vous le faisiez, votre cœur n'en serait pas sauf.»

Commentaire

Parmi les signes des gens de l'égarement et de l'hypocrisie est qu'ils insultent les Compagnons de *Muḥammad* ﷺ, parce qu'ils les détestent, et ne les déteste qu'un hypocrite extériorisant la foi et dissimulant la mécréance. Parce que les aimer est de la foi et les détester est de l'hypocrisie [336] comme il est rapporté dans le *ḥadīth*, parce qu'ils sont les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ. Le Prophète ﷺ a recommandé le bien à leur sujet et a interdit de les insulter. Ils sont ceux qui aidèrent le Messager d'Allah ﷺ, émigrèrent avec lui, l'aidèrent et l'abritèrent. Ceux qui émigrèrent sont les *Muhājirūn* et ceux qui abritèrent et firent triompher sont les *Anṣār*. Il est obligatoire de les aimer tous, les louer et les prendre comme modèle.

Celui qui les diffame et les dénigre montre par cela qu'il n'aime pas le Messager ﷺ, car, s'il aimait le Messager d'Allah, il aimerait les Compagnons. Donc ne les déteste que celui qui déteste le Messager ﷺ et ne déteste le Messager d'Allah ﷺ que le mécréant.

Sa parole : «**... sachez qu'il s'agit de quelqu'un qui suit sa passion et de mauvaises paroles...**»

C'est-à-dire que celui qui insulte les Compagnons est un homme de la passion, qui suit par sa passion. Allah le Très-Haut dit :

﴿وَمَنْ أَضَلُّ مِمَّنِ اتَّبَعَ هَوَاهُ بِغَيْرِ هُدًى مِّنَ اللَّهِ﴾

> «**... Et qui est plus égaré que celui qui suit sa passion sans une guidée d'Allah ?...**» [*Al-Qaṣaṣ* : 50]

C'est un innovateur et un hypocrite : tous les maux sont en lui. Le Prophète ﷺ a dit :

إِذَا ذُكِرَ أَصْحَابِي فَأَمْسِكُوا.

«Si mes Compagnons sont mentionnés, retenez-vous (d'abuser d'eux).» [337]

Il est obligatoire de rester silencieux vis-à-vis des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ et ne parler d'eux qu'en bien, ainsi que pour faire leurs éloges et ne pas rentrer dans leurs affaires.

---

336. *Al-Bukhārī* rapporte dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1379, n°3573) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/85, n°74), d'après *Anas* ﷺ que le Prophète ﷺ a dit : «*Aimer les Anṣār est un signe de la foi et les détester est un signe de l'hypocrisie.*» Il est rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1379, n°3572) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/85, n°75), d'après *Al-Barā'* ﷺ qui dit : «J'ai entendu le Prophète ﷺ dire : «*N'aime les Anṣār que le croyant et ne les déteste que l'hypocrite. Celui qui les aime, Allāh l'aimera et celui qui les déteste est détesté par Allāh.*»»

337. Sa référence a précédé.

Sa parole : «**Le Prophète ﷺ savait certes les erreurs qui les toucheraient après sa mort, et pourtant il ne dit que du bien à leur propos.**»

L'infaillibilité des Compagnons est dans leur consensus, ainsi, s'ils s'accordent sur un sujet, leur consensus est infaillible et c'est une preuve stricte. Mais s'ils divergent, il faut regarder celui d'entre eux qui a la preuve, comme pour les autres.

Individuellement, ils ne sont pas infaillibles, il se peut qu'ils commettent certaines erreurs. Cependant, Allah leur a pardonné et les a distingué par leur compagnonnage. Ils ont donc des mérites qui compensent les erreurs dans lesquelles certains d'entre eux ont pu tomber. Et ce pour plusieurs raisons :

La première : ils étaient des *mujtahidūn* qui n'avaient pas pour intention l'erreur. Ils ne firent qu'un effort de déduction mais n'atteignirent pas la vérité. Ils seront récompensés et leurs péchés pardonnés.

La seconde : ils ont des mérites qui compenseraient toute erreur que certains d'entre eux auraient pu commettre, parce qu'Allah les agrée et Il regarda ceux qui participèrent à la bataille de *Badr* et dit :

اعْمَلُوا مَا شِئْتُمْ فَقَدْ غَفَرْتُ لَكُمْ.

«Faites ce que vous voulez, car Je vous ai certes pardonné.» [338]

Allah le Très-Haut dit :

﴿لَّقَدْ رَضِيَ اللَّهُ عَنِ الْمُؤْمِنِينَ إِذْ يُبَايِعُونَكَ تَحْتَ الشَّجَرَةِ﴾

«Allah a très certainement agréé les croyants quand ils t'ont prêté le serment d'allégeance sous l'arbre...» [*Al-Fatḥ* : 18]

Il dit également :

﴿لَّقَد تَّابَ اللَّهُ عَلَى النَّبِيِّ وَالْمُهَاجِرِينَ وَالْأَنصَارِ﴾

«Allah a accueilli le repentir du Prophète, celui des *Muhājirūn* et des *Anṣār*...» [*At-Tawbah* : 117]

Ceci est général, Allah leur a pardonné. Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿إِنَّ الَّذِينَ تَوَلَّوْا مِنكُمْ يَوْمَ الْتَقَى الْجَمْعَانِ إِنَّمَا اسْتَزَلَّهُمُ الشَّيْطَانُ بِبَعْضِ مَا كَسَبُوا ۖ وَلَقَدْ عَفَا اللَّهُ عَنْهُمْ﴾

«Ceux d'entre vous qui ont tourné le dos, le jour où les deux armées se rencontrèrent, c'est seulement le Diable qui les a fait broncher, à cause d'une partie de leurs (mauvaises) actions. Mais, certes, Allah leur a pardonné.» [*Āl 'Imrān* : 155]

Ils ont été pardonné, il n'y aura donc jamais rien à leur reprocher.

338. Sa référence a précédé.

Sa parole : «**Le Prophète ﷺ savait certes les erreurs qui les toucheraient après sa mort...**»

Le Prophète ﷺ ne connaît de l'invisible que ce dont Allah l'a informé. La parole de l'auteur : «**Le Prophète ﷺ savait certes...**» concerne donc ce dont Allah l'avait informé. Ainsi, Il ﷺ dit :

فَإِنَّهُ مَنْ يَعِشْ مِنْكُمْ فَسَيَرَى اخْتِلَافاً كَثِيراً، فَعَلَيْكُم بِسُنَّتِي وَ سُنَّةِ الخُلَفَاءِ الرَّاشِدِينَ المَهْدِيِّينَ مِنْ بَعْدِي

«Car certes, celui d'entre vous qui vivra verra beaucoup de dissension. Accrochez vous donc à ma Sunnah et à la sunnah des califes bien guidés après moi.» [339]

Allah l'informa que des dissensions arriveraient. Il leur conseilla donc sur le comportement à adopter en cas de dissension et ils mirent cela en application. Lorsque les Compagnons divergeaient en quoi que ce soit, ils se référaient au *Qur'ān* et à la *Sunnah*. Ils cessaient alors leurs dissension et revenaient à la vérité.

«**... et pourtant il ne dit que du bien à leur propos.**»

Le Prophète ﷺ fit leurs éloges bien qu'il avait été informé de ce qui leur arriverait après lui.

La parole du Prophète ﷺ : «***Laissez mes Compagnons, ne dites rien sur eux, sauf le bien***» [340]

C'est-à-dire évitez de critiquer mes Compagnons, ne parlez d'eux qu'en bien. Et le *ḥadīth* suivant est plus authentique :

لَا تَسُبُّوا أَصْحَابِي، فَوَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ لَوْ أَنْفَقَ أَحَدُكُمْ مِثْلَ أُحُدٍ ذَهَبًا مَا بَلَغَ مُدَّ أَحَدِهِمْ وَلَا نَصِيفَهُ.

«N'insultez pas mes Compagnons. Par Celui qui détient mon âme dans Sa Main, si vous dépensiez une montagne d'or aussi grande que Uḥud en aumône, elle représenterait moins que le mudd de l'un d'entre eux, ni même la moitié d'un mudd.» [341]

Ainsi, une petite action de l'un d'entre eux est meilleure qu'une grande action de ceux qui vinrent après eux, du fait de leur précédence en Islam.

Sa parole : «**Ne discutez pas de leurs erreurs ou guerres...**»

Ne discutez pas de ce qui arriva entre eux, sauf pour leur trouver des excuses.

---

339. Sa référence a précédé.

340. Je n'ai pas trouvé qui l'a rapporté avec cette fin. Mais *Aḥmad* a rapporté dans son *Musnad* (3/266), *An-Nasā'ī* dans *Al-Kubrā* (6/271, n°10943) et *Al-Bazzār* dans son *Musnad* (n°2779 — *Kashf al-Astār*), d'après *Anas* ﷺ que le Prophète ﷺ a dit : «*Laissez-moi mes Compagnons.*» *Al-Haythamī* a dit dans *Majma' az-Zawā'id* (10/15) : «Rapporté par *Aḥmad* et ses rapporteurs sont ceux du *ṣaḥīḥ*.»

341. Sa référence a précédé.

Sa parole : «**Ne prêtez oreille à personne en parlant car, si vous le faisiez, votre cœur n'en serait pas sauf.**»

Ne prêtez pas oreille à ceux qui critiquent les Compagnons dans des assises ou des conférences ou à n'importe quelle occasion où les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ sont critiqués. N'assistez pas à ces assemblées, ni ne continuez à les écouter. Au contraire, arrêtez et prenez vos distances d'eux afin que rien ne pénètre votre cœur de rancune envers les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ et que vous les détestiez et soyez perdants.

١٣٥ – قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَإِذَا سَمِعْتَ الرَّجُلَ يَطْعَنُ عَلَى الآثَارِ أَوْ يَرُدُّ الآثَارَ أَوْ يُرِيدُ غَيْرَ الآثَارِ فَاتَّهِمْهُ عَلَى الإِسْلَامِ، وَلَا تَشُكَّ أَنَّهُ صَاحِبُ هَوًى مُبْتَدِعٌ.

١٣٦ – وَاعْلَمْ أَنَّ جَوْرَ السُّلْطَانِ لَا يُنْقِصُ فَرِيضَةً مِنْ فَرَائِضِ اللَّهِ الَّتِي افْتَرَضَهَا عَلَى لِسَانِ نَبِيِّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ، جَوْرُهُ عَلَى نَفْسِهِ، وَتَطَوُّعُكَ وَبِرُّكَ مَعَهُ تَامٌّ إِنْ شَاءَ اللَّهُ تَعَالَى، يَعْنِي الجَمَاعَةَ وَالجُمُعَةَ مَعَهُمْ، وَالجِهَادَ مَعَهُمْ وَكُلَّ شَيْءٍ مِنَ الطَّاعَاتِ فَشَارِكْهُمْ فِيهِ فَلَكَ نِيَّتُكَ.

[135] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit : «Si vous entendez quelqu'un insulter, rejeter ou désirer autre que les textes, remettez en question son Islam. N'ayez aucun doute qu'il s'agit de quelqu'un qui suit sa passion et d'un innovateur.»

[136] «Et sachez que l'oppression du gouverneur ne réduit en rien ce qui a été rendu obligatoire par Allah par l'intermédiaire de la langue de son Prophète ﷺ. Son oppression est pour lui. Vos bonnes œuvres et votre obéissance envers lui sont complètes, si Allah veut, c'est-à-dire la prière en commun, la prière du vendredi et le *jihād* avec eux. Participez avec eux dans toute obéissance, vous serez récompensé pour votre intention.»

Commentaire

L'explication et le commentaire de ceci a précédé, il n'est donc pas nécessaire de le répéter.

Invoquer en faveur du gouverneur

١٣٧ — قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَإِذَا رَأَيْتَ الرَّجُلَ يَدْعُو عَلَى السُّلْطَانِ، فَاعْلَمْ أَنَّهُ صَاحِبُ هَوىً، وَإِذَا رَأَيْتَ الرَّجُلَ يَدْعُو لِلسُّلطَانِ بِالصَّلَاحِ فَاعْلَمْ أَنَّهُ صَاحِبُ سُنَّةٍ إِنْ شَاءَ اللَّهُ، لِقَوْلِ الفُضَيْلِ بنِ عِيَاضٍ : لَو كَانَتْ لِي دَعْوَةٌ مُسْتَجَابَةٌ مَا جَعَلْتُهَا إِلَّا فِي السُّلْطَانِ. قِيلَ لَهُ يَا أَبَا عَلِيٍّ، فَسِّرْ لَنَا هَذَا، قَالَ : إِذَا جَعَلْتُهَا فِي نَفْسِي لَمْ تَعْدُنِي، وَإِذَا جَعَلْتُهَا فِي السُّلْطَانِ صَلَحَ، فَصَلَحَ بِصَلَاحِهِ العِبَادُ وَالبِلَادُ. فَأُمِرْنَا أَنْ نَدْعُوَ لَهُمْ بِالصَّلَاحِ، وَلَمْ نُؤْمَرْ أَنْ نَدْعُوَ عَلَيْهِمْ وَإِنْ جَارُوا وَظَلَمُوا، لِأَنَّ ظُلْمَهُمْ وَجَوْرَهُمْ عَلَى أَنْفُسِهِمْ وَصَلَاحَهُمْ لِأَنْفُسِهِمْ وَلِلْمُسْلِمِينَ.

[137] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Si vous voyez quelqu'un invoquer contre le gouverneur, sachez qu'il s'agit de quelqu'un qui suit sa passion. Et si vous voyez quelqu'un invoquer pour la rectitude du gouverneur, sachez que c'est un adepte de la *Sunnah*, si Allah veut, du fait de la parole de *Al-Fuḍayl ibn ʿIyāḍ* : «Si j'avais une invocation exaucée, je ne la donnerais qu'au gouverneur.» On lui dit : «Ô *Abū ʿAlī*, explique nous ceci.» Il répondit : «Si j'invoque pour moi-même, cela ne me dépassera pas. Mais si j'invoque en faveur du dirigeant, il se rectifie et par sa rectification les gens et le pays seront rectifiés.» Il nous a été ordonné d'invoquer pour leur rectification et non d'invoquer contre eux même s'ils sont injustes et oppresseurs. Parce que leur injustice et leur oppression ne sera que contre eux, alors que leur rectitude est pour eux et l'ensemble des Musulmans.»

Commentaire

Cette expression est rapportée des pieux prédécesseurs : «Si vous voyez quelqu'un invoquer contre le gouverneur, sachez qu'il s'agit de quelqu'un qui suit sa passion.»

C'est l'inclination des *Khawārij* et des *Mu'tazilah*, car ils sont ceux qui invoquent contre les gouverneurs Musulmans. C'est l'opposé qui est obligatoire : il faut invoquer pour leur rectitude et pour leur succès, parce que c'est dans leur rectification que repose la préservation de l'Islam et des Musulmans. Donc, si vous invoquez en leur faveur, vous invoquerez pour les Musulmans parce que la préservation des sujets se trouve dans la rectification des dirigeants. C'est la méthodologie des pieux prédécesseurs : invoquer pour la rectification des gouverneurs.

Sa parole : «**Et si vous voyez quelqu'un invoquer pour la droiture du gouverneur, sachez que c'est un adepte de la *Sunnah*, si Allah veut...**»

Lorsque vous le voyez invoquer pour leur rectification, sachez que c'est un adepte de la *Sunnah*, parce que ceci est la guidée des pieux prédécesseurs en ce qui concerne les gouverneurs.

Sa parole : «**... du fait de la parole de *Al-Fuḍayl ibn 'Iyāḍ*...**»

Al-Fuḍayl ibn 'Iyāḍ raḥimahullāh faisait partie des grands savants, adorateurs et ascètes. Il dit cette expression : «Si j'avais une invocation exaucée, je ne la donnerais qu'au gouverneur.»

Ceci fait partie de la sincérité, en appliquant la parole du Prophète ﷺ :

الدِّينُ النَّصِيحَةُ، قُلْنَا لِمَنْ يَا رَسُولَ اللَّهِ؟ للَّهِ وَلِكِتَابِهِ وَلِرَسُولِهِ وَلِأَئِمَّةِ الْمُسْلِمِينَ وَعَامَّتِهِمْ.

«*La religion est la sincérité.*» Nous dîmes : «Envers qui, ô Messager d'Allah ?» Il dit : «*Envers Allah, Son Livre, Son Messager, les dirigeants des Musulmans et les gens du commun.*» [342]

Et il fait partie de la sincérité envers les gouverneurs Musulmans d'invoquer pour leur rectification et il fait partie de ne pas être sincère envers eux d'invoquer contre eux !

Ceux qui invoquent en faveur du gouverneur sont condamnés par les adeptes des *Khawārij*.

Sa parole : «**Il nous a été ordonné d'invoquer pour leur rectification et non d'invoquer contre eux s'ils sont injustes et oppresseurs.**»

342. Sa référence a précédé.

Car invoquer contre eux est invoquer contre les Musulmans, parce que, si les affaires se détériorent et que le gouvernement tombe, certes le sang sera répandu, ce sera le chaos, la corruption se propagera et les peines légales seront suspendues. Sa chute contient de nombreux maux. De nos jours, ceux qui invoquent en faveur du gouverneur sont accusés de flagornerie par les gens des passions parmi les partisans et les adeptes des *Khawārij*. La parole de l'auteur pourra donc s'appliquer à eux : ils sont en opposition à la *Sunnah* et sont des gens qui suivent leurs passions. Il faut prêter attention à cela!

Les Mères des croyants

١٣٨ – قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَلَا تَذْكُرْ أَحَداً مِنْ أُمَّهَاتِ المؤْمِنِينَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُنَّ إِلَّا بِخَيْرٍ.

[138] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Ne mentionnez aucune des Mères des croyants, qu'Allah soit satisfait d'elles, si ce n'est en bien.»

Commentaire

Sa parole : «**Ne mentionnez aucune des Mères des croyants, si ce n'est en bien.**»

Les Mères des croyants sont les épouses du Prophète ﷺ. C'est Allah qui les nomma Mères des croyants dans sa parole, exalté soit-Il :

﴿النَّبِيُّ أَوْلَىٰ بِالْمُؤْمِنِينَ مِنْ أَنفُسِهِمْ ۖ وَأَزْوَاجُهُ أُمَّهَاتُهُمْ﴾

> «**Le Prophète a plus de droit sur les croyants qu'ils n'en ont sur eux-mêmes ; et ses épouses sont leurs mères...**» [*Al-Aḥzāb* : 6]

La signification en est : leur mère en terme d'estime, de respect et d'interdiction de les épouser après le Messager ﷺ. Elles ne sont pas leurs mères en termes de lignée. C'est plutôt en terme d'estime et de respect. Elles ont les droits des mères sur les Musulmans parce qu'elles sont les épouses du Prophète. Il est donc obligatoire de les aimer et de les respecter et de n'en dénigrer aucune.

Cela fait partie de la doctrine des *Rawāfiḍ* de dénigrer certaines des épouses du Prophète ﷺ, et cela implique d'accuser d'Allah d'avoir choisi pour Son Prophète

ﷺ celles qui ne lui convenaient pas. Cela implique aussi d'accuser le Prophète ﷺ d'avoir choisi une mère qui ne serait pas convenable aux croyants. C'est de la mécréance en Allah, exalté soit-Il !

L'assiduité aux prières obligatoires

١٣٩ — قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ: وَإِذَا رَأَيْتَ الرَجُلَ يَتَعَاهَدَ الفَرَائِضَ فِي جَمَاعَةٍ مَعَ السُّلْطَانِ وَغَيْرِهِ، فَاعْلَمْ أَنَّهُ صَاحِبُ سُنَّةٍ إِنْ شَاءَ اللَّهُ تَعَالَى، وَإِذَا رَأَيْتَ الرَّجُلَ يَتَهَاوَنُ بِالفَرَائِضِ فِي جَمَاعَةٍ وَإِنْ كَانَ مَعَ السُّلْطَانِ، فَاعْلَمْ أَنَّهُ صَاحِبُ هَوَى.

[139] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Si vous voyez quelqu'un être assidu aux prières obligatoires avec le dirigeant et les autres, sachez que c'est un adepte de la *Sunnah*, si Allah, exalté soit-Il, le veut. Mais si vous voyez quelqu'un être négligent aux prières en commun, même s'il est avec le dirigeant, alors sachez qu'il s'agit d'un adepte des passions.»

Commentaire

Sa parole : «**Si vous voyez quelqu'un être assidu aux prières obligatoires avec le dirigeant et les autres, sachez que c'est un adepte de la *Sunnah*, si Allah, exalté soit-Il, le veut.**»

C'est-à-dire que si vous voyez quelqu'un être régulier aux prières en commun avec le dirigeant et les autres, c'est une preuve qu'il fait partie des gens de la *Sunnah* et de la foi. Allah le Très-Haut dit :

﴿إِنَّمَا يَعْمُرُ مَسَاجِدَ اللَّهِ مَنْ آمَنَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ وَأَقَامَ الصَّلَاةَ وَآتَى الزَّكَاةَ﴾

«Ne peupleront les mosquées d'Allah que ceux qui croient en Allah et au Jour dernier, accomplissent la prière, acquittent la *zakāh*...» [*At-Tawbah* : 18]

Le Prophète ﷺ dit à propos de celui dont le cœur est attaché aux mosquées qu'il fera partie des sept qu'Allah placera sous Son ombre.

وَ رَجُلٌ قَلْبُهُ مُعَلَّقٌ بِالْمَسَاجِدِ.

«Et un homme dont le cœur est attaché aux mosquées.» [343]

Donc, fréquenter les mosquées pour les prières en commun est un signe de la foi et un signe des Gens de la *Sunnah*. Quant à celui qui se tient éloigné de la prière avec les Musulmans et qui est d'avis que les Musulmans ne sont pas sur la vérité et que la prière n'est pas valide avec eux est sans aucun doute en train de s'éloigner de la communauté Musulmane et de s'opposer à Allah, Son Messager et l'ensemble des Musulmans.

C'est pour cela que vous trouverez que les gens aux idéologies déviantes ne s'approchent pas des mosquées et ils n'accomplissent pas la prière avec les Musulmans. En fait, certains d'entre eux considèrent la prière des Musulmans invalide. C'est un signe du mal, de la déviation, de la corruption de la *'aqīdah* et de scission. Allah le Très-Haut dit :

﴿وَمَن يُشَاقِقِ الرَّسُولَ مِن بَعْدِ مَا تَبَيَّنَ لَهُ الْهُدَىٰ وَيَتَّبِعْ غَيْرَ سَبِيلِ الْمُؤْمِنِينَ نُوَلِّهِ مَا تَوَلَّىٰ وَنُصْلِهِ جَهَنَّمَ وَسَاءَتْ مَصِيرًا﴾

«Et quiconque fait scission d'avec le Messager, après que le droit chemin lui est apparu et suit un sentier autre que celui des croyants, alors Nous le laisserons comme il s'est détourné, et le brûlerons dans l'Enfer. Et quelle mauvaise destination!» [*An-Nisā'* : 115]

Il est donc obligatoire aux Musulmans d'être avec les Musulmans. Allah le Très-Haut dit :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ وَكُونُوا مَعَ الصَّادِقِينَ﴾

«Ô vous qui croyez! Craignez Allah et soyez avec les véridiques.» [*At-Tawbah* : 119]

Le Musulman doit être avec les Musulmans, il ne doit pas se tenir à l'écart et s'isoler. Il ne doit pas faire partie du groupe qui se tient à l'écart et s'isole des Musulmans. C'est un signe de la passion, du mal, d'une idéologie corrompue et de la déviation.

---

343. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/234, n°629) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/715, n°1031), d'après *Abū Hurayrah* ﷺ.

Sa parole : «**Mais si vous voyez quelqu'un être négligent aux prières en commun, même s'il est avec le dirigeant, alors sachez qu'il s'agit d'un adepte des passions.**»

Si vous voyez quelqu'un délaisser les prières en commun : s'il abandonne celles qui sont avec le dirigeant, ce sera un adepte de la passion parmi les *Muʿtazilah* ou les *Khawārij* qui taxent de mécréance les gouverneurs pour leurs péchés, mais, s'il s'isole des prières avec autre que le dirigeant, ce sera un hypocrite parce que le Prophète ﷺ a dit :

أَثْقَلُ الصَّلَوَاتِ عَلَى الْمُنَافِقِينَ : صَلَاةُ العِشَاءِ، وَصَلَاةُ الفَجْرِ.

«Les plus difficiles des prières pour les hypocrites sont les prières du ʿishāʾ et du fajr.» [344]

Il considéra donc l'éloignement de la prière comme de l'hypocrisie, au point que *ʿAbdullāh ibn Masʿūd* ﷺ dit :

> «Je me rappelle très bien que nul n'en restait éloigné (des prières en commun) parmi nous sauf l'hypocrite connu pour son hypocrisie.»

Ceci prouve donc que celui qui se tient à l'écart des prières en commun sans excuse valable est un hypocrite parce que les hypocrites se tiennent à l'écart de la prière, en particulier durant la nuit car personne ne les voit. Mais, durant la journée, ils y participent parce que les gens les verront et ils exposent leurs actions tout en dissimulant la mécréance.

344. Sa référence a précédé.

Le licite, l'illicite et l'ambigu

١٤٠ – قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ: وَالحَلَالُ مَا شَهِدْتَ عَلَيْهِ وَحَلَفْتَ عَلَيْهِ أَنَّهُ حَلَالٌ، وَكَذَلِكَ الحَرَامُ وَمَا حَاكَ فِي صَدْرِكَ فَهُوَ شُبْهَةٌ.

[140] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Le licite est ce dont vous attestez et jurez de la licéité. Il en est de même pour l'illicite. Et tout ce qui vous dérange dans votre cœur est une ambiguïté.»

Commentaire

Sa parole : «**Le licite est ce dont vous attestez et jurez de la licéité.**»
Le Prophète ﷺ a dit :

إِنَّ الحَلَالَ بَيِّنٌ وَإِنَّ الحَرَامَ بَيِّنٌ وَبَيْنَ ذَلِكَ أُمُورٌ مُشْتَبِهَاتٌ.

«Certes, le licite est clair et l'illicite est clair. Mais entre les deux certaines affaires sont douteuses...» [345]

Il y a des choses licites qui ne font aucun doute et des choses illicites qui ne font aucun doute. Et il y a une troisième catégorie : le douteux, qui n'est ni connu ni pour être licite, ni pour être illicite. Nul ne les connaît, si ce n'est les savants. La plupart des gens ne les connaissent pas. Ce qui est demandé à propos de ce type est de se retenir jusqu'à ce que sa catégorie soit connue. Ainsi, vous prenez ce qui est licite et évitez ce qui est illicite. Le Prophète ﷺ a dit :

345. Sa référence a précédé.

الإِثْمُ مَا حَاكَ فِي القَلْبِ وَكَرِهْتَ أَنْ يَطَّلِعَ عَلَيْهِ النَّاسُ.

«Le péché est ce qui dérange votre cœur et ce que vous détestez que les gens sachent.» [346]

Vous remarquerez que votre âme ne se sentira pas tranquille avec cela et le fait que votre âme ne se sente pas tranquille avec cela prouve que c'est douteux, il vous est donc demandé de le délaisser.

«Le licite est ce dont vous attestez et jurez de la licéité.»

C'est-à-dire que vous êtes tranquille sans que vous n'ayez aucun doute le concernant au point que vous pourriez jurer que c'est licite, parce qu'il est clair, comme mentionné par le Prophète ﷺ :

إِنَّ الحَلَالَ بَيِّنٌ ...

«Certes, le licite est clair...»

Sa parole : **«Il en est de même pour l'illicite.»**

Ce qui est illicite est également clair du fait des textes qui indiquent son interdiction, comme l'animal tombé mort, les substances enivrantes et la chair du porc. Ils ont clairement été interdits parce qu'Allah les a interdit.

346. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/1980, n°2553), d'après *An-Nawwās ibn Sim'ān* ﷺ.

Protéger les Musulmans

١٤١ – قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ: وَالمستُورُ مَنْ بَانَ سِتْرُهُ، وَالمهْتُوكُ مَنْ بَانَ هَتْكُهُ.

[141] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit : «Celui qui est dissimulé est ce dont la dissimulation est manifeste. Et celui qui est exposé est ce dont l'exposition est manifeste.»

Commentaire

Sa parole : «**Celui qui est dissimulé est ce dont la dissimulation est manifeste. Et celui qui est exposé est ce dont l'exposition est manifeste.**»

À la base, le Musulman est intègre et digne de confiance. N'ayez donc pas une mauvaise impression de lui. C'est la raison pour laquelle Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اجْتَنِبُوا كَثِيرًا مِّنَ الظَّنِّ إِنَّ بَعْضَ الظَّنِّ إِثْمٌ﴾

> **«Ô vous qui avez cru ! Évitez de trop conjecturer [sur autrui] car une partie des conjectures est péché...»** [*Al-Ḥujurāt* : 12]

Le Prophète ﷺ dit :

إِيَّاكُمْ وَالظَّنَّ فَإِنَّ الظَّنَّ أَكْذَبُ الحَدِيثِ.

> *«Évitez la suspicion, car la suspicion est la plus mensongère des paroles.»* [347]

347. Sa référence a précédé.

Donc, ne pensez que du bien du Musulman, tant qu'il n'expose pas quelque chose de contraire. Et, si vous venez à constater une erreur venant de lui, vous devez la dissimuler.

مَنْ سَتَرَ مُسْلِمًا سَتَرَهُ اللَّهُ فِي الدُّنْيَا وَالآخِرَةِ.

«Celui qui cache les péchés d'un Musulman, Allah cachera les siens dans cette vie et l'Au-delà.» [348]

Cependant, tout en le conseillant, dissimulez son péché et ne le divulguez pas. Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿إِنَّ الَّذِينَ يُحِبُّونَ أَن تَشِيعَ الْفَاحِشَةُ فِي الَّذِينَ آمَنُوا لَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ فِي الدُّنْيَا وَالْآخِرَةِ وَاللَّهُ يَعْلَمُ وَأَنتُمْ لَا تَعْلَمُونَ﴾

«Ceux qui aiment que la turpitude se propage parmi les croyants auront un châtiment douloureux, ici-bas comme dans l'au-delà. Allah sait, et vous, vous ne savez pas.» [*An-Nūr* : 19]

348. Sa référence a précédé.

Les *Nawāṣib* et les *Rawāfiḍ*

١٤٢ — قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَإِذَا سَمِعْتَ الرَّجُلَ يَقُولُ : فُلَانٌ نَاصِبِيٌّ، فَاعْلَمْ أَنَّهُ رَافِضِيٌّ وَإِذَا سَمِعْتَ الرَّجُلَ يَقُولُ : فُلَانٌ مُشَبِّهٌ، أَوْ فُلَانٌ يَتَكَلَّمُ بِالتَّشْبِيهِ، فَاعْلَمْ أَنَّهُ جَهْمِيٌّ، وَإِذَا سَمِعْتَ الرَّجُلَ يَقُولُ : تَكَلَّمْ بِالتَّوْحِيدِ، وَاشْرَحْ لِيَ التَّوْحِيدَ. فَاعْلَمْ أَنَّهُ خَارِجِيٌّ مُعْتَزِلِيٌّ، أَوْ يَقُولُ : فُلَانٌ مُجْبِرٌ أَوْ يَتَكَلَّمُ بِالإِجْبَارِ، أَوْ يَتَكَلَّمُ بِالعَدْلِ، فَاعْلَمْ أَنَّهُ قَدَرِيٌّ؛ لِأَنَّ هَذِهِ الأَسْمَاءَ مُحْدَثَةٌ أَحْدَثَهَا أَهْلُ البِدَعِ.

[142] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Si vous entendez quelqu'un dire qu'Untel est *Nāṣibī*, sachez qu'il s'agit d'un *Rāfiḍī*. Si vous entendez quelqu'un dire : «Untel est un *mushabbih*» ou «Untel parle avec *tashbīh*», alors sachez qu'il s'agit d'un *Jahmī*. Et si vous entendez quelqu'un dire : «Parle du *tawḥīd*, explique-moi le *tawḥīd*», sache que c'est un *Khārijī*, un *Mu'tazilī*. Ou s'il dit : «Untel est un *Mujabbir*» ou parle de *ijbār* ou de *'adl*, sache que c'est un *Qadarī*. Parce que ces noms sont des inventions introduites par les gens de l'innovation.»

Commentaire

Sa parole : **«Si vous entendez quelqu'un dire qu'Untel est *Nāṣibī*...»**

Les *Nawāṣib* sont ceux qui détestent *Ahlul-Bayt* (la famille du Prophète) et les *Rawāfiḍ* accusent *Ahl As-Sunnah* de détester *Ahlul-Bayt*, et ceux qui détestent *Ahlul-Bayt* sont les *Nawāṣib*.

«**... sachez qu'il s'agit d'un *Rāfiḍī*.**» parce que c'est la doctrine des *Rawāfiḍ*, au point qu'ils nommèrent les Compagnons *Nawāṣib*, parce que, selon eux, ils détestent *Ahlul-Bayt* et leur usurpèrent le Califat ! C'est ce qu'ils disent — qu'Allah les défigure.

Donc, celui qui dit que les Compagnons ou *Ahl As-Sunnah* sont des *Nawāṣib*, c'est une preuve qu'il fait partie des *Rawāfiḍ*. *Ahl As-Sunnah* ne détestent pas *Ahlul-Bayt*. Au contraire, ils les aiment et les respectent et respectent la recommandation du Messager d'Allah ﷺ à leur égard, mais ils n'exagèrent pas comme le font les *Rawāfiḍ* envers eux, les prenant comme seigneurs en dehors d'Allah, les croyant infaillibles, comme les chiites croient leurs *imāms* infaillibles, les nommant «les *Imāms* Infaillibles».

Ahl As-Sunnah ni ne les croient infaillibles ni ne vont à l'extrême à leur sujet. Ils les placent au niveau qui leur est dû, les aiment du fait de leur relation au Messager d'Allah ﷺ et du fait de leur foi. Ils les aiment donc pour deux raisons : leur foi et leur relation. Mais s'ils trouvent la relation sans foi, ils ne les aimeront pas. *Abū Lahab* était l'oncle du Messager d'Allah ﷺ et il sera en Enfer parce que la seule relation n'est pas suffisante, s'il n'y a pas de foi.

Sa parole : «**Si vous entendez quelqu'un dire : «Untel est un *mushabbih*» ou «Untel parle avec *tashbīh*, donc suspectez-le», alors sachez qu'il s'agit d'un *Jahmī*.**»

Parce que les *Jahmiyyah*, les *Muʿtazilah*, les *Ashāʿirah* et les *Māturīdiyyah* tiennent pour avis qu'affirmer les Attributs est du *tashbīh* et ils nomment *Ahl As-Sunnah* qui affirment les Noms et Attributs d'Allah *Al-Mushabbihah*, parce qu'ils affirment les Attributs ou les nomment *Mujassimah* (anthropomorphistes), parce qu'affirmer les Attributs — à leur avis — implique *al-jismiyah* (attribuer une forme physique) pour Allah et que les formes physiques sont semblables. Voici leur doctrine.

Si vous entendez quelqu'un dire : «Untel est un *Mushabbih*, Untel est un *Mujassim*», sachez qu'il s'agit d'un *Jahmī*, un *Muʿtazilī* ou quelqu'un qui a étudié avec eux d'entre les sectes restantes parce qu'ils croient que l'affirmation des Attributs d'Allah prouvés est du *tashbīh* (faire ressembler Allah à sa créature) et du *tajsīm* (attribuer un corps à Allah).

Sa parole : «**Et si vous entendez quelqu'un dire : «Parle du *tawḥīd*, explique-moi le *tawḥīd*» , sache que c'est un *Khārijī*, un *Muʿtazilī*.**»

C'est parce que le *tawḥīd* est l'un des fondements des *Muʿtazilah* et, pour eux, c'est de nier les Attributs d'Allah. Selon eux, affirmer les Attributs est le polythéisme et les nier est le *tawḥīd*. Ne pense pas que pour eux la signification du *tawḥīd* est l'unification d'Allah dans l'adoration. Cela veut plutôt dire pour eux la négation des Attributs, parce que leur affirmation implique le polythéisme. Par conséquent, ils affirment donc que le *Qurʾān* est venu avec du polythéisme, parce qu'il affirme les

Noms et Attributs d'Allah, exalté soit-Il !

C'est l'objectif du *shaykh* — qu'Allah le couvre de Ses bienfaits : il voulait dire par là la définition du *tawḥīd* pour les *Muʿtazilah*.

Quant à la définition du *tawḥīd* selon *Ahl As-Sunnah*, qui est l'unification d'Allah dans l'adoration, si vous demandez des explications pour ce *tawḥīd* — unifier Allah dans l'adoration et nier le polythéisme — il n'y aura rien de mal à cela. Plutôt, ceci est demandé.

Sa parole : «**Ou s'il dit : «Untel est un *Mujabbir*» ou parle de *ijbār* ou de *ʿadl*, sache que c'est un *Qadarī*.**»

Parmi les fondements des *Muʿtazilah* est *al-ʿadl* (la justice), qui est renier le destin, parce qu'ils disent : «Si nous affirmions le destin, nous attribuerions l'injustice à Allah, car Il châtierait pour quelque chose qu'Il avait décrété.» Nous leur disons : «Allah ne les châtie pas du fait du destin. Mais il les châtie pour leurs actions, leur mécréance et leur polythéisme. Il ne les châtie pas parce qu'Il l'a décrété pour eux. Il les châtie en résultat de leurs actes, leur polythéisme et leurs désobéissances.» La récompense est basée sur les actes et non le destin.

Allah ne récompense personne parce qu'Il a décrété qu'il serait un croyant avant qu'il ne croie véritablement et agisse en fonction de la foi. De même, Il ne châtie personne parce qu'Il lui a décrété qu'elle commettrait des désobéissances jusqu'à ce qu'elle les commette et accomplisse la cause de son châtiment. Ainsi, la récompense et le châtiment sont liés aux actes des serviteurs et non au destin. Donc, si vous voyez quelqu'un dire : «Untel est un *Jabarī*» , sachez qu'il s'agit d'un *Muʿtazilī*, parce que les *Muʿtazilah* disent que la personne est libre, qu'elle crée ses propres actes et que rien ne lui destiné ! Ils disent qu'il fait tout de lui-même, sans qu'Allah ne lui décrète quoi que ce soit. Et ils nomment *Jabarī* celui qui dit que les actes des serviteurs sont par le destin d'Allah.

Sa parole : «**Parce que ces noms sont des inventions introduites par les adeptes des passions.**»

Ils furent introduits par les gens de l'innovation tels que les chiites, les *Jahmiyyah* et les *Muʿtazilah*. Quant aux gens de la *Sunnah*, ils n'entrent pas dans ces affaires, sauf si cela est nécessité par le *Qurʾān* et la *Sunnah*. Ils affirment les Noms et Attributs d'Allah, affirment le destin et y croient. Ils ne disent pas que le serviteur est forcé ou que l'injustice lui est imposée par Allah, exalté soit-Il. Et ils ne disent pas qu'affirmer les Attributs d'Allah est du polythéisme et du *tashbīh*. Seuls les gens de l'innovation disent cela.

Commentaires de paroles de *Ibn Al-Mubārak*

١٤٣ — قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : قَالَ عَبْدُ اللَّهِ بنُ المبَارَكِ رَحِمَهُ اللَّهُ تَعَالَى : لَا تَأْخُذُوا عَنْ أَهْلِ الكُوفَةِ فِي الرَّفْضِ شَيْئاً، وَلَا عَنْ أَهْلِ الشَّامِ فِي السَّيْفِ شَيْئاً، وَلَا عَنْ أَهْلِ البَصْرَةِ فِي القَدَرِ شَيْئاً، وَلَا عَنْ أَهْلِ خُرَاسَانَ فِي الإِرْجَاءِ شَيْئاً، وَلَا عَنْ أَهْلِ مَكَّةَ فِي الصَّرفِ شَيْئاً، وَلَا عَنْ أَهْلِ المدِينَةِ فِي الغِنَاءِ، وَلَا تَأْخُذُوا عَنْهُمْ فِي هَذِهِ الأَشْيَاءِ شَيْئاً.

[143] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «*ʿAbdullāh ibn Al-Mubārak — raḥimahullāh —* a dit : «Ne prenez rien concernant *ar-Rawāfiḍ* des gens de *Kūfah* et rien concernant les soulèvements des gens du *Shām* et rien à propos du destin des gens de *Baṣrah* et rien à propos de *al-irjāʾ* des gens du *Khurāsān* et rien à propos des échanges monétaires des gens de *Makkah* et rien à propos de la musique des gens de *Al-Madīnah*. Ne prenez rien de ces sujets d'eux.»

Commentaire

La parole de *ʿAbdullāh ibn Mubārak* : «**Ne prenez rien concernant *ar-Rawāfiḍ* des gens de *Kūfah*...**»

Parce que la plupart des chiites viennent de *Kūfah*. Ne prenez rien de leur doctrine tel que le fait de diffamer les Compagnons et l'exagération envers *Ahlul-Bayt*.

Puis il dit : «**... et rien concernant les soulèvements des gens du *Shām*...**»

Le sens apparent de la parole de l'auteur est que les *Khawārij* font en grande partie des gens du *Shām*. Donc sa parole : «**concernant les soulèvements**» signifie la révolte contre le dirigeant et combattre les Musulmans. Cependant, ceci est contestable parce que les *Khawārij* étaient en Irak et non au *Shām*, à moins qu'il ne voulait parler de la guerre des gens du *Shām* avec *ʿAlī* ﷺ.

Puis il dit : «**... et rien à propos du destin des gens de *Baṣrah*...**»

Parce que la doctrine de *al-iʿtizāl* (des *Muʿtazilah*) apparut à *Baṣrah* et le soufisme apparut chez les gens de *Baṣrah*.

Il continua : «**... et rien à propos de *al-irjāʾ* des gens du *Khurāsān*...**»

Parce que *al-irjāʾ* apparut dans la région du *Khurasān*, qui est une région de la Perse. C'était une grande région avec des savants, un bien abondant et connue pour les bonnes coutumes. Cependant, la croyance de *al-irjāʾ* débuta en cet endroit. *Al-irjāʾ* signifie d'exclure les actes de la réalité de la foi. Ils disent que les actes ne font pas partie de la foi. La personne est donc croyante même si elle n'accomplit aucun acte, tant qu'elle croit avec son cœur. Certains d'entre eux disent : tant qu'il croit dans son cœur et le prononce par sa langue. Et d'autres disent que même s'il ne croit pas dans son cœur, il sera un croyant, tant qu'il a la connaissance !

Les actes ne font pas partie de la foi pour l'ensemble des sectes des *Murjiʾah*, la personne est croyante même si elle n'accomplit aucun acte. C'est la croyance des *Murjiʾah* et c'est une croyance fausse parce que la foi est parole de la langue, croyance du cœur et actes des membres. La foi n'est composée que de ces trois parties parce que celui qui croit avec son cœur sans le prononcer de sa langue, ceci est le cas des mécréant, car ils reconnaissent la véracité du Messager ﷺ. Les juifs et les chrétiens reconnaissaient la véracité du Messager ﷺ mais ne devinrent pas croyants pour leur seule connaissance ou croyance du cœur sans rien prononcer de leur langue.

Certains d'entre eux disent que la prononciation de la langue est suffisante, même si l'on ne croit pas. Ceci impliquerait que les hypocrites soient des croyants alors qu'Allah, exalté soit-Il, leur a nié la foi. Le Très-Haut dit :

﴿يَقُولُونَ بِأَلْسِنَتِهِم مَّا لَيْسَ فِي قُلُوبِهِمْ﴾

«**... Ils disent avec leurs langues ce qui n'est pas dans leurs cœurs...**»
[*Al-Fatḥ* : 11]

Sa parole : «**... et rien à propos des échanges monétaires des gens de *Makkah*...**»

Aṣ-ṣarf fait références aux transactions d'échange d'argent contre de l'argent, parce qu'ils sont laxistes à ce sujet.

Sa parole : «**... et rien à propos de la musique des gens de *Al-Madīnah*.**»

Parce que parmi eux sont ceux qui permettent la musique, n'y voyant rien de mal. Rien ne doit être pris d'eux à ce sujet.

L'amour des Compagnons

١٤٤ — قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ: وَإِذَا رَأَيْتَ الرَّجُلَ يُحِبُّ أَبَا هُرَيْرَةَ، وَأَنَسَ بنَ مَالِكٍ، وَأُسَيْدَ بنَ حُضَيْرٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ، فَاعْلَمْ أَنَّهُ صَاحِبُ سُنَّةٍ إِنْ شَاءَ اللَّهُ، وَإِذَا رَأَيْتَ الرَّجُلَ يُحِبُّ أَيُّوبَ، وَابنَ عَوْنٍ، وَيُونُسَ بنَ عُبَيدٍ، وَعَبْدَ اللَّهِ بنَ إِدْرِيسَ الأَوْدِيَّ، وَالشَّعْبِيَّ، وَمَالِكَ بنَ مِغْوَلٍ، وَيَزِيدَ بنَ زُرَيْعٍ، وَمُعَاذَ بنَ مُعَاذٍ، وَوَهْبَ بنَ جَرِيرٍ، وَحَمَّادَ بنَ سَلَمَةَ، وَحَمَّادَ بنَ زَيْدٍ، وَمَالِكَ بنَ أَنَسٍ، وَالأَوْزَاعِيَّ، وَزَائِدَةَ بنَ قُدَامَةَ، فَاعْلَمْ أَنَّهُ صَاحِبُ سُنَّةٍ، وَإِذَا رَأَيْتَ الرَّجُلَ يُحِبُّ أَحْمَدَ بنَ حَنْبَلٍ، وَالحَجَّاجَ بنَ المِنْهَالِ، وَأَحْمَدَ بنَ نَصْرٍ، وَذَكَرَهُمْ بِخَيْرٍ، وَقَالَ بِقَوْلِهِمْ، فَاعْلَمْ أَنَّهُ صَاحِبُ سُنَّةٍ.

[144] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Si vous trouvez quelqu'un aimant *Abū Hurayrah, Anas ibn Mālik, Usayd ibn Ḥuḍayr*[349], sachez qu'il s'agit d'un homme de la *Sunnah* — si Allah le veut. Et si vous trouvez quelqu'un aimant *Ayyūb*[350], *Ibn ʿAwn*[351], *Yūnus ibn ʿUbayd*[352], *ʿAbdullāh ibn Idrīs*

349. Voir leurs biographies respectives dans *Al-Iṣābah fī Tamyīz Asmāʾ aṣ-Ṣaḥābah* (1/7, 126/425, 1/83).

350. *Ayyūb ibn Abī Tamīmah Kaysān as-Sikhtiyānī, Abū Bakr al-Baṣrī, thiqah, thabt, ḥujjah*, parmi les grands jurisconsultes et grands adorateurs. Il mourut en 131H, à 65 ans. Voir *Taqrīb at-Tahdhīb* (p.117).

351. *ʿAbdullāh ibn ʿAwn ibn Arṭabān, Abū ʿAwn al-Baṣrī, thiqah, thabt, fāḍil*, parmi les contemporains de *Ayyūb* en science, actions et âge. Il mourut en 150H selon l'avis authentique. Voir *Taqrīb at-Tahdhīb* (p.317).

352. *Yūnus ibn ʿUbayd ibn Dīnār al-ʿAbdī, Abū ʿUbayd al-Baṣrī, thiqah, thabt, fāḍil*, pieux. Il mourut en 139H. Voir *Taqrīb at-Tahdhīb* (p.613).

al-Awdī[353]**, *Ash-Sha'bī*[354]**, *Mālik ibn Mighwal*[355]**, *Yazīd ibn Zuray'*[356]**, *Mu'ādh ibn Mu'ādh*[357]**, *Wahb ibn Jarīr*[358]**, *Ḥammād ibn Salamah*[359]**, *Ḥammād ibn Zayd*[360]**, *Mālik ibn Anas*, *Al-Awzā'ī*[361]**, *Zā'idah ibn Qudāmah*[362]**, sachez qu'il s'agit d'un homme de la *Sunnah*. Si vous voyez quelqu'un qui aime *Aḥmad ibn Ḥanbal*, *Al-Ḥajjāj ibn Al-Minhāl*[363]**, *Aḥmad ibn Naṣr*[364]**, parler d'eux en bien et dire ce qu'ils dirent, sachez qu'il s'agit d'un homme de la *Sunnah*.»**

Commentaire

Sa parole : «**Si vous trouvez quelqu'un aimant *Abū Hurayrah*...**»

Il est obligatoire d'aimer l'ensemble des Compagnons comme il a été précédemment rapporté, car cela fait partie de la foi. Cependant, certains parmi les Compagnons se font diffamer par les gens des passions, comme *Abū Hurayrah* ﷺ — un rapporteur du *Ḥadīth* du Prophète ﷺ. Car la préservation de la *Sunnah* les enrage. Ils détestent donc *Abū Hurayrah* du fait de son soin à rapporter les *ahādīth* et qu'il en ait tellement préservé pour la communauté. Ils le détestent pour cela.

«***Anas ibn Mālik***» — le serviteur du Prophète. «***Usayd ibn Ḥuḍayr***» *al-Anṣārī*. Ils les détestent parce qu'ils se distinguent par certaines vertus par rapport à d'autres

353. *'Abdullāh ibn Idrīs ibn Yazīd ibn 'Abd Ar-Raḥmān al-Awdī, Abū Muḥammad al-Kūfī, thiqah, thabt, faqīh*, l'adorateur. Il mourut en 192H, à plus de 70 ans. Voir *Taqrīb at-Tahdhīb* (p.295).

354. *'Āmir ibn Sharāḥil ash-Sha'bī, Abū 'Amr, thiqah* bien connu, *faqīh, fāḍil. Makḥūl* a dit : «Je n'ai jamais vu quelqu'un de plus savant que lui.» Il mourut en 100H, à plus de 80 ans. Voir *Taqrīb at-Tahdhīb* (p.287).

355. *Mālik ibn Mighwal al-Kūfī, Abū 'Abdillāh, thiqah, thabt.* Il mourut en 159H selon l'avis authentique. Voir *Taqrīb at-Tahdhīb* (p.518).

356. *Yazīd ibn Zuray' al-Baṣrī, Abū Mu'āwiyah, thiqah, thabt.* Il mourut en 182H. Voir *Taqrīb at-Tahdhīb* (p.601).

357. *Mu'ādh ibn Mu'ādh ibn Naṣr ibn Ḥisān al-'Anbarī, Abū Muthannā al-Baṣrī al-Qāḍī, thiqah, mutqin.* Il mourut en 196H. Voir *Taqrīb at-Tahdhīb* (p.536).

358. *Wahb ibn Jarīr ibn Ḥāzim ibn Zayd, Abū 'Abdillāh al-Azdī al-Baṣrī, thiqah.* Il mourut en 200H. Voir *Taqrīb at-Tahdhīb* (p.585).

359. *Ḥammād ibn Salamah ibn Dīnar al-Baṣrī, Abū Salamah, thiqah, 'ābid*, extrêmement fiable en ce qui concerne les rapports des *thābit*. Il mourut en 167H. Voir *Taqrīb at-Tahdhīb* (p.178).

360. *Ḥammād ibn Zayd ibn Dirham al-Azdī al-Jahḍamī, Abū Ismā'īl al-Baṣrī, underlinethiqah, thabt, faqīh*. Il est rapporté de lui qu'il était aveugle et peut être qu'il a été frappé soudainement de cécité, parce qu'il a été authentiquement rapporté qu'il écrivait. Il mourut en 179H à 81 ans. Voir *Taqrīb at-Tahdhīb* (p.178).

361. *'Abd Ar-Raḥmān ibn 'Amr ibn Abī 'Amr al-Awzā'ī, Abū 'Amr al-Faqīh, thiqah, jalīl.* Il mourut en 157H. Voir *Taqrīb at-Tahdhīb* (p.347).

362. *Zā'idah ibn Qudāmah ath-Thaqafī, Abū As-Salt al-Kūfī, thiqah, thabt*, adepte de la *Sunnah*. Il mourut en 160H et il a été dit après. Voir *Taqrīb at-Tahdhīb* (p.213).

363. *Al-Ḥajāj ibn Al-Minhāl al-Anmāṭī, Abū Muḥammad as-Sulamī*, leur *mawlā, al-Baṣrī, thiqah, fāḍil.* Il mourut en 116 ou 117H. Voir *Taqrīb at-Tahdhīb* (p.153).

364. *Adh-Dhahabī* a dit dans *Siyyar A'lām an-Nubalā'* (11/166) : «Le grand *Imām*, le martyr, *Abū 'Abdillāh Aḥmad ibn Naṣr ibn Mālik ibn Al-Haytham al-Khuzā'ī al-Marwazī*, puis *Al-Baghdādī*. Il ordonnait le bien et supportait ouvertement la vérité. Il fut tué injustement en 131H.» Voir *Taqrīb at-Tahdhīb* (p.85).

Compagnons du Messager d'Allah ﷺ.

Sa parole : «**Et si vous trouvez quelqu'un aimant *Ayyūb, Ibn ʿAwn, Yūnus ibn ʿUbayd, ʿAbdullāh ibn Idrīs al-Awdī, Ash-Shaʿbī, Mālik ibn Mighwal, Yāzid ibn Zurayʿ, Muʿādh ibn Muʿādh, Wahb ibn Jarīr, Ḥammād ibn Salamah, Ḥammād ibn Zayd, Mālik ibn Anas, Al-Awzāʿī, Zāʾidah ibn Qudāmah*, sachez qu'il s'agit d'un homme de la *Sunnah*.**»

Parce ces hommes font partie des rapporteurs de la *Sunnah*, ceux qui préservèrent les *aḥādīth* et les savants du *jarh* et du *taʿdīl* (la science de la critique et de l'éloge des individus). Donc celui qui les déteste déteste leurs bonnes actions qui sont la préservation et leur soin de la *Sunnah*, ses chaînes de transmetteurs, ses rapporteurs et rejeter les mensonges et les inventions qui ont pu s'y ajouter. Ils ne les détestent que pour leur préservation de la *Sunnah* : cette noble action par laquelle Allah préserva la *Sunnah* de Son Messager ﷺ.

Sa parole : «**Si vous voyez quelqu'un qui aime *Aḥmad ibn Ḥanbal, Al-Ḥajjāj ibn Al-Minhāl, Aḥmad ibn Naṣr*, parler d'eux en bien et dire ce qu'ils dirent, sachez qu'il s'agit d'un homme de la *Sunnah*.**»

Ils sont les *Imāms* qui furent éprouvés à propos du fait de dire que le *Qurʾān* est créé et refusèrent de le dire. Durant les règnes de *Al-Maʾmūn*, *Al-Muʿtaṣim* et *Al-Wāthiq*, ils furent mis à l'épreuve à cause des *Muʿtazilah* qui étaient devenus proches des gouverneurs et leurs consultants. Ils les influencèrent et leur introduisirent la croyance de *al-iʿtizal*. Ils émirent l'avis qu'ils devaient forcer les gens à dire que le *Qurʾān* est créé, ce qui mena à de grandes épreuves. L'*Imām Aḥmad* se tint aussi ferme qu'une montagne et ils ne purent arriver à leurs fins à cause de lui.

Il résista, tint bon et patienta sur le châtiment, l'humiliation et l'emprisonnement jusqu'à ce qu'Allah accordât la victoire à cette religion à travers lui et fit disparaître ces hypocrites.

Ils tuèrent certains savants comme *Aḥmad ibn Naṣr*, *Ibn Nūḥ* [365] et d'autres. Ils tuèrent des gens qui refusèrent de dire que le *Qurʾān* est créé. L'*Imām Aḥmad* fut torturé et les *Muʿtazilah* demandèrent à ce qu'il fut tué, mais Allah le sauva de cela et empêcha le Calife de le tuer. Cependant, ils le torturèrent et lui nuisirent, mais il patienta jusqu'à ce qu'Allah le soutienne avec *Al-Mutawākkil ibn Al-Muʿtaṣim*. Il fit cesser l'épreuve à son encontre, l'honora et fit manifester la *Sunnah*, qu'Allah lui fasse miséricorde. C'est la *Sunnah* d'Allah : la facilité vient après les difficultés.

﴿فَإِنَّ مَعَ الْعُسْرِ يُسْرًا ۝ إِنَّ مَعَ الْعُسْرِ يُسْرًا﴾

365. *Muḥammad ibn Nūḥ ibn Maymūn ibn ʿAbd Al-Ḥamīd ibn Abī Ar-Rijāl al-ʿIjlī*. Son père était connu sous le nom de *Al-Maḍrūb*. Il était de ceux qui étaient connus pour la *Sunnah* et ceux qui restèrent fermes durant la période de *al-miḥnah* (l'épreuve de la création du *Qurʾān*). *Al-Maʾmūn* ordonna qu'il lui fut amené avec l'*Imām Aḥmad* et de nombreux autres et il mourut durant le trajet en 218H. Voir *Tārīkh Baghdād* (3/322).

«À côté de la difficulté est, certes, une facilité! À côté de la difficulté est, certes, une facilité!» [*Ash-Sharḥ* : 5-6]

١٤٥ – قال المؤلِّف رحمه الله: وَإِذَا رَأَيْتَ الرَّجُلَ يَجْلِسُ مَعَ أَهْلِ الأَهْوَاءِ فَاحْذَرْهُ، وَعَرِّفْهُ، فَإِنْ جَلَسَ مَعَهُ بَعْدَ مَا عَلِمَ فَاتَّقِهِ، فَإِنَّهُ صَاحِبُ هَوىً.

[145] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit : «Si vous voyez quelqu'un s'asseoir avec les gens des passions, prévenez-le et éduquez-le. Mais, s'il s'assoit avec eux après avoir eu la connaissance, éloignez-vous de lui parce qu'il s'agit également d'un adepte des passions.»

Commentaire

Les gens des passions sont ceux qui suivent leurs passions et leurs inclinations. Ils ne suivent pas le *Qur'ān* et la *Sunnah*, ils ne suivent que ce que leurs âmes désirent. Si le *Qur'ān* et la *Sunnah* s'opposent à leurs passions, ils abandonnent le *Qur'ān* et la *Sunnah* et acceptent tout ce qui est conforme à leurs passions, non par foi en cela, mais parce que c'est en conformité avec leurs passions.

C'est la voie des juifs : ils n'obéissaient aux messagers qu'en ce qui s'accordait avec leurs passions et étaient en désaccord avec les messagers envers ce qui n'était pas en accord avec leurs passions. Soit ils les tuèrent, soit ils les traitaient de menteurs, comme le mentionne Allah le Très-Haut :

﴿كُلَّمَا جَاءَهُمْ رَسُولٌ بِمَا لَا تَهْوَىٰ أَنفُسُهُمْ فَرِيقًا كَذَّبُوا وَفَرِيقًا يَقْتُلُونَ﴾

> **«... Mais chaque fois qu'un Messager leur vient avec ce qu'ils ne désirent pas, ils en traitent certains de menteurs et ils en tuent d'autres.»** [*Al-Mā'idah* : 70]

Il dit à propos des hypocrites de cette communauté :

﴿وَإِذَا دُعُوا إِلَى اللَّهِ وَرَسُولِهِ لِيَحْكُمَ بَيْنَهُمْ إِذَا فَرِيقٌ مِّنْهُم مُّعْرِضُونَ ﴿٤٨﴾ وَإِن يَكُن لَّهُمُ الْحَقُّ يَأْتُوا إِلَيْهِ مُذْعِنِينَ﴾

> **«Et quand on les appelle vers Allah et Son Messager pour que celui-ci juge parmi eux, voilà que quelques-uns d'entre eux s'éloignent. Mais s'ils ont le droit en leur faveur, ils viennent à lui, soumis.»** [*An-Nūr* : 48-49]

C'est la voie des gens des passions d'aujourd'hui et d'hier. D'après eux, le critère de la vérité est ce qui s'accorde à leurs passions et ce qui ne s'accorde pas à elles est faux, même si c'est ce que *Jibrīl* a descendu à *Muḥammad* : c'est le faux pour eux !

C'est leur voie et c'est ce sur quoi sont les sectes égarées de cette communauté : elles n'acceptent pas ce qui a été rapporté du Messager d'Allah ﷺ. Même, ils n'acceptent rien du *Qur'ān* ou de la *Sunnah* qui ne s'accorde avec leurs passions. Soit ils l'interprètent mal, le distordent ou le démentent. C'est cela leur voie.

L'auteur — *raḥimahullāh* — dit que vous devez prendre garde à ne pas vous asseoir avec ces gens parce qu'ils vous influenceront et il se peut que leur voie vous convainque et que vous deveniez l'un d'eux. Éloignez-vous donc d'eux, ne vous asseyez pas avec les gens de l'innovation, qu'il s'agisse d'une innovation liée à la croyance, comme les *Jahmiyyah*, les *Mu'tazilah* et les autres parmi les gens de l'innovation ou liée à l'adoration, comme ceux qui adorent Allah avec ignorance et égarement. Ils pratiquent l'ascèse et adorent sans preuve et guidée.

Ceci s'applique aux soufis et ceux qui s'accordent avec eux parmi les innovateurs dans l'adoration. Il se peut que certaines innovations soient même moindres et les innovations diffèrent mais sont toutes mauvaises, il ne faut pas être laxiste envers elles. Il ne faut pas dire : «Ceci est une petite innovation.» Ne soyez pas laxiste envers les innovations parce qu'elles sont comme des étincelles : si elles sont laissées, elles brûleront tout ce qui est aux alentours, mais si elles sont éteintes les gens seront préservés de leur mal. Les innovations sont également ainsi. Les Musulmans doivent donc se méfier des innovateurs et ne doivent pas avoir une bonne impression envers eux ou se faire leurrer par certaines de leurs apparences, disant qu'il s'agit d'adorateurs, de personnes du repentir, que ces gens adoucissent les cœurs, que ce sont des gens du *dhikr*, que ces gens font se repentir les pécheurs comme cela est dit des *Tablīgh*. Tant qu'il s'agit de soufis innovateurs, ne vous faites pas leurrer par eux.

Sa parole : «**Si vous voyez quelqu'un s'asseoir avec les adeptes des passions, prévenez-le...**»

Si vous voyez quelqu'un s'asseoir avec les gens des innovateurs, prenez garde à lui, parce que le fait qu'il s'assoit avec eux prouve qu'il les aime et a une affinité envers eux et qu'il se peut qu'ils l'aient influencé. L'individu est le résultat de ses fréquentations. Celui qui s'assoit avec des gens du bien, cela prouve qu'il aime le bien et ses gens, mais celui qui s'assoit avec des gens du mal, cela montre qu'il aime le mal et ses adeptes. Allah le Très-Haut dit :

﴿وَإِذَا رَأَيْتَ الَّذِينَ يَخُوضُونَ فِي آيَاتِنَا فَأَعْرِضْ عَنْهُمْ حَتَّىٰ يَخُوضُوا فِي حَدِيثٍ غَيْرِهِ ۚ وَإِمَّا يُنسِيَنَّكَ الشَّيْطَانُ فَلَا تَقْعُدْ بَعْدَ الذِّكْرَىٰ مَعَ الْقَوْمِ الظَّالِمِينَ﴾

«Quand tu vois ceux qui pataugent dans des discussions à propos de Nos versets, éloigne-toi d'eux jusqu'à ce qu'ils entament une autre discussion. Et si le Diable te fait oublier, alors, dès que tu te rap-

pelles, ne reste pas avec les injustes.» [*Al-Anʿām* : 68]

Allah le Très-Haut dit également :

﴿وَقَدْ نَزَّلَ عَلَيْكُمْ فِي الْكِتَابِ أَنْ إِذَا سَمِعْتُمْ آيَاتِ اللَّهِ يُكْفَرُ بِهَا وَيُسْتَهْزَأُ بِهَا فَلَا تَقْعُدُوا مَعَهُمْ حَتَّىٰ يَخُوضُوا فِي حَدِيثٍ غَيْرِهِ ۚ إِنَّكُمْ إِذًا مِّثْلُهُمْ﴾

«Dans le Livre, Il vous a déjà révélé ceci : lorsque vous entendez qu'on renie les versets d'Allah et qu'on s'en raille, ne vous asseyez point avec ceux-là jusqu'à ce qu'ils entreprennent une autre conversation. Sinon, vous serez comme eux...» [*An-Nisāʾ* : 140]

Il ordonna à Son Prophète ﷺ de s'asseoir avec les gens du bien.

Le Très-Haut dit :

﴿وَاصْبِرْ نَفْسَكَ مَعَ الَّذِينَ يَدْعُونَ رَبَّهُم بِالْغَدَاةِ وَالْعَشِيِّ يُرِيدُونَ وَجْهَهُ ۖ وَلَا تَعْدُ عَيْنَاكَ عَنْهُمْ تُرِيدُ زِينَةَ الْحَيَاةِ الدُّنْيَا﴾

«Fais preuve de patience [en restant] avec ceux qui invoquent leur Seigneur matin et soir, désirant Sa Face. Et que tes yeux ne se détachent point d'eux, en cherchant (le faux) brillant de la vie sur terre...» [*Al-Kahf* : 28]

Allah lui ordonna donc de s'asseoir avec *Bilāl*, *ʿAmmār* et *Salmān* — ceux qui étaient pauvres parmi les Compagnons — et de ne pas s'asseoir avec les grands de *Quraysh* et d'autres. Le Prophète ﷺ s'asseyait avec eux, désirant et aspirant à leur foi et leur amour, mais Allah le lui interdit parce qu'ils disaient : «Écartez ces gens de nous afin que nous t'écoutions.» Du fait du désir ardent du Prophète ﷺ envers le bien, il songea à créer une autre assise pour ces Compagnons en réponse à la requête des chefs de *Quraysh*, par désir de leur Islam. Allah le lui interdit avant qu'il ne le fasse. Il dit :

﴿وَلَا تُطِعْ مَنْ أَغْفَلْنَا قَلْبَهُ عَن ذِكْرِنَا وَاتَّبَعَ هَوَاهُ وَكَانَ أَمْرُهُ فُرُطًا﴾

«... Et n'obéis pas à celui dont Nous avons rendu le cœur inattentif à Notre Rappel, qui poursuit sa passion et dont le comportement est outrancier.» [*Al-Kahf* : 28]

Parce qu'Allah savait que ces personnes ni n'accepteraient (l'Islam), ni ne croiraient (en Allah). Allah lui dit donc :

﴿وَلَا تَطْرُدِ الَّذِينَ يَدْعُونَ رَبَّهُم بِالْغَدَاةِ وَالْعَشِيِّ يُرِيدُونَ وَجْهَهُ ۖ مَا عَلَيْكَ مِنْ حِسَابِهِم مِّن شَيْءٍ وَمَا مِنْ حِسَابِكَ عَلَيْهِم مِّن شَيْءٍ فَتَطْرُدَهُمْ فَتَكُونَ مِنَ الظَّالِمِينَ﴾

«Et ne repousse pas ceux qui, matin et soir, implorent leur Seigneur, cherchant sa Face. Leur demander compte ne t'incombe en

rien, et te demander compte ne leur incombe en rien. En les repoussant donc, tu serais du nombre des injustes.» [*Al-Anʿām* : 52]

Sa parole : «**... et éduquez-le. Mais, s'il s'assoit avec eux après avoir eu la connaissance, éloignez-vous de lui parce qu'il s'agit également d'un adepte des passions.**»

La signification est que vous devez le conseiller contre le fait de s'asseoir avec des gens du mal. S'il n'accepte pas le conseil, évitez-le parce qu'il s'assoit en connaissance de cause avec un adepte de l'innovation et non par ignorance.

Les *Qurʾāniyyah*

١٤٦ — قال المؤلّف رحمه الله: وإذا سمعت الرجل تأتيه بالأثر فلا يريده، ويريد القرآن فلا تشكّ أنّه رجلٌ قد احتوى على الزندقة، فقم من عنده ودعه.

[146] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Si vous entendez quelqu'un qui rejette la *Sunnah* lorsqu'elle lui est apportée et qui veut le seul *Qurʾān*, n'ayez aucun doute qu'il s'agit de quelqu'un en qui est incarnée l'hypocrisie. Levez-vous et laissez-le.»

Commentaire

Il existe un groupe appelé *al-Qurʾāniyyah* qui prétend n'utiliser comme preuve que le seul *Qurʾān* et refuse la *Sunnah*. Ces gens sont des hypocrites parce qu'agir selon la *Sunnah* est agir selon le *Qurʾān*. Allah le Très-Haut dit :

﴿وَمَا آتَاكُمُ الرَّسُولُ فَخُذُوهُ وَمَا نَهَاكُمْ عَنْهُ فَانْتَهُوا﴾

> **«... Prenez ce que le Messager vous donne ; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en...»** [*Al-Ḥashr* : 7]

Et parce que la *Sunnah* explique et interprète le *Qurʾān*. Allah le Très-Haut dit :

﴿وَأَنْزَلْنَا إِلَيْكَ الذِّكْرَ لِتُبَيِّنَ لِلنَّاسِ مَا نُزِّلَ إِلَيْهِمْ﴾

> **«... Et vers toi, Nous avons fait descendre le *Qurʾān*, pour que tu exposes clairement aux gens ce qu'on a fait descendre pour eux...»** [*An-Naḥl* : 44]

Le Prophète ﷺ a certes informé de cette secte. Il dit :

رُبَّ رَجُلٍ شَبْعَانَ عَلَى أَرِيكَتِهِ يَقُولُ : بَيْنَنَا وَبَيْنَكُمْ كِتَابُ اللَّهِ فَمَا كَانَ فِيهِ مِنْ حَلَالٍ أَحْلَلْنَاهُ، وَمَا كَانَ فِيهِ مِنْ حَرَامٍ حَرَّمْنَاهُ.

«Il viendra une époque durant laquelle l'homme ventru, allongé sur son canapé qui, lorsqu'il sera informé de mon ḥadīth dira : «Ce que nous avons en commun avec vous dans la religion est le Livre d'Allah. Ce que nous y trouvons de licite, nous le rendons licite et ce que nous y trouvons d'illicite, nous ne rendons illicite.»»

Le Prophète ﷺ dit alors :

أَلَا وَإِنِّي أُوتِيتُ الْقُرْآنَ وَمِثْلَهُ مَعَهُ.

«N'est-ce pas qu'il m'a été accordé le Qur'ān, ainsi que quelque chose de similaire ?» [366]

Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿مَا يَنطِقُ عَنِ الْهَوَىٰ ۝٣﴾

«... ne prononce rien sous l'effet de la passion ;»

C'est-à-dire le Messager ﷺ.

﴿إِنْ هُوَ إِلَّا وَحْيٌ يُوحَىٰ﴾

«ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée.» [*An-Najm* : 3-4]

Les *aḥādīth* sont donc une révélation de la part d'Allah, exalté soit-Il, bien que leur formulation soit celle du Messager d'Allah ﷺ. Mais les significations sont d'Allah, exalté soit-Il. Donc, celui qui utilise le *Qur'ān* comme preuve — comme il le prétend — sans utiliser la *Sunnah* est un *zindīq*, c'est-à-dire un *munāfiq* (hypocrite). C'est le sens de la parole de l'auteur : «**quelqu'un en qui est incarnée l'hypocrisie.**»

Sa parole : «**Levez-vous et laissez-le.**»

Ne vous asseyez pas avec lui parce que certains disent qu'il utilise le *Qur'ān* comme preuve et se seront leurrés de lui, alors qu'il n'utilise pas le *Qur'ān* comme preuve, puisque le *Qur'ān* nous ordonne de prendre la *Sunnah*. Il n'utilise donc pas le *Qur'ān* comme preuve. Il ne cherche qu'à se cacher et à aveugler les gens.

366. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (4/132), *Ad-Dārimī* dans son *Sunan* (1/153, n°586), *Abū Dāwūd* dans son *Sunan* (4/200, n°4604), *At-Tirmidhī* dans son *Sunan* (5/35, n°2664), *Ibn Mājah* dans son *Sunan* (1/6, n°12), *Ibn Ḥibbān* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/189, n°12), *Al-Ḥākim* dans *Al-Mustadrak 'alā Aṣ-Ṣaḥīḥayn* (1/191) et d'autres, d'après *Al-Miqdām ibn Ma'dī Karib*. *At-Tirmidhī* a dit : «*Ḥasan ghārib*» et *Al-Ḥākim* a dit : «Sa chaîne est authentique.»

Mettre en garde contre les gens des passions

١٤٧ — قال المؤلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ: وَاعْلَمْ أَنَّ الأَهْوَاءَ كُلَّهَا رَدِيَّةٌ تَدْعُو كُلُّهَا إِلَى السَّيْفِ، وَأَرْدَؤُهَا وَأَكْفَرُهَا الرَّوَافِضُ وَالمُعْتَزِلَةُ وَالجَهْمِيَّةُ، فَإِنَّهُمْ يَرُدُّونَ النَّاسَ عَلَى التَّعْطِيلِ وَالزَّنْدَقَةِ.

[147] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Et sachez que toutes les passions sont mauvaises et elles invitent à la rébellion. Les pires et les plus mécréants d'entre eux sont les *Rawāfiḍ*, les *Muʿtazilah* et les *Jahmiyyah*. Car certes leur intention est de distordre ainsi que l'hérésie pour les gens.»

Commentaire

Sa parole : «**Et sachez que toutes les passions sont mauvaises...**»

Al-Ahwāʾ (les passions) est tout ce qui s'oppose au *Qurʾān* et à la *Sunnah* comme croyances, opinions et pensées. Donc tout ce qui est en opposition avec le *Qurʾān* et la *Sunnah* comme opinions, croyances, pensées, partisanerie et autres fait partie des passions. Allah le Très-Haut dit :

﴿فَإِن لَّمْ يَسْتَجِيبُوا لَكَ فَاعْلَمْ أَنَّمَا يَتَّبِعُونَ أَهْوَاءَهُمْ وَمَنْ أَضَلُّ مِمَّنِ اتَّبَعَ هَوَاهُ بِغَيْرِ هُدًى مِّنَ اللَّهِ﴾

> «**Mais s'ils ne te répondent pas, sache alors que c'est seulement leurs passions qu'ils suivent. Et qui est plus égaré que celui qui suit sa passion sans une guidée d'*Allāh*?...**» [*Al-Qaṣaṣ* : 50]

Ce qui est obligatoire au Musulman est de suivre ce qui a été rapporté d'Allah et de Son Messager. Il ne doit pas suivre ce que désire son âme et ce qu'Untel ou Untel dit. Il est obligatoire d'exposer les paroles des gens au *Qurʾān* et à la *Sunnah*. Ce qui est en accord avec eux doit être pris et ce qui est en désaccord avec eux doit être délaissé. Une telle personne est adepte de la vérité. Quant à celui qui suit les gens où qu'ils aillent, et devient un suiveur aveugle qui ne réfléchit pas sur quoi ils sont, ni n'examine ce sur quoi ils sont est un adepte des passions, qui suit sa passion.

Les gens des passions invitent à la rébellion

Sa parole : « **... et elles invitent à la rébellion.** »

C'est-à-dire que les passions invitent à la tribulation. Les guerres et divisions qui ont eu lieu entre les Musulmans ont été causées par les adeptes des passions tels que les *Muʿtazilah*, les *Khawārij* et autres. Ils sont ceux qui causèrent la tribulation. Les tribulations ne sont que venues que d'eux ou en résultat de leurs actions.

Qui assassina *ʿUthmān* ؓ? Qui assassina *ʿAlī* ؓ? Qui d'autre que les adeptes des passions alluma la tribulation entre les Musulmans après cela? Qui d'autre que les adeptes des passions incita *Al-Maʾmūn* et ses successeurs à éprouver les gens de la *Sunnah* au point que leur *Imām*, *Aḥmad ibn Ḥanbal* — *raḥimahullāh*, se fit frapper et emprisonner? Qui d'autre que les adeptes des passions firent emprisonner *Shaykh Al-Islam Ibn Taymiyyah* jusqu'à ce qu'il décède en prison — *raḥimahullāh*?

Il faut donc prendre garde à ces individus parce que leur mal, à la fin, amènera à la désunion des Musulmans et à la révolte contre les gouverneurs Musulmans, ainsi que la division de la communauté Musulmane, afin qu'elle soit divisée en sectes et partis au lieu d'être une communauté soudée.

Sa parole : « **Les pires et les plus mécréants d'entre eux sont les *Rawāfiḍ*, les *Muʿtazilah* et les *Jahmiyyah*.** »

Ils sont parmi les pires adeptes des passions. À leur tête se trouvent les *Rawāfiḍ* parmi les chiites. Ils furent nommés *ar-Rawāfiḍ* parce qu'ils refusèrent *Zayd ibn ʿAlī ibn Al-Ḥusayn* lorsqu'ils l'invitèrent à insulter avec eux *Abū Bakr* et *ʿUmar*. Mais il leur dit : «Non, *Abū Bakr* et *ʿUmar* furent les Califes du Messager ﷺ.» Il refusa de s'accorder avec eux et ils dirent : «Dans ce cas, nous te refusons.» Ils furent donc nommés *Rawāfiḍ* (ceux qui refusent).

Les *Jahmiyyah* sont les adeptes de *Al-Jahm ibn Ṣafwān* dont nous avons parlé à plusieurs reprises. Les *Muʿtazilah* sont les adeptes de *ʿAmr ibn ʿUbayd* et de *Wāṣil ibn Aṭāʾ* — ceux qui s'isolèrent des assises de *Al-Ḥasan al-Baṣrī*, s'écartèrent et ne prirent pas la science des savants de la *Sunnah*. Ils furent donc nommés *Al-Muʿtazilah* (les isolés).

Sa parole : «**Car certes leur intention est de distordre (*at-taʿṭīl*) ainsi que l'hérésie (*az-zandaqah*) pour les gens.**»

At-taʿṭīl signifie la négation des Noms et Attributs et *az-zandaqah* signifie rejeter le *Qurʾān* et la *Sunnah* et s'accrocher aux passions et désirs à la place.

Celui qui insulte les Compagnons insulte le Prophète

١٤٨ — قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ أَنَّ مَنْ تَنَاوَلَ أَحَداً مِنْ أَصْحَابِ مُحَمَّدٍ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ وَرَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ فَاعْلَمْ أَنَّهُ إِنَّمَا أَرَادَ مُحَمَّداً صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ وَقَدْ آذَاهُ فِي قَبْرِهِ.

[148] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Et sachez que celui qui insulte l'un des Compagnons de *Muḥammad* ﷺ n'a que pour intention *Muḥammad* ﷺ et il l'aura certainement offensé dans sa tombe.»

١٤٩ — وَإِذَا ظَهَرَ لَكَ مِنْ إِنْسَانٍ شَيْءٌ مِنَ البِدَعِ، فَاحْذَرْهُ، فَإِنَّ الَّذِي أَخْفَى عَنْكَ أَكْثَرُ مِمَّا أَظْهَرَ.

[149] «Si quoi que ce soit comme innovation vous apparaît de quelqu'un, prenez alors garde à lui, parce que ce qu'il dissimule est plus que ce qu'il manifeste.»

Commentaire

Sa parole : « **Et sachez que celui qui insulte l'un des Compagnons de *Muḥammad* ﷺ...**»

C'est-à-dire que celui qui injurie les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ et les dénigre insulte en fait le Messager d'Allah ﷺ parce qu'il sont ses Compagnons,

soutiens et alliés. Ceci est donc diffamer le Messager d'Allah ﷺ parce que c'est le Messager d'Allah qui les assembla, marcha à leur côtés et géra leurs affaires. C'est donc insinuer que le Messager d'Allah ﷺ accompagnait de mauvaises personnes. C'est une diffamation du le Prophète ﷺ.

Ils prétendent que *al-jibt* et *aṭ-ṭāghūt* font référence à *Abū Bakr* et *ʿUmar*. C'est diffamer le Messager d'Allah ﷺ. Comment se pourrait-il que ses deux compagnons et califes soient *al-jibt* et *aṭ-ṭāghūt*? Ainsi, le Messager ne comprendrait pas cela ou ne connaîtrait rien. Nous demandons à Allah de nous préserver. De plus, le Messager recommanda et loua les Compagnons, ne connaissait-il donc pas leur réalité?

Il dit :

لَا تَسُبُّوا أَصْحَابِي، فَوَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ لَوْ أَنْفَقَ أَحَدُكُمْ مِثْلَ أُحُدٍ ذَهَبًا مَا بَلَغَ مُدَّ أَحَدِهِمْ وَلَا نَصِيفَهُ.

> *«N'insultez pas mes Compagnons. Par Celui qui détient mon âme dans Sa Main, si vous dépensiez une montagne d'or aussi grande que Uḥud en aumône, elle représenterait moins que le mudd de l'un d'entre eux, ni même la moitié d'un mudd.»* [367]

Il fit leur éloge. Cela signifierait que le Messager se trompa dans leur recommandation et leurs éloges, alors qu'il s'agissait de mauvaises personnes, de *jibt*, de *ṭaghūt* et de mécréants. Ceci est diffamer le Messager d'Allah. C'est même diffamer le *Qurʾān*. Allah le Très-Haut dit :

﴿لَّقَدْ رَضِيَ اللَّهُ عَنِ الْمُؤْمِنِينَ إِذْ يُبَايِعُونَكَ تَحْتَ الشَّجَرَةِ﴾

> **«Allah a très certainement agréé les croyants quand ils t'ont prêté le serment d'allégeance sous l'arbre...»** [*Al-Fatḥ* : 18]

Le Très-Haut a également dit :

﴿لَّقَد تَّابَ اللَّهُ عَلَى النَّبِيِّ وَالْمُهَاجِرِينَ وَالْأَنصَارِ الَّذِينَ اتَّبَعُوهُ فِي سَاعَةِ الْعُسْرَةِ﴾

> **«Allah a accueilli le repentir du Prophète, celui des *Muhājirūn* et des *Anṣār* qui l'ont suivi à un moment difficile...»**
> [*At-Tawbah* : 117]

Le Très-Haut dit :

﴿وَالسَّابِقُونَ الْأَوَّلُونَ مِنَ الْمُهَاجِرِينَ وَالْأَنصَارِ وَالَّذِينَ اتَّبَعُوهُم بِإِحْسَانٍ رَّضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا عَنْهُ﴾

> **«Les tout premiers [croyants] parmi les *Muhājirūn* et les *Anṣār* et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement, Allah les agrée, et ils L'agréent...»** [*At-Tawbah* : 100]

C'est donc dénigrer le *Qurʾān* qui fait leur éloge et les recommande. Quiconque possède un atome de foi n'insultera pas les Compagnons.

---

367. Sa référence a précédé.

Sa parole : «**... n'a que pour intention *Muḥammad* ﷺ et il l'aura certainement offensé dans sa tombe.**»

Quiconque injurie les Compagnons aura certainement offensé le Prophète ﷺ dans sa tombe, parce qu'il n'agrée pas que ses Compagnons se fassent insulter. Allah le Très-Haut dit :

﴿إِنَّ الَّذِينَ يُؤْذُونَ اللَّهَ وَرَسُولَهُ لَعَنَهُمُ اللَّهُ فِي الدُّنْيَا وَالْآخِرَةِ وَأَعَدَّ لَهُمْ عَذَابًا مُّهِينًا﴾

> «**Ceux qui offensent Allah et Son messager, Allah les maudit ici-bas, comme dans l'au-delà et leur prépare un châtiment avilissant.**» [*Al-Aḥzāb* : 57]

Celui qui injurie les Compagnons aura donc offensé Allah et Son Messager. Et ceci n'est pas restreint au vivant du Messager d'Allah ﷺ. Mais cela l'offense alors qu'il est dans sa tombe après sa mort ﷺ. Et quiconque fait cela est maudit :

﴿لَعَنَهُمُ اللَّهُ فِي الدُّنْيَا وَالْآخِرَةِ وَأَعَدَّ لَهُمْ عَذَابًا مُّهِينًا﴾

> «**... Allah les maudit ici-bas, comme dans l'au-delà et leur prépare un châtiment avilissant.**» [*Al-Aḥzāb* : 57]

Nous demandons à Allah de nous préserver.

S'asseoir avec le pécheur et l'innovateur

١٥٠ – قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَإِذَا رَأَيْتَ الرَّجُلَ رَدِيءَ الطَرِيقِ وَالمذْهَبِ، فَاسِقاً فَاجِراً، صَاحِبَ مَعَاصٍ ظَالِماً وَهُوَ مِنْ أَهْلِ السُّنَّةِ فَاصْحَبْهُ، وَاجْلِسْ مَعَهُ، فَإِنَّهُ لَيْسَ تَضُرُّكَ مَعْصِيَتُهُ.

[150] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Si vous voyez un adepte de la *Sunnah* avec de mauvaises manières et paroles désobéir ouvertement, être mauvais, pécher et oppresser, mais être sur la *Sunnah*, accompagnez-le et asseyez-vous avec lui car son péché ne vous touchera pas.»

Commentaire

Sa parole : « **Si vous voyez un adepte de la *Sunnah* avec de mauvaises manières et paroles désobéir ouvertement, être mauvais, pécher et oppresser, mais être sur la *Sunnah*, accompagnez-le...**»

Le fait d'accompagner un pécheur parmi les adeptes de la *Sunnah*, avec tout ce qu'il fait comme désobéissances et comme péchés, et de vous asseoir avec lui est meilleur que de s'asseoir avec un innovateur, parce que le pécheur sait qu'il est dans le péché et il espère s'en repentir, contrairement à l'innovateur. Car il croit être sur la vérité et ne se repentira pas. En général, les innovateurs ne se repentent pas parce qu'ils se considèrent sur la vérité. Cela ne veut pas dire que vous devez vous asseoir avec les pécheurs. Cela signifie simplement qu'il est meilleur de s'asseoir avec un pécheur parmi les gens de la *Sunnah* qu'avec des innovateurs, même s'ils font paraître

de la dévotion et de la rectitude. C'est ce que veut dire l'auteur — *raḥimahullāh*. Il ne fait aucun doute que l'innovation est un mal qui est plus aimé auprès de *Shayṭān* que le péché, parce que l'innovateur ne s'en repent pas, contrairement au pécheur : il espère s'en rependre parce qu'il sait que c'est un péché et il est en a honte et ne l'expose pas, au contraire de l'innovateur.

Sa parole : «**... mais être sur la *Sunnah*, accompagnez-le...**»

C'est-à-dire tant qu'il ne sort pas de l'Islam. Il commet des péchés majeurs inférieurs au polythéisme et qui ne sont pas des innovations. S'asseoir avec lui est moins mauvais qu'avec l'innovateur, même si ce dernier extériorise la rectitude et la piété. Comme je viens de le mentionner, cela ne signifie pas que le *shaykh* vous invite à vous asseoir avec des pécheurs. Il ne fait que comparer le mal de s'asseoir avec un pécheur et celui de s'asseoir avec un innovateur. Le mal contenu dans l'assise de l'innovateur est plus grand que celui de l'assise du pécheur. Qu'en est-il de l'adepte ferme de la *Sunnah*? Si l'assise avec un pécheur parmi les adeptes de la *Sunnah* est meilleure que l'assise avec un innovateur, qu'en est-il de celle avec un adepte ferme de la *Sunnah*? Voilà le compagnon vertueux.

Sa parole : «**... car son péché ne vous touchera pas.**»

Parce que son péché est pour lui. Ceci est dans le but de comparer. Car l'innovation de l'innovateur vous nuira, alors que le péché du pécheur ne vous touchera pas.

Ne soyez pas leurrés des adorations des innovateurs

قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَإِذَا رَأَيْتَ الرَّجُلَ مُجْتَهِداً فِي العِبَادَةِ مُتَقَشِّفاً مُحْتَرِقاً بالعِبَادَةِ صَاحِبَ هَوىً، فَلَا تَجْلِسْ مَعَهُ، وَلَا تَسْمَعْ كَلَامَهُ، وَلَا تَمْشِ مَعَهُ فِي طَرِيقٍ، فَإِنِّي لَا آمَنُ أَنْ تَسْتَحْلِيَ طَرِيقَهُ فَتَهْلِكَ مَعَهُ.

L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Mais si vous voyez quelqu'un faire tout son possible dans l'adoration, s'abstenir de ce bas monde, être régulier dans l'adoration et qui suit ses passions, ne vous asseyez, ni n'écoutez ses paroles, ni ne l'accompagnez sur la route, car rien ne garantit que vous ne vous habituiez à sa voie et soyez détruits avec lui.»

Commentaire

Sa parole : «**Mais si vous voyez quelqu'un faire tout son possible dans l'adoration, s'abstenir de ce bas monde, être régulier dans l'adoration et qui suit ses passions, ne vous asseyez, ni n'écoutez ses paroles...**»

Ne soyez pas trompés par l'innovateur qui fait preuve de dévotion, adoration, ascèse, abstinence et qui accomplit la prière de nuit, tant qu'il s'agit d'un adepte des désirs et de l'innovation. Ne soyez donc pas laxistes à son égard. Tenez-vous bien à l'écart de lui. Comme l'on dit certains des pieux prédécesseurs :

اقْتِصَادٌ فِي سُنَّةٍ خَيْرٌ مِنِ اجْتِهَادٍ فِي بِدْعَةٍ.

«Faire peu, mais dans la *Sunnah*, est meilleur que faire beaucoup dans l'innovation.» [368]

Sa parole : «**... ni ne l'accompagnez sur la route...**»

Ceci est lié à la mise en garde contre le fait de les accompagner et de s'asseoir avec eux, comme mentionné auparavant et le Messager ﷺ a mis en garde contre cela. Il a dit :

إِيَّاكُمْ وَمُحْدَثَاتِ الأُمُورِ.

«Prenez garde aux choses nouvellement inventées.» [369]

Le terme *iyyākum* signifie prenez garde. Il a dit :

شَرُّ الأُمُورِ مُحْدَثَاتُهَا.

«Les pires des affaires sont celles qui sont nouvellement inventées.» [370]

Ainsi, l'innovation est pire que le péché et l'innovateur est pire que le pécheur. Il est donc obligatoire de prêter attention à cette affaire.

«... ni ne l'accompagnez sur la route...»

Parce qu'il vous influencera et vous impliquera dans l'innovation, surtout puisque vous pensez du bien de lui du fait de la dévotion, de l'abstinence et de l'ascèse qu'il montre. Ceci est donc très dangereux. Tout comme l'exemple qu'a donné le Prophète ﷺ du compagnon vertueux qui est semblable au vendeur de parfum qui soit vous en donne, soit vous lui en achetez ou vous sentez une bonne odeur tant que vous êtes avec lui. Même si vous n'obtenez rien de lui, que ce soit par cadeau ou par achat, vous aurez certainement l'odeur du parfum tout en restant assis avec lui. Quant au mauvais compagnon, il est comme le forgeron : soit il brûle vos habits soit vous recevez une mauvaise odeur de lui. [371]

Le groupe *Tablīgh*

Ceci s'applique au groupe des *Tablīgh* à propos de qui nombreux sont leurrés aujourd'hui du fait de ce qui apparaît d'eux comme dévotion et de pousser les pécheurs à se repentir — comme ils le prétendent — et de la forte influence qu'ils ont sur ceux

368. Rapporté par *Aṭ-Ṭabarānī* dans *Al-Muʿjam al-Kabīr* (n°10337), *Muḥammad ibn Naṣr* dans *Kitāb As-Sunnah* (n°75) et *Ibn Baṭṭah* dans *Al-Ibānah* (n°256), d'après *ʿAbdullāh ibn Masʿūd* رضي الله عنه sous forme *mawqūf*.

369. Sa référence a précédé.

370. Sa référence a précédé.

371. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/741, n°1995) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/2026, n°2628), d'après *Abū Mūsā al-Ashʿarī* رضي الله عنه qui dit : «Le Messager d'Allah ﷺ a dit : «*Le bon compagnon et le mauvais compagnon sont comme le vendeur de parfum et le forgeron. Vous ne manquerez rien avec le vendeur de parfum : soit vous en achèterez ou vous aurez la bonne odeur de lui. Quant au forgeron, soit il vous brûlera, vous ou vos vêtements et vous aurez une mauvaise odeur de lui.*»»

qui les accompagnent. Cependant, ils font sortir le pécheur du péché pour le faire tomber dans l'innovation, et l'innovation est pire que le péché. Le pécheur parmi les gens de la *Sunnah* est meilleur que l'adorateur des gens de l'innovation. Prenez bien note de cela. Je ne dis pas ça par aversion envers le bien qui est chez eux — s'il y en a, je le dis par aversion envers l'innovation, parce que l'innovation fait partir le bien.

Les innovations présentes chez le groupe *Tablīgh* ont été mentionnées par ceux qui en ont fait partie et s'en sont repentis. De nombreux livres ont été écrits pour mettre en garde contre eux, exposant leurs innovations. *Shaykh Muḥammad ibn Ibrāhīm* donna la permission à certains d'entre eux de prêcher dans le Royaume alors que leurs affaires ne lui avaient pas été montrées. Mais lorsqu'elles lui furent montrées, il les réfuta sérieusement et profondément, comme cela est présent dans son *Majmūʿ al-Fatāwā* [372]. Il leur donna la condition d'inviter au monothéisme, mais ils ne remplirent pas cette condition.

Shaykh ʿAbd Al-ʿAzīz ibn Bāz changea d'avis à propos du groupe *Tablīgh*

De même, *shaykh Ibn Bāz* fit au début leur éloge, parce que leur situation ne lui avait pas été montrée. Mais, lorsqu'elle lui fut montrée, il revint sur cela et dit :

> «Il n'est pas permis de sortir avec eux, sauf pour celui qui a pour intention de les inviter à la vérité et au monothéisme et de répliquer à la situation qui est la leur.» [373]

C'est ce qu'il dit — *raḥimahullāh* — malgré le fait que l'adepte de l'innovation n'accepte pas le prêche qui lui est fait. Et il en est de même de l'adepte d'une fausse méthodologie : il ne reviendra pas de cette méthodologie pour laquelle il a prêté allégeance à ses *mashāyikh*.

Sa parole : **«car rien ne garantit que vous ne vous habituiez à sa voie et soyez détruits avec lui.»**

C'est ce qui découle de marcher avec lui, s'asseoir avec lui et de se satisfaire de sa situation : il vous affligera par son innovation et vous en serez satisfait et serez perdu avec lui, devenant un innovateur. Le danger des innovateurs est très grand et combien sont-ils nombreux de nos jours. Cependant, il est obligatoire de savoir ce qu'est l'innovation parce que d'après certaines personnes, tout est innovation.

372. Voir *Majmūʿ al-Fatāwā* de *Shaykh Muḥammad ibn Ibrāhīm* (1/227).
373. Voir *Majmūʿ al-Fatāwā* et de nombreux articles de *Shaykh ʿAbd Al-ʿAzīz ibn Bāz* (8/296).

L'innovation a des règles. S'il est vérifié que ce sur quoi il est une innovation, ne vous asseyez pas avec lui, ni ne l'accompagnez.

Mettre en garde contre s'asseoir avec les gens de l'innovation

قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : رَأَى يُونُسُ بنُ عُبَيْدٍ ابْنَهُ، وَقَدْ خَرَجَ مِنْ عِنْدِ صَاحِبِ هَوىً، فَقَالَ : يَا بُنَيَّ مِنْ أَيْنَ خَرَجْتَ؟ قَالَ : مِنْ عِنْدِ عَمْرِو بنِ عُبَيْدٍ، قَالَ : يَا بُنَيَّ، لَأَنْ أَرَاكَ خَرَجْتَ مِنْ بَيْتِ خُنْثَى أَحَبُّ إِلَيَّ مِنْ أَنْ أَرَاكَ تَخْرُجُ مِنْ بَيْتِ فُلَانٍ وَفُلَانٍ، وَلَأَنْ تَلْقَى اللَّهَ يَا بُنَيَّ زَانِياً فَاسِقاً سَارِقاً خَائِناً، أَحَبُّ إِلَيَّ مِنْ أَنْ تَلْقَاهُ بِقَوْلِ أَهْلِ الأَهْوَاءِ. أَلَا تَرَى أَنَّ يُونُسَ بنَ عُبَيْدٍ قَدْ عَلِمَ أَنَّ الخُنْثَى لَا يُضِلُّ ابْنَهُ عَنْ دِينِهِ، وَأَنَّ صَاحِبَ البِدْعَةِ يُضِلُّهُ حَتَّى يَكْفُرَ.

L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «*Yūnus ibn ʿUbayd* vit son fils sortir de chez un adepte de la passion et lui dit : «Ô mon fils! D'où sors-tu ?» Il dit : «De chez *ʿAmr ibn ʿUbayd*.» Il lui dit alors : «Ô mon fils, je préférerais te voir sortir de chez un hermaphrodite que de te voir sortir de la maison d'Untel. Ô mon fils! Je préfère que tu rencontres Allah en étant fornicateur, pécheur, voleur et prompt à la traîtrise que tu Le rencontres avec les paroles des gens des passions.» Ne voyez-vous pas que *Yūnus ibn ʿUbayd* savait que l'hermaphrodite ne pouvait égarer son fils de sa religion, alors que l'adepte de l'innovation peut le faire dévier jusqu'à l'amener à la mécréance ?»

Commentaire

Sa parole : **« *Yūnus ibn ʿUbayd* vit son fils sortir de chez un adepte des passions et lui dit : « Ô mon fils ! D'où sors-tu ? » Il dit : « De chez *ʿAmr ibn ʿUbayd*[374]. » Il lui dit alors : « Ô mon fils, je préférerais te voir sortir de chez un hermaphrodite (*al-khunthā*) que de te voir sortir de la maison d'Untel. »**

Le terme *khunthā* n'est pas clair. Et, dans certains manuscrits, il est remplacé par le mot *hītī*, qui n'est pas clair non plus. Cependant, ce qui est voulu est de ne pas s'asseoir avec les gens de l'innovation.

Pour vous de sortir de chez un pécheur parmi les adeptes de la *Sunnah* est moindre mal que de vous asseoir avec un innovateur. C'est ce dont *Yūnus ibn ʿUbayd* mit en garde son fils, parce qu'il s'était assis chez *ʿAmr ibn ʿUbayd* — le chef des *Muʿtazilah*. Le fait qu'il s'asseye avec un Musulman qui suit la *Sunnah*, même s'il a des manquements dans sa religion, lui causera certes moins de mal que de s'asseoir avec un innovateur. Et apprendre de lui est pire : ne prenez pas la science des gens des passions et de l'innovation. Apprenez des gens de la *Sunnah*, des savants de *Ahl As-Sunnah* et des savants à la *ʿaqīdah* correcte, comme le dit *Muḥammad ibn Sīrīn — raḥimahullāh* :

إِنَّ هَذَا العِلْمَ دِينٌ فَانْظُرُوا عَمَّنْ تَأْخُذُونَ دِينَكُمْ.

> «Certes, cette science est une religion, regardez donc bien de qui vous prenez votre religion.»[375]

Si le fait de s'asseoir avec l'innovateur est dangereux, que dire d'apprendre avec lui ?!

Sa parole : « **Je préfère que tu rencontres Allah en étant fornicateur, pécheur, voleur et prompt à la traîtrise que tu Le rencontres avec les paroles des gens des passions.** »

Il dit à son fils qu'il est meilleur pour lui qu'il meurt désobéissant commettant un péché majeur inférieur au polythéisme, car il peut espérer miséricorde. Allah le Très-Haut dit :

﴿إِنَّ اللَّهَ لَا يَغْفِرُ أَن يُشْرَكَ بِهِ وَيَغْفِرُ مَا دُونَ ذَٰلِكَ لِمَن يَشَاءُ﴾

> **« Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelqu'associé. À part cela, Il pardonne à qui Il veut... »** [*An-Nisāʾ* : 48]

Même si Allah châtiera celui qui commet un péché majeur par le feu, sa destination finale sera le Paradis. Il ne restera pas au feu éternellement. Quant à l'adepte de l'innovation, il se peut que son innovation le mène à la mécréance et qu'il fasse ainsi partie de ceux qui resteront au feu éternellement, parce qu'il aura introduit dans la

374. *ʿAmr ibn ʿUbayd* était l'un des fondateurs des *Muʿtazilah*.
375. Rapporté par *Muslim* dans l'introduction de son *Ṣaḥīḥ* (1/14).

religion d'Allah ce qui n'en fait pas partie. Quant au pêcheur, il ne prétend pas que son péché fasse partie de la religion. Ainsi, de mourir sur un péché, même s'il s'agit d'un péché majeur, tant qu'il est inférieur au polythéisme vous causerait moins de tort que de mourir sur l'innovation. Cette parole est très claire.

Sa parole : «**Ne voyez vous pas que *Yūnus ibn ʿUbayd* savait que l'hermaphrodite ne pouvait égarer son fils de sa religion, alors que l'adepte des innovations peut le faire dévier jusqu'à l'amener à la mécréance ?**»

C'est la sagesse sous-jacente à ne pas s'asseoir avec l'innovateur. Quant au fait de s'asseoir avec l'adepte de la *Sunnah*, même s'il est déficient dans sa religion et sa foi, la nuisance qui résultera de l'assise avec l'innovateur est pire que celui qui résultera de l'assise avec le pécheur parmi les adeptes de la *Sunnah*, parce que l'adepte de l'innovation vous invitera à l'innovation et à l'opposition au *Qurʾān* et à la *Sunnah*.

Quant au pécheur, ni il ne vous met en garde contre le *Qurʾān* et la *Sunnah*, ni il ne vous met en garde contre le suivi de la *Sunnah*, jamais. C'est donc une différence entre ceci et cela. Le pire qu'il peut arriver est qu'il vous embellisse à vous seul ses péchés. Mais il ne vous mettra jamais en garde contre la *Sunnah*. Il ne préviendra pas contre la *Sunnah*, il la respecte et l'estime, contrairement à l'innovateur qui n'estime pas la *Sunnah*.

١٥١ – قال المؤلف رحمه الله : وَاحْذَرْ ثُمَّ احْذَرْ أَهْلَ زَمَانِكَ خَاصَّةً، وَانْظُرْ مَنْ تُجَالِسْ، وَمِمَّنْ تَسْمَعُ وَمَنْ تَصْحَبُ، فَإِنَّ الخَلْقَ كَأَنَّهُمْ فِي رِدَّةٍ إِلَّا مَنْ عَصَمَهُ اللهُ مِنْهُمْ.

[151] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Prenez garde et faites attention aux gens de votre époque en particulier. Considérez celui avec qui vous vous asseyez, que vous écoutez et accompagnez. Parce que l'ensemble des créatures sont comme si elles étaient dans l'apostasie, sauf celle qu'Allah préserve.»

Commentaire

Sa parole : «**Prenez garde et faites attention aux gens de votre époque en particulier.**»

Parce qu'à l'époque de l'auteur, *Al-Barbahārī raḥimahullāh*, la tribulation était devenue très grande. Il prévient donc tous ceux qui vivent dans une époque dans laquelle les maux, les passions et les innovations sont répandues. Cela ne se limite pas à sa seule époque, mais s'applique à toute époque dans laquelle les maux, les passions et les faux prêches sont répandus. Il souligne au Musulman sa mise en garde, afin qu'il fasse attention.

Sa parole : « **Parce que l'ensemble des créatures sont comme si elles étaient dans l'apostasie, sauf celle qu'Allah préserve.**»

C'était le cas à son époque — *raḥimahullāh*, et cela arrive à nouveau. Notre époque et ce qui la suivra — et Allah est plus savant — est pire. Parce que plus la période est tardive, plus grands seront les troubles et le mal, et le plus la *Sunnah* deviendra étrange et ses adeptes seront peu. Le danger est donc plus grand.

Ne font l'éloge des gens de l'innovation que leurs semblables

١٥٢ — قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَإِذَا رَأَيْتَ الرَّجُلَ يَذْكُرُ ابنَ أَبِي دُؤَادٍ، وَبِشْراً المرِيسِيَّ، وَثُمَامَةَ، أَوْ أَبَا هُذَيْلٍ، أَوْ هِشَاماً الفُوطِيَّ، أَوْ وَاحِداً مِنْ أَتْبَاعِهِمْ، وَأَشْيَاعِهِمْ، فَاحْذَرْهُ فَإِنَّهُ صَاحِبُ بِدْعَةٍ، فَإِنَّ هَؤُلَاءِ كَانُوا عَلَى الرِّدَّةِ، وَاتْرُكْ هَذَا الرَّجُلَ الَّذِي ذَكَرَهُمْ بِخَيْرٍ، وَمَنْ ذَكَرَ مِنْهُمْ.

[152] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Si vous entendez quelqu'un mentionner en bien *Ibn Abī Du'ād*, *Bishr al-Mirrīsī*, *Thumāmah* ou *Abū Hudhayl* ou *Hishām al-Fūṭī* ou l'un de leurs semblables ou adeptes, prenez garde à lui, parce qu'il s'agit d'un adepte de l'innovation parce que ceux-là étaient sur l'apostasie. Délaissez celui qui les mentionne en bien et tous ceux qu'il mentionne d'entre eux.»

Commentaire

Sa parole : «**Si vous entendez quelqu'un mentionner en bien *Ibn Abī Du'ād*, *Bishr al-Mirrīsī*, *Thumāmah* ou *Abū Hudhayl* ou *Hishām al-Fūṭī*...**»

Si vous voyez quelqu'un faire l'éloge de gens du mal et de savants de l'égarement, comme ceux-là qui sont les adeptes des *Jahmiyyah*, sachez qu'il s'agit de quelqu'un

de pervers, corrompu et égaré, car il ne fait leurs éloges que par amour envers eux et satisfaction de leur voie. Mais si vous voyez quelqu'un faire l'éloge des gens de la *Sunnah* comme l'*Imām Aḥmad* et *Ibn Al-Mubārak*, ainsi que les savants des *Tābiʿūn* et de ceux qui vinrent après eux, sachez qu'il s'agit de quelqu'un de bien, car il ne fait l'éloge des gens de la *Sunnah* que parce qu'elle aime la *Sunnah* et y adhère.

Ceci nous sert de leçon à propos de certains frères ou étudiants en sciences religieuses qui font les éloges de certains innovateurs ou adeptes des passions et des idéologies déviantes sans prendre en compte leurs idées ou voies et diffament et dénigrent les gens du bien parce qu'ils entendent ces innovateurs les diffamer et dénigrer. Ceci est un grand danger. Lorsque quelqu'un dénigre les gens du bien, les hommes de science et les gens de la *Sunnah* et fait l'éloge des idées et méthodologies déviantes, ceci est un grand danger, même s'il ne s'assoit pas avec eux. Cela fait partie de ce dont il nous met en garde et dont nombreuses sont les victimes de nos jours.

«*... Ibn Abī Duʾād*[376], *Bishr al-Mirrīsī*[377] ...»

Ils étaient ceux qui suggérèrent à *Al-Maʾmūn* de torturer l'*Imām Aḥmad* et d'autres *Imāms*, leur ordonnant de dire que le *Qurʾān* est créé.

«*... Thumāmah...*» *ibn Al-Ashras*[378] était parmi les chefs des gens de l'égarement.

«**... ou *Abū Al-Hudhayl***» *al-ʿAllāf*[379] qui faisait partie des premiers *Muʿtazilah*.

«*... Hishām al-Fūṭī*[380] ...» faisait partie des innovateurs.

Sa parole : «**... ou l'un de leurs semblables ou adeptes prenez garde à lui...**»

Si vous le voyez faire l'éloge des gens du mal et des déviants, prenez garde à lui.

Sa parole : «**... parce que ceux-là étaient sur l'apostasie.**»

C'est-à-dire que certains d'entre eux étaient des apostats et il s'agit des *Imāms* des *Jahmiyyah* et des *Muʿtazilah* qui s'opposaient délibérément au *Qurʾān* et à la *Sunnah*. Leur mécréance ne fait aucun doute. Quant à celui qui les suit aveuglément,

376. *Adh-Dhahabī* a dit dans *Mīzān al-ʿItidāl fi Naqd ar-Rijāl* (1/233) : «*Aḥmad ibn Abī Duʾād al-Qāḍī, Jahmī*, détestable. Il mourut en 240H.»

377. *Adh-Dhahabī* a dit dans *Mīzān al-ʿItidāl* (2/35) : «*Bishr ibn Ghiyāth al-Mirrīsī*, l'innovateur, l'égaré. Il ne convient pas de rapporter de lui. Il étudia avec *Abū Yūsuf* et devint versé dans *ʿilm al-Kalām*. Plus tard, il supporta la croyance que le *Qurʾān* est créé et la défendit. Il ne rencontra pas *Al-Jahm ibn Ṣafwān*. Il ne fit que prendre sa croyance et la propager. Son apostasie a été rapportée d'un grand nombre de savants.»

378. *Adh-Dhahabī* a dit dans *Al-Mīzān* (2/94) : «*Thumāmah ibn Al-Ashras, Abū Maʿn an-Namīrī al-Baṣrī*, un grand parmi les *Muʿtazilah* et parmi les chefs de l'égarement!»

379. *Al-Baghdādī* a dit dans *Al-Farq baynal-Firaq* (p.102) : «*Abū Al-Hudhayl Muḥammad ibn Al-Hudhayl*, connu sous le nom de *Al-ʿAllāf*. Il était un *mawlā* des *ʿAbd al-Qays*. Il suivit la voie des enfants de *As-Sabāyā*, car nombre d'innovations furent propagées par eux. Ses erreurs sont si nombreuses que même d'autres sectes de la communauté parmi ses compagnons chez les *Muʿtazilah* et d'autres le déclarèrent mécréant.»

380. *Al-Ḥāfiẓ Ibn Ḥajar* a dit dans *Lisān al-Mīzān* (6/195) : «*Hishām ibn ʿAmr al-Fūṭī* était l'un des compagnons de *Abū Al-Hudhayl* et appelait à *al-iʿtizāl*.» Voir *Al-Farq baynal-Firaq* (p.145).

il doit être considéré comme étant sur l'égarement et non pas mécréant, jusqu'à ce que l'affaire lui soit montrée. Quant à leurs *Imāms* et leurs prêcheurs, ils savent qu'ils sont sur l'égarement. C'est pour cela qu'ils sont jugés apostats.

Sa parole : « **Délaissez celui qui les mentionne en bien...**»

Ne vous leurrez pas des éloges de cet homme qui fait leur éloges et les loue. Il se peut qu'il y ait des qualités chez les gens de l'égarement, mais ce qui doit toutefois être pris en compte est ce qu'ils sont d'égarement. Ne vous faites pas tromper par un aspect du bien tout en négligeant tant de mal. C'est également une grande sagesse, parce que certains disent : Untel a du bien. S'il est déviant, il n'y a aucun bien en lui, tout comme l'adepte de la *Sunnah*, même s'il a un peu de mal en lui, il faut s'attacher à lui parce qu'il est un adepte de la *Sunnah*.

١٥٣ – قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالمِحْنَةُ فِي الإِسْلَامِ بِدْعَةٌ، وَأَمَّا اليَوْمَ فَيُمْتَحَنُ بِالسُّنَّةِ، لِقَوْلِهِ : إِنَّ هَذَا العِلْمَ دِينٌ فَانْظُرُوا عَمَّنْ تَأْخُذُونَ دِينَكُمْ. وَقَوْلِهِ : لَا تَقْبَلُوا الحَدِيثَ إِلَّا مِمَّنْ تَقْبَلُونَ شَهَادَتَهُ. فَتَنْظُرَ فَإِنْ كَانَ صَاحِبَ سُنَّةٍ لَهُ مَعْرِفَةٌ صَدُوقاً كَتَبْتَ عَنْهُ وَإِلَّا تَرَكْتَهُ.

[153] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Et tester est une innovation. Quant à de nos jours, les gens doivent être testés avec la *Sunnah*, du fait de sa parole : «Certes, cette science est une religion, regardez donc bien de qui vous prenez votre religion.» Et du fait de sa parole : «N'acceptez le *ḥadīth* que de celui dont vous acceptez le témoignage.» Vous devez donc considérer que s'il est un adepte de la *Sunnah*, a de la science et est de confiance, vous pouvez écrire de lui, sinon, tenez-vous en écartés.»

Commentaire

Sa parole : «**Et tester est une innovation. Quant à de nos jours, les gens doivent être testés avec la *Sunnah*...**»

La base chez le Musulman est le bien et avoir une bonne suspicion à son égard, tant que le contraire n'est pas manifesté de lui. C'est le principe. Ce que dit l'auteur est que tant que seulement du bien apparaît du Musulman, nous devons accepter son bien, même de l'hypocrite. Le Messager d'Allah ﷺ acceptait les apparences des hypocrites et laissait leurs secrets à Allah, exalté soit-Il.

Donc, tant que rien ne se manifeste de lui, vous devez avoir une bonne impression envers lui. Cependant, s'il manifeste la haine de la *Sunnah* et de ses adeptes, méfiez-vous de lui. C'est la signification de la parole de l'auteur : «**Et tester est une innovation.**» C'est-à-dire le Musulman qui ne manifeste pas le mal ne doit pas être testé.

«**Quant à de nos jours...**» C'est-à-dire à son époque, on testait avec la *Sunnah* parce qu'il y avait de nombreuses sectes égarées qui prétendaient l'Islam. Il faut donc savoir qui est sur la *Sunnah* et ne pas se faire tromper par leur prétention à l'Islam. Ainsi, celui qui aime les gens de la *Sunnah*, cela prouve qu'il fait partie des gens du bien et celui qui aime les gens de l'innovation, cela prouve qu'il fait partie des gens du mal.

Sa parole : «**Certes, cette science est une religion, regardez donc bien de qui vous prenez votre religion.**»

Il ne faut apprendre que des savants de la *Sunnah* et non des savants de l'innovation.

«N'acceptez le *ḥadīth* que de celui dont vous acceptez le témoignage.»

C'est-à-dire n'acceptez pas des rapporteurs de *aḥādīth*, sauf de ceux dont vous accepteriez le témoignage devant le juge, parce que les rapporteurs faibles et les mensonges dans la narration sont nombreux. Ceci est en ce qui concerne celui qui a des connaissances dans la science du *ḥadīth*. Mais ceux qui n'en sont pas ainsi doivent se référer aux livres authentiques de la *Sunnah*.

Sa parole : «**Vous devez donc considérer que s'il est un adepte de la *Sunnah*, a de la science et est de confiance, vous pouvez écrire de lui, sinon, tenez-vous en écartés.**»

Ceci explique sa parole : «**Certes, cette science est une religion...**» Regardez de qui vous apprenez et dont vous rapportez le *ḥadīth*. Si vous voyez qu'il s'agit d'un adepte de la *Sunnah* et de la rectitude, écrivez et rapportez le *ḥadīth* de lui. Mais si c'est le contraire, ne prenez pas le *ḥadīth* de lui, parce que certains rapportent du Messager d'Allah ﷺ mais sont des menteurs et combien sont les inventeurs de *aḥādīth* ! Ceci est en ce qui concerne le fait de rapporter les *aḥādīth* avec leurs chaînes. Mais pour ce qui est de citer les *aḥādīth*, référez-vous aux livres authentiques de la *Sunnah*.

١٥٤ – قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَإِذَا أَرَدْتَ الاسْتِقَامَةَ عَلَى الحَقِّ وَطَرِيقِ أَهْلِ السُّنَّةِ قَبْلَكَ، فَاحْذَرِ الكَلَامَ، وَأَصْحَابَ الكَلَامِ وَالجِدَالِ وَالمِرَاءِ وَالقِيَاسِ وَالمُنَاظَرَةِ فِي الدِّينِ، فَإِنَّ اسْتِمَاعَكَ مِنْهُمْ وَإِنْ لَمْ تَقْبَلْ مِنْهُمْ يَقْدَحُ الشَّكَّ فِي القَلْبِ، وَكَفَى بِهِ قَبُولاً، فَتَهْلَكُ، وَمَا كَانَتْ قَطُّ زَنْدَقَةٌ، وَلَا بِدْعَةٌ، وَلَا هَوىً، وَلَا ضَلَالَةٌ، إِلَّا مِنَ الكَلَامِ وَالجِدَالِ وَالمِرَاءِ وَالقِيَاسِ، وَهِيَ أَبْوَابُ البِدْعَةِ، وَالشُّكُوكِ وَالزَّنْدَقَةِ.

[154] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Si vous souhaitez la rectitude sur la vérité et la voie des adeptes de la *Sunnah* avant vous, évitez la spéculation et ses adeptes, les débats, argumentations, analogies et débats dans la religion. Car si vous en écoutez sans même les accepter, ils créent le doute dans le cœur. Et il suffit de les accepter pour être perdu. Et l'hérésie, l'innovation, la passion ou l'égarement n'ont jamais existé, si ce n'est à cause de la spéculation, des débats, des discussions et des analogies. Ce sont les portes de l'innovation, des doutes et de l'hérésie.»

Commentaire

Sa parole : «**Si vous souhaitez la rectitude sur la vérité et la voie des adeptes de la *Sunnah* avant vous, évitez la spéculation et ses adeptes...**»

Parmi les tribulations causées par les gens de l'égarement est qu'ils introduisirent la spéculation, les débats et la logique. Ils en firent des preuves sur lesquelles se basent leur *ʿaqīdah* et abandonnèrent le *Qurʾān* et la *Sunnah* parce que, selon eux, ils n'apportent pas la certitude. Les preuves de la logique et la spéculation sont — selon eux — des preuves certaines et strictes. Par conséquent, le mal vint aux Musulmans à travers les savants de la spéculation, des débats et de la logique qui se basaient sur la logique et la spéculation et en firent des preuves.

Ils ne s'appuient pas sur le *Qurʾān* et la *Sunnah* parce que, selon eux, le *Qurʾān* et la *Sunnah* n'apportent pas la certitude. Quant à ces principes, ils impliquent la certitude selon eux et ils les nomment *al-barāhīn* — les preuves.

Sa parole : «**... les débats, argumentations, analogies et débats dans la religion.**»

Il n'est pas permis de faire des affaires religieuses des sujets de débat et d'argumentations et de liberté d'expression, comme ils disent. De même, il n'est pas permis de les présenter comme des sujets dans les magazines et journaux dans lesquels n'importe qui peut s'exprimer. Ceci n'est pas permis parce que les affaires

religieuses doivent être respectées et restreintes à ce qu'indiquent le *Qur'ān* et la *Sunnah*. Et le débat n'y existe pas. C'est le principe et la méthodologie saine et c'est la signification de la foi en Allah et en Son Messager. Ainsi, Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿مَا يُجَادِلُ فِي آيَاتِ اللَّهِ إِلَّا الَّذِينَ كَفَرُوا فَلَا يَغْرُرْكَ تَقَلُّبُهُمْ فِي الْبِلَادِ﴾

«Seuls ceux qui ont mécru discutent les versets d'Allah. Que leurs activités dans le pays ne te trompent pas.» [*Ghāfir* : 4]

Ce qui discutent du *Qur'ān* : est-ce la parole d'Allah ou celle d'un être humain ? Implique-t-il la certitude ou non ? Et ainsi de suite, tout ceci rentre dans la discussion des versets d'Allah, exalté soit-Il. C'est-à-dire que c'est comme s'ils ne croyaient pas aux versets d'Allah et donc ils en discutent ou ce sont les *aḥādīth* du Messager d'Allah ﷺ, l'infaillible, celui qui **«ne prononce rien sous l'effet de la passion»** [*An-Najm* : 3], qui sont mis en doute et discutés. Les affaires religieuses n'admettent pas de débat. Ce sont des affaires prouvées qui doivent être acceptées. Elles ne contiennent aucun doute qui mériterait d'être analysé — comme ils le prétendent.

Sa parole : **«Car si vous en écoutez sans même les accepter, ils créent le doute dans le cœur.»**

C'est-à-dire que si vous écoutez des débats de ces personnes dans les affaires religieuses, cela affectera votre cœur et vous rendra négligents à leur propos à l'avenir, même si vous ne les croyez pas, parce que toucher souvent réduit les sensations, comme ils disent. Avant l'arrivée de ces chaînes de télévision satellitaires et les débats dans la religion et la *'aqīdah* qu'elles propagent, les Musulmans dans ce pays étaient sur une *'aqīdah* saine. Ils n'avaient pas de doutes ou d'illusions. Nul n'aurait eut l'audace de parler des sujets religieux et ils revenaient plutôt à leurs savants. Et aujourd'hui, les affaires religieuses sont devenues des sujets de débats et de discussions et d'expression libre, comme ils disent, et cela résulte de ces répugnantes chaînes de télévision satellitaires ! Ce sujet est très dangereux.

Certains disent : «Ce sujet fait l'objet de divergences entre les savants, mais les savants nous le cachent !» Ceci crée le doute dans le cœurs des gens. Les savants connaissent les divergences mais ne les répandent pas aux gens. Ils les expliquent plutôt entre eux parce qu'ils sont qualifiés pour cela. Mais de les mentionner aux gens sur les chaires et dans les médias en disant : «Il y a divergence d'opinion à ce sujet» implique de faire douter de la religion et ceci n'est pas permis.

L'analogie est de trois formes

Sa parole : **«Et l'hérésie, l'innovation, les passions ou l'égarement n'ont jamais existé, si ce n'est à cause de la spéculation, des débats, des discussions et des analogies.»**

Parce qu'ils ouvrent la porte du débat dans les affaires religieuses. «**[E]t des analogies**» : c'est-à-dire des analogies corrompues. Quant à l'analogie authentique, elle fait partie des fondements des preuves. L'analogie est donc de trois types :

Le premier : *qiyās al-awlā* (l'analogie préférentielle) comme le fait de dire : toute perfection qui n'implique pas de déficience, Allah, exalté soit-Il, la mérite le plus, comme le dit le Très-Haut :

﴿وَلَهُ الْمَثَلُ الْأَعْلَىٰ فِي السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ﴾

«... Il a la transcendance absolue dans les cieux et sur la terre...»
[*Ar-Rūm* : 27]

Le second : *qiyās at-tamthīl* (l'analogie de ressemblance) comme le fait de dire : les Attributs du Créateur sont identiques à ceux de la créature, comme le prétendent les *Mumaththilah*. Mais ceci est faux.

Le troisième : *qiyās al-ʿillah* (l'analogie causative). Elle fait partie des preuves dans la science des fondements de la jurisprudence et est employée dans les sujets jurisprudentiels. Et ceci est accepté par la majorité des hommes de science.

Le suivi est de deux formes

١٥٥ – قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : فاللَّهَ اللَّهَ فِي نَفْسِكَ، وَعَلَيْكَ بِالأَثَرِ وَأَصْحَابِ الأَثَرِ وَالتَّقْلِيدِ، فَإِنَّ الدِّينَ إِنَّمَا هُوَ بِالتَّقْلِيدِ، يَعْنِي لِلنَّبِيِّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ وَأَصْحَابِهِ رِضْوَانُ اللَّهِ عَلَيْهِمْ أَجْمَعِينَ، وَمَنْ قَبْلَنَا لَمْ يَدَعُونَا فِي لَبْسٍ فَقَلِّدْهُمْ وَاسْتَرِحْ وَلَا تُجَاوِزِ الأَثَرَ وَأَهْلَ الأَثَرِ.

[155] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Craignez Allah pour vous-même et attachez-vous aux textes et aux adeptes des textes et du suivi. Car la religion est toute entière par suivi — le suivi du Prophète ﷺ et des Compagnons ﷺ. Et ceux qui nous ont précédé ne nous ont pas laissé sur quelque chose qui n'est pas clair, imitez-les donc et reposez-vous. Ne dépassez pas les textes et les adeptes des textes.»

Commentaire

Sa parole : «**Craignez Allah pour vous-même et attachez-vous aux textes et aux adeptes des textes et du suivi (*at-taqlīd*).**»

Ce qui est voulu ici par *at-taqlīd* est *al-ittibāʿ* (le suivi) et non le suivi utilisé par les savants venus après. Le sens voulu est le suivi et prendre comme modèle des hommes de science et de rectitude, comme dans la parole d'Allah, le Très-Haut :

﴿وَالَّذِينَ اتَّبَعُوهُم بِإِحْسَانٍ﴾

> «**... et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement...**» [*At-Tawbah* : 100]

Et la parole d'Allah :

﴿وَاتَّبَعْتُ مِلَّةَ آبَائِي إِبْرَاهِيمَ وَإِسْحَاقَ وَيَعْقُوبَ﴾

«Et j'ai suivi la religion de mes ancêtres, *Ibrāhīm*, *Isḥāq* et *Yaʿqūb*...»
[*Yūsuf* : 38]

Ceci fait référence au suivi. Le *taqlīd* qui signifie *al-ittibāʿ* sur la vérité est digne d'éloges. Quant à *at-taqlīd al-aʿmā* (le suivi aveugle) et sans preuve, il est rejeté. Le *taqlīd* est donc divisé en deux :

— le *taqlīd* qui signifie suivi sur la vérité, il est digne d'éloges,
— le *taqlīd* sans preuve ni connaître ce sur quoi il est suivi, qu'il ait raison ou tort, il est blâmable.

«... attachez-vous aux textes...»
C'est-à-dire attachez-vous à la *Sunnah* et aux *aḥādīth*.

Sa parole : **«Car la religion est toute entière *taqlīd* — le suivi du Prophète ﷺ et des Compagnons ﷺ.»** Ceci signifie *al-ittibāʿ*.

Sa parole : **«Et ceux qui nous ont précédé ne nous ont pas laissé sur quelque chose qui n'est pas clair...»**
Ceux qui nous ont précédé dans les meilleures générations et les *Imāms* ne nous ont pas laissé sur quelque chose qui n'est pas clair en ce qui concerne notre religion. Ils nous montrèrent cette religion, l'établirent et la compilèrent. Ce que nous devons faire est donc de les suivre en cela et de suivre leur méthodologie parce qu'ils ne manquèrent pas de montrer et d'établir cette religion et de répliquer aux innovations et aux choses nouvellement inventées qui s'y attachèrent. Ils restaurèrent la religion et la clarifièrent, qu'Allah leur fasse miséricorde.

Sa parole : **«... imitez-les donc et reposez-vous.»**
Ne vous surchargez pas, car ce qui vous a précédé vous suffit. Vous serez sur la vérité si vous les suivez.

Attachez-vous aux gens du *Ḥadīth*, ils sont le groupe sauvé

Sa parole : **«Ne dépassez pas les textes et les adeptes des textes.»**
Ne dépassez pas les *aḥādīth* et les gens du *Ḥadīth* car ils sont sur la vérité, ils sont le groupe sauvé. Lorsqu'on demanda à l'*Imām Aḥmad* : «Qui est le groupe sauvé ?» Il dit :

«S'il ne s'agit pas des gens du *Ḥadīth*, je ne sais pas de qui il s'agit.» [381]

381. Rapporté par *Al-Ḥākim* dans *'Ulūm al-Ḥadīth* (n°1) et *Al-Khaṭīb* dans *Sharaf Aṣḥābul-Ḥadīth* (p.25).

١٥٦ – قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَقِفْ عِنْدَ مُتَشَابِهِ القُرْآنِ وَالحَدِيثِ وَلَا تَقِسْ شَيْئاً.

[156] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Retenez-vous à propos de ce qui est équivoque dans le *Qur'ān* et le *ḥadīth* et ne faites d'analogie à propos de quoi que ce soit.»

Commentaire

Sa parole : «**Retenez-vous à propos de ce qui est équivoque dans le *Qur'ān* et le *ḥadīth* et ne faites d'analogie à propos de quoi que ce soit.**»

Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿هُوَ الَّذِي أَنزَلَ عَلَيْكَ الْكِتَابَ مِنْهُ آيَاتٌ مُّحْكَمَاتٌ هُنَّ أُمُّ الْكِتَابِ وَأُخَرُ مُتَشَابِهَاتٌ ۖ فَأَمَّا الَّذِينَ فِي قُلُوبِهِمْ زَيْغٌ فَيَتَّبِعُونَ مَا تَشَابَهَ مِنْهُ ابْتِغَاءَ الْفِتْنَةِ وَابْتِغَاءَ تَأْوِيلِهِ ۗ وَمَا يَعْلَمُ تَأْوِيلَهُ إِلَّا اللَّهُ ۗ وَالرَّاسِخُونَ فِي الْعِلْمِ يَقُولُونَ آمَنَّا بِهِ كُلٌّ مِّنْ عِندِ رَبِّنَا ۗ وَمَا يَذَّكَّرُ إِلَّا أُولُو الْأَلْبَابِ ۝ رَبَّنَا لَا تُزِغْ قُلُوبَنَا بَعْدَ إِذْ هَدَيْتَنَا وَهَبْ لَنَا مِن لَّدُنكَ رَحْمَةً ۚ إِنَّكَ أَنتَ الْوَهَّابُ ۝ رَبَّنَا إِنَّكَ جَامِعُ النَّاسِ لِيَوْمٍ لَّا رَيْبَ فِيهِ ۚ إِنَّ اللَّهَ لَا يُخْلِفُ الْمِيعَادَ﴾

> **«C'est Lui qui a fait descendre sur toi le Livre : il s'y trouve des versets sans équivoque, qui sont la base du Livre, et d'autres versets qui peuvent prêter à d'interprétations diverses. Les gens, donc, qui ont au cœur une inclination vers l'égarement, mettent l' accent sur les versets à équivoque cherchant la dissension en essayant de leur trouver une interprétation, alors que nul n'en connaît l'interprétation, à part Allah. Mais ceux qui sont bien enracinés dans la science disent : «Nous y croyons : tout est de la part de notre Seigneur!» Mais, seuls les doués d'intelligence s'en rappellent. «Seigneur! Ne laisse pas dévier nos cœurs après que Tu nous aies guidés; et accorde-nous Ta miséricorde. C'est Toi, certes, le Grand Donateur! Seigneur! C'est Toi qui rassembleras les gens, un jour — en quoi il n'y a point de doute — Allah, vraiment, ne manque jamais à Sa promesse.»»** [*Āl 'Imrān* : 7-9]

Donc Allah — exalté soit-Il — nous informa qu'il a descendu le *Qur'ān* contenant des versets sans équivoque et clairs dont l'explication ne nécessite pas d'autre verset et des versets équivoques qui nécessitent d'autres versets du Livre d'Allah ou des

aḥādīth de la *Sunnah* de Son Messager ﷺ. Ceci est le cas du *mutlaq* (général), *muqayyad* (restreint), *mujmal* (global), *mubayyan* (clarifié), *nāsikh* (abrogeant), *mansūkh* (abrogé). Tout ceci est présent dans la parole d'Allah et la parole de Son Messager ﷺ.

Les gens qui ont une inclination vers l'égarement prennent les versets à équivoque et abandonnent ceux qui sont sans équivoque parce que leur intention est la tribulation et ils disent : «Nous prenons comme preuve la parole d'Allah et de Son Messager.» Ils prennent une partie qui est équivoque et abandonnent l'autre partie qui l'expose, la clarifie, la restreint et l'explique.

Quant à ceux qui sont ferment ancrés dans la science, ils disent :

﴿كُلٌّ مِّنْ عِندِ رَبِّنَا﴾

««Nous y croyons : tout est de la part de notre Seigneur !»»

Ils réfèrent donc les versets à équivoque à ceux qui ne le sont pas et ils les exposent, les clarifient et les expliquent et ainsi, ils mettent en application l'ensemble du *Qur'ān* et de la *Sunnah*. Il disent :

﴿كُلٌّ مِّنْ عِندِ رَبِّنَا﴾

««Nous y croyons : tout est de la part de notre Seigneur !»»

Quant à ceux qui ont une inclination vers l'égarement, ils prennent une partie et laissent l'autre en disant : «Ceci est du *Qur'ān*». Certes, ceci est du *Qur'ān*, mais, pris seul, il est équivoque. Il a besoin d'explication et Allah l'a clarifié dans d'autres versets et le Messager ﷺ l'a clarifié dans les *aḥādīth* authentiques. Donc les paroles d'Allah et celles de Son Messager doivent être prises ensemble parce qu'elles s'expliquent, se confirment et se clarifient les unes les autres. Ceci est la voie de ceux qui sont fermement ancrés dans la science.

Cependant, ceux qui ont une inclination vers l'égarement ne prennent que certaines parties du *Qur'ān* et abandonnent les autres. Ceci arrive à toute époque et en tout lieu. Certains d'entre eux font cela délibérément, avec pour intention l'égarement, alors que d'autres le font par ignorance. Parce qu'ils ne font que feindre la science, mais ne connaissent rien en réalité. Ils n'ont pas appris les *usūl* (fondements), *'ulūm al-Qur'ān* (sciences du *Qur'ān*), *'ulūm al-Ḥadīth* (sciences du *Ḥadīth*), *al-muṣṭalah* (science de la terminologie du *Ḥadīth*) et *usūl al-fiqh* (fondements de la jurisprudence). Ils n'ont pas appris ces sciences.

Le meilleur serait celui qui lit et mémorise beaucoup puis se considère un savant. S'il mémorise et lit beaucoup mais qu'il lui manque les fondements de la science et ses principes, parce qu'il n'aura pas étudié auprès des hommes de science, il sera ignorant et égaré parce que le chemin qu'il suit est un chemin de l'égarement. Les affaires religieuses, les jugements de la législation nécessitent du soin, de l'apprentissage et de prendre des hommes de science.

Ils sont donc entre deux situations : soit il s'agit d'un déviant qui sait être sur l'erreur et cherche à égarer, disant : «Ceci est un verset et ceci est un *ḥadīth*. Je prends comme preuve la parole d'Allah et de celle de Son Messager.» et trompe les gens, soit un ignorant qui ni ne connaît la voie de la déduction des preuves, ni la façon de comprendre les textes. Il ne connaît pas ces affaires parce qu'il n'a pas étudié avec les hommes de science et seulement dans les livres.

L'affaire est donc très dangereuse. Il est par conséquent obligatoire aux étudiants en sciences religieuses de prêter attention à cela et d'étudier correctement avec les hommes de science et de clairvoyance, s'ils désirent la guidée et le bien. Sinon le sujet est très dangereux. L'affaire ne se limite pas à eux, ils ne seront pas les seuls à être perdus : ils causeront la perte des autres qui les imiteront et les suivront.

Les preuves de la législation sont donc liées les unes les autres et les jugements de la législation sont liés. Celui qui rompt la liaison entre eux aura séparé ce qu'Allah a ordonné d'unir et il fera partie de ceux à propos de qui Allah dit :

﴿وَيَقْطَعُونَ مَا أَمَرَ اللَّهُ بِهِ أَن يُوصَلَ وَيُفْسِدُونَ فِي الْأَرْضِ أُولَٰئِكَ لَهُمُ اللَّعْنَةُ وَلَهُمْ سُوءُ الدَّارِ﴾

«... et rompent ce qu'Allah a commandé d'unir et commettent le désordre sur terre, auront la malédiction et la mauvaise demeure.» [*Ar-Raʿd* : 25]

Et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge.

Sa parole : «**... et ne faites pas d'analogie à propos de quoi que ce soit...**»
Ce qui est voulu est la fausse analogie. Par exemple, Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿وَالَّذِينَ يُتَوَفَّوْنَ مِنكُمْ وَيَذَرُونَ أَزْوَاجًا يَتَرَبَّصْنَ بِأَنفُسِهِنَّ أَرْبَعَةَ أَشْهُرٍ وَعَشْرًا﴾

«Ceux des vôtres que la mort frappe et qui laissent des épouses : celles-ci doivent observer une période d'attente de quatre mois et dix jours...» [*Al-Baqarah* : 234]

Et dans un verset suivant, Il dit :

﴿وَالَّذِينَ يُتَوَفَّوْنَ مِنكُمْ وَيَذَرُونَ أَزْوَاجًا وَصِيَّةً لِّأَزْوَاجِهِم مَّتَاعًا إِلَى الْحَوْلِ﴾

«Ceux d'entre vous que la mort frappe et qui laissent des épouses, doivent laisser un testament en faveur de leurs épouses pourvoyant à un an d'entretien...» [*Al-Baqarah* : 240]

Il fit que la période de viduité de la veuve soit d'un an. Lequel des deux versets prendrez-vous ? Les savants ont regroupé les deux versets en disant que le second était au début de l'Islam : alors, la femme dont le mari décédait devait rester chez elle pour une période de viduité d'un an complet. Et par la suite, Allah, exalté soit-Il, l'allégea et révéla Sa parole :

﴿وَالَّذِينَ يُتَوَفَّوْنَ مِنكُمْ وَيَذَرُونَ أَزْوَاجًا يَتَرَبَّصْنَ بِأَنفُسِهِنَّ أَرْبَعَةَ أَشْهُرٍ وَعَشْرًا ۖ فَإِذَا بَلَغْنَ أَجَلَهُنَّ فَلَا جُنَاحَ عَلَيْكُمْ فِيمَا فَعَلْنَ فِي أَنفُسِهِنَّ بِالْمَعْرُوفِ﴾

> **«Ceux des vôtres que la mort frappe et qui laissent des épouses : celles-ci doivent observer une période d'attente de quatre mois et dix jours. Passé ce délai, on ne vous reprochera pas la façon dont elles disposeront d'elles-mêmes d'une manière convenable...»** [*Al-Baqarah* : 234]

Il n'y a pas de blâme pour elle de sortir de sa période de viduité, se marier, s'embellir et utiliser du parfum, parce que sa période de viduité sera achevée. Allah, exalté soit-Il, ordonna que la main du voleur doit être coupée.

﴿وَالسَّارِقُ وَالسَّارِقَةُ فَاقْطَعُوا أَيْدِيَهُمَا﴾

> **«Le voleur et la voleuse, à tous deux coupez la main...»** [*Al-Mā'idah* : 38]

Quelle main doit être coupée? Où doit-elle l'être? Pour quel montant doit-elle l'être? Tout ceci ne se trouve pas dans le *Qur'ān*. Cela se trouve dans la *Sunnah* du Messager ﷺ qu'Allah a chargé de l'explication du *Qur'ān*. Il montra donc que c'est la main droite qui doit être coupée, à partir du poignet, et qu'il n'est pas permis de la couper sauf si ce qui a été dérobé est d'un montant qui atteint le *niṣāb*, c'est-à-dire trois *dirhām* ou le quart d'un *dīnār*. La *Sunnah* explique donc le *Qur'ān*.

Aussi, Allah a ordonné l'accomplissement de la prière. Combien sont-elles? Quels sont leurs horaires? Combien ont-elles d'unités? Qui montra tout cela? C'est le Messager ﷺ qui le fit dans la *Sunnah*, la *Sunnah* explique et clarifie le *Qur'ān*. C'est pour cela que ces sujets nécessitent de la science, de la clairvoyance et la compréhension de la religion d'Allah. De façon similaire, le Prophète ﷺ a dit :

لَا تَرْجِعُوا بَعْدِي كُفَّارًا يَضْرِبُ بَعْضُكُمْ رِقَابَ بَعْضٍ.

> *«Ne devenez pas mécréants après ma mort et que certains d'entre vous frappent le cou des autres.»* [382]

Ceci montre que celui qui tue un croyant est un mécréant qui est sorti de l'Islam. Cependant, Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا كُتِبَ عَلَيْكُمُ الْقِصَاصُ فِي الْقَتْلَى ۖ الْحُرُّ بِالْحُرِّ وَالْعَبْدُ بِالْعَبْدِ وَالْأُنثَىٰ بِالْأُنثَىٰ ۚ فَمَنْ عُفِيَ لَهُ مِنْ أَخِيهِ شَيْءٌ﴾

> **«Ô les croyants! On vous a prescrit le talion au sujet des tués : homme libre pour homme libre, esclave pour esclave, femme pour**

382. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/56, n°121) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/81, n°65), d'après *Jarīr*.

femme. Mais celui à qui son frère aura pardonné en quelque façon...» [*Al-Baqarah* : 178]

Il nomma le tué frère du tueur dans Sa parole : «**son frère**» c'est-à-dire le tué. Cela prouve que le tueur n'est pas sorti de l'Islam et que la fraternité dans la croyance reste. Donc le sens voulu par la mécréance dans la parole du Prophète ﷺ :

لَا تَرْجِعُوا بَعْدِي كُفَّارًا.

«Ne devenez pas mécréants après ma mort...»

signifie la mécréance mineure qui ne fait pas sortir de la religion.

Et aussi Sa parole :

﴿وَإِن طَائِفَتَانِ مِنَ الْمُؤْمِنِينَ اقْتَتَلُوا﴾

«Et si deux groupes de croyants se combattent...» [*Al-Ḥujurāt* : 9]

Le groupe nominal «**groupes de croyants**» prouve que la foi ne disparaît pas à cause du combat entre les croyants. Ceci est plutôt l'un des péchés majeurs et une mécréance mineure. Puis Il dit :

﴿إِنَّمَا الْمُؤْمِنُونَ إِخْوَةٌ فَأَصْلِحُوا بَيْنَ أَخَوَيْكُمْ﴾

«Les croyants ne sont que des frères. Établissez la concorde entre vos frères.» [*Al-Ḥujurāt* : 10]

Il considéra les deux groupes combattant comme des frères. Il est donc essentiel d'étudier ces sujets, d'avoir de la compréhension dans la religion d'Allah et de prendre la science à sa source et de ceux qui la portent.

Tout comme il existe des verset à équivoque dans le *Qur'ān*, il existe des *aḥādīth* à équivoque. Ils doivent également être référés les uns aux autres, afin qu'ils se clarifient et s'expliquent les uns les autres.

١٥٧ – قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَلَا تَطْلُبْ مِنْ عِنْدِكَ حِيلَةً تَرُدُّ بِهَا عَلَى أَهلِ البِدَعِ، فَإِنَّكَ أُمِرْتَ بِالسُّكُوتِ عَنْهُمْ، فَلَا تُمَكِّنْهُمْ مِنْ نَفْسِكَ،أَمَا عَلِمْتَ أَنَّ مُحَمَّدَ بْنَ سِيرِينَ رَحِمَهُ اللَّهُ مَعَ فَضْلِهِ لَمْ يُجِبْ رَجُلاً مِنْ أَهْلِ البِدَعِ فِي مَسْأَلَةٍ وَاحِدَةٍ، وَلَا سَمِعَ مِنْهُ آيَةً مِنْ كِتَابِ اللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ، فَقِيلَ لَهُ : أَخَافُ أَنْ يُحَرِّفَهَا فَيَقَعَ فِي قَلْبِي شَيْءٌ.

[157] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit : «Ne cherchez pas un moyen de réfuter par vous-mêmes les adeptes de l'innovation, car il vous a été demandé de vous taire à leur sujet. Ne leur donnez pas un avantage contre vous. Ne savez-vous pas que malgré le mérite de *Muḥammad ibn Sīrīn – raḥimahullāh*, il ne répondit pas à un homme parmi les adeptes de l'innovation dans un seul sujet, ni ne voulut entendre le moindre verset de sa part du Livre d'Allah, exalté soit-Il ? Lorsqu'on lui demanda, il dit : «J'ai peur qu'il ne le falsifie et qu'il arrive quelque chose à mon cœur à cause de cela.» [383] **»**

Commentaire

Sa parole : «**Ne cherchez pas un moyen de réfuter par vous-mêmes les adeptes de l'innovation...**»

Si vous souhaitez répliquer aux gens de l'innovation, ne leur répliquez pas avec ignorance, car cela ne ferait qu'aggraver la calamité. Ne leur répondez donc qu'avec science. Si vous possédez la science nécessaire et êtes prêts à répondre, alors faites-le. Sinon, n'entrez pas dans ce domaine, car le mal que vous causerez sera plus important que le bénéfice que vous apporterez. Ne leur répliquez pas de vos passions ou de vos points de vues personnels. Ne leur répliquez qu'avec science, sinon ne le faites pas.

Sa parole : «**... car il vous a été demandé de vous taire à leur sujet.**»

Si vous n'avez pas de science, restez silencieux. Certes, vous devez détester ce sur quoi ils sont et les blâmer de tout votre cœur, mais vous ne devez pas rentrer dans la réfutation sans science, car vous amènerez plus de corruption que de bénéfices.

Sa parole : «**Ne leur donnez pas un avantage contre vous.**»

383. Rapporté par *Ad-Dārimī* dans son *Sunan* (1/120, n°397), *Al-Firyābī* dans *Al-Qadar* (p.249, n°373), *Ibn Wadā'* dans *Al-Bidā' wan-Nahyu 'anhā* (n°137), *Ibn Baṭṭah* dans *Al-Ibānah* (n°403) et d'autres.

Parce que si vous les réfutez avec ignorance, vous les mettrez en position de vous réfuter et vous oppresser. Ils mentionneront les erreurs que vous aurez commises et on pensera que vous êtes ceux qui sont dans l'erreur. Cependant, si vous les réfutez avec science et preuves, ils ne seront pas capables de vous répondre.

Sa parole : «**Ne savez-vous pas que malgré le mérite de *Muḥammad ibn Sīrīn — raḥimahullāh*, il ne répondit pas à un homme parmi les adeptes de l'innovation dans un seul sujet...**»

Muḥammad ibn Sīrīn était l'un des grands savants parmi les *Tabiʿūn* et parmi les hommes de science bien connus. [384] Malgré cela, il ne répondit pas à cet homme, parce qu'il vit que cela n'aurait pas été bénéfique, puisqu'il ne s'agissait pas d'une question de science. Il s'agissait plutôt d'une question d'entêtement sur un sujet. Et ceci est de la sagesse, parce que l'objectif des gens du mal est de propager le mal. Ainsi, lorsqu'il remarqua cela de cette personne, qui ne cherchait ni la guidée, ni la vérité et qui ne cherchait que la confusion, il resta silencieux et l'ignora. Un poète a dit :

«Lorsque le faible d'esprit parle, ne lui réponds pas
Car la meilleure réponse pour lui est le silence.» [385]

Sa parole : «**... ni ne voulut entendre le moindre verset de sa part du Livre d'Allah, exalté soit-Il?**»

Ainsi, lorsque quelqu'un dit : «Je vais te lire un verset» ou «Nous voulons étudier son sens», alors que son but est connu et que ce n'est pas la recherche de la guidée, il ne faut ni lui répondre, ni lui expliquer le verset.

«Lorsqu'on lui demanda, il dit : «**J'ai peur qu'il ne le falsifie et qu'il arrive quelque chose à mon cœur à cause de cela.**»»

S'il lui avait donné l'opportunité de débattre avec lui, il aurait pu arriver que du doute touche le cœur de *Ibn Sīrīn*, il voulut donc fermer la porte à cela.

384. *Muḥammad ibn Sirīn al-Anṣārī, Abū Bakr ibn Abū ʿImran al-Baṣrī, thiqah, thabt*, l'adorateur et tenu en haute estime. Il mourut en 110H. Voir *Taqrīb at-tahdhīb* (p.483).

385. Rapporté par *Ibn Abī Ad-Dunyā* dans *Aṣ-Ṣamt wa Ādāb al-Lisān* (p.302), d'après *Al-Muʿammal*, le poète.

١٥٨ — قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَإِذَا سَمِعْتَ الرَّجُلَ يَقُولُ : إِنَّا نَحْنُ نُعَظِّمُ اللَّهَ، إِذَا سَمِعَ آثَارَ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ، فَاعْلَمْ أَنَّهُ جَهْمِيٌّ، يُرِيدُ أَنْ يَرُدَّ أَثَرَ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ، وَيَدْفَعَهُ بِهَذِهِ الكَلِمَةِ، وَهُوَ يَزْعُمُ أَنَّهُ يُعَظِّمُ اللَّهَ وَيُنَزِّهُهُ إِذَا سَمِعَ حَدِيثَ الرُّؤْيَةِ، وَحَدِيثَ النُّزُولِ، وَغَيْرَهُ، أَفَلَيْسَ قَدْ رَدَّ أَثَرَ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ إِذَا قَالَ : إِنَّا نَحْنُ نُعَظِّمُ اللَّهَ أَنْ يَنْزِلَ مِنْ مَوْضِعٍ إِلَى مَوْضِعٍ فَقَدْ زَعَمَ أَنَّهُ أَعْلَمُ بِاللَّهِ مِنْ غَيْرِهِ، فَاحْذَرْ هَؤُلَاءِ، فَإِنَّ جُمْهُورَ النَّاسِ مِنَ السُّوقَةِ وَغَيْرِهِمْ عَلَى هَذَا الحَالِ، وَحَذِّرِ النَّاسَ مِنْهُمْ.

[158] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Et si vous entendez quelqu'un dire : «Nous glorifions Allah» lorsqu'il entend les *aḥādīth* du Messager d'Allah ﷺ, sachez qu'il s'agit d'un *Jahmī*. Ce qu'il veut est de rejeter le *ḥadīth* du Messager d'Allah ﷺ et le repousser par cette parole, tout en prétendant exalter Allah et Le glorifier lorsqu'il entend le *ḥadīth* de *ar-ru'yah* (la vision), le *ḥadīth* de *an-nuzūl* (la descente d'Allah au ciel le plus proche) et d'autres. Ne rejette-t-il pas le *ḥadīth* du Messager d'Allah ﷺ lorsqu'il dit : «Exalté soit Allah de se déplacer d'un endroit à l'autre» ? Il prétend être plus savant à l'égard d'Allah que les autres. Prenez garde à ces gens, car la majorité des gens de la masse et d'autres sont dans cette situation. Mettez donc en garde les gens contre eux.»

Commentaire

Sa parole : «**Si vous entendez quelqu'un dire : «Nous glorifions Allah» lorsqu'il entend les *aḥādīth* du Messager d'Allah ﷺ, sachez qu'il s'agit d'un *Jahmī*.**»

Parce que lorsque le *Jahmī* entend les *aḥādīth* sur les Attributs d'Allah, tels que le *ḥadīth* de la descente d'Allah et le *ḥadīth* de la vision d'Allah par les croyants, il dira : «Nous glorifions Allah, exalté soit-Il.» C'est-à-dire «nous L'exaltons de ces *aḥādīth*» parce que, pour eux, ces *aḥādīth* impliquent de faire ressembler Allah à Sa créature, et ceci est attribuer une imperfection à Allah.

Ainsi, d'après lui, les *aḥādīth* du Messager contiennent le fait d'attribuer des imperfections à Allah et de Le faire ressembler (à Ses créatures). Il ne veut donc pas véritablement glorifier Allah, il cherche plutôt une excuse pour introduire son idée ! Il ne veut pas agir selon ces *aḥādīth*.

Sa parole : «**Son intention est de rejeter le *ḥadīth* du Messager d'Allah ﷺ et le repousser par cette parole...**»

C'est-à-dire par sa parole : «Nous glorifions Allah». C'est une parole de vérité mais par laquelle le mal est voulu. Il veut l'utiliser pour rejeter les *aḥādīth* authentiques à propos des Attributs d'Allah qui sont rapportés du Messager d'Allah ﷺ. Parce qu'il prétend qu'ils attribuent une imperfection à Allah, exalté soit-Il.

Sa parole : «**Il prétend être plus savant à l'égard d'Allah que les autres.**»
C'est-à-dire qu'il est plus savant à l'égard d'Allah que le Messager ﷺ. Existe-t-il pire mécréance ? Et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge.

Sa parole : «**... car la majorité des gens de la masse (*as-sūqah*) et d'autres sont dans cette condition.**» La signification de *as-sūqah* est la masse des gens. S'ils entendaient une parole de glorification d'Allah, ils accepteraient la parole du *Jahmī* dans son sens apparent parce qu'ils ne connaissent pas son objectif.

١٥٩ — قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَإِذَا سَأَلَكَ أَحَدٌ عَنْ مَسْأَلَةٍ فِي هَذَا البَابِ وَهُوَ مُسْتَرْشِدٌ فَكَلِّمْهُ وَأَرْشِدْهُ، وَإِذَا جَاءَكَ يُنَاظِرُكَ، فَاحْذَرْهُ، فَإِنَّ فِي المُنَاظَرَةِ : المِرَاءَ وَالجِدَالَ وَالمُغَالَبَةَ وَالخُصُومَةَ وَالغَضَبَ، وَقَدْ نُهِيتَ عَنْ جَمِيعِ هَذَا جِداً، وَهُوَ يُزِيلُ عَنْ طَرِيقِ الحَقِّ، وَلَمْ يَبْلُغْنَا عَنْ أَحَدٍ مِنْ فُقَهَائِنَا وَعُلَمَائِنَا أَنَّهُ نَاظَرَ أَوْ جَادَلَ أَوْ خَاصَمَ.

[159] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Si quelqu'un vous questionne à ce sujet et cherche la guidée, parlez lui et guidez-le. Mais s'il vient à vous pour débattre, prenez garde. Parce que le débat contient la dispute, l'argumentation, l'exagération, la querelle et la colère. Et vous avez fortement été mis en garde contre tout cela, parce que cela fait dévier de la voie droite. Il ne nous est pas parvenu que le moindre de nos juristes et savants débattait, argumentait ou se querellait.»

Commentaire

Sa parole : «**Si quelqu'un vous questionne à ce sujet et cherche la guidée, parlez lui et guidez-le.**»

Il existe deux types de questionneurs :

Le premier : le questionneur qui cherche la guidée. Il a un droit sur vous pour que vous lui répondiez, lui clarifiez et l'encouragiez.

Le second : l'objecteur opiniâtre qui cherche à causer de la confusion aux gens. Prenez garde à une telle personne et ne commencez pas avec elle dans ce domaine, parce que si vous la laissez, l'affaire se terminera. Mais si vous vous y engagez, l'affaire s'envenimera : elle souhaite provoquer la tribulation.

Sa parole : «**... à ce sujet...**»

C'est-à-dire au sujet des Noms et Attributs d'Allah.

Sa parole : «**Mais s'il vient à vous pour débattre, prenez garde.**»

Si son objectif est de débattre et d'argumenter, laissez-le. N'entrez pas avec lui parce qu'il ne cherche que l'égarement et la tromperie.

Sa parole : «**Parce que le débat contient la dispute, l'argumentation, l'exagération, la querelle et la colère.**»

C'est pour cela que lorsqu'un homme vint dans l'un des cercles d'études de l'*Imām Mālik — raḥimahullah —* et dit : «Certes Allah dit :

﴿الرَّحْمَٰنُ عَلَى الْعَرْشِ اسْتَوَىٰ﴾

«Le Tout Miséricordieux S'est établi «*Istawā*» sur le Trône.» [*Ṭāhā* : 5]

Comment s'est-il établi ?» L'*Imām Mālik* inclina la tête et commença à transpirer du fait de sa pudeur envers Allah, exalté soit-Il. Puis il releva la tête et dit : «*Al-Istawā* est connu, le comment est inconnu, mais il est obligatoire d'y croire et poser la question à son propos est une innovation. Je ne pense pas que tu sois autre que quelqu'un cherchant la tribulation.» [386] Il ordonna alors qu'on le fisse sortir parce que son objectif n'était pas de rechercher la guidée. Mais plutôt de semer la confusion chez les gens et nier *al-Istawā* et donner une autre explication que celle qui est authentique.

Sa parole : «**Il ne nous est pas parvenu que le moindre de nos juristes et savants débattait, argumentait ou se querellait.**»

C'est-à-dire qu'ils n'entraient pas dans ce type de querelle dont le but est de provoquer la tribulation, faire douter les gens et répandre la confusion. Nul *Imām*, savant ou pieux prédécesseur de cette communauté n'entra dans ce domaine. Au contraire, ils guidaient le questionneur qui cherchait la guidée et non le questionneur obstiné qui ne cherche pas à tirer bénéfice mais seulement à provoquer la tribulation, l'argumentation et le débat.

Toutes les louanges reviennent à Allah, la religion est claire. Allah le Très-Haut dit :

﴿مَا يُجَادِلُ فِي آيَاتِ اللَّهِ إِلَّا الَّذِينَ كَفَرُوا﴾

«Seuls ceux qui ont mécru discutent les versets d'*Allāh*...» [*Ghāfir* : 4]

Le *Qur'ān* est clair et limpide, il ne se discute pas. Nous croyons en lui et affirmons son contenu. Nous croyons en sa formulation et sa signification et nous le mettons en application tel qu'il nous est venu d'Allah et de Son Messager. C'est ce qui est obligatoire pour nous.

386. Rapporté par *'Uthmān ad-Dārimī* dans *Ar-Radd 'alā al-Jahmiyyah* (n°104), *Abū Nu'aym* dans *Al-Ḥilyah* (6/326), *Al-Lālakā'ī* dans *Sharḥ Usūl al-I'tiqād* (n°664), *Aṣ-Ṣābūnī* dans *'Aqīdatus-Salaf* (n°25-26), *Al-Bayhaqī* dans *Al-Asmā' waṣ-Ṣifāt* (2/305-306, n°866, 867) et dans *Al-I'tiqād* (p.116) et *Ibn Qudāmah* dans *Ithbāt Ṣifatul-'Ulūw* (n°88). *Al-Ḥāfiẓ Ibn Ḥajar* a dit dans *Fatḥ Al-Bārī* (13/406-407) : «*Al-Bayhaqī* le rapporte avec une bonne chaîne.»

قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : قَالَ الحَسَنُ البَصْرِيُّ رَحِمَهُ اللَّهُ تَعَالَى : الحَكِيمُ لَا يُمَارِي وَلَا يُدَارِي، حِكْمَتُهُ يَنْشُرُهَا، إِنْ قُبِلَتْ حَمِدَ اللَّهَ، وَإِنْ رُدَّتْ حَمِدَ اللَّهَ. وَجَاءَ رَجُلٌ إِلَى الحَسَنِ فَقَالَ : أَنَا أُنَاظِرُكَ فِي الدِّينِ، فَقَالَ الحَسَنُ : أَنَا عَرَفْتُ دِينِي، فَإِنْ ضَلَّ دِينُكَ فَاذْهَبْ فَاطْلُبْهُ.

L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «*Al-Ḥasan al-Baṣrī — raḥimahullāh* — a dit : «Le sage n'argumente ni ne débat, il propage sa sagesse : si elle est acceptée, il loue Allah et si elle est rejetée, il loue Allah.» Un homme vint à *Al-Ḥasan* et dit : «Je veux débattre avec toi à propos de la religion.» Il lui dit : «Je connais ma religion, si tu as perdu la tienne, pars la chercher.»»

Commentaire

Sa parole : «***Al-Ḥasan al-Baṣrī — raḥimahullāh* — a dit : «Le sage n'argumente ni ne débat...»**

Al-Ḥasan al-Baṣrī est *Al-Ḥasan ibn Abī Al-Ḥasan al-Baṣrī*, l'*Imām* bien connu des *Tābiʿūn*. Il dit : «*Al-ḥakīm*», le sage, et *al-ḥikmah* est le fait de placer la chose à la place qui lui est due. De même, *al-ḥakīm* signifie *al-faqīh* (celui doué de compréhension).

Le mot *al-ḥakīm* a deux significations. La première est celui qui met les affaires à la place qui leur est due. La seconde est *al-faqīh* parce que *hikmah* (la sagesse) est *fiqh* (la compréhension) et savoir ce que veulent Allah et Son Messager.

«... Le sage n'argumente...»

C'est-à-dire qu'il ne s'engage pas dans des débats vides de sens et sans intérêt.

«... ni ne débat...»

Il ne débat pas avec les gens du faux et tombe avec eux.

«... sa sagesse...»

C'est-à-dire sa science. «**... si elle est acceptée, il loue Allah...**»

C'est ce qui est demandé. Si elle n'est pas acceptée, il se sera certes déchargé de son obligation et aura établi la preuve.

«... il loue Allah...»

Parce qu'il a établi et transmis la preuve et se sera déchargé de l'obligation qui était sur lui. Et la guidée des cœurs est entre les mains d'Allah, exalté soit-Il.

La parole de *Al-Ḥasan* : «**Je connais ma religion, si tu as perdu la tienne, pars la chercher.**»

Une sage parole. Lorsqu'on lui dit : «Je veux débattre avec toi de la religion.», il répondit : «**Je connais ma religion.**» C'est-à-dire : «Je ne suis pas dans un état de confusion qui ferait que je doive débattre avec toi. Quant à toi, si ta religion n'est pas avec toi, pars donc la chercher.»

قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ أَنَّ الدِّينَ هُوَ التَّقْلِيدُ، وَالتَّقْلِيدُ لِأَصْحَابِ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ.

L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Et sachez que la religion est imitation : l'imitation des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ.»

Commentaire

L'explication de ceci a précédé.

قال المؤلّف رحمه الله : وَسَمِعَ رَسُولُ اللهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَوْمًا عَلَى بَابِ حُجْرَتِهِ يَقُولُ أَحَدُهُمْ : أَلَمْ يَقُلِ اللَّهُ كَذَا؟ وَيَقُولُ الآخَرُ : أَلَمْ يَقُلِ اللهُ كَذَا؟ فَخَرَجَ مُغْضَبًا، فَقَالَ : أَبِهَذا أُمِرْتُكُمْ؟ أَمْ بِهَذَا بُعِثْتُ إِلَيْكُمْ؟ أَنْ تَضْرِبُوا كِتَابَ اللهِ بَعْضَهُ بِبَعْضٍ؟ فَنَهَاهُمْ عَنِ الجِدَالِ.

L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Le Messager d'Allah ﷺ entendit des gens à l'entrée de son appartement dire : «Allah n'a-t-Il pas dit ceci ou cela?» Et l'autre de dire : «Allah n'a-t-Il pas dit ceci ou cela?» Il sortit donc en colère et dit : «*Est-ce cela que je vous ai ordonné? Ou est-ce pour-quoi je vous ai été envoyé? Allez-vous opposer certaines parties du Livre d'Allah avec d'autres?*»[387] Il leur interdit donc de débattre.»

Commentaire

Le débat ne doit avoir lieu que dans des sujets dans lesquels on ne sait pas qui est sur la vérité. Dans ce cas, il y aurait un débat pour clarifier la vérité et montrer lequel des deux groupes ou personnes est sur la vérité. Mais si la vérité est claire et visible, nous n'accepterons pas le débat parce que le débatteur chercherait à influencer et détourner les gens de la vérité.

La parole du Prophète : «***Est-ce cela que je vous ai ordonné?...***» est très importante. Lorsqu'il entendit certaines personnes débattre du *Qur'ān*, prenant les versets équivoques et les citant comme preuves, chacun prenant un verset pour s'opposer à l'autre verset, disant : «Allah n'a-t-Il pas dit ceci ou cela?» Et l'autre disait : «Allah n'a-t-Il pas dit ceci ou cela?» Et ceci est la voie des gens de la déviation. Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿هُوَ الَّذِي أَنزَلَ عَلَيْكَ الْكِتَابَ مِنْهُ آيَاتٌ مُّحْكَمَاتٌ هُنَّ أُمُّ الْكِتَابِ وَأُخَرُ مُتَشَابِهَاتٌ ۖ فَأَمَّا الَّذِينَ فِي قُلُوبِهِمْ زَيْغٌ فَيَتَّبِعُونَ مَا تَشَابَهَ مِنْهُ﴾

> **«C'est Lui qui a fait descendre sur toi le Livre : il s'y trouve des versets sans équivoque, qui sont la base du Livre, et d'autres versets qui peuvent prêter à d'interprétations diverses. Les gens, donc, qui ont au cœur une inclination vers l'égarement, mettent l' accent sur les versets à équivoque...»** [*Āl ʿImrān* : 7]

387. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (2/178, 195), *Ibn Mājah* dans son *Sunan* (1/33, n°85), d'après *ʿAbdullāh ibn ʿAmr* رضي الله عنهما. *Al-Buṣayrī* l'a déclaré authentique dans *Miṣbāḥ az-Zujājah* (1/14).

C'est pour cela que le Prophète ﷺ dit : «**Est-ce cela que je vous ai ordonné ?...**» Le Messager interdit cela. Il dit :

لَا تَضْرِبُوا كِتَابَ اللَّهِ بَعْضَهُ بِبَعْضٍ.

«Allez-vous opposer certains aspects du Livre d'Allah avec d'autres ?»

Les différents aspects du Livre d'Allah ni ne se contredisent, ni ne s'opposent pour le savant à qui la compréhension a été facilitée. Ils ne peuvent être en contradiction ou désaccord que pour l'ignorant qui ne possède pas les fondements de la science authentique.

قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَكَانَ ابنُ عُمَرَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا يَكْرَهُ المُنَاظَرَةَ، وَمَالِكُ بنُ أَنَسٍ، وَمَنْ فَوْقَهُ، وَمَنْ دُونَهُ، إِلَى يَوْمِنَا هَذَا، وَقَولُ اللهِ عَزَّ وَجَلَّ أَكْبَرُ مِنْ قَوْلِ الخَلْقِ، قَالَ اللَّهُ تَبَارَكَ وَتَعَالَى ﴿مَا يُجَادِلُ فِي آيَاتِ اللَّهِ إِلَّا الَّذِينَ كَفَرُوا﴾ [غافر:٤] وَسَأَلَ رَجُلٌ عُمَرَ بنَ الخَطَّابِ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ فَقَالَ : مَا ﴿النَّاشِطَاتِ نَشْطًا﴾ فَقَالَ : لَوْ كُنْتَ مَحْلُوقاً، لَضَرَبْتُ عُنُقَكَ. وَ قَالَ النَّبِيُّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : المؤْمِنُ لَا يُمَارِي، وَلَا أَشْفَعُ لِلمُمَارِي يَوْمَ القِيَامَةِ، فَدَعُوا المِرَاءَ لِقِلَّةِ خَيْرِهِ.

L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «*Ibn ʿUmar* رضي الله عنهما détestait les débats, tout comme *Mālik ibn Anas* et ceux avant et ceux après lui, jusqu'à notre époque. La parole d'Allah, exalté soit-Il, est plus grande que la parole des créatures. Allah, béni soit-Il, dit :

«Seuls ceux qui ont mécru discutent les versets d'Allah...»
[*Ghāfir* : 4]

Un homme demanda à *ʿUmar ibn Al-Khaṭṭāb* رضي الله عنه le sens de :

«Et par ceux qui recueillent avec douceur!» [*An-Nāziʿāt* : 2]

***ʿUmar* dit : «Si tu avais été rasé, j'aurais frappé ton cou.** [388]
Le Prophète ﷺ a dit :

«Le croyant ne s'engage pas dans les débats. Et je n'intercéderai pas pour celui qui s'engage dans les débats au Jour de la résurrection. Évitez donc les débats, parce qu'ils ne sont que de peu d'intérêt.» [389]**»**

Commentaire

Sa parole : **«*Ibn ʿUmar* رضي الله عنهما détestait les débats...»**

Le sens voulu par débat ici est ce dont le but est causer la confusion au gens et que chaque individu soutienne son point de vue, cherchant à le faire prévaloir sans rechercher la vérité. Il ne cherche qu'à faire triompher son point de vue et vaincre son adversaire. Ceci est le débat condamné. Mais si l'objectif est d'atteindre la vérité et de savoir avec qui est la vérité, afin que chacun revienne à la vérité, ceci est recommandé.

388. Rapporté par *Ad-Dārimī* dans son *Sunan* (1/66, n°144) et l'homme en question était *Ṣabīgh ibn ʿIsl at-Tamīmī*.

389. Rapporté par *Aṭ-Ṭabarānī* dans *Al-Muʿjam al-Kabīr* (1/66, n°144), *Ibn Ḥibbān* dans *Al-Majrūhīn* (2/226), *Al-Ājurrī* dans *Ash-Sharīʿah* (1/431, n°111) et *Ibn Baṭṭah* dans *Al-Ibānah* (n°531). *Al-Haythamī* a dit dans *Majmaʿ az-Zawāʿid* (1/156) : «Sa chaîne comprend *Kathīr ibn Marwān* qui est très faible.»

Sa parole : «**... tout comme *Mālik ibn Anas* et ceux avant et ceux après lui, jusqu'à notre époque...**»

C'est-à-dire qu'ils détestaient débattre, bien qu'il pouvait arriver que les débats deviennent obligatoires. Cependant, celui qui est préservé ne s'engage dans les débats que par nécessité et lorsqu'il y est totalement préparé et qu'il soit dépourvu de passion. Son objectif n'est pas de l'emporter, mais que ce soit la vérité qui l'emporte, qu'elle soit avec lui ou son adversaire. Ceci est le débat correct.

C'est pour cette raison qu'il est rapporté que l'*Imām Ash-Shāfiʿī* dit :

> «Je n'ai jamais débattu avec personne sans vouloir que la vérité lui apparaisse et qu'elle en tire profit.»

Parce que son objectif n'était pas de suivre sa passion ou de l'emporter. Son objectif était que la vérité apparaisse, qu'elle soit avec lui ou avec les autres.

Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿مَا يُجَادِلُ فِي آيَاتِ اللَّهِ إِلَّا الَّذِينَ كَفَرُوا﴾

> «**Seuls ceux qui ont mécru discutent les versets d'*Allāh*...**» [*Ghāfir* : 4]

Il se peut que la discussion des versets d'Allah soit pour les rejeter, opposer des aspects du *Qurʾān* à d'autres et amener des parties à se contredire. Ceci fait partie des actes des mécréants. Ainsi, lorsqu'ils entendirent le Prophète ﷺ invoquer durant sa prière en disant : «Ô *Ar-Raḥmān*, ô *Ar-Raḥīm*», ils dirent : «Regardez celui-là qui prétend n'avoir qu'un seul dieu mais qui dit : «Ô *Ar-Raḥmān*, ô *Ar-Raḥīm*»» Ils cherchaient à faire croire aux gens que *Ar-Raḥmān* serait une divinité indépendante autre que *Ar-Raḥīm* ! Puis Allah, exalté soit-Il, révéla :

﴿قُلِ ادْعُوا اللَّهَ أَوِ ادْعُوا الرَّحْمَٰنَ ۖ أَيًّا مَّا تَدْعُوا فَلَهُ الْأَسْمَاءُ الْحُسْنَىٰ﴾

> «**Dis : «Invoquez Allah, ou invoquez le Tout Miséricordieux. Quel que soit le nom par lequel vous l'appelez, Il a les plus beaux noms...**» [*Al-Isrāʾ* : 110]

Sa parole : «**Un homme demanda à *ʿUmar ibn Al-Khaṭṭāb* ﷺ...**»

Il s'agissait de *Ṣabīgh ibn ʿIsl* qui était bien connu pour les débats et les paroles curieuses durant le Califat de *ʿUmar* ﷺ. Il posa la question à *ʿUmar* à propos du verset :

﴿وَالنَّاشِطَاتِ نَشْطًا﴾

> «**Et par ceux qui recueillent avec douceur !**» [*An-Nāziʿāt* : 2]

Mais cela ne lui était pas nécessaire : ce qui lui était obligatoire était de demander à propos des affaires de sa religion et de la *ʿaqīdah*. Quant à la question à propos de :

﴿وَالنَّاشِطَاتِ نَشْطًا﴾

> «**Et par ceux qui recueillent avec douceur !**» [*An-Nāziʿāt* : 2]

Sa réponse se trouve dans les livres de *tafsīr* et il aurait dû s'arrêter à cela. Ainsi, les questions qu'il devait poser étaient plus importantes que celle-là et il en avait plus besoin. Il n'est pas correct que l'étudiant en sciences religieuses se préoccupe, ainsi que son enseignant, des questions étranges. Il ne doit demander qu'à propos des sujets les plus importants.

'Umar a dit : «**Si tu avais été rasé...**»

C'est-à-dire si tu avais eu le crâne rasé, ce qui était une caractéristique des *Khawārij*. Ils sont ceux qui posent ce genre de questions. Si tu avais eu leurs caractéristiques, je t'aurais fait mal. Ce genre de question était typique des *Khawārij*, qui demandent à propos de ce dont ils n'ont pas besoin de savoir.

Sa parole : «**... j'aurais frappé ton cou.**»

C'est-à-dire «Je t'aurais exécuté.» Parce que le Prophète ﷺ avait ordonné de tuer les *Khawārij*. Il dit :

فَأَيْنَمَا لَقِيتُمُوهُمْ فَاقْتُلُوهُمْ، وَلَئِنْ أَدْرَكْتُهُمْ لَأَقْتُلَنَّهُمْ قَتْلَ عَادٍ.

«Tuez-les où que vous les rencontriez. Si je devais les rencontrer, je les tuerais comme le furent les 'Ād.» [390]

Ceci s'adresse aux gouverneurs Musulmans et non à tout le monde. N'allez donc pas prendre une arme et tuer tous ceux que vous accuseriez d'être parmi les *Khawārij*. Ceci serait le chaos. C'est le dirigeant qui exécute et *'Umar* ﷺ était le dirigeant.

Sa parole : «**Le croyant ne s'engage pas dans les débats. Et je n'intercéderai pas pour celui qui s'engage dans les débats au Jour de la résurrection. Évitez donc les débats (*al-mirā'*), parce qu'ils ne sont que de peu d'intérêt.**»

La terme *al-mirā'* fait ici référence au débat sans intérêt qui fait accroître le doute et occupe le temps des gens sans qu'il n'en bénéficient. *Al-mumārāh*, *al-mujādalah* et *al-munādharah* sont des termes qui ont tous la même signification. «**Le croyant ne s'engage pas dans les débats.**»

c'est-à-dire que parmi les signes du croyant est qu'il évite les débats sans intérêt.

«***... Et je n'intercéderai pas pour celui qui s'engage dans les débats au Jour de la résurrection.***» Ceci est une sévère menace envers le débatteur et une mise en garde contre les débats.

«**... Évitez donc les débats, parce qu'ils ne sont que de peu d'intérêt.**» Certains savants ont cité dans des livres de croyance sous forme de poésie :

فَلَا مِرَاءَ وَمَا فِي الدِّينِ مِنْ جَدَلٍ وَهَلْ يُجَادِلُ إِلَّا كُلُّ مَنْ كَفَرَ

«Il n'y a ni débat, ni argumentation en religion.

390. Sa référence a précédé.

Qui s'engage dans les débats, si ce n'est le mécréant ?» [391]

391. *Naẓm Muqaddimatur-Risālah* de *Ibn Abī Zayd al-Qayrawānī*, par *shaykh Aḥmad ibn Mushrif al-Aḥsā'ī al-Mālikī*, comme cela est rapporté dans son *Dīwān* (p.38).

Seul celui à la science correcte peut être loué

١٦٠ – قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَلَا يَحِلُّ لِرَجُلٍ مُسْلِمٍ أَنْ يَقُول : فُلَانٌ صَاحِبُ سُنَّةٍ، حَتَّى يَعْلَمَ مِنْهُ أَنَّهُ قَدِ اجْتَمَعَتْ فِيهِ خِصَالُ السُّنَّةِ، لَا يُقَالُ لَهُ صَاحِبُ سُنَّةٍ حَتَّى تَجْتَمِعَ فِيهِ السُّنَّةُ كُلُّهَا.

[160] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit : «Et il n'est pas licite au Musulman de dire : «Untel est un adepte de la *Sunnah*.» avant de s'assurer que les caractéristiques de la *Sunnah* sont intégrées en lui. Il ne peut être nommé adepte de la *Sunnah* avant que la *Sunnah* toute entière ne soit trouvée en lui.»

Commentaire

Ne recommandez ni ne faites les éloges de personne, si ce n'est avec science, afin que les gens ne soient pas trompés par votre éloge à son égard alors que sa situation n'est pas ainsi. Lorsque vous vous serez assuré de lui, sa voie, sa science et sa rectitude, vous pourrez le recommander. Mais de vous précipiter dans l'éloge à son égard et le recommander sans ne rien savoir de lui, ceci est une recommandation dangereuse qui trompera les gens à propos de cette personne. Si seulement ceux qui recommandent les gens s'arrêtaient à cela : ils ne doivent recommander que les gens qui remplissent les conditions de la recommandation. Parce que la recommandation

est un témoignage et la recommandation incorrecte est donc un faux témoignage.

Sa parole : « **... avant que la *Sunnah* toute entière ne soit trouvée en lui.** »

Les caractéristiques de la *Sunnah* sont trouvées dans la *'aqīdah*, la science, les actes et la prise comme modèle des pieux prédécesseurs. Mais s'il ne possède qu'une seule de ses caractéristiques, ne le jugez pas comme faisant partie des gens de la *Sunnah* pour cette seule caractéristique. Et que dire de celui qui n'en a pas du tout ?!

Les quatre fondements des passions

١٦١ – قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : قَالَ عَبْدُ اللَّهِ بنُ المبَارَكِ رَحِمَهُ اللَّهُ : أَصْلُ اثْنَيْنِ وَسَبْعِينَ هَوًى أَرْبَعَةُ أَهْوَاءٍ، فَمِنْ هَذِهِ الأَرْبَعَةِ أَهْوَاءٍ تَشَعَّبَتِ الاثْنَانِ وَسَبْعُونَ هَوًى : القَدَرِيَّةُ، وَالمُرْجِئَةُ، وَالشِّيعَةُ وَالخَوَارِجُ.

[161] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «*ʿAbdullāh ibn Al-Mubārak — raḥimahullāh* — a dit : «Les fondements des soixante-douze passions sont quatre. Et de ces quatre passions, soixante-douze passions ont découlé : les *Qadariyyah*, les *Murjiʾah*, les chiites et les *Khawārij*.»»

Commentaire

ʿAbdullāh ibn Al-Mubārak a dit : «**Les fondements des soixante-douze passions sont quatre. Et de ces quatre passions, soixante-douze passions ont découlé : les *Qadariyyah*, les *Murjiʾah*, les chiites et les *Khawārij*.**»

L'auteur a mentionné cette parole précédemment dans ce traité et nous l'avons expliquée.

Sa parole : «**passions**» est parce que ce qui les mena à la division est leurs passions. Chacun d'entre eux suivit sa passion. S'ils avaient suivi la vérité, ils ne se seraient pas divisés en soixante-treize groupes. Celui qui suit la vérité, la passion ne le fera pas se diviser. Chacun d'entre eux suit donc sa passion. Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿فَتَقَطَّعُوا أَمْرَهُم بَيْنَهُمْ زُبُرًا كُلُّ حِزْبٍ بِمَا لَدَيْهِمْ فَرِحُونَ﴾

«Mais ils se sont divisés en sectes, chaque secte exultant de ce qu'elle détenait.» [*Al-Muʾminūn* : 53]

Chacune d'entre elle suivant sa propre vaine passion, et les passions n'ont pas de fin. Quant à la vérité, elle est unique et ne peut être divisée. Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿وَأَنَّ هَٰذَا صِرَاطِي مُسْتَقِيمًا﴾

««Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude...»

Un seul chemin

﴿فَاتَّبِعُوهُ ۖ وَلَا تَتَّبِعُوا السُّبُلَ فَتَفَرَّقَ بِكُمْ عَن سَبِيلِهِ﴾

«... suivez-le donc ; et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie.»...» [*Al-Anʿām* : 153]

Ainsi, celui qui dévie du droit chemin tombera dans l'un de ces sentiers sans fin.

Sa parole : «**... les *Qadariyyah*...**»

Il s'agit de ceux qui discutent du destin. Or la croyance au destin fait partie des six piliers de la foi.

أَنْ تُؤْمِنَ بِاللهِ وَ مَلَائِكَتِهِ وَ كُتُبِهِ وَ رُسُلِهِ وَ الْيَوْمِ الآخِرِ وَ تُؤْمِنَ بِالْقَدَرِ خَيْرِهِ وَشَرِّهِ.

«C'est de croire en Allah, Ses anges, Ses livres, ses messagers, et au Jour dernier et de croire au destin, bon ou mauvais.» [392]

Allah l'a décrété, écrit dans la Tablette Garée, voulu et aimé et fait exister. Ceci est la croyance de *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah*. La foi au destin se base sur ces quatre étapes. Deux sectes d'y opposent :

La première : les *Qadariyyah*, qui renient le destin. Ils disent que chacun crée ses propres actions et qu'Allah ne les a pas décrétées. C'est plutôt lui qui les fait indépendamment. C'est la position des *Muʿtazilah* et de ceux qui s'accordent avec eux.

La seconde : *Al-Qadariyyah al-Mujabbirah* qui sont ceux qui exagèrent dans l'affirmation du destin. Ils disent que le serviteur n'a pas le choix, ni de volonté, ni d'action : ce sont les actions d'Allah sur lui. Quant à lui, il est comme la plume ballottée dans le vent ou comme le défunt entre les mains de celui qui le lave, n'ayant pas le choix. Ils sont nommés *Al-Mujabbirah*. Ils exagèrent dans l'affirmation du destin — et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge — qu'ils ont dépouillé le serviteur de son choix et de ses actes et font de lui quelqu'un qui est forcé d'accomplir ce qu'il accomplit.

392. Sa référence a précédé.

Il ne choisit pas de prier, il ne choisit pas de commettre l'adultère, il ne choisit pas de s'acquitter de la *zakāh*, il ne pratique pas l'usure par choix, mais il y est forcé. Tout le monde — selon eux — est forcé. C'est la parole des *Jabriyyah*.

Sa parole : «**... les *Murji'ah*...**»

Ceci est en ce qui concerne la foi. La foi est — comme l'ont définie *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah* — parole de la langue, croyance du cœur et actes des membres. Elle accroît par l'obéissance et décroit par les désobéissances.

Les *Murji'ah* disent que les actes ne font pas partie de la foi. Ainsi, celui qui croit dans son cœur, même s'il abandonne toutes les actions — même s'il ne prie pas, ne jeûne pas, ni ne fait quoi que ce soit — entrera au Paradis ! Et que la foi ni ne croit, ni ne décroit, selon eux, parce qu'elle dans le cœur. Dans leur croyance, la foi de *Abū Bakr* et celle du pire de l'humanité sont égales, parce qu'elle est dans le cœur !

Sa parole : «**... les chiites...**»

Ils sont ceux qui prétendent l'amour des *Ahlul-Bayt*. Ils prennent le parti de *'Alī* et de ses descendants et croient qu'ils furent privés injustement de leurs droits et que le Califat était supposé revenir à *'Alī* à la mort du Messager et que *'Alī* est celui qui fut recommandé par le Messager ﷺ, mais les Compagnons le volèrent et l'usurpèrent. Ils sont donc des tyrans et des idoles ! Ceci est leur croyance — et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge.

Sa parole : «**... et les *Khawārij*.**»

Ils sont ceux qui prennent les armes et se révoltent contre le dirigeant lorsqu'il commet un péché qui n'atteint pas le niveau de la mécréance. Ils rompent leur serment d'allégeance et taxent les Musulmans de mécréance pour des péchés majeurs inférieurs au polythéisme. Leur croyance comprend deux aspects :

Le premier : la révolte contre les dirigeants Musulmans et rompre le serment d'allégeance.

Le second : taxer de mécréance ceux qui tombent dans des péchés majeurs inférieurs au polythéisme. Ils jugent mécréant celui qui commet l'adultère ou vole ou pratique l'usure ! C'est la croyance des *Khawārij*, une croyance extrémiste et de l'exagération, et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge. Ils prennent les armes contre les Musulmans. Le Prophète ﷺ dit à leur sujet :

يُقَاتِلُونَ أَهْلَ الإِيمَانِ وَيَدَعُونَ أَهْلَ الأَوْثَانِ.

«Ils tueront les gens de la foi et laisseront les adorateurs d'idoles.» [393]

Il n'est pas connu qu'une seule fois dans l'histoire les *Khawārij* aient combattu les mécréants, ils s'en prennent et s'en prendront toujours aux croyants.

393. Sa référence a précédé.

قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : فَمَنْ قَدَّمَ أَبَا بَكْرٍ وَعُمَرَ وَعُثْمَانَ وَعَلِيًّا عَلَى جَمِيعِ أَصْحَابِ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ وَلَمْ يَتَكَلَّمْ فِي البَاقِينَ إِلَّا بِخَيْرٍ وَدَعَا لَهُمْ، فَقَدْ خَرَجَ مِنَ التَّشَيُّعِ أَوَّلِهِ وَآخِرِهِ.

L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Celui qui donne précédence à *Abū Bakr*, *ʿUmar*, *ʿUthmān* et *ʿAlī* devant tous les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ sans dire autre chose que du bien à propos des autres et invoquer pour eux se sera préservé du chiisme — l'ancien et le récent.»

Commentaire

Sa parole : «**Celui qui donne précédence à *Abū Bakr*, *ʿUmar*, *ʿUthmān* et *ʿAlī* devant tous les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ sans dire autre chose que du bien à propos des autres et invoquer pour eux...**»

C'est la croyance de *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah*, contrairement à celle des chiites. Les gens de la *Sunnah* donnent précédence à *Abū Bakr*, puis à *ʿUmar*, puis à *ʿUthmān*, puis à *ʿAlī* ﷺ. Mais les chiites disent que *ʿAlī* est le Calife après le Messager et que les règnes de *Abū Bakr*, *ʿUmar* et *ʿUthmān* sont invalides. Ils déclarent *Abū Bakr* et *ʿUmar* mécréants !

Sa parole : «**... sans dire autre chose que du bien à propos des autres...**» parmi les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ et faire leurs éloges ﷺ. «**... [E]t invoquer pour eux...**» au lieu de les maudire comme le font les chiites ou les condamner comme le font certains, qui condamnent ou parlent en mal de certains compagnons alors que le contraire est obligatoire.

Il est obligatoire de les louer et les recommander et de ne pas manquer à leurs droits ni fauter à leur égard, parce qu'Allah les agrée et Il fit leurs éloges dans de nombreux versets, et le Messager ﷺ fit aussi leurs éloges ﷺ et les agréa. Ainsi, celui qui parle sur les Compagnons ou sur certains d'entre eux fait partie des gens de l'égarement et est en opposition avec Allah et Son Messager au sujet de leur droit.

Il n'est donc pas permis de manquer aux droits des Compagnons, en aucune circonstance, que ce soit individuellement ou collectivement. Il ne faut parler d'eux qu'en bien, du fait de leur excellence dans la communauté. Ils sont la meilleure des générations et la génération préférés comme l'affirma le Messager d'Allah ﷺ :

خَيْرُكُمْ قَرْنِي.

«Les meilleurs d'entre vous sont ma génération.» [394]

394. Sa référence a précédé.

C'est-à-dire que la génération du Messager ﷺ fut la meilleure génération, «... sans dire autre chose que du bien à propos des autres...» , que ce soit individuellement ou collectivement.

Sa parole : «**... se sera préservé du chiisme — l'ancien et le récent.**»

Celui qui donne précédence aux quatre califes dans leur ordre de succession et loue les Compagnons restants sera sur la croyance des gens de la *Sunnah*, qui comprend le fait de se désavouer du chiisme.

وَمَنْ قَالَ : الإِيمَانُ قَوْلٌ وَعَمَلٌ يَزِيدُ وَيَنْقُصُ، فَقَدْ خَرَجَ مِنَ الإِرْجَاءِ أَوَّلِهِ وَآخِرِهِ. وَمَنْ قَالَ : الصَّلَاةُ خَلْفَ كُلِّ بَرٍّ وَفَاجِرٍ، وَالجِهَادُ مَعَ كُلِّ خَلِيفَةٍ، وَلَمْ يَرَ الخُرُوجَ عَلَى السُّلْطَانِ بِالسَّيْفِ، وَدَعَا لَهُمْ بِالصَّلَاحِ، فَقَدْ خَرَجَ مِنْ قَوْلِ الخَوَارِجِ أَوَّلِهِ وَآخِرِهِ. وَمَنْ قَالَ : المَقَادِيرُ كُلُّهَا مِنَ اللهِ عَزَّ وَجَلَّ، خَيْرُهَا وَشَرُّهَا، يُضِلُّ مَنْ يَشَاءُ، وَيَهْدِي مَنْ يَشَاءُ فَقَدْ خَرَجَ مِنْ قَوْلِ القَدَرِيَّةِ أَوَّلِهِ وَآخِرِهِ، وَهُوَ صَاحِبُ سُنَّةٍ.

«Celui qui dit que la foi est parole et actes, qu'elle croit et décroit se sera écarté de *al-irjā'* — l'ancien et le récent. Celui qui dit qu'il est permis de prier derrière tout Musulman, vertueux ou pécheur, et que le *jihād* est permis avec n'importe quel gouverneur s'il l'ordonne et ne considère pas permis de se révolter contre le gouverneur Musulman et de prendre les armes contre lui et invoque en sa faveur, demandant sa rectitude se sera écarté de ce que disent les *Khawārij* — les anciens et les récents. Celui qui dit que le destin, bon ou mauvais, vient d'Allah, qu'Il égare qui Il veut et qu'Il guide qui Il veut se sera écarté de la parole des *Qadariyyah* — les anciens et les récents ; et il s'agira d'un adepte de la *Sunnah*.»

Commentaire

Sa parole : «**Celui qui dit que la foi est parole et actes, qu'elle croit et décroit se sera écarté de *al-irjā'* — l'ancien et le récent.**»

Lorsqu'il mentionna que les *Murji'ah* font partie des sectes égarées fondatrices, il montra que la croyance de *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah* est l'opposée de leur croyance. Parce que les membres de *Ahl As-Sunnah* sont d'avis que la foi est paroles, actions et croyances et qu'elle croit et décroit comme l'indiquent les preuves du Livre d'Allah et de la *Sunnah* de Son Messager ﷺ, contrairement aux *Murji'ah* qui sont d'avis que les actes ne font pas partie de la réalité de la foi.

Sa parole : «**Celui qui dit qu'il est permis de prier derrière tout Musulman, vertueux ou pécheur, et que le *jihād* est permis avec n'importe quel gouverneur s'il l'ordonne et ne considère pas permis de se révolter contre le gouverneur Musulman et de prendre les armes contre lui et invoque en sa faveur, demandant sa rectitude...**»

C'est un désaveu de la secte des *Khawārij* parce qu'il mentionna quatre sectes. Celui qui s'attache à l'écoute et l'obéissance au gouverneur des Musulmans sans se révolter contre lui à cause d'une erreur qu'il a commise qui est inférieure à la mé-

créance ou une désobéissance qui est inférieure à la mécréance, sera sur la croyance de *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah*. Il doit accomplir la prière derrière les dirigeants des Musulmans, accomplir le *jihād* dans le sentier d'Allah avec eux et invoquer pour leur rectitude et succès. C'est la croyance de *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah*. Celui qui s'oppose à l'une de ces choses aura l'une des caractéristiques des gens de l'égarement et des *Khawārij* !

«... [E]t que le *jihād* est permis avec n'importe quel gouverneur s'il l'ordonne...»

S'il l'ordonne, il est obligatoire de combattre à ses côtés. C'est ce qui est obligatoire : les écouter et leur donner obéissance, accomplir la prière derrière eux, faire le *jihād* à leurs côtés et ne pas se révolter contre eux comme le font les *Khawārij*. C'est la croyance de *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah* en ce qui concerne les gouverneurs. L'avis des *Khawārij* et des *Muʿtazilah* s'y oppose.

Sa parole : **«Celui qui dit que le destin, bon ou mauvais, vient d'Allah, qu'Il égare qui Il veut et qu'Il guide qui Il veut se sera écarté de la parole des *Qadariyyah* — les anciens et les récents ;»**

Tout ce qui arrive fait partie du destin d'Allah : la mécréance, la foi, les désobéissances, l'obéissance, la pauvreté, la richesse, la maladie, la bonne santé et autres. Tout ce qui arrive dans l'univers l'est par le destin d'Allah. Rien n'est exclut du destin d'Allah. C'est la croyance de *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah* qui s'oppose aux *Qadariyyah*, ceux qui nient le destin et ceux qui vont à l'extrême dans son affirmation.

«... Il égare qui Il veut...»

Il n'égare que celui qui fait la cause de l'égarement. Allah l'égarera alors. Allah le Très-Haut dit :

﴿فَلَمَّا زَاغُوا أَزَاغَ اللَّهُ قُلُوبَهُمْ﴾

«... Puis quand ils dévièrent, Allah fit dévier leurs cœurs...»

[*Aṣ-Ṣaff* : 5]

Ni la destruction, ni l'égarement, ni le châtiment ne sont rapportés dans le *Qurʾān* sans qu'Il n'en mentionne la cause du serviteur et qu'Allah le lui a décrété du fait de la cause qu'il fera. C'est pour cela que nous disons : Il égare qui Il veut par Sa Justice. Il établit Sa Justice sur les gens de l'égarement et ne les traite pas à la manière des gens de la guidée. Allah le Très-Haut dit :

﴿أَفَنَجْعَلُ الْمُسْلِمِينَ كَالْمُجْرِمِينَ ﴿٣٥﴾ مَا لَكُمْ كَيْفَ تَحْكُمُونَ﴾

«Traiterons-Nous les soumis à la manière des criminels ? Qu'avez-vous ? Comment jugez-vous ?» [*Al-Qalam* : 35-36]

Et Il guide qui Il veut par Son Bienfait, exalté soit-Il.

١٦٢ — قال المؤلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ: وَبِدْعَةٌ ظَهَرَتْ هِيَ كُفْرٌ بِاللَّهِ العَظِيمِ، وَمَنْ قَالَ بِهَا فَهُوَ كَافِرٌ بِاللَّهِ لَا شَكَّ فِيهِ، مَنْ يُؤْمِنُ بِالرَّجْعَةِ، وَيَقُولُ عَلِيُّ بْنُ أَبِي طَالِبٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ حَيٌّ، وَسَيَرْجِعُ قَبْلَ يَوْمِ القِيَامَةِ، وَمُحَمَّدُ بْنُ عَلِيٍّ، وَجَعْفَرُ بْنُ مُحَمَّدٍ، وَمُوسَى بْنُ جَعْفَرٍ، وَيَتَكَلَّمُونَ فِي الإِمَامَةِ، وَأَنَّهُمْ يَعْلَمُونَ الغَيْبَ، فَاحْذَرْهُمْ فَإِنَّهُمْ كُفَّارٌ بِاللَّهِ العَظِيمِ، وَمَنْ قَالَ بِهَذَا القَوْلِ.

[162] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Une innovation apparente est de la mécréance en Allah, l'Immense, et quiconque la prononce, sa mécréance en Allah ne fait aucun doute. Celui qui croit en *ar-rajʿah* et que *ʿAlī ibn Abī Ṭālib* est vivant et reviendra avant le Jour de la résurrection ainsi que *Muḥammad ibn ʿAlī*, *Jaʿfar* ibn *Muḥammad*, *Mūsā ibn Jaʿfar* et qui prétend que leurs *imāms* connaissent l'inconnaissable, prenez garde à eux, car ils sont certes des mécréants en Allah, l'Immense, ainsi que quiconque a cet avis.»

Commentaire

Sa parole : « **Celui qui croit en *ar-rajʿah*...**»

C'est l'idéologie des chiites. Ils disent que les *imāms* décédés parmi *Ahlul-Bayt* reviendront vers la fin des temps, établiront la justice et sortiront *ʿUmar*, *Abū Bakr* et les Compagnons de leurs tombes et les brûleront !

Sa parole : «**... et quiconque la prononce, sa mécréance en Allah ne fait aucun doute.**»

Celui qui croit en *ar-rajʿah* de cette manière, il ne fait aucun doute qu'il mécroit en Allah, exalté soit-Il.

Sa parole : «**... que *ʿAlī ibn Abī Ṭālib* est vivant...**»

Les extrémistes parmi eux disent que *ʿAlī* n'est pas mort, qu'il est dans les nuages et ils l'adorent !

Sa parole : «**... *Muḥammad ibn ʿAlī*** *ibn Al-Ḥusayn al-Bāqir*, «***Jaʿfar ibn Muḥammad***» *ibn ʿAlī ibn Al-Ḥusayn* — et il s'agit de *Jaʿfar aṣ-Ṣādiq*, «***Mūsā ibn Jaʿfar***» *al-Kāẓim ibn Jaʿfar aṣ-Ṣādiq*. C'est pour cela que les *Rawāfiḍ* se sonnent pour nom *Al-Mūsawiyyah* et *Al-Mūsawī* par ascription à *Mūsā al-Kāẓim*.

Sa parole : «**... et qui prétend que leurs *imāms* connaissent l'inconnaissable...**»

Ils croient que leurs *imāms* connaissent l'inconnaissable et qu'il légifèrent et abrogent tout ce qu'ils veulent de la législation parce qu'Allah leur a confié cela!

«**... [Q]ue leurs *imāms* connaissent l'inconnaissable...**»
Qui d'autre qu'Allah connaît l'invisible?

Sa parole: «**... prenez garde à eux, car ils sont certes des mécréants en Allah, l'Immense...**»
Quiconque prétend connaître l'inconnaissable ou que quelqu'un connaît de l'inconnaissable autre chose que ce dont Allah a informé Ses messagers est un mécréant. Allah le Très-Haut dit:

﴿عَالِمُ الْغَيْبِ فَلَا يُظْهِرُ عَلَىٰ غَيْبِهِ أَحَدًا ﴿٢٦﴾ إِلَّا مَنِ ارْتَضَىٰ مِن رَّسُولٍ﴾

«[C'est Lui] qui connaît le mystère. Il ne dévoile Son mystère à personne, sauf à celui qu'Il agrée comme Messager...» [*Al-Jinn*: 26-27]

Ceci est spécifique aux messagers pour le bien de la communauté, inviter à Allah et pour servir de miracle. Et Allah n'a rien révélé de l'inconnaissable à autre que les messagers.

١٦٣ — قال المؤلف رحمه الله: قَالَ طُعْمَةُ بْنُ عَمْرٍو، وَسُفْيَانُ بْنُ عُيَيْنَةَ رَحِمَهُمَا اللَّهُ: مَنْ وَقَفَ عِنْدَ عُثْمَانَ وَعَلِيٍّ، فَهُوَ شِيعِيٌّ، لَا يُعَدَّلُ، وَلَا يُكَلَّمُ، وَلَا يُجَالَسُ، وَمَنْ قَدَّمَ عَلِيًّا عَلَى عُثْمَانَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا فَهُوَ رَافِضِيٌّ، قَدْ رَفَضَ آثَارَ أَصْحَابِ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ وَرَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ، وَمَنْ قَدَّمَ الأَرْبَعَةَ عَلَى جَمِيعِهِمْ، وَتَرَحَّمَ عَلَى البَاقِينَ وَكَفَّ عَنْ زَلَلِهِمْ، فَهُوَ عَلَى طَرِيقِ الاسْتِقَامَةِ وَالهُدَى فِي هَذَا البَابِ.

[163] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «*Ṭu'mah ibn 'Amr* et *Sufyān ibn 'Uyaynah*, qu'Allah leur fasse miséricorde à tous deux, ont dit : «Celui qui se retient au sujet de *'Uthmān* et *'Alī* est un chiite. On ne le considère pas de confiance, ni on ne lui adresse la parole, ni on ne s'assoit avec lui. Celui qui donne précédence à *'Alī* devant *'Uthmān* ﷺ est un *Rāfiḍī*, car il aura refusé de suivre les traces des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ et ﷺ. Celui qui donne précédence aux quatre Califes avant les autres et demande la miséricorde pour les autres et se restreint de leurs fautes est sur la voie droite et la guidée à ce sujet.»»

Commentaire

Celui qui se retient au sujet de *'Uthmān* et de *'Alī* et dit : «Le Califat était certes pour *'Alī* et non pour *'Uthmān*» est un chiite. Que dire alors de celui qui dit que le Califat n'était pas pour *Abū Bakr* et *'Umar*, mais pour *'Alī*, celui qui était recommandé ?!

Sa parole : «**On ne le considère pas de confiance, ni on ne lui adresse la parole, ni on ne s'assoit avec lui.**» Il s'agit d'un chiite dont il faut se désavouer. ***Lā yu'addal*** (on ne le considère pas de confiance) signifie qu'il ne doit pas être considéré intègre. «**... [N]i on ne lui adresse la parole...**» de manière honorable, joyeuse et convenable. «**... [N]i on ne s'assoit avec lui.**» parce que son mal se propagera à celui qui s'assoira avec lui. Parce que les prêcheurs de l'égarement influenceront ceux qui s'asseyent avec eux et qui les accompagnent.

Sa parole : «**Celui qui donne précédence à *'Alī* devant *'Uthmān* ﷺ est un *Rāfiḍī*...**»

C'est-à-dire en ce qui concerne le Califat. Quant au sujet de la supériorité, lequel des deux est le meilleur? C'est un sujet à divergence chez les savants. Certains préfèrent *'Alī* et d'autres préfèrent *'Uthmān*. Mais, en ce qui concerne le Califat, celui qui donne précédence à *'Alī* devant *'Uthmān* sera certainement parmi les gens

de l'égarement, parce que les Compagnons, dont *ʿAlī* lui même, s'accordèrent sur la précédence de *ʿUthmān* ﷺ.

Sa parole : «**... car il aura refusé de suivre les traces des Compagnons du Messager d'Allah** ﷺ.»

Ils sont nommé *Rāfiḍah* parce qu'ils dirent à *Zayd ibn ʿAlī* : «Que dis-tu à propos de *Abū Bakr* et *ʿUmar*?» Il dit : «Je les aime et suis leur allié parce qu'ils furent les Califes de mon grand-père, le Messager d'Allah ﷺ.» Ils dirent : «Dans ce cas, nous te refusons.» Ils le refusèrent donc et furent nommés *Rāfiḍah*, parce qu'ils refusèrent *Zayd ibn ʿAlī*.

Sa parole : «**Celui qui donne précédence aux quatre Califes avant les autres...**» C'est-à-dire sur l'ensemble des Compagnons, «**et demande la miséricorde pour les autres**», les Compagnons, comme il l'a mentionné au début de sa parole.

Sa parole : «**... et se restreint de leurs fautes...**»

Se restreint des erreurs qui touchèrent certains d'entre eux, parce qu'ils n'étaient pas infaillibles individuellement. Il se peut que certains d'entre eux fissent des erreurs, mais ils ont des mérites et de la foi qui couvriront ces erreurs. Et leur accompagnement du Messager d'Allah ﷺ compensera toute erreur qui a pu les toucher.

Sa parole : «**... est sur la voie droite et la guidée à ce sujet.**»

Celui qui a cette croyance au sujet des Compagnons fera partie des gens de la guidée. S'il donne précédence à ceux à qui Allah a donné précédence et demande l'agrément pour le reste d'entre eux sans rentrer dans leurs erreurs, il fera certainement partie de *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah*, parce que ceci est la croyance de *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah* concernant les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ.

Les dix Compagnons promis au Paradis

١٦٤ – قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالسُّنَّةُ أَنْ تَشْهَدَ أَنَّ العَشَرَةَ الَّذِينَ شَهِدَ لَهُمْ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ بِالجَنَّةِ أَنَّهُم مِنْ أَهْلِ الجَنَّةِ لَا شَكَّ فِيهِ.

[164] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit : «La *Sunnah* est d'attester que les dix à qui le Messager d'Allah ﷺ a promis le Paradis seront effectivement au Paradis. Cela ne fait aucun doute.»

Commentaire

Sa parole : «**La *Sunnah* est d'attester que les dix à qui le Messager d'Allah ﷺ a promis le Paradis seront effectivement au Paradis.**»

La *Sunnah* est d'attester pour ceux à qui le Messager ﷺ l'a attesté qu'ils seront au Paradis. Et ils sont au nombre de dix : les quatre Califes, *Ṭalḥah*, *Az-Zubayr*, *Saʿd ibn Abī Waqqāṣ*, *Saʿīd ibn Zayd ibn ʿAmr ibn Nufayl*, le fils de l'oncle paternel de *ʿUmar ibn Al-Khaṭṭāb*, *Abū ʿUbaydah ibn Al-Jarrāḥ* et *ʿAbd Ar-Raḥmān ibn ʿAwf* ﷺ. Ils sont ceux à qui le Prophète ﷺ a attesté l'entrée au Paradis. Nous attestons donc pour eux le Paradis, du fait de l'attestation du Messager d'Allah ﷺ.

Sa parole : «**Cela ne fait aucun doute.**»

Celui qui doute que l'un de ces Compagnons sera parmi les habitants du Paradis sera certainement un mécréant. Que dire alors de quelqu'un qui maudit *Abū Bakr* et *ʿUmar* et les décrit comme étant des idoles ?

١٦٥ — قال المؤلّف رَحِمَهُ اللَّهُ : وَلَا تُفْرِدْ بِالصَّلَاةِ عَلَى أَحَدٍ إِلَّا رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ وَعَلَى آلِهِ فَقَطْ.

[165] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Ne demandez pas *aṣ-ṣalāh* pour quiconque, sauf le Messager d'Allah ﷺ et sa seule famille (*Āl*).»

Commentaire

Sa parole : **«Ne demandez pas *aṣ-ṣalāh* pour quiconque, sauf le Messager d'Allah ﷺ et sa seule famille.»**

Dans la langue arabe, *aṣ-ṣalāh* signifie *ad-duʿā'* (l'invocation). Mais, dans la législation, *aṣ-ṣalāh* est un acte d'adoration qui débute par le *takbīr* et finit par le *taslīm*. Comme elle comprend la station debout, l'inclinaison, la prosternation, l'assise, la récitation du *Qurʾān*, le *takbīr* et le *tasbīḥ*, elle est donc composée des actes et des paroles qui débutent avec le *takbīr* et finissent avec le *taslīm*. C'est ce que signifie *aṣ-ṣalāh* dans le langage de la législation. Si la famille et les Compagnons sont mentionnés ensemble, la famille signifie alors les parents du Messager d'Allah ﷺ. Et *al-Aṣḥāb* est le pluriel de *aṣ-Ṣaḥābī* (compagnon) qui peut faire partie ou non de ses parents.

Mais si le terme famille (*Āl*) est utilisé seul, les Compagnons en feront partie parce que le mot famille peut s'utiliser dans deux cas : pour les parents — ceux qui n'ont pas droit à la *zakāh* et pour ses adeptes, parce que les adeptes peuvent aussi être nommés *Āl*, comme *Āl* Pharaon, les adeptes de Pharaon et *Āl Muḥammad*, les adeptes de *Muḥammad*. Quant à demander la *ṣalāh* pour autre que le Prophète ﷺ individuellement, comme un compagnon seul ou un Musulman particulier, ceci est permis tant que ce n'est pas le prendre comme symbole. Il est permis de dire : «Ô Allah, bénis Untel», tant que l'on n'en fait pas un symbole comme le font les *Rawāfiḍ*. Quant à demander la *ṣalāh* pour autre que le Messager d'Allah ﷺ, il n'y a rien de mal à le faire de temps en temps. Le Prophète ﷺ a dit :

اللَّهُمَّ صَلِّ عَلَى آلِ أَبِي أَوْفَى.

«Ô Allah, bénis la famille de Abū Awfā.» [395]

Allah, exalté soit-Il, lui ordonna de faire cela. Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿خُذْ مِنْ أَمْوَالِهِمْ صَدَقَةً تُطَهِّرُهُمْ وَتُزَكِّيهِم بِهَا وَصَلِّ عَلَيْهِمْ﴾

395. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/544, n°1426) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/756, n°1078), d'après *ʿAbdullāh ibn Abī Awfā*.

«Prélève de leurs biens une aumône par laquelle tu les purifies et les bénis, et prie pour eux...»

C'est-à-dire invoque pour eux.

﴿إِنَّ صَلَاتَكَ سَكَنٌ لَّهُمْ﴾

«... Ta prière est une quiétude pour eux...» [*At-Tawbah* : 103]

Sa parole : «**... et sa seule famille.**»
Le sens voulu par famille est ici adeptes.

Clarification d'une idée fausse

١٦٦ – قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَتَعْلَمُ أَنَّ عُثْمَانَ بنَ عَفَّانَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ قُتِلَ مَظْلُوماً، وَمَنْ قَتَلَهُ كَانَ ظَالِماً.

١٦٧ – فَمَنْ أَقَرَّ بِمَا فِي هَذَا الكِتَابِ وَآمَنَ بِهِ وَاتَّخَذَهُ إِمَاماً، وَلَمْ يَشُكَّ فِي حَرْفٍ مِنْهُ، وَلَمْ يَجْحَدْ حَرْفاً وَاحِداً، فَهُوَ صَاحِبُ سُنَّةٍ وَجَمَاعَةٍ، كَامِلٌ قَدْ كَمُلَتْ فِيهِ الجَمَاعَةُ، وَمَنْ جَحَدَ حَرْفاً مِمَّا فِي هَذَا الكِتَابِ، أَوْ شَكَّ فِي حَرْفٍ مِنْهُ، أَوْ شَكَّ وَوَقَفَ، فَهُوَ صَاحِبُ هَوىً.

[166] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit : «Sachez que *ʿUthmān ibn ʿAffān* ﷺ fut tué injustement et que ceux qui l'assassinèrent furent injustes.»

[167] «Celui qui accepte ce qui se trouve dans ce livre, y croit et le prend pour guide sans douter de la moindre lettre ou en renier le moindre lettre est un adepte de la *Sunnah* et de la *Jamāʿah*. Sa foi est complète car la *Sunnah* est certainement en lui. Mais quiconque renie une lettre de ce livre ou doute d'une lettre ou doute et se retient est un adepte des passions.»

Commentaire

Sa parole : «**Sachez que *ʿUthmān ibn ʿAffān* ﷺ fut tué injustement et que ceux qui l'assassinèrent furent injustes.**»

L'explication ce ceci a précédé.

Sa parole : «**Celui qui accepte ce qui se trouve dans ce livre, y croit et le prend pour guide sans douter de la moindre lettre ou en rejeter le moindre**

groupe de lettres est un adepte de la *Sunnah* et de la *Jamāʿah*.»

Ce qui est mentionné dans ce livre est la croyance de *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah*. Il n'a pas dit : «Celui qui ne croit pas en ce que je dis.» Au contraire, il dit que celui qui ne croit pas en ce qui se trouve dans ce livre qui sont les fondements de la croyance de *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah*. Il n'a donc pas commis d'erreur dans cette parole, comme le prétendirent certains lecteurs, parce qu'il réunit en lui les fondements de *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah*. Ainsi, celui qui en renie quoi que ce soit ou tout entier sera certainement égaré.

Sa parole : «**... est un adepte de la *Sunnah* et de la *Jamāʿah*. Sa foi est complète car la *Sunnah* est certainement en lui.**»

Parce qu'il croit en ce sur quoi est *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah* et qui est mentionné dans ce livre. Et s'il a la croyance de *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah*, il en fera partie. Quant à celui qui renie quoi que ce soit de la croyance de *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah*, il devient l'un des innovateurs.

Celui qui doute de quoi que ce soit du *Qurʾān* est mécréant

١٦٨ — قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ: وَمَنْ جَحَدَ أَوْ شَكَّ فِي حَرْفٍ مِنَ القُرْآنِ أَوْ فِي شَيْءٍ جَاءَ عَنْ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ، لَقِيَ اللَّهَ تَعَالَى مُكَذِّباً، فَاتَّقِ اللَّهَ وَاحْذَرْ وَتَعَاهَدْ إِيمَانَكَ.

[168] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Et quiconque renie ou doute d'une seule lettre du *Qurʾān* ou de quoi que ce soit rapporté du Messager d'Allah ﷺ rencontrera Allah, exalté soit-Il, comme quelqu'un qui dénie. Craignez donc Allah, prenez garde et veillez à votre foi.»

Commentaire

Sa parole : «**Et quiconque rejette ou doute d'une seule lettre du *Qurʾān* ou de quoi que ce soit rapporté du Messager d'Allah ﷺ...**»

Celui qui doute de quoi que ce soit du *Qurʾān*, même s'il ne s'agit que d'une lettre est mécréant, parce qu'il dénie Allah, exalté soit-Il. Ou s'il doute de quoi que ce soit d'entre les paroles du Messager d'Allah ﷺ qui sont prouvées de lui en disant : «Même si ce *ḥadīth* est authentiquement rapporté du Messager ﷺ, je ne crois pas à son contenu.» ou en disant : «Je doute» ou «Je me retiens», celui-là aura dénié le Messager ﷺ parce qu'il est obligatoire d'avoir la croyance ferme en la parole d'Allah et en la parole de Son Messager ﷺ. Il ne faut ni douter, ni se retenir à leur sujet.

Au contraire, il faut croire en le *Qur'ān* tout entier et en ce qui a été authentiquement rapporté du Messager ﷺ. Il ne faut ni douter, ni se retenir concernant ce qui vient d'Allah ou de Son Messager ﷺ. C'est la voie des gens de la foi : croire en ce qui est dans le Livre d'Allah et dans la *Sunnah* du Messager d'Allah ﷺ.

Sa parole : «**Craignez donc Allah, prenez garde et veillez à votre foi.**»

C'est-à-dire craignez Allah de peur que le doute ne touche votre cœur concernant la parole d'Allah ou la parole du Messager d'Allah ﷺ ou dans la *'aqīdah* de *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah*. Veillez à votre foi afin que rien ne lui arrive.

On n'obéit pas à la créature dans la désobéissance à Allah

١٦٩ — قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَمِنَ السُّنَّةِ أَنْ لَا تُطِيعَ أَحَداً فِي مَعْصِيَةِ اللَّهِ، وَلَا الوَالِدَيْنِ وَالخَلْقَ أَجْمَعِينَ، لَا طَاعَةَ لِبَشَرٍ فِي مَعْصِيَةِ اللَّهِ وَلَا يُحَبَّ عَلَيْهِ أَحَداً، وَاكْرَهْ ذَلِكَ كُلَّهُ للهِ تَبَارَكَ وَتَعَالَى.

[169] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Et fait partie de la *Sunnah* de n'obéir à personne en désobéissant à Allah, ni les parents, ni aucune créature. Il ne doit pas y avoir d'obéissance à une créature dans la désobéissance à Allah. N'aimez personne qui est sur cela, vous devez haïr tout cela par égard pour Allah, béni soit-Il.»

Commentaire

Sa parole : «**Et fait partie de la *Sunnah* de n'obéir à personne en désobéissant à Allah...**»

Ceci est l'un des fondements de *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah* qui découle de la parole du Prophète ﷺ :

لَا طَاعَةَ لِمَخْلُوقٍ فِي مَعْصِيَةِ الخَالِقِ.

«Pas d'obéissance à une créature dans la désobéissance au Créateur.» [396]

396. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (4/432, 5/66), *Aṭ-Ṭabarānī* dans *Al-Muʿjam al-Kabīr* (18/185), *Al-Qaḍāʿī* dans *Musnad ash-Shihāb* (2/55) et d'autres. La formulation est celle de *Aṭ-Ṭabarānī* et *Al-Qaḍāʿī*. La formulation d'*Aḥmad* est la suivante : «*Pas d'obéissance à une créature dans la désobéissance à Allāh.*» Son origine est dans les *Ṣaḥīḥayn*, du *ḥadīth* de ʿAlī ﷺ.

Le Prophète ﷺ également dit :

إِنَّمَا الطَّاعَةُ بِالْمَعْرُوفِ.

«L'obéissance ne se fait que dans le bien.» [397]

Il ne faut pas obéir à celui qui ordonne de désobéir à Allah, même s'il s'agit de votre père ou de votre mère ou d'un proche ou du dirigeant. Ne lui obéissez pas dans la désobéissance à Allah. Allah, exalté soit-Il, dit à propos des juifs et des chrétiens :

﴿اتَّخَذُوا أَحْبَارَهُمْ وَرُهْبَانَهُمْ أَرْبَابًا مِّن دُونِ اللَّهِ﴾

«Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines comme Seigneurs en dehors d'*Allāh*...» [*At-Tawbah* : 31]

Car ils leur obéirent dans la désobéissance à Allah.

Sa parole : «**... ni les parents, ni aucune créature.**»

Allah, exalté soit-Il, dit à propos des parents :

﴿وَوَصَّيْنَا الْإِنسَانَ بِوَالِدَيْهِ حَمَلَتْهُ أُمُّهُ وَهْنًا عَلَىٰ وَهْنٍ وَفِصَالُهُ فِي عَامَيْنِ أَنِ اشْكُرْ لِي وَلِوَالِدَيْكَ إِلَيَّ الْمَصِيرُ ﴿١٤﴾ وَإِن جَاهَدَاكَ عَلَىٰ أَن تُشْرِكَ بِي مَا لَيْسَ لَكَ بِهِ عِلْمٌ فَلَا تُطِعْهُمَا ۖ وَصَاحِبْهُمَا فِي الدُّنْيَا مَعْرُوفًا ۖ وَاتَّبِعْ سَبِيلَ مَنْ أَنَابَ إِلَيَّ﴾

«Nous avons commandé à l'homme [la bienfaisance envers] ses père et mère; sa mère l'a porté [subissant pour lui] peine sur peine : son sevrage a lieu à deux ans. «Sois reconnaissant envers Moi ainsi qu'envers tes parents. Vers Moi est la destination. Et si tous deux te forcent à M'associer ce dont tu n'as aucune connaissance, alors ne leur obéis pas; mais reste avec eux ici-bas de façon convenable. Et suis le sentier de celui qui se tourne vers Moi. Vers Moi, ensuite, est votre retour...» [*Luqmān* : 14-15]

Allah a également dit :

﴿وَوَصَّيْنَا الْإِنسَانَ بِوَالِدَيْهِ حُسْنًا ۖ وَإِن جَاهَدَاكَ لِتُشْرِكَ بِي مَا لَيْسَ لَكَ بِهِ عِلْمٌ فَلَا تُطِعْهُمَا ۚ إِلَيَّ مَرْجِعُكُمْ فَأُنَبِّئُكُم بِمَا كُنتُمْ تَعْمَلُونَ﴾

«Et Nous avons enjoint à l'homme de bien traiter ses père et mère, et si ceux-ci te forcent à M'associer, ce dont tu n'as aucun savoir, alors ne leur obéis pas. Vers Moi est votre retour, et alors Je vous informerai de ce que vous faisiez.» [*Al-ʿAnkabūt* : 8]

397. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/1577, n°4085) et *Muslim* (3/1469, n°1840), du *ḥadīth* de ʿAlī رضي الله عنه; la formulation de *Muslim* est : *«Pas d'obéissance dans la désobéissance à Allāh, l'obéissance ne se fait que dans le bien.»*

Il n'y a donc pas d'obéissance à la créature dans la désobéissance au Créateur, quelle que soit cette créature, même s'il s'agit de la personne la plus proche de vous dans l'humanité, comme vos parents. Qu'en est-il des autres qu'eux ?

Sa parole : «**N'aimez personne qui est sur cela, vous devez haïr tout cela par égard pour Allah, béni soit-Il.**»

C'est-à-dire : n'aimez pas la désobéissance et quiconque l'ordonne. Vous devez la détester. Détestez la désobéissance et ses adeptes, détestez les désobéissances, ceux qui les pratiquent et ceux qui les ordonnent. Ceci est d'après la parole du Prophète ﷺ :

مَنْ رَأَى مِنْكُمْ مُنْكَرًا فَلْيُغَيِّرْهُ بِيَدِهِ، فَإِنْ لَمْ يَسْتَطِعْ فَبِلِسَانِهِ، فَإِنْ لَمْ يَسْتَطِعْ فَبِقَلْبِهِ وَذَلِكَ أَضْعَفُ الإِيمَانِ.

«Celui d'entre vous qui voit un mal, qu'il le change par sa main, s'il ne peut le faire, alors par sa langue, s'il ne peut le faire, alors par son cœur, et c'est la plus faible sorte de foi.» [398]

Donc détester les désobéissances et ceux qui les pratiquent fait partie de la foi.

398. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/69, n°49), d'après *Abū Sa'īd al-Khudrī* ﷺ.

Croire que le repentir est obligatoire

١٧٠ – قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالإِيمَانُ بِأَنَّ التَّوْبَةَ فَرِيضَةٌ عَلَى العِبَادِ، أَنْ يَتُوبوا إِلَى اللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ مِنْ كَبِيرِ المَعَاصِي وَصَغِيرِهَا.

[170] L'auteur – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit : «Et de croire que le repentir est obligatoire pour les serviteurs. Ils doivent se repentir à Allah, exalté soit-Il, des péchés majeurs et mineurs.»

Commentaire

Sa parole : «**Et de croire que le repentir est obligatoire pour les serviteurs.**»

Il est obligatoire de croire que le repentir est obligatoire : il est obligatoire de se repentir des péchés. Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿وَتُوبُوا إِلَى اللَّهِ جَمِيعًا أَيُّهَ الْمُؤْمِنُونَ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ﴾

> «**... Et repentez-vous tous devant Allah, ô croyants, afin que vous récoltiez le succès.**» [*An-Nūr* : 31]

Allah a également dit :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا تُوبُوا إِلَى اللَّهِ تَوْبَةً نَّصُوحًا عَسَىٰ رَبُّكُمْ أَن يُكَفِّرَ عَنكُمْ سَيِّئَاتِكُمْ﴾

«Ô vous qui avez cru ! Repentez-vous à Allah d'un repentir sincère. Il se peut que votre Seigneur vous efface vos fautes...» [*At-Taḥrīm* : 8]

Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿وَمَن لَّمْ يَتُبْ فَأُولَئِكَ هُمُ الظَّالِمُونَ﴾

«... Et quiconque ne se repent pas... Ceux-là sont les injustes.» [*Al-Ḥujurāt* : 11]

Il est donc obligatoire au Musulman de se repentir de ses péchés et mauvaises actions et de ne pas persister dessus ou d'être négligent à leur sujet en disant que ceci est facile. Il ne doit pas être négligent à leur égard, parce qu'ils font partie des désobéissances. Il faut qu'il se hâte au repentir. Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿وَالَّذِينَ إِذَا فَعَلُوا فَاحِشَةً أَوْ ظَلَمُوا أَنفُسَهُمْ ذَكَرُوا اللَّهَ فَاسْتَغْفَرُوا لِذُنُوبِهِمْ وَمَن يَغْفِرُ الذُّنُوبَ إِلَّا اللَّهُ وَلَمْ يُصِرُّوا عَلَىٰ مَا فَعَلُوا وَهُمْ يَعْلَمُونَ ﴿١٣٥﴾ أُولَٰئِكَ جَزَاؤُهُم مَّغْفِرَةٌ مِّن رَّبِّهِمْ وَجَنَّاتٌ﴾

«et pour ceux qui, s'ils ont commis quelque turpitude ou causé quelque préjudice à leurs propres âmes (en désobéissant à Allah), se souviennent d'Allah et demandent pardon pour leurs péchés - et qui est-ce qui pardonne les péchés sinon Allah ? — et qui ne persistent pas sciemment dans le mal qu'ils ont fait. Ceux-là ont pour récompense le pardon de leur Seigneur, ainsi que les Jardins...» [*Āl ʿImrān* : 135-136]

Allah les loua et leur fit des promesses.

Il dit :

﴿إِنَّمَا التَّوْبَةُ عَلَى اللَّهِ لِلَّذِينَ يَعْمَلُونَ السُّوءَ بِجَهَالَةٍ ثُمَّ يَتُوبُونَ مِن قَرِيبٍ فَأُولَٰئِكَ يَتُوبُ اللَّهُ عَلَيْهِمْ ۗ وَكَانَ اللَّهُ عَلِيمًا حَكِيمًا ﴿١٧﴾ وَلَيْسَتِ التَّوْبَةُ لِلَّذِينَ يَعْمَلُونَ السَّيِّئَاتِ حَتَّىٰ إِذَا حَضَرَ أَحَدَهُمُ الْمَوْتُ قَالَ إِنِّي تُبْتُ الْآنَ﴾

«Allah accueille seulement le repentir de ceux qui font le mal par ignorance et qui aussitôt se repentent. Voilà ceux de qui Allah accueille le repentir. Et Allah est Omniscient et Sage. Mais l'absolution n'est point destinée à ceux qui font de mauvaises actions jusqu'au moment où la mort se présente à l'un d'eux, et qui s'écrie : «Certes, je me repens maintenant»...» [*An-Nisāʾ* : 17-18]

Le repentir ne sera pas accepté au moment de la mort. Même si la personne est en vie, son repentir au moment de la mort ne sera pas accepté. Il faut donc se hâter au repentir et ne pas le reporter. Dès qu'elle commet une erreur, qu'elle se repente immédiatement. L'homme n'est pas infaillible, il commet des erreurs, a des manquements, il commet des péchés, mais Allah, exalté soit-Il, lui ouvre les portes du

repentir de par Sa Miséricorde. Il vous a ouvert la porte du repentir, vous y invite et promet de vous pardonner si vous êtes sincère dans votre repentir. Même le mécréant, s'il se repent, Allah acceptera son repentir. Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿قُل لِّلَّذِينَ كَفَرُوا إِن يَنتَهُوا يُغْفَرْ لَهُم مَّا قَدْ سَلَفَ﴾

«Dis à ceux qui ne croient pas que, s'ils cessent, on leur pardonnera ce qui s'est passé...» [*Al-Anfāl* : 38]

Que ce soit la mécréance, le polythéisme, le meurtre ou autres, si l'on s'en repent, Allah acceptera le repentir.

Dans le *ḥadīth* rapporté du Prophète ﷺ, il dit :

التَّوبَةُ تَجُبُّ مَا قَبْلَهَا.

«Le repentir efface ce qui l'a précédé.» [399]

Le Musulman a donc besoin du repentir. Le Prophète ﷺ demandait pardon et se repentait à Allah plus de cent fois par jour. Il ﷺ dit :

أَيُّهَا النَّاسُ، تُوبُوا إِلَى اللَّهِ فَإِنِّي أَتُوبُ إِلَى اللَّهِ فِي اليَوْمِ أَكْثَرَ مِنْ سَبْعِينَ مَرَّةً.

«Ô gens! Repentez-vous à Allah, car je me repends à Allah plus de soixante-dix fois par jour.» [400]

Et ses Compagnons le comptèrent dire : «*Astaghfirullāh, astaghfirullāh* (je demande pardon à Allah, je demande pardon à Allah)» plus de cent fois [401] ﷺ. Et il s'agissait du Messager d'Allah ﷺ, que dire des autres ? Nous avons donc besoin de nous repentir. L'homme n'est pas infaillible, tout le monde commet des péchés, a des manquements et commet des erreurs. Il a donc besoin du repentir. Toutes les louanges reviennent à Allah qui nous a ouvert les portes du repentir et nous a promis de l'accepter et d'effacer nos péchés.

---

399. Je ne l'ai pas trouvé sous cette formulation. Cependant, à sa place est ce qui est rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ*, d'après *'Amr ibn Al-'Āṣ* que le Prophète ﷺ a dit : «*Ne savez-vous pas que l'Islām annule tout ce qui l'a précédé et que la hijrah annule tout ce qui l'a précédée et que le Ḥajj annule tout ce qui l'a précédé.*» De même, le *ḥadīth* : «*Celui qui se repent du péché est comme s'il ne l'avait jamais commis.*» Rapporté par *Ibn Mājah* (2/1419, n°4250), d'après *'Abdullāh ibn Mas'ūd* ﷺ.

400. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (5/2324, n°5948), d'après *Abū Hurayrah* qui dit : «J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire : «*Par Allāh, je demande pardon et me repends à Allāh plus de soixante-dix fois par jour.*»» *Muslim* rapporte également dans son *Ṣaḥīḥ* (4/2075, n°2702), d'après *Al-Agharr al-Muzamī* qui dit : «Le Messager d'Allah ﷺ dit : «*Ô gens ! Repentez-vous à Allāh, car je me repends à Lui cent fois par jour.*»»

401. Rapporté par *Abū Dāwūd* dans son *Sunan* (2/85, n°2526), *At-Tirmidhī* dans son *Sunan* (5/494, n°3434), *Ibn Mājah* (2/1253, n°3814), *An-Nasā'ī* dans *Al-Kubrā* (6/119, n°10292), *Ibn Ḥibbān* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/206, n°927) et d'autres, d'après *'Abdullāh ibn 'Umar* qui dit : «Il était compté cent fois pour le Messager d'Allah ﷺ avant qu'il ne se lève d'une assemblée qu'il disait : «*Rabb ighfirli wa tub 'alayy innaka At-Tawwāb Al-Ghafūr* (Ô Seigneur, pardonne-moi et accepte mon repentir, Tu es le Pardonneur, Celui qui accepte le repentir).»» La formulation est de *At-Tirmidhī* et il dit : «*Ḥadīth ḥasan ṣaḥīḥ gharīb.*»

١٧١ — قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَمَنْ لَمْ يَشْهَدْ لِمَنْ شَهِدَ لَهُ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ بِالجَنَّةِ، فَهُوَ صَاحِبُ بِدْعَةٍ، وَضَلَالَةٍ، شَاكٌّ فِيمَا قَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ.

[171] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «Celui qui n'atteste pas le Paradis à ceux à qui le Messager d'Allah ﷺ l'a attesté est un adepte de l'innovation et de l'égarement et quelqu'un qui doute de ce que le Messager d'Allah ﷺ a dit.»

Commentaire

Sa parole : « **Celui qui n'atteste pas le Paradis à ceux à qui le Messager d'Allah ﷺ l'a attesté est un adepte de l'innovation et de l'égarement...** »

Affirmer que quelqu'un ira au Paradis ou en Enfer contient des élaborations pour *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah* : celui à qui le Messager d'Allah ﷺ a attesté le Paradis ou l'Enfer, nous l'attestons également parce que le Messager d'Allah ﷺ «**ne prononce rien sous l'effet de la passion ; ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée.**» [*An-Najm* : 3-4]

Mais s'il n'y a pas de preuve que quelqu'un entrera au Paradis ou en Enfer, nous ne l'attestons pas pour lui. Nous espérons pour l'obéissant et craignons pour le pêcheur. C'est en ce qui concerne les individus.

Cependant, en général, nous croyons que les croyants iront au Paradis et que les mécréants iront en Enfer — de façon générale. Mais, en ce qui concerne les individus, il faut détailler. Nous ne devons pas être catégorique quant au fait que quelqu'un ira au Paradis ou en Enfer, si ce n'est avec une preuve du Livre d'Allah et de la *Sunnah*.

Le Prophète ﷺ a spécifié et attesté individuellement à certains de ses Compagnons qu'ils enteront au Paradis. Nous devons donc être certains qu'ils y entreront individuellement. Ils sont les dix promis au Paradis : les quatre Califes : *Abū Bakr*, *ʿUmar*, *ʿUthmān* et *ʿAlī*, ainsi que *Ṭalḥah*, *Az-Zubayr*, *Saʿd ibn Abī Waqqāṣ*, *Saʿīd ibn Zayd ibn ʿAmr ibn Nufayl*, *Abū ʿUbaydah ibn Al-Jarrāḥ* et *ʿAbd Ar-Raḥmān ibn ʿAwf* ﷺ. Le Messager d'Allah ﷺ a attesté qu'ils iraient au Paradis, nous devons donc croire en cela et avoir la certitude qu'il y seront individuellement. Nous devons également croire que tous les Compagnons iront au Paradis — ceux qui moururent Compagnons et n'apostasièrent pas, parce qu'Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿لَّقَدْ رَضِيَ اللَّهُ عَنِ الْمُؤْمِنِينَ إِذْ يُبَايِعُونَكَ تَحْتَ الشَّجَرَةِ﴾

«Allah a très certainement agréé les croyants quand ils t'ont prêté le serment d'allégeance sous l'arbre...» [*Al-Fatḥ* : 18]

Allah a également dit :
﴿وَالسَّابِقُونَ الْأَوَّلُونَ مِنَ الْمُهَاجِرِينَ وَالْأَنصَارِ وَالَّذِينَ اتَّبَعُوهُم بِإِحْسَانٍ رَّضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا عَنْهُ وَأَعَدَّ لَهُمْ جَنَّاتٍ تَجْرِي تَحْتَهَا الْأَنْهَارُ﴾

> «**Les tout premiers [croyants] parmi les *Muhājirūn* et les *Anṣār* et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement, Allah les agrée, et ils L'agréent. Il a préparé pour eux des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux...**» [*At-Tawbah* : 100]

Tous les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ entreront au Paradis du fait qu'Allah, exalté soit-Il, l'a attesté. Il spécifia parmi eux les dix à qui furent donnés la bonne nouvelle du Paradis, ceux qui prêtèrent allégeance lors du serment de *Ar-Riḍwān* et ceux qui assistèrent à la bataille de *Badr* qui ont des mérites spécifiques. Ceux qui crurent et dépensèrent leurs biens avant la conquête de *Makkah* ont plus de mérite que ceux qui dépensèrent et combattirent après. Ceux qui embrassèrent l'Islam avant la conquête de *Makkah* sont meilleurs que ceux qui l'embrassèrent après la conquête.

Il ne fait aucun doute que les Compagnons diffèrent en mérite ﷺ. Seuls les gens des passions tels que les *Khawārij*, les *Rawāfiḍ* et d'autres diffament les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ.

Ainsi, celui qui diffame les Califes bien guidés : *Abū Bakr*, *ʿUmar* et *ʿUthmān* ﷺ et leur attribue l'injustice et décrit *Abū Bakr* et *ʿUmar* comme étant les deux idoles de *Quraysh*, qu'ils sont *al-jibt* et *aṭ-ṭāghūt*, sera plus égaré que les juifs et les chrétiens. Les juifs et les chrétiens ne disent pas cela à propos des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ, et pourtant ils sont juifs et chrétiens.

Mais ces gens prétendent l'Islam et prononcent ces odieuses paroles. Si on demandait aux juifs : «Qui sont les meilleurs d'entre vous ?» Ils diraient : «Les compagnons de *Mūsā*.» Et si on demandait aux chrétiens : «Qui sont les meilleurs d'entre vous ?» Ils diraient : «Les compagnons de *ʿĪsā*.» Mais si on demandait à ces personnes : «Qui sont les pires d'entre vous ?» Ils diraient : «Les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ !» Nous demandons à Allah de nous préserver, parce qu'il s'agit d'un sujet très dangereux.

١٧٢ — قال المؤلّف رَحِمَهُ اللَّهُ : قَالَ مَالِكُ بنُ أَنَسٍ رَحِمَهُ اللَّهُ : مَنْ لَزِمَ السُّنَّةَ وَسَلِمَ مِنْهُ أَصْحَابُ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ ثُمَّ مَاتَ، كَانَ مَعَ النَّبِيِّينَ وَالصِّدِّيقِينَ وَالشُّهَدَاءِ وَالصَّالِحِينَ، وَإِنْ كَانَ لَهُ تَقْصِيرٌ فِي العَمَلِ. وَقَالَ بِشْرُ بنُ الحَارِثِ رَحِمَهُ اللَّهُ : السُّنَّةُ هِيَ الإِسْلَامُ، وَالإِسْلَامُ هُوَ السُّنَّةُ. وَقَالَ الفُضَيلُ بنُ عِيَاضٍ رَحِمَهُ اللَّهُ : إِذَا رَأَيْتَ رَجُلاً مِنْ أَهْلِ السُّنَّةِ فَكَأَنَّمَا رَأَيْتَ رَجُلاً مِنْ أَصْحَابِ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ، وَإِذَا رَأَيْتَ رَجُلاً مِنْ أَهْلِ البِدَعِ فَكَأَنَّمَا رَأَيْتَ رَجُلاً مِنْ المنَافِقِينَ. وَقَالَ يُونُسُ بنُ عُبَيْدٍ رَحِمَهُ اللَّهُ : العَجَبُ مِمَّنْ يَدْعُو اليَوْمَ إِلَى السُّنَّةِ، وَأَعْجَبُ مِنْهُ المُجِيبُ إِلَى السُّنَّةِ.

[172] L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «*Mālik ibn Anas* — *raḥimahullāh* — a dit : «Celui qui adhère à la *Sunnah* et dont les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ sont préservés et qui meurt, il sera en compagnie des Prophètes, des véridiques, des martyrs et des vertueux, même s'il a des manquements dans ses actes.» *Bishr ibn Al-Ḥārith* — *raḥimahullāh* — a dit : «L'Islam est la *Sunnah* et la *Sunnah* est l'Islam.» *Al-Fuḍayl ibn ʿIyād* — *raḥimahullāh* — a dit : «Lorsque je vois un adepte de la *Sunnah*, c'est comme si je voyais l'un des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ. Et lorsque je vois un adepte de l'innovation, c'est comme si je voyais l'un des hypocrites.» *Yūnus ibn ʿUbayd* — *raḥimahullāh* — a dit : «Est étonnant celui qui appelle à la *Sunnah* de nos jours. Et plus étonnant encore est celui qui lui répond.»»

Commentaire

La parole de l'Imām *Mālik ibn Anas* — *raḥimahullāh* : «**Celui qui adhère à la *Sunnah* et dont les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ sont préservé et qui meurt, il sera en compagnie des Prophètes, des véridiques, des martyrs et des vertueux...**»

Celui qui adhère à la *Sunnah*, c'est-à-dire la *Sunnah* du Messager d'Allah ﷺ dans la science, les actions et la croyance et meurt dans cet état, et dont les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ sont préservé : il ne diffame pas le moindre d'entre eux, il sera en compagnie des prophètes, véridiques, martyrs et des vertueux, parce qu'il obéit à Allah et Son Messager ﷺ. Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿وَمَن يُطِعِ اللَّهَ وَالرَّسُولَ فَأُولَئِكَ مَعَ الَّذِينَ أَنْعَمَ اللَّهُ عَلَيْهِم مِّنَ النَّبِيِّينَ وَالصِّدِّيقِينَ وَالشُّهَدَاءِ وَالصَّالِحِينَ وَحَسُنَ أُولَئِكَ رَفِيقًا﴾

«Quiconque obéit à Allah et au Messager... ceux-là seront avec ceux qu'Allah a comblés de Ses bienfaits : les prophètes, les véridiques, les martyrs, et les vertueux. Et quels bons compagnons que ceux-là !» [*An-Nisā'* : 69]

Sa parole : «**... et dont les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ sont préservé...**»

C'est-à-dire qu'il ne les dénigre, ni ne les diffame. Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿وَالَّذِينَ جَاءُوا مِن بَعْدِهِمْ﴾

«Et [il appartient également] à ceux qui sont venus après eux...»

C'est-à-dire les Compagnons : les *Muhājirūn* et les *Anṣār*.

﴿وَالَّذِينَ جَاءُوا مِن بَعْدِهِمْ يَقُولُونَ رَبَّنَا اغْفِرْ لَنَا وَلِإِخْوَانِنَا الَّذِينَ سَبَقُونَا بِالْإِيمَانِ وَلَا تَجْعَلْ فِي قُلُوبِنَا غِلًّا لِّلَّذِينَ آمَنُوا رَبَّنَا إِنَّكَ رَءُوفٌ رَّحِيمٌ﴾

«Et [il appartient également] à ceux qui sont venus après eux en disant : «Seigneur, pardonne-nous, ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi ; et ne mets dans nos cœurs aucune rancœur pour ceux qui ont cru. Seigneur, Tu es Compatissant et Très Miséricordieux».» [*Al-Ḥashr* : 10]

C'est pour cette raison que *Shaykh Al-Islam Ibn Taymiyyah — raḥimahullāh —* a dit dans *Al-'Aqīdah al-Wāsiṭiyyah* :

«Parmi les fondements de *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah* est que les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ sont préservés de leurs cœurs et de leurs langues.» [402]

et il mentionna la verset :

﴿وَالَّذِينَ جَاءُوا مِن بَعْدِهِمْ يَقُولُونَ رَبَّنَا اغْفِرْ لَنَا﴾

«Et [il appartient également] à ceux qui sont venus après eux en disant : «Seigneur, pardonne-nous...»

C'est les préserver de leurs langues.

﴿وَلِإِخْوَانِنَا الَّذِينَ سَبَقُونَا بِالْإِيمَانِ وَلَا تَجْعَلْ فِي قُلُوبِنَا غِلًّا﴾

«... ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi ; et ne mets dans nos cœurs aucune rancœur...»

402. *Al-'Aqīdah al-Wāsiṭiyyah*, p.40.

C'est préserver les cœurs des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ.

Sa parole : «**... même s'il a des manquements dans ses actes.**»
Même s'il a un manque dans ses actes, Allah pardonnera certes à qui Il veut. Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿إِنَّ اللَّهَ لَا يَغْفِرُ أَن يُشْرَكَ بِهِ وَيَغْفِرُ مَا دُونَ ذَٰلِكَ لِمَن يَشَاءُ﴾

> «**Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelqu'associé. À part cela, Il pardonne à qui Il veut...**» [*An-Nisā'* : 48]

La parole de *Bishr ibn Al-Ḥārith — raḥimahullāh* : «**L'Islam est la *Sunnah* et la *Sunnah* est l'Islam.**» a précédé, et son étude se trouve au début de ce livre.

La parole de *Al-Fuḍayl ibn 'Iyāḍ — raḥimahullāh* : «**Lorsque je vois quelqu'un qui suit la *Sunnah*, c'est comme si je voyais l'un des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ.**» parce qu'il est un de leurs adeptes. Car quiconque les suit devient l'un d'entre eux, comme l'a dit l'*Imām Mālik — raḥimahullāh* :

> «Ils seront en compagnie de ceux qu'Allah a comblé de Ses bienfaits.»

Donc, celui qui les suit devient l'un d'entre eux.

Il dit : «**Et lorsque je vois un adepte de l'innovation, c'est comme si je voyais l'un des hypocrites.**»
S'il voit quelqu'un d'entre les adeptes de l'innovation et des passions, ceux qui s'opposent aux gens de la *Sunnah*, c'est comme s'il avait vu l'un des hypocrites — ceux qui prétendent l'Islam en apparence mais qui mécroient à l'intérieur, cherchant à tromper. Les gens des passions et de l'innovation ont une ressemblance aux hypocrites parce qu'ils montrent l'Islam mais innovent et ne suivent pas la *Sunnah*. C'est l'un des attributs des hypocrites.

La parole de *Yūnus* ibn 'Ubayd — *raḥimahullāh* : «**Est étrange celui qui appelle à la *Sunnah* de nos jours. Et plus étrange encore est celui qui lui répond.**»
La *Sunnah* et ceux qui y appellent sont devenus étranges, et plus étrange encore celui qui la met en application. Il ne fait aucun doute qu'il viendra une époque durant laquelle la *Sunnah* deviendra étrange à ses adeptes. Plus le temps passe, plus la *Sunnah* devient étrange. Les gens de la *Sunnah* deviennent des étrangers. C'est la raison pour laquelle le Prophète ﷺ a dit :

بَدَأَ الإِسْلَامُ غَرِيبًا، وَسَيَعُودُ غَرِيبًا كَمَا بَدَأَ، فَطُوبَى لِلْغُرَبَاءِ.

> *«L'Islam a commencé étrange et il finira étrange, comme il a commencé. Bonne nouvelle, donc, aux étrangers.»*

Il fut demandé : «Qui sont les étrangers, ô Messager d'Allah ?» Il répondit :

الَّذِينَ يَصْلُحُونَ إِذَا فَسَدَ النَّاسُ.

«Ceux qui se rectifient lorsque les gens sont devenus corrompus.» [403]

Dans une autre version :

يُصْلِحُونَ مَا أَفْسَدَ النَّاس.

«Ceux qui rectifient ce que les gens ont corrompu.» [404]

Ces personnes seront les étrangers vers la fin des temps, lorsque les gens seront devenus corrompus. Ils s'attacheront à la *Sunnah* et patienteront sur les épreuves et les nuisances qui les toucheront. Ils patienteront sur le fait d'être devenus étranges parmi les gens, car ils seront nombreux ce qui s'opposeront à eux. Ils vivront donc comme des étrangers parmi les gens.

403. Sa référence a précédé.
404. Sa référence a précédé.

قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَكَانَ ابنُ عَوْنٍ رَحِمَهُ اللَّهُ يَقُولُ عِنْدَ الموْتِ : السُّنَّةَ السُّنَّةَ، وَإِيَّاكُمْ وَالبِدَعَ. حَتَّى مَاتَ. وَقَالَ أَحْمَدُ بنُ حَنْبَلٍ رَحِمَهُ اللَّهُ تَعَالَى : مَاتَ رَجُلٌ مِنْ أَصْحَابِي، فَرُئِيَ فِي المنَامِ، فَقَالَ : قُولُوا لِأَبِي عَبْدِ اللَّه : عَلَيْكَ بِالسُّنَّةِ فَإِنَّ أَوَّلَ مَا سَأَلَنِي رَبِّي عَزَّ وَجَلَّ عَنِ السُّنَّةِ. وَقَالَ أَبُو العَالِيَةِ رَحِمَهُ اللَّهُ : مَنْ مَاتَ عَلَى السُّنَّةِ مَسْتُوراً فَهُوَ صِدِّيقٌ، الاعْتِصَامُ بِالسُّنَّةِ نَجَاةٌ.

L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «*Ibn ʿAwn — raḥimahullāh* — disait au moment de mourir : «La *Sunnah* ! La *Sunnah* ! Prenez garde aux innovations !», jusqu'à ce qu'il meure. *Aḥmad ibn Ḥanbal — raḥimahullāh —* a dit : «L'un de mes compagnons mourut et fut vu en rêve disant : «Dîtes à *Abū ʿAbdillāh* : «Attache-toi à la *Sunnah*, parce que la première chose sur laquelle m'interrogea mon Seigneur fut la *Sunnah*.»»» *Abū Al-ʿĀliyah — raḥimahullāh —* a dit : «Celui qui meurt sur la *Sunnah* en étant dissimulé est un véridique (*aṣ-ṣiddīq*). S'accrocher à la *Sunnah* est le salut.»»

Commentaire

La parole de *Ibn ʿAwn — raḥimahullāh* : « **La *Sunnah* ! La *Sunnah* !**»

C'est-à-dire : «Attachez-vous à la *Sunnah*» avec le terme *sunnah*, en arabe, au cas *manṣūb* (*as-Sunnata*) pour exprimer l'exhortation : «Attachez-vous à la *Sunnah* et tenez-y fermement.»

«**Prenez garde**» est la mise en garde et l'innovation est ce qui oppose la *Sunnah*. Il donna ce conseil au moment de sa mort pour aviser la communauté.

La parole de l'*Imām Aḥmad — raḥimahullāh* : «**L'un de mes compagnons mourut et fut vu en rêve disant : «Dîtes à *Abū ʿAbdillāh* : «Attache-toi à la *Sunnah*, parce que la première chose sur laquelle m'interrogea mon Seigneur fut la *Sunnah*.»»»** Il s'agissait de l'un des compagnons de l'*Imām Aḥmad* qui patienta durant l'épreuve — *raḥimahullāh*. Il mourut et fut vu en rêve et dit à celui qui l'avait vu d'informer l'*Imām Aḥmad — raḥimahullāh —* de s'accrocher à la *Sunnah* Il dit : «**... la première chose sur laquelle m'interrogea mon Seigneur fut la *Sunnah*.**» Ceci contient l'incitation à s'attacher à la *Sunnah* et à patienter dessus.

La parole de *Abū Al-ʿĀliyah — raḥimahullāh* : «**Celui qui meurt sur la *Sunnah* en étant dissimulé est un véridique (*aṣ-ṣiddīq*)**»

Aṣ-ṣiddīq est celui qui est véridique et dont le niveau suit celui des prophètes. Le statut de *aṣ-ṣiddīqīyyah* est très élevé. Le sens ici est l'attachement à la véracité dans sa parole et ses actes. Le Prophète ﷺ montra qui est le *ṣiddīq* en disant :

لَا يَزَالُ الرَّجُلُ يَصْدُقُ وَيَتَحَرَّى الصِّدْقَ.

«Celui qui dit continuellement la vérité et note la vérité.» [405]

C'est-à-dire qu'il est véridique en lui-même et fait des efforts dans la recherche de la vérité que les gens disent. Il ne fait pas que propager tout ce qu'il entend ou tout ce qui est dit. Au contraire, il vérifie et note la vérité et est véridique en lui-même, il ne transmet ou ne dit que la vérité. Voilà le *ṣiddīq*.

Sa parole : «**Celui qui meurt sur la *Sunnah*...**»

C'est-à-dire en s'attachant à l'Islam. Ce qui est voulu par *Sunnah* est l'Islam et l'Islam est la *Sunnah*. Celui qui meurt sur ceci sans que rien de ce qui s'y oppose n'apparaisse de lui mourra véridique.

Sa parole : «**S'accrocher à la *Sunnah* est le salut.**»

C'est-à-dire que l'attachement à la *Sunnah* est le salut de la tribulation et du châtiment. Ainsi, le Prophète ﷺ a dit :

فَإِنَّهُ مَنْ يَعِشْ مِنْكُمْ فَسَيَرَى اخْتِلَافاً كَثِيراً، فَعَلَيْكُم بِسُنَّتِي وَ سُنَّةِ الخُلَفَاءِ الرَّاشِدِينَ.

«Car certes, celui d'entre vous qui vivra verra beaucoup de dissension. Accrochez vous donc à ma Sunnah et à la sunnah des califes bien guidés.» [406]

Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿وَاعْتَصِمُوا بِحَبْلِ اللَّهِ جَمِيعًا وَلَا تَفَرَّقُوا﴾

«Et cramponnez-vous tous ensemble au câble d'Allah et ne soyez pas divisés...» [*Āl ʿImrān* : 103]

Allah, exalté soit-Il, a également dit :

﴿وَأَنَّ هَٰذَا صِرَاطِي مُسْتَقِيمًا فَاتَّبِعُوهُ ۖ وَلَا تَتَّبِعُوا السُّبُلَ فَتَفَرَّقَ بِكُمْ عَن سَبِيلِهِ﴾

««Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc ; et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie.»...» [*Al-Anʿām* : 153]

C'est la recommandation d'Allah et celle de Son Messager : se cramponner fermement à la *Sunnah*.

405. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (5/2261, n°5743) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/2013, n°2607), d'après *ʿAbdullāh ibn Masʿūd* ﷺ.

406. Une partie du *ḥadīth* de *Al-ʿIrbāḍ ibn Sāriyyah* ﷺ. Sa référence a précédé.

قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَقَالَ سُفْيَانُ الثَّوْرِي رَحِمَهُ اللَّهُ : مَنْ أَصْغَى بِأُذُنِهِ إِلَى صَاحِبِ بِدْعَةٍ خَرَجَ مِنْ عِصْمَةِ اللَّهِ وَوُكِلَ إِلَيْهَا، يَعْنِي إِلَى البِدَعِ. وَقَالَ دَاوُدُ بْنُ أَبِي هِنْدٍ رَحِمَهُ اللَّهُ : أَوْحَى اللَّهُ تَبَارَكَ وَتَعَالَى إِلَى مُوسَى بْنِ عِمْرَانَ عَلَيْهِ السَّلَامُ : لَا تُجَالِسْ أَهْلَ البِدَعِ، فَإِنْ جَالَسْتَهُمْ خَافَكَ فِي صَدْرِكَ شَيْءٌ مِمَّا يَقُولُونَ أُكْبِتَ فِي نَارِ جَهَنَّمَ. وَقَالَ الفُضَيْلُ بْنُ عِيَاضٍ رَحِمَهُ اللَّهُ : مَنْ جَالَسَ صَاحِبَ بِدْعَةٍ لَمْ يُعْطَ الحِكْمَةَ. وَقَالَ الفُضَيْلُ بْنُ عِيَاضٍ : لَا تَجْلِسْ مَعَ صَاحِبِ بِدْعَةٍ، فَإِنِّي أَخَافُ أَنْ تَنْزِلَ عَلَيْكَ اللَّعْنَةُ. وَقَالَ الفُضَيْلُ بْنُ عِيَاضٍ : مَنْ أَحَبَّ صَاحِبَ بِدْعَةٍ، أَحْبَطَ اللَّهُ عَمَلَهُ، وَأَخْرَجَ نُورَ الإِسْلَامِ مِنْ قَلْبِهِ. وَقَالَ الفُضَيْلُ بْنُ عِيَاضٍ : مَنْ جَلَسَ مَعَ صَاحِبِ بِدْعَةٍ فِي طَرِيقٍ، فَخُذْ فِي طَرِيقٍ غَيْرِهِ.

L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «*Sufyān ath-Thawrī — raḥimahullāh* — a dit : «Celui qui prête oreille à l'adepte de l'innovation sort de la protection d'Allah et y est abandonné.» [407] c'est-à-dire à l'innovation. *Dāwūd ibn Abī Hind — raḥimahullāh* — a dit : «Allah, exalté soit-Il, a révélé à *Mūsā ibn ʿImrān* عليه السلام : «Ne t'assieds pas avec les adeptes de l'innovation, car si tu t'assieds avec eux et que quelque chose de ce qu'ils disent affecte ta poitrine, tu seras la tête la première en Enfer.»» [408] *Al-Fuḍayl ibn ʿIyāḍ* a dit : «Celui qui s'assoit avec l'adepte de l'innovation est celui qui n'a pas de sagesse.» [409] *Al-Fuḍayl ibn ʿIyāḍ* a dit : «Ne t'assieds pas avec l'adepte de l'innovation, car je crains que la malédiction ne descende sur toi.» [410] *Al-Fuḍayl ibn ʿIyāḍ* a dit : «Celui qui aime l'adepte de l'innovation, Allah invalidera ses actes et sortira la lumière de l'Islam de son cœur.» [411] *Al-Fuḍayl ibn ʿIyāḍ* a dit : «Si quelqu'un s'assoit sur un chemin avec un innovateur, prenez un autre chemin.» [412]»

---

407. Rapporté par *Abū Nuʿaym* dans *Ḥilyah al-Awliyā'* (7/26, 34) et *Ibn Baṭṭah* dans *Al-Ibānah* (n°444).

408. Rapporté par *Al-Ājurrī* dans *Ash-Sharīʿah* (1/442, n°122), *Ibn Baṭṭah* dans *Al-Ibānah* (2/434, n°556), *Ibn Al-Bukhārī* dans son *Mashyakhah* (1/175, n°21), d'après *Khusayf ibn ʿAbd Ar-Rahmān al-Jazarī* qui dit : «Allāh a révélé à Mūsā ibn ʿImrān عليه السلام : «Ne t'assieds pas avec les adeptes de l'innovation et des passions, afin que rien ne pénètre ton cœur et ne t'avilisse et ne te fasse entrer au feu.» *Ibn Baṭṭah* (n°363), *Al-Bayhaqī* dans *Shuʿab al-Īmān* (7/60) rapportent également de *ʿAṭā* qui dit : «Allah a révélé à *Mūsā* : «Ne t'assieds pas avec les adeptes des passions, parce qu'ils feront pénétrer en ton cœur ce qui ne s'y trouvait pas.»

409. Rapporté par *Al-Lālakā'ī* dans *Sharḥ Uṣūl I'tiqād Ahl As-Sunnah* (n°263, 1149), *Ibn Baṭṭah* dans *Al-Ibānah* (n°439) et *Al-Bayhaqī* dans *Shuʿab al-Īmān* (7/64).

410. Rapporté par *Al-Lālakā'ī* (n°262), *Ibn Baṭṭah* dans *Al-Ibānah* (n°441, 451) et *Al-Harawī* dans *Dhamm al-Kalām* (n°4/231, n°1050).

411. Rapporté par *Abū Nuʿaym* dans *Al-Ḥilyah* (8/103), *Al-Lālakā'ī* (n°263), *Ibn Baṭṭah* dans *Al-Ibānah* (n°440), *Al-Harawī* dans *Dhamm al-Kalām* (n°4/167, n°947) et *Ibn Al-Jawzī* dans *Talbīs Iblīs* (p.16).

412. Rapporté par *Abū Nuʿaym* dans *Al-Ḥilyah* (8/103), *Ibn Baṭṭah* dans *Al-Ibānah* (n°493) et *Ibn Al-Jawzī* dans *Talbīs Iblīs* (p.6).

Commentaire

La parole de *Sufyān ath-Thawrī — raḥimahullāh* : «**Celui qui prête oreille à l'adepte de l'innovation sort de la protection d'Allah...**»

Nous avons déjà discuté du fait de fuir et de ne pas s'asseoir ou accompagner les gens de l'innovation. Ainsi, celui qui les accompagne et les écoute sans les blâmer sera perdu avec eux. Il n'est donc pas permis d'écouter les gens de l'innovation et de dire : «Je suis un croyant à la foi ferme et je connais la *ʿaqīdah*, ils ne m'influenceront pas.» C'est de la vantardise : il se peut que l'on soit tenté. Les éviter et ne pas écouter leurs fausses paroles est une protection. Mais celui qui les écoute, il mérite d'être trompé et touché par la tribulation avec eux.

Sa parole : «**... et y est abandonné.**»

Parce que celui qui cherche protection auprès d'Allah, Allah le protégera. Quant à celui qui entend des innovations, il mérite qu'elles le touchent et il leur sera confié et sortira de la protection d'Allah.

La parole de *Dāwūd ibn Abī Hind — raḥimahullāh* : «**Allah, exalté soit-Il, a révélé à *Mūsā ibn ʿImrān* عليه السلام : «Ne t'assieds pas avec les adeptes de l'innovation, car si tu t'assieds avec eux et que quelque chose de ce qu'ils disent affecte ton cœur, tu seras jeté la tête la première en Enfer.»**»

Il fut rapporté à propos de *Mūsā* عليه السلام qu'Allah lui révéla : «Ne t'assieds pas avec les adeptes de l'innovation...» — bien qu'il fut celui à qui Allah parla. Allah lui interdit tout de même de s'asseoir avec les gens de l'innovation et de ceux qui s'opposent, parce qu'il aurait pu être influencé par le fait de s'asseoir avec eux. Que dire d'autres personnes ?

Sa parole : «**... et que quelque chose de ce qu'ils disent affecte ton cœur...**»

C'est là le danger : si vous vous asseyez avec eux et écoutez leurs paroles, cela affectera très certainement votre cœur et il se peut que quelque chose de cela vous affecte. Ne vous appuyez pas sur la fermeté de votre foi ou de votre science, parce qu'ils ont de la fausseté, des falsifications, des paroles mielleuses et des tactiques. Vous devez prendre garde à eux. Allah le Très-Haut dit :

﴿وَإِذَا رَأَيْتَهُمْ تُعْجِبُكَ أَجْسَامُهُمْ ۖ وَإِن يَقُولُوا تَسْمَعْ لِقَوْلِهِمْ﴾

«Et quand tu les vois, leurs corps t'émerveillent ; et s'ils parlent tu écoutes leur parole...»

Prenez donc garde à eux.

﴿هُمُ الْعَدُوُّ فَاحْذَرْهُمْ ۚ قَاتَلَهُمُ اللَّهُ ۖ أَنَّىٰ يُؤْفَكُونَ﴾

> «... **L'ennemi c'est eux. Prends y garde. Qu'Allah les extermine! Comme les voilà détournés (du droit chemin).»** [*Al-Munāfiqūn* : 4]

Ne soyez pas laxistes envers les gens de l'innovation, ne les écoutez pas, ni ne vous asseyez avec eux.

La parole de *Al-Fuḍayl ibn ʿIyāḍ* : «**Celui qui s'assoit avec l'adepte de l'innovation est celui qui n'a pas de sagesse (*ḥikmah*).**»

C'est-à-dire qu'il a été privé de sagesse. *Al-Ḥikmah* signifie la compréhension de la religion d'Allah. Donc celui qui s'assoit avec les gens de l'innovation sera privé de la compréhension de la religion comme punition.

La parole de *Al-Fuḍayl ibn ʿIyāḍ* : «**Ne t'assieds pas avec l'adepte de l'innovation, car je crains que la malédiction ne descende sur toi.**»

Parce que le châtiment, la colère et la déviation descendent sur l'adepte de l'innovation. On craint donc que ce qui l'affecte ne vous touche également. Ainsi, Allah, exalté soit-Il, dit :

﴿وَإِذَا رَأَيْتَ الَّذِينَ يَخُوضُونَ فِي آيَاتِنَا فَأَعْرِضْ عَنْهُمْ حَتَّىٰ يَخُوضُوا فِي حَدِيثٍ غَيْرِهِ ۚ وَإِمَّا يُنسِيَنَّكَ الشَّيْطَانُ فَلَا تَقْعُدْ بَعْدَ الذِّكْرَىٰ مَعَ الْقَوْمِ الظَّالِمِينَ﴾

> «**Quand tu vois ceux qui pataugent dans des discussions à propos de Nos versets, éloigne-toi d'eux jusqu'à ce qu'ils entament une autre discussion. Et si le Diable te fait oublier, alors, dès que tu te rappelles, ne reste pas avec les injustes.**» [*Al-Anʿām* : 68]

Allah, exalté soit-Il, dit aux croyants :

﴿وَقَدْ نَزَّلَ عَلَيْكُمْ فِي الْكِتَابِ أَنْ إِذَا سَمِعْتُمْ آيَاتِ اللَّهِ يُكْفَرُ بِهَا وَيُسْتَهْزَأُ بِهَا فَلَا تَقْعُدُوا مَعَهُمْ حَتَّىٰ يَخُوضُوا فِي حَدِيثٍ غَيْرِهِ ۚ إِنَّكُمْ إِذًا مِّثْلُهُمْ ۗ إِنَّ اللَّهَ جَامِعُ الْمُنَافِقِينَ وَالْكَافِرِينَ فِي جَهَنَّمَ جَمِيعًا﴾

> «**Dans le Livre, Il vous a déjà révélé ceci : lorsque vous entendez qu'on renie les versets d'Allah et qu'on s'en raille, ne vous asseyez point avec ceux-là jusqu'à ce qu'ils entreprennent une autre conversation. Sinon, vous serez comme eux. Allah rassemblera, certes, les hypocrites et les mécréants, tous, dans l'Enfer.**» [*An-Nisāʾ* : 140]

Ceci contient la mise en garde contre le fait de s'asseoir avec les gens de l'égarement et les gens des passions, de les accompagner et d'écouter leurs paroles ou de lire leurs livres. Vous devez vous tenir à distance de ces affaires, et Allah est Celui qui apporte l'aide. De nos jours, celui qui fait cela sera considéré replié sur lui-même, dur, doutant des gens et ainsi de suite.

La parole de *Al-Fuḍayl ibn ʿIyāḍ* : «**Celui qui aime l'adepte de l'innovation...**»

Il est possible qu'Allah annule ses actes. C'est une menace sévère, surtout s'il s'agit d'une innovation menant à la mécréance, parce qu'il se peut qu'il approuve leurs paroles, leur polythéisme et leur mécréance et que ses actes soient annulés. Ceci est une forme de mise en garde. Il ne faut pas devenir imbu de soi-même ou imaginer que l'on ne peut se faire influencer, nous sommes des êtres humains.

La parole de *Al-Fuḍayl ibn ʿIyāḍ* : «**Si quelqu'un s'assoit sur un chemin avec un innovateur, prenez un autre chemin.**» Même sur la route. Si vous le voyez sur une route, ne marchez pas avec lui, ni ne l'accompagnez sur la route ou en voyage. Il vous influencera. Où sont ceux qui marchent avec les innovateurs et les accompagnent en prétendant les prêcher ?

Celui qui encourage l'innovateur l'aide à détruire l'Islam

قال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَقَالَ الفُضَيْلُ بنُ عِيَاضٍ : مَنْ عَظَّمَ صَاحِبَ بِدْعَةٍ فَقَدْ أَعَانَ عَلَى هَدْمِ الإِسْلَامِ، وَمَنْ تَبَسَّمَ فِي وَجْهِ مُبْتَدِعٍ؛ فَقَدِ اسْتَخَفَّ بِمَا أَنْزَلَ اللَّهُ عَزَّ وَجَلَّ عَلَى مُحَمَّدٍ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ، وَمَنْ زَوَّجَ كَرِيمَتَهُ مِنْ مُبْتَدِعٍ فَقَدْ قَطَعَ رَحِمَهَا، وَمَنْ تَبِعَ جَنَازَةَ مُبْتَدِعٍ فَلَمْ يَزَلْ فِي سَخَطٍ مِنَ اللَّهِ حَتَّى يَرْجِعَ. وَقَالَ الفُضَيْلُ بنُ عِيَاضٍ رَحِمَهُ اللَّهُ : مَنْ جَلَسَ مَعَ صَاحِبِ بِدْعَةٍ وَرِثَهُ العَمَى. وَقَالَ الفُضَيْلُ بنُ عِيَاضٍ : آكُلُ مَعَ يَهُودِيٍّ وَنَصْرَانِيٍّ وَلَا آكُلُ مَعَ مُبْتَدِعٍ، وَأُحِبُّ أَنْ يَكُونَ بَيْنِي وَبَيْنَ صَاحِبِ بِدْعَةٍ حِصْنٌ مِنْ حَدِيدٍ. وَقَالَ الفُضَيْلُ بنُ عِيَاضٍ : إِذَا عَلِمَ اللَّهُ مِنَ الرَّجُلِ أَنَّهُ مُبْغِضٌ لِصَاحِبِ بِدْعَةٍ، غَفَرَ لَهُ، وَإِنْ قَلَّ عَمَلُهُ، وَلَا يَكُنْ صَاحِبُ سُنَّةٍ يُمَالِئُ صَاحِبَ بِدْعَةٍ إِلَّا نِفَاقاً، وَمَنْ أَعْرَضَ بِوَجْهِهِ عَنْ صَاحِبِ بِدْعَةٍ، مَلَأَ اللَّهُ قَلْبَهُ إِيمَاناً، وَمَنِ انْتَهَرَ صَاحِبَ بِدْعَةٍ آمَنَهُ اللَّهُ يَوْمَ الفَزَعِ الأَكْبَرِ، وَمَنْ أَهَانَ صَاحِبَ بِدْعَةٍ، رَفَعَهُ اللَّهُ فِي الجَنَّةِ مِائَةَ دَرَجَةٍ، فَلَا تَكُنْ صَاحِبَ بِدْعَةٍ فِي اللَّهِ أَبَداً. انْتَهَى وَاللَّهُ أَعْلَمُ وَصَلَّى اللَّهُ وَسَلَّمَ عَلَى نَبِيِّنَا مُحَمَّدٍ.

L'auteur — qu'Allah lui fasse miséricorde — a dit : «*Al-Fuḍayl ibn ʿIyāḍ* — *raḥimahullāh* — a dit : «Celui qui glorifie un adepte de l'innovation aura certainement aidé à détruire l'Islam. Et celui qui sourit à l'innovateur se sera moqué de ce qu'Allah, exalté soit-Il, descendit à *Muḥammad* ﷺ. Celui qui donne sa fille en mariage à un innovateur aura rompu ses liens de parenté. Et celui qui suit le cortège funéraire d'un innovateur sera sous la colère d'Allah jusqu'à

ce qu'il revienne.» [413] ***Al-Fuḍayl ibn ʿIyāḍ* a également dit : «Celui qui s'assoit avec un adepte de l'innovation deviendra aveugle.»** [414] ***Al-Fuḍayl ibn ʿIyāḍ* a dit : «Je mange avec le juif et le chrétien, mais je ne mange pas avec l'innovateur. Je souhaiterais qu'il y ait entre moi et l'innovateur une barrière en fer.»** [415] ***Al-Fuḍayl ibn ʿIyāḍ* a dit : «Si Allah sait qu'un homme déteste un adepte de l'innovation, Il le pardonnera, même s'il a peu d'actions. L'adepte de la *Sunnah* ne soutiendra l'adepte de l'innovation que par hypocrisie et celui qui détourne son visage de l'adepte de l'innovation, Allah emplira son cœur de foi. Et celui qui réprimande à un adepte de l'innovation, Allah le préservera au Jour de la plus grande terreur. Et celui qui humilie un adepte de l'innovation, Allah l'élèvera de cent degrés au Paradis. Ne soyez donc jamais adepte de l'innovation, pour l'amour d'Allah.»** [416]

Nous en avons terminé et Allah et plus savant et que les éloges d'Allah et Son Salut soient sur notre Prophète *Muḥammad*.»

Commentaire

La parole de *Al-Fuḍayl ibn ʿIyāḍ* : « **Celui qui honore un adepte de l'innovation l'aura certainement aidé à détruire l'Islam.**»

Parce que l'innovation est l'opposée de l'Islam. Ainsi, si vous encouragez un innovateur, vous l'aurez soutenu dans la destruction de l'Islam, parce que l'Islam est

413. Un *ḥadīṯ* similaire est rapporté par *Abū Nuʿaym* dans *Al-Ḥilyah al-Awliyāʾ* (8/130), *Abū Al-Futūḥ aṭ-Ṭāʾī* dans *Al-Arbaʿīn* (p.86-87) et *Ibn Al-Jawzī* dans *Talbīs Iblīs* (p.16).

414. Rapporté par *Ad-Daynūrī* dans *Al-Mujālasah* (1/413-414, n°113), *Al-Lālakāʾī* (1/139, n°273) et *Abū Al-Futūḥ aṭ-Ṭāʾī* dans *Al-Arbaʿīn* (p.86-87)

415. Rapporté par *Abū Nuʿaym* dans *Al-Ḥilyah* (8/103), *Al-Lālakāʾī* (4/638, n°1149), *Ibn Baṭṭah* dans *Al-Ibānah* (n°470) en partie et *Al-Harawī* dans *Dhamm al-Kalām* (4/230-231, n°1048).

416. Rapporté par *Ibn Baṭṭah* dans *Al-Ibānah* (n°443) avec la formulation : «Les âmes sont une armée conscrite. Celles qui sont similaires s'accordent et celles qui se détestent divergent. Il n'est pas possible qu'un adepte de la *Sunnah* soutienne un adepte de l'innovation, si ce n'est par hypocrisie.» Il est également rapporté par *Abū Nuʿaym* dans *Al-Ḥilyah* (8/103) avec la formulation : «Je préfère manger chez le juif ou le chrétien qu'avec un homme de l'innovation. Car si je mange chez eux, on ne me prendra pas comme exemple, alors que si je mange avec un homme de l'innovation, les gens me prendront comme exemple. Je souhaiterais qu'il y ait une barrière en fer entre moi et l'homme de l'innovation. Une simple action sur la *Sunnah* est meilleure que toutes les actions de l'innovateur. Celui qui s'assoit avec l'innovateur a été privé de sagesse. Évitez celui qui s'assoit avec l'adepte de l'innovation. Ne confiez pas votre religion à l'adepte de l'innovation, ne le consultez pas dans vos affaires, ne vous asseyez pas avec lui. Celui qui s'assoit avec eux sera aveuglé par Allah, exalté soit-Il. Si Allah sait que quelqu'un déteste un innovateur, nous espérons qu'Il le pardonnera, même s'il a peu d'actions. J'espère le bien pour lui, parce que l'homme de la *Sunnah* présente le bien, alors que l'innovateur, nulle de ses actions ne montera à Allah, même si elles sont nombreuses.»

la *Sunnah* et la *Sunnah* est l'Islam, comme vu précédemment. Il est donc obligatoire de ne pas honorer les gens de l'innovation, ni de les recommander, ni de les louer, comme ce que l'on entend de nos jours : les éloges des mécréants, des juifs et des chrétiens, qu'il sont des peuples développés et civilisés. Alors que nous sommes rétrogrades et sommes arriérés et ainsi de suite. Cela fait partie des pires formes d'hypocrisie, et c'est auprès d'Allah que nous cherchons refuge.

Sa parole : «**Et celui qui sourit à l'innovateur aura rabaissé ce qu'Allah, exalté soit-Il, a descendu à *Muḥammad* ﷺ.**»

Parce que l'innovateur s'oppose à ce qu'Allah a descendu à *Muḥammad*. Donc, s'il lui sourit et lui est ouvert, il aura agi en opposition au Livre d'Allah et de la *Sunnah* qui ordonnent de les boycotter, les détester, s'éloigner d'eux et ne pas être satisfait d'eux, car le sourire indique la satisfaction et l'ouverture.

Sa parole : «**Celui qui donne sa fille en mariage à un innovateur aura rompu ses liens de parenté.**»

Il est obligatoire à celui qui a une femme à sa charge, une fille ou une sœur ou quiconque dont il a la charge du mariage, de choisir une personne vertueuse pour elle. Le Prophète ﷺ a dit :

إِذَا أَتَاكُمْ مَنْ تَرْضَوْنَ دِينَهُ وَأَمَانَتَهُ فَزَوِّجُوهُ، إِنْ لَمْ تَفْعَلُوا تَكُنْ فِتْنَةٌ فِي الأَرْضِ وَفَسَادٌ كَبِيرٌ.

«Si celui dont vous êtes satisfait de la religion et du comportement vient à vous, vous devez le marier. Si vous ne le faites pas, il y aura la tribulation sur terre et un grande corruption.» [417]

Si vous ne sélectionnez pas celui dont la religion et le comportement satisfont la femme dont vous avez la charge, une grande corruption aura lieu, dans le sens où il se peut qu'un hypocrite ou un innovateur l'épouse. Elle s'égarera avec lui et vous en aurez été la cause.

Il dit : «**Et celui qui suit le cortège funéraire d'un innovateur sera sous la colère d'Allah jusqu'à ce qu'il revienne.**»

S'ils meurent, ne suivez pas leur cortège funèbre parce que la colère et le tourment descendent sur eux et il se peut que vous soyez affligé par ce qui les afflige.

La parole de *Al-Fuḍayl ibn ʿIyāḍ* : «**Celui qui s'assoit avec un adepte de l'innovation deviendra aveugle.**» C'est-à-dire l'aveuglement de l'esprit et du cœur.

417. Rapporté par *Ibn Maʿīn* dans son *Tārīkh* (3/40), *Al-Bukhārī* dans *Al-Kunā* (1/26, n°206), *Ibn Abī ʿĀṣim* dans *Al-Ahād wal-Muthānnī* (2/351), *At-Tirmidhī* dans son *Sunan* (3/395, n°1085) et *Ad-Dawlābī* dans *Al-Kunā* (1/70, n°159). *At-Tirmidhī* a dit : «*Hadīth ḥasan gharīb.*»

La parole de *Al-Fuḍayl ibn ʿIyāḍ* : «**Je mange avec le juif et le chrétien, mais je ne mange pas avec l'innovateur.**» Parce que le juif et le chrétien sont bien connus pour suivre un chemin et une religion qui s'opposent aux nôtres, et qu'ils font partie des gens du Livre. Quant à l'innovateur, il prétend l'Islam, alors que ce n'est pas le cas du juif et du chrétien, on sait déjà qu'ils sont juif et chrétien. Mais le problème est en ce qui concerne celui qui prétend l'Islam, à qui l'on fait confiance et avec qui l'on s'assoit et qui nous attire vers le mal. Son danger est pire que celui de l'ennemi dont l'inimitié est déclarée.

Sa parole : «**Je souhaiterais qu'il y ait entre moi et l'innovateur une barrière de fer.**» c'est-à-dire qui l'empêcherait de se mélanger avec lui.

La parole de *Al-Fuḍayl ibn ʿIyāḍ* : «**Si Allah sait qu'un homme déteste un adepte de l'innovation, Il le pardonnera, même s'il a peu d'actions.**» parce que ceci fait partie de *al-walāʾ wal-barāʾ*. *Al-walāʾ* (l'alliance) doit être envers les gens de la foi, alors que *al-barāʾ* (le désaveu) doit être envers les ennemis d'Allah. Ceci est l'un des fondements de la *ʿaqīdah*.

Sa parole : «**L'adepte de la *Sunnah* ne soutiendra l'adepte de l'innovation que par hypocrisie...**»

Lorsque l'adepte de la *Sunnah* soutient l'adepte de l'innovation, ceci est une forme d'hypocrisie.

Sa parole : «**... et celui qui détourne son visage de l'adepte de l'innovation, Allah emplira son cœur de foi.**»

Parce que cela fait partie de *al-barāʾ*.

Sa parole : «**Et celui qui réprimande un adepte de l'innovation, Allah le préservera au Jour de la plus grande terreur.**»

Celui qui le réprimande par la parole et le blâme, Allah, exalté soit-Il, le récompensera au Jour de la résurrection, le Jour de la grande terreur, d'une bonne récompense, parce qu'il aura interdit le blâmable. Mais s'il fait ses éloges et le loue, cela fait partie de l'hypocrisie et de faire preuve d'alliance envers les ennemis d'Allah.

Sa parole : «**Et celui qui humilie un adepte de l'innovation, Allah l'élèvera de cent degrés au Paradis.**»

Il est obligatoire de ne pas honorer les gens de l'innovation en s'asseyant, faisant leurs éloge ou toutes autres formes d'honneur. Il est obligatoire de les humilier parce qu'Allah les humilie. Ceci fait également partie de *al-walāʾ wal-Barāʾ*.

Sa parole : «**Ne soyez donc jamais adepte de l'innovation, pour l'amour d'Allah.**»

Vous devez éviter les innovations, de ne pas être laxiste envers la moindre part d'entre elles afin de préserver votre religion et la *Sunnah* de votre Prophète ﷺ.

Conclusion

Nous avons tiré bénéfice de ce livre et de qu'il contient comme fondements de *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah* et conseils utiles et bénéfiques. Qu'Allah récompense son auteur d'une bonne récompense et nous fasse tirer bénéfice de ce que nous venons de lire et d'entendre. Que les salutations et bénédictions d'Allah soient sur notre Prophète *Muḥammad*, sa famille et ses Compagnons.

Celui qui était en charge de ces annotations :

Nous demandons à Allah, exalté soit-il, de récompenser notre *shaykh*, *Ṣāliḥ ibn Fawzān al-Fawzān* — *ḥafiẓahullāh* — par une bonne récompense et fasse de lui un *imām* de la guidée et du bien. Qu'Il renforce Sa religion à travers lui, rectifie celui qui l'écoute, lui pardonne, ainsi que ses parents, sa descendance et sa famille.

Cette annotation bénie fut complétée le dimanche 14 *Ṣafar* 1428H.

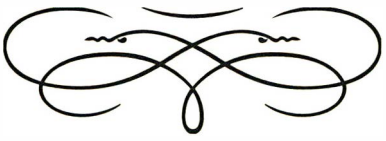

Système de translittération et lexique

Système de translittération

Caractère	Symbole	Exemple	Caractère	Symbole	Exemple
ء	ʾ	*Aḥmad/ʿishāʾ*	ف	*f*	foi/*fatwā*
ب	*b*	bassin/*Bilāl*	ق	*q*	*Qurʾān*
ت	*t*	tarte/*tasmiyah*	ك	*k*	kiwi/*Kaʿbah*
ث	*th*	think/*ḥadīth*	ل	*l*	loi/*layl*
ج	*j*	juif/*janābah*	م	*m*	mort/*Muslim*
ح	*ḥ*	*ḥawḍ*	ن	*n*	noix/*Nūḥ*
خ	*kh*	*khayr*	ه	*h*	histoire/*hilāl*
د	*d*	devoir/*darb*	ة	*h*	*Zakāh*
ذ	*dh*	*Dhūl-ḥijjah*	و	*w*	wagon/*witr*
ر	*r*	rue/*ribā*	ي	*y*	yack/*yawm*
ز	*z*	zéro/*Zayd*	◌َ	*a*	*faḍl*
س	*s*	soirée/*saʿy*	◌ِ	*i*	*fiqh*
ش	*sh*	*shaykh*	◌ُ	*u*	*Sunnah*
ص	*ṣ*	*ʿaṣr*	ا	*ā*	*ṣalāh*
ض	*ḍ*	*ifāḍah*	اي	*ī*	*ḥadīth*
ط	*ṭ*	*ṭawāf*	او	*ū*	*Dāwūd*
ظ	*ẓ*	*ẓuhr*	ى	*ā*	*balā*
ع	ʿ	*rakʿah*	آ	*ā*	*Ādam*
غ	*gh*	*maghrib*			

À noter que les *ḥamzah* ne sont pas représentées en début de mot (comme par exemple dans *Aḥmad*) et les *tāʾ marbūṭah* sont toujours représentés par *h*.

Lexique

Atbāʿ at-Tābiʿīn : personne qui a rencontré au moins un *Tābiʿūn* et est morte Musulmane.

Gharīb : *ḥadīth* qui ne comporte qu'un seul rapporteur à chaque étape de sa chaîne.

Ḥasan : *ḥadīth* qui a les même caractéristiques que le *ṣaḥīḥ*, sauf que l'un de ses rapporteurs au moins n'est pas connu pour sa maîtrise totale de ce qu'il transmet.

Jāhiliyah : période d'ignorance anté-islamique.

Marfūʿ : *ḥadīth* attribué au Prophète ﷺ.

Mawqūf : *ḥadīth* qui est attribué à un Compagnon et qui n'a pas le statut de *marfūʿ*.

Muʿallaq : *ḥadīth* dont le début de la chaîne de transmission est manquant.

Mujtahid : savant capable d'accomplir un effort d'interprétation des textes pour répondre à une question.

Mutawātir : *ḥadīth* rapporté par un si grand nombre de personnes qu'il est impossible qu'ils se soient tous accordés pour mentir.

Ṣaḥīḥ : *ḥadīth* rapporté par une personne de confiance qui maîtrise parfaitement ce qu'elle dit, avec une chaîne de transmetteurs liée, sans comporter d'exclusivité, ni de défaut.

Tābiʿūn : personnes qui ont rencontré les Compagnons tout en étant Musulmanes et qui sont mortes Musulmanes.

Thabt : rapporteur de *ḥadīth* fiable et ferme dans sa mémorisation.

Table des matières

Une brève biographie de l'*Imām Al-Barbahārī* v
- Son nom, sa *kunyah* et sa lignée v
- Sa naissance et son éducation v
- Ses enseignants et sa recherche de la science vi
- Son érudition vi
- Son ascèse et sa piété vii
- Les élèves de l'*Imām Al-Barbahārī* vii
- Son épreuve et son décès vii

Biographie de *Shaykh Ṣāliḥ ibn Fawzān ibn ʿAbdillāh al-Fawzān* ix
- Ses ouvrages x
- Ses enregistrements audio xii

Introduction 1

L'Islam est la voie des prophètes 11

La *Jamāʿah* ne peut exister qu'avec deux choses 13

Le fondement sur lequel est construite la *Jamāʿah* est les Compagnons du Prophète 17

Allah a expliqué et clarifié la vérité dans le *Qurʾān* et la *Sunnah* 23

Le *Qurʾān* et la *Sunnah* ont parfait toutes les affaires religieuses 27

Certes, la religion provient d'Allah 31
De nos jours, certains mettent en garde contre la voie des pieux prédécesseurs 37
As-Sawād al-Aʿẓām sont ceux sur la vérité et non le plus grand nombre . . . 38

La *Sunnah* et l'innovation ne peuvent coexister 41

Aucune innovation n'est tolérable, même celle qui semble petite 45

Il est obligatoire au Musulman de vérifier ce qu'il entend 49

La déviation du chemin peut venir par deux voies 55
Il n'est pas permis de rester silencieux à propos de celui qui a dévié de la vérité 57
L'obligation de s'opposer à l'opposant à la *Sunnah* 58

Il n'y a pas de discussion à propos des affaires religieuses 61

La *Sunnah* n'admet pas l'ajout 65

Pourquoi les gens de l'innovation, de l'égarement et des débats tombent dans l'innovation 67

Commenter l'Essence d'Allah le Créateur est une innovation 71

On ne demande pas le comment des Attributs d'Allah 81

Le *Qurʾān* est la Parole d'Allah incréée 83

La croyance en la vision d'Allah au Jour de la Résurrection 91

La croyance au *Mīzān* 97

La croyance au châtiment de la tombe 101

La croyance au bassin du Prophète 105

La croyance à l'intercession du Prophète 107

La croyance au *Ṣirāṭ* au-dessus de l'Enfer 113

La croyance aux prophètes et aux anges 117

La croyance au Paradis et à l'Enfer 123

La croyance au Messie *Ad-Dajjāl* 129

La croyance en la descente de *ʿĪsā* 131

La croyance que la foi est paroles et actions 135

La croyance que les meilleurs de cette communauté et de toutes les communautés après les prophètes sont *Abū Bakr*, *ʿUmar* et *ʿUthmān* 139

La croyance aux meilleurs des Compagnons après les Califes 143

Le dirigeant doit être obéit dans ce qu'Allah aime et agrée 153

Le *Ḥajj* et le *jihād* avec l'*Imām* 159
Établir le *jihād* dans le sentier d'Allah fait partie des devoirs de l'*Imām* . . . 160

Celui qui désobéit au dirigeant des Musulmans 163

Celui qui sort de l'obéissance au dirigeant parce qu'il a péché est un *Khārijī* 165

L'interdiction de combattre le dirigeant comme le font les *Khawārij* 169

Combattre les *Khawārij* 173

Il est obligatoire d'obéir au dirigeant en toute chose 177

Les interdits sont classifiés 181

Quiconque dénigre l'essuyage des chaussettes ne fait pas partie des Gens de la *Sunnah* 185

Raccourcir la prière fait partie des facilités de la *Sharīʿah* 189

La rupture du jeûne durant le voyage de jour durant *Ramaḍān* fait partie des facilités de la *Sharīʿah* 191

La prière en *sarāwīl* 193

Les deux catégories de *nifāq* 195

Ici-bas est pour les actes et l'Au-delà pour les comptes 199

La prière funéraire est accomplie sur celui qui extériorise l'Islam et la foi 205

Ne sort de l'Islam que celui qui en accomplit l'un des annulatifs 207

La croyance de *Ahl As-Sunnah* concernant les Attributs d'Allah 211

La vision d'Allah ici-bas et dans l'Au-delà 219

Le Musulman s'abstient de méditer sur l'Essence d'Allah 221

Tout ce qui existe est sous les ordres d'Allah 223

Affirmer que la Science d'Allah englobe toute chose 225

Les conditions du mariage pour la majorité des savants 229

À propos du divorce 233

L'Islam est venu pour préserver les lignées et le sang 235

Certaines choses ne cesseront jamais d'exister 239

Croire à la récompense du Jour des comptes 247

Les conditions des actions 249

La croyance au décret divin et à la prédestination 251

La patience face au destin 255

Tout ce qui touche le serviteur vient du destin 257

À propos du *takbīr* de la prière funéraire 261

Les anges accomplissent ce qu'Allah leur a ordonné 263

Les miracles du Messager 265

Les épreuves qui touchent les croyants sont pour les purifier 267

Réfutation de celui qui prétend que les enfants ne sentent pas la douleur 269

Nul n'entrera au Paradis, si ce n'est par Miséricorde d'Allah 271

Les preuves se basent sur trois choses en Islam 279

Le Trône fut-il créé avant la plume ? 289

Les miracles du Prophète montrent sa véracité 295

La signification de l'âme 299

Le mort sera assis dans sa tombe 301

Croire qu'Allah parla à *Mūsā* 303

Le bien et le mal sont du destin d'Allah 307

La raison est un des secrets d'Allah 309

Allah a favorisé certains serviteurs devant d'autres 313

Un conseil sincère aux Musulman 317

Affirmer les Noms et Attributs d'Allah 321

Le Musulman et le mécréant qui vont mourir reçoivent des nouvelles 325

La vision d'Allah 327

La soumission à la Parole d'Allah 329

La croyance au châtiment des mécréants en Enfer 331

Les cinq prières 335

L'obligation de donner la *Zakāh* 339

Le début de l'Islam est d'affirmer l'Unicité d'Allah 341

L'achat et la vente sont licites 347

Le croyant est entre la peur et l'espoir 351

Allah a informé Son Prophète de tout ce qui arrivera jusqu'à la résurrection 355

La division de cette communauté 357

La *fitnah* se propagea après l'assassinat de *ʿUthmān* 361

Avertir contre les groupes et les individus qui appellent à l'égarement 365

Mettre en garde contre la division 369

Les gens de la *Sunnah* sont éprouvés 373

L'interdiction du mariage *mut'ah* 377

Les mérites des *Banū Hāshim* 379

Les mérites des *Anṣār* 383

Les savants réfutent les gens de l'innovation 387

La communauté fut alors égarée 391

Affirmer à Allah l'Attribut de la Parole 395

La destruction des *Jahmiyyah* 399

Déclarer les *Jahmiyyah* mécréants 403

Les innovateurs rendent licite de prendre les armes contre la communauté 405

Certaines pratiques des innovateurs 407

Les agressions des innovateurs durant le règne de *Al-Ma'mūn* 413

Comment émergea l'hérésie 419

La vérité persistera 423

La science n'est pas le nombre de *aḥādīth* 431

On ne prend pas sa religion des opinions et raisonnements 435

L'obligation de s'attacher à la *Sunnah* et à la *Jamā'ah* 439

La source des innovations 447

Le but de l'auteur n'était pas de louer son livre 461

Tout ce que ce livre contient provient du Livre et de la *Sunnah* 465

Celui qui laisse la voie des gens de la *Sunnah* est avec les gens de l'égarement 469

Le comportement du Musulman durant les tribulations 477

Certains soutiennent les attentats 481

L'étude des étoiles est de deux types 483

Mise en garde contre la fréquentation des spéculateurs 489

S'attacher aux gens du *ḥadīth* 493

Les piliers de l'adoration 495

Mise en garde contre les assises des soufis 497

Allah a créé les créatures pour qu'elles L'adorent 501

La position correcte vis-à-vis des Compagnons 505

Honorer le sang et les biens des Musulmans 513

Prendre l'illicite et le douteux 517

Celui qui peut et celui qui ne peut diriger la prière 521

L'intérêt de savoir où est enterré le Prophète 523

Les vertus d'ordonner le convenable et d'interdire le blâmable 527

Propager le *salām* 533

Les prières en commun 537

Ceux qui déclarent injustement les autres mécréants n'ont pas de prière en commun 541

L'origine est la confiance 543

Ceux qui prétendent avoir une science secrète 545

Les conditions du mariage 547

Parmi les signes des gens de l'égarement est d'insulter les Compagnons 551

Invoquer en faveur du gouverneur 557

Les Mères des croyants 561

L'assiduité aux prières obligatoires 563

Le licite, l'illicite et l'ambigu 567

Protéger les Musulmans 569

Les *Nawāṣib* et les *Rawāfiḍ* 571

Commentaires de paroles de *Ibn Al-Mubārak* 575

L'amour des Compagnons 579

Les *Qur'āniyyah* 587

Mettre en garde contre les gens des passions 589
Les gens des passions invitent à la rébellion 590

Celui qui insulte les Compagnons insulte le Prophète 593

S'asseoir avec le pécheur et l'innovateur 597

Ne soyez pas leurrés des adorations des innovateurs 599
Le groupe *Tablīgh* 600
Shaykh 'Abd Al-'Azīz ibn Bāz changea d'avis à propos du groupe *Tablīgh* . . . 601

Mettre en garde contre s'asseoir avec les gens de l'innovation 603

Ne font l'éloge des gens de l'innovation que leurs semblables 607
L'analogie est de trois formes 613

Le suivi est de deux formes 615
Attachez-vous aux gens du *Ḥadīth*, ils sont le groupe sauvé 616

Seul celui à la science correcte peut être loué 639

Les quatre fondements des passions 641

Les dix Compagnons promis au Paradis 653

Clarification d'une idée fausse 657

Celui qui doute de quoi que ce soit du *Qur'ān* est mécréant 659

On n'obéit pas à la créature dans la désobéissance à Allah 661

Croire que le repentir est obligatoire 665

Celui qui encourage l'innovateur l'aide à détruire l'Islam 681

Conclusion 687

Système de translittération et lexique 689
Système de translittération 689
Lexique 690

SHARH AS-SUNNAH

L'EXPLICATION DE LA SUNNAH

Al Bayyinah

Prix 25€
ISBN 978-2-919455-39-3